This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 476730

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME III

1886

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1886

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-28
14847

OBJETS DÉCOUVERTS

DANS

UN ANCIEN LIT DU BÉDAT

I. — Le Bédat et le Marais.

Le Bédat est un petit cours d'eau dont l'étude est intéressante, tant au point de vue de sa distribution à travers les terres qu'au sujet du rôle qu'il a joué et joue encore dans la formation des terrains d'une partie de la Limagne appelée le Marais. Son nom paraît être d'origine gauloise, et c'est à la langue anglo-saxonne qu'on en doit demander la signification. Il vient sans doute du mot *Bed* qui veut dire lit de rivière ou de ruisseau, et a formé les expressions *Bedable*, mouiller, *Bedaggle* et *Bedash*, couvrir de boue. Il serait synonyme de ruisseau fangeux, marécageux, et ce caractère il le possède à un haut degré.

Ses sources sont nombreuses. L'artère principale vient de Nohanent; elle sort sous la coulée de lave du puy Pariou et gagne la vallée de Blanzat. D'autres sources sont situées sur le territoire de Sayat; l'une sort du ravin de l'Étang et forme le ruisseau Courdoulet; une seconde vient d'Argnat et constitue le ruisseau des Crottes. Enfin, des sources importantes naissent sous la lave, dans l'intérieur même de Sayat et près de l'usine de M. Voluisant, à Blanzat. Entre les bourgs de Blanzat et de Cébazat, le Bédat est définitivement constitué, coulant dans un lit

Digitized by Google

unique à bords élevés. En temps d'orage et d'inondation, il se transforme en torrent rapide; il entraîne d'énormes galets, de gros fragments de roche à peine roulés, et un volume considérable de matériaux granitiques et basaltiques, plus ou moin broyés. Dans les temps quaternaires, il vaguait entre les côtes de Blanzat et de Châteaugay, déposant dans le fond de la vallée de puissantes alluvions à travers lesquelles il coule aujourd'hui.

A peine le Bédat a-t-il quitté sa vallée d'origine et gagné la plaine, qu'il se ramifie en trois branches principales. La première, la plus importante, passe à la Maison-Rouge; la deuxième suit le chemin d'intérêt commun n° 2 jusqu'au Pont-des-Quatre-Gorges, et la troisième coule à la Maison-Blanche. Ces deux dernières sont reliées par une anastomose qui part du Pont-des-Quatre-Gorges et suit le chemin Vert, limite orientale des territoires de Cébazat et de Gerzat. Après avoir abondamment arrosé les prés de la Maison-Blanche, la branche nord passe près de la Fontaine du Vignal, se dirige sur la gare de Gerzat, gagne les domaines de Dona-Vigna et de la Peghoire, touche au nord de Saint-Beauzire et vient se jeter dans le ruisseau de Ménétrol qui coule entre le village et la sucrerie de Saint-Beauzire, près du chemin d'intérêt commun n° 10. C'est cette branche qui seule portait autrefois le nom de Bédat, comme on le voit sur l'ancienne carte de Cassini. Ce n'était pourtant pas alors la plus importante, si l'on en juge par l'étroitesse du lit, l'absence de berges et la faible profondeur des eaux.

La branche centrale quitte le chemin d'intérêt commun n° 2 au domaine de Batoin dont elle baigne les prairies. Se dirigeant ensuite vers le moulin Jourzain, elle se jette dans la branche sud, sous le nom de ruisseau Pélier, près d'une prairie communale appelée *la Luminerie*. Elle envoie une anastomose qui, de Jourzain, côtoie la ligne du chemin de fer et s'abouche avec la branche nord.

La branche sud est de beaucoup la plus considérable;

Digitized by Google

c'est elle aujourd'hui qui constitue le Bédat proprement dit; c'est elle qui baigne la plus grande étendue de terrain et dont le régime est le plus compliqué. De la Maison-Rouge elle coule à l'est et passe sous le Pont-Perdu. Près de là, au lieu dit la Verse, elle envoie un petit rameau qui, se dirigeant au sud et rencontrant une branche de la Tiretaine, près du château des Vergnes, forme le ruisseau de la Chaux qui gagne Malintrat, passe au nord de ce village, au domaine du Mas, à l'usine de Chagnat et se rend à Lussat. Du Pont-Perdu, le Bédat se rend, à travers les prés, au moulin Jourzain, reçoit, comme nous avons vu, le ruisseau Pélier, traverse le village de Gerzat presque en son milieu, où il fait tourner plusieurs moulins. Sa distribution devient maintenant très-compliquée. A la Luminerie, les vannes, dites de la Ville, pratiquent une première saignée qui, passant au sud de Gerzat, prend le nom de ruisseau des Guelles, le long du chemin vicinal de Gerzat à Lussat. Près du domaine de Villevaud et près de Lussat, cette branche se jette dans le ruisseau de la Chaux. Au moulin Fournier, se fait une deuxième saignée qui coule à travers le village de Gerzat, parfois sous les maisons, le plus souvent dans l'intérieur des cours et des jardins, le long des rues, et rejoint le Bédat près de l'enclos Monestier. Une troisième saignée traverse l'ancien enclos Sampigny, coule au nord de Gerzat et rejoint la branche du Vignal, près de la gare, par deux rameaux différents. Une quatrième passe dans l'ancien enclos Despérouses et se jette dans la deuxième vers la maison Monestier. Une cinquième prend naissance au moulin Joseph Pommerol, sous le nom de ruisseau du Rivet, passe au domaine de l'Oratoire et va du côté de la Peghoire rejoindre la branche de Dona-Vigna. N'oublions pas la dernière et la plus petite qui traverse l'enclos Allemand et le quartier des Condamines, pour se confondre bientôt avec le rameau du moulin Fournier.

Digitized by Google

Après avoir subi des pertes considérables, le Bédat, gros encore, passe au moulin du Roy, à quelques centaines de mètres à l'est de Gerzat; il coule entre de hautes rives constituées de sables volcaniques et de limons noirs, et sa largeur est considérable. Mais, insensiblement, à l'inverse des cours d'eau ordinaires, son lit se rétrécit et son volume d'eau diminue par suite des ramifications nombreuses qui se dirigent soit au nord, du côté de Saint-Beauzire, soit au sud, du côté du ruisseau des Guelles. Quand il atteint le moulin Regal, près du hameau d'Epinet, le Bédat n'est plus qu'un faible ruisseau, à peine suffisant pour faire, en temps d'eau, mouvoir ce tourneau de mince importance. Epuisé par les saignées et les anastomoses, il finirait par disparaître s'il ne recevait pas des eaux nouvelles provenant de ses rameaux de Saint-Beauzire. Avant de gagner Chappes, il se reconstitue en grande partie. Au sud de ce village, il reprend le gros rameau de Lussat et le rameau formé par le ruisseau de Ménétrol, le rif de Pompignat et le ruisseau de Marsat. A Entraigues, il reçoit enfin le gros ruisseau de l'Embène. Le Bédat devient alors un cours d'eau considérable, presque une rivière; il a repris toutes ses eaux ainsi que celles du versant de Châteaugay et de Marsat. Il coule à pleins bords, lentement, entre de hautes rives, sous les ombres des saules et des peupliers; les glaieuls, les joncs poussent dans ses limons; les renoncules aquatiques bercent leur longue chevelure au mouvement de ses ondes. Le Bédat a rempli son rôle de grand fertilisateur de la Limagne centrale; il s'est épuisé, répandu partout, sur les territoires de dix grandes communes. Depuis Cébazat jusqu'à Entraigues, il s'est dispersé en un grand nombre de rameaux; ses branches, ses canaux, ses anastomoses, ont vagué en toutes les directions, déposant les riches limons le long des terres de labour et sur les prairies plantureuses. Pas une ferme n'a été évitée, tous les territoires ont été baignés et copieu-

Digitized by Google

sement arrosés. Si de grandes pluies surviennent, les eaux se distribuent d'elles-mêmes entre les divers rameaux, entre les fossés et les canaux innombrables; elles vont avec lenteur, et l'inondation gagne-t-elle certains territoires, les dégâts causés ne sont jamais bien sérieux. Parfois se manifestent les mêmes phénomènes qu'en Egypte, dans le delta du Nil; les gras et noirs limons déposés apportent la fertilité et la richesse pour les années suivantes. D'Entraigues à Saint-Laure, le Bédat n'est plus constitué que par un seul cours d'eau. Là, il se retrouve en entier, mais comme entre Blanzat et Cébazat, ce n'est pas sur un long parcours. A l'est de Saint-Laure, il se jette, en effet, dans la rivière de Morge, un des principaux affluents de l'Allier. Ce cours d'eau, si compliqué, si curieux, qui par sa large dispersion rend tant de services à l'agriculture, n'existe pleinement à l'état de tronc unique que sur une longueur de quelques kilomètres, près de son lieu d'origine et près de son embouchure. On ne saurait mieux comparer la distribution de ses eaux qu'à la circulation du sang dans le corps des vertébrés. Chaque tronc artériel se ramifie en branches collatérales, et celles-ci en vaisseaux capillaires, ce sont les canaux d'arrivée; d'autres capillaires, d'autres vaisseaux veineux reprennent le sang et le ramènent dans une veine principale, ce sont les canaux de retour. De cette façon l'irrigation est complète, générale. Il en est ainsi de la circulation des eaux à travers les champs de la Limagne centrale, de cette région qu'on désigne plus spécialement et avec raison sous le nom de Marais.

Une question se pose aussitôt à l'esprit. Ces ruisseaux, ces canaux, ces fossés sans nombre, ne sont-ils pas l'œuvre de la main de l'homme qui aura jugé à propos d'établir, dans l'intérêt de la culture, un système si parfait d'arrosement? Quand l'homme, dans un but déterminé, creuse des canaux, il le fait avec la plus grande économie; il va droit à son but, et ne fait pas suivre à l'eau

Digitized by Google

dont il se veut servir un chemin long et inutile qui doublerait la dépense du travail entrepris. Les directions principales sont précises, s'adaptent exactement aux besoins, et comme pour nos routes modernes, c'est la ligne droite qui domine dans tout le système. Nous ne remarquons rien de semblable dans la distribution des ruisseaux et des fossés à eau courante de la Limagne. Ils sont tous irréguliers, sinueux, tantôt larges, tantôt étroits. Ils se détournent parfois brusquement pour suivre l'inclinaison naturelle des terrains. Si la main de l'homme a touché à ces cours d'eau, c'est pour les nettoyer avec soin et jeter sur les terres voisines les riches limons qu'ils charrient. Il est cependant un genre de fossés qui sont dus à l'action de l'homme, ce sont ceux qui bordent les champs, mais ils sont tous à eau dormante et presque toujours tracés en ligne droite. Ils constituent de véritables canaux d'assèchement, mais non de distribution.

Si nous jetons nos regards sur la vieille carte de Cassini, nous constatons que la disposition des cours d'eau de la Limagne en double delta, — delta d'arrivée, delta de retour, — est grossièrement indiqué; mais bien des ruisseaux et des ruisselets manquent, et les nombreuses anastomoses qui rendent tout le système solidaire, sont rarement marquées. Prenons la carte actuelle de l'Etat-Major qui a la prétention de tracer tous les accidents topographiques. Nous avons beau l'examiner avec attention, l'étudier en détail, il nous est impossible de nous faire une idée exacte de la circulation des eaux à travers la Limagne. En effet, les mêmes lignes indiquent tantôt des ruisseaux, des fossés, tantôt des chemins, des sentiers, des bords de champs cultivés. Avec la meilleure volonté, on ne peut se reconnaître dans ce dédale hydrographique, ni suivre les détails de chaque cours d'eau. Une carte montrant toutes les particularités de distribution des eaux en Limagne, donnant le nom de tous les ruisseaux, de tous les fossés, de toutes les *rases*, signalant tous les ca-

Digitized by Google

naux d'irrigation ou d'assèchement, une telle carte est encore à faire. Qui jamais pourra l'entreprendre? Elle rendrait pourtant à l'administration départementale, aux communes, à tout le monde, de très-grands services, et chacun finirait par se retrouver dans ce réseau d'eaux courantes ou croupissantes. Demandez au paysan d'où vient l'eau qui arrose son pré, qui passe au milieu de sa ferme, il ne saura vous répondre.

Il est parfaitement établi que ce sont les forces mêmes de la nature qui ont fait en Limagne tous les frais de canalisation. Comment une opération si vaste, si compliquée, s'est-elle produite? Nous touchons maintenant à l'un des points les plus importants de cette étude, à l'examen des causes géologiques actuelles dans les terrains de plaine. Pour qu'une semblable distribution de fossés et de ruisseaux ait pu se faire naturellement, il a fallu qu'aux temps reculés la plaine de la Limagne ne soit qu'un lac immense. La géologie des époques tertiaires et quaternaires le démontre suffisamment, et nous avons été le premier à prouver qu'aux âges du Mammouth et du Renne, l'Allier, beaucoup plus large et profonde que l'Allier actuelle, coulait par la trouée de Sarliève et se répandait dans un lac aux rives incertaines (1). A l'époque néolithique ou de la pierre polie, après le retrait des glaces et la cessation des pluies fréquentes, le régime des cours d'eau a changé; les lacs n'étant plus alimentés qu'imparfaitement, se sont transformés en étangs. Une végétation luxuriante et toute spéciale s'est emparée des bords et des fonds. Les plantes aquatiques jouent un grand rôle dans la géologie des marais. Par elles les étangs disparaissent et le marais fait son apparition. Elles brisent le cours de l'eau, la force à couler avec lenteur; le dépôt des sables et des limons est alors porté à son

(1) Association française pour l'avancement des sciences. Session de 1876. Compte-rendu, p. 402, 403 et 667.

Digitized by Google

maximum d'intensité. L'eau se tamise réellement, se dépouille de tous les corps qu'elle transporte. Et encore chaque année, au temps d'automne, les feuilles mortes tombent abondantes sur le limon, au fond des eaux; c'est un apport nouveau dont il faut tenir compte. Avec les siècles, la végétation et les dépôts d'alluvions finissent par exhausser les terres d'une manière sensible.

A chaque état hydrographique correspond une flore spéciale. Chaque plante n'a qu'un but, hâter l'alluvionnement, absorber et rejeter dans l'atmosphère une grande quantité d'eau. Et quand, dans une région marécageuse, on voit survenir la végétation vivace des roseaux, des glaieuls, des joncs, des grandes graminées, on peut dire que les jours du marais sont comptés, qu'il marche à grands pas à son assèchement naturel. Il faut voir encore aujourd'hui tous les débris qu'un curage profond enlève d'un ruisseau marécageux. Les racines des roseaux et des autres plantes aquatiques sont énormes et toutes gorgées d'eau. Sans cesse, par évaporation, les feuilles en soutirent au marais une énorme quantité. Ces racines traçantes, de longueur considérable, toutes enchevêtrées et formant un lacis épais, inextricable, préparent lentement les terres nouvelles. Chaque couche végétale retient dans les réseaux compliqués de ses mailles innombrables, une couche de limon; sur ce limon d'autres racines végètent; ainsi s'élève insensiblement le fond vaseux des marais. Quand ce fond est à fleur d'eau, toute une série de nouvelles plantes apparaît, parmi lesquelles dominent les graminées; il s'établit alors une prairie marécageuse, à sol mouvant. Mais le sol s'affermit de plus en plus, les glaieuls disparaissent, les joncs et les roseaux restent. C'est alors que les eaux du marais commencent à suivre un cours moins irrégulier; elles se distribuent en une multitude de petits canaux, tous communiquant ensemble. A chaque crûe nouvelle, à chaque inondation, les plantes aquatiques accomplissent leur rôle, brisent le courant, font déposer

Digitized by Google

le limon et exhaussent le niveau du sol. Ce phénomène si simple, à mesure qu'il se répète, à mesure que la végétation devient plus épaisse, finit par endiguer les cours d'eau. Le ruisseau définitif est formé avec toutes ses irrégularités, tous ses méandres primitifs. Les saules, les peupliers, paraissent sur les bords, et, en les affermissant, contribuent, eux aussi, à la séparation de la terre et de l'eau. Ces diverses phases que traverse l'existence des marais, se passent encore sous nos yeux en Limagne, mais sur une bien faible étendue et seulement dans les fossés à eaux stagnantes. On comprend maintenant qu'avec le temps, la plupart des canaux primitifs finissent par s'obstruer, et qu'il ne reste que les lignes principales, celles que nous observons aujourd'hui et qui disparaîtraient à leur tour, si l'homme, tous les ans, ne venait contrebalancer le travail de la nature et lutter par le curage à l'exhaussement graduel du fond des ruisseaux. Si ce curage ne s'opérait pas, si les choses suivaient leur cours naturel, la multitude des canaux et des fossés actuels finiraient par se combler; il ne resterait que les artères principales correspondant à des vallées déterminées. A la longue, cependant, ce phénomène apparaîtra, soit par suite d'un mouvement de bas en haut de la croûte terrestre, soit par l'apport incessant de sédiments nouveaux. Les eaux, chaque jour, entraînent et broient les matières rocheuses des montagnes. Ici, elles exhaussent, là elles ravinent, tendant toujours à opérer un nivellement général de la surface terrestre.

II. — Les digues et les chaussées du Bédat.

En quelques endroits cependant l'homme s'est appliqué à détourner à son profit les cours d'eau, à les canaliser, à les endiguer. Ce travail est remarquablement développé sur le territoire de Gerzat. De la vanne appelée *la Verse* jusqu'au moulin Jourzain, le Bédat-Sud traverse des

Digitized by Google

prairies étendues, de riches vergers. Il coule sur la ligne culminante des terrains, le niveau des prés se trouvant ainsi plus bas que le niveau des eaux. L'homme a obtenu cette disposition en construisant sur chaque rive une digue élevée de deux ou trois mètres et toute plantée de saules, de peupliers et de vergnes. Entre le moulin Jourzain et le moulin Fournier, une seule digue existe, celle de la rive droite; mais elle est très-puissante, surtout en face de la prairie communale de la Luminerie, où se trouvent deux vannes d'échappement par lesquelles passent les eaux du ruisseau des Guelles.

Du moulin Fournier au moulin Joseph Pommerol, le Bédat est retenu au nord par la large chaussée du Pibout, sur laquelle passe une route comme sur les grandes digues des bords de la Loire, aux environs de Blois. Cette chaussée se continuait tout autour des fossés de l'enceinte; aujourd'hui encore elle est très-apparente sur l'emplacement du chemin de grande communication n° 10, à l'intérieur même du village. A partir du moulin Pommerol, les eaux coulent dans un lit peu profond, entre les cours, les jardins et les maisons des quartiers du Rivet et du Pâtural. Après avoir passé la chute du Moulin-du-Roy, elles sont encaissées par des berges élevées, et le lit prend son cours naturel à travers les terres du Marais.

Pour bien comprendre le rôle que joue le Bédat dans l'intérieur et au voisinage du bourg de Gerzat, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails concernant l'histoire ancienne et la topographie de cette localité. Dès la fin de l'époque gallo-romaine, des constructions assez nombreuses s'élevaient au nord-est du village, à l'endroit appelé aujourd'hui le Grand-Pâtural et traversé par le chemin du Clémensat. Là, ont été rencontrés des fûts de colonne, restes probables de temple, des statues en arkose ayant le costume et le caractère romains, des fragments innombrables de tuiles à rebords et de poterie samienne, des cippes, des urnes funéraires. Le centre du village

Digitized by Google

actuel qu'on appelle *la ville*, est construit sur une éminence naturelle, de composition calcaire, de forme régulière, arrondie comme un vaste tumulus. Sur le sommet, à la place de la Motte, existait autrefois un petit fort, un château peu important. Une enceinte de murs et de tours, protégée par un fossé large et profond, enserrait l'éminence et la ville.

Au sud du village gallo-romain, dans les champs qui forment le territoire des Hauts-Charmets, et dont le niveau est supérieur de trois ou quatre mètres à celui de l'ancien Pâtural, sont des couches épaisses de sables volcaniques, dans lesquelles on trouve de la poterie samienne roulée, et beaucoup de débris d'animaux domestiques enfouis au moment même du dépôt des sables. A l'époque gallo-romaine, les eaux du Bédat suivaient un cours différent du lit actuel; elles étaient plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui, plus élevées aussi que le seuil des habitations d'alors. Pour comprendre une situation si anormale, deux explications différentes se présentent à l'esprit. La première consiste à penser que les eaux du Bédat n'entouraient pas entièrement, à cette époque, le monticule de Gerzat. Elles devaient passer toutes au sud de la ville, venant soit du côté du Grand-Pont (1), soit par l'échancrure que barre actuellement la digue de la Luminerie, pour de là gagner le quartier des Condamines, se diriger vers le Moulin-du-Roy et courir à travers les terres des Hauts-Charmets. Aujourd'hui, par les temps de grande sécheresse, les récoltes poussant sur le sable se dessèchent vite; on reconnaît alors à la surface des champs les traces de l'ancien lit gallo-romain du Bédat.

Dans la seconde hypothèse, si les eaux eussent entouré entièrement le monticule central, comme plus tard au

(1) On aperçoit encore en ce point les traces d'une large dépression de terrain, indice d'un ancien lit de ruisseau. Lors de la construction du chemin de grande communication n° 10, on a dû y construire une chaussée considérable pour élever et régulariser le niveau de la route.

Digitized by Google

moyen âge, les Gallo-Romains auraient été obligés de construire la chaussée du Pibout pour empêcher la submersion de l'établissement du Clémensat. Mais le résultat des fouilles n'est pas favorable à cette manière de voir.

Ces travaux d'endiguement n'auraient-ils pas été faits en vue de créer des chutes d'eau pour l'établissement des nombreux moulins construits sur le parcours du ruisseau? Ce n'est pas probable; car les dépenses pour l'édification des digues et des chaussées ont été énormes, et le capital ainsi consacré aurait été de beaucoup supérieur à la valeur des moulins. Il a fallu un intérêt général de premier ordre, comme celui de la protection et de la défense contre les guerres et les pillages des temps féodaux, pour pousser la population à l'entreprise de si grands travaux. Nous pensons donc que la dérivation et l'endiguement du Bédat ont été établis au moyen âge, au moment où la ville de Gerzat, possédant sa charte et ses franchises, a voulu mettre ses habitants à l'abri d'attaques et de coups de main. Suivant M. Elie Jaloustre, notre collègue, qui connaît à fond les archives de Gerzat, les murs et les fossés de cette ville seraient antérieurs au XIIIe siècle. C'est pour amener l'eau dans les fossés, au pied même des remparts, qu'on a construit au ruisseau un nouveau lit, allant de Jourzain et peut-être de la Verse jusqu'au Moulin-du-Roy. Du moulin Fournier au moulin Pommerol, le ruisseau coulait entre la chaussée du Pibout et les remparts, et de là se répandait dans le reste des fossés de l'enceinte.

III. — Les fouilles.

Au commencement de l'automne dernier, la commune de Gerzat et le département ont fait construire un mur de quai le long du Bédat, suivant la longueur de la chaussée du Pibout. Pour établir les fondations, on a entamé en certains endroits le bord même de la digue, en d'autres on a creusé dans le lit même du ruisseau. Ces fouilles des-

Digitized by Google

cendaient à un mètre cinquante et souvent à deux mètres au-dessous du niveau de la chaussée. On rencontrait d'abord une couche assez épaisse de terre végétale ou de limon noir, puis inférieurement une formation de sables noirs volcaniques, presque pulvérulents et de profondeur inconnue. Ces deux couches différentes indiquent qu'à certain moment le régime des eaux a changé; elles allaient d'abord avec quelque vitesse et ne déposaient que des sables; puis tout à coup le dépôt sableux a fait place à l'apparition des limons. La vitesse des eaux a donc été ralentie par un obstacle qui ne peut être que l'établissement d'un barrage.

Puisque notre collègue M. Dulier, agent voyer en chef, assiste à cette séance, il voudra bien transmettre mes remercîments aux agents du service vicinal, et surtout à M. Liabaud qui a bien voulu donner l'ordre aux ouvriers de recueillir tous les débris que les fouilles mettaient à découvert.

Je dirai aussi qu'un autre collègue, M. Béal, secrétaire de la mairie de Gerzat, a surveillé presque chaque jour le travail des fouilles et examiné soigneusement les sables et les limons que la pelle rejetait.

En aucun point les fouilles n'ont pu atteindre le terrain calcaire; les alluvions modernes doivent avoir sous la chaussée du Pibout une très-grande puissance.

Les travaux ont fait découvrir un grand nombre d'ossements d'animaux, tous plus ou moins fracturés avec intention, et portant les marques d'instruments tranchants comme une lame de couteau. Ils appartiennent à des animaux domestiques de petite et de moyenne taille, et nous y reconnaissons des débris de cochon, de bœuf, de mouton et de cheval. Quelques-uns ont été brisés pour en extraire la moëlle; d'autres ont été fracturés violemment dans le but de les désarticuler. Leur couleur est d'un brun noirâtre, comme est celle des ossements qui proviennent des alluvions tourbeuses et volcaniques. Ce sont certainement

Digitized by Google

des restes d'alimentation que le hasard ou la main de l'homme a accumulés dans l'ancien lit du Bédat. En même temps ont été rencontrés de nombreux fragments de poterie non vernissée, de grosses tuiles cylindriques ou à rebords analogues aux anciennes tuiles romaines. Ces fragments appartiennent, les uns à des vases de très-grande capacité semblables aux cuviers actuels, les autres à des vases munis d'une anse aplatie de forte dimension, et présentant la forme des cruches dont on se servait encore il n'y a pas longtemps. Ces poteries sont de couleur brune ou grise, très-grossières, faites au tour; elles portent quelques motifs d'ornementation primitive, tels que des empreintes digitales et des dentelures disposées en cordons horizontaux. Un seul fragment, de couleur rougeâtre, est en pâte assez fine; il a dû faire partie d'un petit vase à pied élégant qui était sans doute un objet de luxe, et il rappelle de très-loin la poterie gallo-romaine des siècles de la décadence. La poterie grossière se rapproche beaucoup de celle que nous avons découverte dans les cases en pierres sèches de Villars, de Saint-Nectaire et du puy de Chignore (1) : même pâte à gros grains, même forme rude, mêmes motifs d'ornementation. Dans ces stations, comme dans les sables du Bédat, nous avons trouvé à côté de poteries grossières d'autres rares fragments plus soignés, à pâte plus fine, mieux cuite et de couleur rouge.

La couche de sable nous a encore livré quelques objets de fer et de bronze. Parmi les premiers, nous mentionnerons une boucle ou anneau de cinq centimètres de diamètre, dont il est difficile de déterminer exactement l'usage, et une plaque de forme demi-ovalaire, à bord usé, légèrement concave sur une face et convexe sur l'autre, portant à son centre une ouverture carrée de 15 millim. de côté. Cette pièce, longue de 7 et large de 4 centim.,

(1) *Association française*, 6e session, p. 742; et 7e session, p. 831.

Digitized by Google

semble avoir appartenu à la garde d'une épée, suivant l'opinion de notre collègue M. Maire.

Les objets de bronze comprennent un petit anneau de 25 millim. de diamètre, semblable à une boucle de rideau, et deux cuillères que nous allons décrire.

En examinant une cuillère moderne, nous voyons qu'elle est composée de trois parties principales : le *récipient* ou *cuilleron* appelé encore la *capsule*, la *tige* ou le *manche*, et l'extrémité aplatie tenue à la main que nous proposons d'appeler la *palette*. Un des spécimens trouvés se compose d'un cuilleron ovale, irrégulier (55 millimètres sur 40), à grosse extrémité tournée du côté du manche, et percé à son centre par l'usure. Le manche, large de six et épais d'un millimètre, est très-aplati et brisé à trois centimètres de son point d'origine. La seconde cuillère est complète ; le cuilleron est ovale à grosse extrémité tournée en avant, c'est-à-dire en sens inverse du précédent, et sa forme générale peut être comparée à celle d'un triangle sphérique isocèle dont on aurait arrondi les deux angles égaux. La tige, très-courte, n'a que six centimètres de long ; elle est demi-cylindrique ou plutôt trapézoïdale, à angles émoussés ; elle se termine par un petit sujet d'ornementation formant la palette et représentant un personnage, la tête et les bras nus. Deux larges plis horizontaux au niveau de l'abdomen semblent indiquer un vêtement spécial. La partie inférieure du tronc sort du calice d'une fleur ou d'une corolle monopétale à plusieurs lobes. La main droite est levée à la hauteur de la tête, et on voit près de l'aisselle le pli de la manche retroussée. La main gauche pend le long du corps et porte un objet qui a vaguement la forme d'un cœur ou d'un gantelet. La pose est absolument celle d'un athlète qui s'apprête au pugilat.

Nous signalerons enfin uue petite monnaie en cuivre et argent portant d'un côté la croix et la date 1605. Elle a été trouvée au milieu de la couche de limon, tandis que

Digitized by Google

les objets précédents proviennent tous de la couche inférieure des sables.

IV. — L'Hippophagie aux temps passés.

L'hippophagie n'est pas une coutume datant de nos jours, elle a existé dès les temps les plus reculés ; aussi ne devons-nous pas être étonnés de trouver dans l'ancien lit du Bédat des débris de chevaux parmi les restes d'alimentation. Durant la période quaternaire, et spécialement à l'âge du Renne et des Cavernes, le cheval était l'animal le plus souvent chassé et mangé par les peuplades sauvages de l'Europe. L'homme de Solutré et de la Madeleine a accumulé sous ses primitifs abris une quantité prodigieuse d'ossements de chevaux. Dans notre Limagne, alors que se déposaient les sables et les graviers de Sarliève, l'homme préhistorique chassait le cheval avec le lasso et en faisait la base même de sa nourriture (1). L'hippophagie était aussi pratiquée à l'époque néolithique, alors que le cheval commençait sans doute à être domestiqué, ainsi que les principales espèces de la faune actuelle. Durant les âges du bronze et du fer, durant les temps gaulois et gallo-romains, l'hippophagie était-elle un usage répandu, ou ne s'y livrait-on que dans les moments de famine et de guerre ? Nous ne saurions l'affirmer, et les faits nous manquent pour l'éclaircissement de cette question.

Aux premiers siècles qui suivirent l'établissement du christianisme, la viande de cheval semble avoir passé pour une nourriture immonde. Vers le milieu du VIIIe siècle, le pape Grégoire III écrivait à Boniface, patron des Germains : « Vous me marquez que quelques-uns mangent un cheval sauvage, d'autres un cheval domestique. Ne le permettez plus. C'est une nourriture immonde et

(1) Bullet. Soc. anthrop. de Paris. 1882, p. 692.

Digitized by Google

exécrable. » Zaccharie Ier a aussi écrit : « Il faut éviter de se nourrir de castors, de lièvres et bien plus encore de chevaux sauvages. » Arius Multiscius, dans sa chronique d'Islande (870-1134), dit qu'il fut permis aux Islandais nouvellement convertis d'exposer leurs enfants et de manger la chair de cheval. Saint Olaüs appelle les Suédois des mangeurs de chevaux. Dans tout le nord scandinave, le cheval était l'animal que l'on sacrifiait de préférence à Odin, le dieu des combats, et dans la suite l'usage de sa chair servit à entretenir les anciennes pratiques du paganisme (1).

On ne trouve trace de ces défenses ni dans les Capitulaires de Charlemagne, ni dans les Ordonnances de nos rois. L'hippophagie a dû exister librement dans notre pays, parce qu'elle n'y était pas en rapport avec les rites des anciennes religions. Ce n'est qu'en 1739 qu'on trouve une ordonnance de police défendant à Paris la vente de la chair de cheval comme impure et malsaine.

Nos recherches et nos fouilles personnelles nous permettent d'avancer que cette nourriture a été largement employée au moyen âge. Nous avons trouvé des restes osseux de cheval, associés à ceux des autres espèces domestiques, dans les rejets d'alimentation ou les *débris de cuisine*, suivant l'expression des savants du Nord, que nous avons exhumés des habitations en pierres sèches, dans les restes de repas funéraires découverts autour de l'église de Saint-Nectaire, sur la Motte de Malintrat et dans l'ancien cimetière des Plantades, près de Gerzat (2). En face d'un fait si largement étendu et malgré l'absence de documents à certaines époques, nous sommes disposé à croire que l'homme s'est presque constamment servi de la viande de cheval dans son alimentation. C'est sans

(1) De interdicto carnis equinæ esu, — *in* : L'abbé Valentin Dufour, Une question historique. — Paris, 1868.

(2) Assoc. française. — 6e session, p. 740.

Digitized by Google

doute par suite de certaines idées religieuses et d'une hygiène mal comprise, que l'usage s'en est restreint peu à peu, au grand détriment de la classe pauvre, qui trouverait là, à prix minime, un aliment d'une grande puissance nutritive. Nous ajouterons qu'il est assez facile, d'après la simple inspection des os brisés, de démontrer par certains caractères que les espèces auxquelles ils appartiennent ont contribué à l'alimentation humaine.

V. — Histoire de la Cuillère.

En examinant les deux cuillères de bronze trouvées dans le lit du Bédat, nous nous sommes demandé si ces ustensiles ne portaient pas des caractères spéciaux pouvant indiquer leur âge ainsi que celui des autres objets qui les accompagnaient. Pour arriver à cette détermination, nous avons été conduit à faire certaines recherches et à consulter plusieurs documents. Ce sont les résultats de cette investigation que nous présentons ici sous le titre d'*Histoire de la cuillère*. Nous ne connaissons sur le sujet d'autre essai que celui de Viollet-le-Duc, inséré dans le *Dictionnaire du mobilier français;* mais la description qu'il donne est fort incomplète, et les conclusions avancées n'ont pas le degré de certitude que nous serions en droit d'attendre d'un savant si distingué.

Les cuillères les plus anciennes sont celles signalées par Lartet et Christy sous le nom de *cuillères à moëlle (marrow-spoons)*. Elles consistent en un fragment de corne de renne, long de 20 centimètres environ, évidé à une de ses extrémités, pointu à l'autre, et élégamment sculpté sur toute la longueur de la tige. Les Esquimaux modernes se servent d'instruments semblables pour retirer la moëlle des os longs et la porter à la bouche. C'est pour cela qu'on a donné à ces cornes travaillées le nom de cuillères à moëlle. Des doutes existent cependant sur la véritable destination de ces objets que quelques savants

Digitized by Google

considèrent seulement comme des pointes de lance *(spear heads)*. Elles ont été trouvées dans les cavernes du Périgord, en même temps que des restes d'animaux disparus ou émigrés de la faune quaternaire (1). Ce n'est qu'à l'époque suivante ou néolithique qu'on voit apparaître la cuillère véritable, sur laquelle il n'est pas d'hésitation possible. Le but de cet ustensile, nous le savons, est de faciliter à l'homme l'introduction dans la bouche des aliments liquides, pâteux ou demi-solides. Ces sortes d'aliments n'existaient pas aux temps quaternaires, pendant que l'homme vivait exclusivement des produits de la chasse et de la pêche. Il se bornait à dépecer sa proie, à la faire cuire sur un brasier, et ses mains seules suffisaient à porter la nourriture à sa bouche. Aux temps néolithiques, l'homme est devenu pasteur et agriculteur; il se nourrit de la viande des animaux domestiqués, mais il consomme aussi le lait et les céréales broyées; ces substances liquides et pâteuses, sous forme de mélange et de brouet, entrent pour la première fois dans l'alimentation. La cuillère devenant alors un objet de première nécessité, l'homme l'inventa.

Les cités lacustres de la Suisse ont livré des cuillères en bois de cerf bien caractérisées. Le cuilleron, nettement creusé, est de forme ovalaire ou plutôt trapézoïdale; son extrémité la plus large tient au manche, et celui-ci, mince, arrondi, se termine par une petite saillie olivaire. Elles ont aussi fourni des cuillères en bois d'if dont le cuilleron, assez irrégulier, est fléchi sur la tige, qui finit alors simplement en pointe. Leur longueur varie de 10 à 12 centimètres (2). Des cuillères en os ont été rencontrées dans les grottes néolithiques de la vallée de Tarascon; le cuilleron est arrondi ou triangulaire; la tige est large,

(1) Lartet and Christy, *Reliquiæ aquitanicæ*. Description of the Plates, p. 125.

(2) Keller, *Lake-Dwellings*, translated by J. Edward Lee. London, 1878. Pl. XLII, fig. 14; pl. XLIII, fig. 15.

Digitized by Google

semble creusée et se termine en forme carrée ou pointue (1).

Les spécimens les plus curieux de cuillères néolithiques sont ceux qui proviennent du camp de Chassey. Ils sont en terre cuite; le cuilleron est ovale, pointu comme dans la cuillère moderne, et la tige est de forte dimension. Comment se terminait-elle? On ne saurait le dire, les échantillons trouvés étant tous fracturés (2).

Des cuillères en terre cuite, à manche court et de la grandeur de notre cuillère de cuisine, ont été rencontrées dans certaines cavernes d'Allemagne, à côté d'instruments en pierre. M. Schaaffhausen, qui a signalé cette découverte au Congrès national d'anthropologie de Stockholm, prétend qu'elles ont servi comme cuillères de table et que nos ancêtres avaient la bouche plus grande que nous (3).

De l'âge du bronze, nous connaissons un exemplaire provenant de la cité lacustre de Lurcherz, dans le lac de Bienne. Il est de petite dimension; la tige est cylindrique, pointue; le cuilleron est sphérique, peu profond et de 1 centim. de diamètre. L'objet est en bronze, et sa dimension totale est de 65 millimètres. Nous signalerons aussi une cuillère presque semblable qui a été trouvée dans la station d'Auvernier (4).

Un des plus beaux exemplaires de cuillère antique en bronze, mais dont malheureusement le manche est incomplet, a été découvert dans les fouilles de la colline Kouioundjik, sur l'emplacement du palais de Sennacherib, dans l'ancienne Ninive. Le manche est décoré de croix, d'annelets et de cet ornement qu'on appelle *chevrons* ou *dents-de-loup*. Le cuilleron est régulièrement ovale, à pointe extérieure; il ressemble exactement, comme forme

(1) De Nadaillac, *Les Premiers Hommes*. Paris, 1881; t. I, p. 257.

(2) *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*. 1870-71; p. 410.

(3) Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Session de Stockholm, 1874; t. II, p. 848.

(4) Keller, *Lake-Dwellings*; pl. LVIII, fig. 13.

Digitized by Google

et grandeur, à celui de nos cuillères à dessert. La date de la destruction de Ninive étant connue, l'âge de cet objet est compris dans le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne (1).

De grandes cuillères à parfum en bronze ont été retirées des hypogées de l'ancienne Egypte. On peut en voir des spécimens remarquables aux Musées de Boulaq et du Louvre. Elles sont très-ornementées et d'un travail artistique achevé; mais leur forme n'a que peu de rapports avec la cuillère ordinaire; aussi nous nous bornerons à les signaler en passant, sans entrer dans d'autres détails ou explications (2).

Henri Schlieman a découvert des cuillères préhistoriques en ivoire sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Il en a figuré un spécimen à tige fracturée, mais dont le récipient complet est de forme ovale allongée, à grosse extrémité tournée en avant (3).

Quelles étaient les formes de la cuillère aux époques grecque et romaine? Les publications que nous possédons ne nous fournissent que des renseignements incomplets. Rich, dans son Dictionnaire, donne le dessin d'une cuillère trouvée à Pompéi. Le cuilleron est arrondi, en forme de capsule, et servait, suivant lui, de coquetier, tandis que le manche, terminé en pointe, était destiné à tirer les mollusques de leur coquille (4). Au Musée de Clermont-Ferrand, existent trois petites cuillères de bronze qui se rapprochent de l'exemplaire décrit et représenté par Rich : Le cuilleron est en forme de capsule arrondie, d'un diamètre de 3 centimètres environ; la tige, mince et terminée en pointe aiguë, a une longueur variant de 7 à 15 centim. suivant chaque spécimen. Ajoutons que le cuilleron est

(1) Perrot et Chippiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II : Chaldée et Assyrie; p. 760.

(2) Perrot et Chippiez, *Op. cit.* : L'Egypte, p. 844.

(3) Ilios, ville et pays des Troyens. Paris, 1885; p. 533.

(4) Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*. Trad. Cheruel. V. le mot *cochlear*.

Digitized by Google

trop petit pour tenir un œuf, et même tout autre aliment. Ces trois cuillères, provenant des fouilles de la caserne de cavalerie, aux Paulines, sont certainement de l'époque romaine.

La même vitrine renferme encore dix cuillères de bronze, que le Catalogue désigne comme trouvées dans des champs de sépulture, sans aucune autre indication. Toutes ont un cuilleron ovale, à grosse extrémité antérieure, à l'exception d'une seule dont le cuilleron est disposé d'une manière inverse et dont la tige porte une petite palette aplatie, et je crois même un peu recourbée, dispositions qui la rapprochent singulièrement des formes modernes. Le manche des autres exemplaires se termine en pied de biche ou de vache; il en est un cependant qui porte deux petits personnages qui semblent être la Vierge et l'Enfant Jésus. Dans cette série il y aurait donc des exemplaires d'origine et d'âge différents, et cette confusion, très-préjudiciable aux études archéologiques, doit nous mettre en garde contre la valeur scientifique de ces documents, dont on ignore pour la plupart et le lieu de provenance et les conditions de gisement.

Le pied de biche qu'on voit fréquemment sur les cuillères antiques est-il un caractère absolu de leur origine romaine? Nous ne saurions l'affirmer, surtout en face d'un exemplaire présentant cette particularité, et qui a été découvert dans un des jardins de Gerzat, à 150 mètres environ et à l'est de l'ancienne enceinte, non loin de médailles romaines. Nous hésitons à le considérer comme un objet gallo-romain, parce que la forme du cuilleron est bien différente de celle des cuillerons du Musée, dont le manche porte aussi l'ornement en pied de biche.

Quelles formes prit la cuillère durant les temps mérovingiens et carolingiens? On ne fit probablement alors que copier l'antiquité romaine. Suivant Viollet-le-Duc, « la cuillère se trouve mentionnée dans les plus anciens manuscrits du moyen-âge; on la voit figurer dans les

Digitized by Google

vignettes dès le IXe siècle. Les formes les plus anciennes, à l'usage de la table, sont à manche court et à capsule circulaire peu profonde. Vers le XIVe siècle, les cuillères sont garnies de manches plus courts, le cuilleron s'allonge et le manche est façonné. On les portait habituellement dans la poche (1). » C'est à la Renaissance que la cuillère prend la forme qu'elle a maintenant. On peut voir au Musée de Clermont deux spécimens en bois sculptés, appartenant à cette époque et dont le cuilleron est semblable à celui de la cuillère actuelle. L'extrémité tenue à la main ou palette, n'est cependant pas encore bien distincte du manche.

Dans la cité lacustre de Paladru, on a trouvé une cuillère de bois, dont la tige manque totalement; le cuilleron, intact, régulièrement ovalaire, est de la dimension des cuillerons modernes. Cette station, d'après l'examen des antiquités qu'elle a fournies, a été classée par M. de Mortillet à l'époque carolingienne, c'est-à-dire entre le VIIIe et le Xe siècle (2).

Sur l'emplacement d'une ville détruite au XIe siècle, dans l'île de Bjorko, près des côtes de Finlande, M. Stolpe a trouvé deux cuillères en os, d'un travail remarquable. Le manche, carré et épais, est couvert d'entrelacs; le cuilleron, très-large, est ovalaire dans le sens transversal. Ainsi, voilà des ustensiles presque contemporains; mais leurs lieux d'origine sont très-éloignés l'un de l'autre, et leurs formes sont totalement différentes. A Paladru, le cuilleron est elliptique dans le sens antéro-postérieur; à Bjorko, il est elliptique dans le sens opposé, disposition beaucoup moins commode que la précédente et s'adaptant moins facilement à la conformation de la bouche (3).

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, 1871; t. II : Ustensiles, p. 85.

(2) E. Chantre : Les habitations lacustres au lac de Paladru; *in* Keller, *Lake-Dwellings*, p. 631.

(3) Sur les découvertes faites dans l'île de Bjorko: *in* Congrès internat. d'anth. préhist. Session de Stockholm; t. II, p. 619, fig. 6 et 7.

Digitized by Google

En Finmark, province septentrionale de la Suède, M. Oluf Rygh a signalé des cuillères en bois de renne, à cuilleron régulièrement ovale et allongé, à manche court, aplati et plus élargi à la partie supérieure. Elles ont été rencontrées en même temps qu'un certain nombre d'instruments en pierre et en corne, fabriqués par les anciens Lapons, alors qu'ils habitaient la contrée (1).

Durant un voyage que nous fîmes en Algérie, au printemps de l'année 1881, nous nous sommes procuré, entre autres objets, deux cuillères fort intéressantes et de fabrication arabe. L'une est en métal argenté et d'un travail très-délicat; elle a 11 centimètres de long; le cuilleron est presque sphérique, légèrement pointu en avant; le manche, aplati, élégamment creusé et ciselé, est décoré de perles bleues et rouges; enfin la palette est formée par un croissant. Ce petit ustensile de luxe devait sans doute servir à prendre le café ou à manger des friandises. Le second exemplaire est en bois; sa longueur est de 28 centimètres 5. Le cuilleron est exactement circulaire; son diamètre est de 46 millimètres; il est légèrement fléchi, faisant avec le manche un angle très-obtus. La tige est large de 12 millimètres, arrondie inférieurement et plane supérieurement. Elle est munie de trois palettes, distantes l'une de l'autre de 8 centimètres. La palette terminale est de forme trapézoïdale; les deux autres sont rectangulaires. La face plane est décorée de sculptures représentant des lignes parallèles de chevrons. Les palettes portent en outre des triangles, des losanges, des diagonales, une étoile à huit rayons inégaux. Ces motifs d'ornementation sont très-primitifs et ressemblent beaucoup à ceux que font encore les paysans d'Auvergne, quand ils veulent décorer quelque objet ou quelque ustensile de leur fabrication. C'est avec cette longue cuillère que les Arabes mangent le couscous ou tout autre aliment.

(1) Sur le groupe arctique de l'âge de la pierre polie en Norwège; *in* Congrès intern. d'anthrop. Session de Stockholm; p. 177, pl. 24.

Digitized by Google

Les mounds ou tertres de l'Amérique du Nord ont livré aux investigations des anthropologistes, des exemplaires bien curieux de cuillères primitives. Les uns sont formés avec une valve d'*Unio ovatus;* la tige se compose ici d'un petit appendice sculpté à même la coquille, bordé de dentelures et percé d'un trou, pour que la cuillère puisse sans doute être attachée à la personne ou suspendue dans la hutte. D'autres, en terre cuite, sont décorées de figures peintes, et leur forme se rapproche des valves de l'Unio (1).

Nous avons signalé et décrit un certain nombre de cuillères, appartenant à divers âges et à divers pays. Nous voyons que toutes peuvent se ranger en deux groupes bien distincts : celles qui ont un cuilleron circulaire, et celles qui ont un cuilleron ovale. La première forme semble avoir dominé à l'époque romaine ; elle est encore en grand usage dans les pays arabes où l'on constate, sous le rapport de l'habitation et du mobilier, une ressemblance frappante avec les habitudes des anciens Romains. Quand les Arabes firent la conquête du nord de l'Afrique, la civilisation romaine jetait sa dernière lueur sur le littoral méditerranéen, et ils durent emprunter aux vaincus les modèles d'un certain nombre d'ustensiles, d'objets, de coutumes, que nous retrouvons aujourd'hui sous la tente et dans le gourbi algérien.

Viollet-le-Duc a pensé que la forme circulaire était la forme primitive du cuilleron. Par l'exposé que nous venons de faire, par les descriptions que nous avons données, il est facile de se convaincre de l'erreur dans laquelle il était tombé, en raisonnant dans un sens trop général. Partout, en Europe comme en Amérique, l'homme primitif a pris ses modèles dans la nature, et les coquilles bivalves sur les rivages de la mer, sur le bord

(1) *Second annual report of the Bureau of Ethnology*. Washington, 1883 : p. 260, fig. 437 ; p. 204, pl. XXIV, fig. 3.

Digitized by Google

des fleuves et des ruisseaux, se sont présentées à lui comme pouvant lui servir de premiers ustensiles pour porter les aliments à sa bouche. Et c'est certainement parce que la cuillère était à l'origine faite avec une coquille que les Romains l'appelaient *cochlear*. Chez les peuples païens du Nord scandinave, chez les Lapons anciens et actuels, cette forme est commune. Elle existait en France à l'époque carolingienne. A Ninive, on la trouve dans les mobiliers royaux. Les trouvailles du camp de Chassey nous prouvent qu'elle remonte encore plus loin, jusqu'aux temps néolithiques. C'est la forme la plus naturelle, la plus perfectionnée, celle qui s'adapte le mieux à la disposition anatomique de la bouche et du palais, et qui répond exactement aux mouvements physiologiques qui président à l'acte de la préhension des aliments. Le cuilleron ovalaire, à grosse extrémité antérieure, paraît avoir dominé durant le moyen âge; c'était une forme incommode, qu'on pourrait même appeler *aberrante ;* elle a sans doute disparu complètement à l'époque de la Renaissance, et c'est en vain qu'on essaierait de la faire revivre, parce qu'elle ne répond plus à nos habitudes et qu'elle est en désaccord absolu avec notre conformation buccale. Il ne nous est donc pas facile, d'après la forme du cuilleron, d'assigner à chaque ustensile son âge et sa provenance probables. La classification de Viollet-le-Duc ne s'applique peut-être exclusivement qu'au moyen-âge? Pour en être certain, il nous faudrait un grand nombre de matériaux ou pièces de dates et d'origines diverses, et nous ne savons même pas s'il existe une collection contenant à ce sujet des séries suffisantes et bien cataloguées.

La tige ou le manche de la cuillère ne présente pas davantage des caractères certains pour arriver à une classification rigoureuse. Mais ne pourrions-nous pas nous baser sur la forme de la palette? Les palettes véritables ne paraissent pas avoir existé dans l'antiquité, ni même

Digitized by Google

au moyen âge. Au début, le manche se terminait simplement, ou par un petit renflement olivaire. Pendant tout le moyen âge, la palette a consisté en sujets ou personnages religieux ou allégoriques; c'était la partie le plus artistement travaillée. Autant que nous en pouvons juger par le peu de documents que nous possédons, le manche de la cuillère romaine se terminait en pointe très-effilée pour servir en même temps de fourchette. Les cuillères arabes possèdent au contraire cette partie de l'ustensile très-caractérisée. L'invention de la palette a rendu un grand service. Elle a permis de pouvoir assujettir la cuillère avec deux doigts seulement, tandis qu'auparavant il fallait la tenir à pleine main, comme font encore les enfants; il en résultait un certain manque de grâce et d'élégance. Avec la palette, la cuillère chargée ne peut tourner et échapper les aliments, chose qui devait plus d'une fois arriver avec les manches simples et arrondis. On est d'abord étonné de trouver jusqu'à trois palettes sur la grande cuillère arabe; elles y sont très-nécessaires, si l'on songe à la manière de manger de ce peuple. Les convives se placent en rond autour du plat ou du vase rempli de nourriture. Ici, point d'assiette ni de fourchette; chacun puise au plat même. Si les convives sont nombreux, le cercle s'agrandit et chacun se trouve éloigné de la nourriture. Les longues cuillères sont alors nécessaires pour se la procurer, et on les tient à la main par la palette supérieure. Si au contraire le nombre des convives est restreint, on se rapproche davantage du plat, et la cuillère, suivant la distance, est tenue par la seconde ou la troisième palette. Comme nous au moyen âge, les Arabes ont orné d'emblèmes religieux cette partie de la cuillère de luxe, et nous avons déjà vu qu'ils y ont adapté le croissant d'une façon habile et gracieuse. Il est curieux de constater qu'au moyen âge chacun portait sur soi sa cuillère, imitant en cela les anciens naturels de l'Amérique qui perçaient leurs cuillères en coquillage

Digitized by Google

pour les attacher sans doute à la personne. Ce n'est pas le seul exemple de mœurs primitives que nous surprenons à cette époque. A côté des vastes et somptueuses abbayes, à côté des magnifiques cathédrales et des châteaux majestueux, vivait et croupissait tout un peuple, si exploité par ses maîtres, si dénué de ressources, qu'il en était presque revenu à la civilisation à peine ébauchée des temps préhistoriques. Etudiez les poteries du paysan d'alors, vous serez étonné de leurs formes rudes et primitives. Ce ne sont même pas des poteries barbares; seules les peuplades sauvages, perdues sur quelque rive inhospitalière des vastes océans, façonnent encore des vases aussi peu soignés, aussi grossiers.

VI. — L'Age des Alluvions et des Objets.

Une dernière question reste à examiner : quel est l'âge des objets qui ont été découverts dans les sables et les limons du Pibout? Nous avons vu que c'est au moins avant la fin du XIIIe siècle que Gerzat a été protégé par une double enceinte de murailles et de fossés, et que c'est probablement dans ce but qu'on a dérivé du côté du nord une partie des eaux du Bédat. Nous avons vu aussi qu'avant le XVIIe siècle un barrage pour l'établissement probable d'un moulin avait changé la nature des sédiments. Ces renseignements nous permettent déjà de resserrer la question posée.

L'étude des poteries ne nous donne pas des indications précises, car on en trouve de semblables dans les anciennes habitations en pierres sèches du commencement du moyen âge jusqu'au XIVe siècle, et nous pensons même que leur usage a dû se continuer plus tard encore. La forme de la cuillère dont le manche porte un athlète répondrait, suivant la classification de Viollet-le-Duc, au XIVe siècle environ, tandis que la seconde cuillère, au manche brisé, serait d'un âge postérieur. Mais nous avons

Digitized by Google

démontré que ces deux formes ont existé à toutes les époques; il nous est donc bien difficile d'établir, d'après ce caractère, un jugement certain. Cependant le sujet de décoration de la première est un motif emprunté à l'antiquité classique, et ce n'est guère qu'à la fin du XVe et surtout au XVIe siècle que l'humanité s'est reprise d'engouement pour les belles civilisations païennes de la Grèce et de Rome.

Les limons sont postérieurs aux sables, puisqu'ils les recouvrent, et la monnaie qu'ils ont livrée fixe d'une manière à peu près certaine leur âge à la fin du XVIe et aux premières années du XVIIe siècle. Les sables, quoique plus anciens, ne peuvent guère être placés plus bas qu'à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Peut-être que déjà même les fossés et les remparts ne servant que très-rarement à la défense, le ruisseau avait été rétréci et reporté très-près de la digue du Pibout, pour permettre à la culture d'utiliser les terrains libres des fossés.

Il n'y a pas longtemps, l'eau coulait encore en petits ruisseaux tout autour du monticule de Gerzat, passant à travers toute une série de cours et de jardins qui ont pris la place des anciens fossés. Aujourd'hui, une interruption existe depuis les Vigeries jusqu'à l'origine du chemin d'Aulnat; mais les vieillards se rappellent le temps où cette lacune n'existait pas. Ils ont même transmis le souvenir de ce qu'autrefois la ville de Gerzat, placée sur une hauteur, entourée par les eaux de tous côtés et sur une large étendue, était une place redoutable. L'étude de la disposition actuelle des terrains, des anciens fossés, des chaussées et des digues, démontre avec la dernière évidence que ce souvenir repose sur un fait très-réel. Il fallait que Gerzat fût un poste important pour qu'on ait pris tant de soin, dépensé tant d'efforts à son système de protection et de défense. Quand on examine ce qui reste encore des anciennes murailles et des fossés de Montferrand,

Digitized by Google

on reconnaît aussitôt une étroite ressemblance entre le mode de fortification de cette ville et celui de Gerzat. Ces deux centres de population ont, en effet, commandé pendant longtems la seule route qui reliait Clermont aux régions du nord de la France, route qui n'était autre que la vieille voie romaine ou chaussée de Claudius.

Dr POMMEROL.

Digitized by Google

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES

SUR LE

CŒUR DES GASTÉROPODES PULMONÉS

Les pages qui suivent contiennent le résumé d'un grand nombre d'observations et d'expériences qui sont le point de départ d'autres recherches physiologiques qui seront publiées dans la suite. J'ai choisi comme sujet d'étude, les pulmonés les plus communs aux environs de Clermont, et notamment l'Helix pomatia. Mon intention était d'étudier la physiologie du système nerveux, une des parties sur lesquelles nos connaissances sont le moins avancées.

C'est dans ce but que j'ai entrepris, dans les laboratoires de zoologie de la Faculté, que M. le Dr Girod m'a si gracieusement ouverts, une série de recherches dont la première partie porte sur l'influence de l'asphyxie, sur les phénomènes qui suivent l'ablation du cœur et sur l'action des poisons chez l'escargot vulgaire. Cette étude des poisons donne un puissant moyen d'analyse physiologique, et de plus elle m'a procuré certains procédés d'expérimentation pour l'étude directe du système nerveux; procédés sans lesquels il m'eût été très-difficile d'arriver au but que je me suis proposé. Je les décrirai dans la seconde partie de ce travail.

L'action des poisons sur les centres nerveux se manifeste par des réactions qui se transmettent des centres impressionnés aux divers appareils, et j'ai surtout porté

Digitized by Google

mon attention sur les phénomènes présentés par le cœur dans les divers cas d'intoxication, ce qui n'avait pas encore été fait, à mon avis, d'une façon satisfaisante. J'aurais voulu à ce sujet employer la méthode graphique, mais cela est excessivement difficile, sinon impossible, avec l'escargot, chez qui le cœur peut occuper, sous l'influence des mouvements du corps, des positions très-différentes en un temps très-court. J'ai donc été obligé d'abandonner ce moyen d'étude, qui, dans plusieurs cas, a donné de si bons résultats.

Pour ne pas donner à ce travail une trop grande extension, je n'ai pas cru devoir rapporter et comparer dès à présent les résultats obtenus chez les autres invertébrés; je le ferai dans un résumé spécial. On trouvera du reste dans les quelques ouvrages signalés dans la suite toute la bibliographie nécessaire sur le sujet dont je m'occupe; on pourra ainsi consulter l'Exposé des recherches de Cl. Bernard, Vulpian, E. Yung, L. Fredericq, Plateau, Krukenberg, etc., etc.

Je dois dire maintenant quelques mots sur la façon dont j'ai fait mes expériences. En donnant un coup sec dans la région du cœur, sur la coquille de l'escargot, on met à nu le péricarde. Cette opération fait sortir l'animal, mais ne provoque qu'un trouble passager dans les mouvements du cœur. On attend que ce trouble ait disparu, on note le nombre des pulsations, et, lorsque le cœur est bien régulier, l'animal est dans toute son activité normale. C'est alors qu'on injecte la substance à essayer, en enfonçant l'aiguille de la seringue à travers le pied, vers le milieu de cet organe. Les escargots injectés doivent souvent être mis en observation pendant plusieurs jours; on les met sous une cloche avec une éponge imbibée d'eau, de façon à empêcher la dessiccation des tissus.

Digitized by Google

INFLUENCE DE L'ASPHYXIE SUR LES MOUVEMENTS DU CŒUR.

Pour étudier cette question, je plonge les gastéropodes dans un vase exactement rempli d'eau et bien bouché. Je fais en sorte que la température ne varie pas, car elle influe, comme je le montrerai plus tard, d'une façon considérable sur la fréquence des pulsations. J'ai expérimenté ainsi sur un grand nombre de gastéropodes d'espèces variées : Helix pomatia, H. aspersa, H. hortensis, H. nemoralis, H. pisana, Zonites lucidus, Z. nitidus, Bulimus detritus, Succinea elegans, Limnea stagnalis, L. auricularia, Planorbis corneus, P. carinatus.

Je mets le cœur à nu chez ceux de ces mollusques dont la coquille est opaque, les autres restant intacts.

Les faits observés chez les vertébrés montrent que les mouvements du cœur se ralentissent rapidement par l'asphyxie. C'est ce qui arrive aussi chez les gastéropodes, mais il y a des particularités à signaler. Voici, en effet, les résultats de mes expériences :

Les mollusques d'eau douce, Limnea stagnalis, etc., conservent longtemps leurs mouvements normaux; après quelque temps, ils cherchent à renouveler l'air de leur appareil respiratoire, ce qui leur est impossible dans les conditions où ils sont placés. Après plusieurs tentatives infructueuses, tout l'air de la cavité respiratoire s'échappe peu à peu et est remplacé par de l'eau. Mais ce n'est que longtemps après l'immersion (au bout de vingt-quatre heures pour L. stagnalis) que le nombre des pulsations, qui a été constant pendant tout ce temps, commence à diminuer. La marche des mollusques devient très-lente trente-six heures après l'immersion, L. stagnalis ne donne plus que 9 pulsations au lieu de 36. Le pied se creuse d'un sillon profond, l'animal perd bientôt ses mouvements vo-

Digitized by Google

lontaires, les réflexes disparaissent à leur tour; dix heures après, l'animal meurt, les tissus sont gonflés et imbibés d'eau et à la dissection le cœur est arrêté en diastole.

Chez les gastéropodes terrestres, l'action est beaucoup plus rapide. Ainsi chez H. hortensis, l'action de l'asphyxie commence deux heures après l'immersion; le cœur ne donne plus, en effet, que 12 pulsations au lieu de 35, et, deux heures plus tard, il n'en donne plus que 4. Les pulsations deviennent irrègulières, et la mort arrive avec les phénomènes indiqués plus haut, après dix-huit ou vingt-quatre heures d'immersion, suivant les espèces.

Si l'asphyxie n'agit pas sur les gastéropodes avec autant d'énergie et aussi rapidement que chez les vertébrés, cela tient à ce que, chez ces animaux, le sang a une capacité respiratoire très-faible, et que chez eux la respiration qui est très-lente peut être longtemps suspendue. Les gastéropodes aquatiques, par cela même qu'ils vivent dans l'eau, résistent, dans les conditions indiquées, bien plus que les gastéropodes terrestres, comme le montrent les expériences que je viens de rapporter.

IMPORTANCE PHYSIOLOGIQUE DU CŒUR CHEZ LES GASTÉROPODES

L'importance physiologique du cœur ehez les gastéropodes est bien mise en évidence par les deux ordres de faits suivants :

1° *Ablation du cœur.* — Si on enlève le cœur aux gastéropodes terrestres, on constate qu'ils peuvent vivre assez longtemps sans cet organe. C'est ainsi qu'en opérant dans des conditions favorables, j'ai vu nombre d'Helix pomatia ne mourir que trois jours après l'extirpation du cœur.

Les phénomènes qui suivent cette opération sont ceux-ei : Si le mollusque est en marche pendant qu'on

Digitized by Google

lui enlève le cœur, il continue à marcher après l'ablation du cœur, mais le corps est mou, flasque, les tentacules ne peuvent se redresser; ils sont appliqués contre le corps et dirigés vers le sol. Le corps est aplati, élargi. La coquille pèse sur le cou de l'animal, qui peut encore rentrer dans sa coquille, ou qui meurt étalé après deux ou trois jours. — De nombreux Helix aspersa, hortensis m'ont donné les mêmes résultats.

Si l'animal n'est pas sorti de sa coquille avant que le cœur soit enlevé, il a beaucoup de peine à se déployer et le plus souvent il n'y arrive pas, du moins entièrement.

2° *Mouvements du cœur pendant le repos et pendant la marche.* — Pendant les grandes chaleurs, on trouve de nombreux Helix hortensis collés par une plaque de mucus durci sur les feuilles des buissons. En comptant le nombre de pulsations du cœur dans cet état, j'ai trouvé pour l'un d'eux 72 pulsations à la minute. Détachant alors brusquement l'animal de la feuille, je trouve 88 pulsations; le mollusque était sorti et s'était mis en marche. Pour un autre, j'ai trouvé, correspondant aux nombres précédents, 72 et 103, c'est-à-dire une différence considérable entre le nombre des pulsations du cœur lorsque l'animal est au repos et le nombre de pulsations lorsqu'il se met à marcher. Les autres mollusques terrestres se comportent de la même façon.

Ces deux ordres d'observations montrent bien que, comme on l'avait pensé, outre la fonction de nutrition dont est chargé le cœur chez les autres animaux, chez les mollusques le cœur a une importance considérable et directe au point de vue de la locomotion. Il chasse le sang dans les cavités du corps, et fait entrer en turgescence, en les projetant au dehors, les organes qui doivent jouer un rôle dans la vie active, comme les tentacules.

Digitized by Google

ACTION DES POISONS.

Curare.

Steiner (1) prétend que l'escargot ne résiste pas à une injection de 5 milligrammes de curare. J'ai constaté qu'il faut des doses supérieures pour amener la mort. J'ai vu, en effet, revenir à la vie un escargot qui avait reçu en injection 0g01 de curare.

Ces divergences apparentes s'expliquent facilement, car on sait que les échantillons de curare varient beaucoup en teneur de principes actifs.

Le point important est l'observation de la suite des phénomènes d'intoxication, et à ce sujet, voici ce que l'on peut constater :

J'injecte 0g0025 à un escargot, qui se retire d'abord et ressort de sa coquille. Au bout de quinze minutes, les mouvements volontaires sont abolis ; mais les réflexes sont très-intenses, et il suffit de souffler sur le pied pour les provoquer. Le corps est mou, flasque et retombe du côté où on le penche. Quinze heures après, je trouve l'animal en train de se faire un épiphragme. Je n'ai pas observé dans ce cas d'action bien sensible sur le cœur.

Un autre escargot, après avoir reçu en injection 0g0075 de curare, présente les phénomènes précédents plus accentués. Le cœur se ralentit, mais l'animal résiste après une paralysie d'environ vingt-quatre heures.

En injectant 0g01, la solution est si concentrée que le sang qui passe dans le cœur a la couleur de la solution. Mêmes phénomènes, plus accentués encore ; les pulsations deviennent presque immédiatement lentes, avec de longs

(1) J. Steiner (Archiv. f. Anat. und Physiol., 1875, p. 146). Ueber die Wirkung des Amerik. Pfeilgiftes curare.

Digitized by Google

arrêts, le ventricule étant en diastole. Cet escargot, gardé en observation pendant six jours, se remet complètement le troisième jour. Il est vrai que d'autres escargots n'ont pas résisté à la même dose de poison.

Les effets sont donc les mêmes chez l'escargot que chez la généralité des autres invertébrés (1). Comme chez les vertébrés, il y a paralysie des nerfs moteurs, mais l'action est bien plus lente et exige de plus fortes doses de poison.

Esérine.

L'étude de l'ésérine suit naturellement celle du curare.

J'ai fait usage d'une dissolution de sulfate neutre.

J'injecte 0g005, les pulsations descendent de 30 à 17 après trois minutes, et dix minutes après l'injection on n'en compte plus que quatre. Il y a de longs arrêts, le ventricule étant en diastole. Les mouvements volontaires sont rapidement abolis; l'animal est mou et flasque comme après l'injection de curare; mais les réflexes sont bien plus faibles, et disparaissent beaucoup plus vite quand on emploie des doses plus fortes, par exemple en injectant 0g025. Le cœur alors s'arrête en diastole; l'action est encore plus rapide en injectant 0g04. M. Kœhler (2) a fait cette expérience, mais il n'a pas porté une attention rigoureuse sur ce qui se passe du côté du cœur. L'action sur cet organe est bien plus évidente qu'avec le curare, et on voit de plus que les mouvements, soit volontaires, soit réflexes, surtout ces derniers, sont bien plus rapidement affaiblis, ou même complètement abolis dans le cas de l'ésérine.

(1) Le curare a été essayé par un grand nombre de physiologistes sur une foule d'animaux de divers groupes. Je renvoie ceux qui voudraient avoir la bibliographie de ce sujet au mémoire de M. F. Plateau : *Recherches physiologiques sur le cœur des crustacés décapodes* (Archives de Biologie publiées par Van Beneden et Van Bambeke. 1880; vol. I, p. 662).

(2) R. Kœhler. *Recherches physiologiques sur l'action des poisons chez les invertébrés*. Nancy, 1883.

Digitized by Google

Nicotine.

Lorsque la dose injectée est très-faible, par exemple si elle ne dépasse pas 0g0005, le nombre des pulsations du cœur est d'abord ralenti, puis une accélération passagère survient, suivie d'un nouveau ralentissement, après lequel le nombre des pulsations revient à l'état normal. Pendant l'injection, l'animal se retire vivement dans sa coquille, rejette un mucus filant en abondance, devient immobile, le pied se contracte et est peu sensible; mais l'animal recouvre peu à peu son activité au bout d'un temps plus ou moins long.

C'est ainsi qu'un escargot auquel j'injecte 0g00025, et qui donnait normalement vingt pulsations à la minute, n'en donne plus que quinze deux minutes après l'injection, et vingt-six minutes après, puis on observe un ralentissement graduel.

Si on emploie des doses plus fortes, comme l'a fait M. Kœhler, le ralentissement initial s'exagère subitement, on ne constate pas d'accélération. Après huit ou dix pulsations et quelquefois immédiatement, le cœur s'arrête, ventricule en systole, tandis que l'oreillette est très-gonflée. Tout mouvement, volontaire ou réflexe, n'a plus lieu par excitation; un mucus épais est rejeté en abondance, le pied devient dur et insensible; sa face inférieure apparaît comme couverte d'une multitude de petites éminences opalines qui ressemblent tout d'abord à des pustules. Les pulsations du cœur reprennent souvent, faibles et très-lentes il est vrai, mais persistant quelquefois longtemps après la mort apparente.

Chez un escargot à qui je coupais les tentacules et à qui j'incisais le pied (il n'avait pas eu le temps de rétracter ces organes, tant l'action avait été rapide), je ne constatais pas le moindre mouvement. Cependant le cœur donnait quelques pulsations. L'animal était bien mort,

Digitized by Google

du reste le pied commençait déjà à brunir en se desséchant. Le cœur finit néanmoins par s'arrêter définitivement, ventricule en systole, oreillette en diastole, sept heures après l'injection.

J'ai toujours pu réveiller quelques pulsations par excitation directe, peu après la mort apparente.

En déposant quelques gouttes d'une solution de nicotine sur le cœur après avoir ouvert le péricarde, on observe les mêmes phénomènes généraux que ceux qu'on obtient par injection.

L'action de la nicotine sur un escargot préalablement curarisé est la même que si elle agissait seule. Ceci avait déjà été constaté chez d'autres invertébrés, par exemple chez l'écrevisse. (M. Plateau.)

Vératrine.

L'escargot ne résiste pas à 0g001 de sulfate de vératrine.

Pendant l'injection, il se contracte fortement, sécrète une quantité considérable de mucus blanchâtre. Le cœur, dont les mouvements sont d'abord accélérés, ne tarde pas à perdre une grande partie de son activité; mais je ne l'ai jamais vu s'arrêter « définitivement, après une quinzaine de pulsations », comme le dit M. Kœhler. Si la dose est forte, il s'arrête pendant assez longtemps, mais les pulsations reprennent lentes et irrégulières, pour ne s'arrêter que plus tard, et dans ce cas il semble que l'accélération initiale fasse défaut.

Après l'injection, le corps est contracté, présente quelquefois des convulsions, puis devient immobile et peu sensible aux excitations. Les réflexes disparaissent quelques heures plus tard, et la mort survient, le cœur arrêté en diastole.

Digitized by Google

Antipyrine.

L'action de l'antipyrine a été étudiée, dans ces derniers temps, sur les vertébrés. Personne, à ma connaissance, ne l'a étudiée chez les autres animaux. Voici les résultats que j'ai obtenus à ce sujet :

L'escargot résiste à des doses très-fortes (0g05) d'antipyrine. En injectant 0g025, l'animal rentre vivement dans sa coquille, sort de nouveau. Les mouvements volontaires s'affaiblissent mais ne cessent pas. Du côté du cœur on constate une diminution sensible dans le nombre des battements. Le lendemain, l'escargot a repris son allure normale.

A la dose de 0g05, l'antipyrine ralentit un instant les mouvements du cœur et finit par les arrêter presque immédiatement, ventricule en systole. Les mouvements volontaires disparaissent presque complètement une heure trente minutes après l'injection. Les réflexes persistent. Le lendemain, les mouvements volontaires étaient devenus normaux, car pendant la nuit l'escargot s'était sécrété une cloison, et le cœur avait repris ses battements.

La dose de 0,1 d'antipyrine est funeste à l'escargot : le cœur est rapidement arrêté en systole ; les mouvements volontaires disparaissent, et longtemps après il en est de même des réflexes ; le pied est couvert d'une couche de mucus ; l'ouverture du péricarde provoque une dizaine de pulsations du cœur, puis s'arrête en systole ; mais par l'excitation directe on peut obtenir quelques pulsations longtemps après la mort apparente (1).

(1) L'action de l'antipyrine a été étudiée chez l'homme par MM. Filehne, Germain Sée et plusieurs autres physiologistes.

M. Hénocque a reconnu que cette substance donnait lieu à des convulsions tétaniformes présentant une analogie remarquable avec le strychnisme, et enfin la mort par asphyxie (lapin, cobaye, grenouille).

D'après les auteurs que je viens de citer, l'antipyrine amène un abaissement de tem-

Digitized by Google

Strychnine-Brucine.

M. Heckel (1) n'a pu amener la mort chez l'escargot avec 0g045 de strychnine. Je n'ai jamais obtenu pareil résultat. La plupart des sujets mis en expérience n'ont pas résisté à 0g02 de sulfate de strychnine, et je confirme l'expérience de M. Kœhler.

Quant à l'accéléralion des battements du cœur, je ne l'ai observée qu'en employant des doses inférieures à 0g02. Ainsi, un escargot à qui j'injecte 0g006 présente une augmentation de onze pulsations sur le nombre observé avant l'injection; puis il y a ralentissement. Le lendemain, l'animal était complètement remis.

En employant des doses plus fortes, le cœur s'arrête après une dizaine de pulsations. L'animal devient mou, immobile, après avoir présenté des convulsions au début. Les réflexes sont d'abord très-énergiques, puis s'affaiblissent, et si la dose est suffisante (0,025 à 0,04), la mort arrive après un temps plus ou moins long. Le cœur est alors arrêté en systole souvent peu marquée. Dans plusieurs cas, j'ai vu le cœur battre après la mort apparente, comme s'il était devenu indépendant du système nerveux général. (Le même fait se produit avec la nicotine.)

La brucine agit de la même façon que la strychnine.

Cocaïne.

Vulpian (1) a essayé l'action de la cocaïne sur l'escargot; il ne parle pas de l'effet de cette substance sur le cœur. Il a observé l'immobilité presque complète de l'animal

pérature et un ralentissement des mouvements du cœur. J'ai constaté, comme on vient de le voir, le même fait chez l'escargot.

On trouvera sur l'antipyrine de nombreux renseignements dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, numéro de janvier 1885.

(1) Heckel : *Comptes-rendus de l'Acad. des Sc.*, 1879; t. LXXXVIII, p. 918.

(1) Vulpian : *Comptes-rendus de l'Acad. des Sc.*, 24 novembre 1884.

Digitized by Google

sans que la sensibilité soit abolie, après avoir injecté 1/2 cc. d'une solution au 1/100 de chlorhydrate de cocaïne.

En étudiant attentivement l'action de cette substance, j'ai obtenu les résultats suivants :

J'injecte 0g003 de chlorhydrate de cocaïne à un escargot. On voit le cœur s'arrêter en diastole. L'animal rentre dans sa coquille ; puis les pulsations recommencent, d'abord lentes, passent ensuite par un maximum dix minutes après l'injection, pour redevenir normales. Après environ deux heures, l'escargot est complètement remis.

En injectant 0g006, on observe les mêmes phénomènes un peu plus accentués ; l'animal devient immobile, mais reste sensible, et n'est bien remis qu'après dix heures.

Il résiste également à une injection de 0g02.

Si on injecte 0g025, on observe encore l'arrêt du cœur en diastole ; l'animal reste étalé, mou et flasque ; les tentacules, gonflés, sont affaissés sur la tête. Les mouvements volontaires cessent bientôt. Les réflexes deviennent faibles, le ventricule est relâché en diastole, mais vide et aplati.

Je me suis servi de cette propriété qu'a le chlorhydrate de cocaïne d'insensibiliser à fortes doses l'escargot pour étudier quelques points de la physiologie des centres nerveux. J'exposerai les résultats obtenus dans une autre partie de ce travail (1).

Si l'on dépose directement sur le cœur une solution plus ou moins concentrée, on observe les mêmes phénomènes que précédemment, relativement au cœur.

Atropine.

En injectant 0g012 d'atropine à un escargot, les pulsations, qui étaient au nombre de vingt-trois, descendent

(1) J'ai étudié aussi l'action de la cocaïne sur d'autres invertébrés. *Comptes-rendus de l'Acad. des Sc.*, 2 juin 1885.

Digitized by Google

successivement à douze, cinq, puis remontent à vingt-cinq, et l'animal se remet complètement deux heures après.

Si on injecte 0g025, on a la même action sur le cœur, l'animal devient immobile, et les pulsations ne reprennent leur caractère normal que quinze à vingt heures après l'injection.

L'escargot résiste encore à 0g05 après avoir présenté les mêmes phénomènes, plus accentués que dans les cas précédents.

Mais un escargot à qui j'avais injecté 0g2 ne résista pas; aussitôt après l'injection, un mucus abondant est rejeté, le cœur paraît immobile à travers le péricarde que j'ouvre. Je trouve l'oreillette très-distendue, le ventricule en systole; les excitations mécaniques ne donnent que des mouvements très-faibles et exclusifs à la partie excitée; le corps est flasque, le mucus devient verdâtre, l'animal meurt.

On voit donc que si l'action est passagère avec des doses relativement fortes, elle est très-intense et amène la mort avec des doses suffisantes.

La limace, qui est plus sensible que l'escargot à l'action de l'atropine, mange impunément les feuilles de belladone; cela tient évidemment à ce que, à poids égal, les feuilles sont environ six cents fois moins actives que l'atropine.

En appliquant directement sur le cœur une solution concentrée de sulfate d'atropine, on observe, comme après l'injection, un ralentissement marqué du cœur, puis les pulsations reprennent leur caractère normal; le cœur peut même être arrêté ventricule en systole pendant un temps assez long.

Nous ne pouvons donc comprendre l'assertion de M. Kœhler, qui affirme que « les mouvements du cœur ne se sont ni arrêtés, ni même ralentis » par l'injection de 0g02 de sulfate d'atropine.

Digitized by Google

Aconitine.

L'escargot résiste fort bien à 0g006 de sulfate d'aconitine. Pendant l'injection, l'animal rentre dans sa coquille; le pied offre des mouvements convulsifs; le cœur, qui présente d'abord une accélération très-passagère, ralentit bientôt ses mouvements; trois minutes après l'injection, il ne donne plus que dix pulsations, alors qu'il en donnait vingt avant. L'animal est très-sensible, les mouvements volontaires ne s'affaiblissent que deux heures après l'injection, sans disparaître complètement, car quelque temps après il rentre dans sa coquille; il en sort le lendemain et se met en marche. Son état est alors tout à fait normal.

L'escargot ne résiste pas à 0g025. Après une quinzaine de pulsations, le cœur s'arrête en systole; on observe des mouvements convulsifs du pied. Moins de deux heures après l'injection, les mouvements volontaires ont disparu. Le pied est un peu contracté; les réflexes sont faibles. Le lendemain, la mort arrive, le cœur étant en systole.

En injectant 0g05, on observe les mêmes phénomènes, plus rapides et plus intenses.

L'action de l'aconitine diffère donc de celle du curare, dont on l'a souvent rapprochée, pour l'escargot du moins. L'action sur le cœur est surtout plus nette qu'avec le curare.

Mes expériences conduisent donc à un résultat bien différent de celui indiqué par M. Kœhler, qui a trouvé que cette substance, même à la dose de 0g02, n'amène aucun symptôme d'intoxication chez l'escargot.

Sulfocyanure de potassium.

J'ai constaté que l'injection de 0g005 ralentissait déjà les mouvements du cœur. A la dose de 0g01, les pulsations descendent peu après de dix-neuf à sept, puis reprennent

Digitized by Google

leur rythme normal. Quelquefois cette même dose de 0g01 suffit pour arrêter presque de suite le cœur en systole, mais l'état normal réapparaît six ou huit heures après l'injection.

L'escargot ne résiste pas à la dose de 0g04; les mouvements volontaires ou réflexes s'arrêtent rapidement; les réflexes sont localisées à la partie excitée.

En déposant directement sur le cœur une solution concentrée du sel, le cœur s'arrête bientôt en systole, puis l'oreillette offre des mouvements auxquels le ventricule ne prend part que longtemps après. J'ai toujours observé l'arrêt du ventricule en systole.

D'après M. Kœhler, « après l'injection de 0g01, l'animal se rétracte vivement dans sa coquille, mais les battements du cœur ne sont pas sensiblement modifiés dans leur rythme; l'absorption de doses plus élevées (2-3 centigr.) provoque un ralentissement très-notable des battements du cœur, qui ne tarde pas à s'arrêter en systole. »

Sulfate de cuivre et Bichlorure de mercure.

En injectant 0g01 et même des doses bien plus faibles, 0g005 par exemple, on observe un arrêt presque immédiat du cœur, ventricule en systole; l'oreillette est très-distendue. Le sang est troublé par la présence de grumeaux d'un blanc verdâtre; le corps est contracté; l'escargot rejette en quantité considérable un mucus épais. La mort arrive rapidement après l'injection.

Le bichlorure agit d'une façon identique, mais encore bien plus rapide.

Si on dépose directement sur le cœur quelques gouttes d'une solution concentrée de sulfate de cuivre, le cœur devient rapidement immobile, le ventricule se contracte énergiquement et ne donne rien par excitation ni par addition d'une goutte de sulfate d'atropine en solution aux 2/5. Néanmoins, l'animal est sensible et fait des mou-

Digitized by Google

vements assez étendus. Il se trouve dans le cas d'un escargot dont le cœur a été extirpé; dans ce cas en effet la mort ne survient que longtemps après cette extirpation, qui est cause de divers phénomènes que j'ai décrits au commencement de ce travail.

Chloroforme, Ether, Benzine.

Ces trois substances, en vapeur et mélangées à l'air, agissent de la même façon sur l'escargot. Aussitôt que l'animal est plongé dans l'atmosphère toxique, il se rétracte vivement; le pied offre des mouvements convulsifs; le cœur, dont les mouvements sont d'abord accélérés (cette accélération persiste longtemps avec les vapeurs de benzine), se ralentit bientôt considérablement et finit par s'arrêter en systole. Les mouvements volontaires sont abolis; il en est de même des réflexes, et la mort arrive si les sujets en expérience ne sont pas assez tôt reportés à l'air libre.

Dans le cas d'intoxication par les trois substances en question, l'escargot émet constamment un mucus blanchâtre, épais, comme cela arrive du reste avec beaucoup d'autres poisons.

J. RICHARD,
Licencié ès sciences naturelles.

Digitized by Google

NOTES D'UN VOYAGE

DANS LA PARTIE SUD-OUEST DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

(TAUVES, SAINT-GENÈS-CHAMPESPE, LE VALBELEIX)

Dans les premiers jours de septembre, par un ciel nuageux et un temps fort douteux, je prenais à la gare de Clermont un billet pour la station de Laqueuille, d'où, poussant plus loin, je comptais me rendre le même soir à Tauves. Je comptais visiter à loisir certaines parties des cantons de Latour, de Tauves et de Besse, que je n'avais fait qu'entrevoir dans de précédentes excursions, et aussi explorer un peu en détail le flanc occidental des monts Dore, la partie la moins connue de ce massif montagneux et qui n'est ni la moins intéressante ni la moins pittoresque. Je voulais surtout reconnaître et suivre les traces d'anciens phénomènes glaciaires signalés pour la première fois par Henri Lecoq, mais attribués par lui à une cause qui ne semblait pas être la véritable. J'avais enfin besoin, après un long et ardu labeur, de me reposer, de me retremper dans le plein air et par l'exercice. Aussi, impatient d'échapper à la ville, je partis malgré les signes du temps qui étaient assez défavorables. Quand j'arrivai à Laqueuille, il pleuvait à verse.

Connaissez-vous cette station de Laqueuille, isolée sur un large plateau, dans une partie inculte et sans ombrage, entourée de maigres pâturages? Aussi, dans de telles conditions, ne fus-je guère réjoui en apprenant que j'a-

Digitized by Google

vais cinq mortelles heures à attendre avant le départ d'un véhicule à moitié disloqué, affreusement sale et crotté, qui stationnait au beau milieu de la cour de la gare, les roues plongées presque jusqu'au moyeu dans une mer de boue à demi liquide, et qui représentait la diligence faisant le service de Tauves. Voilà qui débute bien mal ; c'est de bien mauvais augure pour la suite ! Bah ! il ne faut jamais désespérer. D'abord, je ne crois pas aux augures. Et puis les jours se suivent et ne se ressemblent pas nécessairement. Quelques heures ennuyeuses sont bientôt passées.

Enfin, voici qu'on amène les chevaux, deux rosses réussies, avec des harnais parfaitement assortis à la voiture, usés, renoués, en loques, doublés de bouts de ficelle. Pendant qu'on attache un trait, le morceau vous demeure dans la main. On en renoue les deux parties tant bien que mal. Puis c'est un collier qui ne tient plus, puis encore je ne sais quoi qui ne va pas. Enfin, au bout d'une demi-heure d'efforts, les bêtes sont à peu près attelées. Je m'installe dans le coupé ; et quel coupé ! Quel siège de torture ! Enfin une fois encastré là-dedans, il n'y a plus qu'à prendre patience et à se résigner. Relater tous les incidents, inconvénients, désagréments de la route serait trop long, et peut-être fastidieux. Je n'en rapporterai qu'un seul, qui est qu'à mi-chemin notre conducteur trouva un acquéreur pour son affreuse guimbarde et la lui vendit séance tenante. Le marché fut conclu sous l'auvent d'une porte d'auberge, par la pluie battante qui n'avait cessé de tomber à flots. Les conditions de la vente n'entraînaient heureusement pas la livraison immédiate du véhicule à son nouveau propriétaire, de sorte que nous repartîmes et pûmes arriver à Tauves à neuf heures du soir, toujours par un vrai déluge et un temps glacial et mortellement humide. En entrant dans l'auberge, j'aperçois trois énormes marmites, suspendues à une crémaillère monumentale, et qui bouil-

Digitized by Google

laient sur un large feu bien flambant. J'allai immédiatement tenir compagnie aux marmites. Un chat dormait sur un escabeau, sous le manteau de la cheminée. Je chaschai l'animal et pris sa place. Il y a des moments qui compensent bien des tribulations !

Autour de Tauves même, le sol des plateaux est partout recouvert de blocs erratiques, serrés, rarement de grande dimension, qui pour la plupart sont constitués par des roches tout autres que celles qui forment le sous-sol sur lequel ils reposent. Ces blocs ont leurs angles émoussés, arrondis. Leur aspect est néanmoins assez différent de celui des vrais cailloux roulés, et ils sont moins parfaitement arrondis que ces derniers. En les examinant, j'en trouvai quantité couverts de stries fort nettes, absolument semblables à celles qu'on remarque sur les blocs d'alluvions glaciaires, telles que les moraines des glaciers actuels des Alpes. J'avais promis à M. Ernest Chantre, qui s'est tant occupé de l'ancienne extension des glaciers, de lui envoyer un échantillon de ces pierres striées, et il semblait de prime abord que je n'avais que l'embarras du choix. Mais à un examen plus attentif, je m'aperçus que, loin de remonter à une époque très-ancienne, ces stries étaient dues à une cause absolument moderne et toute récente. En effet elles n'intéressaient que la patine assez mince des blocs, la traversaient généralement en entier et, au fond des étroits sillons qu'elles formaient, apparaissait la roche absolument inaltérée, bien reconnaissable à sa teinte plus foncée, et que par conséquent les agents atmosphériques n'avaient pas eu le temps d'attaquer. Preuve indiscutable de l'origine actuelle de ces rayures. Elles ne pouvaient évidemment être dues qu'à l'action des instruments d'agriculture, ce qui était confirmé par ceci, que les blocs rayés provenaient tous de terres labourables, tandis que, dans les portions en prairies, on n'en remarquait que très-exceptionnellement. Un homme du pays, qui me voyait examiner ces stries avec quelque

Digitized by Google

attention et qui pensait que je cherchais à deviner ce qui les avait produites, s'empressa de me dire qu'elles étaient dues au passage de la charrue. Je dois ajouter que dans la suite je n'ai pu rencontrer une seule pierre striée qui ne me parût d'origine récente. Je me bornai donc à noter les natures diverses de ces blocs de transport et n'eus dans cette matinée, comme dédommagement à ma petite déception, que la vue d'un antique et splendide tilleul, qui s'élève au hameau de Serrette. Cet arbre, qu'on dit un Sully, s'élève sur une éminence et se voit de fort loin. Il est encore assez touffu et pas trop décrépit, malgré son grand âge et les fréquentes atteintes de la foudre, à laquelle l'expose sa position sur un point un peu culminant. Je ne sais si vous êtes comme moi, mais la vue d'un arbre beau comme celui-là me produit toujours une forte impression.

Si mes observations sur la formation glaciaire ne m'offraient rien de bien important et de bien caractérisé au voisinage immédiat de Tauves, je savais qu'à peu de distance le terrain erratique se trouvait bien plus développé, auprès du hameau des *Quatre-Vents* et de l'endroit auquel on a donné le nom singulier de *Cimetière des Enragés*. Il n'y a que six kilomètres environ de Tauves aux Quatre-Vents. Mais la distance se complique de deux gorges à traverser, dont l'une très-considérable, où coule la rivière de la Burande. Désirant consacrer deux ou trois journées à explorer les environs de ce hameau, et jusqu'à une distance assez grande, il était nécessaire que j'allasse m'y établir. Je savais qu'il y existait une auberge assez convenable; aussi, malgré des averses qui se succédaient à d'assez courts intervalles, je partis sous la protection d'un parapluie. Le temps s'était un peu éclairci lorsque j'arrivai au fond de la vallée de la Burande, au *Pont-Vieux*, hameau de cinq ou six maisons. Cette gorge, profonde et boisée, est fort pittoresque; mais la route fait de chaque côté, pour en franchir les versants, des dé-

Digitized by Google

tours considérables et qui allongent notablement l'itinéraire. Dès que j'atteignis le plateau des Quatre-Vents, à la sortie d'un bois de hêtres, je commençai à trouver la campagne toute parsemée de blocs erratiques volumineux, tous avec des angles usés et émoussés. Ces blocs, d'un basalte très-dur, reposaient sur le gneiss qui constitue entièrement la surface des environs. Le temps s'était un peu remis; aussi, sans m'arrêter au village des Quatre-Vents, je gagnai, à un kilomètre de là, le Cimetière des Enragés. C'est un espace entièrement couvert de blocs erratiques arrondis, d'un médiocre volume et qui constituent, sur plus d'un kilomètre, un amoncellement, une véritable traînée de deux à trois cents mètres de large. Il occupe à peu près le fond d'un vallonnement du sol, à pentes très-douces et où coule un ruisselet d'eau limpide.

Le fond de ce vallon, qui s'étendait à une distance assez considérable du côté des montagnes du Mont-Dore, était occupé par des prairies où pacageaient des troupeaux de vaches, et qui, bordées ou entrecoupées de quelques arbres, présentaient à la vue un paysage d'un caractère tout pastoral, aux lignes douces et agréables, tandis que l'horizon était fermé par le Mont-Dore, distant de quatorze à quinze kilomètres. C'est seulement de ce côté que ce massif montagneux se montre bien dans son ensemble et qu'on peut bien le saisir à la vue dans ses dispositions générales, avec ses longues pentes, ses sommets qui augmentent d'altitude graduellement, en se rapprochant du pic de Sancy qui les domine tous. En dirigeant mes investigations de ce côté, j'aperçus une carrière creusée pour extraire du sable à bâtir. Une carrière est toujours une bonne fortune dans les explorations géologiques, car en des endroits aussi plats une carrière seule peut vous permettre d'étudier *de visu* la constitution du sol. On devine que je m'y dirigeai avec empressement. Oh! la bienheureuse carrière! Du premier coup d'œil je vis que je n'avais pas perdu ma journée. Il n'y

Digitized by Google

avait plus de doute. Elle était creusée dans un véritable *drift* (1) glaciaire. Le sable qu'on y exploitait était du sable de glacier. Et il n'y avait pas lieu de s'y tromper, tant cela était bien caractérisé. C'était cet aspect particulier, terne, d'un caractère presque *cendreux*, qui distingue parfaitement les matériaux broyés par la puissante action des glaciers d'avec les sables de rivière. La lumière était faite, mes explorations postérieures ne devaient que la confirmer. L'hypothèse du savant Henri Lecoq, sa théorie *névéenne*, d'ailleurs si peu plausible, devait être remplacée par la notion de l'existence ancienne de glaciers considérables, auxquels étaient dus les phénomènes de transport si remarquablement développés dans ce canton.

Je m'empressai, une fois cette découverte faite, d'aller m'occuper de mon gîte futur. Mais là, comme pour m'empêcher d'oublier que tout ne peut être absolument heur et bonheur dans l'existence, je fus moins heureux dans ma recherche d'une hôtellerie. L'auberge, sur laquelle je comptais, était fermée, l'hôtesse se trouvait pour le moment en prison, par suite d'assez graves démêlés avec dame Thémis. Cela ne faisait guère mon affaire. La contrée m'intéressait plus que jamais; mon itinéraire était établi. N'y a-t-il pas une autre auberge? Je demande, je m'informe. On me montre une maison d'assez piètre apparence, comme en étant une. Je m'y rends; le premier aspect n'est guère engageant. La suite l'est moins encore. Après quelques pourparlers, on m'offre finalement pour logement... un toit à porc! ou quelque chose d'approchant. Je tournai les talons sans en demander davantage. La perspective de cette résidence dans un mauvais appentis couvert en chaume, qui ressemblait si fort à une *soue* (2), si toutefois ce n'en était pas une, sans meuble aucun du reste, avec la

(1) *Drift*, amas, monceau de sable transporté, en anglais.

(2) *Soue*, étable à porc, du latin *sus*, porc. (Dict. de la langue française de Littré). C. f. souille, souiller, souillon.

Digitized by Google

terre boueuse et nue pour parquet, parsemée de fumier, était fort au-dessus de mon courage. Je résolus donc de tourner mes batteries d'un autre côté, et me décidai, une fois de retour à Tauves, à louer une petite charrette qui devait me transporter le matin jusqu'au cimetière des enragés et me ramener le soir au gîte, et puis aussi à abréger le plus possible mon exploration dans cette partie du pays.

Le lendemain matin, donc, pourvu de vivres pour la journée, je partis avant le lever du soleil. Plus je considérais la vallée à faible concavité où se trouve le *cimetière des enragés*, plus son aspect me frappait. Evidemment les petits coteaux qui la bordaient à droite et à gauche, étaient les moraines latérales du glacier dont il avait formé le lit. La carrière de sable avait été creusée dans la moraine profonde, et le *cimetière* avec ses blocs arrondis et dégagés de tout sable, représentait l'ancien lit du torrent auquel ce glacier avait donné naissance, et qui coulant d'abord au-dessous de lui, s'en échappait et venait au jour à sa terminaison inférieure. C'était celui-ci qui avait lavé les blocs, et avait entraîné les détritus plus fins qui auraient pu rester logés dans leurs interstices. Je continuai à suivre la grand'route, et je vis ces idées se confirmer lorsqu'arrivé au sommet du mouvement de terrain qui me semblait déceler une ancienne moraine, là où le chemin était creusé en tranchée de trois à quatre mètres de profondeur, je reconnus à droite et à gauche la coupe d'un terrain morainique, avec ses blocs engagés dans les matières meubles, toujours aux angles arrondis, toujours formés de basalte, c'est-à-dire différents du sol de gneiss sous-jacent. Une pointe rapide d'un kilomètre vers l'est, me montra partout le gneiss parsemé de gros blocs basaltiques, extrêmement nombreux, par milliers, formant parfois de véritables entassements, et cela se continuant aussi loin que la vue pouvait porter.

J'avais une idée suffisamment approximative de l'importance si considérable du terrain erratique dans ce

Digitized by Google

canton. Contraint, faute de temps, à me borner à un examen sommaire, il me restait à aller vérifier un point qui était l'un des objectifs de mon excursion. Ce n'était plus de géologie qu'il s'agissait, mais bien d'archéologie. On avait signalé sur le territoire de la commune de La Bessette l'existence d'un camp retranché de l'époque romaine. Mais depuis j'avais entendu exprimer des doutes, et ce qu'on m'avait dit des mouvements artificiels de terrain qui existaient en cet endroit, bien qu'assez vague, ne semblait guère indiquer qu'on fût en présence d'un camp romain. On avait même, à ma connaissance, émis l'idée que c'étaient les vestiges d'une ancienne exploitation metallique. Je pris donc la route de La Bessette, et le trajet bien qu'un peu monotone et assez long m'intéressa d'autant plus qu'on suit pendant une assez grande distance une ancienne moraine dont la structure se montre dans les nombreuses portions en déblai du chemin. J'arrivai dans une plaine découverte et assez étendue, et j'aperçus à quelque distance devant moi, à côté d'un bouquet de bouleaux, un monticule dépourvu de végétation. J'approche, je reconnais une butte évidemment artificielle. C'était le prétendu camp romain ; j'étais arrivé. Me voici au pied de la butte, et alors ce que j'aperçois éveille en moi autant de surprise que d'intérêt. Non, il n'y avait pas là l'ombre d'un camp romain ; mais alors quel était le but de ces travaux, évidemment de main d'homme, et dont la disposition étrange autant qu'inattendue me déroutait complètement ?

A droite de la route une éminence artificielle de sable, irrégulière et allongée, entourait en partie une dépression, sans forme bien déterminée, largement ouverte vers le sud, dont le fond était occupé par une petite prairie humide où sourdait une maigre source, laquelle s'échappait en un minuscule ruisseau. Sur la gauche du chemin on se trouvait au bord d'une cavité parfaitement circulaire, de huit à dix mètres de profondeur. Les matériaux qu'on

Digitized by Google

en avait retiré, rejetés tout autour, formaient un haut bourrelet circulaire, parfaitement régulier, interrompu sur un seul point par une étroite brèche. On aurait dit une miniature de cratère et de cône volcanique, aussi régulier que notre puy de Pariou. Le diamètre de la partie supérieure de la cavité infundibuliforme m'a paru, au juger, de 40 à 45 mètres environ. Elle représentait exactement un cône creux renversé et tronqué, le fond de l'entonnoir étant horizontal et à peu près plat. Ce fond constituait un petit marécage dont la marge submergée était garnie de joncs et de cypéracées, tandis que le milieu un peu surélevé et bombé était à peu près desséché. C'est là une disposition très-commune dans les marécages. Par la brèche s'écoulait un mince filet d'eau s'échappant du petit marais. A peu de distance, on remarquait un autre entonnoir analogue, entouré d'un bourrelet circulaire, et non moins régulier; toujours avec une brèche étroite, et un fond un peu marécageux. Puis ensuite, en venaient cinq ou six autres, secs et couverts de bruyère, groupés irrégulièrement, parfois empiétant les uns sur les autres, et se déformant par des pénétrations réciproques.

Qu'était-ce que ces travaux évidemment de main d'homme? Etait-ce un camp? Non assurément. Etait-ce d'anciennes habitations? Chaque bourrelet circulaire était-il un rempart défendant une habitation construite à l'intérieur, et qui dans celles à fond marécageux aurait été installée sur pilotis, le sol marécageux qui l'environnait ne faisant qu'en rendre l'accès plus difficile à un ennemi? Etait-ce toute autre chose? Des recherches minutieuses (1), des fouilles même, pourraient peut-être donner des indices sur la véritable nature de ces travaux si singuliers. Je crois que cela en vaudrait la peine, et que le mystère

(1) Des fouilles qui y ont été pratiquées, lorsqu'on croyait avoir rencontré là un camp romain, n'ont fourni aucun objet. Mais peut-être, mieux dirigées et plus persévérantes, donneraient-elles un résultat. *Voyez* à ce sujet les tablettes historiques de l'Auvergne, vol. 3, page 74, où on donne un plan absolument différent de la réalité.

Digitized by Google

qui couvre encore la vraie nature de ces vestiges mérite qu'on fasse quelques efforts pour le déchirer. L'absence de tout gîte acceptable qui ne fût pas trop éloigné, me contraignait à me borner à une simple reconnaissance. Peut-être un jour quelqu'un de plus à portée, pourra-t-il en faire une étude complète et soignée. Peut-être qu'aussi la découverte que d'autres feront d'entonnoirs analogues mettra-t-elle sur la voie. Pour le moment nous ne pouvons qu'attirer l'attention à leur sujet. Nous nous sommes assurés, du reste, que l'hypothèse de l'exploitation d'un métal quelconque doit être absolument écartée. Nous avons en effet trouvé une de ces curieuses cavités creusée à une faible distance, au nord, sur la lisière d'un taillis, dans l'épaisseur même d'une moraine, et complètement dans l'alluvion glaciaire. Il y en a encore deux ou trois, à cinq cents mètres des première, dans la direction du village de La Bessette. Je me bornerai à ajouter que ces fosses, sauf celle sur le terrain morainique, sont toutes excavées, non pas dans la roche, mais bien dans une sorte d'alluvion, constituée exclusivement par un sable très-micacé et très-ténu, qui couvre plusieurs parties des environs, d'une couche meuble assez épaisse, sorte d'alluvion, d'apparence très ancienne, reposant sur le gneiss dont elle se distingue parfaitement et que M. Henri Lecoq a marquées sur la carte en leur donnant le nom d'alluvions primaires, qui figure sur la légende; mais qu'il passe complètement sous silence dans ses *Epoques géologiques*.

E. VIMONT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1885.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations, M. le docteur Pommerol fait part à la Société du résultat de ses fouilles dans un ancien lit du Bédat, à Gerzat. MM. Mège, Bleynie et Maire, échangent quelques remarques sur l'étymologie du mot Bédat.

A propos de l'origine des cuillers, dont M. Pommerol avait dit incidemment quelques mots, M. Maire signale des spécimens de cuillers en terre cuite, trouvées près de Chalon-sur-Saône, et reproduites dans le livre de Nadaillac : *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*. T. 1, p. 260.

La parole est ensuite donnée à M. Maire pour lire la suite de son travail sur les Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme.

Après cette lecture, M. Bleynie invite les membres présents à procéder à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire des séances.

M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres, est élu président.

M. Bleynie est proclamé vice-président, et la Société nomme M. Jaloustre secrétaire des séances en remplacement de M. Albert Malet qui a quitté Clermont.

On tire au sort les noms des deux membres sortants du Comité de publication. Les noms de MM. Girod et Chibret sortent de l'urne. Nos deux confrères sont réélus par acclamation.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 janvier 1886.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le Dr Pommerol, doyen d'âge.

M. Mathieu, trésorier, s'excuse par lettre de ne pouvoir y assister.

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion donne à M. le Dr Pommerol l'occasion de développer certains renseignements

Digitized by Google

complémentaires sur des cuillers en bronze trouvées dans le lit du ruisseau de Bédat. Des dessins mis sous les yeux des assistants aident à l'intelligence des descriptions données de ces intéressants objets trouvés dans d'autres stations propres à différentes époques.

M. le Président énumère les noms de nouveaux membres présentés, savoir :

MM. Gustave Dauzat, ancien contrôleur des contributions directes, par MM. Fontaine et Mège;

Bidet, ancien notaire, par MM. Maire et Rouchon;

Richard, licencié ès-sciences naturelles, par MM. Girod et Maire;

Esperet, par M. Pradier;

Charles, 2, rue Massillon, par MM. Jaloustre et Rouchon.

M. Richard donne lecture à la Société d'une étude sur l'action des poisons sur les invertébrés.

M. Chotard n'ayant pu accepter la présidence, l'ordre du jour appelle nomination d'un président. M. Emmanuel des Essarts, professeur à la Faculté des Lettres, est nommé par acclamation. M. Bleynie est maintenu dans ses fonctions de vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

LES DÉPORTATIONS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

D'après des documents inédits

PAR JEAN DESTREM.

—

Le livre que nous signalons et qui a paru au mois de juillet dernier, a été précédé de deux articles du même auteur, publiés dans la *Revue historique*, l'un au mois de mai 1878, et l'autre, sur les déportations des prêtres, au mois de novembre 1879.

Ces publications dévoilent tout un côté à peu près inconnu de notre politique intérieure sous le premier Empire, et font connaître les moyens employés par ce gouvernement despotique pour faire taire les oppositions.

A l'égard de l'opposition religieuse, M. d'Haussonville, et plus récemment M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont (1), ont mis à découvert la conduite du gouvernement im-

(1) *Le pape Pie VII à Savone, d'après des documents inédits*, par H. Chotard. Clermont, 1885, in-8°.

Digitized by Google

périal vis-à-vis du clergé catholique et de son chef le Souverain-Pontife. M. Fauchille, dans une brochure parue il y a peu de temps, a montré, d'autre part, à quel régime de surveillance et d'exception Napoléon avait soumis les israélites français (1).

Les opposants laïques n'étaient pas mieux traités que les ecclésiastiques. Déportation, exil, internement, confiscation, tel était leur lot, et tout cela par simple mesure administrative, sans instruction préalable, sans jugement.

Ce sont ces actes arbitraires, indignes d'une époque civilisée, que M. Destrem nous détaille dans son livre. Quelques-uns des proscrits sont des hommes de sang, des hommes souillés de crimes et ne méritant aucune pitié, sans doute. Mais si grand que soit son forfait, si palpable que soit sa culpabilité, un prévenu ne doit jamais être puni, sans avoir été auparavant entendu et jugé. C'est là un principe d'équité, un principe protecteur contre lequel ne saurait prévaloir aucune raison, pas même la raison d'Etat.

Parmi les victimes désignées, nous trouvons plusieurs Auvergnats : *Ceyrat*, *Fournier l'Américain*, *Leymerie*, *Pradel*.

Le livre de M. Destrem nous aidera à reconstituer leur biographie.

Ceyrat. — Joachim Ceyrat, né à Clermont-Ferrand, en 1752, était venu à Paris vers 1775, et, après un séjour au séminaire des Robertins, s'était mis à donner des leçons de mathématiques et de physique.

A l'époque de la révolution, il se signala parmi les plus ardents et se fit nommer à la fin de 1789, commissaire de police de la section du Luxembourg. Il occupa ces fonctions jusqu'au mois d'août 1792. A cette époque, on lui donna une justice de paix qu'il conserva jusqu'au 9 nivôse an III (29 décembre 1794). Destitué alors, il fut employé successivement à la Commission des secours et dans les bureaux de la guerre.

« C'était, dit M. Sorel (2), un homme ardent, passionné, initié » aux plus profonds mystères de la franc-maçonnerie, et qui s'était » jeté avec enthousiasme dans les exagérations les plus absurdes de » la révolution. »

Après la réaction thermidorienne, le 5 prairial an III (24 mai 1795), Joachim Ceyrat fut mis en arrestation comme prévenu d'avoir approuvé les massacres commis dans les prisons au mois de septembre 1792 et d'y avoir même contribué par ses discours et ses

(1) *La question des Juifs sous le premier Empire*, par Fauchille.

(2) *Le Couvent des Carmes pendant la Terreur*, par Alexandre Sorel. Paris Didier, 1864, in-18.

Digitized by Google

instruit, travailleur, et, s'il avait des opinions révolutionnaires exaltées, on ne peut lui reprocher aucune participation directe aux atrocités de la Terreur.

Né à Clermont-Ferrand, en 1760, il avait embrassé la carrière médicale et occupait les fonctions de médecin du Val-de-Grâce à Paris, lors du 18 brumaire an VIII. Signalé à cause de ses opinions et comme ayant l'*esprit remuant*, il fut emprisonné à Sainte-Pélagie dès le lendemain du coup d'Etat de Bonaparte, et compris ensuite parmi les républicains désignés pour la déportation par le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX.

De Sainte-Pélagie, il fut envoyé, au mois de thermidor an X, au château de l'île d'Oléron. Il supportait avec peine cet emprisonnement prolongé et fut plusieurs fois noté comme ayant tenu des propos incendiaires contre le gouvernement. Parti sur *la Cybèle*, en même temps que Fournier l'Américain et autres, il arriva à la Guyane le 20 germinal an XII. Il n'y resta guère que sept à huit mois, et vers le commencement de l'an XIII, il parvint à s'évader et passa aux Etats-Unis. Là, il exerça pendant quelque temps la médecine et poursuivit les recherches qu'il avait commencées à Paris sur la fièvre jaune. Mais bientôt il fut pris d'un violent désir de revoir la France. Il adressa au gouvernement impérial plusieurs pétitions ou mémoires pour solliciter sa rentrée. Il avait, disait-il, découvert un procédé pour guérir la fièvre jaune au moyen de l'ammoniaque. Dans une lettre adressée, le 3 juin 1805, à l'*Empereur de la République française*, il dit « que trois motifs l'ont déterminé à s'évader » de Cayenne : le premier se trouve dans le besoin de conserver » ses jours menacés d'abord par une maladie aussi longue que dou- » loureuse (le ténesme) et les difficultés de son tempérament à s'ac- » climater (dix de ses compagnons étaient déjà morts) ; — 2°, in- » suffisance de moyens d'existence. Sa maison à Paris ayant été pil- » lée, les six francs des colonies accordées par le gouvernement » sont insuffisants pour vivre ; — 3°, les ravages de la fièvre » jaune. Le gouvernement envoyant partout des commissions de » santé, il a dû désirer d'aller dans le premier pays où il pût enfin » publier ses découvertes, qu'il savait être susceptibles d'indiquer le » véritable caractère de cette cruelle maladie. »

Leymerie passa plus tard en Angleterre et rentra en France au mois de juillet 1811. Il se fixa alors à Clermont, son pays natal, et obtint d'y établir une fabrique de sucre de betteraves.

Nous n'avons pu découvrir aucun renseignement sur cette fabrique, non plus que sur l'existence de Leymerie depuis cette époque (1).

(1) La *France littéraire* mentionne un Jean Leymerie, médecin, qui, de 1825 à

Digitized by Google

Pradel. — Jean-Baptiste Pradel, né en 1758, à Vic-sur-Cère, dans la Haute-Auvergne, était épicier à Aurillac. Venu à Paris en l'an IX pour se faire rembourser des sommes qui lui étaient dues par l'Etat, à raison des convois militaires dont il avait pris l'entreprise, il laissa peut-être échapper quelques paroles de mécontentement au sujet de la journée du 18 brumaire. Dénoncé à la police, il fut considéré comme complice de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, et englobé parmi les citoyens que le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX désigna pour la déportation. Le préfet du Cantal et d'autres hauts personnages essayèrent de le faire renvoyer dans son pays; ils ne furent pas écoutés. Pradel fut embarqué le 23 germinal an IX sur la frégate *la Chiffonne* avec 31 autres proscrits et arriva aux îles Seychelles le 23 messidor (12 juillet 1801). Il résida d'abord à Mahé, puis fut autorisé, en 1808, à s'établir à l'île de France. Nous ignorons s'il revit jamais sa patrie.

Avant de laisser le livre de M. Destrem, nous lui emprunterons encore quelques détails sur un fait peu connu intéressant notre département.

Dans les dernières années de l'Empire, un certain nombre de déportés étaient rentrés en France, par suite de la perte des colonies où ils avaient été envoyés. Ces déportés étaient pour la plupart internés isolément dans diverses villes des départements. Pris d'une inquiétude subite, Napoléon écrivit de son quartier général, dans les premiers jours du mois d'août 1813, pour que ces déportés fussent, *par mesure de prévoyance,* arrêtés de nouveau et enfermés au fort de Pierre-Châtel, situé dans le département de l'Ain, sur la frontière de Savoie. Les préfets dans l'arrondissement desquels ces individus étaient en surveillance, attestèrent leur bonne conduite et firent des représentations en leur faveur. Ce fut en vain. Du 13 au 25 août, les internés arrivèrent à Pierre-Châtel.

Survint l'invasion de la France par les armées alliées. Le commandant de Pierre-Châtel reçut l'ordre d'évacuer le fort et de diriger ses prisonniers sur une ville éloignée des opérations militaires. Le 13 janvier 1814, les détenus de Pierre-Châtel furent embarqués sur des bateaux découverts et descendirent le Rhône jusqu'à Lyon où ils arrivèrent après trois jours et trois nuits de voyage. Là, les autorités refusèrent de les recevoir. Le lendemain, on les conduisit, toujours

1831, publia plusieurs brochures médicales, une notamment, contenant un *Mémoire indispensable pour fixer des bases aussi sûres que solides de législation préservatrice de la fièvre jaune.* Il est à croire que l'auteur de ces brochures n'est autre que l'ancien médecin du Val-de-Grâce.

Digitized by Google

en bateau, jusqu'à Valence, où ils éprouvèrent le même refus qu'à Lyon. On les débarqua enfin à Pont-Saint-Esprit d'où on les fit partir aussitôt pour Nîmes. A Nîmes, nouveau refus. Alors, on les mit en route dans la direction de la Lozère et du Puy-de-Dôme. « On les » contraignit de marcher, sans les moindres secours, à travers les » montagnes des Cévennes, qu'ils traversèrent ayant de la neige jus- » qu'à la ceinture. Ils étaient quelquefois trois jours sans pouvoir se » procurer un morceau de pain. Dix-huit d'entre eux ne purent sup- » porter les rigueurs du froid, de la fatigue et de la faim, et mou- » rurent en route. Ceux qui purent y résister, parvinrent enfin jusqu'à » Riom, en Auvergne, où ils furent parfaitement reçus par le con- » cierge de la prison, homme aussi humain que compatissant (1). »

Leur marche, dans les montagnes de Nîmes à Riom, avait duré quarante-un jours. Ce qui avait ajouté encore à leurs souffrances, c'est qu'ils avaient été confondus avec un certain nombre de condamnés de droit commun.

Leur emprisonnement à Riom dura peu. Ils réclamèrent auprès du gouvernement de la Restauration et, le 5 mai 1814, le ministre de la police donna l'ordre de les mettre en liberté, mais avec surveillance. L'un d'eux, Valery Hugaut, devenu aveugle, resta à Riom.

F. M.

PASCAL ET Mlle DE ROANNEZ.

Compte-rendu de la Conférence de M. Fournier, *professeur au Lycée, chargé de conférences à la Faculté des lettres.*

M. Fournier, professeur au Lycée, a traité avec tant de finesse et de pénétration un point délicat de la biographie de Pascal, que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux une analyse, même sèche et décolorée, de cette jolie conférence. C'est en 1842, nous dit l'orateur, que M. Cousin découvrit les lettres de Pascal à Mlle de Roannez, puis, en 1843, le *Discours sur les Passions de l'Amour*. On rapprocha ces deux documents et on en conclut que Pascal, épris de Mlle de Roannez, et ne pouvant l'épouser à cause de la différence des conditions, l'avait précipitée dans un cloître pour qu'elle ne fût à personne si elle ne pouvait être à lui. Qu'y a-t-il de vrai dans cette opinion ?

D'abord Pascal, le janséniste austère, peut-il avoir été amoureux ? S'il ne peut l'avoir été, tout est dit, et le problème littéraire qui nous

(1) *Tableau des prisonniers d'État sous le règne de Bonaparte*, par Eve Demaillot.

Digitized by Google

occupe est résolu, ou plutôt tranché. Mais il n'en est pas ainsi; Pascal a pu, a dû être amoureux. Nous en avons deux ordres de preuves : le témoignage de ses contemporains, et le sien aussi.

Les contemporains nous disent que Pascal « dont les yeux lançaient des flammes », Pascal jeune, beau, plein d'esprit, aima fort le monde de 1648 à 1652 : à Clermont, pendant les Grands-Jours, il est de toutes les fêtes et fait une cour assidue à une jeune dame que Fléchier appelle la Sapho de l'Auvergne; à Paris, il rencontre dans les salons MMmes de Sévigné, de La Fayette, de Sablé, et les belles héroïnes de la Fronde n'ont pas d'ami plus empressé.

Ce n'est pas tout : Pascal écrit le *Discours sur les Passions de l'Amour*. — Mais cet ouvrage, dira-t-on, n'est peut-être pas de lui? — Il est de lui, répond le conférencier; ce ne sont pas les idées, sans doute, du Pascal janséniste que nous connaissons; mais c'est son style puissant, son ardeur et sa fougue; « tout y diffère de Pascal, mais tout y ressemble. » — Soit; l'ouvrage est de lui, mais c'est un jeu d'imagination. — Pascal, se livrer à un jeu d'esprit! Pascal, quoi qu'il fasse, s'engage à fond avec impétuosité, et il n'eût point écrit ce traité s'il n'avait connu l'amour.

Le grand homme, dit finement M. Fournier, a donc été homme, et sa grandeur n'y perd rien. Mais est-ce Mlle de Roannez qu'il a aimée?

Charlotte de Roannez avait vingt-quatre ans, une belle fortune, un beau nom. Elle va baiser la Sainte-Epine à Port-Royal, est touchée, et fait vœu de se consacrer à Dieu. Pour la distraire de ces idées, son frère, le duc de Roannez, converti par Pascal qui vient lui-même de se convertir, l'emmène dans le Poitou. A ce moment précis sont écrites les lettres de Pascal à Mlle de Roannez. Pascal y achève son œuvre; il a converti la sœur comme il avait converti le frère; remplie d'admiration, de foi et d'épouvante, Charlotte de Roannez a été subjuguée et charmée par cette éloquence qui, « comme la lame du glaive, caresse quand elle frôle, tranche quand elle coupe, éblouit quand elle luit ». Elle revient à Paris, s'évade, entre à Port-Royal, fait vœu de virginité, coupe sa chevelure, et quand on vient l'arracher de force au cloître, tandis que les tresses de sa chevelure jonchent le sol de sa cellule, elle se présente à sa mère « belle d'ardeur, belle de cette laideur momentanée et volontaire dont elle s'est parée ».

Enlevée à Port-Royal, elle vit chez elle en religieuse jusqu'à la mort de Pascal. — Pascal meurt en 1662; aussitôt la foi de Mlle de Roannez chancelle, elle accepte pour époux le duc de La Feuillade, et meurt en 1683, torturée dans son âme, dans son corps, dans ses enfants.

Les faits viennent de parler. Comment faut-il les interpréter?

Ils nous disent, selon M. Fournier, que Pascal n'a pas éprouvé pour Mlle de Roannez d'amour humain. Le terrible ascète a soufflé à sa

Digitized by Google

catéchumène son ardeur, le zèle religieux ; elle a été saisie « par la serre de cette éloquence qui lui déchirait les entrailles, mais qui l'élevait dans les sphères les plus hautes du mysticisme et du pur amour ». Il n'a pas projeté de donner à Dieu une jeune fille qu'on ne voulait pas lui donner à lui ; c'eût été un calcul d'égoïsme dont il fut incapable. Avant sa conversion il pouvait aimer, mais Mlle de Roannez était trop jeune ; après sa conversion il ne pouvait plus aimer, car alors il n'eût été qu'à demi converti, et Pascal n'a jamais rien fait à demi.

Mais quelle est donc la femme qu'il a aimée ? Sans doute une femme de haut rang qui, sans doute encore, n'en a rien su ; il faut se résigner à ne pas connaître le nom de celle « qui eut le bonheur de plaire à un Pascal et le malheur de ne s'en pas douter ».

Telle est l'idée générale que M. Fournier a développée avec beaucoup d'habileté et une rare élégance de parole. Nous regrettons de n'avoir pu noter au passage tant de mots spirituels et charmants ; même dépouillée de ses ornements les plus gracieux, la thèse est suffisamment intéressante, comme on voit ; elle appelle la discussion, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un conférencier.

B.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Dans la seconde quinzaine de janvier dernier, notre compatriote M. Bouquet de La Grye, membre de l'Institut, a été nommé membre du Bureau des Longitudes, en remplacement de M. Yvon Villarceau, décédé.

— Deux conférences intéressantes ont été faites à la Société du Musée de Riom pendant le mois de janvier 1886 : l'une (le 6 janvier) par M. Gasquet, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, sur *la Magistrature avant* 1789 ; l'autre (le 30 janvier) par M. Emmanuel des Essarts, professeur à la Faculté des lettres, sur *l'école poétique des Parnassiens*.

— *Le Bulletin mensuel de la Bibliothèque nationale* contient, dans un des derniers numéros de l'année 1885, la mention détaillée d'un don fait à la Bibliothèque nationale par notre savant compatriote M. Augustin Chassaing, archiviste-paléographe, juge au Tribunal du Puy (1). Ce don consiste en un Recueil de cinquante pièces imprimées

(1) Sur M. Chassaing et ses publications, consulter la *Revue d'Auvergne*, 2e année, p. 146.

Digitized by Google

relatives pour la plupart à divers événements accomplis en Europe dans les premières années du XVIIe siècle. Parmi ces pièces rares, nous citerons :

« Discours véritable de l'esprit d'un advocat qui s'est apparu après » sa mort à son père confesseur, et du despuis en pleine assemblée » en la ville d'Orliac en Auvergne, pour faire restituer un doublon » à ses parens, qu'il avait retenu à son voisin, et en estait tourmenté » en purgatoire. — *A Lyon, par Pierre Verrier*, jouxte la copie im- » primée à Clermont, 1609. » In-8° de 14 pages.

« Discours véritable sur la mort de François Ravaillat, exécuté » à Paris le 27 may, pour le cruel et détestable parricide par luy » commis en la personne de Henry IIII, roy de France et de Navarre. » Avec un ample récit des tourmens qu'on luy a fait endurer. — » *A Lyon, par Barthélemy Ancelin*, 1610. » In-8° de 13 pages.

« Histoire miraculeuse du Saint Sacrement de l'Autel, qui est de- » meuré en l'air sans estre soustenu de rien, l'autel sur lequel il » reposait ayant esté bruslé sans que le ciboire fut offencé de » flammes. Ce fut le jour de Pentecoste dernier, en l'abbaye et » monastère Nostre Dame de Fauverne, de l'ordre de Saint Benoist » en Bourgongne..... — *A Lyon, par Jean Poyet*, 1608. » In-8° de 15 pages.

— Le *Magasin pittoresque* de 1885 a publié, dans son numéro de novembre, un curieux article du docteur Louis Marchant, sur le *serre-malice*.

Le *serre-malice* est une espèce de bandeau en fil de laiton dont les femmes du canton de Latour-d'Auvergne (arrondissement d'Issoire) se servaient pour maintenir sur leur tête un voile noir destiné à les préserver du vent et du froid. Au lieu de s'appliquer horizontalement sur la tête à la façon du diadème antique, c'est-à-dire en enveloppant le frontal, il se plaçait verticalemnt, embrassant les pariétaux et les temporaux.

Les femmes de Latour ont abandonné depuis plusieurs années la coiffure hygiénique dont faisait partie le serre-malice, et il faut aller dans les Musées de Saint-Germain, du Trocadéro, etc., pour trouver des spécimens de ce bandeau original.

— Le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 16 janvier 1886 contient un article de M. Bardoux, sénateur, ancien député du Puy-de-Dôme, sur *la Bourgeoisie française pendant la Révolution*.

— *Le pape Pie VII à Savone, d'après les minutes des lettres du général Berthier au prince Borghèse* (document inédit), par M. Chotard.

Dans le travail extrait de la lecture de ces lettres, M. Chotard nous fait assister à la vie privée du Pape pendant une année de sa capti-

Digitized by Google

vité. Il nous le montre en prise avec les volontés de l'Empereur, lui résistant énergiquement et opposant toujours aux ordres les plus durs, quelquefois despotiques, une fermeté inébranlable et une inertie absolue.

Combien est intéressante la lecture de ce travail! Pie VII, toujours calme, digne, d'une remarquable sérénité dans sa pauvre demeure de Savone, s'attire la sympathie de ses gardiens et des personnes qui l'approchent. Il était heureux pour le Saint-Père d'avoir pour gardien un homme tel que le général Berthier, dont la délicatesse et la réserve la plus prudente étaient à la hauteur de ses fonctions pénibles.

Cette brochure jette un jour nouveau sur une période de l'histoire de l'Empire, si peu connue encore aujourd'hui. On ne peut que louer le savant doyen de la Faculté des lettres de son impartialité historique et de la délicate justice qu'il rend aux différents personnages qui interviennent.

M. Chotard a fait là une œuvre sérieuse et érudite, qui, comme toutes les monographies basées sur des documents authentiques, servira un jour à écrire la véritable histoire telle que nos fils devront la connaître. — A. M.

— Les professeurs de l'Académie de Clermont ont continué les conférences hebdomadaires qu'ils ont inaugurées il y a deux ans.

Nous ne parlerons ni de la conférence de M. Luguet, déjà signalée, ni de celle de M. Fournier sur Pascal, dont nous donnons un compte-rendu détaillé (voir p. 64). Notons, parmi celles que nous avons entendues ces deux derniers mois :

L'Histoire d'un morceau de charbon, par M. Truchot;
La transmission de la force par l'électricité, par M. Colardeau ;
L'Education d'après Montaigne, par M. Lecuellé ;
Don Quichotte et la chevalerie, par M. Colardeau.

NÉCROLOGIE

De la Faye de l'Hospital. — Le 7 décembre 1885 est décédé, à Clermont, un des membres les plus laborieux de l'Académie de cette ville.

Marie Philibert de la Faye était né à Riom, le 12 janvier 1826. Son père était alors avocat à la Cour d'appel. Devenu juge au Tribunal de Clermont, celui-ci mourut dans cette dernière ville en 1833. Sa mère était une demoiselle de l'Hospital, arriere-petite-nièce de l'illustre chancelier Michel de l'Hospital.

Lorsqu'il eut achevé ses études au petit-séminaire de Clermont, il alla

Digitized by Google

faire son droit à Paris, puis fut pendant plusieurs années employé au ministère des finances. Il revint habiter l'Auvergne vers 1856 et, sauf une absence de quelques années, de 1870 à 1875, il ne quitta plus sa province natale.

Après avoir appartenu pendant quelques années à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, à titre de correspondant, il en fut élu membre titulaire le 20 janvier 1876. Il faisait partie de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, qui le désigna comme inspecteur pour le département du Puy-de-Dôme. En 1876, il avait été honoré du titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

L'archéologie, plus spécialement l'archéologie religieuse, était l'étude de prédilection de Ph. de la Faye qui s'était aussi occupé d'histoire, de philosophie et de politique. Il débuta par des publications relatives à Michel de l'Hospital et à sa famille, à laquelle il se rattachait par sa mère, comme nous l'avons vu. Il a légué à la Bibliothèque de Clermont tous les documents qu'il avait rassemblés à cet égard, en papiers et pièces manuscrites, originales ou copiées sur les originaux, ainsi qu'un beau portrait peint du célèbre chancelier, accompagnés d'une série fort intéressante d'autres portraits gravés du même personnage.

En outre d'un certain nombre d'articles insérés dans des journaux ou revues, Ph. de la Faye a publié, toujours sous le voile de l'anonyme ou se dérobant modestement sous de simples initiales, les ouvrages qui suivent :

1° Généalogie de l'une des branches de la famille de l'Hospital. *Clermont*, F. Thibaud, 1863 ; in-4°.

2° Quelques éclaircissements historiques et généalogiques sur Michel de l'Hospital et sa famille. *Clermont*, Thibaud, 1863 ; in-8°.

3° Description de quelques églises romanes des arrondissements de Clermont et de Riom. *Clermont*, Thibaud, 1863 ; in-8°.

4° Description archéologique des saintes-chapelles de l'Auvergne. *Clermont*, Thibaud, 1864 ; in-8°.

5° Description archéologique et historique de la Cathédrale de Clermont. *Clermont*, Thibaud, 1865; in-12.

6° La seule véritable solution de la question romaine. *Clermont*, Thibaud, 1867 ; in-12.

7° Visites archéologiques et artistiques : Cathédrale de Clermont et Notre-Dame-du-Port. *Clermont*, Malleval, 1879; in-18.

8° Etude sur les vierges noires. *Clermont*, Malleval, 1882 ; in-8°.

9° Etude archéologique sur l'église de Notre-Dame-du-Port. *Clermont*, Ferdinand Thibaud, 1883 ; in-8°.

Digitized by Google

10° Questionnaire archéologique ou Mémento du touriste. *Clermont*, Thibaud, 1884; in-8°.

Ce dernier travail avait paru dans le *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont.*

BIBLIOGRAPHIE.

Marc de Vissac. — Le *Journal de l'Oratoire de Riom*. Riom, Girerd, 1885; in-8°.

Le nouveau livre de M. Marc de Vissac n'est pas inférieur à ceux qu'il nous a déjà donnés. — Le *Journal de l'Oratoire de Riom* est une œuvre qui ajoutera quelque chose à nos connaissances sur l'histoire religieuse de l'Auvergne et qui restera; tous les chercheurs soucieux de l'impartialité historique devront le consulter. Ce journal, trouvé parmi les papiers de la maison, comprend un espace de cent soixante-quatre ans. Il commence le 8 janvier 1618, soit quelques mois après la délibération prise par les notables de la ville de Riom, le 1er octobre 1617, en faveur de l'installation des PP. de l'Oratoire.

Selon l'auteur, ce journal a dû être fait par la même personne; on y relate les faits les plus importants pour la maison, les contrats passés avec la ville, les dons en argent et en biens que lui faisaient les particuliers. Le rédacteur de ce journal ne manque pas de signaler toutes les transformations apportées aux études, les achats de livres, les procès que l'Oratoire de Riom a eu à soutenir avec le Chapitre du Marthuret, ses démêlés, restés fameux, avec les Jésuites de Clermont et de Billom.

Nous croyons qu'il serait utile de donner quelques extraits des sommaires de ce journal :

« Premier contract pour les basses classes, moïennant la somme de » 1,000 liv., en date du 8 janvier 1618.

» Troisième contract avec la Ville pour l'établissement d'un cours » de philosophie, moïennant la somme de 300 liv., en 1638.

» Réparations faites à l'église, en 1653.

» Prix fait donné par la Ville pour les réparations du collège, en » 1657.

» Etablissement de la théologie, en 1660.

» Déclaration des PP. de l'Oratoire au sujet du cours de théologie, » en 1660.

» Achapt de livres, en 1660.

» Exclusion du P. Grinjon, pour avoir faussement accusé son pro- » feseur de jansénisme, en 1664.

Digitized by Google

» Chœur nouveau ajouté à l'église, en 1681.

» Signature du formulaire de doctrine dressé dans l'assemblée de » 1678.

» Tentatives des PP. Jésuites pour s'établir dans la ville, en 1693.

» Délibération de la Ville pour s'opposer à l'établissement des » Jésuites.

» Attestation des différents corps de la Ville sur la bonne doctrine » des PP. de l'Oratoire.

» Affaire du P. Galipaud, au sujet de son Traité de la Grâce, dicté » en 1693, et accusé de jansénisme par M. Champflour, grand vicaire » de M. l'Evêque de Clermont.

» Interdit des PP. de l'Oratoire, sous M. Bochart, évêque de Clermont.

» M. Massillon, nommé à l'évêché de Clermont, en 1718.

» M. Massillon nous charge de la direction des religieuses de » l'Hôtel-Dieu.

» Tapisseries de l'église achetées en 1731.

» L'église pavée et blanchie en 1734.

» Droits d'entrée au collège.

» Oraison funèbre de Louis XV, en 1774.

» Discours sur le sacre de Louis XVI.

» Nomination de M. de Bonnal à l'évesché de Clermont.

» Cabinet de physique (1782). »

On peut juger par ces extraits de quel intérêt est, non-seulement pour l'histoire locale, mais encore pour celle de la province et de la France même, ce *Journal de l'Oratoire*. Il est curieux de suivre les notes qui s'y trouvent concernant la lutte des jésuites et des jansénistes. Combien les évêques de Clermont ont différé d'opinion sur les intérêts de l'ordre, et quelle tenacité, quelle vigueur les Oratoriens ont dû déployer dans leurs nombreux déboires sous Mgr de La Garlaye. Ce journal nous conduit jusqu'à l'an 1782, c'est-à-dire à l'entrée même des événements qui ont renversé l'ancien régime.

Ajoutons enfin que ce journal est précédé d'un Aperçu historique sur l'enseignement dans la ville de Riom, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours.

Cette précieuse introduction embrasse tout le cycle historique de Riom pour l'instruction. A peine le christianisme fut-il introduit en Gaule et en Arvernie particulièrement, que les écoles furent fondées. Au IXe siècle, une école presbytérale, dirigée par un capiscole, se trouvait attenante à l'église Saint-Gervais et Saint-Protais; c'est dans celle-ci, se transformant en école de l'abbaye de Saint-Amable, que s'enseignait le droit civil et canon. Les évêques de Clermont se distinguaient par leurs libéralités envers ces écoles. L'Université riomoise

Digitized by Google

existait dès le XIIe siècle, et en 1429, la municipalité de Riom s'empare de l'instruction publique et la dirige à son gré. Les Oratoriens arrivèrent au XVIIe siècle, et surent s'attirer tant de sympathie de la part de la ville de Riom qu'ils trouvèrent, dans toutes les difficultés qui survinrent entre eux et les évêques ou les jésuites, des défenseurs très-puissants et très-dévoués dans les notables et les influents de Riom.

Après la suppression des congrégations, arrivée le 18 août 1791, beaucoup d'oratoriens se rallièrent aux idées nouvelles. Le plus grand nombre de ces prêtres étaient animés de sentiments très-libéraux ; aussi se lancèrent-ils dans le mouvement nouveau et acceptèrent les transformations gouvernementales. Il y avait toujours eu, depuis leur fondation, un levain d'indépendance et de liberté. A Riom tout particulièrement, ils se soumirent complaisamment, comme le dit M. de Vissac, à la formalité du serment civique.

La maison de Riom fut reconstituée pour l'instruction le 1er novembre an Ier, et fut dirigée par le citoyen Mortillet, ci-devant oratorien.

L'Aperçu historique résume en un mot le journal qui n'en est, pour ainsi dire, que la pièce justificative. Ce journal, seul, aurait peut-être été un peu froid, un peu aride pour le lecteur ordinaire ; mais ces soixante-dix pages, écrites avec art, justesse et une vraie science de la langue et de l'histoire, le rendent agréable et facile à lire.

Signalons aussi l'appendice qui, sous forme de notes, renferme de précieux et curieux renseignements. — A. M.

OUVRAGES NOUVEAUX.

BOURGET (P.). — Un Crime d'amour. In-18 jésus. *Paris*, Lemerre. 1886.

CHARMES (G.). — La réforme de la marine. In-8°. *Paris*, C. Lévy. 1886.

DEVET. — Une Taxe révolutionnaire. *Saint-Etienne*, Chevalier, 1876. Il s'agit d'une taxe établie par Couthon pendant son proconsulat de Lyon.

DUGAST-MATIFEU. — Carrier à Nantes. *Nantes*, Vier.

DROZ (E.). — Etudes sur le scepticisme de Pascal, considéré dans le livre des *Pensées*, par Edouard Droz, docteur ès-lettres. In-8°. *Paris*, F. Alcan.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

G. ROUCHON.

Clermont-Ferrand, typographie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

LA BARONIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

AVANT-PROPOS.

D'épaisses obscurités couvrent l'origine de la baronie de La Tour ; essayons de les dissiper avant d'écrire son histoire. Elle a été fondée, cela paraît certain, dans la première moitié du xe siècle. Son fondateur est aussi connu ; il s'appelait Geraud (1). Il était de grande race. Son père, Bernard II, était comte d'Auvergne, et Bernard descendait des anciens ducs d'Aquitaine. Cette filiation est encore incontestable. Mais voici où commencent les ténèbres et l'incertitude : d'où venait la terre de La Tour, dont Geraud prit le nom et fit le chef-lieu de sa baronie? Appartenait-elle depuis longtemps à la maison d'Auvergne ou ne lui fut-elle apportée que peu de temps avant qu'on lui donnât le titre de baron? Pourquoi Geraud, filsdu comte Bernard II, ne succéda-t-il pas à son père dans son titre de comte? Quel fut donc le successeur de Bernard? Quelle fut la cause de la création de la baronie? Fut-elle un apanage, un apport matrimonial ou un démembrement du comté? Enfin où Geraud fixa-t-il sa résidence et quelle fut celle de ses premiers successeurs?

Voilà bien des questions intéressantes sur lesquelles on est loin d'être d'accord. Quelques-unes ont reçu des auteurs les plus accrédités des solutions contraires. Ont-elles

(1) Baluze, histoire généalogique de la maison d'Auvergne. T. II, p. 476, et t. I, p. 25 et 250.

Digitized by Google

été bien étudiées? Nous ne le pensons pas; et comme ces opinions opposées ne reposent après tout que sur des inductions et des probabilités, nous demandons la permission de présenter à notre tour sur toutes ces difficultés une appréciation qui nous semble plus plausible et plus en rapport avec les faits certains dont la création de la baronie nous paraît avoir été la conséquence.

Voyons d'abord quelle place occupait Geraud dans la famille de son père, Bernard II.

Aux XVIe et XVIIe siècles, deux magistrats de haut rang, Jacques de La Guesle, procureur général au Parlement de Paris (1), et Claude Fauchet, président à la Cour des monnaies de la même ville, ne virent dans Geraud qu'un puîné de Bernard II. Si cette filiation est exacte, il ne faut pas s'étonner que Geraud n'ait pas recueilli le titre de comte d'Auvergne à la mort de son père; la loi des fiefs réservait exclusivement au fils aîné l'hérédité des titres nobiliaires et des terres qui en étaient la base. Mais alors qu'on nous dise le nom de ce fils aîné, s'il a succédé comme comte à son père, ou les causes qui l'ont empêché de prendre cette succession? Nul ne peut répondre à cette interrogation. Le savant généalogiste Baluze n'a pu trouver (2) que deux fils au comte Bernard, et Geraud est le plus âgé des deux, par conséquent l'aîné! Néanmoins il accepte l'opinion de La Guesle et Fauchet, à laquelle s'était déjà rallié Justel (3). Sur quoi se fondent-ils tous pour faire un puîné de Geraud? Le sentiment du procureur-général de La Guesle est celui qui nous touche le plus, car de La Guesle était d'Auvergne et il y avait été gardien des archives des comtes d'Auvergne au château de Mercurol (4). Mais ni les uns ni les autres ne rappor-

(1) Remontrances, p. 295.

(2) Page 25 de son tome Ier.

(3) P. 132 et 133.

(4) Ce château était situé dans la commune de Sallède, arrondissement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

tent la moindre preuve littérale. On peut donc sans témérité croire que Geraud était le fils aîné de Bernard II. On le peut d'autant mieux que cela semble résulter du titre du xe siècle, dans lequel Geraud fait connaître les divers membres de sa famille qui l'ont précédé (1). Si son frère aîné eût été alors décédé, il aurait aussi fait prier pour lui. Ce qui vient encore ajouter à cette présomption une certaine force, c'est que le frère puîné de Geraud, qui s'appelle Etienne (2), reste en Auvergne et que plusieurs années plus tard on le retrouve avec la qualification qu'il a prise de vicomte d'Auvergne. C'est même cette qualification qui conduira, à la fin du xe siècle, son petit-fils Guy à la réintégration du comté d'Auvergne dans la famille de Bernard II (3). Mais si Geraud est le fils aîné de ce dernier, pourquoi ne devient-il pas comte à la place de son père? Parce qu'il y a interruption dans la dynastie comtale. Un fait violent a dépouillé Bernard de son titre et de partie de son comté. Une de ces guerres de seigneur à seigneur, si fréquentes à cette époque de confusion et d'anarchie, a fait passer le comté d'Auvergne entre les mains d'un autre descendant des ducs d'Aquitaine. Guillaume III, surnommé Tête-d'Étoupes, duc de Guienne et comte de Poitou, a renversé Bernard II (4). C'est lui qui, au milieu du xe siècle (5), a le droit de prendre le titre de comte et le prend en effet. Il y avait longtemps que les comtes de Poitou l'ambitionnaient. Le père de Guillaume, Ebles de Poitiers, l'avait même ajouté à ses autres qualifications nobiliaires, en vertu d'une concession du roi Charles-le-Simple. Mais ce n'avait été pour lui qu'un titre nominal et sans importance; les comtes d'Auvergne ne s'en étaient pas inquiétés; ils

(1) Nous l'avons déjà dit : Baluze, p. 476, t. II, et 250, t. Ier.
(2) Baluze, t. II, p. 25 et 34.
(3) Baluze, p. 26, t. Ier.
(4) *Ibid.*
(5) Impossible de préciser la date de ce changement ; Baluze dit environ.

Digitized by Google

avaient conservé la possession effective du titre et du comté. Guillaume fut plus hardi que son père. Il obtint de la faiblesse du fils de Charles-le-Simple, Louis IV, dit d'Outremer, son adhésion à la conquête du patrimoine de Bernard. Il fut donc réellement cette fois comte d'Auvergne et il le fut, par lui ou ses successeurs, pendant 40 ans. S'empara-t-il de tous les domaines du vaincu ? On peut dire non avec certitude. La noblesse d'Auvergne lui fut longtemps très-hostile ; il dut compter avec cette hostilité. En outre, de vives sympathies se produisirent pour les enfants du dépossédé ! Mais que pouvaient faire ces derniers ? Où étaient leurs chances de succès dans une lutte à main armée contre un seigneur aussi puissant que Guillaume (1) ? Ils durent se contenter de garder leur rang en attendant des jours meilleurs et en conservant les terres du comté non encore envahies. De là la fondation de la baronie de La Tour. C'était un fief de la plus haute importance que la terre de ce nom. Justel dit qu'elle était le membre principal des domaines des comtes d'Auvergne (2). C'était en outre un centre entre les terres de la Haute-Auvergne et celles de la plaine et des montagnes occidentales de la Basse-Auvergne que Guillaume n'avait point conquises. Située dans des régions très-élevées et souvent inaccessibles, munie d'un château-fort presque inexpugnable, elle offrait un abri et la base d'une puissante seigneurie. Geraud en fit le lieu principal de sa nouvelle dignité. Cette manière de voir est-elle conforme aux faits historiques accomplis alors en Auvergne ? Est-elle démentie par la vraisemblance ? N'est-elle pas plus logique et plus acceptable que les suppositions si contradictoires de Justel et de Baluze ?

Baluze dit qu'il a toujours cru que la terre de La Tour

(1) On croit que Guillaume donna sa fille Adélaïde en mariage à Hugues Capet, l'homme supérieur de ce temps-là. Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le président Hénault, p. 89.

(2) Justel, p. 134.

Digitized by Google

venait de la femme de Bernard (1). Où a-t-il donc puisé cette opinion ? D'où venait cette femme du nom de Bertholde ? Qui peut le dire ? Justel (2) pense au contraire que la terre de La Tour était depuis longtemps dans la maison d'Auvergne et qu'elle avait été donnée en apanage à Bernard II par ses deux frères ou peut-être, dit-il, à Geraud, leur neveu. Donnée en apanage à Bernard II, elle aurait fait partie de son patrimoine et son fils aîné l'aurait trouvée dans sa succession si Bernard II n'en avait disposé en faveur d'un puîné (3). Donnée en apanage à Geraud ? où est la preuve de cet apanage ? On est d'autant plus fondé à la demander que plusieurs érudits ont enseigné que les institutions apanagères ne furent usitées en France qu'au retour des Croisades (4). Il ne faut donc parler ni d'apport matrimonial ni d'apanage. Non ; la baronnie de La Tour se forma, selon nous, d'un démembrement du comté assez considérable pour donner lieu à l'organisation nouvelle d'un puissant Etat seigneurial. Le baron de La Tour perdit le titre héréditaire de son père ; il ne fut pas comte d'Auvergne ; mais il resta, par l'étendue et la force de ses possessions territoriales qui donnaient alors la puissance, un membre de la plus haute aristocratie féodale du centre de la France. Le grand mariage qu'il fit atteste qu'il ne subit dans sa position aucune déchéance (5). Alla-t-il se fixer dans sa forteresse de La Tour ? Il nous semble qu'on peut logiquement conclure de ce que nous venons de dire que celui qui prit le nom de la terre de La Tour et le donna à sa famille, y établit sa résidence. Sans doute

(1) Tome Ier, p. 254.

(2) P. 132 et 135.

(3) D'après M. Beugnot, t. Ier, Introduction aux assises de la Haute Cour de Jérusalem, en Auvergne les droits des puînés étaient reconnus. Bernard II aurait donc pu les donner à son puîné ; mais rien n'autorise à croire à une donation en apanage.

(4) Encyclopédie. *Verbo* : Apanages.

(5) Il épousa la fille unique du comte de Viennois en Dauphiné.

Digitized by Google

il vaudrait mieux pouvoir l'établir par un acte positif, et nous ne l'avons pas. Au xe siècle, les actes n'indiquaient ni la date ni le lieu de leur accomplissement. Mais ceux (1) par lesquels Geraud manifeste sa piété, son goût de la retraite et de la vie paisible, ne parlent que de sa terre de La Tour, ne portent que sur des localités qui en dépendent, et nous verrons aux xie et xiie siècles ses successeurs y concentrer tous les établissements qui constituaient, dans ces temps reculés, la grandeur d'une habitation seigneuriale. Sur cette question de résidence nous n'avons à combattre personne; ni Justel ni Baluze ne s'en sont occupés.

Résumons-nous donc sur les difficultés que soulèvent l'éloignement des temps, l'absence de documents spéciaux et la diversité des opinions pour la solution des questions de provenance de la terre de La Tour, de filiation du premier seigneur de ce nom et de fixation de la résidence à La Tour des premiers titulaires de la baronnie.

A nos yeux, Geraud est le fils aîné du comte Bernard II. Il n'a pas succédé à son père dans son titre de comte, parce que Guillaume III de Poitiers s'en est violemment emparé. Mais le conquérant n'a pas envahi tout le comté. Il s'est arrêté devant les dispositions hostiles de la noblesse d'Auvergne. Les enfants de Bernard ont conservé la plus grande partie des terres de leur père. Celle de La Tour n'est arrivée à Geraud ni comme apanage ni comme apport matrimonial de sa mère. Il l'a trouvée dans le patrimoine de son père, et c'est un puissant démembrement du comté perdu par la guerre qui l'a fait baron. Cette nouvelle seigneurie a maintenu Geraud dans la haute noblesse féodale, et il est allé s'établir dans son château-fort de La Tour, dont il a pris le nom. Telle est notre appréciation sur l'origine de la ba-

(1) Baluze, t. II, p. 476.

Digitized by Google

ronie. Nous la croyons fondée ; et si elle est admise, il nous semble que le tout s'explique de la manière la plus raisonnable et la plus claire (1).

Quelle qu'elle soit, ne prenons la baronie qu'au xe siècle. Jusqu'au xvie, elle ne sort pas de la branche aînée de la famille de son fondateur. Pendant cette longue période de dix siècles, elle s'élève sans cesse à un haut degré de prospérité. Les seigneurs de La Tour en augmentent incessamment l'importance par de grandes alliances, des accroissements de fortune et de dignités, une part active et toujours honorable aux grands événements contemporains, un dévouement inaltérable à leur pays et aux monarques qui personnifient la France au milieu des plus terribles épreuves.

Ce mouvement ascensionnel ne cesse que lorsque, par l'avènement de la personne qui est le dernier représentant de la branche aînée de cette illustre maison, le sang des seigneurs de La Tour s'est mêlé par un mariage à celui de la maison royale de France. Arrivée à son apogée, la baronie perd aussitôt son éclat et son rang. Sa décadence est rapide. Elle n'est plus qu'un petit fief de la royauté. Bientôt on s'en servira pour récompenser des maîtres d'hôtel ou des favoris ; on donnera une terre à l'un, plusieurs terres à l'autre. Ce morcellement sera volontaire ou forcé. Elle ira toujours en s'affaiblissant. On s'en disputera les lambeaux. Donnée comme garantie à des créanciers engagistes du roi, on la fera vendre au Châtelet comme une vulgaire chose immobilière. Puis, sous le prétexte de la raison d'Etat, le roi forcera à la

(1) Toutefois nous n'oublions pas ce que dit Pascal de ceux qui veulent prouver une chose obscure qui leur paraît claire : « On trouve toujours obscure la chose qu'on veut prouver, et claire celle qu'on emploie à la prouver ; car quand on propose une chose à prouver, d'abord on se remplit l'imagination, qu'elle est donc obscure et au contraire que celle qui la doit prouver est claire, et ainsi on l'entend aisément. » *Pensées diverses* ; curieuse édition de 1683. Paris, chez Guillaume Desprez, rue Saint-Jacques, aux Trois-Vertus.

Digitized by Google

prendre en échange un grand seigneur qui, malgré une lutte judiciaire jamais terminée, ne parviendra pas à s'en mettre en possession. Le château-fort, ruiné depuis longtemps, n'est plus qu'une charge repoussée par tout le monde ; et enfin, lorsque la Révolution française aura fait de la baronie un bien national, elle ne sera pas même vendue sous le nom de son véritable propriétaire.

Son histoire se divise donc naturellement en deux périodes : sa prospérité, — sa chute. Comme elle embrasse un espace de plus de 800 ans, pour la rendre plus claire, nous la partagerons en trois parties : histoire de la baronie ; — histoire des seigneurs de La Tour ; — histoire de le petite ville de La Tour, ville principale de la baronie.

A la première partie se rattacheront l'histoire de la terre et du château de La Tour ;

A la deuxième, celle des principales créations des seigneurs dans leur baronie, notamment la création de la commanderie de Malte du Pont-Vieux et celle de l'abbaye de La Vassin ;

A la troisième, celle des franchises, chartes, institutions, coutumes et usages de la seigneurie.

Nous y joindrons un coup d'œil rapide sur la petite ville de La Tour depuis les institutions modernes, et sur les communaux de la baronie dans les temps anciens et ceux du canton de La Tour dans les temps actuels (1).

H. Burin des Roziers.

---

(1) La *Revue d'Auvergne* publiera divers extraits du travail de M. Burin des des Roziers, dont ceci est l'introduction.

Digitized by Google

COMMENTAIRE

D'UN PASSAGE DE GRÉGOIRE DE TOURS

(Lib. II, Cap. 28)

I

Au retour de son expédition victorieuse contre les Wisigoths, et après avoir ruiné leur puissance au sud de la Loire, Clovis Ier, en résidence à Tours, reçut l'ambassade solennelle d'Anastase, chargée de lui apporter les insignes du consulat. Grégoire de Tours raconte en quelques lignes cet événement : « Clovis reçut de l'empereur Anastase les codicilles du consulat ; dans la basilique de Saint-Martin, il fut revêtu de la tunique de pourpre et de la chlamyde et ceignit son front du diadème. Puis, étant monté à cheval, il parcourut l'espace qui s'étend de l'atrium de la basilique à l'église de la cité, distribuant de sa propre main au peuple accouru pour le voir, des pièces d'or et d'argent, et à partir de ce jour il fut appelé Consul et Auguste (1) ». Si décisif que soit le témoignage de Grégoire de Tours, évêque de la cité même où ces événements se passèrent, témoignage confirmé dans sa partie essen-

(1) *Greg. Tur. Hist. Lib. II, cap.* 38. « Chlodovechus ab Anastasio Imperatore codicillos de consulatu accepit et in basilicâ beati Martini tunicâ blateâ indutus est et chlamyde, imponens vertici diadema. Tunc ascenso equo, aurum argentumque in itinere illo quod inter portam atrii basilicæ Beati Martini et ecclesiam civitatis est, præsentibus populis manu propriâ spargens, voluntate benignissimâ erogavit et ab eâ die tanquam consul et Augustus est vocitatus. »

Digitized by Google

tielle par le moine Aimoin (1), le fait qu'il rapporte a prêté à tant de discussion et de controverses, il a soulevé tant de questions subsidiaires, qu'il n'est pas inutile de commenter avec soin le texte du chroniqueur, et de dissiper les obscurités qui peuvent s'y trouver mêlées.

Tout d'abord un fait demeure hors de doute, c'est l'ambassade d'Anastase et la prise de possession par Clovis de la dignité consulaire. Grégoire de Tours nous rapporte dans ses traits principaux les détails habituels de cette cérémonie. Le candidat agréé par l'empereur était revêtu de la tunique brodée de pourpre. Puis il montait à cheval et faisait largesses au peuple. Vers la même époque où Clovis recevait les présents d'Anastase, Cassiodore rédigeait en ces termes la formule officielle du consulat : « Nous te décorons des insignes consulaires; revêts tes fortes épaules des couleurs variées de la tunique palmée; arme ta noble main du sceptre de la victoire; sors de ta maison les pieds chaussés des brodequins dorés, monte à la chaise curule, élevée de plusieurs marches conformément à ta dignité... Il convient que les consuls soient magnanimes; ne songe pas à tes intérêts privés, toi qui par tes largesses dois te concilier la faveur publique (2) ».

On remarquera que Cassiodore, décrivant la cérémonie du consulat, énumère avec plus de détails que ne fait l'historien franc les attributs du dignitaire. Les traits essentiels sont seulement indiqués par celui-ci. Il n'a pas visé à être complet. De son côté Aimoin nous dit que les ambassadeurs grecs apportaient une lettre de l'empereur, c'est-à-dire les codicilles du consulat, et des présents (*epistolæ et munera*). C'est parmi ces présents qu'il faut compter le

(1) « His ille perlectis, consulari trabeâ insignitus, ascenso equo, in atrio quod inter basilicam sancti Martini et civitatem situm erat, largissima populo contulit munera. Ab illâ die consul simul et Augustus meruit nuncupari. » *Aimoin, De Gestis Franc. cap. XII.*

(2) *Cassiodore. Formula consulatûs. Lib. I. ep. I.* V. sur la description de la cérémonie d'investiture des consuls : *Vopiscus. Vita Aureliani, cap.* 13.

Digitized by Google

sceptre de la Victoire, les brodequins et la chaise curule. Parmi les sculptures qui ornaient autrefois le portail principal de la vieille église de Saint-Germain-des-Prés, Dom. Ruinart et Mabillon ont examiné avec soin celles qui représentent les premiers rois francs (1). Une d'elles, celle de Clovis assurément, se distingue des autres par les particularités de son costume. Le personnage a la tête ceinte du diadème, il est habillé de vêtements magnifiques; il tient de la main gauche un rouleau, qui est probablement le décret du prince, de la main droite un sceptre surmonté d'un aigle, tel que le portaient les consuls (*baculum hypaticum*). A ces traits caractéristiques on doit reconnaître le premier roi franc. Montfaucon dans ses *Monuments de la Monarchie française* ajoute que de son temps on conservait encore dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, un sceptre d'ivoire de travail mérovingien, surmonté d'un aigle portant un César, et qui avait servi au couronnement des anciens rois. Dans un curieux travail sur le fauteuil de Dagobert (2), M. Charles Lenormant, serrant de près l'interprétation du passage de la vie de Saint-Eloi par saint Ouen, penche à reconnaître la chaise curule dans ce siège que fabriqua l'orfèvre royal, avec ce qui lui restait des matières précieuses fournies par le roi pour l'œuvre commandée à l'artiste. Il la fit sur le modèle des sièges de ce genre, où avaient coutume de s'asseoir les rois francs afin de rendre la justice, comme avant eux les préfets du prétoire.

Quant aux largesses que fit Clovis au peuple, elles étaient de règle pour tout consul entrant en charge. Cela s'appelait, ὑπατεία ποιεῖν, faire acte de consul (3). Ces libéralités consistaient, à Byzance surtout, en distributions

(1) *D. Ruinart. Préface de Grégoire de Tours. D. Bouquet., t. IV.*

(2) *Mélanges d'archéologie de Martin et Cahier.* Mémoires de Ch. Lenormant. T. I, p. 157.

(3) Voir le mot ὑπατεία dans Du Cange (Glossarium mediæ et infimæ græcitatis). V. aussi *Codinus Curopalata.* In origin. Constantin. § 146.

Digitized by Google

d'aliments aux classes pauvres, et en jeux scéniques dans l'hippodrome (1). On comprend que de telles dépenses dépassaient le plus souvent la fortune d'un particulier. Aussi était-il d'usage que l'empereur en fît presque tous les frais; le nouveau consul puisait dans le trésor public deux mille livres pesant d'or pour cet usage. Justinien restreignit ces prodigalités ruineuses (2) et finit même par supprimer les consuls ordinaires qui n'avaient en réalité d'autres fonctions que de donner des fêtes aux frais de l'Etat. La malveillance de Procope s'arme de ce prétexte pour accuser l'empereur d'avarice et lui reprocher de faire tort aux malheureux de la capitale des secours et des distractions qu'ils étaient en droit d'attendre. En Occident, au commencement du VIe siècle, en raison des charges énormes que comportaient les fonctions de consul, il était passé en usage de ne les accorder qu'à ceux qui les demandaient. Cassiodore en fait l'aveu à la fin de la formule qu'il donne du consulat (3). « Les autres magistrats, nous les désignons sans qu'il y ait demande de leur part; mais pour les consuls il faut qu'ils nous manifestent leur désir, afin que vous seuls ayez à faire face aux largesses, qui vous sentez capables de si grandes dépenses. » Ne peut-on inférer de ces usages que l'octroi du consulat à Clovis par Anastase ne fut pas l'effet d'une grâce fortuite, mais le résultat de négociations, au cours desquelles le roi des Francs avait clairement manifesté à l'empereur son ambition?

M. Ch. Lenormant dont les vues ingénieuses et hardies ont fait entrer dans des voies nouvelles la numismatique mérovingienne, s'est flatté d'avoir retrouvé quelques exemplaires de la monnaie qui fut frappée par Clovis à l'occa-

(1) *Procope. Historia secreta cap.* 26.

(2) *Nov.* 105 *ad ann.* 536.

(3) Cassiod. Formula consulatûs. Lib. I, ep. I : « Hinc est quod alios judices non rogantes evehimus; consules autem sperantes tantummodo promovemus, ut soli ad has largitates veniatis, qui vos pares tantis expensis esse cognoscitis. »

Digitized by Google

sion de sa promotion consulaire, et qui servit aux largesses de Tours (1). Ce sont des *trientes* au type impérial, comme tout le monnayage barbare des ve et vi^e^ siècles, représentant au droit l'effigie d'Anastase, avec des altérations dans la légende qui donnent le monogramme du chef franc. Aux deux côtés de la figure, deux C O affrontés rappelleraient l'évènement glorieux qui fut une date importante dans la vie de Clovis et seraient la marque de son consulat. Nous croyons que M. Lenormant s'est laissé entraîner à de si hasardeuses déductions par la découverte qu'il avait cru faire antérieurement dans le monnayage bourguignon d'une monnaie de Sigismond avec le signe COS, au droit de la pièce, signe qui résulte certainement d'une contremarque ou de tout autre accident. Car Sigismond ne fut jamais consul; il est impossible de trouver dans les documents contemporains trace de cette dignité; et les expressions empruntées par M. Lenormant à la lettre de remercîment écrite en son nom par l'évêque Avitus à l'empereur, conviennent tout naturellement au patriciat, dont fut en effet revêtu le prince bourguignon (2). En ce qui regarde Clovis, rien n'indique sur ses monnaies une allusion directe à son consulat; les deux C affrontés sont la marque du monnayage chlodovéen, comme le T sur les monnaies ostrogothiques au type d'Anastase est la marque de Théodoric. On ne connaissait pas avant M. Lenormant de monnaies authentiques de Clovis. C'est assez, à l'honneur de cet érudit, que d'avoir substitué une vérité désormais démontrée aux rêveries de Bouteroue et de ses successeurs; aller plus loin et tenter de préciser les circonstances où furent frappées ces rares monnaies, nous semble de l'imprudence et de la témérité.

Quel fut le consulat dont fut honoré Clovis, le consulat

(1) Revue numismatique. — Lettres à M. de Saulcy. 1853-54.

(2) D. Bouquet. T. IV. Epist. variorum ep. II : « Conjicite nunc quantum debeant quos honoribus *fastigatis*, quos *socios triumphorum omnium* successuumque vestrorum dignitatum titulis applicatis. »

Digitized by Google

ordinaire, où le consulat honoraire? Sur cette question encore les savants se sont partagés. Depuis que Théodoric, roi des Ostrogoths avait renversé Odoacre, et rétabli entre les deux empires l'unanimité, l'usage voulait que chacune des deux capitales du monde romain possédât et désignât un consul. Chaque année le maître de l'Italie envoyait à l'empereur ses propositions et si le candidat italien était agréé, les noms de deux consuls figuraient sur les fastes. Les consuls en effet avaient gardé de leurs anciennes prérogatives ce privilège, à peu près le seul, de dater l'année de leur entrée en charge. Si l'empereur refusait sa sanction, les fastes officiels ne portaient que le nom du consul oriental (1). Dans ce cas l'unanimité était momentanément rompue, et les fastes d'Italie ne portaient de leur côté que des noms d'occidentaux. Or, c'est précisément le cas pour les années 508 et 509, dates auxquelles se rapporte le Consulat de Clovis. Désigné en 508, Clovis ne procéda qu'en 509 à la cérémonie d'inauguration. En 508 les fastes d'Italie ne portent que le nom de Boèce, en 509 Importunus est le seul consul. Il n'est pas fait mention de Clovis. On comprend cette omission, à supposer même que Clovis eût reçu le consulat ordinaire. Son expédition contre les Wisigoths ariens avait profondément mécontenté Théodoric qui avait pris les armes pour soutenir contre les Francs une dynastie alliée et parente de la sienne. Il y a plus; il est probable que dans ses projets contre les Wisigoths, Clovis fut soutenu et encouragé par Anastase. Au moment où les armées de Théodoric s'engageaient dans la Gaule, une flotte grecque abordait aux côtes de la Pouille, sans doute pour faire diversion et empêcher tout l'effort du roi des Ostrogoths de se porter de l'autre côté des Alpes.

(1) V. *Procope. Hist. secreta, cap.* 26. *Cassiodor Variorum. Lib. II, ep. I:* « Atque ideo vos qui utriusque reipublicæ bonis indiscretâ potestis gratiâ delectari, jungite favorem, adunate sententiam. Amborum judicio dignus est eligi qui tantis fascibus meretur augeri. »

Digitized by Google

L'ambassade et les présents d'Anastase coïncident juste à point avec le retour victorieux de Clovis ; ils ont tout l'air d'arriver comme une félicitation et une récompense. Enfin Théodoric voyait avec un sensible déplaisir et un vif désappointement des rapports suivis s'établir entre l'empereur et les rois barbares de l'Occident, et ceux-ci briguer et obtenir des dignités auliques d'Orient. Il avait pris au sérieux son rôle de successeur des Césars de Rome, et visait à ramener sous son obéissance ou sous sa dépendance toutes les contrées qui avaient relevé jadis de l'autorité des empereurs d'Occident. L'intervention directe d'Anastase auprès des souverains francs et bourguignons contrariait ses plans, et donnait un démenti formel à ses prétentions. C'étaient en somme des égaux et des rivaux que l'empereur lui suscitait dans les limites de l'ancien empire. On sait qu'il arrêta au passage les messagers de Sigismond à Anastase qui venaient solliciter pour leur maître la dignité de patrice (1). Les mêmes sentiments de jalousie devaient l'animer à l'égard de Clovis. Ainsi s'expliquent le refroidissement survenu entre Théodoric et Byzance, et l'inscription sur les fastes consulaires pour les années 508 et 509 des seuls titulaires italiens. Nous n'aurions chance de trouver Clovis parmi les consuls, que si nous possédions les fastes de l'Orient qui nous font défaut. Mais lors même qu'il nous serait donné de les consulter, il est plus que douteux que le nom du roi des Francs y figurât. Nous croyons en effet que c'est du consulat honoraire qu'il s'agit dans le passage de Grégoire de Tours. Depuis Auguste, c'était un honneur très-recherché qui s'octroyait aux rois barbares, amis du peuple romain. Quant au consulat ordinaire on ne le décernait pas à des étrangers, qui loin de la résidence impériale n'en pouvaient exercer les

(1) *D. Bouquet. T. IV. Epist. varium, ep. II* : « Nihil indevotioni pius arbiter, nihil imputet tarditati. Nisi aditum conatibus nostris obex interjecta suspenderet, jam nunc profecto verbum mundo venerabile responsa potius quam oracula destinasset. Nec tam remorando mihi tantum nocuit, quantùm invidit æmulus livor. »

Digitized by Google

fonctions; le peuple de la capitale eût été frustré des libéralités et des jeux, dont la promotion consulaire lui annonçait le retour. C'est à tort que l'on oppose l'exemple de Théodoric, fait consul ordinaire par l'empereur Zénon et dont le nom figure dans les fastes. Théodoric n'était pas encore à cette époque roi d'Italie; il résidait à Constantinople, en grande faveur auprès de l'empereur, qui le comblait des marques de son estime et de sa confiance (1). Le savant Du Cange regarde comme synonymes les consuls *codicillares* et les *honorarii* et nous nous rangeons à son opinion (2). En résumé ceux qui tiennent pour le consulat ordinaire ne peuvent fournir à l'appui de leur thèse le témoignage essentiel qui est l'inscription dans les fastes du nom de Clovis. A défaut de ce document il est plus prudent en même temps que plus conforme à la vraisemblance et aux usages de ne voir dans la cérémonie de Tours que l'inauguration d'un consul honoraire.

II

En même temps que le titre de consul, Clovis a porté celui de *patrice*. C'est le titre que lui donne saint Remi dans l'épitaphe conservée sous son nom (3) : « Abondant en richesses, puissant par son courage, célèbre par ses triomphes, le roi Clovis a fondé cette église, et en même temps il brilla parmi les hommes de l'honneur sublime du patriciat. » Le moine Aimoin, qui devait écrire sa chro-

(1) « Imp. Zeno ei evocatoriâ destinatâ, ad se in Urbem venire præcepit, dignoque suscipiens honore, inter proceres sui palatii collocavit.... de suis que stipendiis triumphum in urbe donavit, factusque est consul ordinarius quod summum bonum primum que in mundo decus edicitur, nec tantùm hoc, sed etiam equestrem statuam ad formam tanti viri ante regiam palatii collocavit. » (*Jornandes, cap.* 57.)

(2) *Du Cange. Glossarium mediæ et inf. græcitatis.* Vid. ὑπατοι.

(3) Dives opum, virtute potens clarusque triumpho
Condidit hanc ædem rex Chloveus et idem
Patricius magno sublimis fulsit honore.
(D. Bouquet. T. II, page 538.)

Digitized by Google

nique mérovingienne d'après des documents originaux, parlant de la cérémonie de Tours, s'étend sur l'octroi du patriciat à Clovis et ne mentionne qu'en passant son consulat : « Clovis reçut l'ambassade du prince de Constantinople, Anastase, qui lui envoyait des présents et des lettres. Il était contenu dans ces lettres qu'il avait plu à lui et au Sénat de le nommer ami des empereurs et patrice des Romains. Après avoir pris connaissance de ces lettres, Clovis se revêtit de la trabée consulaire... Et à dater de ce jour il mérita d'être appelé consul et Auguste (1) ». Il règne dans ce passage d'étranges confusions. Il y est question à la fois des deux dignités de consul et de patrice, sans parler du titre d'Auguste qui n'est pas le moins embarrassant à expliquer. Il semble qu'Aimoin ait copié textuellement la dernière phrase du récit de Grégoire de Tours, et qu'ayant sous la main un document relatant la prise de possession par Clovis du patriciat, il ait substitué aux codicilles de consul qu'il trouvait dans son modèle, les codicilles de patrice. Il n'est en effet question nulle part dans le texte de Grégoire de Tours du patriciat de Clovis. Seulement, dans le résumé des chapitres de son œuvre, celui qui répond au récit de l'ambassade d'Anastase est intitulé *De patriciatu*. On a soupçonné l'erreur d'un copiste qui, l'esprit préoccupé par la relation d'Aimoin, aurait interprété dans ce sens le chapitre de Grégoire (2). L'opinion du savant Guérard, l'homme le plus compétent en tout ce qui touche à la paléographie mérovingienne, est au contraire, que le résumé des chapitres de l'Histoire ecclésiastique des Francs est l'œuvre de Grégoire de Tours lui-même, et que le *De patriciatu* ne provient pas de l'erreur d'un copiste, puisqu'il se lit dans le plus ancien manuscrit, presque contemporain du vénéra-

(1) Aimoin. De gestis Francor. Cap. XII.

(2) *Revue de numismatique*, 1851. Mémoire de M. de Pétigny en réponse aux lettres de M. Ch. Lenormant à M. de Saulcy.

Digitized by Google

ble historien (1). Nous sommes donc amenés à penser que l'ambassade d'Anastase apportait à Clovis la dignité de patrice, en même temps que celle de consul, et que si Grégoire omet de nous en parler dans le courant de son récit si succinct, c'est que l'octroi du consulat donna seul lieu à la cérémonie d'inauguration, qui dut frapper singulièrement les contemporains et particulièrement les populations gallo-romaines, habituées à respecter tout ce qui venait de l'autorité lointaine de Constantinople.

Le patriciat était de toutes les dignités de la cour impériale la plus relevée et la plus recherchée. Elle était supérieure, dit Zosime, qui en attribue l'institution à Constantin, même à celle de préfet du prétoire. Les patrices venaient par leur rang immédiatement après l'empereur (2). Ils étaient les conseillers, les soutiens et comme on devait dire au dixième siècle, les pères des princes. Ils formaient sa famille politique. On donnait aussi ce titre de patrice aux chefs des nations barbares installés dans les anciennes limites de l'empire, pour indiquer qu'ils les gouvernaient au nom de l'empereur et pour marquer le lien de vassalité qui les rattachait à l'empire. Cette dignité leur conférait l'autorité nécessaire pour gouverner soit au civil, soit au militaire les pays d'obédience romaine (3). En ceux qui en étaient revêtus les anciennes populations reconnaissaient des délégués du pouvoir impérial. Lorsque Odoacre renvoya à Zénon les insignes impériaux, les sénateurs qui parlaient en son nom dirent à l'empereur : « qu'il n'était besoin désormais que d'un seul empereur, mais que tous protégeraient en commun les

(1) *Rev. de numismatique.* Réponse de M. Ch. Lenormant au mémoire de M. de Pétigny. Ann. 1853-1854.

(2) *Priscus. De legationibus* : οἱδὴ τας ἀρχὰς ἀναβεβήκασι πάσας. *Procope De bello Vandal.* τιμὴ ἡ ἀνωτάτω. *Valafrid. Strab. Lib. de Reb. Eccles. cap.* 31 : Patriciis qui primi post Cæsares in imperiis fuisse videntur.

(3) *Cassiodore. Lib. VIII, ep.* 9 : « Hic est honor qui et armis convenit et in pace resplendet. »

Digitized by Google

frontières des deux empires; que pour eux ils avaient choisi Odoacre comme le plus capable d'assurer le salut de l'Etat, car il l'emportait sur tous par sa science du gouvernement et par son habileté militaire. Aussi priaient-ils Zénon de lui conférer la dignité de patrice et de lui donner à gouverner à ce titre le diocèse d'Italie (1). » Et quand Sigismond remercia l'empereur Anastase de lui avoir accordé la même grâce, voici dans quels termes il en dépeint les effets : « Mon peuple est le vôtre; mais j'ai plus de joie à vous servir qu'à le commander. Par nous vous gouvernez les régions les plus éloignées; notre patrie est votre monde. Par nous la lumière de l'Orient pénètre jusqu'à votre Gaule, les rayons de la splendeur qui s'y lève brillent jusqu'ici. Vous régnez sur l'Orient par la vertu, sur l'Occident par la félicité, etc. (2). » Plus tard, à l'époque carolingienne, la signification qui s'attache à cette dignité n'était pas perdue. Lorsque le duc de Bénévent Arichis se décida à faire sa soumission à Charlemagne et à témoigner qu'il relevait de lui pour son duché il lui demanda le patriciat; à la fin de la domination franque en Italie, le suzerain du même duché s'empressa de se mettre sous le protectorat byzantin et par un acte qui nous a été conservé, reconnut tenir son patriciat de l'empereur grec, changeant ainsi au gré de ses intérêts les liens de vassalité qui tour à tour l'avaient uni à l'un et à l'autre empire. Si donc Clovis demanda et reçut d'Anastase le patriciat, la double conséquence de cette investiture était la reconnaissanceofficielle de la suzeraineté de l'empereur et la régularisation des titres qu'il tenait de la conquête à gouverner les peuples de la Gaule. Lié envers Constantinople par des devoirs peu gênants, il gagnait à ce contrat l'avantage très-positif de la sécurité dans la possession de son royaume.

(1) *Coll. Migne. Patr. grecque. Const. Porphyrogen. Excerpta de Legationibus :* Malchus, rhetor ; page 93.

(2) D. Bouquet. T. IV. Ep. variorum, ep. 11.

Digitized by Google

La confusion qui règne dans le texte d'Aimoin, et l'omission relevée dans le récit de Grégoire de Tours, a suggéré à plusieurs érudits la pensée qu'au commencement du sixième siècle il y avait équivalence entre ces titres de consul et de patrice et qu'ils se prenaient indifféremment l'un pour l'autre. Cette thèse a été soutenue avec une grande érudition par Adrien de Valois, et appuyée par Pagi; de nos jours elle a été reprise par Ch. Lenormant (1). « Dès cette époque, dit A. de Valois, les consuls ordinaires avaient cessé d'exister, les empereurs étaient seuls à en prendre le titre. Dans une vieille chronique sur l'histoire des Wisigoths, je trouve que Charles-Martel fut roi des Francs et *patrice* des Romains, tandis que Frédégaire raconte que Grégoire II ayant imploré le secours de Charles contre l'empereur Léon et contre Luitprand, lui conféra le *consulat* romain en vertu des prérogatives impériales dont il s'était emparé. Pépin était *patrice* ainsi que Charlemagne qui est appelé *consul* par Godescale dans la préface des Evangiles. Enfin Albéric, désigné comme *patrice* de Rome par Odoard, reçoit le nom de *consul des Romains* dans les Gestes des abbés du Mont-Cassin. »

Nous n'avons pas à nous occuper ici des titres que reçoit Charles-Martel et qui répondent à une situation toute différente, encore moins de ceux d'Albéric qui vivait au xe siècle, ni à vérifier si les assertions d'Adrien de Valois à leur endroit sont rigoureusement exactes. Nous restons enfermés dans le vi^e siècle; or, à l'époque de Clovis et plus tard les dignités de consul et de patrice étaient soigneusement distinguées et ne se confondaient pas pour les contemporains.

Et d'abord le consulat ordinaire n'avait pas disparu dans

(1) *Adrien de Valois*. Gesta Francorum Lib. VI. *Pagi*, *Critica annal. Cardin. Baronii* ad ann. 508. — *Ch. Lenormant* : Revue numism. 1848. Lettres à M. de Saulcy.

Digitized by Google

les premières années du siècle de Clovis. Nous savons par Procope et par la célèbre novelle de Justinien à quelle date cet empereur, le premier, sans supprimer la dignité, cessa de l'attribuer à des particuliers (1); parce qu'elle était trop onéreuse pour le trésor public, chargé de pourvoir pour la plus grande partie aux libéralités de l'inauguration des consuls, et parce que « le consulat perpétuel appartient en puissance à l'empereur, sur toutes les villes, les peuples et les nations étrangères » (2). En conséquence, après le consulat de Basile, qui fut promu la quatorzième année du règne de Justinien, c'est-à-dire en l'an 541, la supputation du temps fut réglée jusqu'à la mort de Justinien d'après le nombre d'années écoulées depuis ce consulat *(Post consulatum Basilii anno 1 ad 25...)*. Justin le Jeune qui succéda à Justinien prit le consulat en même temps que l'empire et l'exerça seul jusqu'à sa mort, comme aussi firent tous ses successeurs (3). Mais le consulat honorifique ne fut pas supprimé du même coup. Il continua à récompenser les services ou les complaisances des hommes de cour; il resta aussi un des titres donnés habituellement aux chefs des nations amies de l'empire, par exemple au doge de Venise. Il finit cependant par s'avilir par un usage trop prodigué, et par ne plus rien garder de son ancien prestige, ainsi que le constate une loi de l'empereur Léon le Philosophe (4). Tant qu'il dura cependant, nous ne pensons pas qu'il se soit jamais confondu avec celui de Patrice. La plupart des patrices étaient personnages consulaires; la réciproque n'est point vrai. Il est également impossible de prouver qu'aucun patrice ait ajouté à ses dignités celle de consul,

(1) *Procope*. Histor. secreta, cap. 26. *Codex Justin*. Novelle 105.

(2) Nov. 105 « τῷ μὲν βασιλεῖ διηνεκὴς ὕπεστιν ὑπατεία πᾶσι πόλεσι τε καὶ δήμοις καὶ ἔθνεσι. » Voir *la Dissertat. de Du Cange* : De Infer. ævi numismatibus n° 23.

(3) *Corippus*. *De laudibus Justini, lib*. 6.

(4) Novelle 94.

Digitized by Google

sans qu'elle lui ait été accordée par une investiture spéciale. Cassiodore qui nous a rapporté la formule du consulat nous donne ensuite celle du patriciat, et il fait très-bien sentir en quoi les deux dignités diffèrent. Le consulat est annuel ; il ne vaut que pour un temps limité ; au contraire le patriciat est donné pour toujours. Il imprime à l'homme qui en est revêtu un caractère indélébile « comme le sacerdoce ». On ne le dépouille qu'avec la vie ; et même dans le tombeau, on a soin de déposer auprès du patrice le ceinturon qui est le symbole de son office et le signe de sa fidélité (1). Si saint Remi, dans l'épitaphe qu'on lui attribue a, parmi les titres et les honneurs de Clovis, choisi le patriciat, c'est vraisemblablement autant à cause de ce caractère viager et presque sacré qu'à cause de l'éclat de la dignité.

Ce n'est pas seulement Cassiodore, contemporain de Clovis, qui distingue avec cette netteté le consulat et le patriciat. Tous les recueils de formules qui nous sont restés font de même. Tels sont le *Liber Diurnus* des souverains pontifes, rédigé probablement à la fin du VIIe siècle (2), et le Livre des cérémonies de Constantin Porphyrogénète (3). On n'en finirait pas de signaler les innombrables passages des histoires byzantines où patrices et consuls sont cités, sans être confondus (4).

(1) *Cassiodore. Lib. VI, n° 2. Formula de patriciatu* : « Nam mox ut datus fuerit in vitæ tempus reliquum homini fit cœvus ; ornatus individuus cingulum fidele quod nescit ante deserere quam de mundo homines contingat exire. Credo ad similitudinem pontificatûs, unde venerat, rem fuisse formatam, qui sacerdotium non deponunt nisi cùm vitæ munera derelinquunt. »

(2) *Liber Diurnus*. Cap. I. Titul. III ad patricium ; Tit. V ad consulem. Le dernier pape mentionné par le Liber est le pape Agathon, mort en 682, et le dernier concile est celui de 680.

(3) De Cerimoniis. Lib. I, cap. 48 et cap. 49.

(4) Par exemple. Priscus Rhetor. *Excerpt. de Legat. cap.* 43, cite un personnage, πρὸς δὲ τῇ ὑπατικῇ καὶ τῆς πατρικιότητος τυχών. Dans l'énumération des personnages qui assistent au 6e concile œcuménique (an 680) les actes énumèrent πατρίκιοι καὶ ἐνδοξότατοι ἀπὸ ὑπάτων, etc.

Digitized by Google

Les deux termes sont si peu pris l'un pour l'autre, qu'il est des circonstances où ils s'excluent. Lorsque Charlemagne ceignit à Rome la couronne impériale, nous savons par Eginhard « qu'il cessa de porter le titre de patrice des Romains ». Cela se conçoit de reste, le patrice n'étant autre chose que le vicaire de l'empereur; mais en même temps nous le voyons prendre le titre de consul. Il le fait, lui et tous ses successeurs, à l'exemple des souverains de Constantinople, qui avaient singulièrement anobli et rehaussé le consulat, depuis qu'ils le prenaient pour eux seuls et ne le partageaient avec personne (1). En même temps qu'il s'emparait de la dignité impériale, le roi franc du même coup s'appliquait tout le formulaire usité à Byzance.

Nous croyons donc pouvoir conclure que Clovis a obtenu très-probablement de l'empereur Anastase le consulat et le patriciat, sans que ces deux dignités se confondissent, l'une étant annuelle, l'autre viagère. Seulement comme il les reçut toutes deux en même temps et par la même ambassade, on s'explique que l'historien n'ait pas distingué très nettement dans la cérémonie d'inauguration ce qui appartenait à l'une et à l'autre (2). Loin de se contredire Grégoire et Aimoin se complètent ici et s'éclairent, considérant dans la cérémonie de Tours, l'un plus particulièrement ce qui concerne le consul, l'autre ce qui regarde le patrice.

Pour achever le commentaire que nous avons tenté de

(1) Dans la préface aux *Additamenta* de la loi lombarde on lit : anno ab Incarnatione D. N. I. C. DCCCI, indict IX, anno regni nostri in Franciâ XXXIII, in Italiâ XXVIII, *Consulatûs autem nostri primo*. Tous les successeurs de Charlemagne datent de la même façon.

(2) Parmi les ornements que revêt Clovis, d'après Grégoire de Tours, figure la chlamyde, qui n'est pas un ornement consulaire, mais un attribut du patriciat. *Confer. Cassiodore : Formula consulatûs*. Voyez aussi les ornements que porte Charlemagne, quand il entre à Rome salué du titre de patrice des Romains. Vid. *Cassiodore. Lib. VIII, ep.* 9 : « Velavit fortes humeros chlamidum vestis, pinxit suras sericis calceis, etc. »

Digitized by Google

donner du célèbre passage de Grégoire de Tours, il nous reste à rendre compte de cette étrange appellation d' « Auguste » que, suivant le chroniqueur, Clovis fut autorisé à porter. Aimoin n'a fait que copier littéralement la phrase de Grégoire : par conséquent nous nous trouvons en face d'un seul témoignage (1). Il ne peut entrer dans l'esprit d'aucun historien, que l'empereur ait jamais pu communiquer à un chef barbare sa qualité d'Auguste. Il n'en était aucune plus vénérable, et plus personnelle au détenteur du pouvoir impérial. Autoriser Clovis à la porter, c'était l'avouer comme collègue et comme empereur d'Occident ; c'était ressusciter à son profit cet empire qui avait pris fin avec Romulus Augustule, et que ni Ricimer, ni Odoacre n'avaient osé usurper (2). Nous aurions là un fait unique, mémorable et que les chroniqueurs byzantins n'auraient pas manqué de signaler.

Il faut donc ou que Grégoire de Tours se soit trompé ou qu'il ait entendu autre chose que le sens que nous prêtons à sa phrase. Nous pencherions volontiers vers cette dernière opinion. Nous rapprocherons du texte du chroniqueur franc ce passage d'une lettre de Théodoric au roi de Thuringe Herminafred : « Désirant vous associer à notre parenté, comme gage de notre alliance, nous vous unissons à notre nièce chérie, afin que vous, qui descendez d'une race royale, vous ajoutiez à cette gloire l'éclat du sang impérial (3). » Or, Théodoric n'a jamais dans ses diplômes et dans ses lettres pris le titre d'empereur et d'Auguste,

(1) Aucun document public, diplôme, formule n'ajoute au nom du roi franc la qualité d'*Augustus*. Cependant il n'est pas impossible de le rencontrer parmi les documents mérovingiens qui nous restent, par ex. : D. Bouquet. Tome IV, page 439 (Vita sancti Carilefi) *Childebertus Augustus*. Cette vie passe pour avoir été écrite au VIIIe siècle.

(2) C'est cependant la thèse que défend le savant Lecointe : Annales ecclésiastici ad ann. 508.

(3) Desiderantes vos nostris aggregare parentibus, neptis caro pignore, propitiâ Deitate, sociamus, ut qui de regiâ stirpe descenditis, nunc etiam longius claritate imperialis sanguinis fulgeatis. » (Herminafredo rego Thoringorum Theodoricus rex.) D. Bouquet. Tom. 14. Ep. variorum, ep. 18.

Digitized by Google

comme ce texte pourrait le faire supposer. Au regard des empereurs de Byzance, il n'a jamais été comme Clovis que consul et patrice. C'est donc à ces dignités, à la dernière spécialement que les deux princes empruntaient le droit de se déclarer associés au pouvoir et au nom de l'empereur. Les patrices sont proprement les pères de l'empereur, comme on les appellera au xe siècle ; ils sont les membres de sa famille spirituelle. Parmi les insignes du patriciat figure la chlamyde qui est un ornement impérial. Le chronographe Théophane, racontant la visite de Tzathus, roi des Lazes, à l'empereur Justin, et énumérant les honneurs et les faveurs dont il fut l'objet, écrit : « Il s'en alla le front ceint du diadême et vêtu de la chlamyde blanche des empereurs (1). » Qu'on se rappelle enfin dans quels termes le roi Sigismond remercie l'empereur Anastase de l'octroi de la dignité de patrice : « Les rayons que Votre Sérénité répand sur l'univers, nous en sommes pénétrés. Mais puisqu'on peut dire la même chose de tous vos sujets, jugez quels doivent être nos sentiments, à nous que vous élevez au faîte des honneurs, qui devenons par les titres de vos dignités comme associés de tous vos triomphes et de vos succès, de telle sorte que votre vertu devient notre parure, et que tout l'éclat de cette source unique des honneurs rejaillit sur les ornements dont vous nous honorez (2). » C'est seulement dans cette mesure, dans ce sens restreint et dérivé que nous proposons d'entendre l'expression d'*Auguste* que Grégoire de Tours applique à Clovis. Par la cérémonie de Tours, il devenait l'associé de la gloire et du nom de l'Auguste de Byzance. Quelque chose du caractère sacré de la per-

(1) Theopban. Chronographia § 144 : « χλαμιδα βασιλικὴν ἄσπρην. »

(2) « Sed quum jure istud de universitate dicatur, conjicite nunc quantùm debeant quos honoribus fastigatis, quos socios triumphorum omnium successuumque vestrorum dignitatum titulis applicatis, ut sic virtutis vestræ decora nostra sint et ad honoratorum ornamenta pertineat quidquid gesserit fons honorum. » *Ep. Aviti ep. ad Anastasium. D. Bouquet. T. IV. Ep. variorum* n° 11.

Digitized by Google

sonne impériale, par une sorte de communication mystique, s'attachait à sa propre personne et en rehaussait le prestige.

A. GASQUET.

Digitized by Google

NOTES D'UN VOYAGE

DANS LA PARTIE SUD-OUEST DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

(TAUVES, SAINT-GENÈS-CHAMPESPE, LE VALBELEIX)

(Suite.)

Quels que fussent mes regrets de ne pouvoir explorer plus complètement les environs de Tauves, l'absence d'un gîte suffisamment central me rendant fort difficile l'étude de localités trop distantes, je pris mes dispositions pour poursuivre mes pérégrinations sur un autre point. Cette petite ville de Tauves ne présente rien de particulièrement intéressant, à l'exception de son église, construite dans ce style roman de la fin du XIIe siècle, où commencent à paraître quelques formes du gothique; genre d'architecture assez étrange, où il semble que les constructeurs, hésitant à abandonner un système consacré, veulent montrer néanmoins qu'ils suivent les progrès du siècle, et hasardent, sur des colonnes purement romanes, quelques ogives timides et peu accusées. L'Auvergne possède de nombreux exemples de ces édifices de transition, où se voit l'envahissement graduel d'un style nouveau, né évidemment hors de la province, n'y pénétrant qu'avec peine, petit à petit; ne se trahissant d'abord que par quelque membre de l'édifice, dont il ne s'empare que partie par partie, n'arrivant, pour ainsi dire, à triompher que pied à pied.

Il n'est pas étonnant de voir le Roman faire si belle ré-

Digitized by Google

sistance en Auvergne, car ce mode architectural paraît avoir été tout à fait dans le génie propre de ses habitants; plus encore, il y a eu dans le pays une école spéciale, et les caractères du style roman auvergnat sont trop connus et trop incontestés pour qu'il soit nécessaire de les exposer, ou d'appuyer sur la démonstration d'un fait si généralement admis.

L'église de Tauves ne peut assurément pas être considérée comme un édifice de premier ordre, et son ensemble, sa silhouette, ne présentent rien de bien remarquable, mais elle possède des détails intéressants. La corniche est supportée par des modillons en forme de têtes grimaçantes, plus bizarres qu'élégants. Au-dessus de la porte méridionale, on remarque une de ces constructions avancées en surplomb, sortes de balcons fermés, supportés par des consoles formant mâchicoulis, qu'on désigne sous le nom arabe de moucharaby. Ces mâchicoulis très-élégants, à arcature trilobée, tout à fait gothiques, ont été ajoutés postérieurement à la construction primitive, et semblent pouvoir se rapporter au XIVe siècle. A cette époque si malheureuse et si tourmentée, on était contraint de prendre partout des mesures de protection et de défense. Les églises elles-mêmes furent fortifiées, soit pour leur propre protection, soit peut-être pour pouvoir servir de refuge au besoin. Est-il nécessaire de rappeler l'exemple si complet et si remarquable de l'église de Royat? Quoi qu'il en soit, non seulement la porte latérale de l'église de Tauves est défendue par des mâchicoulis qui étaient sans doute jadis surmontés de créneaux, mais encore la porte principale, ouverte sous le clocher, tour carrée dont la partie supérieure est d'une grande simplicité, est protégée d'une façon analogue, par un large arc ogival constituant un mâchicoulis unique, derrière lequel une large ouverture permet d'avoir vue de l'intérieur jusqu'au pied même de la porte, et d'atteindre par là efficacement tout assaillant.

Digitized by Google

Ayant quelques heures à dépenser, j'allai visiter les restes du château de *Granges*, qui était jadis le siège de la justice d'où dépendait Tauves dont il est distant de deux kilomètres. Il était situé sur une petite butte basaltique à demi entourée par un ruisseau qui en fait une sorte de presqu'île, et autour de laquelle sont groupées les habitations du hameau. Les ruines sont peu importantes et tout à fait informes, réduites à peu près aux fondements. La partie la plus apparente est l'ancien donjon, tour ronde placée au centre de l'enceinte quadrilatère du château, qui ne subsiste plus que sur une hauteur de cinq à six mètres. Bâti avec d'énormes blocs de basalte, il a réellement l'air d'une construction cyclopéenne. Quelques broussailles qui y ont implanté leurs racines complètent l'aspect assez particulier de ce vieux débris.

Une petite chapelle, dédiée à sainte Magdeleine, est située tout à côté; c'est une construction à peu près sans caractère.

Cependant le moment était venu de mon départ. J'avais pris une étroite charrette qui devait me voiturer jusqu'à *Saint-Donat*, lieu de ma seconde station. J'étais accompagné d'un certain nombre *d'impedimenta*, en outre de mon petit bagage : un appareil photographique et ses accessoires, etc., de sorte que quand tout fut casé dans le véhicule il me parut qu'il restait tout juste, très-juste même, la place pour le conducteur et pour moi; aussi n'étais-je guère disposé à accorder la demande que me fit celui-ci d'admettre une tierce personne; et surtout quand je vis, tandis qu'il m'exposait sa requête, surgir ladite tierce personne, de corpulence fort respectable, qui avait saisi le moment pour apparaître, et s'avançait vers moi en prenant un air tout bénin, tout dégagé, tout gracieux. Je ne sais trop la grimace que je devais faire, mais à coup sûr elle devait contraster quelque peu avec l'expression, un peu affectée, d'heureuse sérénité de l'arrivant. Mais

Digitized by Google

cela n'a pas de bon sens! jamais nous n'y tiendrons! Comment voulez-vous que nous nous y installions tous les trois, il y a à peine place pour deux? On me prie, on me supplie; l'aubergiste s'en mêle, sa femme s'en mêle, sa famille s'en mêle! Et puis, le moyen de résister à un particulier si souriant, si persuadé d'avance, si certain de son fait. Je cède; on s'installe. Miracle! nous arrivons à nous emboîter tous les trois. Mon hôte imposé se serre, se contracte, se pelotonne, il fait le tout petit. Hue, coco! Et nous voilà partis au grand trot. Nous avons à peine dépassé les dernières maisons que je sens mon homme qui se déploie, s'élargit; il me presse, pèse sur moi; je tiens bon d'abord contre ses envahissements, mais bientôt contraint de céder à une force supérieure, et mon intrus abusant des avantages de la position, je n'eus qu'à me résigner et subir mon martyre. Mon automédon me déclare d'ailleurs, avec une certaine nuance d'orgueil, que c'était le P... de C... du canton qui nous faisait l'honneur de sa compagnie. J'aurais donc eu bien tort de ne pas accueillir un aussi puissant personnage. Et puis cet homme-là doit connaître par état tous les êtres du voisinage, il pourra me donner des renseignements. Je m'informe donc à lui, je l'interroge. Il me répond fort complaisamment. Rien ne lui est inconnu dans tous les environs, il sera charmé de me renseigner. Ah! au moins si je suis à la gène il y aura une compensation! Je mets donc à profit sa bonne volonté; malheureusement il a sur toute chose son point de vue à lui, et ledit point de vue diffère fort du mien. Il en résulte que quand je lui demande blanc il me répond vert, de sorte que j'apprends tout ce qui l'intéresse, mais par contre rien de ce qui m'intéresse.

C'est un fait que j'ai souvent remarqué en excursion, que le peu de renseignemens utiles qu'on peut obtenir des gens du pays. Souvent même il faut bien se garder de suivre leurs indications. Ils vous égarent, en effet,

Digitized by Google

de la meilleure foi du monde et sans le faire exprès. C'est qu'ils suivent uniquement leurs propres idées, incapables de voir rien au delà. Prenons un exemple fréquent et bien connu. Interrogez un indigène sur la distance du lieu où vous vous rendez : il vous répondra que vous y serez dans une petite heure. Au bout d'un quart d'heure de route, adressez-vous à un autre passant : il vous dira qu'il vous faut encore deux bonnes heures. Ou bien, informez-vous des curiosités du voisinage : il vous indiquera ce qu'il juge, ce qu'il trouve curieux, c'est-à-dire pour vous de *vraies attrappes*. Et ce ne sera pas seulement avec d'ignorants paysans que de telles choses vous arriveront, mais aussi bien avec des personnes d'une instruction beaucoup plus avancée. D'où il y a lieu de conclure que rien n'est plus difficile que d'obtenir, dans de semblables cas, des informations sûres. Aussi, quand on parcourt un district peu fréquenté, peu connu, est-on forcé de pousser des reconnaissances soi-même et d'y aller un peu au petit bonheur. Au reste, la pratique vous donne une sorte de flair qui vous trompe, en tous cas, moins souvent que ces fallacieuses indications.

Nous arrivons, enfin, à la petite ville de Latour, où devait s'arrêter mon compagnon de route. Il était temps; j'étais rompu, courbaturé, d'autant qu'à la gêne s'étaient jointes les rudes secousses d'une charrette non suspendue et menée continuellement au petit trot.

Au delà de Latour, la route traverse, pendant un certain trajet, un espace découvert et peu intéressant; il en résulte que le contraste rend plus sensible l'aspect remarquable du vallon de *Chastreix* où nous ne tardons pas à parvenir.

La vallée de Chastreix, qui s'enfonce, en quelque sorte, dans les flancs du massif du Mont-Dore, offre au regard des lignes à la fois sobres et pittoresques. Elle aboutit, par sa partie supérieure, aux pâturages élevés qui avoisinent le pic de Sancy et les sommités qui se groupent

Digitized by Google

autour de lui. Vue de la route, elle se présente d'autant mieux que le premier plan est égayé par une jolie cascade, aux eaux abondantes, et qui forme une nappe écumante assez large. Une longue colonnade de prismes basaltiques borde le flanc sud de la vallée. Il s'y ouvre des grottes formant, dit-on, des souterrains assez étendus, mais qui sont, jusqu'à présent, demeurées à peu près entièrement inexplorées. Le temps dont je pouvais disposer et le but plus spécial de mon voyage, ne me permettaient pas d'y pousser une reconnaissance; aussi, je n'en parle que par ouï-dire. Je dus me borner, pour cette fois, à une visite à la belle église de Chastreix, que je connaissais déjà, mais que j'avais grand désir de revoir.

C'est encore une église de transition du roman au gothique, fort remarquable et fort intéressante. Postérieure à celle de Tauves, on doit même la considérer plutôt comme tout à fait gothique, ne conservant de trace de l'époque antérieure que dans les modillons romans de la corniche. L'abside carrée est percée d'un groupe de trois fenêtres, celle du milieu plus haute et plus large que les deux latérales. Cette disposition des baies derrière le sanctuaire est d'un effet assez agréable. Il n'y a qu'une seule nef, et la voûte ogivale à nervures retombe sur des faisceaux de trois colonnettes à demi engagés dans les parois. Dans une restauration récente de cette église, comme les colonnettes à gauche de l'entrée du chœur avaient été anciennement coupées à une certaine hauteur à partir du pavé, et détruites dans cette partie, sans doute pour faciliter l'application d'une boiserie quelconque, on a cru devoir rétablir la symétrie en coupant et mutilant d'une façon analogue les colonnettes du côté opposé. On ne s'en est pas même tenu là! Les colonnettes de la nef ont été traitées de même par je ne sais quel *Vandale* qui a présidé à cette restauration ou plutôt mutilation de l'édifice! Vous ou moi n'aurions jamais trouvé cela. Nous aurions, comme de simples profanes, pris le

Digitized by Google

parti contraire et complété tout simplement le pilier dont la portion inférieure avait été enlevée. Mais c'est que nous ne sommes pas initiés suffisamment au fin de l'art architectural et aux arcanes de la méthode archéologique spéciale aux restaurateurs. Néanmoins, on trouvera bon que nous nous tenions dans notre opinion, et ce qui nous endurcit encore dans notre impénitence, c'est qu'un de ces faisceaux engagés, le plus distant du sanctuaire, a été épargné, on ne sait pourquoi, et fait juger de leur élégance primitive, et combien l'aspect de l'église perd à leur enlèvement partiel. La terre d'Afrique n'a pas gardé tous les *sujets de Genséric!* La façade occidentale avait été réparée à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, ainsi que le témoigne la décoration de la porte. Le pignon de cette façade était percé d'une rose de la même époque qui devait être d'un bon effet dans l'ensemble, comme on peut certainement le présumer, mais elle est aujourd'hui détruite. L'entrée principale actuelle est au sud, sous le clocher, œuvre postérieure et sans caractère, qui forme porche. Les battants de la porte sont garnis d'une assez belle ferronnerie du XIVe siècle, bien conservée, y compris une serrure circulaire avec inscription, dont un moulage est déposé au musée de Clermont.

En retournant gagner la route, je visitai la cascade sus-mentionnée et constatai qu'elle était agréable à voir de près, au moins autant qu'à distance, et qu'on pouvait l'approcher en haut, en bas, latéralement, avec la plus grande facilité, ce qui n'a pas toujours lieu pour les chutes d'eau, et atteindre même un rocher aplati qui la domine et la divise en deux; enfin, considérer à l'aise ses divers aspects et les jeux variés de l'écume et des jaillissements d'eau.

En approchant de Saint-Donat, le paysage prend un aspect tout singulier. Il est parsemé d'éminences plus ou moins arrondies, distribuées sans régularité, dont les

Digitized by Google

sommets, et parfois certaines portions des pentes, sont couverts d'énormes blocs arrondis, détachés du sol, et formant des empilements, fréquemment assez considérables. Entre ces buttes apparaît le clocher aigu et tout gris d'ardoises du chef-lieu de la commune, village d'une quinzaine de maisons. Ce fut là que je gîtai pendant plusieurs jours, dans une auberge rustique où je n'eus qu'à me louer de la bonne volonté de mon hôte. Au reste, je dois m'empresser de dire que dès lors mes grandes tribulations (dont je n'ai conté qu'une faible partie), que mes tribulations, dis-je, étaient finies, et que la suite du voyage allait marcher à souhait, sans autres incidents que ceux nécessaires pour donner un peu de ragoût à une promenade d'exploration.

Après un examen rapide de l'église de Saint-Donat, dont l'abside romane à colonnettes est assez élégante, et dont les chapelles latérales ont été ajoutées au xve siècle, comme la journée n'était pas encore très-avancée, je me mis, aussitôt arrivé, en marche pour aller voir les ruines de l'abbaye de *Lavassin*. Je traversai d'abord un espace accidenté, tout couvert de prairies, par un sentier inégal et montueux, j'atteignis une belle et ombreuse forêt de sapins, au bout de laquelle je devais arriver sur l'emplacement de l'ancien monastère. Cette seconde partie du trajet, sous l'ombre des arbres, fut tout agrément. Préservé des rayons assez vifs du soleil, rafraîchi par le voisinage du torrent dont les eaux rapides et blanches d'écume coulaient au niveau du chemin et tout près de lui, je me délassais et me reposais, tout en marchant, de l'allure enragée et secouante de la charrette du matin, et ne me sentais guère plus de ma courbature. La fraîcheur était délicieuse, la forêt d'une belle venue, le bruissement de l'eau était doux à mon oreille. En approchant de la sortie du bois, je fus frappé par un site remarquable. Je passais sous les derniers arbres, un peu clair-semés, lorsque j'aperçus à ma gauche un torrent rapide, s'échappant d'un

Digitized by Google

étroit, bien étroit vallon, tout garni de hauts sapins, dont les mille cimes aiguës fuyaient au loin dans la gorge, rappelant les baïonnettes d'un régiment d'infanterie, tandis que les branches se touchaient presque d'un bord à l'autre par-dessus le cours d'eau, dont l'onde limpide prenait un ton d'un vert d'émeraude sombre sous l'obscurité de cette voûte végétale qu'elle réflétait. Il se jetait à angle droit dans la *Trentaine*, nom du ruisseau qui avait été, jusqu'à ce moment, mon compagnon dans la forêt. Ce nouveau torrent, qui débouchait si remarquablement dans cette solitude, c'était l'*Eau-Verte*. L'Eau-Verte ! Je ne sais si ce nom vous fait le même effet qu'à moi, mais il me semble un nom tout charmant. J'eus depuis d'autres rencontres avec cette aimable petite rivière, et toujours je la trouvai plus belle, plus séduisante. Elle était réellement la bien nommée. Les sites variaient, mais ses rives étaient toujours si vertes, si fraîches, si ombragées, si gracieuses ; son eau si claire réfléchissait si bien les feuillages épais de ses bords ! Elle descend du Mont-Dore où elle prend sa source au-dessus de Vassivières ; nous la retrouverons à la cascade de *la Barthe*, puis sous Picherande, où elle baigne presque le pied du rocher basaltique qui supportait le château de Ravel, lequel a appartenu à la reine Margot, restée si populaire et dont on parle encore dans le pays. Elle reçoit un peu plus bas les eaux de l'émissaire du lac Chauvet. Avouons aussi que notre prédilection pour l'Eau-Verte avait encore une autre cause ; à toute cette poésie ajoutons un peu de prose. On devine dans de telles eaux tant de belles truites, tant d'énormes écrevisses ! Enfin, c'est complet, il y en a pour tous les goûts.

Il reste bien peu de débris de l'*abbaye de Lavassin*, qui était occupée par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Elle a pourtant subsisté jusqu'à la Révolution. A peine quelques débris de murailles. Toutes les pierres de taille ont disparu, utilisées sans doute par les habitants

Digitized by Google

des environs. Le site de cette abbaye est assez triste et sauvage, malgré une vaste prairie semi-circulaire, bordée par la Trentaine, au delà de laquelle, sur des collines vertes et peu élevées apparaissent deux ou trois hameaux appartenant au département du Cantal, que le cours d'eau sépare de celui du Puy-de-Dôme. En tout cas, on peut préjuger que l'air y était salubre, vu le nom de *Vallis Sana* qu'on lui donnait autrefois, et qui se serait transformé en Lavassin, étymologie parfaitement certaine et évidente,... à moins que ce ne soit précisément le contraire et que *Vallis Sana* ne vienne de Lavassin. Quoi qu'il en soit, si je n'avais trouvé que de maigres vestiges des bâtiments claustraux, du moins j'avais été fort satisfait du chemin qui y conduisait et je le refis en sens contraire, avec non moins de plaisir. Je ne rentrai à Saint-Donat qu'après la nuit tombée et quelque peu à tâtons, car l'obscurité était grande.

Le lendemain devait être un *grand jour* et un jour de forte course. Il ne s'agissait pas de moins que de remonter la vallée de Neuffonts et faire de ce côté l'ascension du pic de Sancy. Quand je me levai, vers quatre heures du matin, et me mis à la fenêtre pour prendre, comme on dit, l'air du temps, je me ressentais très-sensiblement des suites des cahots de la charrette de la veille; aussi, hésitai-je fortement à entreprendre la course ce jour même. Il s'en fallut de bien peu que la mollesse ne l'emportât. Mais il faisait si beau, le ciel était si azuré, si pur! Et puis, il faut bien le dire, tout n'était pas tellement sybaritique dans l'hôtellerie, que je ne me décidasse à abandonner *la plume oisive;* je puis bien l'appeler ainsi, car la plume composait uniquement ma couchette : un mélange de duvet et de fort respectables plumes à écrire. Je vous souhaite un autre lit. Je partis donc, muni de ce qui était nécessaire pour une journée à passer dehors tout entière.

Il y avait bien longtemps que je désirais faire l'ascen-

Digitized by Google

sion du pic de Sancy par son côté sud-ouest, c'est-à-dire le moins connu. Plusieurs fois, du sommet, j'avais jeté un regard sur la vallée qui part de ses flancs de ce côté, et dont l'aspect m'avait paru intéressant. Enfin j'espérais retrouver des traces des glaciers dont l'ancienne existence s'accusait plus bas par des marques certaines que nous ne tarderons pas à décrire, et qui présentent un caractère très-net et très-marqué, ainsi qu'on en pourra juger.

Nulle part on ne peut voir mieux le pic de Sancy que de Saint-Donat. Partout ailleurs cette montagne est enclavée, attenante à d'autres. Du village des *Bains du Mont-Dore*, on n'en voit réellement que le sommet, qui dépasse un peu les cimes secondaires de l'*Aiguiller*, de la *Cheminée du Diable* et de *La Grange*. Ici il se montre dégagé sur plus de 500 mètres de hauteur.

La vallée de Neuffonts est un vrai type de vallée pastorale; ce ne sont partout que des prairies, presque uniquement des prairies, puis des pâturages dans les parties élevées. Après une montée longue et pénible pendant 10 kilomètres, j'atteignis le cirque qui en constitue la partie supérieure, d'où on jouit d'une vue remarquable et très-étendue sur une partie des départements du Cantal et de la Corrèze, et d'où on distingue parfaitement à son aspect massif et sombre la montagne des *Orgues de Bort*. On est au pied même des plus hautes sommités du Mont-Dore, et l'on a devant soi le *Sancy*, dont j'explorai avec soin les pentes à la lunette. Je pus ainsi reconnaître qu'on pourrait en faire de ce côté l'ascension directement à pic, ascension sans autre difficulté que la raideur de la pente gazonnée, sauf cependant sur une zone, à peu près à mi-hauteur, où le gazon fait place à des parties rocheuses, sur une étendue verticale de 50 à 60 mètres, mais qui ne présente point d'obstacle tout à fait insurmontable. Cette appréciation me fut confirmée par des habitants du voisinage, qui me dirent qu'en effet on pouvait par-

Digitized by Google

venir jusqu'au sommet par cette voie, sauf à s'aider, à certains endroits, des mains pour avancer.

La lourdeur d'un temps orageux, mes membres endoloris de la veille ne me permettaient pas de songer à tenter l'ascension directe. Je me bornai donc à prendre l'étroit sentier qui s'élève en contournant la montagne, et me conduisit en une heure au col du chemin de Vassivières; je ne m'y arrêtai point, et de là j'atteignis le sommet en peu de minutes. Bien que le ciel fût encore découvert au-dessus de ma tête, je voyais accourir de divers points de l'horizon d'énormes masses nuageuses sombres d'où s'échappaient des roulements de tonnerre, lesquels semblaient m'avertir de songer à la retraite. Tout était solitaire autour de moi; depuis plus de deux heures je n'avais pas aperçu un être humain. Il n'y avait pas un souffle de vent, pas un bruissement ne se faisait entendre, et le silence n'était troublé que par les grondements sourds de la foudre. L'effet était puissant, saisissant. Le soleil s'était caché, et une teinte sombre, inexprimable, avait envahi la montagne tout entière; tandis qu'au loin, à l'horizon, se montrait une bande plus éclairée qui apparaissait comme à travers un voile translucide. Le spectacle était remarquable, seulement il ne fallait pas trop s'arrêter, mais songer à partir au plus tôt et voir comment on pourrait échapper à l'orage qui semblait de plus en plus imminent.

Je repris donc le sentier, hâtant le pas, croyant à chaque instant voir les noirs nuages crever sur moi. A mi-descente, de grosses gouttes commencèrent à tomber. J'étais résigné et m'attendais à essuyer quelque formidable averse. Il n'en fut rien; il n'y eut que de vaines menaces. J'atteignais à peine le fond de la vallée, que le soleil reparaissait déjà; les épais nimbus disparaissaient derrière les sommets de Sancy et du puy *Ferrand*. La chaleur devenait violente, lorsque j'arrivai au *Jardin du Diable*, un des buts de ma course,

Digitized by Google

près duquel j'avais déjà passé quelques heures auparavant.

On donne le nom de *Jardin du Diable* à un espace où sont dispersés d'énormes blocs erratiques, et qui forme une bande de 100 à 150 mètres de largeur, laquelle traverse obliquement le fond de la vallée. Ces blocs sont de très-fortes dimensions, et quelques-uns atteignent jusqu'à 10 ou 12 mètres cubes, et davantage. Ils sont semés irrégulièrement çà et là, et me rappelaient tout à fait les blocs analogues, d'origine glaciaire, que j'avais vus dans diverses parties des Alpes de Suisse et de Savoie, notamment aux *Montées*, au-dessus d'Argentière, en passant de la vallée de Chamonix dans celle de Vallorsine, et aussi ceux si énormes, épars sur les pentes du mont *Bérard*, et sous l'un desquels on a établi un refuge, où je couchai lors d'une ascension au mont *Buet*. Je retrouvais là les traces glaciaires que je cherchais. J'étais en ce moment vers le point de départ du glacier, probablement le plus important qui ait jadis existé sur les flancs ouest et sud-ouest du Mont-Dore. Je devais, les jours suivants, en retrouver les marques les plus variées et les plus indiscutables. Mais je réserve la discussion de ce fait jusqu'après la description des localités.

Néanmoins, je dois déclarer dès à présent, et pour qu'on ne s'y trompe pas, qu'on verra qu'il n'y a rien là qui puisse se rapporter à une période glaciaire quelconque, pendant laquelle des glaciers colossaux auraient couvert de vastes contrées, vues théoriques que nous n'avons, du reste, et quelle que soit notre opinion à cet égard, point l'intention de discuter ici le moins du monde. Que ces périodes glaciaires aient ou non existé, nous ne nous trouvons ici qu'en présence d'un phénomène beaucoup plus simple et plus localisé, comme nous le verrons. Je veux dire qu'à une certaine époque, le climat de l'Europe occidentale a été assez refroidi pour que le sommet du Mont-Dore dépassât alors la limite des neiges perpé-

Digitized by Google

tuelles, ce qui eut pour conséquence la formation de glaciers importants, tandis qu'on n'en rencontre plus à notre époque qu'à des altitudes supérieures. Néanmoins, nous verrons qu'il existe encore un glacier au Mont-Dore. Qu'on ne se récrie pas à cette affirmation! Ce glacier est bien petit, méconnu; mais il existe. Nous ne tarderons pas à vous le présenter.

ED. VIMONT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

CHLOROPHYLLE DES ANIMAUX

LA MATIÈRE COLORANTE DE L'HYDRE VERTE [1]

INTRODUCTION.

I.

La matière verte, connue sous le nom de chlorophylle, donne à l'être qui la contient une propriété d'une importance fondamentale. Sous l'action de la lumière, la matière vivante, imprégnée de chlorophylle, décompose l'acide carbonique de l'air et assimile le carbone, pouvant former de toutes pièces, en le combinant avec l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, les composés carbonés ternaires et quaternaires destinés à sa nutrition.

Ainsi les êtres à chlorophylle s'opposent à ceux dépourvus de cette matière; les premiers pouvant seuls tirer de l'air ambiant le carbone, point de départ des composés organiques multiples, les seconds se trouvant dans la nécessité d'emprunter aux précédents les matériaux nécessaires à leur nutrition. Les êtres à chlorophylle forment ainsi un intermédiaire obligé entre les êtres sans chlorophylle et l'acide carbonique de l'air qui est la base essentielle de l'aliment.

(1) Les expériences qui servent de base à ce travail ont été faites au laboratoire de zoologie de la Faculté des sciences de Clermont.

Digitized by Google

Les végétaux contiennent en général la chlorophylle sous forme de grains ou de rubans déliés, cependant les champignons et quelques espèces de phanérogames font exception et ne présentent jamais dans leurs tissus de formations analogues. Les animaux au contraire se rapprochent des champignons par l'absence de chlorophylle. On observe cependant quelques types animaux chez lesquels la coloration verte semble due à la chlorophylle. Le stentor de Muller, l'euglène verte, la spongille d'eau douce, l'hydre verte, une planaire (*convoluta Schultzii*) et quelques autres sont dans ce cas.

La chlorophylle entraînant avec elle l'apparition d'une fonction ayant pour but l'assimilation du carbone, il est intéressant de savoir si les animaux qui possèdent cette substance se comportent comme la généralité des végétaux et fixent le carbone dans leurs tissus.

Il est un autre point qui ne présente pas un moindre intérêt. Les travaux de MM. de Bary, Schwendener, Bornet, Ress et Stahl ont mis en relief la curieuse organisation des lichens. Ces végétaux sont formés de deux parties distinctes : un champignon, être dépourvu de chlorophylle, amas de filaments déliés, et des corpuscules verts, chargés de chlorophylle, englobés dans la masse filamenteuse. Ces corpuscules sont des algues pouvant mener une vie indépendante et qui s'associent au champignon pour mener une vie en commun, recevant du champignon l'acide carbonique et les matières azotées et lui donnant en échange les composés organiques formés par l'action chlorophyllienne. Ce phénomène a reçu le nom de symbiose. Les animaux colorés par la chlorophylle présentent-ils un cas analogue de symbiose, les corpuscules verts observés dans ces organismes ne sont-ils pas des formes indépendantes associées un moment aux tissus animaux ?

Digitized by Google

Ainsi, la matière verte observée chez les animaux peut-elle être en tous points comparée anatomiquement et physiologiquement à la chlorophylle des végétaux? Si la comparaison est possible, se trouve-t-on en présence de corpuscules appartenant aux tissus mêmes de l'animal, ou bien a-t-on sous les yeux des formes végétales définies, associées à l'animal et présentant un cas analogue à celui des lichens? C'est sous cette forme que se pose le problème de la chlorophylle animale.

Les réponses données par les naturalistes qui se sont occupés de cette question sont tellement contradictoires que de nouvelles expériences devenaient nécessaires. Ainsi les conclusions du travail de M. Patrik Geddes (1) sur les planaires vertes sont combattues par M. A. Barthélemy (2). Quant à l'hydre verte, les opinions émises se résument dans deux mémoires de date récente. M. K. Brandt (3) conclut que l'hydre verte, privée de nourriture animale, laisse « ses tentacules se ratatiner et se réduire en de courts tronçons incapables de capturer la proie » et se nourrit dès lors par ses corpuscules chlorophylliens, qui sont des algues associées. M. L. Von Graff (4) prétend, au contraire, que « les algues ou pseudo-corps chlorophylliens de l'hydre ne jouent aucun rôle dans la nutrition de l'animal ». Il y avait donc à reprendre ces conclusions, à vérifier les expériences, à chercher par des voies nouvelles à trouver la solution du problème.

(1) *P. Geddes.* — Sur la chlorophylle animale. *Archives zool. Exp.* T. III, p. 52-28.

(2) *A. Barthélemy.* — Sur la Physiologie d'une planaire verte. *Comptes-Rendus. Ac. Sc.* T. XCIX, n° 4.

(3) *K. Brandt.* — Über die morphologische und physiologische Bedeutung des Chlorophylls bei Thieren.

I. *Archiv. f. Physiologie de Du Bois-Reymond.* 1882.

II. *Mittheil. d. Zool. Stat. zu Neapel.* T. IV.

Ueber Chlorophyll im Thierreich. Kosmos, neue Serie. T. I. 1884.

(4) *L. Von Graff.* — Zur Kenntniss der hp. Function des Chlorophylls im Thierreich. *Zoologischer Anzeiger.* 1884, n° 177.

Digitized by Google

II.

Nos recherches ont porté sur un petit polype qui abonde aux environs de Clermont. L'hydre verte se rencontre dans les ruisseaux à écoulement lent qui se couvrent de lemnas et de véroniques. Les bassins à rouir le chanvre qui sont creusés dans les prairies qui bordent la route de Beaumont sont précieux pour cette pêche. On attire hors de l'eau les tiges de véroniques et de salicaires et on examine avec soin les feuilles : on découvre de cette façon des petits points d'un beau vert émeraude, d'aspect gélatineux, qui sont les hydres revenues sur elles-mêmes. Le lambeau de feuille qui porte l'animal est placé dans un flacon rempli d'eau, et bientôt l'animal s'étale, il s'allonge en une tige grêle terminée par un bouquet de fils d'une ténuité extrême. Souvent on voit sur le corps de l'hydre une ou plusieurs masses arrondies avec leurs bras étalés ; ce sont les bourgeons plus ou moins développés qui donneront des hydres nouvelles en se séparant de la mère. La recherche sous les feuilles de lentille d'eau qui se trouve mentionnée dans les livres classiques est impossible; elle est aisée au contraire sur les plantes indiquées, et l'on peut ainsi se procurer en une heure cinquante à soixante individus. La couleur verte de l'hydre est due à une matière considérée comme chlorophylle.

Sur d'autres points, les masses que l'on observe sur les feuilles sont d'un brun orangé vif et, lorsqu'elles s'étalent, elles donnent des hydres semblables aux précédentes, mais différant par la couleur. Cette seconde forme constitue l'hydre brune, qui ne contient pas de chlorophylle. La présence de ces deux types nous a semblé très-favorable pour les recherches à entreprendre. Possédant deux formes animales identiques, l'une avec chlorophylle, l'autre sans chlorophylle, nous pouvions espérer obtenir, par la comparaison, des résultats que les méthodes suivies n'a-

Digitized by Google

vaient pu indiquer. Nous avons groupé nos recherches en chapitres successifs : recherches anatomiques, physico-chimiques, physiologiques et embryogéniques. Les conclusions seront données dans un résumé final.

RECHERCHES ANATOMIQUES.

Les travaux de Kleinenberg (1) et de Jickeli (2) ont donné sur l'organisation histologique de l'hydre des détails très-précis. C'est sur les cellules endodermiques, qui contiennent la matière colorante verte, qu'ont porté nos recherches.

Ces cellules endodermiques se rapprochent beaucoup, comme organisation, des cellules végétales. Une fine membrane limite la cellule et le protoplasma est distendu par une grande vacuole souvent découpée par des trabécules intermédiaires. Le protoplasma forme contre la paroi une utricule primordiale où se trouvent enchâssés le noyau et les diverses productions cellulaires.

Le noyau arrondi, volumineux, est toujours appliqué contre une des faces latérales de la cellule. Il est accompagné par les globules verts qui correspondent aux grains de chlorophylle des végétaux. Enfin, on remarque sur la face libre de la cellule ou sur sa face profonde des granulations qui semblent en rapport avec les matières assimilées par l'animal ; ce sont de petits corps anguleux, carrés, triangulaires, à l'aspect vert-olivâtre foncé, brun, souvent tirant sur le noir.

Les globules verts sont arrondis, ils mesurent en moyenne 7^{mm} et sont formés, comme les grains de chlorophylle, d'un stroma protoplasmique épais, albumineux, à la surface duquel se dépose le pigment vert.

Ces grains se multiplient par scission transversale,

(1) *D. N. Kleinenberg.* — Hydra. Leipzig. 1872.
(2) *Jickeli.* — Morphol. Jahrb. Gegenbaur. T. VIII. 1882.

Digitized by Google

ainsi qu'il est facile de le reconnaître sur les cellules des bourgeons en voie de développement. Ce phénomène, difficile à observer chez l'adulte, peut être mis en évidence par ce procédé spécial. Le grain s'allonge, s'étrangle suivant son milieu, prend la forme d'un bissac et se divise enfin en deux grains nouveaux.

Ces grains se meuvent dans l'intérieur des cellules. Des hydres fixées à la cocaïne, après exposition aux rayons du soleil, nous ont toujours présenté les grains appliqués sur les faces latérales. Après l'action d'une lumière peu intense, les grains se groupent aux deux extrémités de la cellule. Nous avons cherché à déterminer le nombre des grains en nous servant d'un micromètre quadrillé. Les grains se rencontrent en nombre variable de 5-6 à 22. Cependant, sur une préparation donnée, les cellules contiennent en général une moyenne de grains qui varie peu. Cette dernière observation demandait une explication.

L'examen des hydres à l'œil nu montre que la coloration varie d'intensité. Des individus placés dans l'eau filtrée sont d'un vert plus foncé, presque noir, tandis que les exemplaires grassement nourris sont de teinte plus pâle. Cette observation, faite dans les conditions les plus diverses, en nous servant d'une gamme de colorations vertes auxquelles nous comparions les individus en expérience, nous amène à conclure que :

L'intensité de la coloration est en rapport inverse de la facilité qu'a l'animal à capturer sa proie.

La numération des grains dans les cellules appartenant à des individus soumis à ces conditions diverses, a confirmé l'examen précédent et nous permet de dire que :

Le nombre des grains dans chaque cellule de l'endoderme correspond à l'intensité de coloration.

D'après ces considérations, les cellules endodermiques contiennent des granules verts qui se comportent comme des grains de chlorophylle et dont le nombre augmente lorsque l'animal est privé de nourriture. Si les granules

Digitized by Google

observés sont physiologiquement identiques à la chlorophylle, nous voyons dans ce dernier fait un des plus intéressants phénomènes. La fonction chlorophyllienne, d'abord secondaire, augmente sa surface d'élaboration pour donner à l'animal les matériaux alimentaires qui ne lui sont plus fournis par la voie normale.

RECHERCHES PHYSICO-CHIMIQUES.

La chlorophylle de l'hydre répond par ses propriétés physiques et chimiques à la chlorophylle des végétaux.

Les globules verts traités par l'éther, le chloroforme, l'huile grasse se décolorent.

Pour observer facilement cette action il faut agir sur des tissus dilacérés sur la lamelle du microscope, car l'action des réactifs sur l'hydre intacte semble entravée par l'imperméabilité de la cuticule périphérique. La chlorophylle se présente donc comme une teinture verte qui imprègne des granules de protoplasma.

Le spectre d'absorption de la chlorophylle de l'hydre correspond à celui observé chez les végétaux. Ne pouvant songer à obtenir une dissolution, nous avons eu recours à l'examen du spectre obtenu en faisant tomber le faisceau de rayons solaires sur l'animal écrasé de façon à présenter une lame de tissus de la plus grande ténuité.

L'emploi de la cocaïne comme l'indique M. Richard nous a permis de fixer les hydres dans l'extension et d'obtenir par compression une lame verte allongée correspondant à la fente du spectroscope.

Le spectre obtenu nous a toujours présenté :

La bande d'absorption, d'un noir intense, nettement limitée, située dans le rouge, au niveau de la ligne B.

Un assombrissement de la moitié la plus réfrangible du spectre à partir de la raie F jusqu'à l'extrémité violette.

Digitized by Google

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES.

La chlorophylle que l'anatomie et la chimie nous révèlent dans les cellules endodermiques de l'hydre remplit-elle la même fonction que la chlorophylle étudiée chez les végétaux ?

D'après Brandt, l'assimilation du carbone s'opère avec une telle énergie que l'hydre verte peut se passer de toute nourriture animale. Il se base sur cette observation que l'hydre placée dans l'eau filtrée laisse s'atrophier les tentacules qui ne sont plus nécessaires à la capture de la proie. Si, en temps ordinaire, l'hydre verte saisit comme les espèces non vertes les petits crustacés qu'elle introduit dans sa cavité digestive, c'est par voracité innée, plutôt que pour prendre un aliment que ses algues associées peuvent lui fabriquer de toutes pièces. Du reste l'habitude fait disparaître ce besoin de capture avec les tentacules qui en sont les instruments actifs.

L. Von Graff qui reprend les expériences de Brandt les complète par des observations tirées de la vie d'hydres placées dans des conditions diverses. Il dispose une série de huit flacons : quatre sont mis en pleine lumière, quatre sont entourés d'un papier noir et placés ainsi dans l'obscurité la plus parfaite, on les réunit par deux et l'on forme ainsi quatre groupes distincts :

Le premier groupe reçoit chaque jour l'eau de l'aquarium ; le second groupe reçoit la même eau, mais on ne la renouvelle que chaque semaine ; le troisième groupe reçoit de l'eau filtrée que l'on renouvelle ; le quatrième groupe de l'eau filtrée persistante. Chaque flacon reçoit trois exemplaires vivaces d'hydres vertes. Au 35e jour tous les exemplaires sont morts. On a noté avec soin les décès successifs des animaux en expérience, on peut dès lors

Digitized by Google

chercher à tirer l'importance des conditions extérieures sur la vie de ces animaux. Le tableau donné par Von Graff le conduit à admettre qu'une seule condition est nécessaire à la vie de l'hydre, la présence de l'eau de l'aquarium chargée d'infusoires et de principes nutritifs ; la lumière ou l'obscurité ont une influence négligeable. D'où cette conclusion absolument opposée à celle de Brandt : que la chlorophylle ne joue aucun rôle dans la vie de l'hydre.

Une question aussi importante que celle qui nous occupe demande de la part du physiologiste des bases plus solides pour lui donner une solution.

Voici l'ensemble des expériences que nous avons imaginées.

1. Les hydres vertes placées dans des conditions normales émettent-elles de l'oxygène ?

L'automne de 1885 nous ayant permis de recueillir en quelques excursions plusieurs centaines d'hydres, je pris les dispositions suivantes :

On découpa et on souffla des tubes de moyen calibre de façon à obtenir de petites éprouvettes, étirées en pointe, à l'extrémité fermée, et portant dans leur région moyenne une ampoule. Les hydres qui s'étaient fixées en grand nombre sur des rubans de soie blanche déposés dans les vases qui les contenaient, furent placées dans chaque ampoule, et l'éprouvette préalablement remplie d'eau fut retournée sur le mercure. On fit passer dans l'éprouvette un demi-centimètre cube d'acide carbonique.

Trois éprouvettes ainsi préparées contenant en moyenne cent cinquante hydres furent exposées à la lumière solaire. On constata après une durée d'expérience de 6 heures du matin à 6 heures du soir, qu'une bulle de gaz s'était formée dans chaque tube. Ce gaz recueilli à l'aide d'une pipette de Doyère ne change pas de volume au contact de

Digitized by Google

la potasse et est absorbé par le pyrogallate de potasse; c'est donc de l'oxygène.

Cette triple expérience reprise trois jours de suite nous a donné des résultats identiques.

Que conclure? Que la chlorophylle se comporte dans l'hydre comme dans les feuilles vertes soumises à la même expérience. L'acide carbonique de l'air est décomposé, le carbone fixé, et il y a émission d'oxygène.

Désireux de confirmer ces premières données que j'adressais à l'Académie des Sciences dans un manuscrit sur les matières pigmentaires, j'ai consacré les animaux provenant de nos premières pêches de 1886 à de nouvelles expériences. Je n'hésite donc pas à considérer l'émission d'oxygène comme une démonstration certaine de l'identité physiologique de la chlorophylle dans *hydra viridis* et dans les végétaux.

Les mêmes expériences faites sur l'hydre brune m'ont servi de témoins. Dans ce cas, je n'ai pas observé de dégagement gazeux, je crois donc avoir éloigné les causes d'erreur pouvant en imposer en provoquant un dégagement d'autre origine.

2. Ce premier résultat acquis, j'ai cherché à déterminer le rôle joué par l'assimilation du carbone dans la vie de l'hydre.

J'ai employé la méthode des flacons de Von Graff, mais je l'ai modifiée de façon à rendre les résultats probants.

On prépara huit bocaux.

A reçut des hydres vertes, B des hydres brunes, et ces deux premiers bocaux furent placés en pleine lumière.

Les bocaux C et D enveloppés d'un papier noir opaque reçurent le premier, des hydres vertes, le second, des hydres brunes.

Ces quatre premiers bocaux reçurent chacun vingt exemplaires d'hydres, on y versa l'eau de l'aquarium et

Digitized by Google

l'on eut soin d'y introduire chaque matin deux tubes de daphnies et de cyclops.

L'hydre est excessivement vorace et dans les conditions normales elle se charge en quelques jours de dépeupler un bocal rempli des petits crustacés cités. Grâce au développement énorme de ces animalcules dans les bassins du Jardin botanique, nous avons pu répondre à cette condition nécessaire de l'expérience.

Les bocaux EFGH au contraire reçurent de l'eau filtrée; les deux premiers placés à la lumière, les deux autres enveloppés d'un papier opaque reçurent comme les précédents des lots d'hydres vertes et des lots d'hydres brunes. Cette expérience renouvelée six fois à quelques mois d'intervalle nous a toujours donné les mêmes résultats.

Dans les bocaux A et B les hydres présentent tous les caractères d'une vie opulente. Le corps se couvre de bourgeons qui restent longtemps attachés à la mère et forment des colonies de 3 à 5 individus. Au bout de deux mois, on constatait la multiplication extrême des individus, les bourgeons détachés avaient formé des souches nouvelles à tel point que les parois et le fond du bocal sont couverts d'hydres de toute grandeur. Ici, hydres vertes et hydres brunes présentent les mêmes caractères de développement et de santé; les hydres vertes pêchent avec ardeur les daphnies qui passent à leur portée.

Lorsque l'animal peut capturer des proies abondantes l'action de la chlorophylle semble tout à fait secondaire. L'examen des bocaux B et C confirme cette conclusion, car dans l'obscurité les hydres vertes abondamment pourvues bourgeonnent, s'accroissent, se multiplient, semblent dans de bonnes conditions d'existence.

L'examen des bocaux contenant l'eau filtrée est plus instructif. Hydres vertes et hydres brunes meurent très-rapidement d'inanition, à l'obscurité, dans les bocaux GH. Dans la lumière, les hydres brunes du local F meurent à peu près dans un temps égal, tandis que les hydres vertes

Digitized by Google

du bocal E luttent longtemps encore contre l'inanition. Du 6e au 10e jour les hydres brunes avaient disparu tandis qu'au 25e jour on observait encore les hydres vertes fixées aux parois. Dans ce cas, la fonction chlorophyllienne semble dominer la vie de l'être et lui fournit un moyen d'attendre les conditions meilleures et des proies plus faciles. Mais il y a simple moyen d'attente, car l'hydre perd bientôt toute sa vigueur ; elle vit, mais elle ne donne pas de bourgeons latéraux et puis ses bras se rétractent et l'animal réduit à son corps quitte le bocal, flotte, se désagrège et disparaît. Il suffit de suivre une hydre brune passant par les mêmes phases pour s'assurer que le phénomène de la rétraction des bras signalée par Brandt est le signe prochain de la mort de l'être et non pas une préparation à un nouveau genre de vie.

3. Les expériences du laboratoire se trouvent confirmées par les résultats de nos pêches qui nous ont donné sur l'habitat des deux types d'hydres d'intéressantes découvertes.

Les bassins à rouir le chanvre de Beaumont sont alimentés par une source d'eau vive. Ils s'étagent de façon à former six gradins communiquant par de petites cascades. Les bassins supérieurs sont profonds de 3 mètres, puis les suivants vont en décroissant de profondeur jusqu'au dernier où coule une nappe d'eau de quelques centimètres. L'hydre brune abonde dans ce bassin peu profond, les véroniques en sont littéralement couvertes ; plus haut, les exemplaires sont plus rares et, à partir de la cascade moyenne, ils disparaissent à tel point qu'on ne peut parvenir à en découvrir. Les recherches les plus minutieuses ne nous ont pas permis de découvrir dans toute cette zone un seul exemplaire d'hydre verte. En revanche, ce type apparaît à la cascade moyenne et occupe les bassins supérieurs, pullulant dans le premier bassin à grande profondeur. Cette localisation des deux espèces nous a semblé

Digitized by Google

caractéristique. Nous avons maintes fois essayé de transporter des hydres vertes dans les bassins inférieurs, nous n'avons jamais trouvé de traces d'une acclimatation probable. Au mois de septembre, la source grossie par les pluies d'automne envahit les bassins, emportant les véroniques et leurs verts habitants. Nous pûmes pendant quinze jours recueillir l'hydre verte dans les eaux basses, sur les débris de végétaux arrachés, mais bientôt les derniers exemplaires disparurent et dès le milieu d'octobre les deux espèces se localisaient de nouveau dans leurs bassins respectifs.

J'avais conclu que l'hydre verte est un animal de haute mer tandis que l'hydre brune habite les grèves basses et boueuses. Restait à découvrir la cause de cette différence d'habitat.

Ayant agité le flacon que je venais de remplir à la source, je m'aperçus d'un dégagement de bulles gazeuses d'acide carbonique. L'analyse chimique confirma cette pensée et je me trouvai ainsi en possession d'un fait important pour la question qui nous occupe. Les bassins supérieurs sont chargés d'acide carbonique ; mais les cascades successives permettent le dégagement du gaz à tel point qu'à partir du 3e bassin la quantité n'est plus appréciable. Je n'hésite pas à voir dans cette différence de composition de l'eau la cause du groupement des deux espèces à deux hauteurs différentes. La présence de l'acide carbonique en excès dans les eaux habitées par l'hydre verte me paraît en rapport avec la fonction chlorophyllienne qui, étant donnée la pauvreté de la proie dans les bassins supérieurs, peut jouer dans des circonstances diverses un rôle important pour la vie de ces animaux.

Ces considérations nous permettent de conclure que les grains de chlorophylle de l'hydre se comportent comme les corpuscules correspondants des végétaux. Mais cette fonction chlorophyllienne est secondaire et subordonnée aux manifestations générales de la vie de l'hydre qui cap-

Digitized by Google

ture et se nourrit de proies vivantes qu'elle digère, absorbe et assimile comme sa congénère l'hydre brune.

Si la chlorophylle de l'hydre préside à l'assimilation du carbone, il faut se demander sous quelle forme se fait cette assimilation!

Geddes et Barthélemy ont signalé dans leur planaire verte des grains de matière amylacée formés par les éléments verts. Toutes mes tentatives sur les tissus de *hydra* pour mettre en évidence par le microscope et les réactifs la fécule ont échoué. Et cependant j'ai examiné des hydres sur le point de disparaître après un jeûne d'un long mois, c'est-à-dire dans les conditions qui me semblaient exagérer au maximum la fonction chlorophyllienne. Les recherches entreprises sur les végétaux sont loin d'avoir démontré partout la présence de la matière amylacée dans les grains de chlorophylle et d'autre part l'interprétation à donner à l'apparition de ces grains est loin d'être définie, puisque les uns y voient un premier acte assimilateur, les autres le résultat de la désassimilation. On comprend que les composés ternaires qui se forment puissent appartenir à un groupe soluble et directement assimilable. Les expériences sur les végétaux pourront seules élucider cette question.

4. De plus, le pigment vert, comme les pigments animaux épidermiques, sert à rendre moins apparent l'animal qui le porte. Les faits de mimétisme sont assez nombreux dans la science pour nous permettre d'émettre cette idée. Or, nos pêches confirment cette conclusion. Les véroniques et les salicaires des hauts bassins où vit l'hydre verte sont fixées et portent des feuilles fraîchement épanouies et vivement colorées. Dans les bassins inférieurs s'accumulent les débris de plantes, les feuilles jaunies et brunâtres et c'est sur ces pétioles que s'accrochent par groupes de 3, 5, 7 les hydres brunes qui s'étalent dans la vase où grouillent les petits crustacés. Ce fait de mimétisme est des plus frappants.

Digitized by Google

RECHERCHES EMBRYOGÉNIQUES.

L'hydre se reproduit par des bourgeons et d'autre part par des éléments sexués, œuf et spermatozoïde.

Nos expériences sur le bourgeonnement ont eu pour but de savoir si, à l'obscurité, les tissus qui se forment par accroissement des tissus préexistants forment dans leurs cellules des grains de chlorophylle. Les hydres mises en expérience dans le bocal C ont répondu affirmativement. A l'obscurité, les bourgeons qui se développent contiennent des corpuscules verts, donc l'étiolement ne se produit pas. Mais il suffit de rappeler les expériences de M. Schmidt (1) qui ont démontré que les feuilles des fougères et les embryons de *pinus* forment de la chlorophylle dans la plus parfaite obscurité, pour considérer ces résultats comme n'étant pas opposés à l'interprétation des faits précédents.

L'étude de l'œuf nous a fourni des renseignements précieux. Le développement de l'ovaire et de l'œuf a été suivi et décrit avec une précision et une clarté parfaite par le docteur Kleinenberg qui nous a servi de guide; nous renvoyons à cet auteur pour les descriptions des phénomènes, nous insistons seulement sur les points qui touchent à notre travail.

L'œuf amiboïde de l'hydre verte est d'abord incolore.

A mesure qu'il s'accroît, on voit apparaître et se multiplier dans le vitellus des granulations protoplasmiques incolores.

Ces granulations sont envahies par le pigment vert.

Au moment où l'œuf abandonne les tissus maternels, les grains de chlorophylle sont formés.

De ces faits nous concluons :

(1) *Schmidt*. Ueber einige Wirkungen. — Breslau, 1870.

Digitized by Google

Que les grains de chlorophylle doivent jouer un rôle dans la vie de l'hydre puisque l'œuf, incolore tant qu'il dépend de la paroi maternelle où il trouve une nourriture abondante, se charge de granulations vertes au moment où il va mener une vie indépendante.

Que les grains de chlorophylle apparaissent dans l'œuf comme dans la cellule végétale sous forme de leucites incolores où se dépose plus tard le pigment vert. Cette dernière considération détruit l'idée de la symbiose de l'hydre avec des algues unicellulaires.

Si la symbiose existait, les algues faisant partie de l'association donneraient les individus premiers destinés à l'œuf. On pourrait donc suivre la pénétration des algues colorées dans le vitellus de l'œuf. Le procédé que nous observons est tout différent : le protoplasma vitellin différencie dans sa masse des leucites incolores qui se pigmentent ensuite. Une telle formation correspond au développement de corpuscules chlorophylliens dans une cellule végétale dont ils dépendent et n'a aucun rapport avec l'origine et la multiplication des gonidies des lichens.

Des faits présentés dans les chapitres précédents, nous concluons :

Que la chlorophylle de Hydra présente l'organisation, les propriétés physiques et chimiques de la chlorophylle végétale ;

Qu'elle apparaît dans l'œuf comme le font les leucites colorés des végétaux ;

Que les grains observés dans les cellules endodermiques dépendent, comme formation, du protoplasma cellulaire et ne correspondent point à des éléments étrangers (algues monocellulaires) venant du dehors ;

Que, partant, l'association de l'animal hydre et d'algues vertes n'existe pas (symbiose) ;

Que la chlorophylle de l'hydre préside à l'assimilation du carbone et qu'en même temps elle sert, comme pig-

Digitized by Google

ment vert, aux rapports de coloration de l'animal avec le milieu extérieur (mimétisme).

Ces conclusions se rapportent essentiellement à l'hydre verte. Nous nous proposons de poursuivre cette étude en l'étendant à tous les types animaux à pigment vert chlorophyllien.

Dr Paul Girod.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 7 février 1886.

La séance est ouverte à huit heures un quart, sous la présidence de M. E. Des Essarts, président.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance par M. Ch. Jaloustre ne donne lieu à aucune observation.

M. le Président donne lecture des noms des candidats présentés :

M. Jay (Philibert), conseiller d'arrondissement, maire de Sayat ;

M. Voluisant (Arsène), maire de Blanzat ;

M. Marignier (Jules), ingénieur, maire de Joze,

présentés par MM. le Dr Pommerol et Rouchon.

M. Combaud, employé aux Archives, présenté par MM. Maire et Rouchon.

M. Burin des Rosiers (Hyacinthe), ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, présenté par MM. Vimont et Rouchon (1).

Aucune objection ne s'étant élevée, les candidats présentés seront inscrits au nombre des membres de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 11 janvier 1886, qui lui a été adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, priant la Société de donner la plus grande publicité possible à une note qu'il lui transmet et qui a pour titre : *Des assemblées générales de communautés d'habitants en France, sous l'ancien régime.*

M. le Président dépose en outre sur le bureau de la Société une étude manuscrite, ayant pour titre : *Question d'enseignement primaire. Restitution de la lettre de Jacqueline Pascal à son frère sur sa méthode de lecture.* M. Ch. Jaloustre rendra compte de ce travail dans une prochaine réunion de la Société.

M. Vimont annonce à ce sujet qu'il prépare une étude sur Pascal, en vue de réfuter quelques allégations énoncées dans un ouvrage récemment paru sur l'illustre géomètre.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le Trésorier dépose les comptes de l'année 1885. Une Commission, composée de MM. Cha-

(1) Il faut ajouter à ces noms celui de M. Bouchet, à Beaumont, omis dans le dernier procès-verbal.

Digitized by Google

tenet, Elie Jaloustre et Ribou-Collay, est chargée de la vérification de ces comptes.

Sur la proposition de M. Maire, l'assemblée décide que les convocations continueront à être faites par une annonce envoyée aux trois journaux de Clermont.

M. Vimont donne lecture à la Société de la première partie d'un travail intitulé : *Guide du Lecteur à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Procès-verbal de la séance du 5 mars 1886.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

En l'absence du Président et des Vice-Présidents, M. Vimont est appelé à présider la séance.

M. Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté, sauf quelques modifications demandées par MM. Vimont et Rouchon.

M. le Président donne lecture des noms des candidats présentés :

M. Michel, notaire à Combronde, conseiller général, présenté par MM. le Dr Pommerol et Rouchon.

M. Em. Colardeau, professeur au lycée, présenté par MM. Des Essarts et Maire.

M. Riandet, professeur au lycée, présenté par MM. Des Essarts et Maire.

M. Hourné, commandant d'état-major, présenté par MM. Bleynie et Girod.

M. le Président lit une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant la Société à lui adresser, avant le 15 mars, la liste de ceux de ses membres qui voudraient la représenter au Congrès des Sociétés savantes avec les titres de leurs travaux.

M. Ribou-Collay, rapporteur de la Commission des comptes, donne lecture de son rapport. Des remerciements sont votés à M. Mathieu, trésorier de la Société, pour l'excellente gestion de l'année. Le projet de budget, pour l'année 1886, lu par le trésorier, est adopté sans observations.

M. Vimont soumet à l'assemblée une proposition tendant à organiser une séance extraordinaire à laquelle on pourrait convoquer des personnes étrangères à la Société. Une Commission est nommée pour examiner la question ; elle se composera de MM. Vimont, E. Jaloustre et Dulier.

Digitized by Google

M, Vimont donne ensuite lecture du travail de M. Hyacinthe Burin des Rosiers sur *la Baronnie de La Tour d'Auvergne*. Il est décidé que ce travail sera inséré dans la *Revue*.

M. Pommerol fait une communication sur la *pierre branlante* de Combronde; MM. Vimont et Maire prennent part à la discussion qui s'élève à ce propos.

La séance est levée à dix heures.

Compte de gestion du Trésorier.

Messieurs,

Il résulte du compte de gestion que j'ai eu l'honneur de vous présenter à la séance du 6 février 1885, que l'avoir de la Société, au 31 décembre 1884, s'élevait à..... 426f 45

De cette somme il faut déduire une cotisation de 1884, restée due, mais non recouvrée par suite de démission... 12 »

Reste..... 414 45

RECETTES.

Les recettes, en 1885, se composent de :			
152 cotisations de 1885, à 12 fr.	1.824 »		
9 abonnements à la *Revue* de 1885, à 12 fr.....	108 »	1.932 »	
Produit de la vente de numéros de la *Revue*, en 1885.....		19 »	2.005 45
Intérêts du compte courant à la Trésorerie générale, au nom de votre trésorier, du 2 février 1886, y compris 13 fr. 71 c., dont il est parlé au compte de gestion.....		54 45	
Total des recettes.....			2.419 90

DÉPENSES.

Les dépenses comprennent :			
Facture Mont-Louis.	Impression de la *Revue* en 1885.	1.862 55	1.984 55
	Envoi de la *Revue*.....	74 »	
	Impression de lettres de convocation.....	48 »	
	A reporter.....		1.984 55

Digitized by Google

Report.....		1.984 55
Note payée au Club Alpin français (Section d'Auvergne), pour loyer, au 31 décembre, et autres frais.....	89 85	
Note payée au concierge pour le service de la salle.....	48 »	
Facture Ribou-Collay (Fournitures de bureau).	2 75	281 97
Frais de recouvrements de cotisations en 1885.	83 69	
Frais divers (Distribution et affranchissement de lettres de convocation, chauffage, etc.).....	57 68	
Total des dépenses.....		2.266 52
Reliquat actif au 31 décembre 1885.....		153 38
Total égal.....		2.419 90

Tout en tenant compte des décès et démissions, la Société comprend, à ce jour, 146 membres; il y a, en outre, 9 inscriptions d'abonnement à la *Revue*.

Les rentrées de 1886 sont presque terminées; aussi pourrons-nous, à la prochaine séance, présenter à votre appréciation un projet de budget qui permettra à notre Société de parcourir sa troisième année d'existence.

Je termine, Messieurs, en vous faisant connaître le nombre des volumes de la *Revue* existant en réserve :

1884.	Volumes complets, 1884.....		80
—	Fascicules :	Septembre-Octobre.....	24
—	—	Novembre-Décembre.....	20
1885.	—	Janvier-Février.....	113
—	—	Mars-Avril.....	120
—	—	Mai-Juin.....	114
—	—	Juillet-Août.....	133
—	—	Septembre-Octobre.....	126
—	—	Novembre-Décembre.....	120

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire : 13 fascicules.

Le Trésorier,
MATHIEU.

Rapport de la Commission des comptes sur l'exercice 1885.

Messieurs,

Je viens de vous donner lecture de la gestion détaillée de notre honorable trésorier, M. Mathieu.

Digitized by Google

D'après les comptes que je vous ai présentés, les recettes effectuées s'élèvent à la somme de..... 2.419f 90

Soit :

152 cotisations de 1885, à 12 francs.....	1.824 »	
9 abonnements, à 12 francs.....	108 »	
Produit de la vente au numéro de fascicules.	19 »	
Intérêts des sommes déposées en compte courant à la Trésorerie.....	54 45	
Total égal.....	2.095 45	
Reliquat de 1884.....	414 45	
Total.....	2.419 90	
Les dépenses ont été de.....		2.266 52
Les frais d'impressions entrent dans ce chiffre pour.....	1.984 55	
Le surplus, soit..... représente les frais d'éclairage de la salle, recouvrements, gages du concierge, etc.	281 97	
Total.....	2.266 52	
En somme, l'excédant en recettes sur les dépenses, au 31 décembre 1885, est de.....		153 38

Notre mission, Messieurs, a pour but d'examiner les comptes et de juger de leur exactitude. Nous sommes heureux de constater leur parfaite régularité, leur exactitude, ayant à l'appui les pièces justificatives.

Aussi vous proposerai-je, Messieurs, d'adresser à M. Mathieu, notre trésorier, nos remerciments pour le zèle qu'il déploie dans l'accomplissement de ses devoirs de trésorier.

Projet de budget proposé par le Trésorier de la Société pour 1886, et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1885.....		153 38
145 cotisations de 1886.....	1.740 »	1.848 »
9 abonnements de la *Revue* pour 1886.....	108 »	
Produit réalisé sur vente de numéros de la *Revue*.....		70 »
Subvention ds la ville de Clermont-Ferrand.....		100 »
Recettes diverses.....		*mémoire*
Total des recettes, sauf mémoire.....		2.171 38

Digitized by Google

DÉPENSES.

Impression de la *Revue* (30 feuilles et couvertures).....	1.790	»
Envoi de la *Revue*.....	80	»
A payer au Club Alpin français (Section d'Auvergne), pour loyer et autres frais.....	160	»
Au concierge pour le service de la salle.....	50	»
Frais de recouvrement de cotisations.....	85	»
Dépenses imprévues.....	66	38
Total des dépenses.....	2.171	38

La Pierre branlante de Combronde.

Il existe une pierre branlante remarquable dans la commune de Combronde, au territoire appelé *Les Rures*, près du hameau des Ballages. On la désigne sous le nom de *Pierre Romaine* ou de *Roche du Cœur Balant*. Elle a été signalée et décrite très-brièvement par notre compatriote Bouillet (1), qui en a donné un dessin peu exact. Elle est formée par un grand bloc aplati de granit, dont les contours sont ceux d'un triangle isocèle, disposition à laquelle est dû le nom de Cœur Balant. Sa longueur est de 2^{m} 22, sa base de 2 mètres et sa hauteur moyenne de 0^{m} 70. Elle a la forme d'un prisme assez régulier, et la densité du granit étant de 2,70, son poids est d'environ 4,195 kilogrammes. Elle est entièrement fruste, ses angles sont mousses et ses bords un peu sinueux. La face supérieure est presque plane; la face inférieure est légèrement convexe, conditions essentielles de sa mobilité. Elle repose sur une assise granitique qui plonge profondément dans le sol, et dont la face supérieure est plane et horizontale.

Pour faire mouvoir cette roche, il faut placer une main au-dessous de l'angle qui forme le sommet du triangle isocèle, et par suite d'une légère impulsion de bas en haut, on parvient à donner au bloc un mouvement oscillatoire très-limité dont le centre se trouverait au milieu de la perpendiculaire abaissée du sommet à la base du triangle. Si on considère la face horizontale du support et la face inférieure convexe du bloc mobile, on se rend facilement compte du mouvement d'oscillation.

(1) J.-B. Bouillet. — Tablettes historiques de l'Auvergne. 1845. Tome VI, p. 17; pl. II, fig. 5.

Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme. 1846. P. 17, atlas, pl. II, fig. 5.

Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen-âge du département du Puy-de-Dôme. 1874. P. 111.

Digitized by Google

Je n'ai pu trouver sur cette pierre aucune légende ; son nom de Roche romaine est pourtant assez significatif. Elle est connue dans tous les villages voisins, mais n'est l'objet d'aucun culte, d'aucune pratique superstitieuse. Est-elle un monument des temps reculés ou un simple phénomène de la nature? Certains archéologues, entr'autres Bouillet, pensaient que ces pierres équilibrées appartenaient au culte druidique et servaient à consulter les augures, à rendre les oracles, à démontrer la culpabilité ou l'innocence des accusés. Pour eux, elles ne sont point un jeu de la nature, un résultat du hasard ; seule, la main de l'homme a pu les construire. Aucun fait n'est venu jusqu'à ce jour démontrer cette manière de voir, et les fouilles près de ces sortes de monuments ont toujours été négatives. Dans les pays granitiques, on trouve des dispositions naturelles, des réunions fortuites de pierre, d'apparence parfois extraordinaire. Tantôt c'est un bloc colossal porté par un autre à une certaine hauteur ; tantôt une colonne émerge du sol comme un énorme menhir. Parfois, comme à Ceyrat, l'accumulation, l'assemblage des pierres donne la forme, l'illusion d'un véritable dolmen. Quoi de plus fréquent, de plus naturel qu'une faille, un glissement de terrain ? Cette cause a produit de nombreuses pierres branlantes. Les agents atmosphériques qui émoussent et usent les aspérités des granits, prennent aussi une part importante dans la production du phénomène. L'oscillation est un caractère absolument insuffisant pour prouver que l'édification des roches branlantes est due à la main de l'homme ; et la Pierre romaine de Combronde ne fait pas exception à cette règle. Peut-être que, en certains cas, ces pierres ont donné lieu à quelque superstition. A l'appui de cette opinion, nous citerons la pierre branlante située près du domaine de Chez-Barrat, sur une montagne, à 4 kilomètres d'Orcival. Les paysans l'appellent la *Pierre du Deveix*, c'est-à-dire *du Devin*. Cette appellation n'est pas due au hasard, elle doit sans doute être en rapport avec certaines pratiques anciennes et donnerait à penser qu'autrefois les sorciers et même les druides se sont servis des pierres branlantes pour interroger l'avenir.

Dr POMMEROL.

MONUMENT A VERCINGÉTORIX.

Le dimanche 14 mars 1886, a eu lieu au théâtre une réunion des diverses Sociétés de Clermont, convoquées par le Comité d'initiative. Après la lecture de l'APPEL A LA FRANCE par M. Des Essarts, M. Vazeilles déclare la souscription ouverte.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui aura été fait, lors de la publication du numéro prochain.

Digitized by Google

Nous reproduisons ici le discours de M. Des Essarts :

APPEL A LA FRANCE.

Parmi ces évocations que la fidélité du souvenir multiplie sur les places de nos villes, une seule, et celle peut-être qui la première aurait dû surgir, manque à ce vaste déploiement de sculpture héroïque : c'est l'image du plus ancien de nos grands hommes ; c'est la statue de Vercingétorix. On n'a su le représenter jusqu'ici que dans l'attitude du vaincu : il est temps de le redresser sous son aspect de lutteur souvent victorieux et triomphant encore dans sa défaite plus glorieuse que le succès d'un implacable vainqueur.

Cette initiative, l'Auvergne la revendique. L'Auvergne, justement enorgueillie de ses traditions, fait appel à la France pour honorer le fier renom du « Chef des cent chefs « et rendre un perpétuel hommage au frère aîné de Bertrand du Guesclin et de Jeanne d'Arc. L'Auvergne propose donc, par l'intermédiaire du Comité dont je suis l'interprète, une souscription générale pour dédier un monument au défenseur de Gergovia. Tout peuple, jaloux à bon droit de préserver dans le monde son rang souverain, doit établir par des consécrations solennelles la religion du patriotisme et le culte des héros. C'est un de ces élans d'énergie et de foi qui attestent la vitalité d'une nation et qu'aujourd'hui nous demandons au Peuple français.

Il convient de ne pas garder même l'apparence d'un oubli qui serait une ingratitude envers l'homme qui, seul contre un adversaire tel que César, a donné l'exemple de ne jamais désespérer de la résistance, de ne jamais douter du droit et de la justice ; l'homme qui nous a prescrit aussi bien dans les ténèbres de la prison et dans les ombres de la mort que sous le soleil de la bataille notre obligation sacrée de citoyens et de soldats.

Cet homme est encore notre maître. Avant lui, qu'y avait-il sur notre sol natal ? Des cités rivales et toujours en discorde. Avec ces tronçons et ces lambeaux d'un peuple qui avait jadis épouvanté les Romains et les Grecs, Vercingétorix a fait la patrie. Après lui et par lui, même sous la domination du conquérant, l'unité de notre pays a été décrétée et résolue. Elle a pu se dissoudre plus tard : elle a toujours travaillé à se renouer, elle est accomplie. De la lutte et du martyre de Vercingétorix est née la Gaule qui est devenue la France !... Et l'on refuserait une glorification publique au créateur de notre nationalité ?...

Que l'on ne nous objecte point l'éloignement de ses exploits et le lointain de sa gloire. Rien n'est plus actuel que l'effort du fils de Celtill, rien n'est plus urgent qu'une récompense grandiose pour un dévouement incomparable. L'œuvre de Vercingétorix est de toutes

Digitized by Google

les heures : son sacrifice nous apparaît comme renaissant à toutes les dates de notre existence historique. Oui ! toutes les fois que la France a bondi contre l'invasion, Vercingétorix n'a cessé de revivre dans ses combattants, heureux ou malheureux, qu'importe !... toujours, à Poitiers comme à Bouvines, à Rocroy comme à Denain, à Valmy comme à Montmirail, c'est la grande âme guerrière du général de l'Arvernie qui a mené nos pères aux actions triomphantes ou aux résistances suprêmes. Non ! Vercingétorix n'est pas loin de notre temps, perdu dans les brumes du passé, noyé dans les vagues perspectives de la légende. Guide lumineux, modèle rayonnant, il s'élève comme le contemporain de tous ceux qui veulent la France grande, superbe, éternelle !

Il a de plus, ce héros qu'il faut montrer enfin aux amis comme aux ennemis de notre pays, il a sur toute autre gloire cette excellence de ne pouvoir être le partage d'aucune fraction de citoyens. Son exemple appartient à tous les Français. Saisissons donc, comme un trop rare bonheur, cette occasion inespérée de grouper un peuple autour d'une idée commune et désintéressée. Ici plus de partis distincts, plus de malentendus possibles, rien de ce qui divise ou sépare ; tout au contraire rapproche et réunit dans cette manifestation d'une gratitude indiscutable. Qu'en cette circonstance se reconnaisse et se proclame encore l'unité de la nation et que des milliers de cœurs soient, comme aux jours des Croisades et des fédérations, animés du même souffle, traversés de la même flamme ! Nous sommes les fils d'une même mère, la France, et nous nous retrouverons tous frères autour du monument que l'Auvergne nous invite à consacrer à la défense nationale.

Dans l'avenir, c'est à la statue de Vercingétorix que la jeunesse française viendra demander le visible enseignement du patriotisme, le symbole vivant de l'indépendance.

EMMANUEL DES ESSARTS,
Président du Comité d'initiative,
Professeur à la Faculté des Lettres de Clermont.

L'ABBÉ PIERRE DE BESSE, PRÉDICATEUR DU ROI LOUIS XIII.

Étude littéraire, par Emile Fage. *Notice biographique et testament*, par le docteur Longy. *Notices bibliographiques*, par Aug. Bosvieux et René Fage. Tulle, imprimerie Crauffon, 1885 ; grand in-8° de 163 p.

Pierre de Besse, « prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prédicateur ordinaire du Roy et de Monseigneur le prince de

Digitized by Google

Condé, chantre et chanoine de l'église royale de Saint-Germain de l'Auxerrois, principal du collège de Saint-Michel en la même ville de Paris », comme il s'intitule dans les premières lignes de son testament (20 mars 1638), est, de nos jours, singulièrement oublié. Ce personnage, qui fut également célèbre comme orateur et comme écrivain, qui vit ses ouvrages de théologie, de morale, honorés des plus nombreuses réimpressions et traduits en toutes sortes de langues (latin, allemand, espagnol, italien), ce personnage avait grand besoin qu'un groupe de zélés et habiles chercheurs s'occupât de le faire revivre. Les efforts réunis de MM. Bosvieux, Fage père et fils, Longy, n'ont laissé dans l'ombre aucun des points de la biographie et de la bibliographie de leur compatriote, et la monographie que nous devons à cet heureux concert (la gravité de la *Revue critique* me défend de dire à ce *quatuor*), me paraît aussi complète qu'intéressante.

L'*Étude littéraire*, par M. Emile Fage (p. 7-61), est écrite d'une plume fine et spirituelle. L'auteur retrace, tout d'abord, un agréable tableau du milieu oratoire où le prédicateur limousin allait surgir. Après avoir emprunté aux sermonnaires en vogue, devanciers ou contemporains de P. de Besse, divers traits fort piquants (p. 8-14), il étudie avec beaucoup de sympathie le talent de « ce Limousin honnête et inventif, instruit et poli, expert dans l'art de la parole, qui fut, à un moment, l'honneur de la chaire à l'aube du XVIIe siècle » et qui « a laissé à peine la trace de son passage et de sa renommée dans son propre pays ». Le vengeant amplement d'une si longue disgrâce, M. E. Fage analyse tous ses discours, tous ses ouvrages, en tire d'abondantes citations qu'il encadre dans un commentaire où le bon goût l'arrête toujours au bord d'une excessive indulgence. Aux jugements défavorables de Sainte-Beuve, moins sévères de L. de Loménie, presque trop flatteurs de Poirson, il joint ses avis motivés, plaidant parfois les circonstances atténuantes et réussissant finalement à nous donner de son client une idée assez avantageuse, celle que résume si bien cette phrase (p. 60) : « Ce qu'il est juste de reconnaître, c'est que Besse fut un des bons ouvriers de la première heure, avant le règne en France de la grande éloquence chrétienne. »

A la brillante étude de M. E. Fage succède (p. 65-100) la notice biographique très-fouillée de M. le docteur Longy. Il avait déjà démontré, en 1873 (1), l'erreur de ceux qui font naître P. de Besse à ou près Rosiers-d'Egletons, en Limousin (2). Depuis lors des documents

(1) Notice sur l'asile d'aliénés de la Cellette.

(2) Cette erreur a passé, avec quelques autres, de la *Biographie* Michaud dans la

Digitized by Google

nouveaux et surtout le testament de l'orateur, dont la communication est due à M. A. Tardieu, « le savant historiographe de l'Auvergne », ont prouvé jusqu'à l'évidence que l'auteur du *Démocrite chrétien* est né en 1567, au village de Meymond, commune de Laroche-près-Feyt, canton d'Eygurande. Le docteur Longy, qui donne une excellente généalogie de la famille de Besse (p. 69-76), nous apprend que cette famille avait une alliance avec les Arnauld, de Port-Royal, originaires d'Herment, petite ville d'Auvergne, voisine de Meymond, et que le prédicateur de Louis XIII fut le grand-oncle du fameux Antoine Arnauld. Je ne suivrai pas l'exact biographe dans tous les détails qu'il a eu la patience de rassembler : je me contenterai de dire avec lui qu'après une vie admirablement remplie, P. de Besse mourut le 11 novembre 1639, âgé de 72 ans, en son collège Saint-Michel, et qu'il fut enseveli, suivant son désir, en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, au milieu de la nef, « et tout devant la chaire où il eut l'honneur de prêcher », ainsi qu'il s'exprime en son testament (p. 37).

La partie bibliographique de la notice présentait force difficultés, car, comme on le rappelle (p. 103), « les divers ouvrages de Pierre de Besse ont eu un tel succès en leur temps, que les éditions s'en sont multipliées à l'infini. Non-seulement les libraires privilégiés faisaient des tirages successifs de chaque édition, lorsque le texte avait été revu et modifié par l'auteur, mais les imprimeurs de province ne se faisant aucun scrupule d'empiéter sur les droits des véritables cessionnaires de l'auteur, recouraient à quelque ecclésiastique de leur pays pour faire remanier en quelques parties le texte des éditions approuvées, et publiaient ces contrefaçons à un nombre énorme d'exemplaires. D'un autre côté, les étrangers traduisaient dans toutes les langues les sermons du prédicateur limousin, et c'était autant de nouvelles éditions qui paraissaient sous un masque latin, italien ou espagnol. » M. René Fage nous présente ainsi (p. 14) le travail bibliographique qu'il a complété et perfectionné : « M. Auguste Bosvieux, ancien élève de l'Ecole des Chartes, successivement archiviste de la Creuse, du Lot-et-Garonne, et juge à

Biographie Didot où, de plus, un accent malencontreux a transformé *Besse* en *Bessé*. On retrouve l'erreur et l'accent dans le *Dictionnaire historique de la France* (1877). L'excellente *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin*, par Auguste du Boys et l'abbé Arbellot (Limoges, 1854), fait naître aussi Pierre de Besse dans la paroisse de Roziers. Je suis heureux d'apprendre à mes lecteurs que M. Emile du Boys, fils de M. Auguste du Boys, se propose de continuer (de la lettre G à la lettre Z) cet ouvrage dont les érudits déploraient l'inachèvement et dont un des plus savants et des plus regrettés rédacteurs de la *Revue critique*, Charles Thurot, a déjà fait ici un éloge que l'on n'a pas oublié.

Digitized by Google

Schlestadt, a laissé, en mourant, une riche collection d'ouvrages limousins. Bibliophile éclairé, archéologue érudit, initié à l'histoire de son pays, ses livres étaient pour lui de précieux instruments d'étude et de travail. S'il n'a publié que quelques notices peu importantes, ses ouvrages manuscrits, ses notes, ses copies de pièces, ses recueils de documents sont considérables. Il les a généreusement légués aux archives départementales de la Haute-Vienne, où ils forment un fonds spécial. C'est dans ce fonds Bosvieux que nous avons trouvé tous les éléments de la notice bibliographique. Nous n'avons rien changé à l'œuvre de M. A. Bosvieux, qui nous a paru digne d'être publiée telle qu'elle était : le travail qui nous est propre a consisté uniquement dans la coordination et le classement méthodique des matériaux assemblés par l'ancien archiviste de la Creuse. Un certain nombre d'éditions des œuvres de P. de Besse ayant échappé à M. Bosvieux, il nous a semblé utile de les mentionner. » La notice supplémentaire de M. R. Fage comble la plupart des lacunes du travail de son devancier, et, à eux deux, les vaillants chercheurs ont réussi à dresser un catalogue presque définitif « des diverses impressions qui, au XVIIe siècle, ont répandu à profusion les œuvres de P. de Besse. »

Signalons, parmi les curiosités du volume, le portrait du prédicateur du roi à l'âge de 50 ans, par Léonard Gaultier, un dessin de ses armoiries, une pièce de vers français, composée à sa louange par un contemporain, Jean Bandel, qui le met au nombre des quatre grands écrivains du Limousin, divers quatrains en son honneur, une pièce en vers latins d'un de ses compatriotes, Simon de Cubes (*De Insignibus D. de Besse*), plusieurs sonnets, — pas trop mal tournés, — dédiés par le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois à ses protecteurs, son épitaphe, le fac-simile d'un de ses autographes, etc. On voit que rien ne manque au recueil de ce qui peut le plus le faire rechercher ; — rien, pas même le tirage à un très-petit nombre d'exemplaires. — T. DE L.

(*Revue critique d'Histoire et de Littérature*. 22 février 1866.)

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Notre confrère, M. Maurice Faucon, ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole française de Rome, vient de faire paraître le premier volume d'un ouvrage intitulé : *La Librairie des papes d'Avignon*. Ce livre forme le quarante-troisième fascicule de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. Deux des papes

Digitized by Google

cités dans le cours de cette étude, Clément VI et Benoît XI, touchant de près à notre province, nous donnerons de ce livre un compte-rendu détaillé dans notre prochain numéro.

— Conférences faites par les professeurs des Facultés de Clermont, dans le courant des mois de février et mars :

Le 19 février. M. Pellet. L'origine et la fin du monde solaire. — 26 février. M. Des Essarts. Lamartine. — 5 mars. M. le Dr Deschamps. Les névroses. — 12 mars. M. le Dr Girod. Les habitants d'une goutte d'eau. — 19 mars. M. Gasquet. La Société chinoise. — 26 mars. M. Fredet. La rage; deux jours chez M. Pasteur.

— Le Dr A. Nicolas (de la Bourboule) a publié un article sur la « formation des tourbillons aériens », dans le journal *La Nature*, numéro du 14 novembre 1885.

Il avait transmis une note sur le même sujet à l'Académie des sciences. V. Comptes-rendus de l'Académie des sciences. 9 novembre 1885.

— Le Bulletin critique d'histoire, de littérature et de théologie du 1er février 1886, contient un article sur le livre de M. A. Favre : *Fléchier orateur*.

— Le Correspondant du 25 février 1886 contient un article de M. Ch. de Lacombe, titre : *Les premières années de Berryer*. 1790-1816.

— Notre compatriote M. Grasset d'Orcet, a publié dans la Nouvelle Revue du 15 février 1886, un article sur *le premier livre de Rabelais*.

Nous trouvons également dans la Revue britannique de février 1886, un article du même auteur sous ce titre : *Le Soldat chinois et la dernière guerre*.

— A lire dans The Academy, 5 décembre 1885, un article sur notre compatriote M. P. Bourget.

Philibert Audebrand. — *Nos révolutionnaires. Pages d'histoire contemporaine*. Paris. Frinzine, 1886, 1 vol. in-8°. — Ce volume contient des renseignements intéressants sur un ancien député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale de 1848, le docteur *Ulysse Trélat*. Ulysse Trélat, né à Montargis en 1798, mort en 1879, était venu pour la première fois dans notre département en 1832. Fondateur, avec Buchez et Limpérani, de la Société secrète qui, sous le nom de *Charbonnerie*, groupa tous les républicains et bon nombre de libéraux de France et d'Italie, il voulut aider directement à la propagation des doctrines qui lui étaient chères. C'est dans ce but qu'il accepta, au mois de mai 1832, la direction du journal *Le Patriote*,

Digitized by Google

fondé à Clermont depuis un an environ. Il comptait parmi ses collaborateurs, MM. Claude Doniol, André Imberdis, Achille Roche, etc. Le *Patriote* cessa de paraître en 1835. Ulysse Trélat revint à Clermont, après février 1848, avec le titre de *Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire*. La modération qu'il apporta dans l'exercice de ces fonctions, lui mérita les suffrages des habitants qui deux mois après le choisirent pour être un de leurs représentants à l'Assemblée nationale. Il ne fut pas réélu en 1849.

C. Desprez. — *Desaix*, avec 6 cartes; librairie militaire de L. Baudoin, 1884. In-8°, 179 p. — Les exemples d'universitaires qui se sont pris de passion pour l'histoire de nos généraux et de nos armées, ne sont pas rares. Les noms se présentent d'eux-mêmes à l'esprit. M. Desprez mérite d'être inscrit au premier rang sur cette liste de travailleurs persévérants et convaincus. Il a entrepris de tracer une série de portraits militaires, dans la période qui s'étend de 1792 à 1815.

... L'étude sur Desaix nous paraît l'œuvre la plus attachante de M. Desprez.

Les premiers services du jeune Des Aix, noble comme d'Avout, passant de l'armée du roi dans celle de la République, refusant d'émigrer, voulant servir quand même son pays, malgré bien des injustices et des déboires (il servit quelque temps dans l'intendance, pour échapper à tous ces ennuis) ; l'attraction irrésistible qu'exerça sur lui le génie de Bonaparte, dont cependant il n'eut pas toujours à se louer (voir, p. 78, trois lettres fort dures); cette grande épopée orientale qui conduit Desaix du Fayoum aux Cataractes (1), avec Savary pour aide-de-camp, Friant et Belliard pour brigadiers (ce même Belliard qui devait ramener en France le corps de Kléber) ; l'administration du *Sultan juste*, son goût pour les recherches scientifiques; son retour en France après mille péripéties ; enfin cette glorieuse et triomphante soirée de Marengo, — tout cela est raconté par le biographe avec clarté et entrain. M. D. n'entame point de discussion à propos du rôle qu'a joué Desaix à la fin de la bataille : il admet, comme Thiers, que son héros a marché au canon, et pris son parti à 10 kilomètres du champ de bataille, avec la conscience très-nette de la situation. Nous ne reviendrons point ici sur cette discussion qui est à peine épuisée

(1) Nous demanderons à M. Desprez d'ajouter aux pièces justificatives l'inscription de l'île Philæ : « L'an VI de la République, une armée française », *etc.*; la lettre où Desaix parle d'un obélisque à Thèbes qui « transporté à Paris, y serait bien extraordinaire » ; et des fragments du magnifique discours prononcé au Caire par Joseph Fourier, de l'Institut d'Egypte, le 11 brumaire an IX, en l'honneur du héros tué à Marengo.

Digitized by Google

aujourd'hui. Du reste le récit de M. D. n'emprunte rien à la légende, et l'on n'y trouvera pas les fameuses et invraisemblables paroles du mourant : « Allez dire au premier consul..., etc. » Frappé au cœur, Desaix avait été foudroyé et étouffé par le sang qui refluait de sa bouche.

M. Desprez termine son étude sur Desaix en rappelant trop brièvement la grandiose cérémonie du 19 juin 1805, à l'hospice du mont Saint-Bernard. Le discours de Berthier et une description pittoresque de cette scène imposante auraient été le digne couronnement d'un livre déjà si attachant et si émouvant à tant de titres.

Léonce PIERSON.

Nous ne pouvons qu'approuver le jugement d'ensemble porté par notre collaborateur.... Nous ajouterons quelques remarques de détail.

... Je signale à M. Desprez un passage intéressant de l'ouvrage de M. Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution*, p. 169-173, sur l'arrestation de Desaix dans une bourgade des Vosges (à La Chapelle-aux-Bois) et l'appendice du premier volume du maréchal Davout, de Mᵉ de Blocqueville (p. 239 et suiv.) sur les relations de Desaix et du futur prince d'Eckmühl. — P. 49 : « L'armée s'était emparée des papiers » d'un émigré du nom de Klinglin » ; ce Klinglin est très-connu ; il était maréchal-de-camp ; il émigra avec Bouillé, prit part à la campagne de 1792, puis entra au service de l'Autriche comme général-major. — P. 112, pourquoi ne pas rappeler le mausolée élevé à Desaix dans l'île des Epis, près de Strasbourg, par l'armée du Rhin ? Rappelons enfin qu'un étranger, l'allemand Schlosser (Geschichte des XVIII. Jahrhunderts, v. p. 621) applique à Desaix ces vers de Virgile :

. . . justissimus unus
Qui fuit in Teucris et servantissimus æqui.

A. CH.

(Extrait de la *Revue critique* de janvier 1886.)

Le Mercure arverne. — Le 5 mars dernier, à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Ravaisson a lu un mémoire relatif à un bronze trouvé, il y a quelques années, à Entrains (Nièvre), et représentant Mercure assis. Cette statuette, que M. Ravaisson avait acquise récemment pour le musée du Louvre, alors qu'il en était encore conservateur, est d'un beau travail et d'une remarquable conservation. Elle est sans doute, comme d'autres morceaux analogues déjà connus, une imitation du colosse exécuté par Zénodore, qu'abritait le grand temple bâti au sommet du puy de Dôme, et dont on a découvert d'importants vestiges. Dans la statuette d'Entrains nous aurions donc probablement une répétition du célèbre *Mercure Doumias*.

Digitized by Google

— Le numéro d'octobre 1885 du Bulletin agricole du Puy-de-Dôme qui vient de paraître tout récemment, contient le récit d'une *Excursion agricole en Hongrie*, par M. Rougane de Chanteloup. Cette excursion favorisée par le gouvernement hongrois a eu lieu au milieu du mois de septembre dernier.

— Un membre de la Société d'émulation, M. Welter, procureur de la République à Clermont, a fait à la Société du Musée de Riom, le 27 février dernier, une conférence fort intéressante dont le sujet est ainsi indiqué : *Les criminels, étude médico-légale de quelques variétés du genre dit irresponsable : les aliénés et les hypnotistes.*

UN RÉCIT PERDU DE LA PREMIÈRE CROISADE.

Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.*

Séance du 19 avril 1882.

M. le comte Riant a la parole pour lire la note suivante :

« Il y a quelque temps, mon ami, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal du Puy et associé correspondant des Antiquaires, attira mon attention sur une lettre intéressante qu'il avait trouvée dans le manuscrit 11663 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

» Ce manuscrit fait partie d'une collection considérable de documents épistolaires et autres, formée au siècle dernier par les Bénédictins pour l'histoire de divers monastères de leur ordre, et reliée en 47 volumes (nos 12658-12704 du fonds latin). Il contient toutes les pièces relatives aux monastères de Saint-Pierre de Gand, Blangy-en-Ternois, Blesle, Boheris, Bonneval-en-Rouergue, Boscandon, Brantôme, Conques, Breteuil, Bourbourg, Boisgrolland, Bourgueil, Buzay, Saint-Sulpice de Rennes. La lettre en question, très-longue (7 p. in-fol.) et très-curieuse, est adressée, le 19 avril 1704, par Dom Claude Berral, originaire d'Auvergne et moine bénédictin de Saint-Michel-en-l'Herm, à Mabillon, qui l'avait chargé d'une sorte de mission littéraire en Auvergne.

Voici le passage de cette lettre qui se rapporte plus spécialement à mes travaux ordinaires :

» F. 756. « J'ay aussi appris de mon père qu'à trois lieues d'Aurillac, le seigneur de Tournemire, ancienne maison dont sont sorties » mes deux ayeules paternelle et maternelle, lui avoit montré un » vieux manuscrit, dans lequel il avoit conté jusqu'à trois cent » feuillets de parchemin, contenant une histoire de la Guerre sainte » du tems d'Urbain II, *composée en latin par un moine de l'abbaye* » *d'Aurillac*, qui suivit Rigald de Tournemire, qui apporta de Jéru-

Digitized by Google

» salem une sainte épine, qu'on voit encore aujourd'hui, et ensan-
» glantée, les vendredis saints, enchassée dans une pierre précieuse,
» au pied d'une ancienne croix, oú le nom et les armes de ce Ri-
» gald sont gravés. Tous les gentilshommes du païs assistent à une
» procession solennelle, qu'on fait tous les vendredis saints, por-
» tant sur leurs habits une croix de drap rouge en mémoire de la
» croisade. Nous avons même dans notre communauté un religieux
» du païs qui recouvra à l'âge de sept ou huit ans la vüe en se fai-
» sant appliquer ce iour-là la pierre précieuse où est enchassée la
» sainte Epine, sur l'œil gauche dont il voit parfaitement bien de-
» puis. Mon père m'a dit que cette maison ayant eu des affaires on
» ne scavoit [ce] qu'etoient devenus les papiers, mais j'ay appris
» qu'on pourroit apparemment trouver ce manuscrit chez quelqu'un
» des gentilshommes conseigneurs aujourd'huy de Tournemire. Le
» temps ne me permit pas..... »

» Cette lettre relatait trois points intéressants :

» 1° L'existence, vers 1704, à Tournemire, près d'Aurillac, d'une relique rapportée d'Orient ;

» La coutume extraordinaire d'une procession, où la noblesse du pays revêtait encore à cette époque les insignes de la croisade ;

» 3° Enfin la conservation, jusqu'à cette date, d'un récit de la première croisade, rédigé par un témoin oculaire, et, sinon d'une importance, au moins d'une étendue exceptionnelle.

» Il n'était point difficile de vérifier si ces trois assertions se trouvaient encore exactes au bout de près de deux siècles. Des renseignements que j'ai reçus, il résulte que, si la relique existe encore et aussi en partie le reliquaire, la tradition locale n'a gardé aucun souvenir de cette procession, commémoration singulière du concile de Clermont.

» Le reliquaire, conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale de Tournemire (1), n'a plus de la croix que le pied d'argent quadrilobé qui contient la relique, épine de 0m 03 de longueur ; elle est enfermée entre deux pierres blanchâtres de la grosseur d'un œuf de pigeon, et qui paraissent être, soit des morceaux de quartz blanc taillé en cabochon, soit peut-être des opales altérées.

» Autour de ces deux pierres, qui chacune ornent l'une des faces opposées du reliquaire, étaient disposées quatre pierres, huit en tout, dont il ne reste plus que sept : d'un côté, une améthyste, un rubis et une opale ; de l'autre, trois améthystes et un rubis. Aucun ornement, aucune inscription ne décore l'objet, dont il est difficile

(1) Canton de Saint-Cernin, arrond. d'Aurillac (Cantal).

Digitized by Google

de déterminer l'âge; on ignore également à quelle époque a disparu la croix dont il formait le pied.

» L'exactitude de Dom Berral à l'endroit de l'une des trois assertions contenues dans sa lettre, devait m'encourager à pousser plus loin mes investigations au sujet de la dernière et de la plus importante : l'existence du manuscrit de trois cents feuillets de velin. Il ne pouvait s'agir, en effet, d'une copie de quelques-uns des textes déjà connus de la première croisade. D'abord aucun d'eux, sauf Albert d'Aix, n'a une étendue qui réponde à ce chiffre de 300 feuillets; aucun d'ailleurs de ceux qui ne portent pas encore de nom d'auteur, n'a été rédigé par un moine auvergnat; aucun, enfin, ne fait mention de Rigald de Tournemire, personnage tout à fait nouveau dans l'histoire de la première croisade. Il y avait donc là un document de premier ordre à retrouver (1); et comme il ne semblait point, au premier abord, que, depuis 1704, le manuscrit eût pu être exposé, dans ces montagnes reculées, à de grandes chances de destruction, j'ai nourri quelque temps l'espoir trés-vif de le rendre à la lumière.

» La maison de Tournemire était représentée, à la fin du XVIIe siècle, par plusieurs gentilshommes appartenant à la branche cadette de cette famille, la branche aînée s'étant éteinte dès le XVe siècle, et le château de Tournemire lui-même ayant cessé d'être habité en 1543 (2).

» Mais, comme Dom Berral laissait entendre que, de son temps, le manuscrit avait déjà quitté Tournemire pour passer aux mains de l'un des coseigneurs de ce fief, c'était évidemment chez les représentants de ces derniers qu'il convenait de le rechercher. Or, dans le territoire de la paroisse de Tournemire se dresse encore, sur une aire élevée, le château d'Anjony, construction du XVe siècle, parfaitement conservée, et habitée par le petit-fils de l'un des coseigneurs de Tournemire, le marquis de Léotoing d'Anjony, qui compte dans son ascendance plusieurs alliances avec la maison de Tournemire. Le château d'Anjony possède encore toutes ses archives que la Révolution a respectées : c'est là que j'eus un moment l'espoir de retrouver le précieux manuscrit.

» Autorisé par le marquis, gentilhomme aussi courtois que lettré, mon ami et confrère, M. Ulysse Robert, s'est rendu cet hiver à Anjony : il y a trouvé un nombre relativement considérable de manuscrits, dont il a fait le récolement. Malheureusement, ce n'étaient

(1) Ce devait être un récit de translation, du genre de ceux que j'ai étudiés ailleurs (*Exuvia*, C. P., I, p. lxxj et s.).

(2) Deribier du Châtelet, *Dict. hist. du Cantal* (Aurillac, 1869, in-8°), V, 453, 463; Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, VI, 374, 376.

Digitized by Google

que des chartriers et terriers locaux, quelques-uns fort anciens; mais le manuscrit du moine d'Aurillac ne s'est point retrouvé parmi eux, ni en original, ni en copie moderne.

» Je n'ai pas besoin de dire qu'il manque également dans les dépôts publics du département du Cantal.

» J'ai voulu cependant lui consacrer la petite note que je viens d'avoir l'honneur de vous lire, pour attirer sur cette recherche intéressante l'attention de nos correspondants de province. Si le manuscrit n'a pas été détruit, il se trouve dans quelqu'une des bibliothèques ou archives privées de l'Auvergne, où les dépôts de ce genre sont assez nombreux, et, pour la plupart, inexplorés. »

ROMME LE MONTAGNARD.

M. de Vissac, auteur d'un volume sur *Romme le Montagnard*, nous décrit d'abord la société où Romme passa ses premières années; il le montre arrivant à Paris et logé place Maubert, entrant en relations avec d'Alembert, Lalande, l'abbé Bossut, donnant des leçons particulières, travaillant avec cette opiniâtreté qui lui valut plus tard le surnom de *Mulet d'Auvergne*, devenant enfin gouverneur du jeune Paul de Strogonoff. Voilà Romme à Saint-Pétersbourg, apprenant le russe, formant et assouplissant son élève, « égoïste, entêté et paresseux » (p. 59), admis à baiser la main de Catherine et lui faisant agréer un écritoire, « merveilleux ouvrage de mécanique auquel il avait consacré de longues veilles » (p. 67). Paul Strogonoff grandit; on le fait voyager et Romme l'accompagne en Sibérie, à Novogorod, à Moscou, en Crimée, puis en France; le gouverneur et son élève font une courte apparition à Riom, puis séjournent à Genève, parcourent la Suisse (p. 108, 109, un portrait de Lavater), l'Alsace, la Lorraine, enfin s'établissant à Paris en 1789. Ici se place un singulier épisode : le jeune seigneur russe, le futur ministre d'Alexandre, qui prend désormais le nom de Paul Otcher, fréquente avec son précepteur le club des Jacobins et en devient membre (7 août 1790); il s'affilie également au club des *Amis de la loi*, que Romme a fondé et qui tient ses séances chez Théroigne de Méricourt, l'archiviste de la Société; il s'éprend de la belle « Liégeoise »; il fait si bien qu'il est rappelé à Pétersbourg, sur les rapports de l'ambassade russe. Romme, demeuré seul, se jette à corps perdu dans la Révolution; avec les trente mille livres qu'il a reçues des Strogonoff, il achète des biens nationaux; il est électeur, éligible, président de la Société populaire de Riom, membre de la Législative, puis de la Convention, avec son intime ami Soubrany. Le reste du volume est consacré au rôle de Romme durant la Terreur. On remarquera surtout les pages qui trai-

Digitized by Google

tent de l'insurrection du 5 prairial et des derniers jours du Montagnard. Signalons aussi dans l'appendice le catalogue des livres que Catherine II recommandait au comte de Strogonoff, un extrait du *Journal* de Romme du 24 septembre au 24 octobre 1771, les notes qu'il prit au procès de Louis XVI dans les séances du 16 au 22 janvier 1793 et sa défense écrite. L'auteur avait à sa disposition une foule de documents inédits ; il nous semble qu'il en a été trop avare ; au lieu des considérations banales sur Catherine II (p. 49-53) et sur la petite ville de province (p. 95-96), M. de V. aurait mieux fait de nous donner des extraits plus abondants encore des manuscrits de Romme. Il ne montre pas nettement comment son héros devint un des plus exaltés Jacobins. Il n'accorde pas une assez grande importance aux travaux de Romme dans le sein du Comité d'instruction publique, et il aurait dû citer quelques passages de son rapport sur la propriété des pièces de théâtre et la protection que méritent les ouvrages dramatiques. Il ne dit pas que Romme fit, le 16 avril 1793, l'analyse des différents plans de déclaration des droits envoyés à la Convention, qu'il demanda l'exemption du recrutement pour les ouvriers des mines, la conservation du cabinet d'histoire naturelle de Chantilly, etc. Il est quelquefois emphatique, par exemple lorsqu'il montre Romme « se mêlant, éperdu, à la gigantesque épopée » (p. 6), ou lorsqu'il dit qu' « il était temps de faire asseoir Paul Strogonoff aux divers banquets de l'humanité » (p. 92), ou bien que « toutes les entrailles tressautaient sous les tranchées de la colique révolutionnaire faite de meurtres, d'incendies et de pillages » (p. 158) et que « les amertumes du pouvoir sont enivrantes, comme celles de l'absinthe » (p. 182). Il estropie quelques noms propres ; *Kamp* pour « Campe », *Basdoff* pour « Basedow » (p. 147), *Mutrouzen* pour « Mutterhausen » (p. 110), *Hagueneau* pour « Haguenau », *Wasselone* pour « Wasselonne », etc., etc. Mais son ouvrage renferme bien des choses neuves et curieuses, particulièrement sur la famille de Romme, sur sa période prérévolutionnaire, sur la préparation de sa candidature, sur le caractère et le tempérament de ce dernier des Montagnards (1).

A. CHUQUET.

(Extrait de la *Revue critique*, n° 4, 1886.)

(1) M. de V. rappelle dans l'*Epilogue* qu'une légende se forma autour de la mémoire du conventionnel ; on prétendit que Romme avait été rendu à la vie par des amis dévoués qui l'avaient transporté dans une retraite sûre, puis en Russie, où Strogonoff l'aurait recueilli. Il aurait pu rappeler le passage suivant de l'article consacré à Romme par la *Biographie moderne* (1806. Vol. IV, p. 209-210). « On a même ajouté que la nouvelle de la révolution du 18 fructidor le rappela pour ainsi dire à la vie, qu'il quitta aussitôt sa retraite et osa même retourner en France. Cette dernière as-

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

—

M. Tournaire. — Le 28 février dernier est décédé à Paris un de nos compatriotes les plus éminents, M. Louis-Marcellin Tournaire, inspecteur général des Mines.

M. Tournaire appartenait à une des plus honorables familles d'Auvergne ; il était fils de M. Guillaume Tournaire, colonel d'artillerie.

Né à Riom, le 11 mai 1824, M. Louis Tournaire fut reçu le premier à l'Ecole polytechnique, en 1842. Au sortir de l'Ecole des Mines de Paris, il fut d'abord professeur à l'Ecole de Saint-Etienne ; puis, pendant seize ans, ingénieur ordinaire des mines à Clermont-Ferrand où il a laissé chez tous ceux qui l'ont connu d'ineffaçables souvenirs d'estime et de sympathie. C'est alors qu'il s'occupa de dresser la carte géologique du département de la Haute-Loire, en apportant à ce travail considérable une consciencieuse exactitude.

Ingénieur en chef à Chalon-sur-Saône, de 1866 à 1870, puis à Saint-Etienne de 1870 à 1876, il fut partout l'homme du devoir et du dévouement ; aussi bien lors des catastrophes de Montceau-les-Mines et autres, qu'au moment de la guerre lorsqu'il dirigeait une fabrique de canons et qu'il se mettait à la tête d'une compagnie d'éclaireurs, refusant les récompenses honorifiques qui lui furent offertes à cette occasion.

Appelé ensuite à Paris comme ingénieur en chef du service des carrières de la Seine, il fut nommé inspecteur général des mines en 1878, et chargé du contrôle des chemins de fer de l'État. Depuis une année, il était inspecteur de 1re classe et vice-président du Conseil des mines (la présidence appartient au ministre des travaux publics) lorsqu'il a été enlevé prématurément par une courte maladie.

Le corps des Mines, sa famille qui lui était si chère et ses nombreux amis font une perte irréparable en cet homme d'une intelligence d'élite, d'un savoir universel, dont l'esprit élevé, la droiture, la rare modestie correspondaient aux plus parfaites qualités du cœur.

Outre la *Carte géologique de la Haute-Loire* (5 feuilles, Paris, 1880, imprimerie Lemercier et Cie, M. Tournaire a publié différents travaux, entre autres :

Note sur la construction géologique du département de la Haute-

sertion est dénuée de tout fondement ; les efforts faits pour le sauver paraissent plus certains ; mais si l'on est parvenu à lui rendre quelques restes d'existence, il est impossible qu'ils aient duré longtemps sans qu'on en eût acquis la certitude en France. Le crédit qu'y a trouvé le récit de sa conservation prouve seulement quel intérêt son parti y prenait. »

Digitized by Google

Loire et sur les révolutions dont ce pays a été le théâtre, insérée dans le compte-rendu de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France au Puy en Velay. (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXVI, p. 1106; — et une note analogue pour le département du Cantal.

M. COSTES, député. — M. Costes (Thomas-Jean-Baptiste-Antoine-Adolphe), conseiller général du canton de Saint-Amant-Roche-Savine, ancien député du Puy-de-Dôme, est mort à Ambert le 20 mars 1886.

Né à Ambert le 9 janvier 1813, M. Costes était très-estimé dans son arrondissement tant à cause de son caractère qu'à raison des services qu'il avait rendus comme banquier et comme agriculteur.

Battu aux élections législatives de 1871, il fut élu député en 1876 et réélu en 1877 et en 1881. Il appartenait à l'opinion républicaine.

M. COURBEBAISSE, INGÉNIEUR ET ASTRONOME. — La Haute-Auvergne a fait une perte sensible en la personne de M. Courbebaisse, ingénieur en chef des ponts et chaussées, décédé le 19 ou le 20 mars 1886.

C'était un savant aussi modeste que distingué, qui ajoutait à ses études professionnelles des recherches constantes en astronomie. Lorsque, en 1866, une étoile nouvelle s'alluma dans la constellation de la couronne boréale, il fut le premier à l'apercevoir et à la signaler. Il ne se passait pour ainsi dire pas d'année sans qu'il fît des observations importantes, dont plusieurs ont été rendues publiques par M. Flammarion.

M. Courbebaisse, né à Aurillac en 1817, était un adepte de la philosophie phalanstérienne. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1867.

M. VIMAL-DESSAIGNE, DÉPUTÉ. — Le 23 mars dernier est mort à Ambert, M. Vimal-Dessaigne, ancien député.

M. Vimal-Dessaigne, né en 1812, appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la ville d'Ambert. Son honorabilité personnelle et la popularité qu'il avait acquise comme industriel lui valurent la présidence du tribunal de commerce.

En 1871, il fut, sans l'avoir sollicité, un des députés élus au scrutin de liste pour représenter le département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale. Il remplit son mandat avec exactitude, dignité et modestie, mais refusa de se représenter aux élections de 1876. — Il faisait partie de la droite légitimiste.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Le Clergé français réfugié en Angleterre,

Par F.-X. Plasse. — 2 vol. in-8°. *Paris, V. Palmé.*

Nous donnons ici de ce livre un compte-rendu détaillé, non-seulement parce que l'auteur, chanoine de la cathédrale de Clermont, est un de nos compatriotes ; mais encore et surtout parce que l'ouvrage contient des renseignements précieux sur l'histoire des ecclésiastiques d'Auvergne pendant la période révolutionnaire.

M. Plasse a su rendre intéressante et séduisante à lire une étude historique sérieusement faite d'après les documents (1). Nous pouvons louer chez l'auteur, d'autres l'ont fait déjà (2), la sûreté du sens critique, un don particulier d'investigation, une remarquable lucidité d'esprit, et par dessus tout la passion du vrai qui rend vivantes chacune des pages de ce livre, qui donne au style, d'ailleurs souple et ferme, ce relief, cette puissance qu'on aimerait à trouver plus souvent dans les œuvres d'érudition.

Après avoir énuméré les causes qui devaient amener si rapidement les législateurs et la foule à considérer le clergé réfractaire comme un des pires ennemis de la Révolution, l'auteur nous dit au milieu de quelles difficultés les prêtres proscrits purent gagner la frontière.

M. Plasse distingue trois courants d'émigration : Le premier, déterminé par la loi de déportation du 26 août 1792, comprend surtout des prêtres venant des provinces baignées par la Manche ; considérable d'abord, ce mouvement se ralentit à partir du mois de mai 1793 ; le second courant, qui prend naissance au milieu de l'année 1794, amène en Angleterre des proscrits du sud et de l'est en même temps que ceux du centre et du nord ; enfin, le troisième courant comprend les ecclésiastiques qui durent quitter la France après le 18 fructidor.

Avant la loi de déportation et les massacres de septembre, quelques prélats avaient dû déjà fuir devant les violences populaires. L'un d'eux, Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, le *précurseur*, put ainsi préparer les voies à ses frères proscrits sur la terre d'exil. Arrivé à Londres dès 1791, il put avec l'aide d'une femme de grand cœur, Dorothée Silburne, procurer aux premiers réfugiés les secours nécessaires. Mais lorsque les proscrits arrivèrent en nombre, « Mgr de

(1) Documents recueillis dans les archives de France ; à Londres, au British Museum et au Record Office, et dont on trouvera la liste dans la préface du livre.

(2) Revue de la Révolution.

Digitized by Google

» la Marche redouble d'ardeur et d'activité et les Anglais se montrent » prêts à le seconder dans toutes ses œuvres. Tous les jours des réclames paraissent dans les journaux, recommandant ces œuvres de » bienfaisance; des comités s'organisent pour les centraliser et des » listes de souscriptions sont couvertes de signatures. Georges III et » l'archevêque de Cantorbéry font un appel à la charité publique en » faveur de ces ecclésiastiques réduits à la misère pour être restés » fidèles aux lois de la conscience. Partout des asiles sont ouverts aux » réfugiés. Le château de Westminster en reçoit un grand nombre, et » la résidence de l'évêque de Saint-Pol, la *providence des exilés*, devient le bureau de distribution de tous les secours. »

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les détails pleins d'intérêt qu'il donne sur l'organisation des Comités de secours. Cette œuvre de charité fut l'œuvre de la nation anglaise, qui sut mettre au service de sa générosité cet esprit pratique, cet élan d'initiative privée qu'on admire en elle. Pendant tout le temps que dura la proscription, la charité qui avait accueilli les prêtres français aux premières heures de détresse ne se ralentit pas un instant. Huit mille prêtres sur dix mille réfugiés purent ainsi recevoir des secours, dont le chiffre total s'éleva à plus de cinquante millions.

Ce spectacle d'ecclésiastiques qui ont accepté l'exil par devoir de conscience, et qui arrivent à l'étranger au milieu des circonstances les plus dramatiques, ce spectacle force l'attention d'un peuple grave. A l'étonnement la pitié succède, puis la sympathie et l'estime. Le mur de séparation qui s'élevait encore entre protestants et catholiques tombe pierre à pierre, et l'auteur peut terminer son livre par un tableau des progrès de l'orthodoxie en Angleterre, tableau plein d'enseignement et de consolations pour un prêtre catholique.

Les prêtres du diocèse de Clermont dont il est question dans cet ouvrage sont :

Laurent Aubier, prêtre de Perpezat;

Laurent Bardin et Bonnet Blanchier, vicaires communalistes de Gerzat; arrivés à Londres en 1792, ils s'embarquent immédiatement pour Ostende;

Antoine Bonneton, chanoine de Saint-Pierre, de retour à Clermont en 1802;

Charles-Achille de Bournel (Bournet), prieur comm^re de Ste-Croix de Champeix;

Jean-Pierre Chaudessolles, chanoine de Saint-Genès, rentré en France après le 9 thermidor, reclus au petit séminaire en février 1797, mort à Clermont en 1802;

Digitized by Google

Claude Coignet (Cogniet), vicaire communaliste de Gerzat, de retour à Gerzat en 1802;

Claude Dhomme, prêtre de Saint-Saturnin-la-Chaire, et Jean Dhomme, son frère, secrétaire du chapitre cathédral, morts à Londres (1801-1804);

François Dolivier, curé de Barriac;

Etienne Faucon, chanoine de Notre-Dame-du-Port, rentré à Clermont en 1800;

Mathias Jarrige, curé d'Orcines, de retour dans sa paroisse en 1802;

Laville-Rochefort, Hugues, grand-chantre et chanoine de Saint-Genès, s'embarque pour Ostende en arrivant à Londres (1792); de retour en France, il prend de nouveau un passeport pour la Suisse en septembre 1797; infirme, il est obligé de différer son voyage et subit la réclusion dans sa propriété de Sayat;

« Claude Missonier, originaire de la Chaise-Dieu, au diocèse de » Clermont, avait été ordonné prêtre au mois de décembre 1789, et » était depuis sept ans précepteur des petits-fils de M. Mozat de » la Monnerie, près de Fournol, dans le même diocèse, lorsque parut » le décret du 26 août 1792. Grâce à ces fonctions d'instituteur parti- » culier, cet ecclésiastique fidèle échappe alors à la déportation; mais » la Convention le frappe, en 1793, comme exerçant les fonctions cu- » riales à Bertignat, dans le district d'Ambert, et si le 9 thermidor » le sauve encore et lui permet d'exercer les fonctions pastorales à » Mayre, près d'Arlanc, dans le même district, le Directoire le frappe » à son tour au 10 fructidor, et il subit cette fois les rigueurs du dé- » cret. En vain se pourvoit-il d'un certificat constatant qu'il est sourd » et qu'il n'a jamais été fonctionnaire public, ni pensionné par le » Gouvernement, ni dénoncé comme perturbateur du repos public, » il est arrêté près de la Chaise-Dieu et conduit au Puy, où le tribu- » nal révolutionnaire le met sur une liste de déportés qui doivent » partir de Clermont le 3 prairial an VI (22 mai 1798). »

A son retour de la déportation, l'autorité diocésaine l'envoie de nouveau à Mayres;

Claude-Nicolas Ordinaire, chanoine de Saint-Amable de Riom;

Pierre-Louis Paccalin, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Gervais d'Auvergne, mort à Londres en 1797;

Joseph Ricque, desservant de Saint-Fargeol, mort à Londres en 1799;

Antoine Valière, chanoine semi-prébendé de la cathédrale, de retour à Clermont en 1802;

Pierre Valière, vicaire de Saint-Genès-Champanelle, parti pour Ostende en 1792;

Digitized by Google

Jacques Thoreil, chanoine de Saint-Genès, mort à Londres en 1800;

Sébastien Plasses, originaire de Bouzel et chanoine de la cathédrale de Vertaizon, « après avoir refusé de faire le serment à la Constitu-
» tion civile du clergé au mois d'août 1792, fit celui de « *liberté*
» *et d'égalité* » que ne refusa point de faire la Société si fidèle de
» Saint-Sulpice; mais ne regardant pas ce dernier serment comme
» une garantie suffisante de tranquillité pour rester en France, il se
» déporta lui-même en Suisse, où il fut précepteur de trois enfants
» dans une riche famille de ce pays. Rentré en France après la Ter-
» reur, il profita de la tolérance alors admise pour exercer le minis-
» tère pastoral dans plusieurs localités et il remplissait ces fonctions
» dans sa paroisse natale, lorsqu'il fut frappé, comme déporté ren-
» tré, par la loi du 19 fructidor et condamné à quitter le territoire. »

Resté en France, il est arrêté le 17 juillet 1798, inscrit en 1799 sur la liste de déportation et transféré à Rochefort, puis à l'île de Ré.

G. R.

OUVRAGES NOUVEAUX.

Almanach du cultivateur, publié sous le patronage de la Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme, pour l'année 1886. *Riom, Girerd*; in-12, 64 pages.

CHABORY (L.) ET CHABORY-BERTRAND. — Guide complet du promeneur au Mont-Dore et à La Bourboule; par Léon Chabory, médecin consultant du Mont-Dore. Suivi du Guide du baigneur aux eaux du Mont-Dore, par le docteur Chabory-Bertrand. *Clermont-Ferrand, imp. Clermontoise*; in-18, 272 pages.

CHASSAING (A.). — Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne; par Augustin Chassaing, archiviste paléographe. *Paris, imp. nationale*, in-4°, XVII-756 pages.

COGNIOT (J.). — Une soirée de décembre. *Clermont-Ferrand, v^e Petit*; in-16.

DE DOUHET (M.-J.). — Des canaux maritimes français et des applications d'électricité à l'aide de leurs eaux. *Clermont-Ferrand, imp. Clermontoise*; in-8°.

ESMEIN (A.). — Sur quelques lettres de Sidoine Apollinaire, par A. Esmein, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. *Paris, E. Thorin*; gr. in-8°. 1886.

PLICQUE (A.-E.). — Un talisman gallo-romain. *Clermont-Ferrand, Thibaud*; in-8°, 12 pages et planche. Extrait des mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1885.

MASSILLON. — Œuvres complètes de Massillon évêque de Clermont.

Digitized by Google

Edition collationnée sur les manuscrits et sur les meilleurs textes..., etc., par l'abbé E. Blampignon. *Bar-le-Duc, Philipona et Cie ;* 4 vol., gr. in-8°, 2 col., 1886.

TARDIEU (A). — Un mois en Espagne, voyage artistique à Madrid, l'Escurial, Tolède, etc. *Moulins, Auclaire ;* in-4°, 2 col., 19 p., 1886.

TARDIEU (A.). — Dictionnaire iconographique des Parisiens. *Moulins, Auclaire ;* in-8°, à 2 col., III-160 p., 1885.

CH. DE NEVREZÉ. — Lettre sur la dotation de l'enseignement supérieur. *Paris, Chamerot ;* in-8°, 1885.

Extrait de la Revue internationale de l'Enseignement.

FREDET (Dr E.). — Huit jours en Ecosse. Le tercentenaire de l'Université d'Edimbourg. *Paris, Delahaye et Lecrosnier ;* in-8°, 1885.

Extrait du Bulletin de l'Académie de Clermont.

VIMONT (Ed.). — Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand. Vol. 3. Belles-lettres, géographie, histoire. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis ;* in-8°, 1885.

PÉRIODIQUES.

Club alpin français. Section d'Auvergne. Bulletin 9.

Rapport sur les excursions de l'année 1884, par M. Chotard, président. — L'alpiniste et l'alouette, par F. Vazeilles. — Six semaines aux pays scandinaves, par le docteur Chibret. — Courses et promenades en Algérie, par Joseph Reynard. — Excursion au Mézenc, par Victor Lenoir. — Davos, par L. Claraz.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Août-décembre 1885.

Principaux articles : Clermont en 1795. Etat des dépôts et archives à la province d'Auvergne; divisée par subdélégations. — Origine des Torlonia de Rome.

L'Auvergne illustrée, ancienne et moderne, paraissant chaque mois,... publiée aux frais et sous la direction de M. Ambroise Tardieu. *Le Puy,* impr. Marchessou fils.

Bulletin des anciens élèves du collège Sainte-Marie de Riom. Année 1885. *Riom,* U. Jouvet. In-8°.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

G. ROUCHON.

Clermont-Ferrand, typographie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

L'ART EN AUVERGNE

1886

Le but que nous poursuivons dans ces études est de présenter, chaque année, un tableau aussi complet que possible des efforts artistiques de notre province ou de ceux qui se rattachent à elle par la représentation de ses beautés pittoresques et par l'évocation de ses souvenirs historiques.

A propos de nos peintres et de nos sculpteurs, nous avons tenu à publier, l'an passé, quelques notes sommaires sur leur lieu d'origine, leurs débuts, leurs principales œuvres et leurs succès aux divers Salons. Nous ne reviendrons pas sur ces indications, qui sont, du reste, présentes à la mémoire de tous ceux qui suivent le mouvement de l'art dans notre pays.

Notre travail se bornera à étudier nos artistes et ceux qui s'inspirent de l'Auvergne dans leurs plus récentes manifestations. On les a retrouvés tous ou presque tous aux diverses expositions qui, avec le printemps et les fleurs, émaillent un peu partout la capitale, dans les cercles ou dans les galeries improvisées plus ou moins éphémères, et parmi lesquelles nous signalerons particulièrement le Salon de la *Soupe-aux-Choux*, l'exposition de *Maîtres du siècle*, celle de *Blanc et Noir*, et enfin le Salon. Nous serons heureux aussi de découvrir quelques noms nouveaux à joindre à cette vaillante phalange déjà nombreuse et digne de l'attention et de la sympathie des lecteurs de cette *Revue*.

Digitized by Google

La Société artistique et amicale, la *Soupe-aux-Choux d'Auvergne*, dont le nom est aujourd'hui populaire, avait inauguré en 1885 son Salon annuel. Le succès lui imposait de persévérer dans cette voie. Elle a donc ouvert, le 25 mars dernier, sa seconde exposition. Comme les jolis insectes et les fleurs charmantes qui ne vivent que quelques heures, cette exposition n'a duré, elle aussi, que l'espace... d'une soirée. Mais elle n'en a pas moins eu son instant d'éclat et elle a fait passer sous nos yeux des œuvres remarquables à côté d'études improvisées qui ont le charme du premier jet et l'indéfini captivant de l'ébauche.

Il convient d'en conserver le souvenir par une énumération sommaire qui donnera une idée juste des forces vives de notre brillante association parisienne.

Le grand tableau de Schenck, toujours fidèle à nos montagnes et aux animaux qui les parcourent, occupait le point central de la petite galerie auvergnate. C'était bien la place de notre imposant puy de Dôme, entouré de ses nuages familiers flottant dans un beau ciel, tandis qu'au premier plan, sur le sommet d'un plateau couvert de bruyères rougeâtres, broute paisiblement le troupeau de moutons sous le regard de la bergère. A droite et à gauche, placés au hasard d'un classement rapide, sur des chevalets droits ou des selles de sculpteurs, les tableaux et les objets d'art formaient un ensemble attrayant dans sa variété. On y remarquait la jolie toile claire de M. Antoine Roux, représentant, avec tous ses détails pris sur nature, une rue du village d'Issac-la-Tourette; une excellente étude de vieille paysanne de M. Nicolas Berthon et son portrait au fusain qui reproduit avec une vérité frappante les traits de M. Hippolyte Gomot; trois charmants tableautins : l'*Atre*, la *Tricoteuse* et le *Pâtre*, que M. Alphonse Cornet avait envoyés de Bretagne où il exécutait alors de vastes sujets décoratifs pour un château historique.

Digitized by Google

Plus loin, on ne se lassait pas de regarder les quatre toiles de M. de Vergèses, d'une finesse et d'une justesse de coloris merveilleuses, portraits de fillettes ou de vieille femme, enfants jouant au bord de l'eau, œuvres petites par la dimension, mais révélant un véritable peintre; puis les paysages où se manifeste le talent bien personnel et bien moderne de M. Franc Lamy; le gracieux portrait de M. Pierre Giat, le sympathique critique d'art, par M. Pierre Tullon, qui exposait aussi une nature morte vigoureusement brossée.

Mentionnons encore le délicat portrait de femme de M. Marc de Riberolles; les Victimes de la Soupe-aux-Choux de M. Carot; — les victimes, on le pense bien, ce sont les pauvres choux entassés dans la hotte du paysan et non ceux qui s'en délectent —; les paysages de M. Schmitt qui étudie nos sites avec amour; et les envois de M. Jules Toulot, au talent fécond et varié, deux portraits et un paysage d'Auvergne, que nous retrouverons au Salon, à la peinture et à la sculpture.

L'éminent statuaire Auguste Bartholdi avait tenu à figurer parmi nos peintres, avec son tableau représentant le lion de Belfort tel qu'il est placé sur nos frontières, comme pour les défendre. Un pareil sujet devait naître naturellement sous l'ébauchoir du patriote alsacien qui, pendant l'année terrible, a fait vaillamment son devoir et n'a pas hésité à quitter le marteau du sculpteur pour s'armer du chassepot des volontaires. Les grandes compositions nationales sont bien le domaine de cet artiste osé qui n'a pas reculé devant cette vaste conception de la *Liberté éclairant le monde* et qui songe à de nouveaux projets non moins grandioses.

Nos sculpteurs d'Auvergne figuraient aussi honorablement au Salon de la *Soupe-aux-Choux*. Signalons la réduction en bronze du *Sauveteur* de M. Mombur; la jolie statuette et le médaillon de M. Albert Channeboux; un buste solidement établi de M. Paul Paulin et la photo-

Digitized by Google

graphie du Vercingétorix de M. Mouly dont nous parlerons plus loin. On remarquait aussi la réduction d'un Vercingétorix dans l'attitude morne, mais toujours héroïque, du vaincu devant César, œuvre d'un statuaire d'avenir, M. Peyrol-Bonheur, le neveu de Rosa Bonheur.

Enfin, deux ciseleurs de talent, nos compatriotes, avaient envoyé divers objets d'art; M. Faucon, une riche garniture de cheminée de sa composition, pendule, vases et flambeaux, style Louis XVI, et M. Diomède, une aiguière en argent repoussé dont les médaillons très-finement ciselés représentent les quatre saisons. N'oublions pas non plus les dessins d'architecture pour un temple de la Justice composés par M. Chassaigne, un élève distingué de l'Ecole des Beaux-Arts.

*
* *

L'exposition de *Maîtres du siècle* organisée au profit d'une œuvre de bienfaisance par M. le duc de Fitz-James et des collaborateurs distingués, parmi lesquels nous remarquons M. le comte de Lastic, s'est ouverte le 15 avril, dans l'ancien atelier de Gustave Doré, rue Bayard. Elle comprenait près de deux cents tableaux signés des noms les plus célèbres. L'Auvergne y était représentée par Pierre Guérin et Prosper Marilhat.

A côté des paysages de Jules Dupré et de Théodore Rousseau, les deux toiles de notre illustre orientaliste n'étaient pas effacées. Elles soutenaient, ou mieux elles appelaient la comparaison. Il en résultait cette pensée, dont notre pays doit être fier et dont le poète André Lemoyne nous faisait ressortir la justesse, que ces trois maîtres, avec leur originalité de tempérament et de facture, sont bien les initiateurs, les créateurs du paysage moderne. Les premiers, ils ont compris la nature, sans y mêler le convenu et l'arrangement de l'Ecole. Ils l'ont re-

Digitized by Google

produite telle qu'elle est, dans sa force, son harmonie et son charme, et de plus, ils ont exprimé dans leurs œuvres immortelles, l'impression, cette résultante idéale que les grands esprits dégagent d'eux-mêmes devant un paysage naturel et que le véritable artiste sait communiquer au spectateur, devant un paysage transcrit sur la toile. Combien sont-ils de cette envergure, après ceux que nous venons de nommer, après Corot, après Courbet? Un bien petit nombre. Les autres appliquent à la peinture les procédés de la photographie et se contentent de reproduire le mieux possible ce qu'ils voient, sans chercher le *je ne sais quoi*, l'au-delà qui, sans être tangible dans l'œuvre des maîtres, y est cependant contenu.

Le *Bazar au Caire,* de la galerie du comte Duchatel, est une des meilleures toiles de Marilhat. C'est bien l'Orient et son soleil terrible et sa poésie mélancolique, avec les aqueducs, les palmiers, les coupoles, les minarets, les murs aveuglants, et le ciel d'un bleu particulier qui fait rêver jusqu'à la souffrance. L'autre tableau, un paysage, doit se rattacher aux premières études faites en Auvergne. C'est évidemment un coin de notre Varenne, près de Dorat ou de Barante, les bords d'un étang calme et reposé où se reflètent les roseaux, les mousses épaisses, les châtaigniers et les chênes vigoureux, sous un ciel clair, parsemé de nuages. Ce paysage, qui appartient à M. John Saulnier, est aussi l'un des plus intéressants tableaux de Marilhat peints en France, comme cette vue du Berry qui figurait à la vente récente de la galerie de M. Defoër.

La grande composition de Pierre Guérin fait partie de la collection du baron Reille. Elle représente le maréchal Soult en costume de cour, avec le manteau doublé de peluche verte s'entr'ouvrant sur la poitrine constellée de décorations. Le maréchal est assis dans un large fauteuil. Ses deux petits enfants, en robe blanche à nœuds rouges, se tiennent sur ses genoux et jouent avec son épée. Le

Digitized by Google

détail est étudié avec le plus grand soin; les mains et les pieds sont d'une élégance rare. L'ensemble produit grand effet.

*
* *

C'est le 20 mars qu'a été inaugurée l'exposition de *Blanc et Noir*, au pavillon de l'enseignement, près le pavillon de Flore. Elle est consacrée aux dessins et aux gravures. Elle a pour but de montrer quel rôle important le dessin occupe dans l'histoire des arts et dans l'éducation artistique. Telle est la pensée qu'a exprimée dans sa remarquable introduction du catalogue, le secrétaire général, M. François Bournand, et qui a inspiré M. E. Bernard, le directeur de l'œuvre. Les organisateurs ont admis cette année, à côté des dessins, les aquarelles et les pastels, ce qui rend assurément moins juste la dénomination générale ; mais le public ne s'en plaint pas. Car les fusains, les gravures et les lithographies sont égayés par les vives et chatoyantes couleurs des paysages, des portraits et des tableaux de fleurs.

M. Duplais-Destouches, né à Aurillac, a exposé au *Blanc et Noir* une série de compositions qui permettent de constater son réel talent d'illustrateur et de paysagiste. Ce jeune artiste est un voyageur intrépide et un enthousiaste des sites pittoresques. Son album que nous avons feuilleté est rempli de souvenirs et d'impressions notées un peu partout dans ses excursions à travers la France. Il figure aux dessins, avec ses intéressantes illustrations pour le livre de M. Victor Billaud, *Royan pittoresque*, et le portrait d'André Lemoyne qui a paru dans l'édition de luxe d'une *Idylle normande* publiée par la librairie Charpentier; aux fusains, avec le *Souvenir du Mont-Saint-Michel*, pour le Musée des Familles, et la *Fontaine de Neptune*, au château de Montigny (Eure); aux aquarelles, avec ses croquis d'après nature, une cabane de pêcheur d'huîtres et la roche isolée de Vallière près Royan. On

Digitized by Google

voit que M. Duplais-Destouches est un travailleur et nous l'avons encore retrouvé au Salon, avec une gravure représentant un coin des arènes de Saintes, avant les fouilles.

M. Eugène Ponchon, né à Clermont-Ferrand, dont le nom figure pour la première fois dans notre compte-rendu, a fait un grand fusain d'après un vieux château fortifié autour duquel se groupe le village, comme il en existe encore plusieurs dans les environs d'Issoire. C'est une bonne étude d'après nature.

Il faut signaler aussi les très-remarquables fusains de M. Pierre Ducaruge, né à la Voûte-Chillac (Haute-Loire), un effet de printemps et un torrent dans la montagne. M. Decaruge avait obtenu, l'an passé, une médaille d'argent de 1re classe. Ses œuvres nouvelles le rangent définitivement parmi les meilleurs dessinateurs, à côté d'Allongé et de Lhermitte. Un de ces fusains vient d'être acquis par la ville de Paris.

Voici deux graveurs, nos compatriotos, bien connus de nos lecteurs, M. Louis Martin, avec la *Pâque Juive*, d'après une esquisse peinte de Moïse; et M. François Pierdon, avec deux eaux-fortes, un *Moulin du vieux temps* et un *Abîme dans l'Yonne*.

Mentionnons encore les paysages inspirés par l'Auvergne : au premier rang, les *Vues prises dans les bois de Châteldon*, de M. Bellel, le vaillant paysagiste qui fait connaître les environs de Thiers depuis bien longtemps, puisqu'il a obtenu sa première médaille en 1848 et a été décoré en 1860; puis un autre *site dans les bois de Châteldon*, par M. Emile Gayrard, qui a exposé aussi une *Rue de Thiers;* une vue de Royat, de M. Victor Lafon ; de jolis croquis à la plume, par M. Victor Leleu, faits à Royat, à Tournoël et à Brioude; enfin, deux aquarelles, le *Chemin du Capucin*, par M. Louis Douillard et une *Cascade du Mont-Dore*, de Mlle Gautier-Dufaulin.

*
* *

Digitized by Google

Nous voilà maintenant au Salon. On sait que le jury s'est montré d'une sévérité exceptionnelle. C'est donc un grand honneur d'y avoir été admis. Si toutes les œuvres reçues n'échappent pas aux justes sévérités de la critique, chacune d'elles possède au moins des qualités sérieuses qui ont déterminé le choix des juges. Notre pays, Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire, y est représenté par des artistes de talent, dont le groupe s'augmente chaque année de recrues nouvelles. Vers 1870, en effet, nous constations à peine la présence de cinq ou six peintres nés en Auvergne. Le nombre en est aujourd'hui triplé. Nous avions alors un ou deux sculpteurs. Nous en comptons maintenant plus de huit. Le progrès est incontestable. La marche en avant se desssine chaque jour. Le goût des arts se popularise dans notre province.

Le tableau de M. Nicolas Berthon, bien en vue à la cimaise, s'est imposé à l'attention des connaisseurs par la franchise de sa facture et le charme de son coloris. Il nous transporte dans les environs de Royat, à la Font-de-l'Arbre peut-être, devant l'intérieur d'une étable où logent en même temps les animaux domestiques et leurs propriétaires. Cette grande pièce voûtée qui semble creusée dans le roc est d'une architecture massive qui ne manque pas de pittoresque. Là sont réunis le mari et la femme entourés de ces vieux meubles aux tons mordorés sous la patine du temps, dressoir, escabeaux, grand lit profond aux rideaux de serge. Les instruments de travail sont posés çà et là ; mille objets naïfs dans leur rusticité décorent la cheminée et les murs, faïences, images d'Epinal, tryptique religieux aux volets entr'ouverts ; et, dans le fond, les animaux au râtelier ruminent dans l'ombre, protégés contre la maladie par de grandes croix cabalistiques estompées sur les lourds piliers. C'est la vie intime de nos paysans surprise et fixée dans son originalité faite de rudesse, de simplicité et de superstition. Cette toile a été acquise par l'Etat et sera placée bientôt, nous l'espérons,

Digitized by Google

dans une des salles du nouveau Musée du Luxembourg.

L'importante composition de M. Alphonse Cornet doit arrêter longtemps l'amateur de peinture et le philosophe. C'est une sorte de frise décorative qui devrait orner le temple de la Misère, si jamais on songe à en ériger un à cette divinité lugubre. Nous assistons au *Défilé des gueux*, non pas ceux de Callot aux costumes fantasques de gentilshommes de Bohême, mais des gueux modernes, sinistres, effrayants, sordides : étudiants ratés, ouvriers sans travail, mendiants loqueteux, femmes et enfants abandonnés, musiciens ambulants, pîtres de carrefours, bateleurs en rupture d'emploi, avaleurs de sabres qui n'ont plus même de sabres à avaler, vieilles pauvresses, culs-de-jatte, tous les déclassés, les déshérités, les méprisés, les misérables de notre vieille société en décomposition. Ils sont habilement groupés par le peintre qui a su tirer de ces lignes heurtées, de ces vêtements en lambeaux, de ces poses cyniques, je ne sais quelle grandeur terrible. Ils défilent gravement devant l'allégorie de la misère, une femme déformée, aux cheveux rares, aux mamelles sèches et pendantes, assise sur son trône de froide pierre et flanquée, à droite et à gauche, de deux figures michel-angesques, la douleur et le désespoir. *Ave regina, miseri te salutant,* disent les gueux, et ils passent devant cette marâtre qui les gouverne à son gré comme ses esclaves et qui les mène fatalement vers le crime, vers la folie ou vers la mort.

N'est-ce pas une conception puissante qui fait songer aux sombres allégories de Chenavard? Mais il est à regretter, comme dans la *divina tragedia* du Luxembourg, que le coloris trop uniforme ne réponde pas à la hauteur de la pensée et à la correction du dessin. Quoi qu'il en soit, cette œuvre fait le plus grand honneur à M. Alphonse Cornet.

Devant la toile claire et lumineuse de M. Franc Lamy,

Digitized by Google

les idées noires s'évaporent. Schopenhauer est en faute. On songe à la vie heureuse, au bien-être dans le luxe, à l'amour sans inquiétude. En effet, sa jeune femme nue, dans la chaleur douce du *boudoir de verre*, sur le divan moëlleux, sous la lumière diffuse qui la frôle, jette la pensée dans de molles rêveries.

Cette *Narcissa* de Paris, comme il l'appelle, est assurément plongée dans la contemplation muette de ses charmes; elle admire, dans sa psyché probablement, la perfection des lignes de son beau corps, les rondeurs voluptueuses de sa chaude carnation et elle en rougit, des pieds à la tête, peut-être avec excès. Est-ce de pudeur? Est-ce du plaisir de se voir si belle en ce miroir? Nous l'ignorons. Mais elle n'en mourra pas, soyez-en certains, comme son frère des bords du Céphise, et, se contentant d'être une rose vivante un peu trop rose, elle ne sera pas changée en fleur inanimée.

La *Salammbô* de M. Jules Toulot, au contraire, gagnerait à être moins sombre. Le peintre l'a certainement voulue ainsi; car il a fait déjà ses preuves de coloriste et son *vieux tourneur bourguignon* montre bien la richesse de sa palette. Il a cherché à représenter la fille d'Hamilcar dans cette scène étrange et farouche où elle se laisse étreindre par l'énorme python familier. Il s'est pénétré de la description du paysage lunaire écrite par Gustave Flaubert et s'est efforcé de rendre palpable le récit puissant du maître... « Salammbô l'entoura autour de ses flancs, sous ses bras, entre ses genoux, puis le prenant à la mâchoire, elle approcha cette petite gueule triangulaire jusqu'au bord de ses dents, et en fermant à demi les yeux, elle se renversa sous les rayons de la lune. » Un tel sujet demandait une profonde pénétration de la pensée de l'écrivain, une sorte d'intuition poétique. Sans nous satisfaire complètement, M. Jules Toulot a compris la grandeur de la scène. Il a évité d'être lascif, tout en exprimant la sensualité de la pose, et en laissant deviner la

Digitized by Google

tristesse muette de Salammbô et ses aspirations inconscientes et mystérieuses.

M. Hippolyte de Vergèses a, cette année, une excellente exposition. Ses deux portraits méritent bien les honneurs de la cimaise. Celui du docteur R... le représente en toque et en robe, aux revers de soie groseille, de professeur agrégé de l'école. La tête jeune et sympathique, la barbe noire, la coloration remarquable de la peau, l'éclat du regard, tout est reproduit avec une grande finesse de touche et une justesse rare de tons. Nous ne parlons pas des détails du costume savamment étudiés. Car M. de Vergèses, sans négliger les accessoires, n'imite pas certains de ses confrères les plus illustres, pour lesquels les draperies et les ornements de toilette sont le principal. Il pense, avec raison, que le portrait existe avant tout dans le visage et non dans les étoffes. La petite toile du même artiste, reproduisant les traits délicats et charmants d'une toute jeune fille, Mlle Aguilhon de Sarran, se fait remarquer également par la vérité et la distinction du coloris. Elle est ravissante. M. de Vergèses a obtenu une mention honorable largement méritée.

Nous n'éprouvons pas le même charme devant le portrait de femme exposé par M. Charles Maurin, un de nos jeunes peintres d'avenir déjà médaillé. Mais c'est une œuvre vivement enlevée, sans tricherie, très-moderne et digne de l'auteur du cabinet de travail de Jean Richepin, si admiré au dernier Salon.

M. Edouard Michelin nous donnait, l'an passé, de sérieuses espérances dans une toile étrangement conçue, mais très-bien éclairée, le *Repas d'Emmaüs*. Il ne tient pas complètement ses promesses. Son tableau, Roger enlevant Angélique sur l'hippogriffe après avoir tué le monstre, a les mêmes qualités de coloris, mais aussi la même bizarrerie de composition. Le corps charmant d'Angélique, suave et rose comme il sied à la tendre héroïne de l'Arioste, semble étouffé et meurtri sous l'étreinte

Digitized by Google

du vaillant chevalier à l'armure sombre et aux gantelets noirs, aigus comme des serres, tandis que l'hippogriffe, qui les porte à travers l'espace, ses grandes ailes éployées, tend sa tête fantastique d'une monstruosité par trop repoussante. Décidément, la douce amante de Médor n'a pas de bonheur. M. Michelin la place sur le dos d'une bête épouvantable à donner le cauchemar, et, dans l'œuvre célèbre d'Ingres, elle est condamnée à vivre éternellement à côté d'un ridicule dragon en carton peint.

Avec M. Francisque Dupérelle nous quittons la peinture d'imagination et les conceptions poétiques, pour aller simplement dans le Calvados, à Honfleur, devant l'ancienne maison qu'habite le capitaine de port et qu'on appelle la Lieutenance. Cet intérieur de vieille ville normande ne manque pas de caractère. Le long de la rue en pente, une sorte de petit port où viennent s'amarrer les bateaux de Villerville, bien à l'abri du vent, reflète dans ses eaux profondes tout un groupe de maisons pittoresques, dont l'une découpe, sur un joli ciel, ses toits en pointe et sa tourelle d'angle en poivrière.

Cette toile marque chez l'artiste un vrai progrès. Elle est traitée largement, d'une main sûre, variée de lignes et de couleurs, en somme très-agréable à voir. Elle a été acquise par le journal l'*Art*.

Signalons le portrait en pied de Mme A. G.., par M. Louis Bouchet. La tête est fine et expressive; la robe en peluche havane foncé bien rendue, mais la pose un peu trop mélodramatique.

Notons aussi quelques noms nouveaux : Mlle Léonie Basset, née à Aurillac, qui a envoyé un gracieux paysage, prairie en fleurs, grand pommier au premier plan, et petite rivière limpide qui fuit vers les coteaux *violâtres*, comme dirait Zola; M. Doumayrou, également d'Aurillac, et son portrait de femme; Mlle Marie Vasselon, née à Craponne, avec deux remarquables portraits; M. Joseph Bernard, né au Puy, qui nous présente sa tête brune,

Digitized by Google

fine et expressive, presqu'une miniature ; enfin, deux peintres de nature morte, M. Frédéric Sollier, né à Clermont-Ferrand, et M. Félix Tourdes, né à Aurillac, qui, à l'exemple de Vollon et de Philippe Rousseau, comprennent la gamme de couleurs que chantent autour des chaudrons étincelants, les vieux pots, les coffres boiteux, les choux, les files d'oignons, les tonneaux défoncés, entassés pêle-mêle dans les frais celliers de province.

A la section d'architecture, il faut mentionner les deux châssis de M. Louis Jarrier, *cheminée de la propriété de M. S..., à Pezou (Loir-et-Cher)*.

Aux dessins, nous devons citer une forte étude de M. François Bernard, né à Tours (Puy-de-Dôme) : *un évêque* et *le torrent de Semène, près d'Aurec*, par M. Ducaruge, dont nous avons déjà constaté le succès à l'exposition de *Blanc-et-Noir*. Quant à l'aquarelle de M. Antoine Roux, *Intérieur de cour à Davayat*, elle suffit pour soutenir la réputation du paysagiste consciencieux et modeste qui a conquis le titre de peintre de Royat.

*
* *

Deux statuaires de notre pays se sont rencontrés dans le choix de leur sujet. M. Mombur et M. Coulon, tous les deux médaillés, ont voulu représenter la déesse de la jeunesse, cette Hébé qui, après avoir versé le nectar dans la coupe des Immortels, devint l'épouse d'Hercule. Après Canova, après le grand sculpteur Rude, dont l'œuvre est au musée de Dijon, tous les deux ont compris leur sujet d'une façon bien personnelle et l'ont traité avec un réel talent.

M. Mombur s'est inspiré surtout des saines traditions de la mythologie grecque mises en lumière avec tant de science par M. Louis Ménard. Son Hébé est chaste. Elle est belle, sans le savoir. Debout, dans une pose simple et modeste, tenant d'une main l'aiguière renfermant le breuvage divin et de l'autre la coupe, elle laisse voir,

Digitized by Google

sans se douter qu'elle est nue, les lignes harmonieuses de son corps, les délicatesses de sa gorge et de ses mains charmantes et elle baisse naïvement les paupières en regardant l'aigle de Jupiter qui déploie ses ailes à ses pieds.

M. Coulon, avec un grand art, a ployé le corps de son Hébé dans une pose d'une souplesse audacieuse, d'une volupté provocante. Sa déesse appartient au paganisme tel qu'on le concevait au siècle dernier. Elle est la cousine de Cupidon et non d'Eros. Elle ne rougit pas, elle non plus, de se voir nue, enveloppée par l'aile de l'aigle favori, auquel elle offre le précieux nectar. Mais ce n'est pas par naïveté. Au contraire. Elle est mouvementée, osée, troublante, autant que l'autre est calme, recueillie et suave. En somme ce sont deux œuvres de mérite qui ne perdent ni l'une ni l'autre à se trouver rapprochées et comparées. Nous apprenons avec plaisir que M. Coulon vient d'obtenir une deuxième médaille. Cet artiste a aussi au Salon une ravissante statuette en marbre, *la Musique*, et M. Mombur le buste très-vivant de M. le baron de Barante, membre de l'Académie française.

M. Paul Paulin a exposé un nouveau buste en bronze habilement exécuté et, à ce qu'on nous a assuré, très-ressemblant; c'est le portrait de notre compatriote M. Henri Laurent.

Les chevaux pur sang sont l'objet des études favorites de M. le marquis Roger du Crozet. Il doit connaître leurs aplombs et leurs performances tout aussi bien que notre savant agronome, M. Richard du Cantal. Aussi les reproduit-il avec une rare perfection. Ses *chevaux de selle* (groupe cire) et sa jolie jument, *Marjolaine*, en sont la preuve.

M. Jules Toulot est peintre et statuaire. L'auteur de la Salammbô a été admis à la sculpture. Son Gladiateur vaincu, œuvre intéressante, nous montre qu'il se sert avec une égale facilité de l'ébauchoir et de la palette.

Digitized by Google

M. Albert Channeboux, tout en étudiant avec ardeur et succès à l'école des Beaux-Arts, est déjà un habitué de nos expositions. Son talent se distingue dès à présent par la grâce et la franchise de l'exécution; on a pu s'en convaincre devant son délicat médaillon de fillette et le buste de jeune homme si vivant et si nettement modelé, avec sa moustache naissante et sa mouche en virgule.

Voilà encore un nom nouveau, celui de M. Henri Gourgouillon, né à Olliergues. Il a exposé un jeune pâtre jouant avec un chien. La pose est naturelle, la gracilité du corps très-bien exprimée. Mais les traits du petit berger, dont la bouche entr'ouverte est par trop grande, manquent de distinction et de style.

M. Gustave Chéret mérite aussi de sérieux éloges pour le modèle en plâtre d'une cheminée artistique, d'une décoration ingénieuse et d'un goût très-pur : une femme nue jouant du violon, très audacieusement campée. Cette œuvre lui a valu une mention honorable.

Avant de quitter la sculpture, nous devons nous arrêter aux pieds de l'œuvre patriotique de M. François Mouly, dont la masse imposante domine le peuple des statues et qui a dû faire battre bien des cœurs. Devant nous se dresse, formidable, Vercingétorix, le jeune héros de vingt ans que les vieux chefs gaulois n'hésitèrent pas à placer à leur tête, tant son intelligence, sa bravoure et son dévouement s'imposaient déjà à leur admiration. Il est debout, foulant d'un pied robuste les rochers de Gergovie, entraînant ses soldats à la victoire. Sous le casque ailé, sa figure se dessine vigoureusement. Il semble qu'on l'entend lancer un appel sonore. D'une main il soulève sa longue lance, de l'autre il fait un geste de commandement d'une énergie puissante. Son buste fortement modelé, ses muscles qui saillent à travers les bandelettes des jambières, les ornements, colliers et bracelets, de son riche costume, le manteau qui flotte sur ses épaules sans gêner

Digitized by Google

ses mouvements, tout concourt à l'effet et forme un ensemble grandiose et sévère. La jeunesse du héros n'est peut-être pas suffisamment indiquée. L'expression de force trop accusée nuit peut-être à l'élégance de race qui devait distinguer le chef arverne. Mais ces légers défauts disparaîtront, nous en sommes certain, quand la statue, placée sur un socle assez élevé, se dessinera en plein ciel sur une éminence ou sur une place publique. M. Mouly, déjà récompensé, a obtenu une nouvelle mention honorable.

*
* *

Nous terminerons cette étude par l'indication des paysages d'Auvergne qui ont figuré au Salon.

Le grand tableau de Schenck, *La Lutte*, continue la série de ces belles pages inspirées par nos montagnes, où, sur les plateaux reproduits avec une sincérité absolue, devant ces horizons ondulés rendus merveilleusement, le maître place toujours une scène captivante tirée de la vie intime des bêtes. C'est tantôt un drame, tantôt une comédie, comme dans la vie humaine. Les moutons en sont presque toujours les acteurs. Cependant Schenck n'a pas dédaigné les autres animaux. Il nous a montré des pigeons s'envolant devant le laboureur, des oies effarées à l'aspect d'un chevalet, des ânes et des chèvres. Aujourd'hui, il s'est plu à étudier les dindons dans leurs relations sociales. Les moutons, cette année, seront jaloux.

Comment se fait-il que, au sein de cette nature admirable qui les entoure, au milieu de ces chaumes où ils trouvent une nourriture succulente, gros et gras à faire envie, ces dindons se prennent de querelle? Uniquement peut-être parce que, de ces deux troupeaux, l'un est blanc et l'autre noir. Il n'en faut pas davantage pour mettre aux prises d'autres animaux sans plumes, qui n'auraient qu'à vivre tranquilles, dans la paix et l'abondance. Comme au-

Digitized by Google

trefois deux corps d'armée en présence remettaient leur destinée à la vaillance de champions renommés, les deux bandes ont choisi deux des leurs, qui videront leur différend en leur présence, et l'Horace noir et le Curiace blanc, farouches et surexcités par leurs troupes respectives qui les observent et les encouragent, luttent férocement du bec et des ergôts, et leurs plumes se mêlent dans l'air. Quel sera le vainqueur? Peut-être ni l'un ni l'autre. Mais soyez certains que les deux armées reprendront, après le combat, le chemin du village, la tête haute, le col rougissant de fierté et toutes les deux chantant victoire.

M. Schenck, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, est aujourd'hui hors concours.

Allons avec M. Bellel surprendre la nymphe du Vauziron, sous les grands châtaigniers, au fond des rocs moussus qui la protègent :

> Le Vauziron léger court dans les prés fleuris
> Des murs de Châteldon aux frais coteaux de Ris!

Mais, à sa source, il serpente, se brise et tombe en cascade, à travers les rochers sombres, sous les frondaisons noires et gigantesques d'une nature sauvage qu'affectionne le pinceau classique, aux tons d'ocre et de vermillon, de M. Bellel.

M. Gagliardini, au contraire, aime la lumière. Il nous conduit dans une cour de ferme tout ensoleillée, où, sur les fumiers, pailletés d'or et d'argent, picorent les poules aux gais plumages, grognent les porcs reluisants, devant la vieille maison dont le toit de chaume éblouit sur le fond calme et verdoyant des grands ormes tordus. Cette œuvre lui a valu une deuxième médaille.

Avec M. Octave Saunier, nous sommes dans la rue du marché, à Olliergues. La vieille halle, aux grossiers piliers de bois, les maisons anciennes à auvent et dont les étages surplombent les uns sur les autres, les marchandes offrant leurs denrées, les paysans aux costumes bigarrés,

Digitized by Google

tout cet ensemble grouillant, papillottant, pittoresque, est rendu avec bonheur.

C'est également un coin de village en Auvergne qu'a reproduit avec naturel M. Adolphe Desbrochers.

Mlle Alice de Forestier a exposé une jolie aquarelle inspirée par les environs de Billom et M. Victor Ista une bonne étude du village de Royat comme endormi dans son nid de verdure.

Enfin, M. Jean Desbrosses est revenu à nous, cette année, avec un remarquable paysage, la *Dent-du-Marais*, à Murols. Voilà un coin de nos montagnes, merveilleusement reproduit, avec ses rochers nus, ses prairies vivaces et ses bois de sapins presque noirs. « Les verts d'ombre, selon l'expression de M. Frédéric Henriet, sont puissants et justes, et le peintre les fait accepter par les amateurs les plus prévenus contre l'emploi d'une couleur qu'il leur faut doser avec ménagement. » M. Jean Desbrosses, on le sait, a été l'élève et l'ami fidèle de Chintreuil. Bien que sa vie ait été mêlée, pendant de longues années, à celle du maître, il a su dégager sa personnalité. C'est en 1878 qu'envoyé au Mont-Dore par les médecins, il fit la connaissance des monts d'Auvergne. Il y peignit des toiles bien connues, entre autres les *Fonds de La Bourboule* et la *Côte du Tartaret*. Il tient de Chintreuil la science du plein air, des jeux de l'ombre et du jour dans l'atmosphère; mais au lieu de faire naître, comme l'auteur de *Pluie et Soleil*, une impression mélancolique et douloureuse, il se plaît à représenter la nature dans sa joie et dans sa force, en plein soleil, au milieu de sites agrestes où les verts intenses touchent aux neiges éternelles.

*
* *

Si les artistes dont nous venons de parler concourent tous à l'exposition de Clermont, le Salon auvergnat offrira un vif attrait. Mais bien d'autres seront heureux d'y

Digitized by Google

envoyer leurs œuvres. Nos compatriotes pourront ainsi contempler d'intéressants tableaux et de belles sculptures, ce qui est préférable à la lecture d'un compte-rendu.

GABRIEL MARC.

Paris, 31 mai 1886.

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

AU XVIIe SIÈCLE

LA SOCIÉTÉ DU DESSÉCHEMENT GÉNÉRAL DES MARAIS ET LACS DE FRANCE

EN BASSE-AUVERGNE

I

Partie historique. **— Examen de la carte d'Europe. Double origine des marécages. — Travaux exécutés dans les Pays-Bas. Opposition qui leur est faite. Energie de Gaspard de Robles. — Modifications des côtes de France. Les terres mouillées au XVIe siècle. Conduite de Henri IV. Son système de protection de l'agriculture et de l'industrie. Les termes de l'édit de 1607 complétant celui de 1599. Pourquoi l'entreprise du desséchement fut confiée à des étrangers. Avantages des desséchements. Objections qu'ils soulevèrent.**

Lorsqu'on examine, avec attention, une carte d'Europe, on est surpris de voir, que de la Baltique à la Méditerranée, sur les bords de la mer du Nord comme sur ceux de l'Océan, les rivages, au lieu de se dessiner par une ligne franche et nette de séparation entre la terre et l'élément liquide, sont sillonnés de petits traits parallèles et discontinus, se prolongeant assez loin à l'intérieur du pays et indiquant que l'eau séjourne dans ces parties déshéritées, incultes et malsaines.

Ces portions de territoire, d'une hauteur minime au-

Digitized by Google

dessus des flots, quelquefois plus basses que les flots mêmes, doivent leur existence à des causes différentes. A la suite d'une catastrophe, la mer, franchissant ses limites, a été portée jusqu'au milieu des terres dont elle ne s'est retirée que lentement, ou bien un desséchement naturel s'est formé par exhaussement du sol chargé des dépôts limoneux laissés par les fleuves. Ici, c'est la ruine des habitations et des cultures, là, une création nouvelle, quelque chose comme ce qui a dû se passer au commencement des âges, lorsque les eaux s'ouvrirent pour faire place à la végétation naissante, phénomène si bien décrit par M. le docteur Pommerol (1) et auquel nous devons la transformation, en terres cultivables, d'une grande partie de nos lacs et marais de l'intérieur.

Les Pays-Bas, ainsi appelés de la position qu'ils occupent dans notre continent, ont plusieurs fois éprouvé ce double phénomène. Produit du limon des fleuves qui les traversent, ils ont vu la grande mer, lasse de reculer, se précipiter avec furie sur les portions les plus fertiles de leur territoire et engloutir avec des richesses incalculables des populations entières. Ces épouvantables cataclysmes, dont les dates funèbres sont arrivées jusqu'à nous, semblaient devoir amener des malheurs irréparables, si le génie patient d'un peuple courageux n'avait pas vaincu la nature et reconquis, champ par champ, le sol de la patrie. La mer de Harlem, célèbre par ses tempêtes, n'est plus qu'un souvenir; de gras pâturages en recouvrent les abîmes et le golfe du Zuiderzée lui-même est l'objet d'une prise de possession qui s'étend chaque jour et s'achèvera avec le temps. Quels efforts surhumains pour arriver à ce merveilleux résultat ! Des forêts entières dont les arbres enfoncés sur un triple rang dans toute la ceinture des côtes de Frise sont cuirassés de gros clous à tête plate

(1) Objets découverts dans un ancien lit du Bédat, par le docteur Pommerol. *Revue d'Auvergne*. Nos de janv.-fév. 1886.

Digitized by Google

afin de les préserver de l'attaque des vers de mer ! Des moulins, par milliers, élevant pendant des années les eaux qu'un jour de malheur a précipitées sur le pays et les rejetant dans l'Océan ! On se croit transporté aux époques héroïques des génies et des fées et ici la Mélusine aurait été vaincue, elle qui, pour punir de leur manque d'hospitalité les habitants de Châtelaillon, ancienne capitale de l'Aunis, a fait détruire par les flots, siècle par siècle, leurs remparts, leurs palais et leurs églises !

Aussi la légende rappelle-t-elle, en Néerlande, un fait d'un autre genre, le relèvement du sol. Des pêcheurs ont pris une syrène, son mari la réclame à grands cris, et devant les insensibles qui se rient de sa douleur, il plonge, reparaît et jette dans la direction de leurs ports la vase et l'herbe marine dont ses mains sont pleines, en s'écriant : « Vos hâvres et vos bassins se combleront bientôt, il ne » restera debout de vos villes que les tours et les temples ! » Prophétie qui s'accomplit chaque jour : le port de Biervliet est à peu près comblé, celui de Middelbourg où se réunissaient les navires des Indes et les vaisseaux de guerre partage le même sort, d'autres sont atteints ou menacés. Mais les Pays-Bas ne périront pas : ce qu'ils perdent d'une part, ils le gagnent de l'autre, et, selon les poétiques expressions d'Eward, ils seront toujours « cette terre » merveilleuse où l'Océan se solidifie, où les fleurs, les » arbres, les moissons couvrent ce qui était naguère un » golfe profond ; les flots et les vents les menacent en vain, » l'Océan leur éternel ennemi étend leurs limites et, sans » cesse, ils grandissent dans la lutte ! »

Ces gigantesques travaux de consolidation d'un pays menacé par les flots ne se sont pas faits sans lutte de la part de ceux-là mêmes qui étaient les plus intéressés à leur exécution. On nous racontait dernièrement, à Amsterdam, que, lors des premiers travaux de défense des côtes de Frise, les paysans de cette province, émus de voir le gouverneur espagnol, Gaspard de Robles, les forcer à édifier

Digitized by Google

des remparts, des jetées et des digues sur leurs propres domaines, lui apportèrent les titres constatant leurs propriétés et leurs privilèges. L'Espagnol les prit et les lança devant eux dans les fondations de cette fameuse ceinture de vingt-deux lieues de long qui contient les efforts de la mer, leur enseignant ainsi que leurs intérêts privés se confondaient en cette circonstance avec l'intérêt général et devaient lui être sacrifiés.

Nous retrouverons dans notre propre pays, de semblables oppositions accueillir l'œuvre du desséchement qui devait être un bienfait pour la nation, tant le caractère égoïste de l'homme est le même partout!

La France n'est pas, comme les Pays-Bas, à la merci des flots au point que, sans des travaux de géants, son sol soit menacé d'être englouti ! Toutefois si l'on considère ses côtes, tant à l'ouest qu'au midi, on voit les changements profonds que la mer a apportés à leur configuration. Ici, elle entame les falaises, comme dans certaines parties de l'Aunis, elle ensable des quartiers de ville comme à Saint-Jean-de-Luz ou de simples villages de pêcheurs comme Soulac; là, elle tend à combler des ports comme La Rochelle, des fleuves comme la Gironde, et ce n'est qu'à grands renforts de dragueurs qu'on peut permettre aux navires d'arriver à Bordeaux. Des milliers de blocs de maçonnerie dont chacun coûte cinq cents francs sont jetés dans les flots pour défendre la côte du Médoc, tandis que dans la Basse-Vendée, sur les côtes du Narbonnais, du Languedoc et de la Provence, la mer se retire, le sol s'élève, la navigation devient impossible et des étendues considérables de marais se forment apportant la fièvre en attendant que d'énergiques efforts leur fassent produire la richesse.

A la fin du XVIe siècle, ce phénomène, qui augmente chaque année, était toutefois plus apparent qu'aujourd'hui, car, si l'on avait essayé d'assainir et de rendre à la culture de vastes espaces de relais, les efforts, en ce sens, avaient

Digitized by Google

été partiels, mal dirigés et entravés par les nombreuses guerres intérieures qui se sont succédé dans notre pays, au Moyen-Age. Quant aux lacs et marais éloignés des côtes, nous ne croyons pas qu'on s'en soit occupé. C'est surtout dans les Landes et dans le Bas-Poitou où le roi Henri de Navarre avait longtemps guerroyé qu'on voyait le mieux les déplorables conséquences de nos guerres civiles. Dans les Landes, la maladie dévorait des générations entières, dans le Bas-Poitou et dans l'Aunis où des travaux avaient été poussés assez loin par les intelligents et courageux bénédictins des abbayes de Saint-Michel, de l'Absie, de Saint-Maixent, de Maillezais et de Nieul, les propriétés avaient été négligées, les canaux comblés et les marais desséchés de nouveau inondés.

Lorsque le Béarnais monta sur le trône de France, son premier soin fut de calmer les ressentiments que de longues guerres avaient suscités chez ses sujets; il savait les attirer tous à lui par cette bonté, cette bonhomie même qui s'alliait à une profonde connaissance de son temps et de ses contemporains, et, aux fanatiques des deux partis, à ceux qui lui reprochaient de n'être pas suffisamment converti, comme à ceux qui lui disaient avec d'Aubigné, après l'attentat de Pierre Châtel : « Sire, vous n'avez » encore renié Dieu que des lèvres, et il s'est contenté de » les percer ; si vous le renoncez un jour de cœur, alors » il vous percera le cœur, » il répondait simplement ces belles et nobles paroles : « Ceux qui suivent tout droit » leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de » celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. »

A une époque qui a avec la nôtre plus d'un point de ressemblance, et où, comme aujourd'hui, la diversité des opinions, les luttes des partis nuisaient à la prospérité de la nation, voilà la large base sur laquelle il édifiait son œuvre de réconciliation, voilà le terrain solide sur lequel il engageait tous les hommes de bonne volonté à le seconder. Après avoir ramené la paix dans les esprits par la

Digitized by Google

promulgation de l'Edit de Nantes, il ne songea plus qu'à enrichir le pays, en encourageant de tout son pouvoir l'Industrie et l'Agriculture. Dans son système, ces deux branches de la fortune publique se complétaient l'une l'autre, les mines étaient, il est vrai, réunies sous une direction générale et pour la première fois exploitées avec persévérance, mais c'étaient surtout les manufactures de drap et de tapisseries, de toiles d'or, de toiles fines façon de Hollande, qui, procédant de l'élevage et des perfectionnements agricoles, s'établissaient sous l'impulsion du Roi, étaient encouragées et privilégiées par lui. Tandis qu'un des dessiccateurs de Sarliéves, Jérôme de Comans, était, en même temps, directeur de la manufacture des Gobelins, le célèbre agriculteur Olivier de Serres publiait son traité *de la cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font*. Sully, entraîné par l'éloquence persuasive de son maître, plantait non sans regimber, des mûriers dans ses propriétés et dans son gouvernement du Poitou. Pour l'austère protestant, ces productions de tapisseries de luxe et de soieries étaient des « babioles », mais au sujet de l'agriculture proprement dite, il avait déjà formulé l'adage célèbre et si connu : « Labourage et pastourage » sont les deux mamelles dont la France est alimentée. »

Quant au Roi, voici en quels termes il exposait, dans l'édit de 1607, sa pensée au sujet du relèvement de l'agriculture en France : « Entre tous les moyens licites que » nous avons recherchez pour soulager et enrichir nos » sujets, depuis notre avenement à cette couronne, ayant » reconnu que le revenu de la terre estoit le plus utile et » asseuré, comme estant celle qui produit les fruits et les » matières propres pour toute sorte de nourriture, d'ou- » vrages et de manufactures qui sont au commerce des » hommes; nous avons, à cette occasion, désiré et fait » rechercher les moyens de faire dessécher un grand » nombre de marais palus et terres inondées, en plusieurs » endroits de notre royaume, desquels le fonds est bon et

Digitized by Google

» fertille s'il estoit en estat d'estre cultivé ; pour lequel » nostre dessein effectuer, nous avons mandé et fait venir » des Pays-Bas le sieur Humfroy Bradley, gentilhomme » du pays de Brabant, natif de Bergues sur le Zoom, » nostre maistre des digues, personnage fort expérimenté » et entendu au desséchement et diguage des terres inon- » dées (1).

Le premier édit relatif au desséchement était du 8 avril 1599 (2). Celui de 1607 le rappelle, mais nous apprend en même temps que Bradley, qui s'était mis de suite au travail, avait vu, dès le début, ses entreprises traversées par des difficultés de toutes sortes, procès, oppositions et aussi manque d'argent. Il en était résulté que les ouvrages commencés avaient été abandonnés et que les eaux, ayant gagné de nouveau les terres, avaient rendu son travail presqu'inutile. Voyant qu'il ne pouvait suffire seul, il s'associa, ajoute l'Edit, « avec des person- » nages de qualité, de mérite, d'industrie, de grands » moyens, entre lesquels sont les sieurs Hierosme de » Comans, les enfants de défunt Gaspard de Comans, » gentilshommes du pays de Brabant (3)... lesquels ont

(1) Recueil des Edits, Déclarations, Arrêts, Règlements concernant le desséchement des marais. Nouvelle édition faite sur celle de Frédéric Léonard en 1666 et mise en meilleur ordre, etc., à Paris, chez Pierre Prault, imprimeur des fermes et droits du Roy. Quay de Gesvres, au Paradis, 1735.

(2) Même recueil.

(3) « *Jerosme de Comans*, seigneur de Villars, né en 1560 (du mariage de Thomas » de Comans et de Françoise d'Astry) fut d'abord employé par les Roys de France, » d'Espagne et d'Angleterre en diverses négociations importantes qu'il a ecrittes dans » ses mémoires, qui ont esté imprimés, et par la suite, il se retira en ce royaume, où il » fut appelé par le Roy Henri 4e qui l'honora d'un brevet de maître-d'hôtel ordinaire » de sa maison. Il épousa Suzanne de Houchin, fille de Charles, seigneur de Lon- » gastu, près Béthune, et de Marie de Longueval, fille du comte de Buquoy, général de » cavalerie de l'Empereur, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il est mort en » 1630. »

» *Marc de Comans*, seigneur des Hermines, né en 1563, fut appelé auprès du roy » Henri 4e avec Jerosme de Comans son frère. Le roy désirant se servir d'eux e » plusieurs entreprises considérables pour le bien du royaume les prit en sa protecti ,

Digitized by Google

» résolu de poursuivre cette entreprise et rendre les ma-
» rais et palus desséchez en terres labourables, prez,
» pastis, y faire bastir des maisons et bourgs et villages
» pour y retirer et faire habiter plusieurs familles de
» flamands, hollandais et autres étrangers qu'ils y feront
» venir pour faire valoir les dites terres. »

Le Roi promit de pourvoir aux difficultés qui avaient arrêté et interrompu les tentatives de desséchement et il accorda aux associés de grands privilèges. Toute personne tant ecclésiastique, noble, officier que du tiers-état put entrer dans cette société, les nobles sans déroger, les acquéreurs des terres desséchées furent exempts de taille pendant vingt-cinq ans, les terres elles-mêmes de toutes dîmes ecclésiastiques ou seigneuriales pendant le même nombre d'années à dater de leur mise en culture, passé lesquelles, la dîme ne serait due qu'à raison d'une gerbe par cinquante, etc.

Une chose pourrait surprendre de la part d'un prince aussi complètement français qu'Henri IV, c'est qu'il ait mandé des ingénieurs de nationalité étrangère, qu'il ait accepté l'établissement de colonies flamandes et hollandaises dans un pays où il pouvait trouver des compatriotes comprenant sa pensée et étant à même de l'exécuter. Il n'en était malheureusement pas ainsi. Et le roi n'avait jeté les yeux sur un peuple, connu de l'Europe entière par ses admirables travaux, que devant l'inutilité absolue de son appel à ses sujets. Louis XIII, dans ses lettres de

» les fit commensaux de sa maison, leur accorda plusieurs privilèges suivant ce qui
» paroist de plusieurs edicts, particulièrement dans ceux du mois de janvier 1607
» pour le dessèchement des terres inondées et pour l'establissement de diverses manu-
» factures entr'autres des tapisseries... Sa postérité a été maintenue dans sa noblesse
» par arrest célèbre du conseil du Roy de l'année 1666. Il avait épousé Catherine de la
» Planche et est mort en 1644, laissant dix enfants. » (Extrait de la généalogie de la maison de Comans, originaire du Brabant, dressée vers 1697 selon M. de la Morinerie qui la publia dans la *Revue nobiliaire* de M. Sandret. Tome III, nouvelle série. Paris, Dumoulin, 1867.) Le territoire desséché dans l'Ouest par les Comans et leurs ouvriers flamands s'appelle encore aujourd'hui : Petite Flandre.

Digitized by Google

déclaration du 4 mai 1641 (1), nous l'apprend. Aucun Français, dit-il, ne s'était présenté pour entreprendre le desséchement des marais du royaume. Mais dans ces lettres, complétant la pensée de son père, il transporte à un Français en les étendant, tous les privilèges accordés à Humfroy Bradley, décédé à la peine, et lui donne la direction de la Société qui compte dès lors plus de nationaux que d'étrangers.

C'est qu'il fallait toute la persévérance du prince et des hommes les plus éclairés du pays pour lutter en faveur de l'intérêt de tous contre les intérêts de quelques-uns. On avait beau parler de la santé publique, du rendement exceptionnel des terres conquises sur les eaux (2), de la nécessité au point de vue commercial et militaire, de communications rendues impossibles au milieu des marécages, certains riverains trouvaient réponse à tout et prouvaient clairement que le prétendu progrès opéré était illusoire et amènerait la ruine du pays.

Ces entreprises de desséchement, disent les habitants de la baronnie de Lunel (3), en Languedoc, ne sont dues « qu'à une insatiable cupidité. » On prétend qu'ils assainiront la contrée, mais « un remuement de terres aussi » considérable amènera des maladies auxquelles succom- » beront d'abord les malheureux travailleurs et ensuite » tout le pays. » Le pacage estival fourni par les marais est d'une ressource inappréciable pour les communautés voisines. « Si le desséchement se fait, les propriétaires

(1) Recueil imprimé à Paris chez Guillaume Desprès, rue Saint-Jacques, à Saint-Prosper, 1654.

(2) Remy Macquart, ingénieur, élève des Hollandais, dit avoir desséché, à la fin du XVIIe siècle, deux mille sept cents arpents, dans la seigneurie de Marans, près de La Rochelle. Ce desséchement où il fit construire seize fermes ou cabanes et qui coûta cent mille livres rapporta jusqu'à vingt mille livres de rente annuelle. (Arch. nationales. Marais du Poitou. G 7, 1671.)

(3) Mémoire présenté à Nosseigneurs des Etats de la province du Languedoc, imprimé à Montpellier chez Aug. Rochard, imprimeur du Roy, 1739. (Arch. nationales, G 7, 1672.)

Digitized by Google

» seront obligés d'abandonner la culture de leurs terres, » faute d'avoir des pâturages destinés à la nourriture des » bestiaux. »

Il est, dit-on, utile au point de vue militaire, mais « les » marais défendent les côtes contre une descente des enne- » mis, s'ils n'existent plus, il faudra faire des travaux » considérables le long des mêmes côtes et entretenir un » gros corps de troupes pour les mettre en sûreté, tandis » que les ennemis trouveront dans les marais desséchés » non-seulement des vivres, mais encore des retranche- » ments impénétrables à cause des chaussées et canaux » que l'on veut faire. » Loin d'être avantageux au point de vue commercial, le desséchement amènera une « furieuse » contrebande par mer qu'on pourra faire avec d'autant plus de facilité et d'impunité, ce qui diminuera notablement le prix des fermes du Roi. L'abondance excessive que procureraient les marais desséchés serait seulement personnelle aux entrepreneurs. « Le Saint-Esprit, dit Saint- » Paul, nous apprend qu'on doit éviter toute espèce » d'excès, même ceux de la sagesse. » La terre devant produire au moins vingt pour cent pendant vingt-cinq ans, les marais produiront plus de blé qu'on en recueille dans tout le Languedoc d'où le blé de Languedoc qui est à cinq livres le setier de 100 liv. diminuera au moins de moitié et du reste a déjà été vu à trois livres dix sols le setier. Alors que deviendrait le Haut-Languedoc qui, lorsque les récoltes sont abondantes, est obligé de les garder, un an ou deux et peut à peine payer ses impositions. Le blé étant à si vil prix, il faudrait abandonner tout le bien rural, attendu qu'il s'en faudrait de beaucoup, même dans une bonne année, que le produit des grains égalât les distractions qu'il faut faire de la semence, de la taille, des censives et de la culture. « Si ce malheur arrivait, presque » tous les gentilshommes du Languedoc seroient dans » l'impuissance de donner une éducation convenable à » leurs enfants et de les entretenir au service du Roy qui

Digitized by Google

» en a toujours plus des trois quarts dans ses troupes. Les » artisans ne seraient pas moins malheureux puisqu'ils » ressentiraient un contre-coup violent de l'indigence de » la noblesse... Qu'importe que le peuple ait le blé à » bon marché, s'il n'a pas d'argent pour l'acheter... La » sagesse des Hollandais qui est généralement reconnue » ne nous permet pas de douter du cas qu'ils font de » cette sage maxime, puisqu'on ne peut nier que lors- » qu'ils ont une trop grande quantité d'épiceries, ils en » jettent une partie à la mer pour soutenir le prix de ce » qu'ils en veulent garder. »

Les entrepreneurs disent, il est vrai, « pour adoucir le » poison qu'ils veulent faire avaler », qu'ils sèmeront peu de blé dans les marais desséchés et en mettront la plus grande partie en prairies, mais, il est évident que le desséchement fait, si les grains leur rapportent davantage, ils en sèmeront autant qu'ils pourront. Ils disent aussi qu'ils s'engagent à ne vendre leur blé qu'à Marseille et autres villes de Provence comme s'ils ne pouvaient, quelques précautions qu'on prît, violer impunément leurs promesses. Enfin les marais occupent une étendue considérable. Pour les dessécher et les cultiver quel nombre infini d'hommes ne faudra-t-il pas? « Cependant personne » n'ignore quelle pénurie il y a dans la province où les » moindres valets de labour gagnent plus de cent livres et » que beaucoup en gagnent le double. Il est certain que » sans le secours des paysans des montagnes qui viennent » tous pour couper les foins et les blés, ne laissant chez » eux que les femmes et les enfants, il serait impossible » de ne pas perdre plus des trois quarts de nos récoltes, » faute d'ouvriers. »

Ces objections au progrès agricole, il faut l'avouer, ont une certaine raison d'être, tant il est vrai que les questions qui paraissent les plus claires présentent à l'observation des points de vue différents. La principale surtout, l'avilissement du prix du blé, semble au milieu de la crise que

Digitized by Google

nous traversons, être d'une actualité saisissante ; ses effets, sauf en ce qui regarde la noblesse qui n'existe plus comme corps d'Etat, sont les mêmes que ceux que nous observons et que nous désirerions détruire par la modification de notre régime douanier.

II

Le desséchement de Sarlièves. Malgré les oppositions privées, le Gouvernement poursuit son œuvre d'utilité générale. Arrêt du Conseil d'octobre 1611. Situation de Sarlièves avant le desséchement. Les différents propriétaires du lac. Achat de la part des religieux de Saint-André, du baron d'Aubière, et de l'abbaye de l'Eclache (1612). — Travaux exécutés : la grande rase, canaux qui y aboutissent. Plantations d'arbres sur les levées. Bornage et piquettement du lac (1625). Réclamation des consels de Cournon et d'Aubière sur le fait de leurs justices. Forme du lac d'après le petit plan de 1678. Description du plan de Duclos. Premières difficultés avec les habitants des villages voisins. Arrêt du Conseil du Roi du 8 décembre 1634. Les associés au desséchement de Sarlièves.

Toutes les considérations présentées, en 1739, par les habitants de la baronnie de Lunel l'avaient déjà été lors des premiers efforts des dessiccateurs et les avaient paralysés en partie. Elles n'avaient pu toutefois convaincre le Gouvernement. Ainsi la déclaration royale de 1607 fut suivie d'un arrêt du Conseil rendu, en faveur de Bradley et de ses associés, au mois d'octobre 1611. En cette même année, ils songèrent à faire l'acquisition du lac de Sarlièves, situé près de Clermont, et au milieu de cette Limagne qui avait déjà, du temps de Sidoine-Apollinaire, une si grande réputation de fertilité. Dans cette partie de la Basse-Auvergne, les pluies sont fréquentes, les nuages formés par l'évaporation des eaux de l'Allier étant arrêtés par les montagnes qui bornent l'horizon. La grande étendue du lac augmentait l'humidité de l'atmosphère et des fièvres paludéennes, des maladies de toute sorte, affli-

Digitized by Google

geaient les habitants. De curieuses lettres patentes du roi Henri III du 26 janvier 1589 imposent les habitants de Cournon pour l'acquittement de certaines dettes faites par les consuls, pendant la *maladie contagieuse qui dura deux ans* et aussi pour le renouvellement des murailles tombées à la suite des grandes pluies (1).

Si le desséchement du lac devait enrichir le pays, il devait aussi l'assainir, et on comprend, qu'à ce double point de vue, une semblable entreprise ait été encouragée par le pouvoir royal. « Le lac de Sarliéves, dit M. Cohendy (2), appartenait à différents propriétaires, tant » séculiers qu'ecclésiastiques, les seigneurs d'Aubière et » de Pérignat, l'abbé de Bonnaigue, l'abbé de Saint-André » de Clermont, l'abbesse de l'Eclache qui en affermaient » la pêche, moyennant des redevances en argent et en » poisson. » De plus, le marais de la Ronzière, composé de soixante-treize septérées, un peu plus élevé que le reste du lac et souvent à sec, appartenait quant au pacage aux habitants d'Aubière qui y faisaient paître leurs bestiaux, après les premiers fruits levés (3).

Mais les limites du lac n'avaient pas été toujours les mêmes, à cause des différents lits que la rivière d'Allier avait occupés successivement au xve siècle (4); diverses parties avaient été exhaussées tandis que d'autres s'étaient trouvées abaissées, et de là sont venues les nombreuses difficultés suscitées aux dessiccateurs sur la présentation de plans antérieurs au procès-verbal de piquettement.

(1) Archives de la commune de Cournon.

(2) Notice sur les entreprises de desséchements des lacs et marais dans la généralité d'Auvergne par Michel Cohendy, archiviste du département du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, Thibaud. 1870.

(3) Ils avaient acquis ce droit de pacage du seigneur d'Aubière par une transaction du 11 mars 1561 et il leur avait été confirmé par un arrêt du Conseil de 1636. (V. la transaction du 3 juillet 1637 entre O. de Strada et les habitants d'Aubière. Arch. dép. du Puy-de-Dôme.)

(4) Jugement arbitral intervenu au sujet du litige pendant entre J.-Hyacinthe de Strada et Jean Ternier, l'un et l'autre co-seigneurs de Cournon, au sujet des limites de leurs terres. 31 août 1758. (Archives de la commune de Cournon.)

Digitized by Google

Guillaume, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, fondateur de l'abbaye de Saint-André avait, par lettres du mois de juillet 1149, donné le quart du lac, en toute justice aux religieux de cette abbaye. Et juste un siècle plus tard, cette donation leur fut confirmée par Robert, un de ses successeurs (1249). Ils tenaient du même seigneur le domaine de Fontentige au sujet duquel ils furent en procès avec les héritiers du dessécheur. Dans la jouissance du quart du lac étaient comprises, paraît-il, les rosières ou places occupées par les roseaux, ainsi que cela semble résulter des termes d'une transaction de 1190 « *in Fon-* » *tentigiâ et in quartâ parte lacûs de Sarlievà, comprehen-* » *dendo roscos, in quantum se extendent.* » Outre ce quart les religieux avaient acquis, par contrat de l'année 1224, « une pesche et une rousière jouxte le lac de Sar- » lièves » ainsi que cela ressortait d'une lettre écrite à cette époque par Bertrand de Murol, abbé.

Enfin, conjointement avec les religieux de Bonnaigue, ils avaient reçu, le vendredi après N.-D. de Mars de l'an 1198 de Gilbert, seigneur de Romagnat, bourg voisin du lac de Sarlièves, une portion de ce lac appelée Hauterive, possession indivise maintenue par une sentence du sénéchal de Clermont du 14 juillet 1401 contre le procureur général du duc d'Auvergne qui avait fait saisir Hauterive. On voudra bien nous pardonner cette énumération, peut-être un peu longue, des titres de l'abbaye, par égard à l'intérêt historique qu'elle présente (1).

Le 4 août 1612, messire Louis de Valois, abbé des abbayes de Saint-Robert de la Chaise-Dieu et de Saint-André de Clermont vendit aux associés à l'entreprise du desséchement général des marais et lacs de France représentés

(1) Mémoire pour les religieux de Saint-André de Clermont contre Jean de Strada de l'année 1678. Dans ce mémoire ils prétendent que la pêche valait 28 liv. en 1401 et doit valoir plus de cent écus en 1678 ; le setier de froment au moment de la rédaction de la coutume d'Auvergne, en 1510 ne valant que 8 sols et valant alors plus de neuf ou dix livres. (Fonds Saint-André. Arch. départementales du Puy-de-Dôme.)

Digitized by Google

par l'un d'eux, Hierosme de Comans, tout ce qui appartenait à l'abbaye de Saint-André en quoi que cela puisse consister soit en fonds, eaux, poissons, paluds, roseaux, terres inondées, rives, termes vacants, pâturages ou *terres adjacentes et délaissées, sans en rien réserver*, à la charge de vingt livres tournois de rente, payables chacun an, au jour de Noël. On voit, dans les préliminaires de ce contrat que noble homme Nicolas Coiffier, conseiller du roy au siège présidial de Moulins et curateur créé par justice, à l'abbé de Saint-André, traitant au nom de ce dernier, désire rendre sa position « *meilleure et plus utille* » *qu'elle n'est et n'a esté par les précédents baux*, » le dernier d'iceux consenti par le fermier général de » l'abbaye de Saint-André à Antoine Reynaud, de la » Roche-Donnezat, le 18 février 1608 n'ayant été fait que » pour *12 livres par an pour tous droits et revenus* (1) » que le sieur abbé avait et pouvait prétendre dans le lac » et marais de Sarliéves (2). »

C'est aussi en 1612, que Gilbert, baron d'Aubière, vendit aux associés, la part qu'il avait dans les marais de Sarliéves (3).

Enfin, les registres si bien tenus de l'abbaye de Saint-André, sans toutefois nous fournir de détails sur la façon dont les religieuses de l'Esclache étaient devenues propriétaires d'une portion du lac, nous donnent le contrat de vente, passé devant Brugier, notaire royal à Clermont, de tous les droits qu'elles pouvaient y prétendre (4 août 1612). Nous voyons que l'aliénation est faite en faveur d'Humfroy Bradley dont le nom ne figurait pas dans la cession

(1) Dans ce contrat de vente, le représentant de l'Abbaye semble ignorer le fermage consenti en 1401 pour 28 liv., selon la note précédente. Aussi l'augmentation de 8 liv. de revenu sur le bail de 1608 n'empêchera pas les religieux, soixante ans plus tard, lorsque les travaux d'asséchement seront exécutés, d'attaquer le contrat de vente de 1612 comme étant entaché de lésion.

(2) Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-André. T. IX, p. 327.

(3) V. Mémoire imprimé pour les habitants d'Aubière, vers 1805. Bibl. de Clermont A. 2630.

Digitized by Google

consentie par les religieux de Saint-André, de Jérôme de Comans et de leurs associés, assistés, comme dans la première vente par noble Isaac Martin de Mauroy, avocat au parlement de Paris. Les associés s'engagent à payer quatre-vingts livres en principal et huit livres de rente annuelle et perpétuelle, somme garantie sur les portions du lac qui seront desséchées (1).

Humfroy Bradley visita, sans doute, les marais de Sarlièves, mais il ne s'établit pas en Auvergne pour diriger les travaux de desséchement. Le « Maistre des digues de France » habitait, au moment des acquisitions faites par la Société, à Paris, dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice (2). Jérôme de Comans, qui portait alors le titre de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi (3), ne résida pas davantage en Limagne. Ils semblent, l'un et l'autre, avoir confié le soin de commencer l'entreprise à un ingénieur du nom de François de Langle qui assista, en 1625, au procès-verbal de bornage et de piquettement du lac. On voit, dans ce procès-verbal, que François de Langle avait, avant cette date, exécuté les premiers travaux de dessiccation, qu'il avait creusé un canal ou rase pour la

(1) Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-André, 2e partie du tome XII, p. 873. — La procuration des Religieuses résultait d'un acte capitulaire du 2 août 1612. Le couvent était alors ainsi composé : Révérende dame en Dieu, Marguerite de la Roche-Aymon, abbesse de l'Eclache, ordre de Cîteaux et prieure des prieurés du Prat et de Priest-les-Champs; Gilberte de Murat, prieure de ladite abbaye; Jeanne de la Chassignole, prieure du prieuré de Derfert, en bas-Limousin ; Philippe de la Chassignole, secrétaire de l'abbaye; Charlotte et Antoinette-Bertrande, sœurs; Jeanne de Murat, Catherine de Puy-Trévier, Hélène de la Vau, Anne de Bosredon, Gilberte du Peyroux, Gilberte de Marcenat, Antoinette de Saint-Chamand, religieuses-professes, et Jeanne et Gilberte de Cordès, sœurs ; Gabrielle de Puy-Claveau, Louise de Vieillelune, Antoinette des Crottes, Jeanne de Sarlant et Madeleine d'Oradour, religieuses novices. Le receveur de l'abbaye était honorable homme Gabriel Nabeyrat. La procuration d'Humfroy Bradley et de Jérôme de Comans était datée du 16 décembre 1611.

(2) Acte de vente consenti par l'abbaye de l'Eclache. Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-André. 2e partie du tome XII, p. 867.

(3) Id.

Digitized by Google

vidange de l'eau et construit un pont. Ce canal est encore celui qui porte le nom de *grande rase de Sarlièves*, laquelle, indiquée sur les cartes un peu détaillées (1), est située entre la route de première classe n° 9 et la voie du chemin de fer, auxquelles elle est à peu près parallèle. C'est à cette rase qu'aboutissent les canaux secondaires, plantés de saules dès leur ouverture, et qui recueillent les eaux des terres du Petit-Pérignat d'une part, des deux Sarlièves et même de Cournon, d'autre part. Il semble que ce grand canal n'a été que le déversoir agrandi et rectifié, par lequel le trop plein du lac se vidait dans le béal de Sardelle. C'est au moins ce que soutinrent, en 1625, les consuls et habitants de Cournon pour en réclamer la propriété, comme ayant celle de l'ancien déversoir.

Dans tous les desséchements entrepris d'après la méthode hollandaise, on remarque toujours un grand canal, creusé à l'endroit le plus bas des terrains mouillés, dont il recueille les eaux par une grande quantité de petits canaux parallèles entre eux, et y aboutissant. En Aulnis, où les inondations fréquentes détruisaient les travaux, on entourait la partie à dessécher d'une levée ou digue, construite avec la terre prise dans deux canaux parallèles et jetée entre eux. Ces canaux s'appellent *bot* et *contrebot*, ou encore *ceinture* et *contre-ceinture*. Sur la levée que, par abus, on désigne quelquefois aussi sous le nom de *contrebot*, on plantait des arbres, frênes ou saules, qui la consolidaient, et, en même temps, absorbaient les exhalaisons pestilentielles dues à ces corps organisés microscopiques, qui sont, en quantité infinie, dans les eaux stagnantes de faible épaisseur et que la moindre chaleur fait entrer en putréfaction.

(1) La partie de la carte de l'Etat-Major, relative à cette contrée et sur laquelle est indiquée la grande rase de Sarlièves, a été insérée dans le tome III des Mémoires de l'Académie de Clermont. 1861. La grande rase a été déplacée à une époque que nous n'avons pu déterminer. Elle passe aujourd'hui entre le Petit-Pérignat et Sarlièves, tandis qu'en 1678, elle longeait le mur de l'est du château.

Digitized by Google

Prévoyant les difficultés qu'un bornage arbitraire pouvait faire naître et que les résultats obtenus semblaient amener déjà, les associés, munis de ces instruments si précis d'arpentage qui faisaient alors la renommée des ingénieurs hollandais (1), fixèrent rigoureusement les limites du lac (1625, 22 janvier et jours suivants). Ils étaient représentés par François de Langle, qu'accompagnèrent deux commissaires, députés par le Roi, pour le desséchement des marais paluds et terres inondées dans l'étendue de la généralité d'Auvergne (2). On appela, tant pour servir de témoins que pour représenter les intérêts des riverains, les consuls de Cournon et d'Aubière. Et alors se passa un fait qui mérite d'être rapporté, parce qu'il jette sur l'époque où il eut lieu un jour intéressant. Messieurs les consuls, au lieu de se joindre aux commissaires et au délégué des associés, pour faire le bornage, commencèrent à disputer sur l'étendue de leurs justices. Ils paraissaient craindre que l'opération entreprise et dans laquelle ils figuraient pût, à leur insu, faire conclure plus tard à l'abandon d'une partie du ressort de leurs juridictions. « Attendu que nous n'étions pas venus vuider tel » différend, dit le procès-verbal, nous leur avons déclaré » que notre procédé ne pouvait porter aucun préjudice » aux droits et prétentions de justice par eux prétendus » ni à l'étendue de leurs limites. »

On commença aussitôt à marquer l'eau claire à l'endroit où le chemin, venant de Cournon, se bifurque, se dirigeant, d'un côté, sur Clermont, et de l'autre, sur Aubière.

(1) Voir à ce sujet l'intéressante étude de M. Vosterman van Oijen, intitulée : *Quelques arpenteurs hollandais de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe siècle et leurs instruments* dans le Bollettino di bibliografia e di storia delle Scienze matematiche e fisiche. Tome III, septembre-octobre 1870. Rome. Imprimerie des Sciences, via Lata, 211.

(2) Les Commissaires étaient MM^rs Gérard Chamflour, conseiller du Roi, garde des Sceaux en la Cour des Aydes de Montferrand et Robert Enjobert, aussi conseiller du Roi et lieutenant-assesseur civil et criminel en la Sénéchaussée et Siége présidial d'Auvergne, à Clermont.

Digitized by Google

Là, les arbitres remarquèrent une pierre noire, taillée naturellement, au-dessous du chemin de Clermont, au bord du gravier du lac, ayant la face à plat, tournée du côté du midi, et étant enfouie assez avant dans la terre pour qu'il fût difficile de l'arracher. Elle servit à marquer le premier repaire, et, partant de cette borne naturelle, les arbitres établirent la délimitation par quarante et un autres points de repaire, marqués chacun d'une façon durable (1).

Sur un petit plan dessiné par ordre des religieux de Saint-André, lors du procès engagé par eux, en 1678, aux héritiers d'Octavius de Strada, on voit nettement la forme du lac de Sarlièves et de ses bords (2). C'est un parallélogramme dont les angles sont quelque peu arrondis et dont les grands côtés renflent insensiblement vers le centre. Tous les repaires sont indiqués. Le repaire 36 qui se trouve à l'occident, à peu près au tiers du lac, dans la direction du nord, marque la limite de la justice d'Aubière. Des vergers occupent, tant au midi que du côté de Clermont, les rives atterries, et au milieu de l'eau claire est marquée la portion qui appartenait au seigneur de Pérignat.

Un plan, beaucoup plus grand, et qui est peut-être le plus important de ce genre que possèdent les Archives du département, fut, à la même époque, commandé au peintre Duclos, lequel reçut vingt-quatre livres pour honoraires de ce travail, ses vacations et ses voyages. Il

(1) Procès-verbal de piquettement du lac de Sarlièves, fait à la diligence des entrepreneurs. Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-André, tome III, p. 327.

(2) Ce lac a-t-il toujours existé ? M. Olléris (Examen de diverses opinions émises sur le siége de Gergovia), rapporte, sans s'y arrêter, du reste, l'opinion de Siméoni qui disait, au XVIe siècle, que le lac de Sarlièves ne devait pas exister à l'époque de César, puisque les Commentaires n'en parlaient pas, et que c'est dans son bassin que les Romains avaient dû camper. D'autres pensent, avec plus de raison, croyons-nous, que c'est un reste des immenses marécages dans lesquels se perdait l'Allier, à l'époque préhistorique, et qu'il a toujours existé. (Voir Mémoires de l'Académie de Clermont, tome III.)

Digitized by Google

mesure un mètre cinquante centimètres de haut sur un mètre dix centimètres de large, et fournit de précieux renseignements sur l'état des lieux, modifiés par les travaux exécutés. A l'angle nord-est, le chemin qui va de Cournon à Clermont donne naissance à un embranchement se dirigeant vers l'ouest et aboutissant à Aubière. Cet embranchement, dont le point de départ n'est éloigné du premier repaire que de quelques pas, montre assez exactement la limite *nord* du lac. C'est de ce côté qu'est situé le domaine de Fontentige, appartenant aux religieux et ayant donné lieu au procès de 1678. — La route qui, descendant de Clermont se dirige sur Issoire, en traversant le village de Pérignat, forme une partie de la limite *ouest*, tandis que le lac est borné à l'*est* par le chemin dont nous avons déjà parlé, qui va de Clermont à Cournon. Au *midi*, aucune voie de communication n'est tracée. Peut-être n'en existait-il pas. C'étaient des terres labourables et les vergers du château de Sarliéves. L'*eau claire* n'occupait pas tout l'espace indiqué sur cette carte. Les *bords du lac* étaient plus étendus que le lac lui-même. Détrempés, lors des grandes pluies, et recouverts souvent par les eaux, ils servaient de pacage, lors de la belle saison. Ainsi, le grand pacage de la Ronzière à l'ouest et touchant Aubière, ainsi près de Pérignat les terres voisines de ce bourg et appartenant à son seigneur. Le château de Sarliéves, avec sa porte et ses murs crénelés, son pont-levis et ses vastes constructions, se voit au-dessous du centre de la carte et plus rapproché de l'est. La grande rase, qui se dirige à peu près régulièrement du nord au sud, longe ses murs, et de cet endroit partait le chemin qui rejoignait celui de Cournon un peu au-dessous de son intersection avec celui d'Aubière et mettait ainsi directement le château de Sarliéves en communication avec Clermont. Au-dessous du château une immense pièce d'eau, aujourd'hui reculée et amoindrie, venant baigner les murs du sud. Plus bas, les grandes

Digitized by Google

prairies conquises sur le marais. Cournon, dessiné sur la carte beaucoup plus près de Sarliéves qu'il ne paraît l'être réellement, mais qu'un chemin direct relie au château, est représenté avec une porte crénelée, une enceinte fortifiée et garnie de tours; à l'intérieur, on aperçoit des maisons ébauchées grossièrement, à gauche la croix de la place et à droite l'église Saint-Hilaire. Les repaires indiqués sont surmontés d'une croix.

On ne trouve pas de détails sur les travaux qui ont été entrepris après le piquettement ; le plan de Duclos (1678) en trace seulement l'ensemble et indique les résultats obtenus.

La première fois que nous revoyons le nom d'un dessiccateur, c'est à propos des difficultés qu'on lui suscite. « Octavius de Strada, gentilhomme allemand, l'un des » entrepreneurs et associés au desséchement du lac et » marais de Sarliéves (1) » et qui semble diriger les travaux, est forcé d'assigner devant le conseil du Roi les consuls et habitants des villages riverains, afin de mettre un terme aux rapines et au pillage provenant de leur fait. Ils s'emparaient des terrains compris dans le piquettement de 1625, les travaillaient, les ensemençaient et en emportaient les fruits comme s'ils leur appartenaient. Un arrêt du Conseil du 8 décembre 1634 le maintient, « lui et ses associés, dans la propriété, possession et » jouissance du lac et marais de Sarliéves et des terres » desséchées depuis le piquettement jusqu'aux anciens » bords et rives du lac », défendant aux habitants des villages circonvoisins d'y entrer à l'avenir, sauf aux habitants d'Aubière et autres nommés dans l'arrêt le droit de pacage pour leurs bestiaux après les premiers fruits levés dans le marais de la Ronzière. Il est défendu aux contrevenants qui avaient fauché les foins, défriché certains endroits et semé du chanvre dans ledit marais, de le

(1) Ainsi qualifié dans la transaction de 1637. Archives départementales du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

faire à l'avenir. Le droit de pacage dont il est question était, du reste, subordonné au paiement de 15 livres de rentes promis par les habitants titulaires dans la transaction passée entre eux et feu leur ancien seigneur en 1631. — Trois ans plus tard, une transaction nouvelle sembla rétablir la paix entre les habitants d'Aubière et Octavius de Strada, leur nouveau seigneur, lequel leur fit plusieurs concessions « *sur ce qu'ils étaient grandement endebtez pour les affaires de la commune ; tant à cause de la maladie contagieuse que pour le passage des gens de guerre et autres affaires* » (13 juillet 1637) (1).

Les associés de Strada, dont l'arrêt de 1634 parle sans les nommer, étaient sans doute, à cette époque, Humfroy Bradley, qui ne dut mourir que vers 1639, année de la déclaration royale qui lui substitua maître Noël Champenois, seigneur de la Roche (2), Jérôme de Comans qui avait fait, en 1612, conjointement avec le maître des digues, l'acquisition du lac de Sarlièves, et François de Langle, qui exécuta les premiers travaux antérieurs au piquettement de 1625. Mais nous n'avons aucun document qui nous permette de l'affirmer. En revanche, une transaction passée soixante-cinq ans plus tard nous donne le nom d'un des associés, Jean, baron de Gense, qui vendit « les portions qui lui appartenaient dans le lac de Sar-» lièves à Octavius de Strada, moyennant la somme de » seize mille livres », par acte passé le 14 février 1637 « à La Haye en Hollande », devant Jean-Nicolas Daucheret, notaire public (3).

Comte DE DIENNE.

(A suivre.

(1) Les dispositions de l'arrêt de 1634 sont rapportées dans la transaction de 1637. Voir Notice sur les entreprises de desséchement etc... de M. Cohendy, pour tous les détails non reproduits, malgré leur intérêt historique et leur exactitude, afin de ne pas dépasser le cadre que l'on s'est imposé en rédigeant ce travail.

(2) La déclaration royale est du 12 août 1639. Voir Cavoleau. Statistique du département de la Vendée. Fontenay-le-Comte. Robuchon, 1844.

(3) Voir accord et transaction entre Jean de Strada et Alexandre de Vesc, seigneur de Lalo, du 28 septembre 1699. Archives départementales du Puy-de-Dôme, au nom de Strada.

Digitized by Google

UN NATURALISTE ISSOIRIEN

AUGUSTE BRAVARD

La période de 1789 à 1815 n'a pas été marquée seulement par une révolution dans l'ordre politique et social. D'autres révolutions se sont aussi produites, avec moins de retentissement sans doute, mais avec des conséquences également importantes dans leur genre.

Lorsque, le 1er pluviôse an V (20 janvier 1797), Georges Cuvier vint lire à l'Académie des sciences son premier mémoire sur les *Eléphants fossiles*, c'était une véritable révolution scientifique qu'il inaugurait et dont il donnait le signal. Grâce à ses travaux, à ses études, grâce surtout à son remarquable ouvrage, *les Recherches sur les ossements fossiles*, qui parut en 1812, une nouvelle science fut créée, *la Paléontologie ou science des êtres anciens*.

On l'a dit avec raison, cette science due tout entière au génie de Cuvier, *éclaira à son tour jusqu'à la science même de la terre* (1). Tous les géologues s'émurent, tous ceux qui s'intéressaient à l'étude du globe et à la découverte des lois générales qui avaient présidé à sa formation s'empressèrent de diriger leurs recherches dans la voie nouvelle ouverte avec tant de sagacité. Il se forma dans les provinces, dans celles surtout dont le sol portait la trace de profonds bouleversements, il se forma de petits groupes de curieux qui explorèrent dans tous les sens le territoire, désireux de vérifier sur place les théories du

(1) Eloge de Cuvier par Flourens, lu à la séance du 29 décembre 1834. (*Mémoires de l'Académie des sciences*, tome XIV.)

Digitized by Google

Maître, d'en faire l'application et de les corroborer et compléter par des découvertes nouvelles.

En Auvergne, terre prédestinée pour les études de cette nature, l'entraînement ne pouvait pas manquer de se manifester. Des naturalistes se trouvèrent, pleins de foi et d'enthousiasme, qui se lancèrent avec passion à la recherche des mystérieux débris enfouis dans les différents terrains de leur province tourmentée. MM. de Laizer, abbé Croizet, docteur Mercier, Devèze de Chabriol, Jobert, se signalèrent entre tous. Une société spéciale fut même fondée en 1822 à Clermont pour servir de lien et de point de réunion à tous les pionniers de la nouvelle science (1).

Autour de ces premiers disciples du créateur de la Paléontologie, apparurent bientôt d'autres adeptes, plus jeunes, plus ardents, plus avides de découvertes. Parmi ces néophytes infatigables, le plus remarquable en Auvergne fut certainement Auguste Bravard.

I

Né à Issoire, le 29 prairial an XI (18 juin 1803), Pierre-Joseph-Auguste Bravard fut admis comme boursier, en 1818, à l'école des mineurs de Saint-Etienne, et en sortit après le temps réglementaire, avec le diplôme d'ingénieur civil des mines (2).

(1) Cette société, quoique intitulée : *Société académique de géologie, minéralogie et botanique d'Auvergne*, était avant tout une société de géologie. Ses statuts en font foi. (Voir à ce sujet : *L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont. Ses origines et ses travaux, par F. Mége.* Clermont-Ferrand, Thibaud, 1884, 1 vol. in-8°.)

(2) Auguste Bravard avait un frère homme de lettres. Ce frère appelé Louis-Alexandre, mais plus connu sous le nom de Raoul Bravard, était né le 14 mai 1820, à St-Etienne, où Bravard père exerçait alors une fonction dans l'enseignement. Après 1848 il s'occupa, dit-on, de politique, ce qui lui valut un peu de prison et cinq années d'exil qu'il passa en Angleterre. Rentré en France, il fut nommé inspecteur des écoles communales de la Seine. Commandant du 170e bataillon de la garde nationale en 1870, il prit part en cette qualité à la défense de Paris. C'est là qu'il contracta les germes d'une

Digitized by Google

Parmi les diverses sciences dont l'étude lui était imposée à l'école, c'est la géologie qui avait ses préférences. Aussitôt qu'il était libre, il s'empressait de parcourir les campagnes du Forez, explorant les carrières, les tranchées et généralement toutes les dépressions, toutes les cassures du sol, et cherchant à se rendre compte *de visu* de la structure et de la position des couches terrestres et surtout de la nature des débris animaux qu'elles contenaient. Il forma ainsi son jugement scientifique par des constatations personnelles et acquit une remarquable sûreté d'appréciation.

Revenu à Issoire, il fut, quoique bien jeune, attaché successivement comme ingénieur-directeur aux mines d'antimoine d'Anzat-le-Luguet et aux mines de houille de La Taupe et de Grosménil dans le bassin de Brassac. Ces fonctions ne le détournèrent pas de ses études favorites. Ce qu'il avait fait dans le Forez, il le continua dans la Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme. Les excursions géologiques devinrent son unique préoccupation. Sans jamais se lasser, il employa ses heures de loisir à étudier les pierres et les terrains sous tous les aspects, mettant lui-même la main à la pioche et recueillant, pour les collectionner, les échantillons les plus remarquables, mais plus spécialement les débris des vertébrés fossiles.

C'est vers 1822 qu'il découvrit, dans les environs d'Issoire, le fameux gîte à ossements fossiles de la montagne de Perrier. La même année, il eut occasion d'y accompagner un naturaliste de Paris, M. de Férussac, qui s'é-

maladie de foie qui l'emporta le 5 septembre 1871. — On doit à Raoul Bravard des ouvrages de divers genres, notamment : *Dieu l'a voulu*, brochure in-8°. Paris, 1849, réfutation de *Dieu le veut*, du vicomte d'Arlincourt. — *Une petite ville*, 1 vol. in-12, Lévy frères, 1859. — *L'honneur des femmes*, in-12, 1860. — *La revanche de Georges Dandin*, 1861, in-12. — *Ces Savoyards*, in-12, 1862. — *Le médecin de la mort*. Hachette, 1864, in-12. — Une traduction de *Louise Miller*, drame de Schiller. — *Géographie générale de la France*, in-8° avec 92 cartes, 1865. — *La Vierge noire*, mélodrame en cinq actes, publié en collaboration avec Eugène Nus, in-8°, Dentu, 1869.

Digitized by Google

tait déjà fait un nom par ses études sur les mollusques fossiles.

Ce M. de Férussac était un ancien militaire, plein de zèle pour la science, fort actif d'ailleurs et fort entreprenant. L'année qui suivit son voyage en Auvergne, en 1823, il mit à exécution un projet qui reçut un chaleureux accueil dans tout le monde scientifique. Comprenant combien il était important « d'établir, après le long isolement où la guerre avait retenu les savants des divers pays, des rapports habituels et un lien commun qui pût les réunir» (1), il jeta les fondements d'une publication périodique qui, appelée d'abord *Bulletin des annonces et des nouvelles scientifiques*, parut ensuite en plusieurs recueils sous le titre général de *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*. Dans sa forme définitive, ce bulletin divisé en huit séries : *Sciences mathématiques, sciences naturelles, médicales, agricoles, technologiques, historiques et militaires*, devint bientôt la publication scientifique la plus complète et la plus estimée de l'époque. La confiance des savants et des industriels les plus éminents de toute l'Europe permit à M. de Férussac d'alimenter pendant huit années ce recueil gigantesque qui contenait non-seulement l'annonce et l'analyse de tous les ouvrages nouveaux parus dans le monde entier, mais encore un grand nombre de travaux originaux des plus remarquables (2).

(1) *Biographie universelle et portative des contemporains, par Rabbe, etc.* Paris, 1836. — André-Etienne d'Audebard, baron de Férussac (né en 1786, mort à Paris en 1836), avait servi dans les armées de Napoléon. Retiré comme capitaine à la suite d'une grave blessure reçue pendant l'expédition d'Espagne, il s'adonna presque exclusivement à l'étude des sciences naturelles. Il a publié des travaux estimés, entr'autres : *Histoire naturelle, générale et particulière des mollusques terrestres et fluviatiles. — Considérations générales sur les mollusques terrestres et fluviatiles et sur les fossiles des terrains d'eau douce, etc.* Après 1830, M. de Férussac représenta pendant deux ans le département du Tarn-et-Garonne à la Chambre des députés.

(2) Le *Bulletin universel* cessa sa publication en 1831, les Chambres ayant refusé d'allouer une subvention pour soutenir l'entreprise, qui était très-coûteuse. La collection comprend 166 volumes in-8°, dont 16 volumes de sciences mathématiques;

Digitized by Google

Encouragé par M. de Férussac qui lui offrit la publicité de son recueil, Bravard continua ses recherches et ses travaux avec plus d'ardeur que jamais. Il découvrit successivement dans les environs d'Issoire plusieurs gîtes ossifères, à Nonette, à la Croix-Saint-Vincent près de Malhat, aux Pradeaux, etc. Mais c'était sa première trouvaille, c'étaient les gisements de Perrier qui étaient son chantier favori. Cette montagne de Perrier était pour lui comme un trésor inépuisable où chaque jour de nouvelles richesses apparaissaient, et où, grâce à ses analyses et à ses constatations, chaque débris apportait à la science un nouvel appoint et des éléments inattendus de comparaison.

En janvier 1826 il fit connaître plus amplement sa découverte du gîte de Perrier dans un mémoire qu'il adressa à la Société d'histoire naturelle de Paris sous le titre de : *Mémoire sur les volcans du Puy-de-Dôme et sur les ossements fossiles que recouvrent et renferment leurs produits.*

Il devint à la même époque le collaborateur de M. l'abbé Croizet et de M. Jobert, qui préparaient la publication de leur grand ouvrage sur les fossiles de la Basse-Auvergne (1). Quelques divergences de vues s'étant manifestées, il ne

27 de sciences naturelles ; 27 de sciences médicales ; 19 de sciences agricoles ; 28 de sciences technologiques ; 19 de sciences historiques et 11 de sciences militaires.

(1) Le premier volume de cet ouvrage parut en 1828, sous le titre de : *Recherches sur les ossements fossiles du département du Puy-de-Dôme.* C'est le seul qui ait été publié. L'abbé Croizet (né à Cournon en 1787, mort à Neschers en 1859) a laissé bon nombre de publications de toute nature intéressant l'Auvergne. On peut consulter sur ce savant naturaliste la notice publiée par M. Félix Grellet, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont* (année 1863).

Quant à M. Jobert aîné, les renseignements biographiques sont peu nombreux ; il quitta l'Auvergne vers la fin de 1829, et, après avoir été pendant quelque temps l'un des rédacteurs du *Journal de géologie*, il alla en Angleterre où il se fixa à Manchester. C'est là qu'il composa et publia en 1846 *La philosophie de la géologie.* Londres, Simpkin, in-12, dont il donna, en 1852, une édition anglaise sous le titre de : *Ideas or outlines of a new System of philosophy.*

Digitized by Google

resta guère qu'une année avec eux. Mais la principale raison de sa séparation, c'est qu'il lui parut impossible, dans l'état actuel de la paléontologie, de faire un travail complet et utile. Chaque jour amenait des découvertes qui obligeaient à défaire ce qui avait été fait la veille et à modifier incessamment les classifications d'abord adoptées. « Il y avait peut-être quelque légèreté, disait-il plus tard, à promettre une faune anté-diluvienne de l'Auvergne, alors que l'on connaissaît à peine deux ou trois gîtes à ossements fossiles dans nos contrées .... Combien de fois nous est-il arrivé, ajoutait-il, que les découvertes d'un jour venaient détruire les déterminations de la veille ; que des dépouilles plus complètes donnaient à un animal que nous venions de décrire des formes et des dimensions que nous n'avions même pas supposées. Combien d'espèces et même de genres, de nouvelles investigations n'ont-elles pas ajouté aux listes qui étaient déjà closes ; et enfin combien d'espèces et de genres primitivement adoptés ne faut-il pas rayer aujourd'hui de ces mêmes listes (1) ! »

Dans ses promenades paléontologiques, Auguste Bravard explorait principalement, nous l'avons dit, les territoires des départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Il ne s'y renfermait cependant pas d'une façon exclusive, et plus d'une fois il poussa dans d'autres contrées des pointes fructueuses. L'annonce d'une découverte géologique aiguillonnait sa curiosité, et aussitôt qu'il lui était possible, il se mettait en route pour voir et constater par lui-même. Il visita ainsi divers départements du Midi où des dépôts fossiles avaient été signalés ; ce qui le mit en relation avec plusieurs savants distingués. Il se lia notamment et d'une façon toute particulière avec M. Jules de Christol, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier. Ils firent ensemble bon nombre d'excursions

(1) *Considérations sur la distribution des mammifères terrestres fossiles dans le département du Puy-de-Dôme*, par Aug. Bravard. (Annales d'Auvergne, tome XVI, année 1843).

Digitized by Google

et présentèrent, sous leurs deux noms réunis, à la Société d'histoire naturelle de Paris un *Mémoire sur les hyènes fossiles de la caverne de Lunel-Viel, près de Montpellier* (février 1828) (1). Enfin ils avaient formé le projet de préparer et de publier en collaboration un grand ouvrage sur les ossements fossiles de la France méridionale.

Les considérations fort raisonnables qui avaient décidé Bravard à cesser sa participation à l'œuvre de MM. Croizet et Jobert l'empêchèrent de donner suite à ce nouveau projet. Toutefois, ce qui était fort légitime, il voulut se donner acte devant le public du résultat de ses recherches personnelles, et, dans ce but, il publia en 1828 un volume intitulé : *Monographie de la montagne de Perrier et de deux espèces fossiles du genre Felis* (2). « Cet ouvrage, disait-il plus tard, était plutôt un prodrome d'une publication plus importante que les circonstances ne nous ont pas permis de réaliser, que la description pure et simple d'un gîte à ossements fossiles. »

De la même année 1828 date un intéressant Mémoire intitulé : *Mémoire sur un squelette humain trouvé dans un calcaire coquillier d'eau douce entre les eaux minérales du Tambour et celles de Saint-Martial, près des Martres-de-Veyre, avec trois planches et une carte.* Ce mémoire qu'il adressa à la Société académique de Clermont, dont il était membre correspondant depuis le 10 mai 1827, souleva une assez vive polémique (3).

(1) Cependant, dans sa *Monographie de la montagne de Perrier*, Bravard dit (page 95) : *Ce mémoire sur les hyènes fossiles appartient tout entier à M. Jules de Christol, bien que mon nom y figure avec le sien.*

(2) Paris, Dufour et Docagne, 1 vol. in-8°, 1828.

(3) Nous ignorons si ce mémoire a été imprimé. Bravard l'adressa à l'Académie de Clermont et à la Société d'Histoire naturelle de Paris. A l'Académie, il fut combattu par l'abbé Croizet et soumis à une Commission spéciale composée de MM. Tailhand, Aubergier et Peghoux, médecin. La Commission, après avoir examiné les débris et visité le lieu de la découverte fit un rapport qui a été publié dans les *Annales de l'Auvergne*, tome III, année 1830.

Digitized by Google

C'est vers cette époque, probablement, que Bravard, cédant à de bienveillantes sollicitations, se décida à aller habiter Paris. M. de Férussac qui l'avait en grande estime venait de l'attacher au *Bulletin universel* à titre de rédacteur spécial des articles de géologie et d'ostéologie.

En quittant l'Auvergne, il renonçait à ses fouilles, à ses investigations ; mais il ne désertait pas la science et put suppléer aux explorations directes par des séances aux cours spéciaux, par des visites au Jardin des Plantes et aux collections publiques et privées, par des conférences avec les savants qui fréquentaient les salons de M. de Férussac. Ses travaux, déjà fort appréciés lui valurent même un honneur bien rare et bien précieux. L'illustre Cuvier, qui avait déjà eu occasion de signaler à l'Institut la découverte des fossiles de Perrier, voulut bien à plusieurs reprises consacrer quelques heures à des entretiens particuliers avec Bravard.

Cette existence si agréable pour un homme amoureux de la science ne devait malheureusement pas avoir une longue durée. Les évènements politiques de 1830 ayant jeté un certain désarroi dans l'organisation du *Bulletin universel*, Bravard revint à Issoire.

Bravard était d'un tempérament passionné et exalté. Il ignorait le calme et la modération. Tel il était dans ses recherches scientifiques, tel il se montra en politique. Professant des opinions républicaines, il avait, comme bon nombre de ses amis et coreligionnaires, fondé quelques espérances sur la révolution de 1830. Le prompt écroulement de ses illusions lui fut très-sensible. Aussi ne se gênait-il pas, à l'occasion, pour témoigner son mécontentement.

Le 29 juillet 1832, un arbre de la liberté ayant été planté au milieu de la principale place d'Issoire, la municipalité voulut faire disperser le rassemblement qui s'était formé pour la circonstance. Des sommations furent faites

Digitized by Google

par le commissaire de police assisté de l'adjoint au maire. Au lieu d'obéir, plusieurs des manifestants résistèrent violemment aux autorités qui furent même injuriées et frappées. Auguste Bravard et un de ses amis furent signalés comme étant les fauteurs du rassemblement. Des poursuites s'ensuivirent devant le tribunal d'Issoire et plus tard devant la Cour de Riom ; et celle-ci, par arrêt du 29 décembre 1832, infligea aux prévenus une condamnation sévère.

Cette condamnation ne convertit pas Bravard et ne lui ôta rien de ses espérances et de ses convictions. Mais elle le calma et le rendit plus circonspect pour le moment. Il comprit que la politique militante n'était pas faite pour lui procurer la clientèle dont il avait besoin pour vivre.

Dans les derniers mois de l'année 1835, il se maria (1). Fixé dès lors à Issoire d'une façon en apparence définitive, il se consacra assidûment à l'exercice de la profession qu'il s'était donnée. Comme expert appréciateur, à la fois géomètre et architecte, il se tenait à la disposition du tribunal dont il gagna la confiance ; et bien des fois il fut chargé de procéder à des vérifications importantes. En dehors des questions litigieuses, il travaillait également pour le compte des particuliers et des communes. C'est ainsi, entr'autres, qu'il dressa avec un de ses amis, M. Louis de Vergèses, le plan d'alignement de la ville d'Issoire. Enfin sa qualité d'ingénieur lui valut d'être appelé à étudier et trancher certaines questions minières.

C'étaient là les occupations nécessaires, les travaux destinés à subvenir aux exigences de la vie matérielle. Mais le travail de prédilection, pour Bravard, c'était toujours l'examen géologique des terrains et l'étude des débris fossiles. Il cherchait et recueillait sans cesse. Il arriva

(1) Le 26 octobre 1835, il épousa Mlle Jeanne-Henriette-Amable Fayolle, dont il eut deux filles et un fils. Le fils, qui était entré fort jeune au service militaire, a été tué au siège de Sébastopol. Une des filles a épousé le directeur de l'usine à gaz d'Issoire, M. Vernet.

Digitized by Google

même par ses investigations à réunir une collection paléontologique d'une réelle importance, tellement que le British Museum lui en fit offrir cinquante-deux mille francs. Par patriotisme et aussi par reconnaissance des services que lui avaient rendus les collections du Jardin des plantes de Paris, Bravard refusa, et céda ses fossiles à l'établissement français pour un prix beaucoup moindre (1).

L'idée de publier une *Faune antédiluvienne de l'Auvergne* n'avait pas cessé de hanter son esprit. Pendant plus de quinze ans, il se prépara, et il était arrivé à déterminer plus de cent cinquante espèces différentes d'animaux fossiles. Mais il reculait toujours, arrêté par ce scrupule que son ouvrage ne serait jamais complet, que quelques années, quelques mois peut-être après sa publication, il ne serait déjà plus au courant de la science et que des découvertes plus récentes feraient ressortir d'inévitables lacunes.

En 1843, il se décida cependant à faire paraître une portion de ses recherches et il donna à l'Académie de Clermont, qui les publia dans ses Annales, des *Considérations sur la distribution des Mammifères terrestres fossiles dans le département du Puy-de-Dôme* (2).

Plusieurs années auparavant, en 1835, il avait publié

(1) La date de cette cession ne nous est pas connue. Voici ce qu'en dit Bravard dans une sorte de plaidoyer qu'il rédigea en 1849 à propos de poursuites dirigées contre lui : «..... Savez-vous quel a été pour moi le résultat de mes travaux scientifiques. Je suis parvenu à former la plus belle et la plus précieuse collection d'Europe. J'ai pu la vendre chèrement. Le gouvernement anglais m'en offrait cinquante-deux mille francs pour le Musée britannique. Mais les hommes de science ont aussi leur patriotisme ; et c'est par un sentiment tout patriotique que j'ai préféré la céder au Jardin des Plantes pour la somme de seize mille francs, c'est-à-dire pour ce qu'elle me coûtait. On pourrait appeler cette détermination de la folie, car ma position de fortune ne me permettait pas de pareils sacrifices ; mais on n'y trouvera pas assurément un symptôme d'égoïsme ou d'ambition. »

(2) *Annales d'Auvergne, tome XVI, année* 1843.

Digitized by Google

une œuvre d'un intérêt moins général, une monographie d'une espèce de pachyderme appelé *Cainotherium* (1).

Ces travaux ne ralentirent pas son activité scientifique. Chaque publication semblait n'être pour lui qu'un jalon destiné à marquer la route qu'il suivait en vue de retrouver toutes les espèces d'animaux antérieures aux époques historiques. Il ne s'arrêta jamais. En 1845, il fit à l'Académie de Clermont une communication verbale au sujet d'animaux fossiles découverts à Cros-Rolland, entre Issoire et Saint-Yvoine. D'après lui, ces débris appartenaient à un mastodonte d'espèce nouvelle qui dépassait de 0m 50c au moins la hauteur du plus grand de ses congénères, hauteur qui d'après Cuvier, n'avait jamais atteint quatre mètres.

Le 8 janvier 1846, il signala à la même société de nouveaux ossements fossiles découverts dans le calcaire de Cournon. Ces ossements provenaient, disait-il, d'un *Cainotherium* et confirmaient pleinement les détails de forme et de dimension qu'il avait assignés à cet animal dans sa monographie de 1835.

Malheureusement, la politique vint encore se jeter en travers de ses études. L'année 1848 avait amené le triomphe d'une forme de gouvernement chère à Bravard. La République avait été proclamée. Au milieu d'incidents qu'il est inutile de rappeler, une Constitution avait été votée le 4 novembre. Mais aux yeux des républicains avancés, de ceux qui se regardaient comme les seuls vrais amis du peuple, cette Constitution préparée par une majorité appartenant à la bourgeoisie, n'avait de républicaine que l'étiquette et ne répondait pas aux véritables aspirations démocratiques. Elle n'admettait ni le droit au travail, ni l'impôt progressif, ni le jury en matière correctionnelle, ni

(1) Voici le titre complet de cet opuscule : *Monographie du Cainotherium, nouveau genre de la famille des Pachydermes, trouvé dans les terrains tertiaires d'eau douce du département du Puy-de-Dôme, par Auguste Bravard.* Clermont-Ferrand, 1835. 38 pages in-8°.

Digitized by Google

l'élection des juges de paix, etc. De plus, en attribuant au suffrage universel direct la nomination du président, elle ouvrait passage à des ambitions qui pouvaient être fatales à la République.

Aussi, lors de la fête qui fut célébrée quelques jours après dans toute la France pour la promulgation de cette Constitution, se produisit-il en plusieurs localités des manifestations de mécontentement.

A Issoire, la majorité de la garde nationale refusa de prendre part à la cérémonie qui eut lieu le 19 novembre. Bien plus, pendant la lecture de l'acte constitutionnel sur la place publique, des cris se firent entendre de différents côtés et à plusieurs reprises : *A bas les blancs! à bas la Constitution! à bas les rats!* etc. Le soir et pendant la nuit suivante, les désordres continuèrent. Des bandes parcoururent les rues de la ville en hurlant et vociférant : *A bas les bourgeois! à bas les riches! à bas les blancs! vivent les rouges!* et autres cris plus menaçants encore. Enfin, pendant plusieurs nuits, des placards séditieux furent affichés sur les murs des maisons et jusque sur l'arbre de la liberté au milieu de la place (1). Les habitants étaient épouvantés. L'autorité se livra à une enquête pour découvrir les auteurs de ces manifestations et faire cesser l'inquiétude publique.

(1) Ces placards étaient manuscrits ; sur l'un d'eux était représentée une femme tenant un drapeau rouge, et au-dessous de cette image était écrite une sorte d'analyse ironique de la Constitution, ainsi conçue :

Constitution de 1848.

1.
Indestruction des Rats.

2.
Abolition du droit au travail.

3.
Liberté comprimée.

4.
Egalité méconnue.

5.
Fraternité repoussée.

6.
Enseignement jésuitique.

7.
Progrès des écrevisses.

8.
Impôt des 45 centimes.

9.
Les Bourgeois ont bien mérité de la Patrie.

10.
Le peuple est une canaille, à l'unanimité.

Digitized by Google

Bravard ne pouvait manquer d'être un des premiers soupçonnés. Il ne faisait d'ailleurs pas mystère de ses opinions; et, pendant toutes ces journées agitées, on l'avait entendu approuver hautement l'attitude hostile de la garde nationale. On lui avait entendu dire que la Constitution ne valait rien, qu'elle n'était pas faite pour le peuple et que ceux qui participaient à la fête de promulgation étaient des lâches. Il avait même pris publiquement à partie le maire de la ville et plusieurs conseillers municipaux, leur appliquant des qualifications injurieuses et malsonnantes. Il n'en fallait pas tant pour le faire considérer comme le principal chef des séditieux. Il fut donc traduit en police correctionnelle. Les juges d'Issoire le connaissaient et savaient que s'il était coupable ce ne pouvait être que d'une trop grande intempérance de langage. Aussi se bornèrent-ils à prononcer une condamnation à trente francs d'amende. Mais le ministère public ayant fait appel, la Cour de Riom se montra moins clémente, et, par arrêt du25 avril 1849, lui infligea quelques jours de prison.

Pour se distraire du chagrin que cette condamnation lui avait fait éprouver, Bravard entreprit de nouvelles excursions géologiques. Il explora notamment, en compagnie de son élève et ami, M. Pomel (1), une grande

(1) M. Pomel, Nicolas-Auguste, est né le 21 septembre 1821, à Issoire, où son père était vérificateur des poids et mesures. Il étudia la paléontologie sous la direction de son compatriote Bravard et parvint, au bout de peu d'années, à acquérir en géologie, en matière de fossiles surtout, une compétence indiscutable; tellement, qu'il fut jugé digne d'être nommé, quoique bien jeune, membre de la Société géologique de France et qu'il devint préparateur au Muséum d'histoire naturelle. Républicain comme Bravard, M. Pomel fut, après le coup d'Etat de 1851, obligé de quitter Paris. Il obtint l'autorisation de se fixer en Algérie et s'y fit bientôt remarquer par ses travaux scientifiques et notamment par une carte géologique de la colonie, par divers mémoires et par sa coopération à l'établissement de plusieurs puits artésiens. M. Pomel a été élu, en 1876, sénateur de la province d'Oran, et il remplit aujourd'hui les fonctions de directeur de l'Ecole supérieure des sciences à Alger.

Voici la liste de ses ouvrages concernant la région d'Auvergne : *Essai sur la coordination des terrains tertiaires du département du Puy-de-Dôme et du nord de la France* (*Annales d'Auvergne*, tome XV, 1842). — *Notes sur Ger-*

Digitized by Google

partie du Comtat-Venaissin et y releva d'intéressantes observations qui furent publiées dans une feuille locale, *le Mercure aptésien* (1). Il préludait ainsi à une grande excursion dont il avait depuis quelque temps caressé le projet (2).

II.

Les voyages exécutés par Alcide d'Orbigny, en 1826, par Fitz-Roy et Darwin, de 1833 à 1835, par Woodbine Parish, en 1838, avaient révélé au monde savant les immenses dépôts de fossiles existant dans diverses provinces de la République Argentine. Bravard avait lu les relations de ces explorateurs, il avait vu les dessins qu'ils avaient rapportés. Depuis lors, son imagination l'avait

govia, ses basaltes, ses calcaires, ses fossiles, in-8°, 1845. — *Description géologique et paléontologique des collines de la Tour de Boulade*, in-8°. — *Mémoire pour servir à la géologie paléontologique des terrains tertiaires de l'Allier*, 1846. — *Quelques nouvelles considérations sur la paléontologie de l'Auvergne*, 1846, in-8° de 32 pages. — *Note sur les animaux fossiles découverts dans le département de l'Allier*, 1848. — *Catalogue méthodique et descriptif des vertébrés fossiles découverts dans le bassin hydrographique supérieur de la Loire et surtout dans la vallée de son affluent principal, l'Allier*. — *Recherches sur la classification des mammifères insectivores vivants et fossiles, comprenant la description de toutes les espèces connues et des considérations sur leur distribution géographique, suivies de remarques particulières sur les espèces qui habitent ou ont habité dans les temps géologiques le plateau central de la France*. Ces deux derniers mémoires ont été couronnés par l'Académie de Clermont dans sa séance du 11 novembre 1852. Le premier a été imprimé dans les *Annales d'Auvergne*, tomes XXV et XXVI. — M. Pomel avait été nommé membre correspondant de l'Académie de Clermont, le 7 janvier 1847.

(1) Ces observations ont été publiées à part, sous le titre de : *Notice sur les ossements fossiles de la Débrèye, près Apt*, par Bravard et Pomel. Apt, 1850, in-8°.

(2) Pendant les derniers temps de son séjour en Auvergne, Bravard fut chargé d'étudier différentes mines situées dans le département du Puy-de-Dôme. Il a consigné ses appréciations dans deux rapports qui ont été imprimés : *Rapport sur les mines de plomb argentifère d'Esteil* (concession de la Brugère). Paris, Boisseau, 1851, 22 pages in-4°. — *Rapport sur les mines de plomb argentifère de Saint-Amant-Roche-Savine*. Paris, Gratiot, 1851, 17 pages in-4°.

Digitized by Google

plus d'une fois transporté sur les bords de ces rivières américaines où gisaient accumulées tant de richesses géologiques. Buenos-Ayres lui apparaissait comme la terre promise du paléontologue. Mais pour atteindre cet Eden et pour y séjourner, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, et Bravard n'avait qu'une situation de fortune assez médiocre. Il avait donc relégué au rang des rêves irréalisables ce projet d'excursion au delà des mers.

Le désenchantement politique qu'il éprouva en 1848 ramena son esprit de ce côté. Le coup d'Etat de décembre 1851, en mettant à néant toutes ses espérances de réformation sociale, acheva de le décider. Par une heureuse circonstance, il venait d'ailleurs de se procurer les ressources pécuniaires indispensables.

Il venait de réaliser en Angleterre une somme assez importante par la cession des nombreux échantillons d'animaux fossiles qu'il avait recueillis depuis la vente de sa première collection.

Ainsi pourvu, il dit adieu à sa famille et quitta Issoire et la France. Avant de s'embarquer, il eut la bonne inspiration d'aller rendre visite au célèbre Charles Darwin, et cet éminent naturaliste voulut bien lui donner des conseils et lui communiquer les observations qu'il avait jadis recueillies dans son voyage géologique au Rio de la Plata.

Arrivé à Buenos-Ayres dans le courant de l'année 1852, Auguste Bravard y fixa sa résidence. De là il rayonna dans les diverses provinces de la Confédération, multipliant les fouilles, les investigations, et n'ayant d'autre préoccupation que l'étude géologique de la contrée (1).

(1) « M. Bravard était un paléontologue français venu à Buenos-Ayres vers 1852, » attiré par la richesse des gisements fossiles, et qui, après avoir consacré toutes les » heures de son séjour à des études sur la géologie de ce continent, périt malheureu- » sement enseveli sous le tremblement de terre de Mendoza. » (*E. Daireaux.* — *Buenos-Ayres, la Pampa et la Patagonie*, 2e édition. Paris. Hachette, 1881, in-18.)

Digitized by Google

De 1852 à 1857, il dressa la carte géologique du territoire de Bahia-Blanca et dirigea plus spécialement ses observations sur la formation tertiaire des côtes de l'Atlantique dans cette partie de la province de Buenos-Ayres.

Le 23 juillet 1857, le gouvernement national de la Confédération Argentine ayant été transféré à Parana, Bravard l'y suivit et fut nommé directeur du Musée national et inspecteur général des mines. Ces fonctions ne lui firent pas interrompre ses recherches, et, l'année suivante, en 1858, il en consignait le résultat dans un volume in-8° qui fut publié sous le titre de : *Monographia de los terrenos marinos terciaros, de las cercanias del Parana.*

En 1859, il dressa le plan de toute la province d'Entrerios, dont la ville de Parana était la capitale, et la carte fut gravée aux frais de l'Etat.

En 1860, il fut commissionné pour faire le cadastre du territoire fédéralisé (1).

Pendant son séjour à Parana, Bravard commença à former la collection de fossiles qui est actuellement un des plus beaux ornements du Musée d'histoire naturelle de Buenos-Ayres. Sous la direction de M. Burmeister, et grâce à son habileté et à sa science, cette collection est devenue une des plus complètes et des plus importantes du monde entier.

En 1861, le gouvernement argentin chargea Bravard de parcourir et d'étudier scientifiquement les terrains des provinces montagneuses de Mendoza et de San-Juan, ainsi que la région Andine. C'était une fête pour notre compatriote. Installé dans la petite ville de Mendoza, il avait déjà commencé son exploration lorsqu'il fut brusquement arrêté par la mort. On raconte encore dans le

(1) Afin de donner un aperçu complet des travaux de Bravard en Amérique, nous avons essayé d'obtenir des renseignements détaillés à Buenos-Ayres. Mais beaucoup de nos questions sont restées sans réponse, et nous avons dû nous contenter de quelques indications sommaires.

Digitized by Google

pays qu'au retour d'une de ses excursions, il fit part aux habitants de certaines remarques qui lui semblaient inquiétantes pour la ville de Mendoza dans le cas possible d'un tremblement de terre. L'évènement ne justifia que trop ces prévisions; le 20 mars 1861, le tremblement de terre redouté se produisit, et Bravard en fut une des premières victimes. Ce ne fut que plusieurs mois après, le 17 juin, que son corps fut retrouvé dans les décombres de l'hôtel Calus où il avait son domicile (1).

En résumé, le passage de notre compatriote dans la Confédération Argentine n'a pas été sans utilité. Dans certaines provinces, il a constaté d'une façon positive les richesses minérales susceptibles d'exploitation. D'autres lui doivent leurs premières cartes régulières. Ailleurs, il a organisé et mis en train les opérations cadastrales. Enfin, au point de vue de la science pure, il a pu, en étendant ses recherches, compléter et rectifier plusieurs des affirmations et théories géologiques de Darwin et de d'Orbigny dont les observations n'avaient été faites que sur des points restreints. Au moyen de fouilles et de sondages, pratiqués avec discernement, il est parvenu à indiquer, avec une certitude presque absolue, les diverses couches qui constituent le sol pampéen, ainsi qu'on désigne le terrain de cette contrée.

Mais son goût particulier le portait à étudier plus spécialement la seconde couche qui, paraît-il, s'étend uniformément depuis les rives de l'Atlantique jusqu'au pied des Cordillières, à l'ouest. Cette couche, qu'il appe-

(1) Plusieurs mois après sa mort, on vendit aux enchères publiques, à Parana, tout ce qui avait appartenu à Bravard, cartes, plans, manuscrits, collections. Deux de ses manuscrits firent cependant retour à sa famille. Ils sont intitulés, l'un : *Conspectus de la faune fossile de l'Amérique du Sud;* et l'autre : *Conspectus de la géologie des Pampas.*

On croit, en Amérique, que certain ouvrage paru en 1870 sur la géologie de la province de San-Juan, n'est que la copie d'un mémoire sur la région Andine que Bravard rédigeait au moment de sa mort.

Digitized by Google

lait : *formation post-pliocène ou terrain quaternaire*, « se » distingue particulièrement par la présence d'une quan- » tité d'ossements fossiles de différentes espèces et appar- » tenant dans quelques cas à des animaux d'une taille » gigantesque qui dépasse celle de tous les êtres dont » l'existence préhistorique a été constatée jusqu'à ce jour. » Ces ossements se trouvent à divers niveaux, mais plu- » tôt dans les couches inférieures que dans les supérieures » de la formation, sans que cependant ces dernières en » soient dépourvues..... Et comme les travaux » publics pouvant donner lieu à des excavations ont été » rarement entrepris, que les chemins de fer eux-mêmes, » sur la surface pampéenne si plane, ne nécessitent ni » remblai, ni déblai, leur existence aurait pu rester igno- » rée jusqu'à nos jours, si ces grands squelettes n'appa- » raissaient fréquemment à nu dans les berges entaillées » des grands fleuves et même des plus minces cours d'eau, » dont le lit est toujours profondément encaissé..... (1) »

C'est sur ces berges, sur celles du Parana principalement, que Bravard recueillit la plupart des remarquables échantillons qu'il donna ensuite au Musée national, aujourd'hui fondu dans le Musée d'histoire naturelle de Buenos-Ayres (2).

(1) *Daireaux. — Buenos-Ayres, la Pampa et la Patagonie.*

(2) Un autre Auvergnat, Seguin, a aussi exploré les berges des rivières du bassin de la Plata.

François Seguin, originaire de Maringues, arrondissement de Thiers, était allé, comme bien d'autres, chercher fortune dans la République Argentine. Après divers essais infructueux, il avait fini par réussir et avait réalisé dans le commerce de la pâtisserie des bénéfices assez importants. Lorsque Bravard arriva à Buenos-Ayres, Seguin se lia avec lui à titre de compatriote, et, peu à peu, Bravard lui communiqua sa passion pour les fossiles.

Seguin prit un tel goût à cette science si nouvelle pour lui, qu'il abandonna toute autre occupation et se mit à visiter et fouiller les rivages des grands cours d'eau du pays. Il eut le bonheur de mettre la main sur des échantillons de premier choix et de rencontrer des espèces entièrement inconnues.

Revenu en Europe vers 1857 avec une magnifique collection, il en céda les pièces les plus remarquables au gouvernement français. Comme Bravard, il avait, paraît-il,

Digitized by Google

Au contraire de Darwin et de d'Orbigny, Bravard prétendit que ces ossements fossiles n'avaient pas été transportés et que les animaux dont ils provenaient avaient vécu et étaient morts là où l'on trouvait leurs squelettes. Cette opinion a depuis été adoptée par d'autres naturalistes. « Bravard, dit M. Daireaux (1), attribuait la for-
» mation des dépôts pampéens à des causes atmosphé-
» riques et terrestres, posant en principe qu'à l'époque où
» vivaient les grands mammifères éteints, il ne s'était
» produit autre chose que des phénomènes semblables à
» ceux que nous avons constamment sous les yeux, forma-
» tion de dunes de sable sur le bord de la mer et accumula-
» tion de ce sable sur toute la plaine sous l'influence des
» vents. Le sous-sol de la Pampa est, dit-il, absolument
» semblable par sa composition à celui des dunes en France;
» de plus, si l'on étudie l'histoire des dunes, il est facile d'en
» suivre l'envahissement successif, au grand préjudice des
» riverains, de noter les villes ensevelies, comme Escou-
» blac, en 1779, ou des territoires, comme ces vingt-cinq
» kilomètres de côtes qui ont subi le même sort près de
» Saint-Pol-de-Léon, dans le Finistère, de 1666 à 1722.
» Une végétation naturelle, un lichen, suffit à fixer ce
» terrain mobile et à lui donner un peu de consistance.
» C'est un phénomène semblable qui a lentement formé
» l'immense surface pampéenne. La végétation et les ani-
» maux ont dû souffrir de violentes perturbations dans les
» conditions de leur existence et de leur habitat; les tem-
» pêtes devaient activer la formation du dépôt, très-lente
» en temps de calme. C'est pendant ces perturbations

refusé des offres plus avantageuses que lui avait faites l'administration du Musée britannique.

Le 2 juillet 1857, M. Lecoq informa l'Académie de Clermont de l'intention où était M. Seguin de donner à la ville de Clermont quelques doubles de ses fossiles. — Nous ne croyons pas que cette donation ait été effectuée.

François Seguin est mort à Clermont le 7 janvier 1878.

(1) *Buenos-Ayres, la Pampa et la Patagonie.*

Digitized by Google

» atmosphériques que les animaux émigraient là où ils
» rencontraient une alimentation plus abondante; de là
» ces grandes accumulations d'ossements..... »

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour suivre pas à pas et discuter les diverses théories émises par notre concitoyen touchant la géologie de la République Argentine. Quelques-unes ont été combattues et réfutées avec plus ou moins de fondement; d'autres ont été admises et confirmées. Quoi qu'il en soit, ce que personne n'a sérieusement contesté, ce sont les services rendus par Auguste Bravard. Ces services ont été souvent rappelés avec éloge, notamment dans les publications du savant directeur du Musée de Buenos-Ayres, M. Burmeister, et dans l'important ouvrage de M. Martin de Moussy : *Description géographique et statistique de la Confédération Argentine.* Paris, 1860-1864.

En Auvergne, cependant, combien peu connaissent le nom de Bravard! Il nous a paru que c'était faire un acte de justice que de mettre en lumière et de préserver de l'oubli le souvenir d'un savant distingué, d'un compatriote désintéressé, mort en pays lointain, victime de son zèle pour la science.

FRANCISQUE MÈGE.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES PIGMENTS ANIMAUX

LES PIGMENTS MÉLANIQUES

L'étude des pigments mélaniques est rendue difficile par le mode de distribution de la matière colorante. En effet, les granulations mélaniques forment rarement des amas suffisants pour les analyses chimiques et les expériences physiologiques. Les cellules épidermiques pigmentées se disposent ordinairement sur une faible épaisseur, et les chromoblastes du derme sont le plus souvent isolés et séparés par de grands espaces.

Mes recherches sur le liquide sécrété par la poche du noir des céphalopodes (1) me donnaient un type pour les invertébrés; j'ai choisi pour les vertébrés le pigment choroïdien et la matière noire d'un carcinome mélanique du sein, que je dois à l'obligeance du Dr Fournet.

Les questions que je me suis posées sont les suivantes :

1° Les pigments mélaniques sont-ils identiques chez les vertébrés (mélanine) et les invertébrés (mélaïne)?

2° Quels sont les rapports de la matière pigmentaire avec les parties constituantes du sang?

(1) Dr P. Girod, *Recherches sur la poche du noir des céphalopodes*. In Arch. Zool. Exp., vol. X, 5 pl., 1882.

Digitized by Google

I.

L'analyse chimique pouvait seule répondre à la première question.

Le pigment choroïdien d'yeux de veau et de bœuf fut recueilli par le grattage et placé dans un petit mortier. On ajouta quelques gouttes d'eau distillée et l'on broya le tout avec soin. On obtint ainsi un liquide noir, épais et filant.

D'autre part, la tumeur, coupée en tranches fines, fut écrasée dans un godet. Après une manipulation qui réduisit l'ensemble en bouillie noire dans quelques gouttes d'eau distillée, je laissai déposer et je décantai la liqueur noire qui recouvrait les débris lacérés de tisons.

Les solutions ainsi obtenues furent traitées séparément de la manière suivante :

On dessécha à 100°. La masse obtenue fut soumise pendant quatre jours à l'action de l'alcool, et pendant le même temps à l'action de l'éther.

Après filtration et lavages, la masse fut mise en digestion pendant dix heures, à une douce température, dans l'acide acétique cristallisable. On lava alors jusqu'à cessation de la réaction acide.

On soumit la masse à l'action du carbonate de potasse rendu alcalin par addition de potasse.

Au bout de dix heures, on lava à l'eau distillée jusqu'au moment où les corpuscules pigmentaires commencèrent à traverser le filtre.

Enfin la masse fut mise en digestion dans l'acide chlorhydrique au dixième.

La matière ainsi obtenue est dépourvue des matières extractives par l'alcool et l'éther, de toute trace de subs-

Digitized by Google

tances albumineuses par l'acide acétique, de la mucine par la solution alcaline, enfin des substances minérales par l'acide chlorhydrique, qui les dissout en totalité, ainsi que le démontre la calcination de la matière, qui ne laisse plus de cendres.

J'ai donc pu considérer le produit de cette série d'opérations comme chimiquement pur. Il a été desséché à l'étuve à 100° jusqu'au moment où des pesées successives n'ont plus donné de pertes de poids appréciables.

Ainsi obtenue, la matière pigmentaire se présente comme une poudre noire, homogène.

Elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, insoluble dans les acides (seul, l'acide azotique donne une solution acajou avec dégagement de vapeurs rutilantes), insoluble dans les alcalis. Le chlorure de chaux et l'eau chlorée la décolorent.

Les acides et les alcalis agglomèrent les corpuscules pigmentaires en suspension et donnent lieu à une sorte de précipitation.

Chauffée en présence de la chaux sodée, elle laisse dégager de l'ammoniaque : c'est donc une substance quaternaire.

Soumise à l'analyse, elle nous a donné les chiffres suivants :

En centièmes :

	I.	II.
Pigment choroïdien (1) :		
C.	53.6	52.7
H.	4.2	3.7
Az.	12.5	

(1) Dosage du carbone et de l'hydrogène.

I. Matière..... 0.053 Co^2 0.0104 H^2O^2 0.2014
II. Matière..... 0.076 Co^2 0.0147 H^2O^2 0.2585

Dosage de l'azote :

Matière..... 0.062 Az. 00776

Digitized by Google

Tumeur mélanique (1) :

C.	53.3	53.1
H.	5.5	3.9
Az.	8.4	

L'analyse élémentaire de la matière pigmentaire du noir des céphalopodes nous avait donné :

En centièmes :

	I.	II.
C.	53.6	53.9
H.	4.04	4.02
Az.	8.8	8.6

La comparaison des résultats obtenus dans cette double série d'analyses nous permet de tirer cette conclusion importante : *La composition élémentaire du pigment mélanique chez les vertébrés et les invertébrés est identique.* Je suis, en effet, porté à considérer le résultat de 12,5 d'azote obtenu dans une de mes analyses comme exagéré par des conditions défectueuses de cette analyse que la difficulté de préparation du pigment choroïdien ne m'a pas permis de répéter. Du reste, les résultats des analyses de Heintz, de Hoscœus, de Desfosses et Variot viennent servir d'appui à cette manière de voir (2).

(1) Dosage du carbone et de l'hydrogène :

I. Matière..... 0.154 Co^2 0.0301 H^2O^2 0.770
II. Matière..... 0.112 Co^2 0.0218 H^2O^2 0.2585

Dosage de l'azote :

Matière..... 0.122 Az. 0.01634

(2) Nous donnons ici les chiffres obtenus par les auteurs qui se sont occupés des pigments et ont publié leurs analyses :

1. Pigment de la choroïde :

	Scherer.	Rosow.
C.	58.28	54.00
H.	5.92	5.30
Az.	13.77	10.10

2. Pigment de carcinome :

	Dressler.	Heintz.
C.	51.73	53.44
H.	5.07	4.02
Az.	13.24	7.10

3. Pigment de la sèche :

	Hoscœus.	Desfosses et Variot.
C.	44.2	54.4
H.	3.3	3.05
Az.	9.9	8.1

Digitized by Google

Les caractères physiques et chimiques de ces pigments d'origines diverses m'ont, du reste, toujours paru identiques. Ils sont formés de grains en suspension dans le plasma cellulaire, doués d'un mouvement brownien très-accentué, qui traversent les filtres à l'état normal.

Les alcalis et les acides précipitent les grains et permettent ainsi les lavages et les filtrations dont nous avons parlé. La résistance aux acides et aux alcalis est un caractère de première importance.

L'analyse des cendres a été faite sur la matière préparée comme précédemment, mais non soumise à l'action de l'acide chlorhydrique.

La calcination de la masse noire donne une cendre qui, pulvérisée, se présente sous l'aspect d'une poudre blanche et homogène. On la soumit à la série des manipulations que nous avons décrites dans notre travail sur le noir des céphalopodes. Les résultats furent identiques et peuvent se résumer de la manière suivante :

1° Partie soluble : Acide carbonique, sulfates et chlorures de sodium, potassium, magnesium et calcium.

2° Partie insoluble : Carbonates de chaux et de magnésie, *peroxyde de fer*.

Ainsi, la substance mélanique est à base de fer chez les invertébrés et chez les vertébrés. Cette identité du métal nous semble caractéristique dans la constitution de la substance. J'insiste sur la présence de ce métal et sur l'absence d'un autre métal dans le pigment des invertébrés, car il peut seul permettre de résoudre la question que je vais aborder maintenant.

II.

L'origine des pigments mélaniques, dit Hoppe Seyler (1), ne peut être attribuée « qu'à l'hématine ou à l'hémoglo-

(1) *Traité d'analyse chimique*. Trad. Schlagdenhauffen. Paris, 1877.

Digitized by Google

bine. Les raisons que peuvent faire valoir les anatomistes pour expliquer la transformation de ces substances sont peut-être suffisantes, mais elles sont loin de satisfaire les chimistes, puisqu'elles ne sont basées sur aucune donnée expérimentale ».

L'idée admise qui fait dériver les pigments mélaniques de modifications successives de l'hémoglobine du sang réclamait en effet un appui que l'étude comparée du sang et du pigment pouvait seule lui donner. Mes premiers résultats étant acquis, il me restait à trouver les relations qui existent entre la matière colorée et la partie du sang d'où elle dérive, dans les vertébrés et les invertébrés.

Les recherches du docteur L. Fredericq, sur le sang des céphalopodes, l'ont amené à la découverte « d'une » substance bleue qui, comme l'hémoglobine, appartient » au groupe des Proteïdes. Si l'hémoglobine contient du » fer, la substance bleue contient du cuivre. C'est un » corps nouveau, à propriétés et à composition chimique » tout à fait caractéristiques. Je propose, dit-il, de l'ap- » peler *hémocyanine*, terme rappelant sa parenté étroite » avec l'*hémoglobine* du sang des vertébrés. »

Le métal contenu dans cette substance est donc le cuivre.

Lorsque je fis mes premières recherches sur le noir des céphalopodes, j'admis sans réserve la théorie pigmentaire que j'ai exposée précédemment, et je me vis logiquement conduit à admettre que si le pigment des vertébrés à base de fer tirait son origine de l'hémoglobine à base du même métal, le pigment des seiches provenait de l'hémocyanine de leur sang, et le cuivre de ce composé albuminoïde devait servir de base à la matière mélanique. Donc le noir des céphalopodes devait contenir le cuivre.

Les résultats de mes analyses, permettant d'identifier la matière mélanique dans les deux grands groupes ani-

Digitized by Google

maux, m'ont donné le fer comme métal caractéristique chez les vertébrés et les invertébrés parmi les bases des sels insolubles du pigment.

Les résultats de mes analyses sont donc en complet désaccord avec les déductions logiques tirées de la théorie précédente qui fait dériver le pigment noir de l'hémoglobine. Ce qui se passe pour l'hémoglobine doit se passer forcément pour l'hémocyanine.

La différence fondamentale entre le métal du pigment et le métal de l'hémocyanine rend impossible une relation entre ces deux substances, et je suis amené en même temps à refuser une relation d'origine entre la matière mélanique et l'hémoglobine.

Est-il possible dès lors de trouver dans une autre partie du sang la substance d'où provient le pigment?

J'ai pensé que la recherche du fer dans le sang des vertébrés et des céphalopodes pourrait me mettre sur la voie dans cette difficile question.

J'ai repris l'analyse des sels insolubles du sang des céphalopodes, et j'ai pu reconnaître, à côté du cuivre de l'hémocyanine, le fer dans le sérum de ces animaux. Mes recherches ont été décrites avec soin dans un mémoire antérieur (1); elles ont démontré de la façon la plus précise la coexistence de ces deux métaux dans le sang. Je n'hésite donc pas à placer, en dehors de l'hémocyanine, dans le sérum du sang de ces animaux où se décèle le fer, le centre d'origine de la matière pigmentaire.

Cet ensemble de résultats devait me conduire à confirmer cette donnée en recherchant s'il existait, en dehors du fer de l'hémoglobine des vertébrés, un sel insoluble à base de fer dans le sérum du sang de ces animaux.

(1) *Loc. cit.*, p. 72-73.

Digitized by Google

G. Bunge (1) a signalé dans les sels du sérum du porc et du bœuf l'oxyde ferrique. Ce fer dépend-il du sérum ou provient-il d'une petite quantité d'hémoglobine dissoute ?

Le sang du cheval se prête d'une manière spéciale à l'étude du sérum. Recueilli dans des éprouvettes à parois minces, placées dans un mélange de glace et de sel, il ne se coagule pas et les globules tombent lentement au fond du vase. On décante au bout de quelques heures et l'on obtient ainsi un plasma transparent, ambré, que l'on peut dessécher à l'étuve.

Les cendres du sérum laissent une partie insoluble qui se dissout complètement dans l'acide chlorhydrique, avec quelques gouttes d'acide azotique.

Le liquide, mélangé au chlorure d'ammonium et à l'ammoniaque, et chauffé à l'ébullition, donne un précipité floconneux rouge-brunâtre de peroxyde de fer.

Le fer est mis en évidence par le sulfure d'ammonium, le ferrocyanure de potassium et le sulfocyanure de potassium.

Les précipités noir et bleu et la coloration rouge nous ont paru suffisamment nets pour nous permettre d'affirmer la présence du fer dans les trois analyses faites sur trois sangs différents.

Le sang de mouton, de porc, de lapin a été soumis à de semblables analyses, mais nous avons dû employer la solution de sulfate de soude pour retarder la coagulation, et la présence du fer a été constatée comme précédemment ; cependant l'introduction de substances étrangères dans le sang en expérience rend ces résultats moins probants que les précédents.

De cette longue suite de minutieuses recherches, nous concluons :

1° Le sang contient, outre le fer de l'hémoglobine des

(1) *Zeitschrift für Biologie*, t. XII, p. 191.

Digitized by Google

vertébrés et le cuivre de l'hémocyanine des invertébrés, un métal appartenant au sérum, le fer, qui se retrouve identique dans les deux groupes d'animaux;

2° La matière mélanique, une pour tous les animaux, est à base de fer, et nous voyons dans la présence du fer, dans le sérum, une indication précise qui nous fait placer dans ce dernier le point d'origine du pigment.

Dr Paul Girod.

Digitized by Google

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES

SUR LE

COEUR DES GASTÉROPODES PULMONÉS

(Suite.)

ACTION DE LA TEMPÉRATURE.

La température a sur le cœur des mollusques la même influence générale que sur le cœur des autres animaux. C'est-à-dire que la fréquence des pulsations augmente avec la température. Mais cette influence est beaucoup plus marquée chez les animaux à sang froid que chez les vertébrés supérieurs; les mollusques en particulier offrent des variations considérables.

J'ai fait à ce sujet, sur diverses espèces de pulmonés, de nombreuses expériences que je crois devoir diviser en deux séries. Dans la première j'ai étudié l'action de températures élevées, provoquées artificiellement. Dans la seconde, j'ai cherché quelle est l'action des variations normales, naturelles de la température dans les conditions ordinaires de la vie des animaux mis en observation.

1° Action des températures élevées. — Lorsqu'il est soumis à des températures de plus en plus élevées, le cœur des vertébrés présente une accélération croissante et, à un degré de chaleur déterminé, entre en tétanos

Digitized by Google

presque complet. En est-il de même pour le cœur des pulmonés ?

Pour étudier cette question, je plonge dans un vase de verre plein d'eau un Helix pomatia dont le cœur est mis à nu. Je chauffe graduellement en notant la température et le nombre de pulsations. Dans ces conditions l'animal, surtout le cœur, se met rapidement en équilibre de température avec le liquide. L'eau ne peut amener de perturbations dans les résultats, car la durée de l'expérience est très-courte et l'on sait que l'escargot reste plusieurs heures immergé avant qu'on puisse trouver une diminution dans la fréquence des pulsations. Cette disposition permet aussi d'avoir pendant un temps suffisant une température sensiblement constante. Or, voici ce qu'on observe :

A 14° on note 35 pulsations à la minute, à 17° 48, à 20° 50, à 24°5 55, à 30° 70, à 35° 90, à 38° 100 pulsations. Dès 30°-35° l'animal fait de violents mouvements et ses convulsions durent presque jusqu'à la mort. A 35° les battements du cœur deviennent irréguliers. A 45° on ne compte plus que 78 pulsations au lieu de 100 ; elles sont peu amples et accompagnées de mouvements ondulatoires de la surface du cœur. A 48° le travail du cœur devient excessivement faible ; on n'aperçoit que des ondulations insensibles du cœur qui est en systole. L'animal est mort, le cœur continue à présenter les mouvements d'oscillation ; si on élève encore la température, il meurt à son tour en systole et ne réagit plus aux excitations. Ces expériences répétées ont donné les mêmes résultats.

En résumé, sous l'influence de températures élevées (vers 48° pour Helix pomatia) le cœur entre en tétanos presque complet, en systole permanente, comme un cœur de vertébré.

2° Action des variations naturelles de température. — Cette série d'observations se rattache particulièrement

Digitized by Google

aux phénomènes qu'on observe pendant le sommeil hivernal des gastéropodes, dont les fonctions vitales présentent alors un ralentissement considérable.

Gaspard, Spallanzani, Barkow (1) ont fait de nombreuses observations sur ce sujet.

Barkow croit, contrairement à l'opinion des deux auteurs précédents, que l'arrêt de la circulation n'est pas complet. C'est en effet ce qui arrive lorsque la température ne descend pas au-dessous de 0°. Mais, si l'abaissement de la température dépasse cette limite, le cœur cesse complètement de battre.

Du reste des escargots assez refroidis pour être congelés peuvent résister longtemps et revenir à la vie lorsque la température se relève graduellement. Barkow prétend n'avoir jamais vu revenir à la vie des escargots qu'il avait fait geler. Ceci tient sans doute à ce qu'il les réchauffait trop brusquement, ou à ce qu'il les laissait trop longtemps à des températures trop basses. Spallanzani, observateur extrêmement consciencieux et sagace, a constaté les faits contraires, et mes expériences m'obligent à me ranger à l'avis de cet ancien observateur.

Au mois de janvier 1885, je fis sur de nombreux escargots l'expérience suivante.

Je prends un exemple : à 7° un escargot présentait 12 pulsations à la minute. Je l'exposai sur la fenêtre à — 3°. Le nombre des pulsations diminua graduellement jusqu'à zéro. Le cœur devint immobile, ventricule en demi-diastole, et resta ainsi pendant plus d'une heure. Je retirai alors l'animal non gelé et il revint à l'état normal.

Dans tous les cas je constatai une diminution graduelle plus ou moins rapide suivant la taille et l'état initial des animaux observés ; mais la diminution des mouvements du cœur aboutit toujours à un arrêt de cet organe.

(1) Barkow, *Der Winterschlaf*, Berlin, 1846. — L'auteur résume et discute les observations de Gaspard et Spallanzani ; p. 135-146, p. 279-283.

Digitized by Google

Gaspard et Spallanzani ont observé que le cœur ne bat plus lorsque les escargots sont en équilibre de température avec un milieu à — 1°. Barkow ne partage pas cet avis. Il prétend que ces auteurs ont été trompés, par ce fait que les animaux présentaient des contractions très-lentes du cœur et que n'observant pas assez longtemps pour voir les pulsations, Gaspard et Spallanzani ont conclu que le cœur restait immobile.

Je ne crois pas que la sagacité du célèbre observateur ait été mise aussi facilement en défaut. C'est Barkow qui s'est trompé. Voici en effet ce qu'il dit :

« Je ne pus apercevoir des pulsations tant que le péricarde ne fut pas coupé ; mais après cette opération, le cœur donna jusqu'à 10 pulsations à la minute. » Mais alors l'annimal n'était pas dans des conditions normales, car des excitations directes du cœur, même très-faibles, provoquent des pulsations. Le brusque contact de l'air suffit même pour amener des contractions. Prévenu par l'objection de Barkow, j'ai examiné longtemps des escargots à — 1° ou — 2° sans pouvoir constater le moindre mouvement du côté du cœur, en me gardant bien, évidemment, de pratiquer l'opération que Barkow fit à ses escargots.

En ce qui concerne la congélation, j'ai répété les expériences de Spallanzani. Des escargots exposés toute une nuit à — 6° (température minima) furent trouvés tous gelés. Sur 45, 25 réagirent aux excitations après trois heures d'exposition à 7°, 18 survécurent.

Pendant tout le mois de janvier 1885, j'exposai 50 escargots à des températures assez basses. Ils furent probablement congelés plusieurs fois. Après ce temps je les mis dans un milieu à 8° ; 6 seulement résistèrent. Ce qui s'explique par la réitération des congélations et l'exposition à des températures trop basses.

Ces expériences, renouvelées en janvier 1886, me donnèrent des résultats analogues. Sur 50 escargots exposés à

Digitized by Google

des congélations réitérées, 2 seulement survécurent. Il est vrai que sur 50 individus il y en avait 15 qui avaient déjà été expérimentés en janvier 1885 et qui étaient très-affaiblis.

Or pendant tout le temps que dure la congélation il ne peut y avoir ni circulation, ni respiration.

La durée de la suspension de ces fonctions est plus grande qu'on ne le croirait tout d'abord, puisqu'il n'est pas nécessaire que les animaux soient gelés pour que le cœur cesse de battre; il suffit en effet comme on l'a vu que la température s'abaisse à — 1° ou à — 2°, ce qui arrive constamment pendant les grands froids. — Les autres pulmonés se comportent d'une façon semblable, avec quelques différences individuelles qu'il serait trop long de rapporter ici.

Au printemps, lorsque la température s'élève et que la fin du sommeil hivernal est proche, on voit la fréquence des pulsations s'accroître peu à peu. Il n'y a cependant pas proportionnalité exacte entre cet accroissement et celui de la température. Pour le même accroissement de température, le nombre différentiel des pulsations entre deux degrés consécutifs est d'autant plus grand que la température est plus élevée. Ainsi une limnée qui donnait 13 pulsations à 13°5 n'en donne que 16 à 16°, c'est-à-dire un accroissement de 3 pulsations pour une différence de 2°5; à 20°5 la même limnée donne 30 pulsations et à 24°44, c'est-à-dire une différence de 14, pour un accroissement de 3°5 soit une différence de 10 pulsations pour un accroissement de 2°5.

On trouve dans divers ouvrages, en particulier dans le traité de physiologie de Burdach (1) des observations nombreuses sur la fréquence des battements du cœur chez un grand nombre d'animaux. Mais comme le dit Milne-Edwards, « ces indications n'ont quelque valeur qu'en

(1) Burdach, Traité de physiologie. T. VI, p. 289.

Digitized by Google

ce qui concerne les mammifères et les oiseaux, car chez les animaux à sang froid, les variations déterminées par la température extérieure sont si grandes, qu'on ne peut rien conclure d'observations dans lesquelles on n'a pas tenu compte de cette circonstance. »

Il est cependant indispensable, dans certaines recherches physiologiques, d'avoir à ce sujet des indications précises et de tenir compte des conditions dans lesquelles se présentent les phénomènes; les observations n'ont quelque valeur qu'à cette condition. Quand un pulmoné est au repos depuis longtemps, il suffit d'indiquer la température pour que le nombre des pulsations soit précis. Il n'en est pas de même dans des conditions différentes où il faut tenir compte non-seulement de la température mais encore de l'état physiologique de l'animal. Je pourrais donner plusieurs tableaux se rapportant à cette question. Je me contenterai d'indiquer les résultats qu'on peut en tirer : comme on l'a vu, le nombre des pulsations croît avec la température et d'autant plus vite que la température est plus élevée. Pour un même animal à la même température et les autres conditions étant semblables, la fréquence des pulsations varie peu. Pour une même température dans des conditions extérieures semblables les pulmonés présentent des différences individuelles dans le nombre des pulsations, différences qui peuvent être assez grandes.

La plupart des mollusques terrestres restent cachés et immobiles pendant les chaudes journées de l'été. Ils se sécrètent à l'ouverture de leur coquille une mince cloison qui les protége contre une trop grande sécheresse. Pendant cette sorte de sommeil estival les fonctions vitales sont amoindries, le cœur bat moins vite que lorsqu'ils sont en pleine activité, mais la moindre excitation les réveille, et l'activité devient très-rapidement normale.

Digitized by Google

ACTION DE L'ÉLECTRICITÉ.

Si on met à nu le cœur de l'escargot en incisant le péricarde et si on fait agir directement les courants induits on observe l'arrêt de l'organe en systole énergique. L'arrêt du cœur en systole persiste tant que l'excitation dure. Le cœur entre donc sous l'influence de courants induits, en état de tétanos ou contraction permanente comme un cœur de vertébré. Autant que j'ai pu le constater, directement, le tétanos était complet, ce qui s'accorde parfaitement avec ce fait que les secousses musculaires du cœur de l'escargot sont très-allongées, et l'on sait que plus un muscle a les secousses lentes plus il entre facilement en tétanos complet.

L'expérience renouvelée plusieurs fois m'a donné identiquement les mêmes résultats.

Foster a constaté qu'une action électrique d'une « certaine intensité » arrête le cœur en diastole. Je n'ai jamais rien observé de semblable. Cet auteur avance le même fait pour le crabe, or, ni Lemoine, ni M. Plateau n'ont obtenu ce résultat. Ces deux savants ont au contraire vu l'arrêt du cœur du crabe se produire constamment en systole, et ne peuvent comprendre comment Foster a pu arriver à un résultat si différent.

INFLUENCE DE L'AGE.

De même que chez la généralité des autres animaux on trouve que chez les pulmonés l'activité cardiaque est d'autant plus grande que les individus observés sont plus jeunes. Ainsi deux Limnea auricularia, l'une adulte, l'autre beaucoup plus jeune dans les mêmes conditions et en même temps donnaient les nombres suivants :

Digitized by Google

à 24°	44	pulsations (adulte)	66	pulsations	(jeune).
à 20°5	30	—	39	—	
à 16°	16	—	23	—	
à 13°5	13	—	16	—	

Il en est de même pour les pulmonés terrestres.

Influence d'un jeune prolongé.

Lorsque les pulmonés sortent de leur torpeur après quatre mois environ d'abstinence, on constate que l'activité du cœur est bien moins grande que dans la période estivale, la température étant la même. Ils se comportent donc à cet égard comme les vertébrés supérieurs chez lesquels une abstinence prolongée amène une diminution notable dans le nombre des pulsations. Mais l'action est beaucoup plus marquée chez les mollusques, chez les pulmonés en particulier.

J. Richard.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 2 avril 1886.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie, vice-président.

MM. Fr. Mège et Rouchon présentent M. Saurret, juge à Issoire, en qualité de membre de la Société d'Émulation.

Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations, M. le Président donne la parole à M. le docteur Paul Girod pour la lecture de son travail sur l'*Hydre verte*.

M. le Dr Pommerol demande d'où sortent les eaux qui alimentent les bassins de Beaumont; M. Girod répond qu'il l'ignore, il a constaté seulement qu'elles contenaient une certaine quantité d'acide carbonique.

M. Girod annonce à la Société qu'il va entreprendre, avec le concours de ses élèves, un travail sur la Faune des lacs du Puy-de-Dôme. Il commencera les dragages cet été et donnera à la *Revue d'Auvergne* les résultats de ses recherches.

Après quelques observations échangées entre MM. Girod, Bleynie et Pommerol, sur l'intérêt que présentera ce travail, la parole est donnée à M. Vimont pour la lecture de son *Voyage dans la partie S.-O. du département du Puy-de-Dôme*.

Des dessins exécutés par l'auteur sont mis sous les yeux des auditeurs et viennent à l'appui des observations de M. Vimont sur les glaciers d'Auvergne.

MM. Pommerol, Girod et Bleynie prennent part à la discussion qui s'élève à l'occasion du travail de M. Vimont.

La séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— A l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions (5 mars 1885), M. Ravaisson a fait passer sous les yeux de la Compagnie une statuette de bronze récemment acquise par le musée du Louvre. C'est un Mercure nu, assis sur un rocher. Il a été trouvé à Entrains (Nièvre). Il faut y reconnaître une des reproductions ou

Digitized by Google

réductions du Mercure colossal du puy de Dôme, exécuté par Zénodore au temps de Néron. Il présente aussi une assez grande ressemblance avec une autre statue de Mercure ou plutôt d'Hermès, placée entre Lesche et Corinthe; celle-ci est figurée sur plusieurs monnaies grecques et décrite dans un passage de Pausanias. M. Ravaisson s'attache, d'après ces diverses reproductions, à reconstituer l'Hermès de Lesche et le Mercure du puy de Dôme, et à en déterminer les ressemblances et les différences.

— Le journal le *Monde*, à la date du 29 mars, a publié un article d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Pagis, sur les *Pensées de Pascal*. M. l'abbé Pagis est né à Aurillac.

— Signalons encore un article de M. Paul Bourget dans le *Journal des Débats* du 20 mars. Titre : *Notes sur Hamlet*.

Du même auteur : *L'Amie inconnue*, nouvelle, dans un des numéros de la *Revue illustrée*.

— Nous extrayons d'un article de M. Silvy, sur l'*Histoire de l'enseignement en France*, publié dans le *Polybiblion* (nov. 1885), une page qui a trait au beau livre de notre collègue, M. E. Jaloustre : *Les anciennes Ecoles d'Auvergne*.

La *Revue d'Auvergne* n'étant point née quand ce livre a paru, n'en a pas rendu compte.

« M. Jaloustre, nous dit M. Silvy, s'occupe de l'enseignement à » tous les degrés dans l'ancienne province d'Auvergne, c'est-à-dire » non-seulement dans les deux départements du Puy-de-Dôme et du » Cantal, mais aussi dans les parties de l'Auvergne qui ont débordé » sur la Haute-Loire et l'Allier. C'est une histoire suivie et d'agréable » lecture qui va, des temps les plus reculés, jusqu'en 1789, menant » de front le haut enseignement et les plus petites écoles. Toutes les » indications éparses dans les publications antérieures ont été col- » ligées et présentées avec ordre; et les manuscrits, soigneusement » consultés pour la plupart, ont permis quelques découvertes pi- » quantes. On peut citer, comme exemple de ces nouveautés heu- » reuses, les renseignements produits par l'auteur sur le jansénisme » dans les collèges d'Auvergne à l'époque où le jansénisme avait » en ce pays ses plus illustres représentants, les Périer, les Pascal, » les Domat.

» M. Jaloustre est impartial; il est respectueux du passé, et cependant il ne craint pas l'allusion aux questions présentes : il la craint » si peu, que j'y trouverai l'occasion d'une petite critique. Il est toujours dangereux de trop considérer les anciens en se plaçant au » point de vue de nos préoccupations du moment. M. Jaloustre songe » peut-être un peu trop, en parlant du quinzième et du seizième

Digitized by Google

» siècle, à la lutte entre l'Eglise et l'Etat. Il voit, par exemple, un » incident de cette lutte dans un procès entre le chapitre et la ville » de Clermont, qui amena, en 1563, une sentence du sénéchal, qui » condamna le chapitre à donner une prébende au recteur des écoles. » N'est-ce pas prêter un peu gratuitement nos préjugés aux hommes » du seizième siècle ? Dans cette affaire de 1563, il n'y avait aucune » hostilité de principe ; tout le monde admettait que la prébende » était due, seulement le chapitre soutenait que les régents ne rem- » plissaient pas leurs devoirs professionnels et que, dès lors, il n'a- » vait rien à donner. C'est ce que reconnaît une ordonnance citée » par M. Jaloustre (p. 113). Il n'y avait dans le débat qu'une ques- » tion de personne, et ce serait fort exagérer les choses, ce serait » presque les dénaturer que de voir dans cette affaire une entre- » prise de laïcisme, de sécularisation.

» Ce que nous regrettons le plus dans le bon livre de M. Jaloustre, » ce sont les lacunes assez graves qu'il présente. Ainsi, rien sur » Montferrand avant 1630, c'est-à-dire avant la réunion des deux » villes. L'histoire des collèges d'Aurillac, de Mauriac et de Saint- » Flour s'arrête en 1764 ; et sans une liste de livres de classe, em- » ployés à Riom avant la Révolution, il ne serait plus question de » ce collège oratorien pour le dix-huitième siècle. Cependant, les » renseignements ne doivent pas manquer sur Riom ; le compte- » rendu de Verray au Parlement en fournirait, au besoin, quelques- » uns. Comment, à propos de Mauriac, M. Jaloustre n'a-t-il pas rap- » pelé les charmants souvenirs d'enfance consignés par Marmontel » dans ses Mémoires ? Comme les *Anciennes Écoles d'Auvergne* me » paraissent mériter des éditions nouvelles, je me permets de si- » gnaler ces omissions dans l'espoir de les voir prochainement ré- » parées. »

On le voit, pleine justice est rendue à l'ouvrage de M. Jaloustre. La première critique, cependant, tous ceux qui ont lu le livre pourront en juger, ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Nous avions, au contraire, reconnu chez M. Jaloustre un libre esprit, une culture suffisante pour l'empêcher d'attribuer aux hommes du passé les préoccupations contemporaines.

Quant à la seconde critique, il est nécessaire d'insister davantage. Il y a des lacunes dans le livre. L'auteur doit le savoir mieux que personne. Mais si les documents ont manqué, nous louerons au contraire la sincérité de l'écrivain qui n'a pas daigné s'abaisser à remplir, par des considérations banales, le vide des faits. D'autres l'ont fait sans doute, M. Rivière, par exemple, dans son *Histoire des Institutions de l'Auvergne*. On donne ainsi au lecteur inattentif l'illusion d'une œuvre complète, mais on fait tort à la vérité.

Digitized by Google

— Lire dans le *Correspondant* du 25 mars au 10 avril une étude de M. de Lacombe sur « les premières années de Berryer. »

— Signalons dans les « Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences », une note adressée par MM. Chibret et Izarn à ladite Académie.

Cette notice a été lue dans la séance du 24 mai 1886. Elle a pour titre : « D'un nouveau mode d'emploi du réactif iodo-ioduré dans la recherche des alcaloïdes et en particulier des leucemaïnes de l'urine. »

Dans la même séance, M. Remy Saint-Loup a déposé une étude sur une nouvelle Ichthyobdelle.

— Les Archives départementales viennent de s'enrichir d'un certain nombre de documents qui étaient restés déposés jusqu'à ce jour à l'hôpital d'Issoire.

Ces documents, qui proviennent des communautés supprimées du district d'Issoire, avaient été déposés au chef-lieu du district en exécution de la loi du 5 novembre 1790 ; la loi du 5 brumaire an V, qui ordonnait le transfert de ces titres au chef-lieu du département, n'ayant pas été exécutée, ces archives restèrent à l'hôpital, exposées à toutes les chances de destruction, jusqu'au jour où l'aumônir fit recueillir et mettre à l'abri ce qui en restait.

Les fonds les plus importants sont les suivants :

Abbaye de Mégemont, — Abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire, — Bénédictines d'Issoire, — Chapitre de Saint-Germain-Lembron, — Familles de Seveyrac, de Simiane, de Besse, de la Richardie.

Signalons en outre un registre curieux dont nous transcrivons le titre :

« Inventaires des contractz, des fondations, donnations, acquisi-
» tions appartenants aux vénérables et discrètes personnes, les
» prieur, curés, bailes, prêtres et serviteurs des églises de la ville
» de Champeilz; ... septembre 1723. »

— Au dernier Congrès des Sociétés savantes (avril-mai 1886), parmi les communications annoncées, nous relevons les suivantes qui intéressent plus spécialement notre pays :

De M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, une Notice sur une statuette en bronze antique du musée de Clermont et une Etude sur la sériation des phénomènes de l'Hypnose. Rappelons, à l'occasion de cette dernière communication, que, sur le même sujet, M. Luguet a fait à Riom et à Clermont des conférences dont il a été rendu compte dans la *Revue;*

De M. le docteur Paul Girod, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, une étude sur les migrations des oiseaux ;

Digitized by Google

De M. G. Allais, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont, la Discussion d'un texte de Tertullien, cité par Bossuet;

De M. Mougeol, du collège d'Aurillac, une Note sur l'enseignement des langues vivantes.

L'ORIGINE DES TORLONIA.

Nous reproduisons ici un article intéressant publié dans l'*Album de Thiers* et qui résout une question longtemps discutée :

« A propos de prétendus projets de mariage, les journaux s'occupèrent, il y a quelques mois, de l'origine auvergnate de la famille Torlonia de Rome, aujourd'hui princière. Cette question vient d'être remise sur le tapis à l'occasion de la mort d'Alessandro, prince de Civitella-Cesi. Il a été imprimé beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes, que la découverte assez récente, dans des papiers dits inutiles, de certaines pièces de procédure, nous permet de rectifier, en établissant, sur preuves incontestables, l'origine en question.

» Les Torlonias, comme on l'écrivait souvent autrefois, ou Tourlonias, suivant l'orthographe qui a prévalu de nos jours, sont nombreux dans plusieurs paroisses des cantons de Courpière et d'Olliergues, notamment dans celle de Marat, d'où viennent médiatement les princes romains.

» Le 15 juin 1772, Antoine Torlonias, fils de feu Benoît, de la paroisse de Marat, épousa à Augerolles Marie Cambray, fille de Marin; des actes qui le concernent, les uns le qualifient marchand, les autres journalier. Il vivait encore en 1781; Marie Cambray, sa femme, était morte le 9 avril 1739, après avoir eu huit enfants, tous nés à Augerolles, dont quatre décédés en bas-âge et les quatre suivants :

« 1° Marin, né le 16 janvier 1725, mort à Rome, le 21 mars 1785, son acte de sépulture le dit âgé de 64 ans; mais quiconque a étudié des registres mortuaires, sait combien sont fréquentes les erreurs sur l'âge des défunts. Il était arrivé dans cette ville probablement comme colporteur ou marchand ambulant et s'y était marié avant 1754, à Maria-Angela Lanci, Romaine; il en eut plusieurs enfants, dont survécut un seul fils, Jean (Giovanni), que nous retrouverons plus loin;

» 2° Françoise, née le 26 mai 1730, mariée à N... Montagne; elle était décédée avant 1807, laissant deux enfants;

» 3° Joseph, dont nous allons parler;

» 4° Antoinette, née le 16 février 1738, mariée à Guillaume Boy, décédée avant 1807, laissant aussi deux enfants.

» Joseph Tourlonias, né le 23 mai 1733, épousa, de l'agrément d'Antoine Tourlonias, son père, marchand à Augerolles, et par con-

Digitized by Google

trat reçu Deffarges, notaire à Aubusson, le premier octobre 1781, Marie Gay, veuve de François Rigaudon. Il s'établit à Aubusson, exerça la profession de voiturier, n'eut pas d'enfants, et fut trouvé mort le 22 thermidor an XIII (10 août 1805) sur le grand chemin de Saint-Etienne, dans la commune de Saint-Just-sur-Loire (Registre des décès de cette commune de Saint-Just, canton de Saint-Rambert, département de la Loire). Il décéda intestat, et des contestations s'élevèrent entre la veuve, Marie Gay, et les héritiers présomptifs. Ceux de Rome étaient alors ignorés ou oubliés; un inventaire fait le 3 août 1807, dans la maison du défunt à Aubusson, par Pascal et Gondre, notaires à Aubusson et à Courpière, l'est à la requête de Marie-Anne Montagne, veuve d'Etienne Fayon, et Taurin Montagne, enfants de feue Françoise Tourlonias, de Joseph Boy et Marie Boy, épouse de Annet Dulac, enfants de feue Antoinette Tourlonias, tous héritiers, par représentation de leurs mères, dudit Joseph Tourlonias, leur oncle, et contre la veuve Marie Gay et en sa présence.

» Mais, plus tard, fut connue l'existence de la branche romaine, et voici l'acte le plus important, qui prouve, sans laisser subsister aucun doute, que Marin, mort à Rome, en 1785, était bien le fils d'Antoine et de Marie Cambray, né à Augerolles, en 1725.

» Le 5 septembre 1810, Marie-Anne Montagne dépose ès-mains de Me Gondre, notaire à Courpière, pour être mise au rang de ses minutes, une procuration en brevet, passée à Rome, dont nous allons transcrire intégralement les parties essentielles :

« Ce jour, sept avril mil huit cent dix, par devant moi Jean-Baptiste Sacchi, notaire public en cette ville de Rome, est comparu Son Excellence M. Jean Torlonias, fils de feu Marin, Romain, duc de Bracciano, bien connu de moi, lequel comme seul et unique héritier du susdit Marin Torlonias, son père, et par représentation d'icelui, héritier en partie de défunt Joseph Torlonias, son *oncle*, de son gré et libre volonté a fait, créé et constitué pour sa procuratrice, Marie-Anne Montagne, veuve d'Etienne Fayon, marchande, habitante du lieu de Lanaud, commune de Courpière, arrondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme, *sa cousine*, fille de défunte Françoise Torlonias, et par représentation d'icelle, aussi héritière en partie dudit défunt Joseph Torlonias, *son oncle*, à laquelle il donne plein et entier pouvoir de pour lui et en son nom recueillir la succession dudit défunt Joseph Torlonias, actionner tous débiteurs,... même poursuivre *Marie Gay*, sa veuve, en privation d'usufruit, etc..... »

» A la fin de la procuration sont la mention de l'enregistrement et la certification de la signature par le président du tribunal de première instance, séant à Rome.

Digitized by Google

» Nous avons sous les yeux des expéditions ou copies authentiques de tous les actes mentionnés ci-dessus : les originaux existent dans les mairies et chez les successeurs des notaires recevants.

» Nous voyons par cet exposé que les Tourlonias actuels d'Auvergne n'ont plus aucune parenté avec les Torlonia de Rome : l'origine commune remonterait au moins à Benoît, mort avant 1722. Les parents moins éloignés, quoique encore raisonnablement, sont, à supposer qu'il en reste, les descendants des neveux et nièces de Marin et de Joseph, figurant à l'inventaire de 1807.

» Nous n'avons pas à reproduire la généalogie et l'histoire moderne des Torlonia romains, que l'on trouve partout. Contentons-nous de rappeler en quelques mots que Giovanni (Jean), duc de Bracciano, mort en 1829, avait laissé quatre enfants :

» 1° Marino, duc de Poli et de Guadagnolo, mort en 1865, dont subsiste une assez nombreuse descendance;

» 2° Carlo, mort sans alliance ;

» 3° Alessandro, prince de Civitella-Cesi, qui vient de mourir, laissant une seule fille, la princesse Borghèse ;

» 4° La princesse Orsini.

» Une tradition assez répandue à Vollore et à Aubusson, dit qu'un Torlonias suivit à Rome, vers 1720, l'abbé de Montgon, — ce qui paraît probable, — et fut l'auteur de la famille. Ce dernier point est à rayer, vu les dates; mais il n'y aurait rien d'impossible à ce que ce serviteur de M. de Montgon eût été un oncle ou un cousin de Marin et eût attiré à Rome son jeune parent.

» *Un vieux Chercheur.* »

— M. H. Gomot, député, a publié récemment dans la *Revue politique et littéraire* (numéro du 29 mai 1886) une nouvelle intéressante, sous ce titre : « A la Roche-Vindeix, souvenir d'Auvergne. »

— M. l'abbé Christian Moreau vient de faire paraître chez Didot un ouvrage offrant quelque intérêt pour les curieux de l'histoire d'Auvergne. Titre : *Suzette Labrousse, une mystique révolutionnaire.* « C'est, nous dit la *Revue historique*, un livre mal fait sur un sujet » curieux de psychologie morbide qui n'est pas sans importance » pour l'histoire révolutionnaire. Cette mystique, qui conquit D. Gerle » et le prépara aux révélations de Catherine Théot, ses relations avec » Pontard et la duchesse de Bourbon, son voyage à Rome pour » sommer le pape d'accorder la constitution civile au clergé, est une » manifestation de l'ébranlement des esprits qui accompagna l'ex- » plosion des idées nouvelles. »

— Notre confrère, M. de Nevrezé, a publié dans *le Conseiller des*

Digitized by Google

dames et des demoiselles, du 1er mai 1886, un intéressant article sur les Traditions provinciales.

— Dans le catalogue d'une collection de documents vendue à Paris, le 29 mai 1886, catalogue publié par G. Charavay, nous trouvons les pièces suivantes qui intéressent notre province :

« N° 86. — Constitution par Guillaume de Sans, seigneur de Murols, en faveur de sa fille aînée et émancipée, Marguerite de Sans, mariée à Chatard de Neuvile, d'une rente de 200 livres ; en retour, celle-ci renonce au partage de la succession paternelle et à ses droits sur l'héritage de sa mère, Audine de Codoyat. Clermont-Ferrand, mercredi avant la Sainte-Catherine, 1291, in-fol. sur velin. En latin.

» N° 202. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu en faveur du duc de Montpensier (Louis de Bourbon), prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, contre Antoine du Prat, prévôt de Paris, au sujet des droits utiles de la baronnie de Thiers et de Carlat (Cantal). Paris, 23 août 1577, velin, in-fol.

» N° 212. — Supplique présentée par le maire, les échevins et le procureur du roi, à l'intendant de Riom, Antoine-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, au sujet de leurs droits de juridiction et de préséance contre les juges du présidial de ladite ville. Ce document est fort intéressant pour l'histoire des libertés municipales de la ville ; il remonte jusqu'aux lettres patentes de Louis XI, en date du 11 août 1480, qui remanièrent les institutions communales de Clermont ; puis vient l'analyse des lettres patentes de 1552, au nom de Catherine de Médicis, d'un brevet de Henri IV, du 6 avril 1590, en faveur des échevins, etc. L'analyse des arrêts du Conseil sur les droits, la constitution et les prérogatives des présidiaux forme encore un ensemble intéressant pour l'histoire judiciaire de l'ancienne France.

» Clermont-Ferrand, 30 décembre 1695, 50 p. in-fol. »

— M. Emmanuel Chabrier, dont la *Revue* a plusieurs fois déjà rappelé le nom à ses lecteurs, vient de faire représenter, en avril dernier, un ouvrage important au théâtre de la Monnaie à Bruxelles.

M. Chabrier, un des plus remarquables parmi les jeunes maîtres de l'école moderne, avait déjà fait exécuter une rapsodie pour orchestre, *Espana*, au concert populaire ; la *Sulamite*, une grande scène sur des paroles de M. Richepin, aux concerts Lamoureux, et l'*Etoile*, une opérette en trois actes, donnée en 1877 aux Bouffes-Parisiens.

La *Sulamite* surtout avait été très-remarquée.

Gwendoline, la nouvelle œuvre de M. Chabrier, était déjà connue

Digitized by Google

en partie du public parisien. M. Montalba en avait chanté souvent des morceaux aux concerts Lamoureux, et le prélude du deuxième acte faisait partie du répertoire choisi de ces concerts.

L'ouvrage a été joué avec grand succès à la Monnaie et les représentations n'ont été interrompues que par la fermeture du théâtre.

Le poème est de Catule Mendès, qui a emprunté son sujet à une légende danoise, racontée dans les récits de M. Augustin Thierry.

Voici l'indication des personnages transcrite d'après le livret :

« Harold, baryton : Roi des mers, Danois, trente ans, farouche, aux grands cheveux roux, la barbe touffue et longue, pesant. Des armes très-lourdes, un casque énorme, figurant un corbeau aux ailes déployées. Rôle confié à M. Berardi.

» Le vieil Armel, ténor : Possesseur de terres et chef de pêcheries, Saxon, soixante-dix ans, courbé, en cheveux blancs, hautain. Représenté par M. Engel.

» Gwendoline, soprano : Fille du vieil Armel, seize ans, jolie blonde, frêle, légère, encline au rire, avec des pitiés et des rêveries. Ce rôle est confié à Mlle Thuringer. »

Il n'y a que ces trois personnages dans la pièce, mais voici la figuration :

Hommes danois : Compagnons de Harold, sauvages hideux.

Hommes saxons : Serviteurs et voisins du vieil Armel, pêcheurs, chasseurs, cultivateurs.

Femmes saxonnes : Femmes de pêcheurs, servantes du vieil Armel, compagnes de Gwendoline.

La scène se passe sur la côte de la Grande-Bretagne, vers la fin du VIIIe siècle.

GUILLAUME DE BRIOUDE.

M. Dümmler vient de publier dans le tome X du *Neues Archiv für deutsche Geschichtskunde* (p. 333-357), quelques petites pièces en vers latins des IXe et Xe siècles. Parmi ces poésies, la plus intéressante est celle qui porte le n° 12. Ce sont des séries de huit vers en l'honneur de différentes fêtes de l'année, qui toutes se terminent par une invitation à boire, dont la formule est ingénieusement variée : *Sumite nunc leti presentis pocula musti ; Legibus humanis potus haurite salubres*, etc.

L'auteur est un homme fort savant pour l'époque, car il sait quelque peu de grec et rédige des vers entiers dans cette langue. M. Dümmler pense que ces vers ont été composés dans l'abbaye de Brioude, à cause de la mention de Saint-Julien ; la mention de Saint-

Digitized by Google

Syrénée, particulièrement honoré au diocèse de Clermont, corrobore cette opinion. Ce qui la rend encore plus probable, c'est un indice qui a échappé à l'éditeur, par suite d'une faute de lecture. Sur le feuillet de garde du manuscrit (Vatican. *Regina*, 321) se trouvent des fragments de comptes contemporains des vers (milieu du xe siècle), que M. D. publie ainsi : *Libras* xxj *tuli Aurelianis et recepi libras* xvj, *quas St. ab' Debet trapezeta libras* jjj. Cela est inintelligible. En réalité, le manuscrit, que j'ai copié moi-même en 1880, porte à cet endroit : *Lib'* xxj *arg. tuli Aur'l et recepi lib'* xvj *quas at ab'. Deb' trapezeta lib'* jjj. Il faut donc lire : *Libras* xxj *argenti tuli Aur'l. et recepi libras* xvj, *quas dedit abbas. Debet trapezeta libras* jjj. C'est parfaitement clair. L'abréviation *Aur'l* doit être résolue en *Aureliacum*, Aurillac et non pas *Aurelianis*, Orléans, car Orléans n'a jamais eu d'abbé. Il est important que la provenance de Brioude soit bien établie, puisque le poète célèbre un comte d'Auvergne et sa femme; ce n'est qu'en étant bien sûr du premier point que nous pouvons conclure qu'il s'agit d'un comte ayant gouverné l'Auvergne. M. D. indique soit Guillaume Tête-d'Etoupe, soit son fils Guillaume Taillefer. En réalité, le Guillaume qui succéda, en 963, dans le comté d'Auvergne à Guillaume Tête-d'Etoupe, fut, non pas son fils Guillaume Bras-de-Fer, comte de Poitiers, mais Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Guillaume Tête-d'Etoupe ne devint comte d'Auvergne qu'en 951 ; il est donc tout à fait improbable qu'il s'agisse de lui dans des vers transcrits au milieu du xe siècle et composés sans doute à une époque antérieure ; à plus forte raison faut-il écarter Guillaume Taillefer. En remontant la série des comtes d'Auvergne, nous trouvons Guillaume-le-Jeune, comte de 918 à 926 ; mais il faut l'écarter aussi, parce que notre poète parle de la femme de Guillaume (mort le 6 juillet 918), restaurateur et abbé laïque de Brioude, et c'est précisément ce qui fait le grand intérêt de ces vers pour la philologie romane. M. Gaston Paris a montré (*Romania*, vi, p. 471) que la présence à Brioude du bouclier de Guillaume-le-Pieux n'avait pas été sans influence sur la forme monastique de la légende de Guillaume d'Orange. Mais, en outre, nos vers nous révèlent de la façon la plus authentique que la vie que l'on menait à Brioude sous l'administration du comte Guillaume-le-Pieux n'avait rien d'ascétique, et c'est peut-être de là, et non pas de Gellone, que viennent les récits du *Montage Guillaume*. Il ne sera donc plus aussi facile que le croit encore M. Léon Gautier (*Epop. franc.*, 2e éd., iv, 93) de débouter Guillaume-le-Pieux de la part légitime qui lui revient dans la formation de la légende de Guillaume d'Orange.

A. Thomas.

Romania, juillet-oct. 1885.

Digitized by Google

— La librairie Boussod, Valadon et Cie, de Paris, publie, sous la direction de M. Frédéric Masson, une luxueuse Revue illustrée, intitulée : *Les Lettres et les Arts*. Cette Revue, dont le prix d'abonnement annuel est de 300 francs pour Paris, paraît le 1er de chaque mois avec de nombreuses illustrations dues aux maîtres les plus renommés.

Le numéro du mois de mai 1886 contient des articles d'André Theuriet, Maurice Tourneux, Darmestetter, etc., et des poésies de Paul Bourget, avec des illustrations de Jules Breton, Puvis de Chavannes, Lansyer, Gérôme, Giacomelli, etc.

Nous en détacherons une des poésies de Paul Bourget.

PÉTALES DE ROSES.

Comme des pétales de roses
Qui s'effeuillent languissamment,
Nos heures, moment par moment,
Tombent autour de nous sitôt mortes qu'écloses.

Elles ne font pas plus de bruit
En tombant, ces fleurs idéales,
Que les fins et légers pétales
Des roses d'un rosier qui se meurt dans la nuit.

Hélas! une fois dispersées,
Nous comprenons, et c'est trop tard,
Que ces fleurs, mortes au hasard,
Que ces heures étaient notre âme et nos pensées.

Le vent soupire, triste et lent,
Tout un vol de pétales tombe.
Un jour, le vent sur notre tombe,
Effeuillera de même un frais rosier tremblant.

NÉCROLOGIE

—

Chirol de la Brousse. — Le vendredi 2 avril 1886 est mort à Riom le doyen des avocats de France, M. Jacques-Joseph Chirol de la Brousse.

Né le 5 juillet 1797 (17 messidor an V), à Crécy (Seine-et-Marne), M. Chirol appartenait par son père à une très-ancienne famille bourgeoise de la Basse-Auvergne. Admis comme avocat à la Cour royale de Riom, le 20 décembre 1819, il resta attaché au barreau jusqu'au 4 mai 1859 où il fut nommé président au tribunal civil d'Ambert.

Trois ans après, le 5 avril 1862, il rentrait à Riom comme conseiller

Digitized by Google

à la Cour et conserva ces fonctions jusqu'au mois d'août 1867, époque où il atteignit la limite d'âge.

Il reprit alors la robe d'avocat que la mort seule a pu lui faire quitter.

M. Chirol jouissait de l'estime et de la considération générales. Trois fois il a été choisi par ses confrères pour être bâtonnier de l'ordre. Il l'était encore au moment de sa mort. Sauf une interruption de peu de durée, il a fait partie du Conseil municipal de Riom pendant plus de quarante ans, de 1830 jusqu'après 1870.

Outre un certain nombre de Mémoires sur procès, M. Chirol a publié diverses brochures :

— *Mémoire à M. le Ministre de l'Intérieur par les habitants de la ville de Riom, sur le projet de conversion de la maison centrale en une maison de femmes.* Riom, juin 1842, 36 pages in-8°.

— *Notice sur J.-Ch. Bayle, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Riom.* Riom, 1846; 36 pages in-8°.

— *Etude historique et biographique sur Jean de Basmaison, avocat à la Sénéchaussée d'Auvergne, député aux Etats de Blois.* Riom, Jouvet, 1867; in-8°.

Cette étude avait été lue à la *Société du Musée* de Riom, le 16 mars 1867.

— *Hommage aux membres du barreau de Riom.* Riom, Jouvet, novembre 1885; 103 pages in-8°.

Sous ce titre, l'auteur fait une revue biographique sommaire de tous les avocats de quelque renom qui ont figuré au barreau de Riom, depuis le commencement de notre siècle. Il y est question notamment de MM. Redon, Grenier, Verny, Deval de Guimont, Pagès, J.-B. Tailhand, Allemand, de Vissac, Vazeilles, Charles Bayle, Godemel, Félix Grellet, Eugène Rouher, Francisque Rudel-Dumiral, etc.

C'est à l'aide de ses souvenirs personnels, c'est en faisant appel à sa mémoire que M. Chirol a rédigé cet *hommage* d'un vieil avocat à ses confrères plus jeunes. « J'ai reporté, dit-il, j'ai reporté mes pensées sur notre barreau de Riom. J'ai eu l'idée de vous soumettre, et j'espère que vous lirez avec intérêt, un essai de biographies sommaires, résultat d'une assez bonne mémoire, et propre à vous rappeler ce qu'a été le barreau de Riom (1). »

M.

(1) Les souvenirs de M. Chirol sont souvent intéressants. Mais, faute d'avoir été contrôlés à l'aide de documents certains, ils contiennent plus d'une inexactitude. La mémoire n'est pas toujours une gardienne très-fidèle surtout chez un octogénaire.

Ainsi, d'après *l'Hommage au barreau*, « M. Redon faisait partie de la Convention, lors du jugement du malheureux Louis XVI ; mais fidèle à ses convictions royalistes il ne voulut pas voter la mort du roi... » Or, M. Redon n'a fait partie que d'une seule

Digitized by Google

De Vergèses. — L'Auvergne vient de perdre un peintre qui n'était pas sans mérite. Né à Issoire le 20 septembre 1816, Pierre-Hector de Vergèses est mort dans la même ville, le 3 avril dernier.

En sortant de l'Ecole des Beaux-Arts où il avait été admis très-jeune, il fit un assez long séjour à Paris. Après avoir travaillé pendant quelque temps dans l'atelier de Scheffer, il fut chargé par le gouvernement de diverses copies. On cite notamment des *portraits de Louis-Philippe, un Christ de Prudhon*, etc.

Rentré à Issoire vers 1852 ou 1853, il continua de travailler, et plusieurs de ses tableaux eurent l'honneur de figurer aux Salons annuels à Paris. Parmi ses œuvres nous mentionnerons :

— *Un petit maladroit servant sa mère malade*, admis au Salon de 1845 ; — *Un portrait de M. Bretonville* (salon de 1847). — *Le petit Joueur de flûte* (salon de 1848). — *Le Crépuscule du soir* (salon de 1848). — *Deux tableaux d'intérieur* (salon de 1863). — *Un portrait de M. H. V...* (salon de 1869). Sur ce portrait, on peut lire un article publié par M. Alfred Tallon dans *l'Indépendant du Centre* du 6 juin 1869. — *Un portrait de vieille femme*, qui a figuré à l'exposition de Clermont en 1880, etc.

M. Hector de Vergèses excellait surtout comme peintre de portraits. Le nombre est grand de ceux qu'il a peints ou crayonnés depuis sa rentrée en Auvergne. Nous indiquerons notamment : Le portrait du docteur Vernières, ancien médecin-inspecteur des eaux du Mont-Dore ; le portrait du président Verny ; le portrait d'une actrice renommée, Mlle Van-Zandt, qu'il a exécuté pendant une saison de Royat, etc.

D'un caractère simple et sympathique, M. H. de Vergèses était très-aimé par ses compatriotes d'Issoire qui, à plusieurs reprises, le choisirent pour un de leurs conseillers municipaux.

Gabriel Charmes. — Le 19 avril dernier, un de nos compatriotes, M. Gabriel Charmes est mort d'une maladie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps.

Assemblée, les États Généraux de 1789, où il avait été envoyé par le tiers-état de la sénéchaussée de Riom. Chacun peut s'en assurer.

Ainsi encore, M. Chirol dit de M. Verny, *qu'il avait fait partie de l'Assemblée législative où il était devenu l'ami du célèbre Barnave.* Autre erreur de fait. Les douze députés du Puy-de-Dôme élus à l'Assemblée législative étaient MM. Maignet, Gibergues, Thévenin, Gaubert, Téalier, remplacé plus tard par Bray, 1er suppléant, Moulin, Soubrany, Couthon, Col, Cuel, Romme et Rabusson-Lamothe. — M. Verny ne figure ni parmi les députés ni parmi les suppléants.

Quant à Barnave, il était à cette époque retiré dans une campagne auprès de Grenoble. Et, du reste, il n'aurait pas pu être membre de l'Assemblée législative; sa qualité d'ancien Constituant le rendait inéligible.

Digitized by Google

Nous empruntons au *Journal des Débats* (21 avril 1886), dont il était depuis dix ans l'un des principaux collaborateurs, les éléments de cette notice.

« Gabriel Charmes était né à Aurillac le 7 novembre 1850. Il y passa ses premières années; sa santé nécessitait déjà les plus grands ménagements. Il se destina d'abord au professorat qu'il exerça pendant quelques mois seulement avec la passion qu'il mettait en toutes choses. Son frère Francis, après avoir fait la campagne de la Loire dans les mobiles du Cantal, était entré au *Journal des Débats* en 1872. Il appela bientôt à Paris Gabriel Charmes que la politique étrangère attirait particulièrement, se fit au *Soir* que dirigeait alors M. Villetard, une rapide notoriété par des articles où se remarquaient la largeur des vues, la limpidité du style et une merveilleuse aptitude à faire la lumière sur les questions les plus obscures. Le directeur du *Journal des Débats*, M. Jules Bapst, ne tarda pas à lui confier la lourde tâche de seconder son frère dans la rédaction quotidienne et à partir du mois de décembre 1874, Gabriel Charmes y prit son rang pour ne plus le quitter.

» Il traita pendant plus de deux ans, dans des articles fort remarqués, l'éternelle question d'Orient. Cette polémique attira sur lui l'attention de M. Thiers qui devint dès lors son inspirateur quotidien. En 1878, sa santé, de nouveau altérée, l'ayant obligé de prendre quelque repos, il partit pour l'Orient.

» Lorsqu'il revint, il rapportait d'Egypte tout un ensemble d'études et de travaux qui émerveillèrent et ravirent ses amis, tant il s'y révélait une éclosion nouvelle de ses qualités les plus charmantes et les plus élevées d'écrivain et de penseur. Il nous donna d'abord: *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, puis le *Voyage en Syrie* (Palestine) qui est certainement son chef-d'œuvre au point de vue littéraire.

» Une autre année, c'était une description de la Tunisie d'une incomparable exactitude. Puis vinrent *l'Avenir de la Turquie*, dont les évènements se sont déjà chargés de faire de l'histoire, et les *Lettres du Maroc*, d'une couleur si intense et si vraie. Et c'était des articles de tous les jours pour le *Journal des Débats*, pour la *Revue politique et littéraire*, et aussi des études plus développées, qui, parues d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* et publiées ensuite sous le titre de : *la Politique étrangère et coloniale*, furent très-remarquées aussi bien à l'étranger qu'en France. »

Un séjour qu'il fit à Menton nous valut *les Stations d'hiver de la Méditerranée*, un livre plein de couleur et d'esprit, mais de tristesse aussi, car sa santé s'affaiblissait chaque jour. C'est à Menton qu'il fit

Digitized by Google

la connaissance de l'amiral Aube. Initié par celui-ci à la connaissance des transformations qui se préparaient dans la marine de guerre, il commença cette campagne de deux années qu'il a résumée dans ses deux volumes sur les *Torpilleurs autonomes* et *la Réforme de la marine*.

Pour compléter la liste des ouvrages de M. Charmes, il faut encore citer le livre *Nos fautes*, formé d'articles qu'il avait publiés sans nom d'auteur, sous ce titre: *Lettres de province*, dans le *Journal des Débats* et dans le *Parlement*.

BIBLIOGRAPHIE.

— *La Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au XVIII-siècle*. Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, par M. Everat. — Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1885.

L'ouvrage de M. Everat: *La Sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Riom au XVIIIe siècle*, outre l'intérêt provincial et local qu'il présente, touche par plusieurs points à l'histoire générale et éclaire les destinées assez obscures des justices subalternes en France, pendant la dernière période de l'ancien régime.

L'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir puiser à discrétion dans les archives de Chabrol, qui, de 1697 à 1790, fournit à la Sénéchaussée trois générations de savants magistrats: Jacques Chabrol, jurisconsulte éminent; Guillaume-Michel de Chabrol, le commentateur bien connu de la coutume d'Auvergne; Claude-François de Chabrol, lieutenant-criminel au siège présidial.

On peut dire que, pendant un siècle, l'histoire de cette famille se confond avec celle de la sénéchaussée. L'abondance et la richesse de ces documents a peut-être détourné M. E. d'une étude plus approfondie de sources moins privées: les archives de la sénéchaussée, déposées au greffe de la Cour d'appel de Riom, et les mémoires des intendants de la généralité. Quant aux registres des délibérations de la Compagnie, ils ont disparu pendant la Révolution, « consumés, sans doute, dit M. E., dans cet immense incendie de chartes et de titres qui avait été allumé à tous les coins du pays. » Ce sont là façons de parler un peu légères pour un historien aussi consciencieux que M. E. Nous croyons savoir que ce pillage de registres a surtout profité aux archives particulières des anciennes familles parlementaires de la région.

Le siège présidial de Riom était bien choisi pour une monographie

Digitized by Google

de ce genre. Riom fut, sous l'ancien régime, la capitale judiciaire de la province ; elle avait seule le droit de prendre le titre de la sénéchaussée d'Auvergne. Sa circonscription était une des plus vastes du royaume. Elle avait produit en tous temps d'éminents jurisconsultes et des savants de premier ordre : Mazuer, Basmaison, Prohet, Anne Dubourg, Sirmond, etc. Elle avait su échapper à la décadence générale qui avait atteint, au XVIIIe siècle, la plupart des bailliages. Le chapitre dans lequel M. E. étudie les causes de cette décrépitude des sièges subalternes de province est un des meilleurs de l'ouvrage (ch. XI). Les offices inoccupés s'éteignent et ne trouvent plus acquéreurs. « A Sarlat, les deux tiers des charges sont vacantes ; à la Flèche, la Compagnie ne compte plus que seize membres sur les vingt-deux dont elle se composait jadis, et la charge de procureur du roi, une des plus belles, est inoccupée depuis plus de trois ans. A Angers, au Mans, à Tours, les avocats du roi meurent revêtus de leurs charges ; ils les font publier à vendre dans les provinces voisines sans trouver d'acquéreurs. Au Puy, les charges de conseillers ne se vendent plus : elles tombent toutes aux mains des parties casuelles ; quoique le premier venu puisse la lever pour environ mille livres, il en reste toujours un bon nombre ; autrefois, on les obtenait difficilement pour quatorze mille livres, etc. (1). » Les causes en étaient au taux de la compétence des présidiaux, resté le même que celui de l'édit de création, malgré le rehaussement des monnaies (75 %), à l'extension abusive du privilège de *committimus*, qui déférait aux tribunaux supérieurs ou d'exception une foule de procès jadis attribués aux présidiaux, au démembrement des bailliages par la création de nouveaux sièges. Aussi les audiences manquent de causes ; les gages des magistrats sont absorbés par le pied de l'office, par les frais de réception, par la retenue du dixième et la capitation. Ils ne se montent en moyenne, pour une charge de conseiller, qu'à quarante ou cinquante livres par an. La coutume des épices est tombée dans le plus grand discrédit.

Les magistrats, dans la doléance qu'ils adressent au garde des sceaux, se font gloire « de servir gratuitement l'Etat et le public ». Au milieu de cette décadence, le siège de Riom avait conservé une prospérité relative. Il comptait encore trente-deux officiers en 1789, et les charges de conseillers, qui valaient encore, au siècle précédent, quarante mille livres, se vendaient assez facilement dix mille.

La vie intérieure de ces cours de provinces ne manquait pas d'agitations. Elle était remplie par des querelles continuelles de préséance,

(1) Pages 52-53. — Extraits des mémoires envoyés par les présidiaux, à la suite de l'enquête de 1763.

Digitized by Google

par des contestations et des rivalités avec le Parquet, la corporation des avocats, le bureau des finances, le corps de ville, la juridiction consulaire, et en général, toutes les juridictions de province. Un antagonisme séculaire mettait spécialement aux prises le siège de Riom avec celui de Clermont, érigé en justice royale par Henri II (1582), et dont la circonscription avait été tracée aux dépens de celle de sa rivale.

De cette situation étaient nés une foule de procès qui, de 1556, date du traité conclu entre les deux sièges sous les auspices de Catherine de Médicis, protectrice de Clermont, se poursuivent sans interruption jusqu'à la Révolution. L'histoire de ces querelles remplit la première partie de l'ouvrage de M. E. Malgré l'étendue que l'auteur lui accorde, cette histoire a son intérêt ; elle nous initie aux mœurs politiques de la province et nous fait saisir sur le vif les passions rétrospectives qui agitaient les magistrats des justices inférieures.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le chancelier d'Aguesseau frappé de l'état de décadence des bailliages et présidiaux, résultant de la multiplicité de ces sièges et de l'enchevêtrement de leurs circonscriptions, résolut de simplifier les ressorts de l'organisation judiciaire en remaniant les circonscriptions et en *arrondissant* les sièges. Il demanda aux intendants des rapports dans ce sens. Un des plus remarquables fut celui de l'intendant d'Auvergne, M. Rossignol. Il proposait la suppression de la plupart des petits tribunaux de province et concluait à l'organisation de deux ressorts presque égaux en étendue, Riom et Clermont. Seulement, cette égalité s'établissait aux dépens du siège de Riom, jusqu'alors le plus favorisé. Pour défendre ses intérêts menacés par un ennemi détesté, Riom délégua à Paris le plus célèbre de ses magistrats, M. Michel de Chabrol. Celui-ci n'épargna point sa peine, multipliant les mémoires, les visites, les présents, intéressant à sa cause toutes les puissances du jour, laïques et ecclésiastiques. La question resta en suspens de 1742 à 1763 et se termina par une décision favorable au présidial de Riom.

La revanche de Clermont ne devait pas se faire attendre. Le chancelier Maupeou venait de renverser l'ancien ordre judiciaire, de briser le parlement de Paris, d'exiler ses membres et de créer, dans le ressort de la capitale, six conseils supérieurs, qui devaient connaître au souverain de toutes les matières civiles et judiciaires. Clermont, par la faveur de M. de Chazerat, plus tard intendant de la généralité, possédait une de ces cours. C'en était fait de la suprématie judiciaire de Riom.

On sait à quels obstacles se heurta la réforme de Maupeou, et quelles difficultés il rencontra à pourvoir de titulaires les nouveaux sièges, par suite de la conspiration de l'ancienne magistrature. Les

Digitized by Google

magistrats de Riom firent cause commune avec ceux de Paris ; leurs sympathies, leurs alliances personnelles les y portaient, aussi bien que le vieil esprit janséniste, très-vivace dans la province qui avait produit les Arnaud, les Pascal, les Domat. Ils furent tous d'abord « de véritables Romains » et refusèrent de prendre connaissance de l'édit de création du Conseil supérieur de Clermont. Ils s'échauffèrent, encouragés, dans leur lutte contre le chancelier, par les correspondances secrètes qu'ils entretenaient avec les parlementaires exilés, et qui les assuraient « qu'à en juger par la réclamation universelle, le projet de renverser l'ordre judiciaire paraît plus extravagant et plus éloigné que jamais de son exécution » (30 mars 1771).

Cependant, Maupeou tenait ferme, et le roi le soutenait sans faiblir. Des nouvelles alarmantes commençaient à circuler. L'épouvante se glissait au sein de la compagnie. Allait-on aboutir à la suppression du siège ? L'opinion publique, qui avait d'abord soutenu l'ancienne magistrature, se retournait sensiblement en faveur du nouvel ordre de choses et des réformes très-sensées par lesquelles Maupeou avait compté pour faire réussir son coup d'Etat.

Les habitants des villes, qui, comme Châlons, avaient manifesté le plus haut leur mécontentement, « trouvaient fort agréable de ne plus faire cent lieues pour obtenir justice sur les appels des sentences (1). » On écrivait de Lyon : « Je puis vous dire qu'à l'exception d'un quart peut-être de la ville, on ne trouve pas l'établissement du Conseil déplacé. » A Clermont, c'était un véritable enthousiasme en faveur du nouveau Conseil.

Placés entre leurs sympathies personnelles, leur foi parlementaire et leurs intérêts directement menacés, les magistrats de la sénéchaussée commencent à fléchir. « Ne point désobéir, ne point obéir, traîner en longueur, plier en apparence et résister dans le vrai, » telle est l'attitude qu'ils recommandent. Mais Maupeou ne leur laisse pas le bénéfice de l'expectative. Il leur envoie l'injonction froide et brève d'enregistrer l'édit, faute de quoi il les fait prévenir sous main que le siége va être supprimé. La femme même de M. de Chazerat est mise en campagne pour semer l'épouvante dans les familles des magistrats. Tout retard d'un jour, insinue-t-elle, sera puni d'une amende de trois cents livres. « Je ne veux pas, a dit le chancelier, leur faire l'honneur de leur envoyer des lettres de cachet. Je prétends les livrer à toute la sévérité du Conseil. Plus ils seront riches, plus il rentrera d'argent dans les coffres du roi.

» Pour la ville, je veux qu'elle soit détruite, si son présidial n'enregistre pas. Je ne lui laisserai même pas de bailliage, et l'intendant de

(1) Lettre du 16 avril 1771.

Digitized by Google

la province n'y fera jamais sa résidence. » De ce jour, la panique et la déroute sont dans la Compagnie. C'est une véritable émulation pour se soumettre. On avait d'abord songé à une protestation secrète pour sauver l'humiliation de l'enregistrement. On y renonce et on fait, au contraire, « une espèce d'excuse de n'avoir pas procédé plus tôt. » Le 17 juin 1771, l'abdication fut consommée et le chancelier, après une visite de M. de Chabrol, donna gracieusement l'ordre de surseoir aux poursuites commencées contre les récalcitrants.

Pour mettre leur conscience à l'aise, les magistrats jansénistes avaient demandé une consultation théologique aux Pères de l'Oratoire de Paris, adversaires de Maupeou et des Jésuites. La réponse est curieuse : « La nation, est-il dit dans cette pièce, qui, à titre de cause seconde, d'organe ou d'instrument, peut disposer de la loi et dont le jugement est suprême, a ratifié, par un consentement tacite, l'entreprise du roi en n'y opposant pas de résistance. Je dis qu'il n'y a eu ni opposition, ni résistance de la part de la nation ; car le cri presque universel, cité dans le mémoire, et la note d'infamie que la voix publique a paru attacher aux offices de nouvelle création, et que les parlements ont consignée dans leurs arrêts, ne partaient point de la nation. »

L'ouvrage de M. Everat vaudra surtout par cette dernière partie. Elle raconte le contre-coup de la révolution de Maupeou en province et forme le complément du savant ouvrage de M. J. Flammermont : *le chancelier Maupeou et les parlements*. On y peut voir combien sont justes les conclusions de M. J. F... L'agitation soulevée par les parlements fut, en somme, assez superficielle. L'opinion publique, frappée des avantages de la réforme judiciaire du chancelier, n'avait pas tardé à se rallier au nouvel ordre de choses dont elle profitait. Peut-être donc faut-il regretter l'empressement du jeune roi Louis XVI à ruiner, dès son avènement, l'œuvre de Maupeou. La cause de celui-ci était gagnée. La composition seule des nouveaux tribunaux laissait à désirer ; mais il était facile de les mieux recruter, grâce à la soumission des anciens parlementaires, qui auraient certainement fini par céder, comme avaient fait les magistrats de la sénéchaussée de Riom.

A. Gasquet.

(Extrait de la *Revue historique*, n° 61, p. 182.)

— La librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420) ; par Maurice Faucon. Tome I. *Paris, Thorin*, 1886. In-8°.

Le livre que nous donne aujourd'hui M. Maurice Faucon n'est que la mise en œuvre hâtive de documents rassemblés pour un travail de plus longue haleine et de plus haute portée. Nous ne voulons point

Digitized by Google

dire, et nous prions qu'on ne s'y trompe pas, que l'œuvre soit informe et incomplète ; loin de là. Mais il faut bien, pour juger impartialement l'effort de M. Faucon, savoir ce qu'il voulait faire et nous rendre compte de ce qu'il a fait.

Le dessein qu'il avait formé ne manquait certainement pas de grandeur. « L'auteur, nous dit-il, entrevoyait deux séries d'études parallèles : d'une part l'activité artistique, de l'autre le mouvement » intellectuel de la papauté d'Avignon, immédiatement ou indirectement... Esquisser le rôle littéraire de chacun de ces papes avant » et pendant son pontificat, relater leurs travaux de composition, » leur protection à l'égard des différentes branches d'études, leur » initiative de création et de sauvegarde pour les universités ; grouper les œuvres produites par leur impulsion et sous les influences » qui s'échelonnaient au-dessous de leur éminente dignité, faire une » part aux attaques des adversaires, et, en fin de compte et seulement comme couronnement de cet ensemble, caractériser les livres » réunis par leurs soins tels que les catalogues originaux les indiquent, voilà ce qu'il était possible à un homme bien portant de » réaliser. »

Un homme bien portant. Certes, M. Faucon, s'il l'eût été, était des plus capables de mener à bien une œuvre de cette importance. De rares facultés d'investigation et de critique, de fortes études littéraires, un sens délicat de la beauté plastique, l'appelaient aux études de cet ordre. Il a fallu, pour l'arrêter en route, qu'une longue et cruelle maladie vînt lui interdire le long espoir et les vastes pensées.

Un autre motif le décide à nous donner plus tôt qu'il n'eût voulu le fruit de son travail. Dès 1882, M. Faucon avait réuni les matériaux qu'il met en œuvre aujourd'hui ; il en avait emprunté la plus grande part aux registres camériaux des papes d'Avignon, conservés maintenant au Vatican sous la rubrique divisionnaire d'*Archivio Avignonese*. C'est là que M. Faucon avait puisé les éléments de ses travaux antérieurs sur *La Chaise-Dieu* et sur *les arts à la cour de Clément V et de Jean XXII*, travaux fort remarqués et dont la *Revue* a déjà rendu compte.

Or, ces terres désertes avant lui commencent à être explorées (1), et M. Faucon craint les Vespuces.

Le livre contient deux parties.

Dans la première partie, l'auteur indique l'état de la bibliothèque

(1) *Regestum Clementis papæ quinti*..... Rome, 1884 ; in-fol. ; publié par les Bénédictins.

Travaux du P. Ehrle, publiés dans la Revue : *Archiv. für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters.*

Digitized by Google

et des archives au moment où la papauté s'établit en France. Il étudie avec détail le rôle de chacun des papes d'Avignon dans la formation de la librairie. Il a relevé dans les comptes tous les articles relatifs aux achats de livres, aux transcriptions des manuscrits, aux bibliothécaires, aux copistes, aux relieurs de la cour pontificale. Tous ces renseignements, habilement et méthodiquement groupés, jettent une lumière nouvelle sur le caractère de ces papes, sur leur goût, sur leur rôle dans le mouvement littéraire et scientifique de leur siècle. « Quels aperçus décisifs, certifiés par le document, sur le goût littéraire, sur le degré de culture et de politesse, sur l'état d'esprit, sur » la vie intellectuelle, en un mot, de ces papes et de leur entourage ! » Dans le train de chacun il y a quelque chose de commun à l'institution et quelque chose de propre à l'individu, combinaison qui » n'est point sans saveur et qui se traduit en mille manières naïves. » Ce manteau apostolique *si lourd*, écrivait en ce temps-là le poète » de la Divine Comédie, *que tout fardeau à côté semble de plume ;* on » saisit de quelle façon habituelle ils en supportaient le poids. »

Dans la seconde partie, l'auteur étudie le catalogue qu'Urbain V fit dresser au moment de retourner à Rome ; il étudie la composition de cette bibliothèque à cette date, et la compare aux autres grandes bibliothèques, en particulier à celle de Charles V. Cette dernière, quoique moins considérable par le nombre, l'emporte cependant par le choix des ouvrages.

Un certain nombre de faits et de personnages, dans ce livre, intéressent l'Auvergne : Gilles Aycelin, Pierre d'Auvergne ou de Cros, dont la *Revue* a déjà parlé (v. 1885, p. 361) ; Innocent VI, évêque de Clermont, avant d'être pape ; Grégoire XI, qui sut employer à un grand dessein la tenacité et l'esprit de suite des Beaufort ; Clément VI enfin.

« Voici Clément VI, qui prohibe, à l'assaut de Rouen (mai 1344), » l'emploi des *ferra colatoria*, qui gratifie d'un sceptre et d'un diadème d'or rehaussés de pierres précieuses ce Louis de Poitiers, tout » vain de son titre chimérique de roi des Iles Fortunées, qui remet » solennellement au dauphin de Viennois, le jour où il prend la croix, » un étendard de samit jaune, peint aux armes de l'Eglise par maître » Jean de Besançon, et dispense aux chefs véritables de la croisade, » au grand maître de Rhode Hélion de Villeneuve, au patriarche » latin de Constantinople Henri d'Asti, des subsides montant parfois » jusqu'à 134,000 florins d'or pour une année. Hébergeant, en 1344, » le duc de Normandie, qu'il assista si efficacement ensuite de ses » deniers au cours de la lutte avec l'Angleterre, il donne 300 florins » aux baladins de l'escorte, *ystrionibus ducis Normannie*, et 200 aux » chambellans et aux sergents. Devant son trône défilent simultanément

Digitized by Google

» ou tour à tour des ambassadeurs grecs, arméniens, sarrasins, et, » auprès de leurs noms, on compte les cadeaux en argent ou en nature dont il les régale. Ailleurs, il confie à ses trois artistes préférés, » l'un Français du Midi, l'autre Italien de Viterbe, le troisième Français du Nord, le soin d'édifier une importante église dans le désert » de la Chaise-Dieu, de l'orner, de ciseler et d'y placer son tombeau. » Au commencement de 1345, la femme du duc de Normandie est » malade ; il lui envoie sans coup férir son médecin. Les Anglais » capturent en Gascogne Aymar de Poitiers : il lui fait aussitôt passer » pour sa rançon, à la Noël de 1346, quatre mille deniers d'or à l'écu. » Qu'il s'agisse de constructions, de réparations, de réceptions, de » commandes, de galas, d'entretiens de galères contre les musulmans, d'envois incessants de messages sur divers points de la » France pour une foule de motifs, dont le plus grave est la guerre » entre Edouard III et Philippe VI, il apparaît bien comme la personnification de la libéralité, voire même de la profusion, et tous les » actes de sa carrière souveraine sont comme le commentaire de » cette parole qu'on lui prête et qui lui sied : *Mes prédécesseurs ne » surent pas être papes.* »

Nous ne pouvons transcrire ici, faute de place, ce que l'auteur nous dit des efforts de Clément VI pour augmenter la bibliothèque pontificale; nous renvoyons au livre lui-même. Nos lecteurs ont pu juger par ces courts extraits de quel style il est écrit.

L'œuvre est bonne, et nous osons dire que M. Faucon vaut mieux encore que son œuvre. Il le prouvera, s'il peut échapper aux circonstances fâcheuses qui ont retardé la réalisation de son rêve ; nous en sommes certains et attendons avec confiance qu'il nous donne raison.

G. R.

PÉRIODIQUES.

Almanach illustré de la *Gazette d'Auvergne* pour 1886. Quatrième année. *Clermont-Ferrand,* impr. Malleval. — Principaux articles : Le Puy de Dôme, par Jehan de Clairmont ; — Vercingétorix ; — Le Château de Pont-du-Château, par F. Ribeyre ; — Châtel-Guyon ; — Chazeron.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

G. Rouchon.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

UNE VISITE

A

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

DE CLERMONT

M. Gabriel Marc a rendu compte dernièrement, dans cette Revue même, des réels efforts faits par les artistes de l'Auvergne et des succès qu'ils ont obtenus au Salon et dans les différentes expositions de Paris. Une pensée analogue, le désir d'étudier le développement du sens esthétique dans une de nos plus intéressantes provinces, nous a poussé à visiter l'Exposition des Beaux-Arts, qui se tient actuellement à Clermont. Nous y avons trouvé réunies les œuvres des meilleurs artistes de la région et celles des étrangers qui se sont inspirés de ces sites grandioses et pleins de poésie qu'on trouve à chaque pas en Auvergne.

La municipalité a eu cette excellente idée de compléter le Concours régional par une Exposition artistique. Elle a été également bien inspirée en confiant à M. Welter, procureur de la République à Clermont, la présidence de la Commission choisie à cet effet. Grâce au goût de cet amateur éclairé, nous devrions dire de cet habile artiste, l'organisation a été excellente et l'ensemble de l'Exposition présente un spectacle disposé à souhait pour le plaisir des yeux. On a su tirer profit de tout et la distribution de la lumière a été si sagement comprise que chaque ta-

Digitized by Google

bleau se trouve dans son jour, chaque dessin fait valoir celui qui l'avoisine, chaque statue se présente dans la position qu'on eût voulu choisir.

Notre cadre trop étroit ne nous permet pas de faire une description de chacune des œuvres exposées ; et puis, quoi qu'on en ait dit, la critique judicieuse et impartiale est un art difficile, et nous nous défions de nos forces. Nous dirions volontiers, après Michel-Ange et avec plus de raison que lui : *Je tremble devant le marbre.*

Après l'excellent article de M. Gabriel Marc, il serait téméraire à nous de venir glaner sur ses pas, puisque la plupart des tableaux qui ont figuré au Salon et qu'il a étudiés, ont été envoyés à notre Exposition.

Les journaux locaux ont tenu à honneur, eux aussi, de souhaiter la bienvenue aux œuvres d'art qui sont destinées à développer le goût esthétique dans le public clermontois. Ils ont fait leur devoir, et nous devons leur rendre cette justice, qu'ils l'ont fait de la meilleure grâce du monde.

Notre rôle sera donc modeste. En publiant ces quelques pages, nous avons voulu rendre un hommage à tous les artistes qui ont concouru au succès de cette Exposition et à conserver, dans le public clermontois, un souvenir durable du plaisir que nous leur devons.

PEINTURE.

Pour nous conformer au devoir qu'impose l'hospitalité, nous parlerons d'abord des artistes étrangers à notre région.

C'est à M. Henner qu'appartient, sans contredit, la première place parmi les peintres de portraits et de figures, et nous devions signaler avant toutes son excellente toile représentant une tête de jeune femme. Quelle sincérité d'expression ! Quelle puissance de sentiment contenu dans cette figure pensive ! Vivement éclairée de

Digitized by Google

face, tandis que la chevelure et le buste s'effacent graduellement dans une ombre harmonieuse et douce, ce visage puissant et délicat fait songer aux têtes mystérieuses de Léonard de Vinci. Quel coloris doux, brillant, quelle vie, quelle énergie dans ces traits fins et expressifs, dans ce cou mollement penché ! Et quel procédé énergique et sûr, comme les tons des couleurs sont nets et exacts et comme l'artiste est discret ! Il ne dit pas tout ; mais il choisit bien ce qu'il doit dire.

Avec M. Rixens, les procédés changent. Plus de ces tons chauds qui se fondent insensiblement. Le réalisme moderne l'a pénétré profondément, et sa *Tête d'Italienne* est une fidèle expression de cet art nouveau, sincère quelquefois jusqu'à la brutalité, mais qui sait si bien émouvoir nos âmes compliquées. Elle est crânement posée de face, le visage joyeux, les yeux un peu recouverts par le plissement des joues, le nez relevé et la bouche largement ouverte dans un rire éclatant et sonore ; éclatante aussi est la couleur de cette petite toile. Un vrai tempérament de peintre qui peut devenir un maître. Une marine du même artiste présente les mêmes qualités de coloris ; c'est grand de vérité et l'agitation de la mer est bien rendue.

Quelle bonne figure bien vraie, bien dessinée et peinte avec conscience, que celle de ce brave chantre d'église revêtu de sa chappe, le bonnet de coton noir sur la tête. Cette toile que M. H. Brispot nous envoie sous le titre : *Pendant les vêpres*, est vraiment remarquable. Elle nous rappelle quelques figures que nous avons vues dans la galerie des Primitifs, au Louvre.

Kroyer nous introduit dans une *Sardinière à Concarneau*. C'est une excellente toile pleine de détails exquis et qui dénote, de la part du peintre, une connaissance approfondie de son art. Un clair rayon de soleil vient se jouer sur un panier de poissons, faisant scintiller leurs écailles d'argent ; ce même rayon éclaire le visage d'une

Digitized by Google

femme à l'air radieux et souriant, qui fait sa besogne en conscience.

Mme Laure de Châtillon a exposé une grande toile intitulée : *L'année fatale*. Ce tableau rappelle de tristes et douloureux souvenirs. Cette grande et forte femme vêtue de sombre, aux mamelles dures, silencieuse, impassible, fauche tout sur son passage. Elle est lugubre par son geste, par son visage; plus lugubre encore est l'incendie allumé dans les derniers plans du tableau et dont les flammes rouges inondent tout et enveloppent le paysage d'une atmosphère sanglante. Le sujet est dessiné avec force et peint avec une grande conviction.

Le portrait de M. E. L., placé à l'entrée de la première salle, et signé Cormon, est à remarquer. C'est une simple ébauche, crue, sans fini aucun, mais d'une netteté de tons qui annonce un peintre sincère et vrai.

Les deux toiles de M. E. Costilhes : *Bonne pipe* et *Portrait*, ne sont pas à dédaigner. La bonne pipe surtout est d'une grande vérité et la tête d'homme est pleine d'animation et de vie.

Le *Duz*, de Mlle Verroust est singulier. Il semble développer quelque rêve mystique à cette bonne figure naïve et fraîche de jeune paysanne, plantée droit, un tricot à la main, les yeux levés au ciel et rêvant..... amour. Une belle lumière fraîche et douce éclaire d'un rayon joyeux le visage de la jeune fille; les ailes du génie sont malheureusement attachées de telle sorte qu'elles semblent appartenir à la jeune fille, évidemment incapable de s'en servir.

Et la *Marguerite*, de M. Ed. Cugnotet, ne mérite-t-elle pas aussi quelque honneur et quelque attention? Elle est fort bien posée de profil, cette belle fillette blonde, aux formes opulentes, effeuillant une marguerite. On est loin du rêve de Faust et de la blonde et rêveuse Gretchen; mais telle que M. Cugnotet l'a représentée, Marguerite ne manque ni de grâce ni d'attraits. La couleur est

Digitized by Google

fraîche et claire, les chairs sont douces, assez fermes, mais un peu grises peut-être.

Nous ne devons pas oublier de mentionner la *Porteuse d'eau vénitienne* de M. J. Salles, peinte avec beaucoup de naturel, quoique d'un pinceau un peu triste et dans cette gamme sombre qu'affectionnait l'ancienne Ecole. Le chapeau tyrolien dépare un peu cette tête de belle brune.

Elle est joliment bien plantée, la petite bouquetière intitulée : *Fantaisie*. Sa tête blonde, rejetée en arrière, exprime un complet dédain, sa main sur la hanche accentue encore cette expression. Elle semble s'adresser à quelque téméraire, puisqu'on voit, gisant à terre, un papier enveloppé d'une faveur et lesté d'une lourde pierre. Le coloris de cette petite toile est brillant et animé ; elle est signée par Mme Gabillot van Parys, qui a laissé des souvenirs d'artiste à Clermont ; nous la félicitons sincèrement de son succès.

Il nous est malheureusement impossible d'étudier chaque toile séparément ; nous croyons devoir attirer l'attention des amateurs sur les suivantes : *La Folie et l'Amour*, de M. Ed. Vimont ; *Tête d'enfant*, de Th. Deyrolle ; *le Braconnier*, de Dezaunay ; *Giacomina*, de Moreau de Tours ; *Esclave*, de M. M.-L. Hermann-Blanc ; *Cavaliers arabes*, de Girard ; *le Retour des pêcheurs de crevettes*, de M. P.-C. Berthelmy ; *Bis ! bis !* de M. Ch. Lapierre ; *le Satyre et le Passant*, de Foubert ; *Campement*, de M. H. Boze ; etc.

Les peintres de paysages et de genre valent certainement les peintres de figures, s'ils ne les surpassent pas. Avec des toiles signées de Paul Saïn, d'Hanoteau, de Duperelle, de Rapin, de Schmith, de Lebourg, on n'a que le choix du bon et du bien fait.

M. Paul Saïn, jeune encore, a acquis un talent de paysagiste remarquable. Ses trois toiles brillent avec éclat dans toute cette collection de chefs-d'œuvre. Son

Digitized by Google

grand tableau : *Environs d'Avignon*, est superbe. Quelle échappée de vue à travers ce branchage échevelé qui se perd dans un plan du fond, au milieu d'un ciel doux et gris. C'est bien là une fin d'automne dans le pays du soleil, dans cette île de la Barthelasse qu'on a surnommée, avec tant de raison, l'oasis du Rhône. Et cette belle mare grise et bleue dans laquelle viennent se refléter les troncs sveltes et graciles des trembles au feuillage absent! Quelques touffes d'herbe se voient encore çà et là, et le martin-pêcheur rasant la surface de l'eau de son aile légère anime agréablement le paysage, sans lui enlever le caractère majestueux et grave que lui ôterait la présence d'un être humain.

Une rue de Villeneuve-lès-Avignon n'est qu'une large et bonne ébauche, mais qui présente un cachet de personnalité très-remarquable. On sent, en voyant cette toile lumineuse et hardie de clarté, qu'on est en présence d'un artiste sincère qui voit la nature avec un sentiment très-personnel et sait exprimer habilement ce qu'il voit. Elle est prise en plein soleil, alors que les rayons de l'astre répandent une poussière d'or sur toute la rue.

La même sincérité de touche, le même procédé de hardiesse et d'énergie se remarquent dans la troisième toile de M. Saïn, intitulée : *Les environs de Maugeron.*

M. Hanoteau mérite aussi qu'on le loue de sa manière large et puissante. Ce peintre n'a cure du détail précis et minutieux ; ce qu'il lui faut, c'est la justesse des tons, la puissance et l'harmonie des couleurs, la profonde transparence de l'air. On retrouve toutes ces qualités habituelles dans ses deux bonnes toiles : *Bords de l'Indre* et *Chemin de traverse.* Quel coloris, quelle gamme chaude et harmonieuse de verts, de bruns, de gris, sous le bleu limpide du ciel !

La toile de M. Appian, toute petite qu'elle est, attire aussi l'attention. *Le ruisseau de Montalieu* est d'un effet saisissant de vérité ; ces canards qui barbotent au-dessous

Digitized by Google

de la petite chute d'eau sont très-réels, et malgré le procédé un peu flou et vague qu'emploie l'artiste pour les sous-bois, ce paysage est charmant et vrai.

L'averse, de M. Rapin, est une des grandes toiles de l'exposition ; elle brille par la mention « hors concours ». L'artiste s'est donné bien du mal pour peindre un sujet presque inabordable; aussi le fond du tableau reste-t-il un peu vague. Les maisons du village placées au dernier plan sont trop effacées par ces grands sillons brumeux qui simulent la pluie et que vient éclairer un soleil blafard. Le premier plan, au contraire, cette mare, cette barque, ce terrain sont justes et bien peints. Selon nous, son *Paysage de juin* est bien supérieur à cette grande toile. C'est un coin de forêt ensoleillé ; dans le feuillage tendre des arbres se glissent des traits de feu et d'or qui enveloppent d'un réseau brillant la clairière et les herbes épaisses de la prairie.

Le Cloître de Saint-Laurent à Rome, de M. Henri Martin, est digne d'observation. Quelle science des valeurs, quelle vigueur dans ce brillant soleil qui vient briser sa lumière blanche sur les murailles rosées d'un cloître. Et ce moine assis, le capuchon rabattu, dans l'ombre, les mains jointes sur les genoux; est-il assez remarquablement raide? A-t-il l'air assez austère et monacal? Une bonne note pour cette petite toile.

Il nous est difficile de laisser dans l'ombre les tableaux de MM. Auzolles, Gérard, Isenbart, Carré-Soubiran, Laussedat, Bligny ; toutes ont des qualités et d'excellentes, mais il faudrait un gros livre pour en parler comme il conviendrait.

Que de bouquets à admirer aussi! Depuis la fleur seule, isolée, peinte avec patience et soin, jusqu'aux énormes corbeilles, aux brouettes couvertes de fleurs. C'est une véritable débauche de couleurs chatoyantes, vives, gaies, pleines de fraîcheur et de tons éclatants, ce sont des fleurs en un mot ; et ces toiles sont signées : Mlles An. Baudry,

Digitized by Google

Louise Landré, Pauline Caspers.... MM. E. Allouard, Dupont, Franck Lamy, etc.

Nous ne parlerons que pour la forme des quelques nature morte, toutes bonnes en général; parmi celles qui se font remarquer pour leur valeur exceptionnelle, nous citerons : *Crevettes*, par M. Em. Lefebvre ; *Splendeur et misère*, de M. Carrrier-Belleuse. La toile de M. Olive, *Grenades*, les surpasse toutes par l'ensemble de ses qualités. Tout est parfait dans ce tableau : les fruits, mûrs et appétissants, colorés chaudement, les verres et le cruchon en terre vernissée, si juste de ton, tout en un mot est parfait.

Nous avons accordé un juste tribut d'éloges aux artistes étrangers à l'Auvergne ; il est temps que nous parlions des nôtres, de ceux qui s'inspirent des sites de notre province, de ceux qui y sont nés ou qui y résident.

Une petite toile fort gentille. très-bonne et qu'il ne faut pas juger par ses apparences modestes, est celle de M. Renouville. Sa *Dent du Marais* est réellement bien traitée, et de plus possède un cachet poétique particulier. Au premier plan, un paysan accroupi au pied de la base en pierre d'une rustique croix, telle qu'on en trouve dans les carrefours des campagnes, se délasse de son fardeau posé à ses côtés. Au troisième plan, la Dent du Marais ressort en arêtes violacées au-dessus d'une colline pierreuse où paissent quelques moutons. Dans le fond, les monts ondoyants et vagues dessinent leur silhouette un peu terne. Tout cela est simplement fait, la couleur est posée juste, sans affectation, et le tout s'harmonise avec le déclin du jour qu'on sent disparaître.

M. Cornet a exposé une toile à sensation, un peu grise et terne, mais très-émouvante et pleine de vérité : *Le banc de la dèche*. Qu'y a-t-il de plus saisissant que ces sept malheureux, réunis par un sort commun, la mi-

Digitized by Google

sère. Cette femme, dans sa robe rose fanée, assise sur ce banc, repliée sur elle-même, le regard hébété, la figure blême, est d'une tristesse navrante. Et ce pauvre porteur de redingote, c'est peut-être un auteur négligé, tombé dans la misère. Cette toile est très-poussée et peinte dans tous ses détails.

La Couze à Saint-Nectaire de M. J. Marinier, est un tableau plein d'eau, de verdure, de feuillage, avec un peu de ciel bleu et deux enfants en jupon. Les arbres sont un peu trop uniformes de tons et d'aspect général.

Une bonne toile encore que celle de M. A. Fereyrolle. *Le Sentier du puy Chalusset* est bien traité. Les arbres sont vigoureux et bien plantés et le feuillage, d'un beau ton vert, nuancé de brun et de jaune, laisse filtrer quelques gais rayons de soleil qui scintillent sur la poussière de la route. Une bonne femme, le dos tourné, trotte allègrement par le chemin et va se perdre dans la ramure du fond.

Le mont Bouco, de M. Schmith, est remarquablement traité dans tous ses détails. Une mare avec de gros cailloux se voit sur le devant, tandis qu'une verdure douce, exempte de crudité, et de la bruyère parsèment la côte voisine et se prolongent dans le lointain. Le temps est nuageux et l'absence du soleil qui contraste avec le bleu du ciel, répand sur l'ensemble du paysage une langueur qui n'est pas dénuée de charmes.

Et M. Lebourg, avec sa *Vue de Pont-du-Château*, n'est-il pas étonnant? Quel épouvantail pour les ignorants dans l'art de plaquer les couleurs, d'appliquer au couteau des gammes d'un ton violet et heurté; de faire des chemins verts, des eaux blanc-sale parsemées de vert et un pont aux arches violettes... Et puis ce ciel. Ce sont des griffes qui ont appliqué ces petits traits blancs, gris, bruns, violets, surtout violets. Eh bien, oui! c'est cela quand même. Le réalisme a du bon, et si de près cela

Digitized by Google

repousse, si l'on n'y voit que des tons criards, à quelques pas tout se fond, tout disparaît, et l'Allier nous apparaît roulant ses eaux bourbeuses sous le pont aux arches solides. Pont-du-Château déploie coquettement ses dernières maisons, laissant deviner les bords de l'eau, et son clocher un peu massif tranche sur le fond d'un ciel nuageux, mais clair et calme, tel qu'on le voit par un beau couchant.

La *Moisson à Pont-du-Château* de M. L. Morin a de bonnes qualités, quoique peinte d'une manière un peu noire. Les personnages sont pleins d'animation, tout à leur travail, et les blés dorés sont très-vrais. Les arbres laisseraient peut-être à désirer; nous leur reprocherions leur charpente un peu ronde et soufflée. Les autres tableaux de ce peintre présentent les mêmes qualités d'exécution et de coloris un peu sombre; ce sont : *Accalmie (effet de soleil)*, — *Vendanges*, — *Soleil levant dans les montagnes d'Auvergne.*

M. A. de Lafoulhouze, dont le réel talent n'est pas à contester, est représenté à cette exposition par quatre bonnes toiles : *Paysanne de Latour*, — *Le matin au bois de Barbizon*, — *Intérieur auvergnat*, — *Rue des Boucheries à Saint-Saturnin.*

La facture de son intérieur auvergnat est bonne; les personnages sont réels et animés, les maisons brillent sous un chaud soleil. La paysanne de Latour est bien exécutée comme dessin; la peinture est peut-être un peu froide et sévère, mais on sent dans cette tête énergique et hâlée par un soleil dur et lourd, une vie saine et active. La chevelure et le haut de la tête sont cachés par une pièce de drap sombre, retenue sur le haut du crâne par un demi-cercle en cuivre appelé serre-malice.

On est si bien transporté au milieu des sites pittoresques de l'Auvergne, dans ces gorges pleines de tristesse, de noir, sur les bords de ces lacs aux eaux dormantes qui ont envahi un cratère sourd et fermé aujour-

Digitized by Google

d'hui. Aussi avec M. J. Desbrosses, nous voyons le *Lac Chambon*. Ce tableau est soigné et bien traité. C'est bien là la couleur un peu morne du paysage de cette région quand le soleil ne tombe pas en plein; comme les verts sont profonds et nets, quelle clarté dans l'eau du lac ! Deux autres toiles : *La Cascade de Saillant* et le *Château de Murols* ne déparent pas l'exposition.

Les Gorges d'Enval, de M. F. Dumoulin ont une apparence un peu décorative. Le dessin est bon, mais les couleurs manquent un peu de justesse. Il en est, croyons-nous, de même de la petite toile appelée : *Le Bout du monde*, de M. Clémentel; ce tableau est un peu haut et échappe à une analyse des détails.

Les dix toiles que M. H. de Vergèze a exposées méritent aussi une mention. Les meilleures sont : *Portrait d'enfant en chemise*, — *Étude de jeune fille blonde* et *Tentation*. Ce dernier tableau, surtout, est remarquable par sa facture puissante et sobre tout à la fois; rien n'éclate dans cet intérieur de jeune femme triste, dans cette mansarde sombre, dénuée de tout. Au fond d'une douce obscurité apparaît une jeune femme assise, son ouvrage placé sur un tabouret, tandis que devant elle est venue se mettre une de ces femmes qui font métier de vendeuses d'amour. Une toilette choquante, criarde, mal assortie : un lourd châle jaune sur une robe vert foncé, un chapeau à plumes vertes, roses pâles et rubans rouges, suffiraient pour la reconnaître, n'étaient un bracelet et un collier qu'elle tient à la main et qu'elle fait miroiter devant l'ouvrière. Quelle sobriété et sincérité dans l'exécution, quelle triste vérité dans le sujet !

M. H. Aussandon nous rappelle les repas champêtres où l'appétit tient lieu de tout piment. *Une bonne soupe (à Fontanas)* est traitée on ne peut mieux. Ce brave paysan, qui revient des champs — comme on le voit par la faux et les vêtements de travail placés au premier plan — assis devant une table, dans l'embrasure d'une

Digitized by Google

fenêtre, tient sur ses genoux un jeune enfant auquel il donne des cuillerées d'une soupe bien chaude placée devant lui. Comme tout est bien à sa place : table, banc, ustensiles de ménage, lanterne accrochée au plafond. Et une bonne lumière claire vient répandre un rayon de gaieté sur cette scène d'intérieur. Son *Pont romain à Saint-Nectaire* et son *Etude à Fontanas* ont la même valeur.

M. Pierre Tullon n'a pas oublié son origine auvergnate. Fidèle à son pays, il envoie quatre toiles reproduisant des sites et des personnages de l'Auvergne. Le *Portrait de M. P. Giat* est une bonne toile, bien éclairée et pleine de coloris. Son *Repos du dimanche* surpasse de beaucoup ses autres tableaux. C'est une bonne et excellente toile, chère aux Auvergnats et à ceux qui comprennent la vie de famille. Dans une grande et vaste pièce, aux poutres du plafond énormes sont assis près de l'âtre élevé, dans lequel chante une flamme joyeuse, un homme et une femme. Un berceau placé près de la mère sert de lien entre eux et un bon sourire épanouit leur visage. La couleur de cette toile est bonne; tout rit dans l'intérieur calme de cette ferme. Les autres toiles, également estimables, sont : *Une Cruche* et *La Cuvette de Pilate.*

Il serait imprudent d'oublier une œuvre qui a un réel mérite. C'est la rue principale d'*Yssac-la-Tourette* de M. Roux. C'est un chaud coloriste que cet artiste, qui sait dessiner et peindre. Voyez cette excellente perspective, cette rue éclairée hardiment par un soleil de midi. Et ces bonnes femmes au costume pittoresque qui passent et repassent avec assurance. Il vous vient une envie, en voyant cette toile, de voir ce coin de terre, cette rue si sereine et si gaie.

Nous sommes obligés de passer sur toutes les bonnes toiles qui se trouvent dans cette exposition ; nous en laissons et des meilleures.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici de deux peintres qui, à

Digitized by Google

tort ou à raison, passent pour les maîtres de l'Ecole auvergnate, de MM. N. Berthon et Schenck.

Le talent du premier est incontestable, comme on peut s'en assurer par les trois tableaux qui se trouvent à l'exposition : la *Vue de Saint-Bonnet, — Une Paysanne auvergnate*, — *Un Intérieur*, ont tous trois des qualités d'ensemble qui dénotent une facture assurée, ferme, qui a confiance en elle-même. En dire plus long est inutile, M. Gabriel Marc s'est chargé de faire l'éloge de ce peintre.

Nous reconnaissons du talent à M. Schenck, mais non pas aussi profond, aussi large qu'on s'accorde à le dire. Nous regrettons de ne pas partager l'opinion de tout le monde. D'une part nous lui reprochons le choix de ses sujets qui sont parfois douteux, telle la tournure au milieu des dindons ; d'un autre côté, il y a dans son œuvre une minutie telle que l'effet artistique disparaît, l'idéal s'efface et l'on se trouve en présence d'une photographie coloriée. Comme tous les gens qui ont l'esprit et la science des détails, il les pousse à l'exagération ; voyez ses toiles plutôt. Il ne manque pas un flocon de laine à la toison de ses moutons, on compterait sur les manteaux de ses bergers les poils de la bure qui les recouvrent ; ses dindons sont absolument photographiés, plume par plume, teinte par teinte ; nous pouvons encore détailler davantage : voyez les pennes caudales de nos bipèdes, comme elles se hérissent, se dressent, comme les barbes de plumes elles-mêmes frémissent et ressentent l'impression de terreur de ces pauvres bêtes. Et ces bruyères, comptez les tiges, dénombrez les fleurs et comparez, le nombre y sera. Et cette grande et belle tournure rouge au milieu de la lande, voyez les cordonnets blancs qui cachent l'armature en acier flexible. Voulez-vous soumettre l'analyse de cette pièce à une tailleuse, elle vous dira que tout y est, les fronces du bas de la tournure sont faites, le plissé est élégant et naturel, chaque point d'aiguille se remarque sur le cordonnet par une petite raie noire. Et avec cela une couleur bi-

Digitized by Google

zarre, indéfinissable qui laisse parfois à désirer comme justesse de tons. Voilà ce que nous reprochons à M. Schenck.

Accordons maintenant aux artistes de Clermont, et ils sont encore nombreux, les sincères éloges qu'ils méritent et qu'ils n'ont pas assez d'occasions de recueillir, vivant éloignés de Paris, le centre artistique par excellence.

Parmi les portraitistes, nous trouvons les noms suivants : MM. Bouché, Carot, Granet et Mlle Duvivier.

La mère Arnaud de M. Granet est traitée avec exactitude sans posséder de qualités remarquables. Ce bon visage de vieille femme, vu de face, exprime la sérénité la plus complète. Son autre *Portrait* est également bon.

Mlle Duvivier fait preuve, dans ses toiles, d'un don réel de bonne coloriste. Elle a le sens des couleurs, et si ses portraits laissent parfois à désirer sous le rapport du dessin, elle rachète largement cela par ses tons moëlleux, doux et brillants tout à la fois, par des chairs vives et saines, pleines de fraîcheur. Est-il charmant ce bambin, la tête dans sa main, vu de face, coiffé d'un chapeau de papier et orné de cerises, intitulé : *Insouciance*. Quelle franche gaîté respire ce visage jeune et joufflu. Et sa grande *Bouquetière*, souriante, le corps un peu penché en offrant ses fleurs, mérite aussi une attention soutenue.

Le seul *portrait* que M. Carot a exposé n'est pas une œuvre assez détaillée et assez grande pour permettre de faire une sérieuse critique du talent de cet artiste. C'est un peu fade de peinture, mais le dessin est bon.

M. Léon Bouché a exposé deux portraits, celui de M. *Papon* et *Le père de l'auteur*. Tous les deux sont bien dessinés, très finis et soigneusement peints. Mais nous plaçons en première ligne celui du *père de l'auteur* parce que nous croyons y discerner des qualités supérieures d'exécution. C'est peut-être trop poussé, trop brillant comme toutes les toiles de ce peintre, mais la tête est ex-

Digitized by Google

pressive, pleine d'harmonie et de grâce. M. Bouché s'inspire toujours des leçons de l'excellent maître sous lequel il s'est formé, M. Ary Scheffer.

Les peintres de genre et de paysage sont aussi nombreux à Clermont. M. L. Bouché se distingue avec cinq petites toiles très consciencieuses : *Une maison à Vertaizon, — Une allée du Jardin Lecoq, — Habitation du peintre Hanoteau, — Etude dans le ruisseau de Fontanas, — Intérieur de ferme à Briet.*

M. Bonneton fait preuve d'excellentes qualités de coloriste dans : *Vallée de Neschers, — Echoppe de cordonnier* et *Impasse de Royat.*

Le panier de pêches de M. Bourlet est très appétissant et bien peint. Nous avons aussi remarqué les toiles de M. Carot, mais nous préférons cependant ses tableaux de fleurs à ses autres œuvres. Il est là dans son véritable élément, aussi : *Printemps, — Fleurs d'été, — Papavers et Juliennes* sont de beaucoup supérieures à son *Clermont sous la neige* et surtout aux *Victimes de la soupe aux choux*, toile terne et mélancolique.

M. Versepuy a la spécialité des intérieurs auvergnats. Il déploie dans ce genre un véritable talent. Ses toiles sont très appréciées pour leur coloris doux et chaud, pour l'habile disposition des personnages et l'heureux choix des sujets. *Une basse-cour à Chamalières, — Intérieur auvergnat* et *Au coin de l'âtre* sont bien peints. Tout est bien à sa place également dans sa *Voie romaine (coucher de soleil),* le procédé de peinture est juste, sincère et cependant nous l'apprécions moins que ses intérieurs.

MM. Grand, Bayle et Welter sont à signaler. Leurs toiles sont intéressantes et bien exécutées. *Vue de Theix, — l'Allier à Vichy,* est de M. Bayle ; M. Grand a exposé *Une Cascade à Royat, — Une nature morte* et *Une table de cuisine. La Roche-Bouligant (Haute-Loire)* est de M. Welter.

Il ne faut pas négliger non plus l'excellente nature

Digitized by Google

morte de M. Mabboux, élève de M. Chatin, professeur à l'École des Beaux-Arts de Clermont. Ce *Déjeuner d'huîtres* est très-alléchant. Comme on s'arrête avec convoitise devant ces huîtres ouvertes, aux chairs fraîches et savoureuses, accotées d'une bouteille dont la transparence laisse deviner la qualité du contenu et accompagnées de beaux citrons dorés placés au premier plan. Tout cela est vrai, sincère et d'une exécution remarquable.

Il nous reste à dire quelques mots des dessins, aquarelles, pastels et fusains. Cette collection est bien composée et brille par le nombre.

Les pastellistes sont tous fort distingués. Mme Louise Abbema se fait remarquer par deux excellentes études : *Fantaisie* et *Passante*. La *Convalescente* de M. Carrier-Belleuse et son *Printemps*, sont très-bien traités. M. Ch. Landelle y figure avec son *Enfant Kabyle*, remarquable d'exécution. Il faut encore citer les noms de MM. J. Lagrillière, Parlanche, Weizs, H. de Vergèze, Mlle G. Rougier...

Deux têtes de belles jeunes filles de Mlle Parcor. Il y a également à cette exposition de très-bonnes aquarelles. *Œillets* et *Roses et Anémones* de M. Rivoire sont traités avec un talent réellement remarquable. M. Th. Welter en a donné trois qui sont fort bien exécutées. Cette rue de village avec les maisons dans le lointain et cette palissade qui s'avance au premier plan est bien enlevée. Une pièce d'eau bornée par de hautes maisons et une roue de moulin est très-juste de tons et de coloris sobre et un peu obscurci par l'absence du soleil. La *Vue de Clermont* de M. Guigné est à signaler.

M. Teillard a bien lavé son *Square Pascal* et *Bicêtre;* c'est proprement fait et les fonds des derniers plans sont bien rendus. M. Viennet se fait remarquer par ses fusains, M. Langlois par ses bonnes aqua-teintes : une *Marine* et un *Paysage*, traités tous deux avec une justesse de valeur sans égale. Enfin nous signalerons aussi quelques bons

Digitized by Google

dessins des élèves de l'École des Beaux-Arts de Clermont, de la classe de M. Chatin. Ces simples copies ne sont pas à dédaigner, car il y a certainement, dans plusieurs de ces dessins, l'étoffe d'un tempérament artistique.

SCULPTURE.

Un mot sur les sculpteurs qui ont bien voulu nous envoyer leurs œuvres. Disons d'abord qu'il y avait peu de sculpture à cette exposition, mais que ce peu était réellement bon.

M. Mouly y figure avec trois bustes tous bien exécutés et ressemblants. Celui de *M. Richard du Cantal*, surtout, est remarquable. Cette tête énergique d'un homme d'action, plein de résolution est fort bien traitée. C'est large de facture, profondément creusé et d'un modelé excellent.

La grande statue en plâtre : *Le frère Alphonse* de M. Beylard est admirable. Tout est harmonisé dans la pose, la tenue, la draperie de cette œuvre. Rien ne choque dans ce grand manteau lourd qui épaissit tant les formes et dont l'exécution a dû coûter beaucoup de recherches à l'auteur. Quelle excellente anatomie dans cette tête fine et douce, pleine de vie et de nobles sentiments; dans ces mains nerveuses, un peu sèches, dénotant une origine plébéienne. La pose est excellente et répond bien à l'ensemble de l'œuvre. Le bras droit, tendu, sans raideur, le long du corps, supporte le poids du chapeau que serre une main à demi ployée, tandis que l'autre main, ramenée sur la poitrine par la flexion de l'avant-bras qui retient les pans du manteau, égrène entre les doigts souples un chapelet. Les autres œuvres : *Méléagre, — Madeleine, — Portrait,* répondent à celle que nous venons d'analyser et sont également dignes d'admiration.

Le buste que M. Channeboux expose est bon aussi. M. Gourgouilhon est représenté par deux bustes de per-

Digitized by Google

sonnes bien connues à Clermont. La ressemblance est frappante et l'expression d'ironie et de gaîté est bien rendue. M. Viennet est remarquable avec son marbre représentant une tête d'enfant. C'est charmant de délicatesse, de fini, de grâce. Les œuvres de MM. Grandmongin et Potel ne sont pas à reléguer ; elles dénotent un vrai talent de modeleurs.

VITRAUX.

L'exposition a été complétée très-heureusement par une série de vitraux qui ont été faits à Clermont. Ils sont nombreux, intéressants à étudier et dignes d'éloges. C'est à Clermont, comme on le sait, qu'a été créée la première fabrique de vitraux peints, au commencement de notre siècle, alors que cet art avait été négligé, voué à l'oubli pendant plus de cent ans.

Les verrières les plus remarquables sortent des deux principales maisons de Clermont, celle de M. Félix Gaudin, successeur de M. Thibaud et celle de M. Chatain, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Clermont.

Ce dernier est doublé d'un véritable artiste au goût sûr et fin ; il compose lui-même ses cartons et les traite avec toute la profonde connaissance qu'il possède des différents styles de vitraux.

La verrière représentant l'histoire de saint Joseph, destinée à l'église placée sous l'invocation du même saint à Clermont, et dont deux panneaux sont exposés, est très-remarquable par le cachet d'archaïsme qui règne dans la facture et dans le coloris. — C'est bien là un vitrail du XIIe siècle, avec ses personnages un peu raides, aux draperies massives et lourdes, aux mouvements un peu heurtés. La coloration est brillante sans intensité et la bordure est d'une grande pureté de style.

Les autres vitraux que M. Chatain a exposés sont aussi bien traités que cette verrière ; nous avons surtout remarqué les grisailles des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et la

Digitized by Google

belle tête de femme dans un fond fleurdelisé, faite à la moderne.

M. Félix Gaudin se fait remarquer autant par le nombre de vitraux exposés que par l'exécution soutenue et consciencieuse avec laquelle ils sont faits.

La pièce capitale est un fragment de vitrail qui doit mesurer 2m 60 de largeur sur 15 mètres de hauteur, comprenant quatre grands panneaux, le tout destiné à la cathédrale de Clermont, côté sud.

Cette belle verrière, dont les cartons originaux sont dus à M. Stenheil, mort récemment, a été exécuté avec une grande habileté et une patience digne de tous éloges. C'est au curé de la Cathédrale, M. le chanoine Chaix de Lavarenne, dont l'érudition en histoire religieuse ne peut être contestée, qu'est dû le choix des sujets qui composent l'ensemble de ce vitrail ; ce choix a été fait avec autant de science que de discernement, car c'est de l'histoire religieuse éminemment locale. En effet, on a représenté un épisode de la vie des 32 évêques de la province d'Auvergne qui ont été béatifiés. Ce n'est pas sans peine, croyons-nous, qu'on a pu réunir un si grand nombre de prélats célèbres par leurs bonnes actions, leurs éminentes qualités. C'est ainsi que nous voyons saint Austremoine à genoux, les mains élevées vers le ciel, pendant que des Juifs, qu'on voit dans le fond des vitraux, le lapident; saint Arthème se convertissant au christianisme, et saint Alyre ressuscitant la fille de l'empereur Clément-Maxime. Ici saint Rustique est choisi par acclamation pour succéder à saint Vénérand sur le siége épiscopal de Clermont, là saint Avit fait construire l'église de Notre-Dame-du-Port.

D'autres vitraux représentent saint Sidoine Apollinaire donnant ses biens aux pauvres, saint Euphraise accordant asile à saint Quintien, évêque de Rodez. Les autres noms d'évêques sont : saint Gal, saint Quintien, saint Namace, saint Priest, saint Avit, etc., etc.

Digitized by Google

Là ne s'arrête pas l'œuvre de M. Gaudin : deux panneaux de croisées représentant la légende de Notre-Dame-du-Port, sont traités dans une gamme plus claire que le précédent vitrail; les bleus sont pâles, opalins, et par cela même préférables au bleu un peu lourd qui fait le fond de la verrière de la Cathédrale. De bonnes verrières d'appartement sont aussi exposées; ces grands personnages d'après Holbein et Dürer sont pleins de couleurs et de vie.

Et pourtant, dans cette brillante exposition de vitraux, la conclusion de tout cela n'est pas à notre avantage. Malgré toute notre science moderne, malgré tout l'art que déploie l'artiste verrier, toute la ressource que lui livre la chimie pour la création de teintes coloriées infinies, nous craignons bien qu'il n'égale jamais les humbles verriers des XIIIe et XIVe siècles, qui, par un labeur incessant, un sens de coloris et de goût immense, parvenaient à créer ces magnifiques verrières, vraies mosaïques d'or, d'argent, de rubis, de saphir et autres pierres brillantes et translucides, chargées de personnages mouvementés, dont l'ensemble imite si bien le chatoiement de l'émail et dont le jeu varié de lumière est si puissant et si profond.

Clermont, 31 juillet 1886.

ALBERT MAIRE.

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

AU XVIIe SIÈCLE

LA SOCIÉTÉ DU DESSÉCHEMENT GÉNÉRAL DES MARAIS ET LACS DE FRANCE

EN BASSE-AUVERGNE

(Suite et fin.)

III.

Octavius de Strada. — Quelques mots sur son origine et sur sa famille. Desséchements entrepris par la Société avant qu'il en fasse partie : marais de Chaumont-en-Vexin (1597), étang d'Orx, marais d'Arles (1606), marais du Languedoc (1612). Méfiance que rencontrent les dessiccateurs à cause de leur qualité d'étrangers. Naturalisation de Strada (avril 1639). — Mort de Bradley. Il a pour successeur Noël Champenois, sieur de la Roche (1639), puis Siette le jeune, ingénieur et géographe du Roi (1641). La Société compte plusieurs grands seigneurs parmi ses membres. Déclaration du parlement relative au droit de propriété. Desséchement des marais de Maillezais et des marais de Vix (1642). Desséchement des marais d'Arles (1642). Desséchement des marais du Petit-Poitou (1646). Statuts dits du Petit-Poitou. Strada s'établit à La Rochelle (1646 à 1649). Moyens d'action de la Société : 1° Etablissement de familles hollandaises et flamandes dans les terrains à dessécher ; 2° participation aux entreprises des grands financiers du temps : Gaspard van Gangelt, messire Jean Hœufft. — Mariage de Strada à La Rochelle (30 avril 1647). Attribution de la terre de Sarlièves qui semble lui appartenir entièrement. Mort de Jean Hœufft (5 septembre 1651). Modifications que cet évènement apporte à la Société. Mort de van Ens, principal dessiccateur des marais d'Arles (septembre 1652). Partage des marais d'Arles (31 octobre 1653). Valeur des marais d'Arles et des marais de l'Ouest à cette date. Marais de la Gazelle, dernier desséchement dirigé par Strada

Digitized by Google

(1654). Mort d'Octavius de Strada (1655). Partage de sa succession : domaine de Sarlièves, droits sur Aubière, droits sur Cournon. Difficultés que rencontrent ses enfants : procès avec la communauté d'Aubière, avec les religieux de Saint-André. Estimation de la terre de Sarlièves en 1765. Ce qu'elle est aujourd'hui.

Quel était ce gentilhomme allemand au nom italien de Strada qui paraît avoir racheté toutes les parts de ses associés, comme il l'a fait pour celle du baron de Gense et qui laisse à ses enfants la magnifique propriété de Sarlièves, conquise sur les eaux ?

Il était né à Prague, au commencement du XVIIe siècle, du mariage d'un autre Octavius de Strada, seigneur de Rossberg et de dame Barbe de Lutzembourg (1). Son père et son aïeul, conseillers auliques, antiquaires et commissaires des guerres des empereurs d'Allemagne avaient acquis, par leurs travaux, une grande fortune et une haute situation personnelle (2). Ce dernier surtout dont une grande partie des ouvrages de numismatique et d'histoire a été publiée tandis que l'autre est conservée en manuscrit, avec sa correspondance, à la bibliothèque I. et R. de Vienne (3), issu d'une ancienne famille patricienne de Mantoue (4) et attiré en Allemagne par la faveur de Charles-Quint, ami du Titien qui fit son portrait (5), des Fugger, du duc de Bavière et de tous les savants de son

(1) Voir son contrat de mariage passé devant Tougrelou, notaire à La Rochelle en 1647 (Etude Maubaillarcq).

(2) Archivio storico mantovano Gonzaga.

(3) Ces manuscrits nous ont été montrés en 1873, par le docteur Ernest Birk, conseiller aulique et conservateur de la bibliothèque I. et R. de Vienne.

(4) Sur l'ancienneté de la famille de Strada qui a fourni un podestat à la République de Mantoue, v. outre les manuscrits du comte *Carlo d'Arco* conservés à l'archivio storico de Mantoue, *Le Famiglie mantovane* de *Zucchi* et la *Cronaca Veronese* de *Quagatta*; sur Jacques de Strada, v. *biographie Michaud*, au nom de Strada. — *Brunet, manuel du libraire.* — *Storia della letteratura italiana*, de Girolamo Tiraboschi, T. VII, parte terza, p. 1245.

(5) Ce portrait conservé au musée du Belvedère, à Vienne (n° 27 de la salle des peintres vénitiens) a été photographié par Miethke et Wawra, les Goupil de l'Autriche.

Digitized by Google

temps, laissa un souvenir qui est encore vivant en Autriche. Son petit-fils, ayant au commencement de la guerre de Trente ans, pris le parti de Frédéric V, fut, après la bataille de la Montagne Blanche, forcé de fuir précipitamment et d'accepter pour lui-même le refuge que le prince de Nassau avait offert, dans les Provinces-Unies, au prince palatin (1620). Ses biens avaient été confisqués au profit de l'archevêché de Prague (1), il avait enfermé à la hâte dans un coffre ce qu'il avait de précieux, mais comme il n'avait pu l'emporter (2), il se trouvait privé de ressources lorsqu'il publia à Leyde, chez Hackios, une histoire généalogique de la maison d'Autriche, composée par son aïeul et continuée par lui jusqu'en 1623, histoire dans laquelle il raconte sans amertume l'événement qui causa la perte de sa situation et de sa fortune (3). Après un séjour de sept ans aux Pays-Bas (4) il vint en Auvergne; c'est là qu'en 1629, son beau-frère Christophe Ranft de Wiesenthal, ministre d'Etat de l'empereur, lui annonça de Prague la mort de ses deux sœurs et lui donna d'intéressants détails sur ce qu'il avait laissé en cette ville, en même temps que l'assurance des démarches que l'on faisait en sa faveur, à la cour d'Allemagne (5).

Les grands avantages offerts par le gouvernement aux ingénieurs étrangers et les connaissances spéciales qu'il possédait et avait pu développer pendant son séjour en Hollande l'avaient décidé à entrer dans la Société fondée par Bradley (6). Celle-ci avait déjà entrepris des travaux

(1) Tous ces détails sont tirés d'une note manuscrite ancienne qui semble être de la fin du XVIIe siècle (archives du château de Servilly).

(2) Lettre de C. Ranft de Wiesenthal (copie ancienne). Archives de Servilly.

(3) Genealogia et veries Austriæ ducum, archiducum, regum et imperatorum, etc.— Lugd. Batav., ap. Hackios.

(4) Note ancienne déjà citée.

(5) Lettre de C. Ranft de Wiesenthal déjà citée.

(6) En 1618, étant encore à Prague, il avait publié et dédié à Frédéric V les *Dessins artificiaulx* » de son aïeul Jacques de Strada, qui contiennent la description de diverses sortes de pompes et de moulins pour élever l'eau « sans beaucoup de

Digitized by Google

sur toute la surface du pays. Le desséchement des marais de Chaumont-en-Vexin avait fixé l'attention du gouvernement dès 1597, et ce fut un des premiers dont s'occupa Humfroy Bradley, mais il en céda les droits, avant 1620, à Henri d'Orléans, duc de Longueville, pair de France, gouverneur de Normandie, seigneur, par engagement, du comté de Chaumont (1). Quelques années après il étudiait le desséchement de l'étang d'Orx, dans les Landes (2) et du 7 au 9 février 1606 il visitait les marais d'Arles, en Provence (3). Ce dernier desséchement qui n'a été terminé que par Van Ens avait été commencé, dès 1540, par le comte de Paucalier et le « seigneur de Caumans » l'avait visité, quelques années avant Bradley. La Société entreprit, en 1612, le desséchement des marais de Languedoc. Ce fut Jérôme de Comans qui fut chargé, en Languedoc comme en Auvergne, de la représenter et de traiter avec les propriétaires des terres inondées. Mais les habitants des lieux voisins le contraignirent d'abandonner le travail qui se voyait en 1739 et portait son nom. Ce desséchement repris en 1644 et 1655 avait encore à lutter en 1739 contre les mille objections opposées à son achèvement (4).

La qualité d'étranger des entrepreneurs les faisait regarder avec méfiance. Déjà en 1625, lors des opérations de bornage du lac de Sarliéves, on avait fait entendre

peine et de dépens ». La mécanique, dit-il, est « chose qui a esmeu le très-noble Jacques » de Strada, bourgeois romain, antiquaire et commissaire tant des guerres que d'Estat » des feus Emppp. Ferdinand, Maximilien et Rodolphe II, mon très-cher grand-père de » projeter après une longue expérience en semblable science trois cents de telles ma- » chines en un livre, pour le bien de la postérité. » (Préface des *Dessins*.)

(1) Archives nationales, F° 316.

(2) Revue des Deux-Mondes, septembre 1864.

(3) M. Dauphin, conservateur des archives de la Société des Vuidanges, à Arles, a eu l'obligeance de mettre à notre disposition ces archives qui ne sont pas publiques, et nous y avons copié textuellement un curieux compte duquel il résulte que les frais de réception de Bradley (pain, vin, huile, fruictage, oranges, figues, rétribution aux deux hommes qui ont conduit le bateau, peines et trois jours de vacation des intendants Pellet et Borrel) se sont montés à quinze livres et trois deniers.

(4) Archives nationales G., 1672.

Digitized by Google

que « Bradley, n'estoit qu'un estranger, incogneu aux habi-
» tants, qui n'avoit domicile certain dans la province ni
» dans le royaume et on requérait les commissaires de
» vouloir ordonner qu'avant de procéder aux opérations
» du bornage, lesdits sieurs Delangle agent et Valençon
» procureur desdits associez feraient nominaon d'une par-
» tie légitime, cogneue et solvable dans la province pour
» la validité de la procédure et pour pouvoir par eux et
» contre elle recouvrer leurs dépens, dommages et inté-
» rest, le cas échéant. » Les commissaires ne voulurent pas obtempérer à ces prétentions ; ils invitèrent les intéressés à se pourvoir s'ils se croyaient en droit de réclamer des dommages et néanmoins de se garder de procéder par voies de fait contre le pont et le canal, sous peine d'amende et de désintéressement envers les entrepreneurs (1).

Ce sont, sans doute, ces considérations qui engagèrent Strada à se faire naturaliser Français. Il obtint au mois d'avril 1639 des lettres « par lesquelles, dit d'Hozier (2),
» sur ce qui avoit été exposé au roi par ledit Octavio de
» Strada, écuyer, né dans les terres de l'Empire, que le
» feu empereur Rodolphe II par ses lettres patentes du 18
» mai 1599 lui avoit conservé l'ancienne noblesse d'Octa-
» vio de Strada, son père, lui avoit conservé ses armes et
» avoit déclaré sa noblesse héréditaire, ainsi que l'avoit
» fait l'an 1584, l'empereur Maximilien en faveur de Jac-
» ques de Strada, son aïeul, etc.... (3) lui fut confirmé le
» droit de porter ses armes en France, et les transmettre
» ainsi que les autres nobles originaires du royaume à sa
» postérité née ou à naître en légitime mariage. »

(1) Notice sur les entreprises de desséchement etc. par Michel Cohendy, op. cit.

(2) D'Hozier, armorial général. Généalogie de Strada.

(3) On voit ici les erreurs faites par d'Hozier qui prétend que les lettres patentes de 1599 lui ont été adressées, tandis qu'elles ont été adressées à son père et qui se trompe de dix ans pour celles accordées par l'empereur Maximilien lesquelles sont de 1574 et non de 1584. Maximilien II était mort en 1576. — Des copies anciennes de ces lettres existent dans les archives du château de Servilly.

Digitized by Google

Humfroy Bradley mourut avant que son œuvre fût en bonne voie de réussite, et même sortie des embarras multiples qu'on lui suscitait de toutes parts. Exemple du peu de souvenir que laissent souvent après eux les bienfaiteurs de l'humanité, il disparut sans qu'on n'ait rien su des dernières années d'une vie si utile et même du lieu où il la termina.

Les dictionnaires biographiques ne relatent pas son nom et c'est une déclaration royale du 12 août 1639 qui nous apprend, qu'à cette époque il avait cessé d'exister et que maître Noël Champenois, sieur de la Roche, lui était substitué. Ce nouveau directeur de la Société que nous ne voyons pas porter le titre de maître des digues de France n'a pas laissé de trace de son passage, bien court du reste à la tête de l'entreprise, dont tous les privilèges furent transportés, par une nouvelle déclaration de Louis XIII du 4 mai 1641, à Pierre Siette le jeune, ingénieur et géographe du roi (1).

Ces travaux et les résultats qu'ils donnaient semblent dès lors avoir une certaine renommée. De grands seigneurs veulent faire partie de la Société et Pierre Siette déclare au parlement de Paris qu'il agit pour le maréchal de Grammont et Le Bouteiller de Chavigny, ministre secrétaire d'Etat. C'est le 31 mars 1642 seulement que la

(1) D'après les notes de M. Jourdan conservées à la bibliothèque de La Rochelle, Pierre Siette serait fils de Thomas Siette, receveur des tailles à Montreuil-Bellay et de Marie Foulon. Un de ses frères, Denis, fut religieux, profès de l'ordre de Fontevrault et sa sœur Anne Siette épousa Louis de Grignon, chevalier, seigneur du Gué, près Saumur. Pierre Siette, qualifié « noble homme » fut chargé en 1629, après le fameux siège de La Rochelle, de faire raser les fortifications et combler les fossés de la ville. Il habitait La Rochelle, mais en 1650, lors de son traité avec Pierre de Nivelle, évêque de Luçon, au sujet des marais de Chouppeaux il était domicilié à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs. (V. Société d'Emulation de la Vendée 1864, tome x, page 188). Il mourut en 1661, laissant un testament en date du 15 décembre 1659 (registre du présidial de La Rochelle) dans lequel il institue sa nièce Anne son héritière. Jean-Jacques Hœufft, dans le rapport de son voyage en France (arch. de M. le chevalier Hœufft van Velsen), dit qu'il avait laissé une somme importante aux pères jésuites de La Rochelle.

Digitized by Google

déclaration royale fut enregistrée au parlement, mais ce grand corps, jaloux de défendre les droits de chacun le fit avec cette restriction « qu'il sera à la liberté des propriétaires de dessécher, si bon leur semble, leurs marais à » leurs risques et périls, sans qu'ils puissent néanmoins » jouir des privilèges accordés à l'impétrant, si ce n'est » de son consentement, et, ce faisant ne pourront aucuns » autres entrepreneurs s'entremettre auxdits desséchements que du même consentement, à peine de nullité (1). »

A la fin de l'année 1642, nous voyons Octavius de Strada, qualifié écuyer, seigneur d'Aubière, de concert avec François Brisson, président et sénéchal de Fontenay-le-Comte (2) et avec Pierre Robert, seigneur du Breuil (3) passer le 13 novembre un premier contrat avec messire Henri de Béthune, évêque de Maillezais, pour le desséchement du marais de Boisdieu, et le 31 décembre, un second contrat avec dame Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes, dame des terres et seigneuries de l'île de Vix, pour le desséchement des marais de Vix.

A la même époque, sous un ciel plus clément que celui de l'Aunis, mais dont l'atmosphère était souvent chargé

(1) Cavoleau. Statistique de la Vendée, op. cit.

(2) François Brisson, fils d'autre François Brisson et de mademoiselle N. Goguet, éc. seigneur du Palais, succéda à son père, comme sénéchal de robe longue et président en la sénéchaussée de Fontenay en 1601 ; il occupait encore cette charge en 1653. Il fut député par le Tiers-Etat aux Etats de 1614. Il était petit-neveu du célèbre Barnabé Brisson, président du parlement de Paris, pendu par les Seize en 1591 et dont la réputation d'équité était telle, qu'Henri III lui ayant acheté sa charge, qui se payait alors 20.000 écus, on dit de lui que s'il avait gagné à cela la justice y avait gagné devantage. La famille Brisson dont une des rues de Fontenay porte le nom, est représentée aujourd'hui par M. Ernest Brisson, juge d'instruction au tribunal de cette ville. (V. sur la famille Brisson, le *Dictionnaire généalogique et historique du Poitou* de Filleau. Poitiers, Saurin. 1840. 2 vol. in-8°.

(3) Pierre Robert, né le 28 février 1589 au Dorat, fut lieutenant général. Il eut aussi un fils du nom de Pierre qui pourrait être celui dont il est ici question. (V. Dictionnaire de Filleau.)

Digitized by Google

de miasmes, provenant du séjour prolongé des eaux, les habitants de la ville d'Arles traitaient « pour l'écoulement » et le divertissement desdites eaux avec noble homme » Jean van Ens, bourgeois de Paris, natif en la ville » d'Amsterdam en Hollande, seigneur de Fontaine-Pe- » reuse (1), conseiller du Roi, intendant et contrôleur de » son argenterie et menues affaires de la chambre de S. M. » sur les assurances qu'on leur avait données par des per- » sonnes de considération, de la capacité et expérience » dudit sieur Van Ens par lui témoignées en semblables » dessèchements qu'il a faits en plusieurs parts et en- » droits de ce royaume [16 juillet 1642] (2). »

En 1646, Octavius de Strada entreprit une de ses œuvres les plus considérables, le desséchement des marais du Petit-Poitou. Les associés avaient compris sous ce nom les terres noyées de Moreilles, du Petit-Maillezais, de Nicelles et autres circonvoisines. Ils avaient une maison commune, proche l'abbaye de Moreilles où se tenaient, tous les mois, leurs assemblées et les statuts qu'ils y rédigèrent, remarquables par leur sagesse, jouissent encore aujourd'hui de la plus grande autorité en Aunis. Ils ont servi de modèle à ceux de plusieurs autres sociétés qui n'en diffèrent que par des nuances légères. L'Association se compose de vingt-trois membres, tous Français ou naturalisés, sauf le jeune Hœufft qui avait conservé la qualité de Hollandais.

L'importance des travaux engagea Strada à s'établir, pour quelques années, à La Rochelle où il loua une grande et belle maison qui existe encore et est appelée, à

(1) D'après M. Antonin Lefèvre-Pontalis, *Fontaine Pereuse* signifie par étymologie, *Fontaine des poiriers*. Cette seigneurie appartint à Jean Hœufft dont un neveu Diderick Hœufft devint le beau-frère de Jean et de Corneille de Witt. (V. Jean de Witt, d'Alexandre Lefèvre-Pontalis ; Paris, Plon, 1884.)

(2) Délibération de l'Association du desséchement des marais d'Arles, page 40. Arles, Mesnier 1827, sentence arbitrale entre noble Jean van Ens et messieurs les associés et les sieurs intendants des vuidanges de Trébon, Plan-du-Bourg et coustières d Crau. V. encore même recueil, page 69.

Digitized by Google

cause du caractère de son architecture, maison Henri II. Monsieur Jourdan, ancien juge au tribunal civil de La Rochelle a fait paraître, sur cet édifice, une étude, dans la première année de *la Revue de l'Aunis*. Cette revue qui ne compte que trois années est très-rare, mais dans les notes manuscrites du même auteur (1) sur les principales familles qui ont habité La Rochelle, on voit, au nom de Strada, l'indication de ce contrat de bail. Le notaire à l'étude duquel il fut passé s'appelait Me Tougrelou. Me Maubaillarcq, titulaire actuel, nous a permis de feuilleter ses anciennes minutes parmi lesquelles se trouve (2) le bail à ferme « d'une grande maison consistant en deux » corps de logis, couverts d'ardoizes, ayant leur princi- » palle entrée en la rue de la Chaudelerie (3) avec toutes » ses appartenances et dépendances, les jardins et écuries » qui sont dans le logement, bail consentis pour un laps » de temps de trois années, du 30 novembre 1646 au 12 » novembre 1649 par Madeleine Bigoteau, veuve de feu » messire Jacques Aigron, vivant escuier, sieur de la » Motte, conseiller juge et magistrat civil et criminel en » la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle, fai- » sant comme mère et tutrice de ses enfants mineurs à » messire Octavius de Strada, baron d'Aubière et de » Cournon, seigneur de Sarliéves. » Ce bail est passé en présence de David de la Croix (4), habitant La Rochelle,

(1) Notes déjà citées.

(2) Recueil des années 1644 à 1647, verso de la feuille 310 et recto de la feuille 311.

(3) La rue de la Chaudelerie à laquelle on a restitué son vrai nom de rue Chaudrier, qu'elle doit au souvenir d'un des illustres maires de la ville, est la plus centrale de La Rochelle. La maison Henri II n'a d'entrée aujourd'hui que dans une rue latérale, dite rue des Augustins.

(4) David de la Croix, dont Octavius de Strada devint le beau-frère, eut trois enfants de son mariage avec Marguerite Hœufft (contrat de mariage, 8 avril 1645, devant Tougrelou); une fille, *Marie*, née le 13 juin 1646 (reg. protestants au greffe du tribunal de La Rochelle,) qui épousa un conseiller au parlement de Grenoble, *Alexandre de Vesc, seigneur de Lalo*, intéressé aux desséchements des marais d'Arles, et deux fils dont l'un mourut jeune et l'autre, *Jean-Cristophe, seigneur de Merval*, assista au

Digitized by Google

pour la somme de quatre cent soixante et une livres tournois.

Pour parvenir aux résultats déjà acquis et à ceux qu'elle espérait réaliser encore, malgré l'envie, le peu de bonne volonté et souvent une mauvaise foi se traduisant par des procès coûteux, la Société avait besoin de puissants moyens d'action. Elle les trouva dans l'établissement, au milieu des terres à dessécher de nombreuses familles hollandaises et flamandes, apportant avec le soin et la persévérance inhérents à leur race, l'habitude des travaux spéciaux qui leur étaient demandés. Grâce à la parfaite hospitalité de M. Beaussant, ancien préfet, et des autres propriétaires des marais desséchés de Taugon, qui nous invitèrent à les accompagner dans une de leurs visites, nous pûmes constater dans les maisons des métayers dites *Cabanes*, l'exquise propreté que nous retrouvâmes quelque temps après en Hollande. Du reste, les deux pays se ressemblent à ce point que, transporté du Bas-Poitou en Néerlande, par le puissant moyen d'une baguette magique, on ne croirait pas avoir changé de contrée. Ce sont dans les mêmes plaines à perte de vue, les mêmes canaux plantés d'arbres, se croisant de la même manière, et, enfermant bien souvent dans les mailles nombreuses de leurs grands réseaux le même genre de culture ou d'élevage. — Un autre moyen d'action de la société était de prendre comme associés ou au moins comme bailleurs de fonds les grands financiers de l'époque et la finance était en partie entre les mains des Hollandais. Les banquiers qui fournirent aux associés les sommes

contrat de mariage de son cousin germain, Jean de Strada, en 1671, à Paris. David de la Croix, à la mort de son oncle Jean Hœufft, lui succéda dans sa charge de conseiller secrétaire du roi (nomination du 5 octobre 1651. V. Tessereau, Histoire de la chancellerie de France, Paris, 1710), et il la conserva jusqu'en 1658, année dans laquelle il fut assommé à coups de pilon à l'hôtel des *Trois-Mores* où, selon Tallemant des Réaux, Henri IV avait été traité jadis par le maréchal de Roquelaure. Cet évènement tragique est raconté avec grands détails dans le curieux *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, publié par Faugère. Paris, Duprat, 1862.

Digitized by Google

énormes qu'ils employèrent (les marais d'Arles avaient coûté à eux seuls près de un million deux cent mille livres (1), étaient des compatriotes, Gaspard van Gangelt (2) qui avait son comptoir près du Pont-Neuf (3) et surtout un personnage distingué qui joua, en France, un rôle politique important, messire Jean Hœufft, seigneur de Fontaine-le-Comte, sous Bourbon et Choisival, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances (4), commissaire de Messieurs les Etats généraux des Provinces-Unies. Appartenant à une des familles les plus illustres du Brabant (5), il était, à peine âgé de vingt ans, venu d'abord à Rouen où il s'était fait naturaliser, puis à Paris, tandis que les siens, fuyant la jolie ville de Ruremonde, leur patrie, gagnaient la Hollande, pour pouvoir pratiquer librement la religion réformée. Il fournissait de l'argent au gouvernement français qui lui donnait souvent en paiement des offices nouvellement créés et dont la vente était difficile (6), il achetait des munitions d'artillerie pour les magasins du roi (7) et faisait des opérations de change avec la Suède, la Hollande et la Hesse (8). Il semble résulter d'une lettre de Mazarin

(1) Lettre de O. Fabrice de Gressenich, seigneur de Fontaine-le-Comte, à D. Hœufft, 1659 (archives du chevalier Hœufft van Velsen).

(2) Gaspard van Gangelt avait eu de sa femme Madeleine Verbecq quatre enfants : 1° Marianne van Gangelt, femme de messire François Isaac de la Cropte, chevalier, comte de Boursac ; 2° Gaspard van Gangelt, seigneur de Beaulieu, capitaine de cavalerie au régiment de Declos ; 3° Constantin van Gangelt, seigneur des Marets, lieutenant des vaisseaux du Roi ; 4° Charlotte van Gangelt, femme de messire François de Niert, marquis de Gambais, premier valet de chambre du Roi, gouverneur de Limoges (D'un compte-rendu en 1692 par les héritiers du banquier van Gangelt aux héritiers Hœufft. Archives du chevalier Hœufft van Velsen).

(3) *Voyage à Paris*, déjà cité.

(4) Tessereau. Histoire de la chancellerie de France. Paris, 1710.

(5) La généalogie de la maison Hœufft, laquelle a fourni un croisé en 1180 a été insérée dans *l'Annuaire généalogique des Pays-Bas*, en 1875.

(6) Mémoires des héritiers Hœufft à M. Colbert (archives Hœufft van Velsen).

(7) Archives du Conseil d'État tenu à Charenton.

(8) Lettre de Grotius à Jean Vossius. Dans cette lettre, Grotius dit de Hœufft : Dominus Hauffdius amicus mihi est.

Digitized by Google

que ce fut lui qui fournit, au nom de la France, quelques subsides aux États de Hollande pour leur faire continuer la guerre, aux Indes occidentales, contre les Espagnols, ennemis des deux nations, et d'une autre lettre du même ministre, en 1647, qu'il prit une certaine part aux préliminaires du traité de Munster (1). Jean Hœufft était un des principaux intéressés des marais d'Arles et du Petit-Poitou. Dans ces derniers, un de ses neveux désigné sous le nom d'Hœufft le jeune le représentait tandis que deux de ses associés s'attachaient à lui par des liens d'alliance, David de la Croix en épousant sa nièce Marguerite Hœufft et Octavius de Strada la sœur cadette de celle-ci Catherine Hœufft (2). Ces deux mariages furent célébrés à La Rochelle et les contrats en furent retenus par maître Tougrelou, notaire et garde-nottes héréditaire du Roi. Celui d'Octavius et de Catherine en faveur duquel le commissaire des États de Hollande avait donné une dot de cinquante mille livres à sa nièce, porte la date du 30 avril 1647. Nous ne donnerons ici, de notre copie ancienne collationnée sur l'original, grâce à l'obligeance de Me Maubaillarcq, que le passage qui peut être intéressant pour l'histoire de Sarlièves. Il y est dit qu'en cas de prédécès du futur époux, Catherine devait avoir un douaire de trois mille livres de rente viagère à prendre sur les biens de son mari, en outre, son habitation pour elle et son train de famille dans la maison seigneuriale de Sarlièves et jouir de tous les bâtiments, jardins, prés, clôtures de ladite maison, le tout en si longtemps qu'elle demeurerait en viduité (3). Si des enfants survenaient, la

(1) Lettres du cardinal Mazarin publiées par Chéruel. Paris, Imprimerie nationale, 1879.

(2) Jean Hœufft, dit le jeune, Marguerite et Catherine étaient enfants de Christophe Hœufft, chevalier, et d'Agnès van Beck. Catherine était née à Heinsberg, pays de Juliers (contrat de mariage du 30 avril 1647).

(3) Cette disposition se retrouve dans le contrat de mariage de son fils Jean de Strada avec Elisabeth Fabrice de Gressenich, du 25 juin 1671.

Digitized by Google

maison et terre de Sarliéves, ses appartenances et dépendances appartiendraient à l'aîné, et cette terre serait substituée, d'aîné en aîné mâle, jusqu'à la troisième génération, sans préjudice du douaire de la mère, s'il s'ouvrait.

L'année même où la Société, sur l'initiative de Messieurs Siette et de Strada, entreprenait le desséchement des marais de Champagné, situés entre l'Océan, les canaux de Vienne et de Luçon, Jean Hœufft mourait à Paris, dans sa maison de la rue Mauconseil [5 septembre 1651] (1). Cet évènement n'intéressait pas seulement la famille du commissaire des États de Hollande, elle modifiait aussi la Société de dessèchement dans sa composition, en même temps qu'elle la privait d'une direction financière qui avait, jusqu'alors, constitué un de ses grands éléments de succès. Dans son testament du 23 décembre 1647 (2), le grand banquier, après de nombreuses dispositions charitables, avait divisé sa fortune sur le pied de quarante-huit sols entre six branches issues de ses frères et sœurs et le nombre total de ses héritiers ne se montait pas à moins de vingt-sept (3). Malgré leur intention dictée par un intérêt bien entendu d'arriver à une liquidation de la succession de leur auteur, cette liquidation dura près de cent ans, et la plupart des héritiers Hœufft demeurèrent de longues années dans la Société. Octavius de Strada, qui était un des cinq exécuteurs testamentaires et dont la femme avait reçu deux sols sur les quarante-huit du total, fut le premier qui pût, en acceptant d'être payé, en partie en actions des Indes, prendre sa part de la succession.

Un autre évènement suivit de près, qui eut sur l'avenir de la Société une influence décisive; ce fut la mort du grand dessiccateur des marais d'Arles, Jean van Ens. Il

(1) Tessereau, op. cit.

(2) Une expédition de ce testament se trouve dans les archives de M. le chevalier Hœufft van Velsen.

(3) Partage de la succession, pièces manuscrites du temps (mêmes archives).

Digitized by Google

s'était acquis, en Provence, où d'importants travaux portent encore son nom, une si légitime considération que, bien qu'il fût protestant, on sonna, lors de sa mort, « six clars » à la cathédrale Saint-Trophime. Le sacristain qui nous donne ce détail ajoute, à la rédaction de son acte de décès, cette courte oraison funèbre : « Il s'étoit habitué » et marié icy pour dessécher nos marécages, à quoy il a » assez bien réussi (1). » Septembre 1652. Il avait été moins heureux dans ses affaires privées, car il était mort insolvable (2). On procéda au partage des marais d'Arles le 31 octobre 1653. Les associés semblaient, dans cette entreprise, avoir été de deux sortes : « Estoient associés » avec feu notre oncle (Jean Hœufft), dit M. Fabrice de » Gressenich (3), messieurs d'Hervart, Lucas, van Ens, » Strada et Genoyer. » D'autre part, dans l'acte de partage publié dans les *Délibérations de l'Association du desséchement des marais d'Arles* (4) on trouve le nom d'autres associés, tout au moins d'autres ayant-droits qui prennent part au partage, les moines de Montmajour, l'abbesse de Saint-Césaire, la dame d'Aqueria, l'Hôpital, les sieurs de Parade, Sabatier, etc... etc... On fit neuf lots, selon la différente qualité du terroir et on divisa la valeur totale sur le pied de vingt sols. Strada eut, en son nom personnel deux sols trois deniers et vint avec les autres héritiers de Jean Hœufft au partage de la part de ce dernier qui était de quatre sols neuf deniers. La valeur totale des marais d'Arles ne dépassait pas six cent mille livres quoique les travaux aient coûté près du double. Quant aux marais du Poitou, ils avaient été estimés, y compris les bestiaux et les maisons, à deux cent soixante quatorze mille livres, ce qui faisait en moyenne soixante quinze livres l'arpent, estimation qui semble excessive à

(1) Archives communales d'Arles, registre Sacristie A.
(2) Lettre de M. Fabrice de Gressenich, déjà citée, du 1er février 1659.
(3) Même lettre (archives du chevalier Hœufft van Velsen).
(4) Op. cit.

Digitized by Google

M. Fabrice (1). On voit que les travaux dont l'avantage fut si grand pour les pays desséchés ne rapportèrent point aux dessiccateurs le prix de leurs peines. Ils ne retrouvèrent même pas, sur bien des points, l'argent qu'ils y avaient enfoui.

Le dernier ouvrage de Strada fut le desséchement des marais situés depuis Coulon et la Gazelle jusqu'à l'Océan entre la Sèvre et les terres fermes du Poitou.

Dans les statuts de ce desséchement, rédigés à Paris, devant Huart et La France, notaires au Châtelet, le 23 mai 1654, il est choisi, par ses coassociés au nombre de dix, pour être directeur des travaux (2).

Octavius de Strada s'occupait de cette entreprise et aussi de démarches sérieuses pour pouvoir retourner en Bohême, lorsque la mort le surprit (1655), au moment, dit une note ancienne, où l'on avait obtenu sa grâce de l'empereur (3). Il laissait deux enfants mineurs, Jean, âgé alors de sept ans (4) et Octavius. On leur donna pour tuteur un avocat au parlement de Paris, Daniel de la Chaumette qui dut poursuivre la liquidation de la fortune de leur père et de la succession de Jean Hœufft. Ils ne conservèrent aucun intérêt dans les desséchements du midi et de l'ouest; les droits cédés à Strada par Pierre Fillastre, écuyer, seigneur de Richemont, sur les marais du Petit-Poitou (5), les métairies ou cabanes créées par lui et auxquelles il avait donné des noms qui lui rappelaient l'Auvergne: Cournon, Clermont, Sauvagnat, Laubier (sans doute Aubière) furent successivement aliénées. Ces propriétés appartenaient, en 1684, à Madame Van Gan-

(1) Lettre citée plus haut.

(2) Statistique de la Vendée par Cavoleau, op. cit.

(3) Note manuscrite ancienne, archives de Servilly.

(4) Même note que la précédente et notes manuscrites de M. Jourdan, de La Rochelle, déjà citées. D'après ces dernières, Jean est né à La Rochelle, le 8 février 1648.

(5) Selon acte du 19 octobre 1646 retenu par Bonnet et Robert, notaires à Fontenay.

Digitized by Google

gelt, veuve du banquier hollandais dont il a été question plus haut (1). Les actions des Indes furent cédées aux cohéritiers Hœufft qui plus tard les vendirent pour la somme de deux mille quatre cent douze livres dix sols (2). Ils ne gardèrent que leur domaine de Sarlièves et les droits seigneuriaux qu'ils avaient sur les baronnies d'Aubière et de Cournon. Les droits sur Aubière relatifs à la possession des marais de la Ronzière furent la source de difficultés nombreuses pour le dessécheur et ses descendants, depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 décembre 1634, la transaction du 13 juillet 1637, l'acte du 6 mars 1671 par lequel Jean de Strada assigne les consuls et habitants d'Aubière pour violation de la transaction précédente, acte suivi de l'intervention hostile des religieux de Saint-André jusqu'à la Révolution où ce marais fut divisé par têtes d'habitants (3). Les droits sur Cournon sont indiqués dans une nommée et dénombrement faits à Riom pour Jean de Strada le 17 février 1684. C'était la justice haute, moyenne et basse, indivise avec l'évêque de Clermont, relevant en fief du Roi, à cause de son duché

(1) Estat des bléds, lennes aignelines et lains pour les années 1684 à 1687 (archives de M. le chevalier Hœufft van Velsen).

(2) Rapport de J.-J. Hœufft, lors de son voyage en France de 1687 à 1689 (mêmes archives).

(3) En 1805, M. Destradat (*sic*) voulut reclamer le fruit du travail de l'un de ses auteurs et rappeler le traité fait par celui-ci avec les habitants d'Aubière. Sans tenir compte des travaux exécutés au XVIIe siècle, de la tranchée qui avait alors assaini les marais de la Ronzière, des plantations d'arbres faites sur les levées etc... il fut répondu dans un mémoire signé par un avocat, un avoué et le procureur impérial que le marais avait été « saigné, défriché et mis dans le meilleur état de culture depuis dix ans, en vertu de la loi du 10 juin 1793... que du reste, le lac de Sarlièves et le marais de la Ronzière étaient objets totalement distincts... que le colosse de la féodalité renversé, ses ramifications tombaient avec lui.... et que l'article 7 de la loi décrétée le 13 avril 1791 déclarait que le droit de s'approprier des terres vaines et vagues n'aurait plus lieu en faveur des ci-devant seigneurs... Quant aux arbres plantés, même par ces derniers dans les villes, villages, marais, etc., l'art. 15 de la loi du 28 août 1792 en donnait la propriété aux communautés, sans préjudice des droits que *les particuliers non seigneurs* auraient acquis par titres ou possession (Mémoire pour les habitants d'Aubière. Bibliothèque de Clermont. Imprimés, p. 2630).

Digitized by Google

d'Auvergne, un « vieux chasteau délabré » placé dans la forteresse appelée Saint-Hilaire avec une grande tour carrée, un droit seigneurial appelé des neuf raisins « ac- » coustumé être levé annuellement par ledit seigneur dans » chaque vigne des territoirs de Guyot-sous-la-Vialle, » le Toullet, la Mothe, les Chameret, les Fournaret, les » Holeyros et Thomet », appartenances et justice dudit lieu de Cournon, un jeu de rampeau qui faisait, communes années, trente livres, deux fours banaux, l'un appelé de l'Homet et l'autre du Bout-de-Plat, une dixme de blé de vingt-cinq à trente septiers qui se perçoit en commun avec le seigneur évêque de Clermont... etc. Quant à la justice, elle était régie moitié selon le droit écrit, moitié selon la coutume. La partie de l'évêque qui avait dans son enceinte l'église paroissiale Saint-Martin était régie par le droit écrit et celle des Strada qui comprenait l'église Saint-Hilaire était régie par le droit coutumier. Les officiers du seigneur laïque exerçaient la justice le premier mois de l'année et les appellations ressortissaient de Riom; le second mois appartenait à l'évêque et elles ressortissaient de Clermont. Ainsi successivement de mois en mois (1).

Aussitôt après la mort d'Octavius de Strada, il fallut bien faire face à des attaques et lutter longtemps pour la conservation de la propriété de Sarlièves. Le baron de Gense auquel Octavius avait acheté sa part de marais dans les desséchements d'Auvergne avait cédé sa créance non encore éteinte à David de la Croix au profit duquel une sentence du 21 novembre 1656 condamna Daniel de la Chaumette, tuteur des enfants mineurs à payer seize mille livres de principal et trois mille six cents livres d'intérêt (2).

(1) Indications tirées d'un *Annuaire d'Auvergne*, sans date, mais évidemment du siècle dernier, puisque le représentant de l'évêque était alors M. Ternier.

(2) Accord et transaction déjà citées (archives départementales du Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

Mais les plus implacables adversaires des enfants de Strada furent, sans contredit, les religieux de Saint-André. Le long procès qu'ils soutinrent est résumé de la façon la plus complète par M. Cohendy dans sa savante notice à laquelle nous renvoyons le lecteur. Il y verra que le contrat de 1612, dénoncé comme entaché de lésion, au préjudice de l'abbaye, malgré la situation meilleure qu'il lui avait faite sur les baux consentis précédemment par elle (1), que le contrat de 1612 fut cassé par arrêt du parlement du 23 août 1674 et que Jean de Strada et le curateur aux biens confisqués sur Octavius de Strada, son frère, furent condamnés à se désister du total des terres desséchées appartenant aux religieux, sauf à ces derniers à les rembourser des dépenses occasionnées par le desséchement, si les défendeurs n'aiment mieux payer une rente foncière de cent cinquante livres, au jour de Noël de chaque année. Ils optèrent pour ce dernier parti et ne réussirent pas encore à obtenir la paix, car à chaque échéance de la rente, il fallut faire une sommation au couvent d'en recevoir les arrérages. Le procès n'était pas terminé en 1683 (2). Les sentiments hostiles des parties se retrouvent d'une façon curieuse dans les lettres ou les consultations conservées dans les archives de l'abbaye. Les religieux disent que les défendeurs se raillent d'eux parce qu'ils sont de la religion prétendue réformée. Ce grief sans fondement, car ils étaient catholiques, semblait, à première vue, être justifié par leurs alliances, et bien qu'en dehors de la question, pouvait exercer une influence défavorable sur les juges, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. On se plaît, ajoutent les mémoires, à montrer les religieux comme des personnes de mauvaise foi et méritant l'animadversion de la Cour, et cependant on empiète sur le domaine de Fontentige qu'on représente

(1) Voyez plus haut.
(2) Voyez Notice de M. Cohendy, op. cit.

Digitized by Google

comme faisant partie du lac de Sarliéves, quoiqu'il soit absolument en dehors de l'espace occupée jadis par l'eau claire du lac.... Rome est à deux cents lieues de Clermont, et on ne dit pas que Clermont s'étende jusqu'à Rome.... ledit Strada est comme le paon regardant ses plumes sans regarder ses pieds gris. C'est encore à une lettre extraite de ces dossiers que nous devons cette indication, barrée, il est vrai, faute, sans doute, de précision suffisante « qu'une condamnation à mort auroit été pro-
» noncée contre Octavio de Strada, l'un des deffendeurs,
» par sentence du lieutenant criminel de Clermont pour
» avoir tué en duel *(en blanc)* depuis deux ans ou envi-
» ron. »

Cette lettre malheureusement ne porte pas de date, mais suffit pour expliquer la confiscation dont il a été question plus haut et qui était une conséquence de la législation alors en vigueur sur les duels (1). D'un autre côté, c'est assistés d'hommes armés que les domestiques de Jean de Strada taillent les saules des levées et remplissent leurs chars de foin ainsi que le constate *de visu* le R. P. Blaise Valon, religieux de Saint-André (2).

En rapportant ces détails qui nous ont paru intéressants et sans vouloir en tirer un argument contre la façon dont les couvents ou les communautés civiles comme Aubière défendaient leurs intérêts, nous n'avons eu d'autre but que de montrer le peu d'avantages matériels ou moraux que promettent à ceux qui les entreprennent des travaux de ce genre. Sous le portrait du père de Strada, le dessiccateur, portrait peint par Van Archen et gravé par Sadeler, on lit la devise : *In labore meo requies* (3). Jamais devise n'a moins trouvé son application que dans la vie tourmentée de son fils. Comme le dit très bien M. Cohendy, il n'avait pas dû faire figurer dans le devis de sa dispendieuse en-

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-André.
(2) Procès-verbal du 22 mars 1678 fait par Chardon, notaire (mêmes archives).
(3) Bibliothèque Imp. et Roy. de Vienne.

Digitized by Google

treprise les difficultés sans nombre qu'il éprouva et légua à ses enfants. Une lettre écrite par une de ses petites-filles, au milieu du siècle dernier, donne une empreinte de son cachet. On y voit, au milieu d'ornements propres aux sujets allemands de cette époque, les armoiries de Strada augmentées par les empereurs. Autour d'elles se lisent les mots : *Octavius Strada Ciom* (1).

Aujourd'hui, la magnifique terre de Sarlièves, divisée entre deux principaux propriétaires et dont l'estimation faite en 1765 (2) ne s'était montée qu'à six cent quarante-quatre mille livres a singulièrement augmenté de valeur : percée de routes bordées d'arbres, ses champs d'une fertilité incomparable sont exploités selon les méthodes et les moyens employés par la grande culture. Ainsi les vœux d'Henri IV se sont accomplis, au moins en Basse-Auvergne, où ont été mis « en labours, prairies et pastu-» rages ces palus et marais inondés et entrepris d'eau, » presque inutiles et de peu de profit qui tiennent beau-» coup de pays déserts et inhabités et incommodent les » habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises » vapeurs et exhalaisons que de ce qu'ils rendent ces » passages fort difficiles et dangereux. » (Edit du 8 avril 1599.)

Le souvenir des dessiccateurs s'est maintenu dans le pays où se trouve leur tombeau, sous les dalles d'une des chapelles de l'église Saint-Hilaire de Cournon. Cette église n'est plus affectée au culte. Lorsque M. l'abbé Brun, curé de Cournon, nous offrit gracieusement de nous y accompagner, la nef était occupée par un théâtre en planches, et dans la chapelle, encombrée de matériaux, on pouvait à peine distinguer, sur la litre funèbre, le vieil écusson de Strada accolé à celui de la maison du Croc, soutenu par des palmes et surmonté de la couronne de marquis.

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Strada.

(2) Traité passé entre le marquis de Strada et le comte de Rollat, son beau-frère (archives du château de Servilly).

Digitized by Google

Cette étude est extraite d'un travail complet sur la Société du desséchement général des marais et lacs de France, laquelle a été la première de ce genre et a donné l'élan aux nombreux desséchements qui se sont faits selon sa méthode, soit parallèlement aux siens, soit pendant tout le cours du XVIIIe siècle. Si elle a été, à Sarlièves, bientôt absorbée par un des plus importants de ses membres, elle a exercé en Provence et surtout en Aulnis, une grande et légitime influence. Ses statuts ont été copiés par les sociétés rivales qui ont adopté son organisation, et, malgré les nombreuses difficultés qu'elle rencontra dans ces deux pays, comme en Auvergne, elle réussit à mettre en culture une grande étendue de terres marécageuses. — La bibliographie qui se rattache à elle est fort courte : en Auvergne, la *Notice sur les desséchement*, de M. Cohendy ; en Aulnis, ou plutôt en Basse-Vendée la très-intéressante statistique de Cavoleau et le beau livre *des Villates en France et aux Pays-Bas*, si riche en documents, mais qui n'est pas dans le commerce, en Provence un livre presqu'introuvable aujourd'hui : *Délibérations de l'Association de desséchement des marais d'Arles*, que nous devons à une généreuse communication. Telles sont à peu près les seules sources où l'on trouve quelques détails à son sujet. C'est donc un devoir pour nous de remercier ici quelques-uns de ceux qui ont bien voulu s'intéresser à nos recherches, et mettre à notre disposition leurs archives privées ou les archives publiques dont ils ont la garde. M. le chevalier Henri Hœufft van Velsen, d'Amsterdam, ancien membre des Etats députés de la Hollande septentrionale, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, M. Enschedé, bibliothécaire-archiviste d'Haarlem; madame la comtesse de La Boutetière; M. le docteur Ernest Birk, conseiller aulique et conservateur de la bibliothèque impériale et royale de Vienne; M. Stefano Dorsari, chancelier de l'*Archivio Storico Gonzaga* de Mantoué; M. le comte F. des Daugnon, président de l'*Archi-*

Digitized by Google

vio Storico de Milan; M. Bruel, des archives nationales; M. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme; M. Musset, bibliothécaire à La Rochelle; MM. de Richemont, archiviste du département; Maubaillarcq, notaire; Beaussant, ancien préfet, membre du syndicat des marais de Taugon et de Sérigné, membre du syndicat des marais de Villedoux; M. Pillier, instituteur à Luçon, possesseur d'une collection importante sur les desséchements de ce pays; MM. Jousseaume et Brisson, à Fontenay-le-Comte; à Arles, M. le comte Remacle, ancien maire de cette ville, ancien préfet; M. Souchières, conservateur de la bibliothèque; M. Robolly, consul d'Espagne et M. Dauphin, conservateur des archives privées de la Société des vuidanges; à Brioude, MM. Paul Le Blanc et Vernière.

Comte DE DIENNE.

Digitized by Google

RESTITUTION

DE LA

LETTRE DE JACQUELINE PASCAL

A SON FRÈRE

SUR SA MÉTHODE DE LECTURE

I.

A aucune époque, on n'a senti, plus qu'au moment présent, la nécessité d'un bon et rapide enseignement de la lecture.

Les esprits généreux, et, à leur tête, le Gouvernement, fortement soutenus à cet égard par l'opinion publique, aspirent à relever la Patrie par le haussement du niveau de l'instruction dans les populations ouvrières.

On veut, en même temps qu'on les mettrait à même de mieux comprendre leurs devoirs et leurs droits, assurer à la France le rang honorable qu'elle a conquis dans l'industrie et le commerce, et que la concurrence étrangère lui dispute.

C'est la lutte du progrès. Les peuples soucieux de leur avenir la soutiennent vaillamment. Le nôtre doit se hâter d'y prendre part, sous peine de déchoir d'autant plus profondément, qu'il se ressentira longtemps encore des désastres de la dernière guerre.

Que fait-on dans ce but? On multiplie les établissements scolaires; on fonde des écoles normales pour for-

Digitized by Google

mer et compléter le personnel enseignant; on crée des cours professionnels en vue du commerce et de l'industrie. C'est un vaste ensemble d'excellentes mesures qui, exécutées en temps opportun et suivant la coordination rationnelle qu'elles comportent, pourront conduire au succès.

Mais ces mesures présentent, ou bien dans leur ensemble, une lacune grave, ou bien, dans l'ordre de leur exécution, une interversion anormale; par quoi, dans l'un et l'autre cas, elles seront infailliblement frappées de stérilité.

Je fais ici allusion à la réforme qu'il est, à mon avis, indispensable d'apporter à l'enseignement de la lecture, et qui, n'étant pas mentionnée dans le projet, ou bien n'y aura pas été prévue, ou bien n'y est pas colloquée en rang utile, car, de toutes les mesures nécessaires, elle est la plus urgente, ainsi que je le démontrerai dans le cours de cet écrit.

La lecture est la cheville ouvrière de tout enseignement intellectuel, une aide très-utile dans l'enseignement purement manuel (1).

Trop exclusivement attentif aux intérêts des classes moyennes, dont les enfants passent une quinzaine d'années au collège, nous n'avons pas pris garde à la portion de ce temps consacrée à l'enseignement de la lecture,

(1) Il n'est guère de métier qui n'ait été l'objet d'instructions spéciales dues à quelque praticien habile ou à quelque théoricien compétent. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur la nombreuse collection des *Manuels Roret*. Ces utiles écrits servent souvent de guide à l'artisan qui débute et inspirent parfois à l'ouvrier passé maître l'idée de quelque perfectionnement dans les procédés de travail. Mais — on le conçoit aisément — ils ne rendent ces bons offices qu'aux personnes qui les consultent opportunément, au moment de leurs méditations, de leurs recherches, de leurs essais, et qui, à cet effet, sont en état, par leur connaissance de la lecture, de les comprendre par elles-mêmes, sans recourir à des truchements ou à des commentateurs qui, non-seulement font souvent défaut, mais encore, lorsqu'ils interviennent, peuvent divulguer le secret dont elles tiennent, généralement dans ces circonstances, à s'entourer tantôt par amour-propre, en prévision d'un échec, tantôt par ambition en prévision du succès.

Digitized by Google

parce que, là, elle est relativement courte, même dans les cas les plus défavorables.

Il n'en est plus ainsi lorsque la durée de l'enseignement total se réduit à sept années.

L'enfant d'ouvriers entre à l'école primaire à six ans et la quitte à treize, pour commencer l'apprentissage professionnel. Il faut que, dans cet intervalle de sept années, il ait acquis une somme de connaissances qui lui inspire le désir et le courage de fréquenter l'école d'adultes, et lui assure la possibilité d'y augmenter son instruction, ou au moins d'y consolider celle que lui aura donnée l'école primaire.

Et comment parviendra-t-il à compléter ce premier contingent de savoir, si, de ce temps relativement court déjà, il est obligé d'employer la moitié ou les deux tiers à l'étude de la lecture; travail primordial, qui donne le moyen d'acquérir des connaissances, mais qui, par lui-même, n'ajoute rien à l'acquis?

Il y a donc impérieuse nécessité de réduire considérablement le temps employé aujourd'hui à l'étude de la lecture, de le réduire à une année ou dix-huit mois, au plus, dans les écoles primaires supposées fréquentées par des enfants de six ans au moins.

Il faut que, dans ce laps de temps, l'élève soit mis en pleine possession de la lecture, de telle manière qu'il puisse facilement et sans aucun aide, lire dans le premier livre venu, traitant en français un sujet quelconque. Et à cet effet, il devra :

1° Savoir pratiquer l'épellation, comme moyen de déchiffrer sûrement les mots qu'il ne reconnaîtrait pas à première vue;

2° Connaître parfaitement toutes les règles de prononciation, avec les exceptions qu'elles comportent, et être en état de les appliquer exactement.

Il faut, en outre, afin de bien utiliser le temps et répandre quelque variété dans les exercices, qui seraient

Digitized by Google

trop monotones s'ils se bornaient à la lecture seule, enseigner, parallèlement à celle-ci, l'écriture, et mettre ainsi l'élève à même de passer, immédiatement après cette première étape, aux exercices de l'orthographe et à l'étude de la grammaire.

C'est là, sans doute, un résultat considérable, qui risque d'être jugé trop ambitieux, et l'on me demandera s'il est réellement possible de l'obtenir pour la moyenne des enfants.

— Assurément, *non*, répondrai-je sans hésiter, si l'on persiste dans l'enseignement actuel de la lecture, où, quoi qu'en disent les méthodes nouvelles, et les instituteurs qui les appliquent, on ne procède que par la routine et par des efforts de mémoire. Et j'ajoute, avec moins d'assurance, mais avec une conviction irrésistible qui me force à conseiller de tenter l'entreprise : *Oui*, il est possible d'obtenir ce résultat, si l'on en vient à une application judicieuse de la méthode de Pascal.

Avant 1655, dans les Petites-écoles de Port-Royal, comme dans toutes les autres écoles primaires, l'enseignement de la lecture se faisait par une méthode analytique consistant à décomposer le mot en syllabes, la syllabe en lettres ; à prononcer les lettres de chaque syllabe dans l'ordre où elles y sont placées; à en déduire l'énoncé de la syllabe, et puis celui du mot.

Ce procédé constitue ce qu'on nomme : l'*épellation par lettres*.

Aussi simple en application que rationnel en principe, on devait en attendre les meilleurs effets. Cet espoir fut déçu : les enfants éprouvaient de grandes difficultés pour exprimer la syllabe, en partant de l'énoncé des lettres.

Pascal, dont l'attention fut appelée sur ce sujet, sans doute par les savants de Port-Royal, eut bien vite découvert la cause de l'inconvénient, et y eut aussitôt remédié. C'est que, dans l'épellation, on désignait les lettres par leurs *noms usuels*, dont les sons, surtout pour

Digitized by Google

les consonnes, s'écartent beaucoup de ceux qu'elles ont dans l'énoncé de la syllabe, ce qui devait troubler l'esprit des enfants. « Comment en effet », dit en substance Lancelot, « conclure l'énoncé *fry* par exemple, de l'en- » semble des sons : *effe, erre, igrec ?* »

Pascal conseilla de désigner les *voyelles et les diphthongues par les sons mêmes qu'elles ont dans la syllabe;* et les *consonnes, par les sons des syllabes qu'elles forment respectivement par leur union avec la voyelle e muet, la moins sonore des voyelles.*

Ainsi, aux noms *usuels* { B. C. D. F., etc., bé, cé, dé, effe, etc.,

il substitua les noms *conventionnels* { B. C. D. F., etc., be, ce, de, fe, etc.

Là se borna sa réforme. Il se garda bien de toucher au principe analytique, à l'épellation. Il ne put manquer de reconnaître que l'épellation est un procédé d'analyse parfaitement approprié à nos aptitudes intellectuelles, à quelque phase de leur développement qu'on les envisage, et très-accessible à l'esprit des enfants de six ans, pourvu qu'on ne leur impose pas un travail plus long et plus ardu que ne le comporte leur degré d'avancement (1).

Voilà donc une importante évolution qui s'opéra dans l'enseignement primaire, sous l'influence des circonstances les plus favorables; car l'homme de génie, à l'initiative duquel elle était due, se trouvait là pour lever les difficultés de détail que la pratique indiquerait ; et elle fut mise en expérience par des hommes habiles dans l'art d'enseigner et pieusement dévoués à leur devoir.

Par quelle fatalité a-t-elle abouti, après plus de deux siècles, à l'étrange confusion qui, à cet égard, règne aujourd'hui dans nos écoles primaires, tant communales que privées et domestiques ?

(1) Je ne sache pas qu'il existe une règle de prononciation que l'enfant de six ans ne puisse comprendre et appliquer, après deux on trois mois de culture par l'enseignement que suppose la méthode de P. R.

Digitized by Google

Il y a, en effet, imprimées ou non, presque autant de méthodes de lecture qu'il existe d'instituteurs et d'institutrices; non pas qu'elles soient toutes essentiellement distinctes, cela serait impossible, mais toutes s'efforcent d'acquérir leur individualité en dérogeant plus ou moins, et tantôt en apparence, tantôt en réalité, au principe de l'épellation. Et, à travers un dédale de complications factices, s'ajoutant aux difficultés propres au sujet, elles arrivent à des procédés routiniers où la mémoire est tout, le jugement à peu près rien; à des procédés, on le conçoit aisément, aussi impuissants que fastidieux (1).

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que toutes ces méthodes, à quelque degré qu'elles s'écartent de l'épellation, prétendent implicitement ou explicitement, se conformer aux principes de la méthode de P. R., c'est-à-dire de Pascal; et la Pédagogie moderne, ou au moins quelques-uns de ses écrivains les plus autorisés, paraissent admettre cette prétention (2).

Cet exposé de la situation, que je crois exact, fait clairement pressentir l'existence de quelque malentendu sur les questions suivantes qui, heureusement, se réduisent à des points de fait, savoir :

Est-il vrai que la méthode de lecture de Pascal était primitivement *épellative?*

Si, oui; est-il vrai que l'inventeur, ou bien les savants de P. R., l'aient modifiée de manière à la rendre *non-épellative?*

Or, à ces deux questions, répond péremptoirement un document d'une parfaite authenticité : le chapitre VI de la « Grammaire générale et raisonnée de P. R. (3) ».

A la première, la réponse est affirmative; car ce document établit une *exception au procédé de l'épellation,* re-

(1) Voir ma notice : « La myopie dans les écoles » (appendice).

(2) *Revue pédagogique,* nouvelle série, tome III, p. 97 et suivantes, et tome IV, p. 50.

(3) Voir « Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal », chap. VI.

Digitized by Google

lative aux syllabes : *ce, ci, ge, gi, tia, tié, tii*, ce qui implique l'existence de l'épellation.

A la seconde elle est négative, puisque la « Grammaire générale » fut publiée en 1663, c'est-à-dire après la mort de Pascal (1662) et la dispersion des solitaires de P. R. (1660).

— Mais, objectera-t-on, il existe un document antérieur qui dit que, dans la méthode de Pascal, « il ne faut » pas que les enfants sachent les noms des lettres », ce qui exclurait l'épellation proprement dite. C'est la lettre que Jacqueline Pascal écrivait à son frère le 26 octobre 1655 pour lui signaler certaines difficultés dans l'emploi de sa méthode.

— Je réponds :

L'original de cette lettre n'a pas été retrouvé. Elle ne nous est connue que par une copie « très-défectueuse », dit Victor Cousin. Et les difficultés portent notamment sur la phrase qui constitue l'objection ci-dessus. Si l'on restitue cette lettre dans sa vraie teneur, ou du moins dans son sens vrai — et cela me paraît très-facile, — on voit que ce document est en parfaite concordance avec le chapitre VI de la grammaire de P. R... On trouve même qu'il consacre plus explicitement encore le procédé de l'épellation comme principe essentiel de la méthode de Pascal.

J'ai l'honneur de soumettre cette restitution à la haute appréciation de la Société, en raison de l'intérêt majeur qui s'y rattache :

II.

Je transcris ci-après (document n° 1) la lettre en question, telle que la reproduit M. V. Cousin, dans son livre sur Jacqueline Pascal. Je n'ai fait que d'y souligner les passages défectueux. Je prie le lecteur d'en prendre con-

Digitized by Google

naissance immédiatement. C'est indispensable pour l'intelligence de ce qui suit :

LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A SON FRÈRE.

Extrait.

[D'après M. Victor Cousin, — Etudes sur les femmes illustres du XVIIe siècle. — Jacqueline Pascal, p. 264. Paris, Didier, Librairie académiqne.]

« 26 octobre 1655.

» L'obéissance et la charité me font rompre le silence, » M. T. C. F., avec vous la première lorsque j'y pensais » le moins ; je vous le déclare afin que vous ne vous en » scandalisiez pas.

» Nos mères m'ont commandé de vous écrire afin que » vous me mandiez toutes les circonstances de votre mé- » thode pour apprendre à lire par *le B, C, D, E, où il ne* » *faut pas que les enfants sachent le nom des lettres;* » car je vois bien comment on peut leur apprendre » *par A* à lire, par exemple, *Jesu*, en les faisant pro- » noncer : *Je, e, ze, u ;* mais je ne vois pas comment on » leur peut faire comprendre facilement que les lettres » finissantes ne doivent point ajouter d'*e ;* car naturelle- » ment, suivant cette méthode, ils diront : *Jesuse*, sinon » qu'on leur apprenne qu'il ne faut prononcer l'*e* à la fin » que lorsqu'il y est effectivement ; mais je ne vois pas » comment pouvoir leur apprendre à prononcer les con- » sonnes qui suivent les voyelles, par exemple *en ;* car ils » diront *ene,* au lieu de prononcer *an*, comme veut sou- » vent le françois. De même pour *on,* ils diront *one;* et » même en leur faisant manger l'*e*, ils ne le diront de bon » accent, si on ne leur apprend à part la prononciation de » l'*o* avec l'*n*, *et non pas d'autre dans l'esprit ;* mais je » pense que vous les aurez prévus.

» Voilà ce qui regarde l'obéissance... », etc.

Digitized by Google

Les passages défectueux ou obscurs sont les suivants :

1° « Votre méthode pour apprendre à lire par le *B*, *C*, » *D*, *E*, où il ne faut pas que les enfants sachent le nom » des lettres. »

2° « .... car je vois bien comment on peut leur ap- » prendre *par A* à lire, par exemple, *Jésu*, en les faisant » prononcer : *Je, é, ze, u ;* mais.... »

3° « .... et pas d'autre dans l'esprit... »

Examinons ces trois passages successivement.

Passage 1°.

L'obscurité consiste en une contradiction apparente entre les deux membres de phrase : le premier exprime qu'il s'agit *d'apprendre à lire par le B, C, D, E,* c'est-à-dire en se servant des *noms* des lettres ; tandis que le second semble ou bien défendre *que les enfants sachent ces noms,* ou bien avertir qu'il n'est pas nécessaire qu'ils *sachent ces noms.*

Et cette contradiction, déjà bien perceptible, le devient encore plus par la phrase qui suit immédiatement : « *Car* » *je vois bien... en les faisant prononcer : Je, é, ze, u...* » où l'institutrice cite évidemment une des prescriptions de la méthode, et cela en *donnant des noms* aux lettres.

Or, toute apparence de contradiction s'évanouit, et cette partie du texte devient aussi claire que rationnelle si l'on admet :

a. — Que par ces mots : *le B, C, D, E,* il faut entendre *le A, be. ce, de, e,* c'est-à-dire les cinq premières lettres du *nouvel* alphabet, par lesquelles l'institutrice aura voulu désigner la *nouvelle appellation,* qui forme le principe de la méthode de Pascal ;

b. — Que par ces mots du second membre : « *le nom* » *des lettres* », il faut entendre les *noms* des lettres d'a-

Digitized by Google

près *l'appellation usuelle*, c'est-à-dire : *A, bé, cé, dé, è, f (effe), gé, h (ache)*, etc.

Cette interprétation est rationnelle et me paraît exclusive. Je n'en vois pas, en effet, d'autre qui puisse rétablir l'harmonie entre les deux membres de la phrase.

En second lieu, sœur Sainte-Euphémie (Jacqueline Pascal), quand elle écrivait cette lettre, était sous l'influence de *l'ancienne* appellation. Pour elle, les *noms* des lettres, les vrais noms, les noms consacrés par l'usage, étaient : *a, bé, cé, dé, è*... etc. La nouvelle appellation n'était qu'une convention pédagogique, un expédient nouveau pour aplanir une difficulté d'enseignement. Ce n'est pas qu'elle n'admît la légitimité de ces noms nouveaux comme plus rationnels et d'un emploi plus avantageux ; mais, dans le discours, elle était bien obligée de se servir des noms *usités*. Et c'est pourquoi, plus bas, elle dit : « ... *la prononciation de l'o avec l'n (l'enne)*, et non pas avec le *ne*.

Nous-mêmes, en examinant un mot d'une écriture douteuse, nous dirions : Est-ce une *erre* ou un *zède?* quoique nous eussions été habitués, à l'école, à dire : *re* et *ze*.

On remarque que j'ai ajouté la figure *A* aux quatre lettres par lesquelles le document désigne la nouvelle appellation, parce que l'auteur de la lettre a voulu évidemment indiquer le nouvel alphabet, et il n'y avait pas de raison pour en retrancher la première figure. Cette partie de la restitution paraîtra plus acceptable encore après la discussion du passage 2°.

Passage 2°.

La défectuosité provient de la présence de ces mots : « *par A* », qui n'ont aucun sens dans la phrase (ce qui aura décidé M. V. Cousin à les supprimer dans le texte, et à ne les mentionner qu'en note au bas de la page). Elle résulte très-probablement d'une erreur du copiste.

Digitized by Google

Celui-ci aura fait une pause après le mot « *apprendre* » qui figure déjà dans le texte trois lignes plus haut. Il aura repris, par mégarde, à ce premier endroit, et, s'étant aperçu immédiatement de cette méprise, il sera retourné au second mot « *apprendre* », mais en oubliant d'effacer ou d'effacer suffisamment les mots « *par A* » à l'endroit où il venait de les écrire indûment.

Cette interprétation suppose que, outre la méprise ci-dessus, le copiste a commis une première erreur par la suppression de la figure *A* dans le passage 1°.

On pourra objecter l'absence d'élision dans l'article *le* qui précède les lettres désignant la nouvelle appellation; car, si *A* était en tête de ces lettres, l'élision semblerait nécessaire.

L'objection peut être levée par l'une des suppositions suivantes :

Il se peut que l'élision ait été supprimée mal à propos par l'imprimeur, qui aura cru devoir mettre *le* au lieu de *l'* devant *B*, *C*, *D*, *E*.

Il se peut aussi que le copiste ne se soit pas aperçu de sa première erreur (l'omission de *A*), et qu'alors il ait mis *le* au lieu du *l'* de l'original.

Il se peut enfin (et c'est la supposition la plus probable) que l'auteur de la lettre ait voulu dire elliptiquement : « *le* (système d'appellation) $\left\{ \begin{matrix} A, B, C, D, E \\ a, be, ce, de, e \end{matrix} \right.$ ».

Passage 3°.

L'interprétation adoptée par M. V. Cousin consiste à admettre l'omission de ces mots : « *J'ai ces doutes* (et » non pas d'autres dans l'esprit) ».

J'ignore si l'éminent écrivain a cherché à justifier cette leçon. Selon toute probabilité, il aura pensé qu'elle pouvait se passer de preuves, et je crois que tout le monde pensera de même sur ce point. — Sûrement, sœur Sainte-Euphémie aura voulu faire par là une de ces allusions pieu-

Digitized by Google

ses qui abondent dans sa correspondance et par lesquelles elle aime visiblement à affirmer sa foi. Cette même lettre en offre deux autres exemples par les mots : « Obéissance et charité » qui encadrent respectivement les deux parties de la lettre.

Ainsi restituée, la lettre dont il s'agit prendrait la teneur suivante (où j'indiquerai par des parenthèses les mots ajoutés pour compléter le texte ou pour le commenter) :

« 26 octobre 1655.

» L'obéissance et la charité... etc.

» Nos mères m'ont commandé de vous écrire afin que
» vous me mandiez toutes les circonstances de votre mé-
» thode pour apprendre à lire par *le* (système d'appella-
» tion) { *A, B, C, D, E* / *a, be, ce, de, e*, où il faut que les enfants (ne) sachent
» pas le nom des lettres (d'après l'appellation usuelle :
» *a, bé, cé, dé, è, effe*... etc.); car je vois bien comment
» on peut leur apprendre à lire, par exemple, *Jesu*, en *les*
» faisant prononcer : *Je, é, ze, u;* mais... (j'ai ces doutes)
» et non pas d'autre dans l'esprit ; mais... etc. »

COUSTÉ.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 7 mai 1886.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. Vimont.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observations.

M. le Président dépouille la correspondance :

Lettre et prospectus de la Société Gay-Lussac au sujet du Congrès de Limoges.

M. Rouchon donne connaissance à la Société d'un travail de M. le comte de Dienne, intitulé : *Un Episode de l'histoire de l'agriculture au* XVII*e siècle; la Société du dessèchement général des marais et lacs de France, en Basse-Auvergne.*

L'examen de ce travail est confié au Comité de publication.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 4 juin 1886.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. le pasteur Bleynie, vice-président.

Les deux secrétaires des séances étant absents, la lecture du dernier procès-verbal est remise à la séance prochaine.

M. le Président dépouille la correspondance :

Lettre de la Société Gay-Lussac, invitant de nouveau la Société d'émulation à se faire représenter au Congrès de Limoges;

Lettre concernant la construction, à Paris, d'un palais des Sociétés savantes; la Société d'émulation est invitée à envoyer son adhésion.

Il est décidé, après une discussion à laquelle prennent part MM. Girod, Pommerol, E. Jaloustre, que la Société d'émulation attendra pour envoyer son adhésion de savoir d'une manière plus précise à quoi elle serait engagée et quels avantages elle pourrait retirer de ce projet.

M. le Président donne lecture des noms des candidats :

Mme Richenet-Bayard, à Authezat; MM. Genébrier, notaire à Echandelys; Pardoux, président du groupe les « Amis de la paix », à Clermont, présentés par MM. E. Des Essarts et Vazeilles;

Digitized by Google

M. Béraud, instituteur à Malintrat, présenté par MM. le Dr Pommerol et Béal;

M. A. Longy, à Issoire, présenté par MM. Gasquet et Rouchon;

M. Cousté, à Paris, présenté par MM. E. Des Essarts et Rouchon.

Sur l'observation faite par plusieurs membres que l'annonce des séances faite par les journaux est insuffisante, on délibère si la Société doit revenir au système des lettres de convocation. Il avait été décidé, en janvier, qu'on les supprimerait, par mesure d'économie.

Le Conseil d'administration est invité à envoyer de nouveau des lettres de convocation, si l'état des finances le permet.

M. Girod donne ensuite lecture de son travail sur les Pigments; ce travail sera inséré dans la *Revue;* il dépose en même temps le travail de M. Richard : *Études sur le cœur des gastéropodes pulmonés*, dont l'examen est renvoyé au comité de publication.

M. Rouchon lit quelques fragments d'une étude adressée à la Société par notre confrère M. Gabriel Marc, sous ce titre : *L'Art en Auvergne en* 1886.

M. le Dr Pommerol se fait inscrire pour lire à la prochaine séance le travail suivant : *Le Pèlerinage d'Orcival*, étude anthropologique.

La séance est levée à 8 heures.

RECHERCHES SUR LA CHLOROPHYLLE DES ANIMAUX

Cette note a pour but de faire connaître des détails d'expériences que j'ai résumées dans le précédent mémoire. (V. Revue 1886.)

Ces détails se rapportent à mes recherches physiologiques.

Dès 1883 de nombreuses hydres vertes furent recueillies à Beaumont par les élèves du laboratoire. Depuis ce moment les excursions ont été nombreuses de ce côté et je suis heureux de remercier tous ceux qui ont contribué à approvisionner mes aquariums.

Mes premiers essais ne furent pas heureux. Les hydres vertes recueillies étaient placées dans des tubes à essai reposant sur l'extrémité fermée. Lorsqu'elles semblaient fixées à la paroi, on retournait le tube sur la cuve à eau. Mais, la nécessité d'exposition à la lumière pendant de longues heures me fit abandonner cette disposition; les hydres se détachaient et tombaient au fond de la cuve.

La nécessité de réunir les hydres en expérience sur un point donné me fit modifier la forme de l'éprouvette. Des tubes de moyen calibre (8 à 10 mill. de diamètre) furent soufflés en boule à leur partie moyenne et étirés en pointe à l'extrémité fermée. Les animaux portés dans la boule résistaient mieux aux mouvements imprimés au tube.

En obtenant la fixation des animaux dans les bocaux sur des rubans

Digitized by Google

de soie blanche, je pus assurer la persistance du groupe d'hydres dans l'ampoule.

D'abord, les éprouvettes reçurent l'eau de la source contenant normalement de l'acide carbonique et furent retournées sur la cuve à eau. Je constatai dès lors l'émission de l'oxygène.

Désireux de donner plus de précision à mon expérience, j'ai cherché à réaliser un système plus parfait. A cet effet, je cherchai à obtenir une série d'éprouvettes de capacité sensiblement égale. L'eau de la source fut remplacée par de l'eau contenant une quantité d'acide carbonique déterminée et pour assurer la persistance de la dissolution, je me servis de la cuve à mercure.

L'expérience est ainsi conduite :

L'éprouvette porte deux traits de repère, l'un à 20 cc., l'autre à 20 cc. 5.

Alors, l'éprouvette est remplie d'eau; les hydres sont introduites et l'on retourne sur le mercure. On retire la quantité d'eau nécessaire pour faire monter le mercure au repère de 20 cc. et on ajoute la quantité d'eau saturée d'acide carbonique pour faire descendre le mercure au deuxième repère.

Chaque éprouvette est ainsi préparée, recevant des hydres vertes ou des hydres brunes suivant la constatation à faire; elle est fixée à l'aide d'une pince sur une petite cuve à mercure mobile.

L'exposition à la lumière solaire est dès lors des plus faciles et l'on peut varier à l'infini les conditions de l'expérience.

La bulle plus ou moins volumineuse qui se forme dans chaque éprouvette est de l'oxygène. Il suffit, avec les précautions usitées, de la recueillir avec la pipette à gaz et de la soumettre sur le mercure aux actions successives de la potasse et de l'acide pyrogallique pour constater l'absorption de la bulle et caractériser ainsi sa nature. — Dr P. Girod.

LE CHEVALIER DE PONTGIBAUD, COMTE DE MORÉ.

Pontgibaud (comte de Moré, chevalier de), né à Pontgibaud (Auvergne), le 21 avril 1758, était cadet de sa famille et comme tel moins bien partagé par la fortune. Enfermé au château de Pierre-en-Cise, près Lyon, à l'âge de dix-huit ans, sur la demande de sa famille, trop sévère à son égard, il s'évada de sa prison en 1777, en donnant une première preuve de sa décision et de son énergie. Après être à peu près rentré en grâce auprès de son père, il en obtint une pension de cent louis, sous la condition de s'éloigner. Il alla s'embarquer à Nantes sur *l'Arc-en-Ciel*, pour rejoindre son compatriote, M. de La Fayette, qui venait de partir pour l'Amérique. La

Digitized by Google

traversée fut de soixante-sept jours et se termina par la prise du petit navire français, échoué à l'entrée de la rivière James, à portée du vaisseau anglais *l'Isis*, de 64 canons.

M. de Pontgibaud étant parvenu à se sauver, alla aussitôt se présenter à Williamsbourg devant le gouverneur Jefferson, qui lui donna une sorte de passeport pour se rendre à Valley-Forge, où était alors le camp de Washington. Après un voyage des plus pénibles, dans un pays inconnu, tout de forêts et de sable, dont les rares habitants parlaient une langue qu'il ne savait pas, M. de Pontgibaud arriva, au commencement de novembre 1777, auprès de M. de La Fayette. Celui-ci l'accueillit avec bienveillance et, touché de sa jeunesse et du récit de ses aventures, l'engagea comme volontaire (5 novembre 1777) et en fit bientôt son aide-de-camp. C'est en cette qualité qu'il fut présenté à Washington.

Il revint en France sur *l'Alliance* avec M. de La Fayette et M. Duplessis-Mauduit (janvier 1779). Il fut parfaitement reçu de sa famille, et obtint du roi, en avril, une commission de capitaine de remplacement, dont il n'eut pas à payer le brevet (7,000 livres).

Pendant que La Fayette retournait en Amérique sur *l'Aigle* (capitaine de la Touche-Tréville), M. de Pontgibaud s'embarquait encore sur *l'Alliance* avec le capitaine Landais, qui devint fou pendant la traversée. Deux commissaires américains étaient sur cette frégate.

Après avoir contribué avec son général à la prise d'York, il revint en France. Il était sur *l'Ariel*, bon voilier, commandé par son ami, M. de Capellis, et qui avait été pris par l'escadre du comte d'Estaing. Cependant on mit cinquante-six jours à effectuer la traversée de Boston à la Corogne (Espagne). Sur sa route, *l'Ariel* avait pris le vaisseau anglais *le Dublin*.

M. de Pontgibaud émigra avec sa famille à la Révolution. Comme il était complètement ruiné, il apprit que le Congrès liquidait la solde avec intérêts de tous les officiers qui avaient servi pendant la guerre. Il s'embarqua aussitôt à Hambourg pour Philadelphie, où il toucha presque immédiatement et sans difficulté une somme de 50,000 francs. Il fut, avec son frère et son neveu, l'un des cinq cent trente-six gentilshommes faisant partie de la *coalition d'Auvergne*, qui avait pour but de délivrer le roi de sa prison.

Il revint auprès de son frère aîné, qui, ayant fait le sacrifice de ses dernières ressources pour sauver le roi, était parvenu à fonder à Trieste une maison de commerce sous le nom de *Joseph La Brosse*. Cette maison prospéra par suite de la confiance que savait inspirer la personne du chef qui avait réuni autour de lui ses anciens compagnons d'armes. Parmi ceux-ci figurait le marquis de Mac-Mahon et plusieurs autres officiers de mérite.

Digitized by Google

Le comte de Moré publia ses Mémoires en 1828.

Je crois devoir publier ici deux lettres que j'ai reçues de l'un de ses descendants :

« Rome, ce 20 décembre 1869.

» Monsieur,

» C'est moi qui suis aujourd'hui, comme vous l'avez pensé, le représentant du nom et de la descendance collatérale de M. Charles-Albert, comte de Moré, frère puiné du comte de Pontgibaud, mon grand-père, et appelé autrefois le chevalier de Pontgibaud. Nous avons eu la douleur de le perdre en 1839, lorsqu'il allait atteindre sa quatre-vingtième année, après une verte vieillesse encore animée par tous les souvenirs des faits mémorables dont il avait été le témoin le plus intrépide et en même temps l'observateur pénétrant. Nous avons souvent regretté que ses Mémoires, parfaitement exacts au point de vue historique, et inexacts seulement en quelques détails concernant son frère aîné, n'aient pas reproduit une foule de particularités qu'il excellait à raconter et qui ont fait le charme de mes jeunes années. Personne ne joignait dans la conversation un esprit plus vif à une courtoisie plus délicate; c'était le type du chevalier français de l'ancien régime. Sa bravoure fut toujours prête à servir les causes qu'il croyait justes et sa cordialité n'avait pas de bornes. Il répétait souvent que la Providence lui avait rendu un éminent service en donnant à son visage un certain air de sévérité, » car, disait-il, sans mon air rogue, que deviendrait ma bourse » ? Aussi avait-il des amis dévoués et nombreux dans toutes les conditions sociales.

» Le général Washington, qui l'avait vu à l'œuvre, l'honora toujours de son amitié la plus bienveillante. Malgré la divergeance des opinions politiques qui le séparaient du général de La Fayette, ils n'en restèrent pas moins liés par un sentiment très-étroit, et, en présence des révolutions qui agitaient le vieux continent, il leur arriva plus d'une fois de regretter les beaux jours de leurs expéditions dans le nouveau monde.

» Pendant un demi-siècle, le comte de Moré tint en France une place distinguée dans la société. Il avait épousé la fille unique du maréchal de Vaux, veuve en premières noces de M. le comte de Faugière, et qui était, avant la Révolution, l'une des dames d'honneur de Son Altesse Royale Mme la contesse de Provence.

» Les qualités de l'homme de guerre n'avaient point exclu chez lui celles de l'écrivain. Ses lettres familières auraient pu servir à compléter l'histoire contemporaine, dont il savait mettre les principaux traits en relief avec une vérité remarquable. Il avait écrit sous

Digitized by Google

le voile de l'anonyme diverses comédies qui furent représentées sur les théâtres de Paris. La finesse des allusions en rendit quelquefois la vogue très-brillante. Mais il ne voulut jamais faire profession d'homme de lettres, pour ne pas déroger au métier de l'homme de guerre. Aussi disait-on malicieusement, qu'il y avait par-ci par-là des fusées qui éclataient dans sa giberne. Il portait au plus haut degré l'affection pour les siens, et lorsqu'il eut perdu la compagne fidèle de sa longue carrière, il voulut finir ses jours auprès de son neveu. qu'il considérait encore comme le chef de sa maison (1). Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis et s'honorait particulièrement de la décoration de l'ordre de Cincinnatus, qu'il avait reçue au moment où cet ordre ne comptait encore que cinquante chevaliers.

» Je suis l'aîné de ses petits-neveux ; il m'a été donné d'accomplir un de ses vœux en reconstituant en Auvergne l'habitation patrimoniale où il avait vu le jour. En attendant que cette restauration puisse être complète, j'ai fixé ma résidence principale dans le département de la Manche, où je partage mes loisirs entre la culture de mes champs et la culture des lettres et des arts. Je vois à mon tour grandir auprès de moi mes successeurs, et j'aime à penser qu'ils hériteront en partie de la droiture, de l'esprit charmant et de la vaillance de celui qui fut leur grand-oncle.

» Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements bien sincères pour votre gracieuse communication, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le comte de PONTGIBAUD,

» *Membre du Conseil général du département de la Manche.*

» *P. S.* — Je vous serais très-reconnaissant de me faire connaître quand votre intéressant ouvrage aura paru. »

« Château de Fontenay, près Montebourg (Manche), 1er mai 1870.

» Veuillez agréer, Monsieur, tous mes remerciements pour l'article relatif aux Mémoires du comte de Moré, mon grand-oncle. Il donne une idée vraie de son style et de son caractère, mais je dois vous signaler une légère inexactitude au point de vue généalogique. Le comte de Moré avait épousé, en deuxièmes noces, la comtesse de Fougière, fille du maréchal de Vaux ; c'est un de mes cousins du

(1) Armand-Victoire de Moré, comte de Pontgibaud, pair de France sous la Restauration, qui fit faire en France des progrès marqués à l'exploitation des gîtes métallifères et dont l'œuvre commencée subsiste encore dans les montagnes de l'Auvergne. — Voir dans le *Times* les « Mines de Pontgibaud », cotées chaque jour à la Bourse de Londres.

Digitized by Google

Gévaudan qui s'est allié avec la famille de Chaulnes. Enfin, je ne suis pas seul représentant de la famille de Pontgibaud, mais seulement le chef de cette maison, comme étant l'aîné de deux frères, dont un a été tué à l'ennemi à Solférino, laissant un fils mineur, et dont l'autre, conseiller général en Maine-et-Loire, a été l'un des propagateurs les plus sérieux des meilleurs procédés agricoles appliqués à cette région.

» Je suis heureux de trouver une occasion nouvelle de vous offrir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

» Le comte de PONTGIBAUD. »

(*Traduit d'une Biographie américaine de Balch.*)

D.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Notre confrère, M. Albert Maire, vient de publier dans l'*Annuaire du département de Vaucluse* pour 1886, un « Essai d'un dictionnaire » philologique des noms de lieu du département de Vaucluse ; in-8°, » 116 p. » — En outre des études par lui données à la *Revue d'Auvergne*, M. Maire avait déjà publié les travaux suivants : « Armorial » critique des communes du département de Vaucluse ; — Document » sur la peste de 1629 dans le Comtat ; — Notice sur l'hôpital Sainte » Marthe d'Avignon ; — Les statuts de Mazan en 1777 ; — Le Congrès » artistique à Avignon ». Ces différents articles ont paru dans *la Provence artistique et pittoresque*, 1882-1883. — « Les signes des tâche- » rons sur les remparts d'Avignon » dans le *Bulletin monumental*, 1884.

— M. Doniol, membre de la Société d'émulation, vient de publier dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, mai 1886, une notice sur le départ du marquis de La Fayette pour les États-Unis en 1777. M. Doniol publie quelques documents peu connus sur ce que le gouvernement royal appela en son temps une équipée.

— La Bibliothèque de l'École des Chartes publie dans les trois premières livraisons de 1886, une notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange, architecte des Jésuites (1569-1641). Quelques-uns des travaux et des dessins de cet architecte ayant été exécutés pour l'Auvergne, nous pensons en devoir dire quelques mots.

Les volumes qui contiennent les dessins de Martellange avaient été jusqu'à ce jour attribués à François Stella, peintre lyonnais du

Digitized by Google

XVIIe siècle. M. Bouchot a démontré que l'attribution était fausse e restitué ces dessins à leur véritable auteur.

Collège du Puy, commencé en 1605.

« On voit par les actes publiés dans le livre de M. Charvet, » qu'Etienne Martellange avait donné en février 1605 le projet de » l'église des Jésuites de cette ville. Nous croyons que ce plan est » celui qui est intitulé : *Pianta e alsato de la chieza del collegio del* » *Puy, al R. P. Assistente il P. Ludovico Richeomo*, sans date, et con- » servé dans l'un des volumes de M. de Breteuil (Estampes, Hd 4 b, » fol. 226). Les travaux ne furent pas sans causer de nombreux en- » nuis au jeune architecte ; après avoir fourni les mesures de fonda- » tion, en 1605, il fut envoyé une seconde fois au Puy par le P. Pro- » vincial, en 1607, pour y surveiller la construction. Cette date » donnée par M. Charvet, concorde avec les dessins de notre recueil. » En effet, le 11 mai 1607, Martellange fait une vue de la ville du » Puy (Estampes, Ub 9a, fol. 135 et 138). Puis il revient ensuite, à la » suite de difficultés avec l'entrepreneur Charpignac. Le 4 août 1616, » il avait ordonné dans une lettre citée par M. Charvet, de pousser » les murs à leur hauteur avant de commencer les voûtes ; or, ses » prescriptions ont été suivies, car, les 27 et 28 février 1617, il est de » retour au Puy et il dessine soigneusement l'église en œuvre, qui » est en effet arrêtée aux voûtes (Estampes, Ub 9a, fol. 139). Ces der- » niers dessins sont curieux en ce qu'ils donnent fort exactement » l'état des travaux en 1617, et qu'ils sont d'une assez bonne fac- » ture.

» Les Polignac étaient les bienfaiteurs du collège du Puy : Etienne » Martellange esquisse leur château bâti en nid d'aigle au faîte d'une » roche. Il date son croquis du 24 février 1617 et il écrit : « Le châ- » teau de Polignac, proche la ville du Puy. » (Ub ga, fol. 142.)

Collège d'Aurillac, commencé en 1621.

« Le collège d'Aurillac, de la province de Toulouse, fut ouvert par » la ville en 1619, et cette année même fut occupé par les Jésuites. » Martellange ne paraît pas y avoir collaboré, mais simplement y » avoir mis un visa comme inspecteur. Sur un projet lavé d'encre de » Chine, Martellange a écrit : *Hanc ideam collegii Aurillacensis con-* » *fectam a P. Christophoro Grienberger approbavit admodum R. P. N.* » *Generalis, 15 janvier 1621.* Il ressort de cette note que ce fut en » 1621 que l'on s'occupa sérieusement de l'édifice et que l'idée pre- » mière en appartenait au P. Christophe Grienberger (Hd 4, fol. 149).

— MONUMENTS HISTORIQUES. AVIS DE CLASSEMENT. — M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, par arrêté en

Digitized by Google

date du 12 juillet 1886, a classé parmi les monuments historiques les édifices du département du Puy-de-Dôme dont les noms suivent :

Artonne. — Eglise.
Besse. — Eglise.
Clermont. — Fontaine d'Amboise ; Muraille dite des Sarrasins.
Courpière. — Eglise.
Culhat. — Eglise ; Lanterne des morts.
Pontgibaud. — Restes de l'enceinte de la ville.
Royat. — Restes des thermes antiques.
Saint-Cirgues. — Croix.
Saint-Georges-sur-Allier. — Portail de l'église.
Saint-Nectaire. — Croix.
Saint-Pierre-Colamine. — Eglise ; Grottes de Jonas.
Saint-Saturnin. — Fontaine.

Les Légistes auvergnats sous François Ier. — A propos de publications récentes sur le XVIe siècle, un écrivain que la *Revue d'Auvergne* a déjà fait connaître à ses lecteurs (1), M. G. Hanotaux, vient de donner dans le journal *le Temps* une étude historique qui offre un intérêt particulier pour notre province.

Dans ce travail, intitulé : *Le Pouvoir royal sous François Ier*, l'auteur s'attache à démontrer l'importance du règne de François Ier et l'influence capitale que le gouvernement de ce prince exerça sur l'avenir de la France, en établissant le pouvoir absolu des rois, en maintenant le royaume dans le giron de l'Eglise catholique et en inaugurant la lutte contre la maison d'Autriche.

Or les principaux membres de ce gouvernement appartenaient à l'Auvergne.

La longue période de troubles et d'agitations connue sous le nom de *Guerre de cent ans*, avait prouvé à tous en France que l'on ne parviendrait à se garantir des dangers intérieurs et extérieurs, et par suite à s'assurer l'indépendance et l'ordre qu'au moyen de la centralisation, de l'unité. Cette unité, ce fut naturellement à la royauté qu'on la demanda. Ceux qui dirigèrent les esprits dans ce sens, ce furent surtout les gens de robe, les hommes de loi, *les légistes*, comme il est de mode de les appeler. Ils ne formaient pas à proprement parler *un parti*, mais bien plutôt une école dont le centre était dans le midi de la France, et principalement dans le Parlement et l'Université de Toulouse.

Lorsque François Ier fut appelé à succéder à Louis XII, il se trouva que, par suite de circonstances inexpliquées, ceux qui furent choi-

(1) *Revue d'Auvergne*, 1885, page 76.

Digitized by Google

sis pour diriger les affaires publiques appartenaient tous à cette école autoritaire et centralisatrice. « Celui de tous, dit M. Hanotaux, qui » parait avoir eu sur le roi la plus haute influence, celui en qui se » résument les tendances autoritaires de toute l'époque, l'homme qui » certainement a eu la vue la plus claire du principe et de la mé- » thode de gouvernement qui convenait au principe, fut Antoine » Duprat. L'histoire a épousé contre sa mémoire la haine des nom- » breux intérêts lésés par son administration. Il n'en reste pas moins » une des figures les plus intéressantes de notre passé. Si l'on pou- » vait connaître le fond des choses, peut-être se trouverait-il que pas » un homme n'a eu une influence plus grande sur nos destinées. Il » fut, en tout cas, le prototype quelque peu scolastique mais très- » nettement accusé des grands cardinaux ministres qui ont achevé » l'œuvre d'unification et de domination entreprise par lui.

» Il était originaire de cette Auvergne féconde en ministres du pou- » voir absolu. La première partie de sa carrière paraît avoir dépendu de » la protection du duc de Bourbon. Ici encore, il serait utile de re- » marquer un fait qui n'a pas été observé et qui ressort très-nette- » ment des nouvelles recherches de M. P. Pâris. Pendant les pre- » mières années du règne, le duc de Bourbon, dont la haute intel- » ligence ne peut être niée, fut un des conseillers les plus écoutés du » jeune roi. Il était évidemment, en 1515, des amis intimes de Louise » de Savoie; il appartenait à la même *cabale*. Sa recommandation » passait à la cour pour aussi puissante que celle de qui que ce » fût. C'était le temps où l'on restaurait, pour la lui offrir, la charge » de connétable. Plus tard il se brouilla avec ses anciens amis, avec » ses protégés. Mais ce fut à la suite d'une intrigue politique mal » connue et dont le véritable sens paraît avoir été dénaturé à plai- » sir par les chroniqueurs et les historiens. Au début du règne, il tra- » vaillait certainement lui aussi à l'accroissement de l'autorité royale, » et nombre de ceux qui, par la suite, en furent les soutiens, étaient » à cette époque ses amis et ses clients. Notamment, c'est par l'in- » termédiaire de ce prince que Louise de Savoie paraît avoir été mise » en relations avec cette ardente école de Toulouse, avec les Auver- » gnats: les Duprat, les De Pins, les Marillac, les Briconnet, les » Tournon qui allaient jouer un rôle si considérable (1).

» Tous ensemble, aidés par le caractère hautain et la grande in- » telligence de la reine-mère, soutenus par la nature vive et per- » sonnelle du roi, donnèrent, en quelques semaines, au nouveau

(1) A côté de ceux de Duprat et de Marillac, M. Hanotaux aurait pu placer les noms de plusieurs autres de nos compatriotes qui participèrent plus ou moins au gouvernement du pays, tant sous le règne de François Ier que sous celui de ses fils, et notam-

Digitized by Google

» régne son empreinte définitive. Tandis que les militaires préparaient la brillante et folle aventure qui les portait à la conquête de cette Italie tant désirée et tant enviée, les autres méditaient le système de jurisprudence et d'administration qui devait mettre toute la force publique dans la main du pouvoir royal. Dans les finances, dans la justice, dans le régime militaire, dans les affaires religieuses, dans tout le champ ouvert alors à l'activité politique et administrative, nous voyons ce plan se dérouler avec une telle suite, avec une telle concordance et une telle précision des moindres détails, qu'on ne peut croire un seul instant qu'une œuvre si bien conçue et exécutée avec autant de décision et de succès, ait été le produit du caprice d'un seul homme, ni même des préoccupations personnelles ou de la volonté particulière de quelques ministres. Ce fut en réalité l'exécution d'un programme, la réalisation d'idées longtemps méditées et qui arrivaient à la lumière dans un temps particulièrement favorable à leur éclosion.

» C'est en se plaçant à ce point de vue que l'histoire devra considérer le gouvernement de François Ier. Son tempérament individuel, l'éducation qu'il avait reçue, l'influence de Louise de Savoie, l'exemple des princes italiens, les habitudes militaires et chevaleresques qu'il avait acquises de bonne heure, ont pu faciliter, par l'ensemble des qualités et des défauts qui se développèrent en lui, la réalisation des idées autocratiques. Mais ces idées, ce programme, étaient hors de lui; ils appartenaient sinon à sa génération tout entière, du moins aux hommes qui l'entouraient au moment où il montait sur le trône.

» Si donc, l'on veut porter un jugement sur la direction donnée dès cette époque à la politique française, il ne faudra pas oublier de mentionner, en dehors de l'action du prince, celle de ce grand parti qui pouvait passer alors pour le parti national. La France était allée, dans cette circonstance, comme cela lui est arrivé déjà plusieurs fois dans le cours des siècles, là où elle avait cru rencontrer la force, la stabilité, la gloire..... «

ment le nom d'*Antoine Dubourg*, de Riom, qui fut chancelier de France, et ceux de plusieurs Issoiriens, parents ou amis de la famille Duprat : *Michel Vialart*, maître des requêtes au conseil du roi qui, au milieu du XVIe siècle, fut envoyé dans le Lyonnais comme commissaire enquêteur ; *Barillon*, dont les petits-fils occupèrent, au XVIIe siècle, de hautes fonctions dans la diplomatie et l'administration ; *Paul Ardier*, etc.

Un autre de nos compatriotes, contemporain de Marillac et comme lui originaire d'Aigueperse, aurait pu aussi être rappelé, ne fût-ce que pour mémoire. Comme Duprat, *Michel de l'Hospital* prit une part importante au gouvernement de la France, seulement son esprit et son caractère étaient tout différents ; et le régime *du bon plaisir* quand même ne trouva jamais en lui un serviteur bien disposé et bien accommodant.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

A. Chassaing. — *Spicilegium Brivatense*, Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. *Paris, Imprimerie nationale*, 1886; in-4°.

Le *Spicilegium Brivatense*, que vient de publier M. Chassaing, est un des plus remarquables et des plus importants recueils de documents concernant l'Auvergne qui aient été faits sur cette province. C'est un fort volume in-4°, de 752 pages, qui comprend 211 pièces, la plupart inédites, classées dans l'ordre chronologique, toujours si avantageux pour ces sortes de recherches.

L'auteur de ce livre, qui réunissait ces pièces en vue de faire le *Dictionnaire topograghique de la Haute-Loire*, a soin de nous indiquer lui-même les diverses divisions auxquelles peuvent se rapporter les documents qu'il a recueillis; c'est ainsi que chacun de ses paragraphes porte un titre en italique avec le rapport des pièces ou l'indication importante d'une de ces pièces; nous croyons devoir les signaler ici :

Géographie, — Comptes des baillis d'Auvergne, — Jean de Trie, — Modification des limites des bailliages d'Auvergne et du Velay, — Division financière de la Basse-Auvergne en onze prévôtés, — Féodalité, — Chartes de coutumes seigneuriales, — Charte de paréage, — Accords ou traités entre seigneurs pour la justice, — Histoire du droit, — Philologie, — Guerre de cent ans, — Foires et marchés, — Verreries, — Curiosités historiques, — Chapitre de Saint-Julien de Brioude, — La Voûte, — La Chaise-Dieu, — Pébrac, — Blesle, — Les Chazes, — La Vaudieu, — La Bajasse, — Sceaux divers...

Cette dernière partie est accompagnée d'une planche en photogravure, représentant six sceaux intéressants et curieux. En voici les légendes : 1° La paix ou confrérie des chevaliers brivadois; 2° Géraud de Montclard, abbé de la Chaise-Dieu; 3° Chapelle de Brioude; 4° Cour du prieuré de la Voûte; 5° Armand de Flaghac, abbé de Pébrac; 6° Prieur et couvent de la Vaudieu.

Le plan d'après lequel M. Chassaing a publié ce *Spicilegium* est admirablement compris. La préface se compose de I-XIV pages, puis viennent les sceaux avec les légendes : 1 planche et XV-XVII pages. Les documents historiques suivent ensuite et vont des pages 1 à 588. L'*Index chronologique des documents* prend de 589 à 603, et la *Table alphabétique des noms de personnes et de lieux* se poursuit depuis la page 605 à 751. Au verso de cette dernière feuille se trouvent les *additions et corrections* qui ne comprennent que 23 lignes.

Digitized by Google

Les deux tables qui terminent ce recueil sont bien conçues, très-complètes et soigneusement rédigées ; leur utilité est incontestable.

Notre but, en dépouillant ce *Spicilegium*, a été de noter ce qu'il y avait de plus particulièrement intéressant pour l'Auvergne.

Nous croyons utile d'appeler l'attention des historiens et des archéologues sur des pièces absolument inédites et qui éclaircissent certains points historiques, restés obscurs jusqu'ici. Tel est le document de 1401 qui indique d'une manière précise la division du bas pays d'Auvergne en onze prévôtés et six cent trente-quatre paroisses. Chabrol lui-même, dans ses *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, n'avait pas résolu cette question.

Les pièces suivantes, datées de 1361-1363 (13 sept.), 1364 (4-30 avril), 1364 (16 mai), 1364 (23 juin)... se rapportent toutes à des épisodes de la guerre de cent ans, en Auvergne.

Enfin, la langue romane d'Auvergne, si pauvre en documents curieux et originaux, s'enrichit de quatre pièces nouvelles, dont les dates varient de 1271 à 1375. Voici ces pièces :

Censier du prieuré de Vieille-Brioude, 1271 ;

Quittance donnée par Béraud Ier, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et sire de Mercœur, du capital d'une rente de 20 livres qui lui était due par le chapitre de Brioude, 1353 ;

Quittance donnée par Béraud Ier, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et sire de Mercœur, de 400 écus d'or et du capital d'une rente de 40 livres, qui lui étaient dus par le chapitre de Brioude, 1354 ;

Quittance donnée par Béraud II, comte de Clermont et sire de Mercœur, dit le comte Camus, à Maure Dauphine, sa grand'tante, abbesse de Blesle, de la somme de 50 francs d'or, montant de la contribution de l'abbaye de Blesle dans le pâtis imposé sur la terre dudit dauphin pour la délivrance de Brion et de Roche-Charles, 1375.

Nous ne devons pas omettre les nombreux actes relatifs à la construction ou à la réparation des châteaux-forts détruits soit par la guerre des Anglais, soit pour une autre cause ; ces actes sont de la plus haute importance pour les archéologues et leur permettent de dater définitivement les vestiges de ces monuments qui pourraient encore subsister dans la région.

On peut juger en parcourant le volume, par l'énumération des titres, combien un recueil de ce genre est utile pour l'étude de l'histoire d'une province. M. Chassaing a été bien inspiré en réunissant ces documents dans un volume unique ; il a fait œuvre d'historien érudit et judicieux qui a cure surtout de l'exactitude des documents, de leur valeur et de leur utilité. Les éloges ne lui ont pas été ménagés,

Digitized by Google

ainsi qu'on peut le voir dans la *Revue de l'Ecole des chartes* et autres publications sérieuses.

Nous ne pouvons que nous associer à ces éloges, si bien mérités, en les accentuant encore parce que nous serons probablement appelé à consulter souvent le *Spicilegium Brivatense*. — A. Maire.

OUVRAGES NOUVEAUX.

P. de Nolhac. — Le *Canzoniere*, autographe de Pétrarque, communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par Pierre de Nolhac, maître de conférences à l'Ecole des hautes études. *Paris, Klincksieck*, in-18 jésus, 30 p.

Dr Chibret. — Skiascopie, ses avantages, sa place en ophthalmologie. *Paris, Davy*. In-8°. 8 pages. (Extrait des Archives d'ophthalmologie; mars-avril 1886.)

Corréard (F.). — Michelet. *Paris, Lecène et Oudin*, 1886.

Déroulède (P.). — Le premier grenadier de France, La Tour d'Auvergne. *Paris, G. Hurtrel;* in-32, col.

Boucomont. — De l'angine granuleuse arthritique, ses caractères et son traitement; par le Dr Boucomont, inspecteur des Eaux de Royat. In-8°, 32 p. *Paris, Levé*.

Massillon. — Petit Carême, suivi des Sermons sur les vices et les vertus des grands, et pour la bénédiction des drapeaux au régiment de Catinat; par Massillon. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, avec des notes philologiques et littéraires et des sommaires analytiques, par M. E. Deschanel, professeur de littérature française moderne au Collège de France. 3e édition. In-12. *Paris, Delagrave*. 1886.

Obsèques de M. F. Mandet, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Riom, directeur du Musée, etc. (24 juin 1885). In-8°. *Riom, Jouvet*.

Université de France. Académie de Clermont. — Rentrée solennelle des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, le 14 nov. 1885. In-8°. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

G. Rouchon.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

L'ÉCOLE CENTRALE

DU

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

(1796-1804)

« Avant 1789, il y avait en France, a dit M. Guizot (1), une grande et active concurrence entre tous les établissements particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations savantes, littéraires, religieuses, qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très-efficace ; c'est à elle qu'ont été dus en grande partie les bienfaits du système d'éducation de cette époque et la vitalité, cette vitalité énergique, qu'il a manifestée à différentes époques. »

L'ancienne France avait donc, nul ne le conteste plus aujourd'hui, un système d'enseignement qui ne manquait ni de force ni de grandeur. Elle possédait des universités, des collèges, des petites écoles; la collection des ordonnances royales et synodales, les recueils des actes et décisions des conciles, les documents conservés dans les dépôts publics témoignent suffisamment que le pouvoir civil, le pouvoir ecclésiastique et les simples particuliers avaient quelque souci de l'éducation nationale. Mais tous ces établissements créés à des dates diverses et sans origine commune, ne possédaient aucun lien essentiel les

(1) Séance du Corps législatif du 15 mars 1835.

Digitized by Google

uns avec les autres, et du défaut d'unité dans la direction, dans la discipline, dans les méthodes d'enseignement, étaient nés de graves abus, signalés par les cahiers des bailliages et des sénéchaussées.

A vrai dire, lors de l'expulsion des jésuites, en 1763, on essaya bien d'introduire une sorte d'uniformité dans cet ensemble si disparate. L'autorité royale manifesta le désir de voir les usages de l'Université de Paris pénétrer dans les collèges de province. En Auvergne, en particulier, un membre du Parlement de Paris, le président Rolland, chargé de la haute surveillance des collèges de Clermont, de Billom et de Mauriac, travailla pendant plus de quinze ans à diriger dans ce sens l'enseignement secondaire. D'ailleurs, à la chute des disciples de saint Ignace, l'esprit laïque, qui jusque-là avait principalement caractérisé l'Université de Paris, l'esprit laïque reçut comme une sorte d'impulsion. L'approbation des maîtres et des professeurs, qui précédemment appartenait à l'évêque diocésain ou à son délégué, fut peu à peu accaparée par les Intendants. Bientôt ceux-ci intervinrent également dans les révocations, et cela sans aucune résistance de la part de l'autorité religieuse.

Rien n'est plus remarquable que l'unanimité des doléances, en 1789, pour la réforme du régime général de l'enseignement. Les cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers-état s'accordent pour constater le défaut de direction et d'unité dans les écoles, grandes et petites. Le clergé, surtout, soumis à une doctrine uniforme et à une même discipline, insiste pour que dans le régime des études apparaisse un plan commun qui ait force de loi dans tout le royaume et qui embrasse l'éducation entière, depuis les Universités jusqu'aux plus humbles écoles. « Qu'un code d'éducation nationale, dit le cahier des ecclésiastiques de Provins, établisse des lois qui fixent les objets de l'enseignement public et la discipline à y maintenir. Que les Universités,

Digitized by Google

les collèges, les séminaires, les maisons religieuses des deux sexes, les maîtres des villes et des campagnes y soient également assujettis (1) ».

Les trois ordres étaient donc d'accord pour réclamer une nouvelle organisation de l'instruction publique. La route était libre, débarrassée de tout obstacle; l'action législative de l'Assemblée constituante trouvait pour s'exercer un terrain admirablement préparé; cependant le rapport sur l'instruction publique ne fut déposé qu'en septembre 1791. Déjà l'Assemblée avait renversé presque tout l'ancien édifice social, quand elle songea à la réforme de l'enseignement national. Le premier rapport qui lui fut présenté à ce sujet avait pour auteur un évêque qui, d'ailleurs, allait bientôt déposer la crosse et la mitre : M. de Talleyrand.

Ce rapporteur n'était, à ce que l'on prétend, que le porte-voix d'un savant oratorien, Desrenaudes, dont les idées auraient été adoptées par le célèbre évêque d'Autun, idées largement conçues, mais peu pratiques. Il est fait table rase, dans ce système, de toutes les traditions; on y sent d'une manière marquée la transition de l'esprit religieux à l'esprit philosophique; le souvenir de Jean-Jacques Rousseau et de la philosophie sensualiste de Condillac s'y retrouve d'une façon manifeste et constante.

M. de Talleyrand commence par distinguer deux sortes d'instruction : l'une nécessaire à tous, l'instruction élémentaire, et l'autre seulement utile, l'instruction secondaire. Du moment que l'instruction élémentaire est nécessaire à tout le monde, l'Etat la doit à tous les citoyens, et il la doit gratuitement; la gratuité est pour l'Etat un devoir, car il lui importe que chacun soit instruit, d'abord pour l'ordre et la sécurité publics, qui sont une conséquence des progrès de la civilisation, ensuite pour la richesse nationale qui résulte de la capacité de

(1) Félix Rocquain : *L'Education nationale et les cahiers de 1789.*

Digitized by Google

chacun des membres de la nation, enfin pour l'avancement des sciences théoriques et pratiques, l'instruction primaire provoquant et secondant les efforts du génie individuel.

Ainsi donc, d'après M. de Talleyrand, l'instruction doit être gratuite, mais il ne la veut pas obligatoire : il repousse l'obligation comme contraire aux droits du père de famille. « La nation, dit-il, page 26, offre à tous le grand bienfait de l'instruction, mais elle ne l'impose à personne. Elle sait que chaque famille est aussi une école primaire, dont le père est le chef. Elle respecte ces éternelles convenances de la nature qui, mettant sous la sauvegarde de la tendresse paternelle le bonheur des enfants, laisse au père le soin de prononcer sur ce qui leur importe davantage, jusqu'au moment où, soumis à des devoirs personnels, ils ont le droit de se décider eux-mêmes. »

Au-dessus des *écoles primaires,* essentiellement gratuites, M. de Talleyrand plaçait les *écoles de district,* assez analogues à ce que nous appelons aujourd'hui les écoles d'enseignement secondaire. Ici, la gratuité n'est plus admise, parce qu'il ne s'y donne pas des connaissances *nécessaires,* mais des connaissances *utiles,* et ces connaissances-là l'Etat n'a pas besoin de les rencontrer dans tous les citoyens, mais chez quelques-uns seulement, les plus distingués.

Le troisième degré d'enseignement, au-dessus des écoles primaires et des écoles de district, comprenait les *écoles de département.* Elles correspondaient à peu près à nos écoles spéciales actuelles et étaient de quatre sortes : séminaires, écoles de médecine, écoles de droit et écoles militaires. Il devait y avoir 4 grandes écoles de médecine, 10 écoles de droit, 23 écoles militaires. On remarque avec étonnement que ni l'agriculture, ni l'industrie, ni le commerce ne sont mentionnés dans cette liste.

Digitized by Google

Nous n'entrerons pas dans le détail des études et des matières de l'enseignement aux différents degrés; cela sortirait du cadre général que nous nous sommes tracé dans cette espèce de préface à l'histoire de notre Ecole centrale. Nous ajouterons seulement que comme tribunal suprême, chargé de donner l'impulsion à l'enseignement et de maintenir l'exécution des lois, M. de Talleyrand établissait un comité composé de six commissaires, siégeant à l'Institut national, et de six inspecteurs nommés par le roi et résidant à Paris. « Mais, disait le rapport, comme l'instruction est la première défense contre les abus de l'autorité, la destitution des commissaires de l'Instruction publique ne doit être prononcée que par le Corps législatif. »

La lecture du travail de M. de Talleyrand fut achevée le 19 septembre 1791. L'Assemblée était sur le point de se dissoudre; il fut impossible de discuter et de voter les projets de décrets présentés. On décida que tous les établissements d'instruction et d'éducation existants continueraient à fonctionner provisoirement, jusqu'à l'organisation définitive des écoles. Malheureusement, ces établissements étaient depuis deux ans dans un état de ruine presque complète. De temps immémorial, en France, les dîmes avaient été l'une des principales ressources des écoles. Elles formaient en partie la dotation de l'instruction publique. Nombre de collèges et de petites écoles en vivaient. Les uns et les autres furent frappés à mort par l'abolition des redevances. D'autre part, en cette même année 1791, les derniers professeurs, qui étaient presque tous ecclésiastiques, ayant en majorité refusé de prêter le serment civique, furent déclarés déchus de leurs emplois, en vertu du décret du 15 avril 1791. La plupart des vieux collèges furent fermés, et de ce nombre fut le collège de notre ville de Clermont. L'année suivante, le décret du 18 août 1792, en déclarant « détruites et supprimées toutes les congrégations religieuses, régulières et sécu-

Digitized by Google

lières, d'hommes et de femmes », abolit du même coup les petites écoles des villes et des campagnes qui, en général, étaient aux mains du clergé et des congrégations enseignantes. L'enseignement national était dans le désarroi le plus absolu, lorsque Condorcet donna lecture à l'Assemblée législative, le 20 octobre 1792, de son célèbre rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique.

Sensualiste déclaré, soutenant que les hommes doivent vivre selon les instincts de la nature et, par suite, vivre en toute liberté ; ne voyant dans les lois que des jalons propres à indiquer la route, et non des barrières destinées à restreindre l'activité humaine, Condorcet demanda la liberté absolue de l'enseignement, son indépendance, sans aucune restriction. « Cette indépendance, disait le philosophe, fait partie des droits de l'espèce humaine. Puisque l'homme a reçu de la nature une perfectibilité dont les bornes inconnues s'étendent, si même elles existent, bien au-delà de ce que nous pouvons concevoir encore ; puisque la connaissance de vérités nouvelles est pour lui le seul moyen de développer cette heureuse faculté, source de son bonheur et de sa gloire, quelle puissance pourrait avoir le droit de lui dire : Voilà ce qu'il faut que vous sachiez, voilà le terme où vous devez vous arrêter ? Puisque la vérité seule est utile, puisque toute erreur est un mal, de quel droit un pouvoir, quel qu'il fût, oserait-il déterminer où est la vérité, où se trouve l'erreur ? »

Partant de pareils principes, Condorcet ne pouvait accepter un enseignement d'Etat. Pour lui un tel enseignement est le fait d'un despotisme intolérable, c'est un obstacle apporté au progrès de l'instruction : « La puissance publique, ajoute-t-il, doit d'autant moins donner ses opinions pour base de l'instruction, qu'on ne peut la proclamer comme au niveau des lumières du siècle où elle s'exerce. »

Toutefois, il ne faut pas s'y tromper, la liberté d'enseigner, réclamée par Condorcet, n'est pas le droit laissé à

Digitized by Google

tout citoyen, non fonctionnaire, de faire des cours et de fonder des écoles à ses propres frais et sous sa propre responsabilité. Ce qu'il veut, c'est uniquement la liberté donnée aux professeurs de l'Etat d'enseigner ce qu'ils voudront et comme ils voudront. On ne trouve dans le rapport aucune trace du droit d'enseigner sans faire partie du corps enseignant.

Dans ses détails, le plan de Condorcet suit à peu de choses près les divisions de celui de Talleyrand, seulement il est plus vaste et plus compliqué ; les établissements y sont plus nombreux, attendu que Condorcet distingue cinq degrés d'instruction : les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts, les lycées, la société nationale des sciences et des arts.

Pas plus que M. de Talleyrand, Condorcet ne pose le principe de l'obligation de l'instruction primaire : il ne veut que la gratuité. Mais ici l'instruction primaire est singulièrement étendue ; elle ne s'arrête pas seulement aux éléments de la science et de la langue ; les écoles secondaires, ou écoles primaires supérieures, préparent à l'enseignement des instituts ou collèges.

Les instituts, qui dominent les écoles secondaires, ne diffèrent de celles-ci que par une importance plus grande donnée aux sciences mathématiques et physiques. D'ailleurs, dans tout le système, la prééminence est donnée aux sciences sur les lettres. Le rôle utilitaire de l'enseignement scientifique avait séduit le philosophe rationaliste.

Les instituts ou collèges devaient être au nombre de 114, et il devait y en avoir au moins un par département. Au-dessus d'eux étaient les lycées, au nombre de neuf, correspondant à nos facultés modernes et chargés de distribuer l'enseignement supérieur.

Dans ces quatre degrés d'instruction, écoles primaires et secondaires, instituts et lycées, l'enseignement devait être totalement gratuit.

Digitized by Google

Enfin, pour couronner l'édifice, Condorcet voulait une Société nationale des sciences et des arts, composée de plusieurs centaines de membres habitant, par moitié, Paris et les départements. Cette société se recrutait elle-même, dirigeait, surveillait, améliorait l'enseignement, sans contrôle, de sa seule autorité. Elle nommait les professeurs des lycées qui, à leur tour, nommaient les professeurs des instituts, lesquels dressaient la liste des professeurs aptes à l'instruction primaire et secondaire, dont l'élection était remise aux municipalités et aux pères de famille.

Le plan de Condorcet, où, soit dit en passant, il est à peine parlé de l'éducation des filles, pas plus que dans celui de Talleyrand, le plan de Condorcet fut présenté à la Législative au mois d'avril 1792, mais il ne put être voté, ni même discuté, par une assemblée agonisante. Néanmoins, il servit de base au rapport sur l'organisation des écoles primaires, présenté à la Convention dans les derniers jours de novembre 1792, par Lanthenas, au nom du comité d'instruction publique.

La proposition de Lanthenas donna lieu à des débats passionnés. Rabaud-Saint-Etienne exposa, dans la séance du 21 décembre, un plan où les fêtes nationales jouaient un grand rôle. Il voulait, dans chaque canton, en pleine campagne, un temple dit national, entouré de grands arbres. Là, sous la présidence d'un sénat de censure, composé de vieillards des deux sexes, on lirait, à certains jours de fête, la déclaration des droits et des devoirs, on chanterait des hymnes en l'honneur de la Liberté, et l'on alternerait les exercices physiques et littéraires.

On en était au projet de Rabaud-Saint-Etienne, quand la délibération fut interrompue par Marat : « Quelque brillants que soient les discours que l'on nous débite ici, s'écria le farouche sectaire, ils doivent céder la place à des besoins plus urgents. » Et aussitôt il appela l'attention de l'Assemblée sur une affaire purement politique. La séance

Digitized by Google

se continua au milieu de récriminations et de menaces réciproques. Un peu plus tard, le coup d'Etat du 31 Mai anéantissait les projets de Condorcet avec la politique des Girondins.

Après le 31 mai, le travail de la Convention se concentra dans les Comités. Parmi ceux-ci, le moins laborieux n'était pas le Comité de l'instruction publique. Dès le mois de juin, son président, Lakanal, présentait un projet d'écoles nationales, aux dispositions réellement nettes et pratiques, et n'oubliant pas ce qu'avaient oublié les précédents faiseurs de projets : l'éducation des femmes.

La Convention accueillit assez mal ce travail qui, cependant, n'était pas sans valeur. Un discours de Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, retrouvé après sa mort dans ses papiers, et lu par Robespierre, suscita l'enthousiasme des Jacobins, parce que Le Pelletier se prononçait pour un seul degré d'instruction, pour l'éducation commune. « Je demande, disait l'auteur, que depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12 ans pour les garçons, et jusqu'à 11 pour les filles, tous les enfants, sans distinction et sans exception, soient élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, reçoivent mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. » Ces rêveries furent prises au sérieux par Robespierre qui les défendit avec conviction contre Grégoire et plusieurs autres conventionnels.

En fin de compte, la Convention chargea le Comité d'instruction publique de lui présenter un autre projet plus démocratique que celui de Lakanal.

Le Comité se mit de nouveau à l'œuvre et le mathématicien Romme, notre compatriote, communiqua un autre essai qu'il venait d'élaborer. On préféra à son travail celui d'un député obscur, nommé Bouquier, et le décret du 29 frimaire an II fut le premier acte législatif, se rapportant à l'instruction publique, qui reçut un commence-

Digitized by Google

ment d'exécution. Les instituteurs et les institutrices pouvaient s'établir librement, sans autre condition qu'un certificat de civisme ou de moralité délivré par la moitié du Conseil général. Aux municipalités, aux pères de famille, était attribuée la surveillance des écoles et des maîtres.

Les difficultés du moment empêchèrent une application un peu générale de la loi. On était au plus fort de la tourmente révolutionnaire, les communes étaient trop agitées par les passions politiques pour qu'elles pussent s'occuper de l'instruction de la jeunesse, et le gouvernement central songeait alors exclusivement au salut public.

Après le 9 thermidor, il y eut un moment d'apaisement dont on profita pour donner à l'administration des affaires intérieures une impulsion féconde. Des hommes spéciaux traitèrent les questions de finance, d'économie politique, d'instruction publique, avec une compétence marquée et une autorité incontestable. Daunou, en particulier, présenta sur l'enseignement national une loi organique dont les dispositions sont comme la synthèse de tous les travaux et de tous les projets antérieurs. La Convention vota cette loi le 3 brumaire an IV, la veille même du jour où elle devait se séparer. Des écoles primaires étaient établies dans chaque canton, des écoles centrales dans chaque département; de plus, des écoles spéciales, et parmi elles l'École polytechnique (créée par le décret du 7 vendémiaire an III), devaient donner le haut enseignement scientifique et littéraire. Enfin, venait l'Institut, divisé en trois classes seulement : sciences physiques et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux-arts.

II.

Fonder un grand établissement d'enseignement secondaire dans chaque département ne semblait pas alors

Digitized by Google

chose facile et promptement réalisable. Le gouvernement, en 1795, avait la coalition sur les bras, 800,000 hommes aux frontières, des assignats dépréciés, une caisse vide. Cependant le Directoire n'hésita pas; il se fit attribuer par une loi du 25 messidor an IV (13 juillet 1796) tous les bâtiments des anciens collèges et s'épargna ainsi de grands efforts de construction et d'argent. Quant aux dépenses nécessitées par le personnel des nouvelles écoles, la loi du 3 brumaire an IV disposait que le traitement fixe et annuel de chaque professeur serait le même que celui des administrateurs de chaque département : soit 3,000 et 2,000 francs, suivant la population. En conséquence, un crédit de 2 millions 496,619 francs fut voté pour l'an VI (1).

Les administrations départementales mirent le plus grand zèle à installer les écoles qui venaient d'être créées. L'instruction publique était partout en souffrance. A Clermont, l'Institut national, établi par les soins de Couthon et ouvert le 16 juin 1793, n'avait pas réussi. Les professeurs s'étaient retirés peu de temps après, « reconnaissant eux-mêmes combien le défaut d'élèves les rendait inutiles (2). » Il n'y avait plus ou presque plus d'écoles primaires (3). Elles s'étaient fermées durant la formidable crise qu'avait traversée le pays : il fallait, en quelque sorte, ressusciter l'instruction publique, lui donner une vie nouvelle, une impulsion puissante.

L'organisation des écoles centrales avait été confiée par la loi du 3 brumaire an IV aux administrations départementales et aux jurys d'instruction; mais, comme les membres des jurys d'instruction étaient nommés par les administrations elles-mêmes, on peut dire que ces der-

(1) Albert Duruy : *L'Instruction et la Révolution.*

(2) Compte-rendu des administrateurs du district de Clermont, de l'an III à l'an IV. (Arch. du P.-de-D., Domaines. District de Clermont. Liasse 55.)

(3) Rapport des administrateurs au Ministre de l'Intérieur (3 frimaire an VI).

Digitized by Google

nières eurent en définitive la haute main sur l'enseignement public, dans toute l'étendue de leur ressort.

L'activité et le dévouement à la chose publique ne manquaient pas à ces administrateurs départementaux. Hommes aux promptes initiatives, aux idées libérales, ils montrèrent tout de suite leur ardent désir de répondre aux vœux du gouvernement à l'endroit de l'enseignement national; ils se mirent à l'œuvre avec un zèle vraiment digne d'éloges.

Réunis en séance, le 26 germinal an IV (15 avril 1796), les administrateurs du Puy-de-Dôme prirent l'arrêté suivant :

ARTICLE 1er.

L'École centrale du département du Puy-de-Dôme, établie à Clermont dans le local du ci-devant collège, sera en pleine activité le 1er prairial prochain.

ART. 2.

Les citoyens qui prétendent aux places de professeurs seront examinés et élus le 15 floréal par le jury central d'instruction.

ART. 3.

Les citoyens Grangier-Lamothe, Mabru fils, Taché, notaire, Mallet-Lavedrine, Teillot, Feydit, Thévenin, Veyron, Bayle père, Madur-Dulac, Teyras-Grandval, Lavigne, Chomette père, Raymond, Lavort, Chandezon, Bonnefoi, Madieu fils, Riberolles, nommés par notre arrêté dn 1er germinal, pour les jurys d'écoles primaires, formeront à Clermont le jury central.

ART. 4.

L'enseignement sera divisé en trois sections.

Il y aura dans la 1re section :

1° Un professeur de dessin;

Digitized by Google

2° Un professeur d'histoire naturelle;

3° Un professeur de langues anciennes.

Il y aura dans la 2e section :

1° Un professeur d'éléments de mathématiques;

2° Un professeur de physique et de chimie expérimentales.

Il y aura dans la 3e section :

1° Un professeur de grammaire générale;

2° Un professeur de belles-lettres;

3° Un professeur d'histoire;

4° Un professeur de législation.

Le citoyen Cournon, ingénieur de l'arrondissement de Clermont, fera, en présence dudit jury, un détail et devis estimatif des travaux nécessaires à cet établissement.

Signé : Vimal-Lajarrige, Desribes, Boutarel, Baudet, Labarthe, Chollet.

Un arrêté postérieur, en date du 27 floréal an IV (16 mai 1796), rapporta l'arrêté précédent en ce qui concernait la composition du jury d'instruction. Les citoyens Grangier-Lamothe, Mabru fils et Rabusson-Lamothe furent nommés en remplacement des dix-huit membres désignés en l'article 4 de l'arrêté du 26 germinal.

Définitivement constitué, le jury central s'occupa sans retard de recruter des professeurs. Un procès-verbal de délibération du 11 prairial (30 mai) nous donne à cet égard d'intéressants renseignements que nous transcrivons ici :

« Le citoyen Gault est inscrit sur la liste pour la chaire de dessin. Il y avait des doutes sur son civisme (1). Il a écrit pour les dissiper. Le jury, rendant justice à ses connaissances, ses talents supérieurs et sa morale reconnue, le nomme professeur de dessin. Ce citoyen a déclaré avoir déjà professé et avoir eu d'abord pour moyens d'existence plusieurs pensions, dont quelques-unes étrangères, les-

(1) On lui reprochait de n'avoir pas prêté le serment de haine à la royauté, exigé par un arrêté du Directoire exécutif, en date du 21 nivôse an IV (11 janvier 1796).

Digitized by Google

quelles supprimées ne lui ont laissé d'autres ressources que ses talents (1).

» Pour la chaire d'histoire naturelle, le jury pouvant se flatter que M. de Saussure père l'accepterait, le jury saisit avec empressement l'occasion de procurer l'enseignement d'un savant aussi illustre (2).

» M. de Pons, nommé pour les langues anciennes. Le jury a pris sur son compte les informations suivantes :

(1) Pierre-Marie Gault, né en 1757, à Paris, vint à Clermont en 1792, muni de lettres de recommandation de Couthon. Il ouvrit dans cette ville une école de dessin et de peinture, et fut professeur à l'Institut qui remplaça le collège, en 1793. Dans la note de ses œuvres artistiques, par lui remise au jury d'instruction, nous lisons : « A fait le portrait de Marie-Angélique Corneille, descendante du grand Corneille, gravé par Vangeliste. Le citoyen Gault a fait graver ce portrait au profit de ladite Corneille en 1787 ; de plus, a fait le portrait en pied du maréchal de Richelieu, tableau de 8 pieds de haut sur 7 de large, gravé par Vangeliste (1788) ; plus deux portraits historiés en couleur, gravés en Angleterre. Autres divers tableaux ayant pour sujet des fables de La Fontaine, appartenant à divers à Varsovie (voir le livret du Salon de 1791) ; plus divers tableaux, dessins, vues pittoresques et sujets composés, appartenant au roi de Pologne. Tableaux de marine. » (Arch. du P.-d.-D., Adm. cent. Inst. publ. 1791-99. Q n° 65.)

Gault, qui se faisait appeler Gault de Saint-Germain, est l'auteur de *Lettres sur l'Auvergne*, restées manuscrites et conservées à la Bibliothèque de Clermont. Il a publié, en collaboration avec Rabany-Beauregard, en 1802, le *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*. Les notes qui lui ont servi pour ce travail sont aujourd'hui entre les mains de M. Paul Le Blanc, de Brioude.

(2) Voici la lettre que les administrateurs de notre département écrivirent à M. de Saussure, en messidor an IV, pour lui notifier sa nomination. Nous en avons trouvé la minute aux Archives départementales, fonds de l'Ecole centrale. On y verra que le savant genévois était déjà venu faire des études géologiques en Auvergne, ce qui l'avait mis en relation avec plusieurs de nos compatriotes, notamment avec le chimiste Mossier. Dès lors, rien de surprenant qu'on ait songé à lui pour la chaire d'histoire naturelle, quand s'organisa l'Ecole centrale, le savant ayant mainte fois manifesté son admiration pour les richesses scientifiques de notre pays :

« *Les Administrateurs du département du Puy-de-Dôme*
à M. de Saussure père, à Genève.

» Monsieur,

» Il appartient à un peuple libre qui a recouvré ses droits, qui a reconquis sa liberté, » d'appeler, d'honorer les talents ; et la seule manière vraie de les honorer est de les » rendre utiles à tous. Cette maxime reconnue, adoptée par le gouvernement français, » reçoit aujourd'hui son application.

» Le Jury central d'instruction publique de ce département vient d'acquérir des droits » à la reconnaissance publique, à celle particulière de nos concitoyens ; il vous a

Digitized by Google

homme éclairé, studieux, très-versé dans la connaissance des langues anciennes, d'une bonne moralité, et d'opinions politiques à l'abri de tout reproche. Biens patrimoniaux pour moyens de subsistance (1).

» appelé à la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Puy-
» de-Dôme.

» Nous, organes de la loi, nous nous sommes empressés de sanctionner un choix que
» nous avions désiré et que l'opinion publique avait fait depuis longtemps. Les amis
» de la science et de la liberté s'en réjouissent. Tous désirent voir le nom de De
» Saussure inscrit sur la liste des citoyens français.

» Notre pays, nos mœurs, nos richesses naturelles, vous sont connus. Vous avez lu
» dans le livre de la nature. Vous savez qu'ici elle offre un vaste champ et aux médi-
» tations du philosophe et aux recherches du savant. Puissent toutes ces considérations,
» réunies au vœu bien prononcé de nos concitoyens de vous posséder, vous déterminer
» à venir habiter paami nous. Il nous est bien doux d'être l'organe de sentiments que
» nous nous faisons gloire de partager.

» Salut et fraternité. »

De Saussure n'accepta pas; mais il fut professeur à l'Ecole centrale du Léman, en 1798. Il est mort en 1799. Son fils, naturaliste et chimiste en renom, décédé en 1845, a été correspondant de l'Institut de France.

(1) M. de Pons (Jean-Marie) était né à Frugères-les-Mines (Haute-Loire). On l'appelait, avant la Révolution, le chevalier de Pons. Son frère, le marquis de Pons, après avoir été officier aux gardes-françaises, devint capitaine au régiment de Beauvoisis. Son neveu, Pierre-Jean-Luc-César comte de Pons, né à Frugères, le 24 février 1770, fit partie des pages de la Petite-Ecurie, sous Louis XVI, et fut nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, en 1814. M. Jean-Marie de Pons se maria, pendant la Révolution, avec une jeune fille de Sainte-Florine, Madeleine Bergoin, dont il eut trois filles. « Si mon père n'a pas émigré, disait l'aînée de ces filles, Mlle Anne de Pons, dans
» une requête adressée au duc d'Angoulême en 1824, c'est qu'il était trop âgé et in-
» firme; mais il a été enfermé dans plusieurs maisons de réclusion, et pendant ce
» temps on a pillé et vendu les biens; la plus grande partie du peu qui restait, mon
» père l'a employé à envoyer des secours à son neveu et à ses autres parents qui étaient
» émigrés. Mon cousin-germain, le vicomte de Pons, de Brioude, qui est chevalier de
» Saint-Louis, était dans les derniers pages de Louis XVI, et c'est mon père qui a fait
» tous les frais nécessaires pour l'équiper. »

M. de Pons, après la fermeture de l'Ecole centrale, ouvrit un cours gratuit à Clermont, jusqu'à l'ouverture du lycée où il fut nommé professeur. Il est mort en 1815 ou 1816. Sa fille aînée, Anne ou Annette, était, en 1823, sous-maîtresse dans un pensionnat de jeunes filles à Paris. Elle se maria plus tard avec un général au service du roi de Prusse, M. de Wagner, décédé à Paris en 1854. Mme de Wagner a fait partie de la cour de Napoléon III; elle a été lectrice de l'impératrice Eugénie. Retirée à Brioude, chez son cousin M. Gustave de Pons, après les événements de 1870, elle est morte dans cette ville il y a quelques années. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Paul Le Blanc.)

Digitized by Google

» Roquecave, connu par ses connaissances profondes, a été appelé aux mathématiques. Homme sage, retiré, uniquement occupé à l'étude; excellente moralité, bon citoyen, vivant de ses moyens de famille (1).

» Deserre (physique et chimie). A déjà professé les sciences plusieurs années. Renseignements les plus flatteurs sur son zèle, son aptitude, son civisme. A professé la physique et la chimie à Marseille, et précédemment habité Paris, où il se rendait journellement à la Bibliothèque dite du Roi; vivant actuellement à Romagnat avec sa femme et ses enfants.

» Grammaire générale. — Chirac, ancien professeur à l'Institut national; ci-devant dans l'ordre bénédictin, où il avait professé huit ans. Depuis sa sortie, a enseigné à Saint-Jean-d'Angély (2).

» Le citoyen Jeudy, connu par plusieurs ouvrages historiques et ayant professé les belles-lettres à La Flèche, nommé à la chaire d'histoire. Subsiste d'un commerce de

(1) Roquecave d'Haumières (Jean-Pierre-François-Régis), né à Clermont en 1761, fils de J.-B.-Raymond Roquecave d'Haumières et de Jeanne-Marie-Marguerite de Lachapelle, fut tout d'abord professeur de mathématiques à l'Ecole militaire d'Effiat, puis choisi, en l'an III, par les administrateurs du District pour aller à l'Ecole normale de Paris. Il est mort à Clermont, docteur ès-sciences, officier de l'Université, le 24 juin 1836, âgé de 75 ans et célibataire. Après la fermeture de l'Ecole centrale, il a professé au lycée de Clermont. Son petit-neveu, M. Roquecave d'Haumières de Thuret, a été avocat au barreau de Clermont, ainsi que son arrière-petit-neveu, M. Adrien de Thuret.

(2) Chirac (François-Victor), né à Mareughe-Lembron, le 29 juillet 1758, entra dans la congrégation de Saint-Maur et jeta le froc aux orties à la Révolution. Il fut désigné, en l'an III, par les membres du District de Clermont, avec Roquecave et Jeudy-Dugour, pour suivre les cours de l'Ecole normale que la Convention avait créée à Paris par le décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). Près de 1,500 élèves, envoyés par tous les districts de France, vinrent écouter Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Bertholet, Daubenton, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, La Harpe, Garat. Mais les élèves étaient trop nombreux, trop libres, trop peu préparés : l'institution ne réussit pas; elle fut abrogée le 30 floréal an IV (19 mai 1795). L'Ecole normale fut plus tard rétablie par Napoléon, en 1808.

Chirac a été professeur de la seconde classe de grammaire au lycée de Clermont. Il était le neveu de Gaultier de Biauzat, et il est mort à Pont-du-Château, le 28 mai 1837.

Digitized by Google

librairie et autres objets. Principes sans reproches relativement à la Révolution, et d'une moralité à l'abri de tout soupçon (1).

» Législation. — Gautier-Biozat, de la première Assemblée nationale.

(1) Antoine Jeudy-Dugour, né à Nohanent, près de Clermont, le 29 janvier 1766, était fils d'autre Antoine, notaire, et d'Amable Jolienne ou Joliette. Il entra dans les ordres, et en 1788 il signait : « L'abbé Jeudy du Gour. » (Voir *Lettre de M. l'abbé Jeudy sur la critique du voyage d'Auvergne* (de Legrand-d'Aussy), *faite par un prétendu jeune homme de 22 ans.* — Biblioth. de Clermont, Imp. d'Auv., n° 17.) A la Révolution, l'abbé Jeudy quitta le froc et se maria à Clermont, le 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794), avec Clarisse Oliver, âgée de 25 ans, fille de Jean Oliver et de Marguerite Forster, originaire de Londres, « habitant depuis environ six ans la commune de Clermont, section de la République. » Parmi les témoins figurent : Antoine Jeudy, père de l'époux; Edouard Onslow, âgé de 35 ans, Sébastien Châteaubodeau, officier des armées de la République, et Marie-Madeleine Mayez, épouse dudit Châteaubodeau. De ce mariage naquit, le 18 septembre 1795, une fille à laquelle on donna les prénoms de Marie-Madeleine-Clarisse. Quelques semaines après son mariage, Jeudy-Dugour fut envoyé à Paris, par le District de Clermont, comme élève à l'Ecole normale. Au moment de l'organisation des Ecoles centrales, il fit la demande suivante pour une place de professeur :

« Au représentant du peuple chargé de l'organisation des Ecoles centrales.

» Citoyen représentant,

» J'étois autrefois membre d'une congrégation libre, dévouée toute entière à l'éducation de la jeunesse. J'ai publié alors un *Coup d'œil philosophique sur l'Histoire de France*, une *Histoire publique et secrète de Henri IV*, et quelques ouvrages élémentaires que je croyais utiles à mes élèves. J'ai continué depuis à me livrer à l'étude, à celle surtout de l'histoire et de la politique. Le fruit de mes travaux dans ces deux sciences est une *Traduction avec des notes critiques du droit de la paix et de la guerre, de Puffendorf*, une *Histoire de l'établissement de la république des Suisses*, qui n'est pas encore imprimée, et une *Histoire de Cromwell* que j'ai présentée à la Convention nationale. Si ces différents ouvrages et le zèle avec lequel je me suis consacré autrefois à l'enseignement sont des titres suffisants pour me nommer à la chaire d'histoire philosophique des peuples et d'économie politique, je reprendrai avec un nouveau courage des occupations que je n'ai quitté *(sic)* qu'à regret.

» Jeudy-Dugour, élève de l'Ecole normale. »

(Sans date ni lieu.)

Après le licenciement de l'Ecole normale, en floréal an IV, Jeudy-Dugour monta une librairie à Paris. Nommé professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Clermont, il n'accepta point ce poste, comme le prouve cette lettre :

« Clermont-Ferrand, 19 thermidor an IV.

» Aux Citoyens composant l'Administration du département du Puy-de-Dôme.

» Citoyens,

» Je suis fâché de n'avoir pas répondu à la confiance dont vous et le Jury central

Digitized by Google

» Belles-lettres. — Laville, de Billom, ci-devant prêtre, ayant suivi le cours d'instruction aux écoles normales, s'est donné par goût à l'étude de la littérature. Rien de défavorable sur son civisme (1). »

Tels étaient les professeurs désignés par le Jury central d'instruction. Ces maîtres avaient fait leurs preuves; ils sortaient, pour la plupart, des anciens établissements congréganistes. L'un d'eux, de Saussure, avait un renom de science sur lequel on comptait pour attirer de nombreux élèves. Malheureusement, de Saussure n'accepta pas le poste qu'on lui offrait; il fut remplacé par Mossier père (2), qui lui-même ne resta que fort peu de temps et eut pour successeur l'abbé Lacoste, nommé le 7 fructidor an VI (3). Gault fut destitué par le ministre le 19 brumaire an VI, et remplacé par l'architecte Joseph Laurent, le

» avez bien voulu m'honorer en me nommant à la chaire d'histoire. Des affaires indis-
» pensables m'appelant à Paris, je suis dans l'impossibilité de remplir cette place.
» Salut et fraternité.
» Jeudy-Dugour. »

(Archives du Puy-de-Dôme. Fonds de l'Ecole cent. — Note de M. Fr. Mège dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XII, 269.)

Jeudy est mort en Russie, professeur dans une université. Il avait russifié son nom. Il se faisait appeler *Degouroff*.

(1) Arch. du Puy-de-Dôme. Admin. cent. Inst. publ. Ecole cent., n° 64, liasse 1re.

(2) Jean Mossier, né à Fontanges, dans la Haute-Auvergne, en 1728, vint s'établir comme apothicaire à Clermont où il se maria, le 6 février 1764, avec Antoinette Labat, dont la mère, Marie Bompart, était la sœur d'André Bompart, marchand-apothicaire dans la rue des Gras. Minéralogiste et chimiste, Mossier était membre de l'ancienne Académie de Clermont. Il a étudié et analysé la plupart des nombreuses sources minérales de l'Auvergne. On a de lui : *Vues générales sur l'histoire naturelle des environs de Clermont*. Riom, 1796, 40 pages in-8°; — *Lettre sur l'origine de la Roche-Sanadoire*, publiée en l'an XII (1604), dans le Journal des Mines, tome XVI; — *Mémoire de l'analyse des eaux minérales du Mont-Dore et de Néris*, in-8°; — *Observations sur le basalte d'Auvergne*, etc., etc.

Ce savant est mort à Clermont, le 24 janvier 1809. Son fils, naturaliste également distingué, Jean-Baptiste-Amable Mossier, né à Clermont le 19 mai 1768, décédé célibataire le 6 mai 1838, a exercé la profession de médecin. Le Musée de Clermont possède son portrait.

(3) Lacoste (Paul-François), né à Plaisance (Haute-Garonne) le 4 février 1755, mort à Clermont le 18 avril 1826, chanoine honoraire de la Cathédrale, directeur du Jardin des Plantes, conservateur du Cabinet de minéralogie, membre de l'Académie

Digitized by Google

1er pluviôse suivant. D'autre part, la chaire d'histoire, devenue vacante par la démission de Jeudy-Dugour, le 9 thermidor an IV (27 juillet 1796), fut donnée à Rabany-Beauregard le 19 vendémiaire an V (10 octobre 1796) (1). Enfin, dans le cours de l'an VI, Biauzat, nommé membre du Tribunal de cassation, fut remplacé par Jeudy-Dumonteix, le 21 nivôse an VII (10 janvier 1799) (2).

ÉLIE JALOUSTRE.

(A suivre.)

---

des sciences, belles-lettres et arts. L'abbé Lacoste a publié un certain nombre d'ouvrages sur l'Auvergne. Il avait donné, en 1823, son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Clermont.

(1) Antoine Rabany, né à Brioude le 25 mars 1763, fils de Claude Rabany, orfèvre, et de Marie Beauregard, fit profession, le 21 mai 1784, dans l'abbaye de Saint-Pierre-la-Couture, ordre des Bénédictins. A l'âge de 22 ans, il fut envoyé au collège de Compiègne, où il professa la rhétorique pendant cinq ans. A la Révolution, il se maria avec Mme veuve Le Féron, de Compiègne. Il fut pendant deux ans (1791-92) employé à la Bibliothèque nationale. Revenu à Brioude en 1793, Rabany y séjourna jusqu'au moment où il fut nommé professeur à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme. Après la fermeture de cette Ecole, il occupa les fonctions de principal au collège de Guéret. Il est mort à Brioude le 23 octobre 1843. Rabany, qui signait « Rabany-Beauregard », a publié un certain nombre d'opuscules, parmi lesquels nous signalerons : *Promenade à Royat*. Riom et Clermont, Landriot et Rousset, sans date, in-8°, 15 pages ; — *Ode sur la naissance du Roi de Rome*. Guéret, P. Bétaulle, 1811, in-12, 7 pages ; — *Le Lys*, idylle à S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême. Clermont-Ferrand, Veysset-Delcros, sans date, in-8°, 3 pages. — La plus importante de ses publications est le *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, avec la collaboration de Gault de Saint-Germain. Paris, Fournier, 1802 (an X), in-8°, 192 pages.

(2) M. Joseph Jeudy-Dumonteix habitait Paris, où il exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé professeur de législation à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme. Il était né à Clermont en 1759. Son père, Girard Jeudy-Dumonteix, époux de Françoise Guillaume, avait une charge de procureur au Présidial. M. Joseph Jeudy est mort à Clermont, le 24 avril 1832, veuf de Marie-Françoise Gascq, et bâtonnier de l'ordre des avocats. L'acte de décès, aux registres de l'état civil, porte que la déclaration a été faite par Pierre Rudel-Dumiral, âgé de 63 ans, ancien magistrat, habitant de Chauriat, gendre du défunt, et par François Ducrohet-Dumiral, juge de paix à Clermont, âgé de 36 ans, petit-fils par alliance de M. Jeudy.

Digitized by Google

LE PÈLERINAGE D'ORCIVAL

I.

En science anthropologique, le vent souffle à cette heure du côté des études qui peuvent expliquer notre civilisation, nos mœurs, nos origines. Chacun se hâte de recueillir les précieux débris d'un passé qui croule chaque jour. Poussé par ce désir, nous résolûmes au mois de mai de l'année dernière de nous rendre à Orcival pour voir de près un pélerinage renommé, tout agrémenté de vieilles légendes et de superstitions. Nous partîmes dans la soirée par la ligne de Tulle. Le ciel était gris, l'air tiède; les nuages et les brouillards entouraient la chaîne des Dômes. Le convoi s'engage sur le lacet pittoresque qui gravit le faîte de la haute région des granits. Après vous avoir promené autour de la colline de Clermont, il fait sa première halte à Royat, ce nid de verdure et de fleurs où respire tant de poésie, où sont enfouis tant de souvenirs. En passant, on peut observer la coupe de marnes et d'arkoses qui du puy Châteix se continue au loin, tantôt à l'état de calcaire ou de grès compact, tantôt sous forme de sables ferrugineux. La ligne croise la vallée de Villars, aux retraites profondes, aux ondes cristallines; vallée célèbre par sa coulée de laves et son ancienne voie romaine. Bientôt on atteint Durtol et son val ombragé par les pins élancés et les pommiers fleuris. La vue sur la Limagne est splendide; elle s'étend à travers l'horizon brumeux jusqu'aux crêtes dentelées et sombres des montagnes du Forez. On dépasse Nohanent assis coquettement entre les vergers, au pied

Digitized by Google

des côtes de Chanturgues, au-dessous d'énormes masses volcaniques qui laissent échapper les sources limpides du Bédat. Nous montons avec peine; et la machine essoufflée lance bruyamment ses épais tourbillons de vapeur.

Aussitôt arrivé sur les terrains granitiques, on domine la riante vallée de Blanzat qui va se perdant comme un fleuve dans le vert océan de la Limagne. A tout instant le paysage change et les beautés se renouvellent dans un décor vraiment féerique. A droite apparaît le large plateau de Châteaugay couvert de basaltes arides et couronné par la haute tour des anciens seigneurs de Laqueuille. Les genêts dorés couvrent les pentes rocheuses, et la brume transparente adoucit les teintes un peu heurtées du paysage.

Les petits villages de Chanat et d'Argnat montrent leurs toits de chaume et leurs champs de seigle, indices des rigueurs ordinaires du climat dans la haute montagne. On arrive au puy de la Nugère, vieux cratère entouré de pouzzolanes, de scories et de cendres volcaniques. La voie ferrée traverse les carrières de Volvic qui de loin, avec leurs monceaux de pierres éclatées et leurs dépressions profondes, ont l'aspect d'une vaste nécropole. Les cerisiers chargés de fleurs blanches viennent un moment égayer ce paysage brûlé par les agents plutoniques. Les marronniers n'ont pas encore leurs feuilles; on dirait qu'à ces hauteurs le printemps ne peut se résoudre à venir. Il est trois heures et nous admirons dans une courte embellie le magnifique panorama au milieu duquel Riom étale ses toits rouges et ses clochers pointus. Au sortir de l'épaisse coulée de lave vomie par la Nugère aux temps quaternaires, on aperçoit comme au fond d'un abîme la tête d'une immense statue: c'est la Vierge en pierre noire de Volvic. Elle émerge comme la sombre apparition de quelque géant sorti des profondes entrailles des cratères éteints.

La ligne des puys se déroule avec ses espaces pierreux et stériles, avec ses immenses pacages où errent les trou-

Digitized by Google

peaux de vaches et de moutons suivis de bergers à la haute stature et à la lente démarche ; ils portent le bâton noueux et sont couverts comme aux temps celtiques d'un ample manteau de laine. A Vauriat, on cesse de gravir ; d'autres splendeurs attendent le touriste émerveillé. On touche au puy Chopine dont on voit les granits rouges et les blanches domites. Il s'élève en dyke conique, bigarré, du sein même du volcan des Gouttes. Sous les yeux passent rapidement les champs de pierres et de genêts, les grises pelouses parsemées de chaumières, véritables huttes gauloises. Au lointain, barrant l'horizon comme une immense muraille dentelée, les trachytes du Mont-Dore portent jusqu'aux nues leurs sommets plaqués de larges bandes de neige. Puis défilent comme dans un rêve le puy de Clierzou déjà célèbre aux temps gallo-romains, et le puy de Côme au front chauve et déprimé.

Voici Saint-Ours et ses maigres pâturages ; le soleil lance ses pâles rayons, les brises printanières n'ont pas encore échauffé de leurs caresses ces plateaux solitaires. Un des points les plus gracieux du parcours est certainement la petite ville de Pontgibaud qui semble rêver amoureusement sur les vertes rives de la Sioule, à l'ombre de son château crénelé dont le donjon se dresse avec orgueil en face de l'usine moderne. C'était fête dernièrement : Sur la place publique un *mai* chargé de fleurs balance au vent ses lanternes vénitiennes et ses rubans. L'usage de planter des mais est conservé dans nos montagnes ; c'est un reste des coutumes gauloises qui a traversé la période romaine et les temps du moyen-âge. Recueillons pieusement cet usage en passant. Il nous parle de nos lointains ancêtres. Jadis, il avait une haute signification et se rapportait au culte charmant de la nature.

La végétation commence à se réveiller des longues torpeurs de l'hiver ; les prairies qui bordent la Sioule sont couvertes d'épais tapis de renoncules jaunes. La voie s'engage dans la coulée de Louchadière où dorment sous

Digitized by Google

l'ombre des chênes les ruines de l'ancien refuge des Chazaloux qui, au temps des rapines féodales, cachait au sein des laves une partie des habitants des villages voisins. Elle longe ensuite la rivière et ses bords ombragés; aux Roziers la vallée se resserre tout à coup, et la Sioule rapide coule en grondant entre deux hauts escarpements rocheux.

On appelle enfin le Pont-de-la-Miouze; il faut descendre et prendre une autre direction.

II

Il n'existe pas un service régulier de voiture entre cette station et Orcival; mais en voyage, l'imprévu est un charme qui vient s'ajouter aux autres plaisirs de la route. Force est de prendre une charrette d'auberge et nous voilà roulant le long des pentes escarpées. Le cocher, un vigoureux montagnard, à l'habit de serge bleue, au grand chapeau à bord relevé et à galon noir, s'assied au brancard du modeste véhicule. Les vaches paissent dans les prairies humides. Une d'elles porte au cou la sonnaille; fière et dressant la tête, elle nous regarde passer avec indifférence. Une autre traîne entre les jambes une longue pièce de bois : c'est le *talabo*, appareil primitif que nous avons vu aussi dans les montagnes des Vosges et qui est destiné à dompter les bêtes au caractère sauvage et indépendant.

La route traverse le hameau de Prade et le village de Massagètes connu par l'histoire de son cimetière, par son église neuve et ses belles écoles. Les plantureuses prairies de Saint-Pierre-Roche, bordées de hautes frênaies, sont émaillées de primevères jaunes et de cardamines azurées; les seigles sont hauts, montés en épis. Nous arrivons à Olby, situé dans une grande plaine de pâturage. Trois immenses croix de bois, grossièrement faites, s'élèvent sur

Digitized by Google

un monticule. C'est le calvaire de la paroisse; le pasteur et ses brebis doivent en être fiers, car les croix se voient de loin et produisent une réelle impression de tristesse : on dirait les gibets de Montfaucon. La route descend en courts lacets, le long des rochers et des prairies, à travers les torrents et les ruisseaux; nous sommes rudement secoués par le trot saccadé de la monture et les ornières du chemin.

Après une marche un peu longue, on voit apparaître le village d'Orcival et son imposante église romane assise dans le fond d'une gorge alpestre, aux sommets boisés, aux pentes couvertes de pelouse. Le paysage est sévère, écrasé, fermé en impasse, dans un de ces sites que nos montagnards désignent du nom pittoresque de *Bout-du-Monde*, d'*Enfer*. Quelle peut être l'étymologie d'Orcival? Ce mot est composé du radical *Orce, Orse*, ou *Ors*, et du mot *Val*.

Des villages portent le nom d'*Ors* dans la Charente-Inférieure, le Nord, la Seine-et-Oise et aussi dans notre département. Les lieux appelés *Ourses, Ours, Ourches, Urs*, doivent avoir la même signification. On connaît les hameaux de l'*Ours* dans l'Ardèche, et d'*Ourses* dans les Bouches-du-Rhône. Des villages du nom d'*Ourches* existent dans la Drôme, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse; un hameau d'*Urs* se trouve dans l'Ariège. Ces diverses racines entrent dans la formation d'un grand nombre d'autres noms de lieux habités qui sont dispersés un peu partout, dans toutes les régions de la France. Dans le Puy-de-Dôme, nous en possédons plusieurs, tels que Saint-Ours, Orcines, Orcet. Enfin nous trouvons dans le Nord le village d'Orsinval, et dans la Haute-Savoie celui de Vallorcine dont la signification a littéralement le même sens que celui d'Orcival. Faut-il citer l'étymologie donnée par quelques auteurs : Orcival, *Ursi vallis*, vallée de l'Ours? Autrefois auraient vécu, disent-ils, des ours dans les montagnes environnantes, et comme preuve, ils signa-

Digitized by Google

lent des peaux d'ours attachées aux portes de l'église. Nous ignorons entièrement sur quoi reposent ces allégations; il nous a été impossible de les contrôler, et nous ne saurions jusqu'à preuves certaines admettre une pareille manière de voir.

Les noms de lieux à racine semblable sont trop nombreux et dispersés sur une trop grande étendue de la France, pour que cette racine n'ait pas une origine très-ancienne, remontant peut-être à la langue gauloise. Elle doit indiquer une certaine disposition des terrains, être en rapport avec la topographie même des lieux. Le latin possède le mot *Orcus* pour désigner Pluton; ce mot a dû aussi avoir le sens d'Enfer : *inferum*, quelque chose de profond. Orcival serait donc l'équivalent de *Val d'Enfer* ou de *Val profond*. Nous avons des appellations analogues en d'autres localités, se rapportant à des gorges étroites, à pentes rapides; ainsi le *Val d'Enfer* à Ceyrat, le *Creux d'Enfer* près de Charade, la *Vallée d'Enfer* au Mont-Dore. Nos paysans appellent encore *Enfer* un endroit hérissé de rochers, couvert de broussailles, où la culture est difficile sinon impossible. Les radicaux *Orce, Ourse, Urs*, dans la formation des noms de lieux, auraient donc une double signification, celle de gorge ou de vallée à pentes abruptes, et celle de lieu sauvage, stérile (1).

III

Il est cinq heures du soir. Les pèlerins arrivent en foule

(1) Bouillet pensait aussi qu'Orcival voulait dire val d'Enfer, mais il n'a donné aucune raison pour appuyer sa manière de voir.

A ce sujet, nous soumettons à nos lecteurs les observations suivantes :

« Le vieux mot *ors* ou *orz* du Glossaire français de Ducange signifie désagréable, insupportable, sale, horrible. Orsval et par corruption Orsival signifierait donc horrible vallée ou bien pays désolé, d'un séjour peu agréable. »

Autre étymologie : « On dit en patois Orchevat, Ourchevat. Il existe un certain nombre de lieux portant le nom d'Ourches, de Lourches. Or, d'après Mannier, ce mot viendrait d'*Oraculum* et indiquerait la chapelle primitive construite dans la vallée. »

Digitized by Google

des divers villages. Qui veut un pèlerinage efficace et obtenir sûrement la grâce désirée, doit accomplir pied-nu son chemin. Plus la route sera longue et la fatigue intense, plus les mérites seront grands. Les abords de l'église, les rues, les places publiques, si on peut appeler ainsi d'étroits carrefours et des sentiers tortueux, sont déjà très-mouvementés. Un monde de toute provenance, va et prie. A deux heures du soir les cérémonies ont commencé. Les prêtres donnent à embrasser les pieds de la Vierge miraculeuse, comme on faisait autrefois dans les temples des déesses antiques.

Nous pénétrons dans le sanctuaire. L'air de l'intérieur est lourd, surchauffé, vicié par les émanations des foules et la combustion des cierges. L'église doit être comparée à celle de Notre-Dame-du-Port, de Saint-Paul d'Issoire et de Saint-Nectaire. Moins architecturale, moins ornée, il semble que le temps ou l'argent a manqué pour ciseler et décorer la pierre des chapiteaux et des pleins-cintres. Les motifs d'ornementation sont le plus souvent des feuillages de forme fantastique et conventionnelle qui se détachent avec assez d'élégance. On observe cependant quelques rares personnages, comme par exemple sur le chapiteau du *mauvais riche* : Un sujet assis tient dans ses mains une longue bourse pendante, tandis que deux diables cornus et munis de fourches le piquent rudement aux épaules. Au-dessous on lit cette inscription hybride : FOL DIVES.

Dans le chœur se déploient d'anciennes bannières. Elles racontent les grands pèlerinages des temps passés, alors que la foi religieuse plus vive que de nos jours attirait auprès des sanctuaires renommés des populations entières frappées par les calamités publiques. Voici les noms et les dates que nous avons lus : Thiers 1626, Issoire, Landogne 1629, Montluçon, Vic-le-Comte, Auliergues, Cebazat, Montferrand, Royat, Châtelguyon, Cournon, Aulnat 1631.

Je me mets à la recherche du fameux pilier où, suivant

Digitized by Google

la tradition, les femmes stériles après en avoir fait trois fois le tour, venaient se frotter pour devenir mères. Près de lui, un prêtre assis dans une large stalle reçoit l'argent des messes. Un grand nombre de petits cierges payés et allumés par les pèlerins forment au-devant de la stalle un grand cordon de lumière. Les demandes ne cessent point, et la comptabilité quoique compliquée est très-facile à tenir.

On s'empresse, on se heurte, on se bouscule autour d'un grand support de bois où brûlent les cierges votifs. Les mains se tendent nombreuses; comme en toutes choses de ce monde, chacun veut arriver premier; en un instant le support est entièrement garni. Cependant pèlerins et cierges continuent d'affluer. Que faire? Survient un jeune abbé qui résout vite la difficulté. Il souffle sur les cierges, les prend et les emporte. Nul ne songe à protester; les impatients qui attendent leur tour sont au contraire dans la jubilation.

Derrière la porte principale, un prêtre se tient près d'une table sur laquelle est placé un pot de terre contenant de l'eau bénite et un petit rameau de buis. C'est là qu'on fait asperger et bénir des rubans, des chapelets pour son usage personnel, des chemises pour les malades, des langes pour les enfants souffreteux. Chaque bénédiction est payée comptant, et chacun est assuré qu'il en obtiendra des avantages qui se chiffreront un jour au centuple.

Des ex-voto pendent aux piliers et aux murs de l'église. Ce sont des inscriptions naïves, des petites images encadrées, des jambes et des bras moulés en plâtre; de nombreux cœurs dorés viennent rehausser l'éclat des bougies qui scintillent au maître-autel, inondant les nefs d'un flot de douces lumières. En dehors de la principale porte, pendent rouillés par le temps de grosses chaînes de fer, symbole probable de la délivrance de quelque prisonnier au pays des infidèles.

Digitized by Google

L'autel est resplendissant; à la place d'honneur est posée la statue de la Vierge miraculeuse, habillée comme une madone et la tête couronnée. Elle est d'une couleur brun-clair; je m'attendais à la trouver noire. « La Vierge d'ici est mulâtre, me dit un voisin mieux renseigné; si vous voulez voir la Vierge noire, allez à la petite chapelle qui se trouve près de la source. Je dois vous dire cependant que celle-ci est plus ancienne et possède un plus grand pouvoir miraculeux. » D'où vient le culte des Vierges noires? cette couleur est-elle accidentelle ou voulue? Est-ce le bois qui simplement noircit en vieillissant? On a cru trouver un rapport entre ces Vierges antiques et les Isis égyptiennes tenant l'enfant Horus sur les genoux. Quelques-uns ont prononcé le nom de Diane d'Ephèse. D'autres ont pensé à une influence négritique survenue à l'origine même du culte dans la vieille terre des Pharaons. Outre celle d'Orcival, nous avons dans nos régions deux autres Vierges noires remarquables, celles du Port et de Vassivières, les trois sœurs jumelles, disent les paysans.

Il existe sur la construction de l'église une curieuse légende que j'ai retrouvée en Limagne. Le maçon chargé des travaux ne savait trop où asseoir le plan et les fondations. Il se demandait avec inquiétude quel était l'endroit préféré où la Vierge manifesterait avec le plus d'éclat sa puissance et sa gloire. Il eut enfin une inspiration céleste: « Monte, lui dit une voix intérieure, monte sur la hauteur voisine, et lance devant toi ton marteau; où tu le verras tomber, tu édifieras le sanctuaire. » Le marteau fut jeté à l'instant, un ange l'emporta et le laissa choir au fond du val, sur l'emplacement actuel de la crypte.

IV

La nuit tombe rapidement dans les gorges profondes des montagnes; le ciel est couvert d'épais nuages et le vent s'engouffre en mugissant dans les hauts sapins. Il est sept

Digitized by Google

heures; les pèlerins sortent lentement sous les noirs arceaux romans et se forment en deux bandes distinctes. L'une se dirige du côté de la source sacrée, l'autre prend un chemin escarpé qui monte au tombeau de la Vierge, petite construction entourée d'une grille de fer et placée dans le voisinage même de l'église. Les deux processions marchent avec lenteur, psalmodiant des hymnes et des versets. Quelques prêtres accompagnent, des falots guident la marche, et les pèlerins vont d'eux-mêmes comme des troupes de fantômes errant à travers les feux-follets. Par la nuit sombre et dans un site sauvage, ce cortège, ces chants ont quelque chose de solennel et de lugubre. L'harmonie n'en est pas la note dominante et le ton général prend un caractère primitif, mystérieux, en rapport avec les lignes indécises et sévères qui encadrent ces scènes de religion nocturne. L'esprit se reporte aux temps passés, quand les druides pratiquaient leurs secrètes cérémonies dans les sombres profondeurs des forêts de la Gaule.

Après une heure de promenade dans les chemins pierreux, le long des haies de noisetiers et d'aubépines, les pèlerins rentrent par groupes compacts, précédés de jeunes filles qui font entendre des cantiques pleins de ferveur et de rusticité. Une fois abrités sous les voûtes sonores, les groupes se séparent et chantent sur des modes et des tons différents. Un dévot original, un citadin sans doute, souffle de toutes ses forces dans un vieil instrument de cuivre; il ajoute à la cacophonie générale une note qui n'est pas dépourvue de gaîté.

On se presse aux confessionnaux; le prêtre est peu sévère ou les péchés sont bénins, car les absolutions ne se font pas longtemps attendre. Un prédicateur monte en chaire; les cantiques cessent et le silence s'établit. Après une courte allocution sur les vertus et la puissance de la madone d'Orcival, après des exhortations pieuses et des conseils pour les exercices de la nuit, il avertit les fidèles

Digitized by Google

qu'il reste encore une bannière à adjuger. Il demande un petit don, une obole : un tel honneur n'est pas à dédaigner. Ce droit de porter une bannière, une statue, que l'on achète aux enchères, s'appelle dans nos montagnes le *Droit de Reinage*. Cette coutume en grande faveur autrefois, tend partout à disparaître. Je connais cependant un pays où les jeunes gens rivalisent de générosité pour porter en procession le saint patron de la paroisse. Ils donnent une somme d'argent; ils croient que grâce à cet acte de piété et malgré les nouvelles lois, ils seront dispensés du service militaire. Cette croyance, bien que démentie tous les ans, n'en est pas moins profondément enracinée. A Orcival, tout objet servant aux processions est mis à l'enchère. Comme ces objets sont nombreux et les amateurs bien disposés, le résultat est facile à deviner. On offre ainsi au public non-seulement la statue et les enseignes, mais encore la croix, le dais, les falots, et autres choses encore. Les quatre porteurs de la Vierge sont les plus favorisés, aussi donnent-ils jusqu'à cent francs chacun pour sentir sur leurs rudes épaules le céleste fardeau. Il est vrai qu'ils seront aidés en ce labeur méritoire par quatre prêtres marchant pieds nus dans les rocailles des sentiers.

Les cérémonies du soir sont terminées, le clergé se retire et abandonne la pleine jouissance de l'église à la foule des pèlerins.

C'est alors un moment curieux qui fait rêver l'observateur et le transporte à deux mille ans en arrière, dans quelque temple de Vénus ou de Diane. Chacun a choisi une place convenable pour mieux passer la nuit. On s'entasse sur les degrés du maître-autel, sur les supports des piliers; on s'enfonce, on se loge dans les anfractuosités, on se hisse sur les pierres saillantes, sur les confessionnaux. Dans la crypte, les fidèles se pressent nombreux. Un vieux paysan se tient debout dans la chaire, le bonnet sur la tête, marmottant le chapelet; au milieu de cette

Digitized by Google

foule accroupie et sommeillante, il forme, sous la lumière blafarde des lampes, un tableau d'une singulière couleur. Le long du mur, dans l'intervalle de deux colonnes, un jeune montagnard est assis sur les dalles tenant une fille entre ses bras. Tous les deux dorment d'un profond et paisible sommeil. *O sancta simplicitas!* Les garçons des villages voisins viennent au pèlerinage, poussés par un sentiment qui n'est pas toujours de nature religieuse. On les voit errer dans le temple, poursuivant les jeunes filles. Ils les prennent à la taille, les pincent aux bras et rient sans songer à mal. Parfois, garçons et filles sortent ensemble. Ils vont à la recherche d'une atmosphère profane, moins lumineuse, à l'auberge enfumée boire le vin chaud et s'amuser un peu. C'est ainsi que nos paysans aiment à mettre en toute chose un brin de gaîté et d'amour, même au sein du sanctuaire et des cérémonies religieuses. . . . . .

. . . . . .

Les cantiques s'élèvent, éclatent de tout côté. Ici on récite le chapelet, là les litanies de la Vierge; plus loin on entonne des nocturnes. Et quand chacun a épuisé son répertoire, quand on est las des chants pieux, il n'est pas rare d'entendre résonner le couplet de quelque vieille complainte, ou le refrain d'une chansonnette. On se sent chez soi, on boit, on mange comme aux champs, on dort, un cierge à la main, sur l'épaule de son voisin. L'église n'est plus qu'un vaste caravansérail, abritant les voyageurs fatigués, et bientôt les ronflements sonores viennent mêler leurs tons graves aux murmures des prières, aux saintes voix des cantiques. Ainsi la nuit se passe.

Onze heures ont sonné; nous gagnons notre chambre d'auberge. Nous la trouvons pleine de flacons et de victuailles, provisions nécessaires à la grande fête du lendemain. Les consommateurs vont et viennent; les portes sont ouvertes et les tables toujours servies. Vers deux heures du matin, des conversations animées s'élèvent

Digitized by Google

dans les salles du rez-de-chaussée. Les bouteilles se vident; les verres s'entrechoquent. Un pèlerin fait un discours sur la Vierge d'Orcival, sur le temps, sur la République... Cependant le vent souffle et la pluie cingle la vitre; on ne perçoit bientôt plus dans le val endormi que les bruits saccadés du torrent qui frémit et de la tempête qui gronde. Le sommeil s'appesantit sur ma paupière et j'entends comme dans un lointain profond tinter l'angelus du matin.

V.

Au lever de l'aurore on se rend à la grotte où murmure la source sacrée. L'eau est abondante, fraîche, limpide, comme toutes les eaux des terrains granitiques. Elle se déverse dans un bac extérieur où les pèlerins viennent se laver les mains et le visage, faire des ablutions comme aux fontaines des mosquées. Dans l'esprit des croyants, cette eau efface les péchés et peut même guérir les infirmités corporelles. Chez tous les peuples catholiques, les anciens et les nouveaux sanctuaires de la Vierge manquent rarement de fontaines miraculeuses. Au temps actuel, on a bien abusé un peu des ablutions et des bains dans les piscines sacrées. Au lieu de miracles, de graves accidents sont survenus; ils donneront à réfléchir aux malades qui seraient tentés d'employer ce mode primitif de traitement.

Le temps est affreux; la tempête a soufflé toute la nuit. Le froid est vif et la neige tombe à gros flocons; on se croirait au cœur de l'hiver. Les pèlerins arrivent malgré toutes les inclémences du ciel; des uns ont marché toute la nuit, d'autres sont montés sur des chars ou des charrettes. Ils sont tous mouillés, moulus, transis; c'est un spectacle lamentable, bien fait pour refroidir le zèle et l'enthousiasme. Je gagne ma chambre, véritable grenier d'abondance; elle est envahie par une foule de jeunes pè-

Digitized by Google

lerins qui sont venus s'y réconforter et se réjouir. Je me mets à la fenêtre d'où j'ai vue sur la place publique et la grande porte de l'église.

Quelle mauvaise journée! dis-je à l'hôtelière qui venait servir sa bruyante clientèle. La procession ne pourra pas sortir. — Rassurez-vous, me répond-elle, il fait toujours beau quand on promène la Vierge d'Orcival. Et je vis la femme sourire. Le vent faisait rage, et les flocons de neige décrivaient en tombant de longues spirales et de rapides tourbillons. Je me rendis sur la place. Les marchands d'objets religieux, les vendeurs de chapelets, de rubans, de statuettes faisaient triste figure. J'essayai de pénétrer dans l'église, mais elle était remplie; force me fut de revenir sur mes pas.

J'allai visiter le cimetière situé, malgré la loi, à côté de l'église, au centre même du village; il était dans un état déplorable d'entretien. Pas de mur de clôture; les gens, les bêtes pouvaient venir à toute heure profaner les sépultures. Les herbes y poussaient hautes et épaisses, cachant sous leurs feuillages et leurs racines la pierre des tombeaux. La nuit, les pèlerins avaient ajouté à toutes ces horreurs, et leurs traces étaient visibles partout. Je fis alors de tristes réflexions. Le pèlerinage fait tomber dans les tiroirs du presbytère des sommes d'argent incalculables, au point que le poste d'Orcival est un des plus enviés du diocèse. Comment se fait-il qu'avec tant de richesses, on ne puisse pas en distraire un peu pour protéger l'asile des morts, mettre leurs dépouilles à l'abri de toute injure, de toute profanation? Il est vrai qu'autrefois la fabrique prélevait une certaine part sur les dons et les messes qui durant l'année affluent au sanctuaire; mais aujourd'hui l'argent prend une seule et même direction. Les habitants ont voulu protester auprès de l'évêque, mais leurs réclamations sont restées sans effet.

La messe finie, des abbés fraîchement tonsurés vont anxieux, sortent et rentrent tour à tour, constatant

Digitized by Google

avec dépit les couleurs sombres et menaçantes du ciel. Et la Vierge impassible attend sous le porche le moment favorable pour prendre le chemin de la montagne. Plusieurs fois on la sort, plusieurs fois on la ramène. Le ciel décidément, pris de démence, lutte contre lui-même; et les lois qui gouvernent la pluie et les vents, malgré les désirs et les prières de la foule, suivent leur cours inexorable. Enfin, après plus d'une heure d'attente et d'inquiétude, on profite d'une courte embellie et la statue part en procession. Quatre gendarmes de la brigade de Rochefort l'escortent, sabre au poing. Ils lui font toucher les objets que leur passe le public, des chapelets, des rubans, des médailles, des livres. Le cortège s'engage sur un chemin escarpé; il heurte une foule de mendiants, d'aveugles, d'estropiés plus ou moins authentiques qui crient, gesticulent et demandent la charité. D'habitude on porte près de la châsse un enfant atteint de quelque maladie chronique, dans le but d'obtenir une guérison surnaturelle; malheureusement nous n'avons pu voir cette année une si intéressante exhibition. Et la procession gravit avec lenteur la pente rocheuse. Les cantiques montent au ciel; les notes claires, un peu criardes des jeunes villageoises s'envolent dans les bois, réveillant les échos endormis. Les prêtres, les chantres psalmodient à tue-tête les litanies de la Vierge ou quelque hymne latin. Les cloches sonnent toutes à grande volée.

L'officiant s'arrête au tombeau de la Vierge et commence une série de prières, de versets et d'oremus. Les pèlerins s'entassent contre la grille, se bousculent; chacun cherche dans sa poche quelque menue monnaie, et les sous pleuvent sur la grande dalle funéraire.

Une croix de bois très-grossièrement équarrie est couchée sur le sol. Après la bénédiction, on se précipite sur elle, le couteau à la main, on s'empresse d'en enlever des fragments qui seront conservés dans la famille comme de véritables talismans. On brise à coups de marteaux et de

Digitized by Google

cailloux les pierres du chemin, et les morceaux en sont gardés pieusement. On arrache les épines des buissons, persuadé qu'elles sont semblables à celles de la sainte couronne d'épines et pourront servir d'amulettes. On coupe de petits rameaux de sapin que l'on distribuera plus tard à ses amis et connaissances. On se pare d'un morceau de mousseline bénite qu'on dit enlevée au voile de la Vierge. Comme aux pardons de Bretagne, on cueille des bouquets de genêts; on les attache à la charrette et au cheval qui ainsi décorés feront une entrée triomphale au retour du pèlerinage. La légende prétend qu'une étoile brillante accompagne la procession, mais il faut pour l'apercevoir être dans un état de pureté parfaite. Cette marque de distinction ne doit pas être fort enviée, car au bout d'un an et un jour, la mort vient réclamer ceux qui ont eu le rare bonheur de contempler l'astre miraculeux.

Quand les prières sont achevées auprès de la tombe et que la source des offrandes semble tarie, le pieux cortège retourne à son point de départ. Il s'engouffre sous les voûtes romanes et le clergé entonne aussitôt les vêpres et des actions de grâce. Cette dernière cérémonie clôture les exercices religieux. Tout le monde se répand alors sur la pelouse ou gagne le cabaret. Les garçons prennent au bras les jeunes villageoises; on danse, on rit jusqu'au soir. Les pèlerins partis de loin attellent leur voiture et s'empressent de reprendre leur chemin. Ceux qui sont venus demander une grâce particulière, le pardon de quelque gros péché, s'en retournent à pied et font parfois d'une seule traite un trajet fort long.

VI

Le pèlerinage d'Orcival présente à l'observateur un véritable sujet d'étude. On y trouve les divers types des habitants de la montagne. On reconnaît facilement parmi eux trois races distinctes. L'une, de haute stature, a les

Digitized by Google

cheveux noirs, gros et droits, les yeux bruns, la figure ovale, le menton pointu et le nez long. Les jambes et les bras sont un peu grêles et le buste très-allongé. La seconde est blonde, de taille moindre ; les yeux sont bleus et le buste plus court, plus arrondi. Elle diffère du type blond que l'on rencontre en Normandie et en Allemagne, par des caractères moins beaux et moins purs. Une race métis s'est enfin formée de la fusion de ces deux types. On la distingue par ses cheveux châtains, ses yeux gris et ses formes moins anguleuses. Le nombre des blonds dans nos montagnes est plus grand que je ne le pensais. Ils ont dû pénétrer dans la contrée avec les invasions kymriques de l'ère gauloise. Le fond brun de la population a une ressemblance étroite avec certaines races du littoral africain de la Méditerranée ; il descend très-probablement du grand rameau aryen qui a commencé d'envahir l'Europe à l'époque néolithique. On pourrait peut-être par un examen minutieux trouver dans nos régions montagneuses un certain nombre de représentants des premières races quaternaires ; mais il faudrait pour obtenir un résultat sérieux avoir plus de temps que nous n'en possédions et faire des observations rigoureuses dans les ossuaires et sur le vivant.

Les anciens costumes de la montagne disparaissent tous les jours. Les jeunes gens sont habillés comme en Limagne ; les cravates et les gilets sont cependant de couleurs plus éclatantes et les chapeaux sont bordés de rubans. Les femmes âgées revêtent encore le manteau à capuchon de serge bleue, l'ancien *bardocucullus* des Gaulois ; et les hommes par les temps de neige et de pluie se couvrent de la large et épaisse *limousine*. Quelques-uns portent les cheveux très-longs, comme aux temps de la Gaule chevelue.

On est étonné de trouver dans un site sauvage et solitaire une église d'aspect si imposant et de dimensions si considérables. Autrefois cependant, la population de la

Digitized by Google

contrée n'était pas plus dense que de nos jours ; il a donc existé des raisons très-puissantes pour établir dans ce val désert un culte spécial, un pèlerinage à la Vierge. On observe dans les environs d'Orcival plusieurs monuments mégalithiques. Nous citerons spécialement une pierre branlante connue des paysans sous le nom de *Pierre du Deveix* ou du Sorcier, ainsi qu'un dolmen appelé la *tombe de Saint-Jean.* Ce dernier nom est toute une révélation ; en le rapprochant de celui du petit monument qu'on croit être la tombe de la Vierge, nous sommes amené à penser qu'en ce dernier endroit existait primitivement un second dolmen. Nous savons que ces grossières constructions qui datent des âges de la pierre polie et du bronze, ont été l'objet d'un culte superstitieux très-florissant à l'époque gauloise (1). De là la désignation de *Pierre des Fées* en France, de *Pierres Fades* en Auvergne, de *Tombeaux des Géants* en Allemagne et en Danemark. Nous savons aussi que les Gaulois adoraient d'une manière spéciale les sources et les fontaines. Ce culte s'allia naturellement plus tard à celui des Naïades et des Nymphes du polythéisme latin. Aussi les conquérants romains voyaient-ils d'un œil favorable des superstitions si voisines des leurs et se gardaient-ils d'y porter le moindre obstacle, comme ils firent sans cesse au grand culte national, au Druidisme. Déjà à cette époque, devait exister dans le vallon d'Orcival un pèlerinage important. On venait y vénérer les fées des dolmens et la source sacrée dont les eaux limpides possèdent toujours les mêmes vertus.

Le christianisme bien qu'opposé à l'origine à toutes ces pratiques des anciens cultes de la nature, ne fut jamais assez puissant pour les détruire d'une manière complète dans l'esprit des populations rurales. Malgré les défenses des conciles et les prédications de l'Eglise, le culte des

(1) Dans la vie de saint Patrice, les Celtes d'Hibernie sont appelés *adorateurs de pierres.*

Digitized by Google

pierres et des eaux n'en continua pas moins comme par le passé. Il ne restait à la nouvelle religion qu'un moyen d'arriver au triomphe définitif de ses idées et de ses dogmes, c'était d'adopter les anciennes pratiques, de les absorber en les mettant sous la protection de la Vierge et des saints. C'est ce qu'elle fit partout. Ces compromis furent acceptés de part et d'autre. Voilà pourquoi nous retrouvons aujourd'hui sous le manteau chrétien une multitude de superstitions, de cultes locaux qui se rapportent aux anciennes religions du Druidisme et du polythéisme gaulois ou romain.

Il n'est pas difficile de reconnaître que le pèlerinage d'Orcival était jadis en relation avec un ancien culte phallique, et nous allons citer des faits qui le prouvent jusqu'à l'évidence. On est d'abord frappé de voir en ce lieu sacré tant de jeunes garçons et de jeunes filles des villages voisins qui vont ensemble et passent la nuit à l'ombre du sanctuaire. Cette agglomération, ce pêle-mêle confus dans l'église rappelle les fêtes nocturnes qui se célébraient à l'époque des mystères dans les temples de la Grèce antique. Aujourd'hui encore, les nouveaux époux ont l'habitude d'assister à ce pèlerinage dans le but de rendre leur union heureuse et féconde. Les jeunes gens avides de mariage gravissaient autrefois en priant le chemin du tombeau de la Vierge. Pour consulter l'avenir, ils faisaient rouler une pierre sur la pente de la montagne. Autant de sauts faisait la pierre avant de s'arrêter, autant d'années il fallait attendre le mariage (1).

J'ai déjà parlé de la pratique curieuse qu'observaient les femmes désireuses de maternité. Cet usage rappelle en tout point un usage semblable que l'on trouve en Bretagne et qui consiste à venir se frotter la nuit à la pierre fruste des anciens menhirs. Nous croyons donc pouvoir

(1) A l'Essertenue, en pays éduen, les jeunes filles qui veulent se marier dans l'année, viennent accomplir certains rites près de la source des fées.

Bulliot et Roidot. — *La Cité gauloise*, 1879, p. 155.

Digitized by Google

admettre avec un certain degré de certitude que l'emplacement de l'église actuelle était à l'origine marqué par un menhir auprès duquel on se livrait aux mêmes superstitions qu'en Bretagne et en bien d'autres contrées de la France. On pourrait peut-être en trouver encore des traces tout près de nous, au village de Tracros. Là existe un rocher en forme d'aiguille qui était autrefois en grande vénération et que les paysans désignent du nom caractéristique de *Saint-Fouti*. Les pèlerins de la Creuse qui se rendent à Orcival ne manquent pas de s'arrêter près de cette pierre célèbre et d'y faire leurs dévotions. La source du Lignon, dans la montagne de l'Hermitage jouit des mêmes vertus. Les femmes qui veulent des enfants ainsi que les malades atteints de la fièvre, s'y rendent en procession et boivent l'eau sacrée. Tous ces faits établissent d'une manière évidente que le pèlerinage d'Orcival a commencé d'abord par le culte des fontaines et des monuments mégalithiques, que des pratiques phalliques sont venues dans la suite s'y ajouter et que les premiers chrétiens d'Arvernie ont couvert du voile de la Vierge les restes parfois impurs des anciennes religions de la Gaule et de Rome.

Dr POMMEROL.

Digitized by Google

RESTITUTION

DE LA

LETTRE DE JACQUELINE PASCAL

A SON FRÈRE

SUR SA MÉTHODE DE LECTURE

III.

LA VÉRITÉ SUR THOMAS GUYOT.

L'histoire de Port-Royal, telle que l'entendent les écrivains de notre siècle, présente une méprise qui serait assez plaisante si elle n'était devenue funeste à notre enseignement primaire.

Il n'est pas inutile de faire connaître l'origine, le développement d'un quiproquo qui, si étrange qu'il soit, a pu égarer des écrivains distingués, des critiques éminents, et finalement faire dévier du bon chemin, depuis plus de deux cents ans, l'une de nos plus vitales institutions.

Quelques bibliographes et pédagogues modernes reconnaissent une communauté d'opinion, sur l'enseignement de la lecture, entre les maîtres de P. R. d'une part, et un nommé Thomas Guyot d'autre part.

Ce personnage, qui fut plus tard maître-ès-arts de l'Université et professeur privé dans l'enseignement secondaire, écrivit en tête d'une de ses traductions (Les

Digitized by Google

Billets de Cicéron) une préface dans laquelle il condamnait absolument l'épellation. On en conclut que la méthode de lecture de P. R. c'est-à-dire de Pascal était non épellative.

D'abord, en fait, cette préface est de 1668, postérieure de huit ans à la dispersion des maîtres de P. R. et de cinq ans à la publication de la Grammaire générale et raisonnée. Elle est en contradiction expresse avec cette grammaire (Document n° 2) et avec la lettre de Jacqueline Pascal (Document n° 1) (restitué).

En second lieu, on peut douter que Guyot ait appartenu au personnel enseignant de P. R. En effet, Adrien Baillet n'en dit rien dans sa *Liste des auteurs déguisés* où il le cite en indiquant simplement le masque qu'il avait emprunté. — L'abbé Gouget, dans sa *Vie de Nicole* (1re édition publiée en 1732) dit, il est vrai, que M. Guyot (serait-ce Thomas Guyot?) était maître d'études, vers 1646, dans les petites écoles de P. R. — Mais, dans la 2e édition de cet ouvrage (1767), le nom de Guyot a disparu et est remplacé par celui de Coustel. — Barbier, dans sa *Notice sur la vie et les ouvrages de Thomas Guyot* (Magasin encyclopédique de 1813, tome IV), affirme mais sans donner des preuves, que (« Je puis répondre, dit-il ») « les variations de l'abbé Gouget viennent » de ce qu'il a pris le nom de Le Bachelier pour un nom » véritable. Cette idée l'aura empêché de faire des re- » cherches sur Th. Guyot et de se rappeler qu'il avait » honorablement mentionné ce traducteur dans sa vie de » Nicole. »

Doutant probablement du succès de son affirmation gratuite, Barbier suggère une conjecture : la rancune « des implacables ennemis des Jésuites. » Ainsi s'expliquerait peut-être le silence de Baillet... et même la radiation que l'abbé Gouget a faite du nom de Guyot dans sa nouvelle édition de la vie de Nicole.

Il faudrait que ces « implacables Jansénistes » eussent eu

Digitized by Google

une rancune bien vivace pour que, cent ans après, elle se soit abattue sur la cendre de Guyot. Auraient-ils cédé à un entraînement de réaction contre quelque glorification de la nature de celles que font pressentir ces paroles de Barbier : « Th. Guyot » qui avait prodigué son encens aux Jésuites triomphants « s'était acquis un nouveau mé- » rite, celui d'avoir loué les hommes de tous les partis » dans lesquels il reconnut la science et la vertu. »

Sainte-Beuve (1) admet cette supposition, mais en protestant noblement contre l'apostasie. Il dit : « Quel est le » juste qui porterait l'offrande à Samarie pendant la cap- » tivité de Sion ? Guyot est de P. R. par bien des en- » droits ; il n'en fut point par un seul : — la fidélité au » malheur et à la vertu dans la persécution. C'est ainsi » que son nom mérite d'être rayé sans appel de la liste » des amis de la vérité. »

Mais Sainte-Beuve n'a vu que par les yeux, étrangement troublés de Barbier. Quelque odieux qu'ait pu paraître aux Jansénistes le triomphe de leurs persécuteurs, il est invraisemblable qu'ils aient, cent ans après, pensé à exercer leur vengeance sur le plus obscur de leurs transfuges. Il est au contraire probable que la « variation » de l'abbé Gouget ne fut autre chose que la rectification d'une erreur, en faveur de Coustel à qui personne ne contestera l'honneur d'avoir été le collaborateur des maîtres de P. R. Et quant à Guyot, l'auteur ne put qu'omettre son nom, parce que, au lieu du titre qu'il lui avait attribué indûment, il aurait dû lui donner celui d'un agent subalterne, comme surveillant de récréation ou de salle d'étude par exemple. Je prouverai, en effet, contrairement à l'exorbitante assertion de Sainte-Beuve, que si, par le caractère, il était indigne de ce bas emploi, c'est tout au plus s'il le méritait par le talent.

Il importe au plus haut point, dans la question qui

(1) Histoire de P. R. — Edition de 1860. Tome III, p. 502.

Digitized by Google

nous occupe, de prouver péremptoirement cette assertion. Guyot, dont Horace aurait pu dire :

« Olim truncus erat ficulnus, inutile lignum »

est devenu, grâce à la grotesque fantaisie d'un bibliographe qui cherchait partout matière à apothéose, le fétiche de nos instituteurs de l'enfance, l'arbitre de la pédagogie moderne en ce qui touche l'enseignement de la lecture, et par suite la pierre angulaire de notre édifice social. Il faut absolument arracher cette assise délitée et tombant en poudre, qui ne fut jamais qu'un bloc d'argile sans cohésion, et la remplacer par l'airain ou le granit, après quoi l'on pourra, si l'on veut, philosopher plaisamment sur les rapports qui existent parfois entre les effets et leurs causes.

Ce sera l'objet du chapitre ci-après.

En attendant, concluons que j'ai pu ne pas tenir compte, dans le corps de ce mémoire, de la fameuse préface susmentionnée. Que Guyot ait ou n'ait pas été le collaborateur des maîtres de P. R., ses dires ne sauraient infirmer les documents n°s 1 et 2.

Mais dans le but que je viens d'indiquer, je dois la signaler à l'attention du lecteur ; car elle est l'un des critériums les plus significatifs qui puissent aider à juger notre homme sous le triple rapport du caractère, de l'esprit et des connaissances spéciales concernant la pédagogie ; et je me serais fait un devoir de la reproduire ici *in extenso*, sans les motifs qui m'ont empêché d'agir de la même manière à l'occasion du document n° 2.

Je prierai donc le lecteur d'en prendre connaissance dans la « Revue pédagogique, nouvelle série, tome IV, p. 53 » où elle est imprimée en extrait suffisant ; me bornant à ajouter les quelques observations suivantes :

Les critiques adressées par Guyot à l'épellation par lettres énoncées sous leurs noms usuels, sont justes. Mais il ne fait là que délayer en quatre pages ce que, cinq ans

Digitized by Google

auparavant, Lancelot avait dit en neuf lignes (Document n° 2).

En outre, avec une perfidie à peine déguisée et sous le prétexte que l'appellation nouvelle imaginée par Pascal admet le son de l'e muet affaibli, tandis que ce son n'existe à aucun degré dans l'énoncé de la syllabe, il adresse les mêmes critiques à la méthode de Pascal ; confondant ainsi dans un même anathème, fidèles, réformateurs et réformés ; et cela, au nom de la routine absolue qui ne reconnaît pour principes que l'*usage* et l'*accoutumance*, et pour moyen, que la mémoire à l'exclusion de tout travail de l'esprit et du raisonnement.

Et ce beau système d'enseignement Guyot ne l'applique pas seulement à la lecture ; il entend l'imposer aussi aux enfants qui ont déjà franchi cette première étape et qui sont entrés dans l'étude de la grammaire française et du latin : plus de Despautère, plus de règles des participes ; plus de remarques sur la formation des verbes, sur les idiotismes, sur les racines des mots, sur les étymologies, etc.

Sans la lourdeur suffocante de cette phraséologie, où d'ailleurs le paradoxe et l'illogisme le disputent à l'ignorance, on se croirait en présence d'une de ces boutades que se permet quelquefois un écrivain alerte et spirituel ; mais ce n'est rien moins que cela. Tout y est bien pesé et réfléchi. Il faut donc prendre l'auteur au sérieux comme le font ses panégyristes, dans leur étrange engouement.

L'illustre critique Sainte-Beuve l'honore de ses regrets pour l'avoir vu exclure délibérément des « Nécrologes ». Il reconnaît en lui un auteur et traducteur qui représente « autant que personne, le côté littéraire des Petites-Ecoles » et il dit lui avoir emprunté « utilement pour le détail des préceptes ». Il ne dit pas, heureusement pour lui-même, que ses emprunts aient porté sur la fameuse préface ci-dessus.

Digitized by Google

Barbier (1) lui dresse un pompeux piédestal et l'y pose enguirlandé d'hyperboliques louanges. Pour lui Thomas Guyot est un « maître judicieux, un écrivain comparable » à Pascal et à Bourdaloue ». —« On croirait, » dit-il dans un endroit de sa notice, « que c'est d'après notre auteur » que Bayle et d'autres bons critiques ont répété qu'il » n'y a rien de plus beau et de plus utile dans toute l'an- » tiquité, que les lettres de Cicéron. »

Et, après tout ce tapage laudatif, Barbier termine sa notice par ces mots :

« Pour faire de cet estimable instituteur de la jeunesse » un éloge aussi simple que mérité, il suffirait peut-être » d'observer le zèle qu'il a mis à faire passer dans notre » langue, les ouvrages les plus parfaits de Cicéron et de » Virgile. »

Voilà le piédestal réduit à de bien petites dimensions. Il n'est presque plus qu'un piédouche. De là à la sellette il n'y a pas loin.

Qu'est-ce à dire? Le biographe s'était-il donc refroidi à ce point qu'il ne retint des mérites de son héros que le zèle du traducteur? D'un traducteur, il est vrai, qui aurait fait « passer dans notre langue » des chefs-d'œuvre latins. Il y a là un correctif, intentionnel ou non, qui ne serait pas sans valeur s'il était légitime. Mais c'est un point à examiner. S'il n'y avait pas à douter à cet égard, pourquoi Barbier n'aurait-il pas donné à Thomas Guyot une place dans la seconde édition (1823-1827) de son Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes? N'est-il pas évident que sa « Notice sur la vie et les écrits de Thomas Guyot » lui fut inspirée par le désir de restituer son éclat à une nouvelle étoile, dans la pléiade des auteurs ignorés ou mal connus ! Il dit lui-même, dans la préface de cette deuxième édition, que pendant treize années, il ne passa

(1) Barbier. Magasin encyclopédique 1818, tome IV. Notice sur la vie et les écrits de Thomas Guyot.

Digitized by Google

pas un jour sans travailler plus ou moins à compléter son œuvre. Il l'enrichit aussi de nombreuses additions, prises parmi les écrivains de tous genres et de mérites très-divers. Pourquoi en exclut-il cet astre de première grandeur, cette victime des « implacables ennemis des Jésuites ? »

Apparemment, c'est qu'il avait vu qu'il avait fait fausse route. Ou spontanément, ou sur quelque avis salutaire, il aura jeté les yeux sur l'une des œuvres de son héros, desquelles il semble n'avoir fait auparavant que le catalogue; et là, où l'imagination lui avait montré une étoile resplendissante il trouva le faciès vulgaire et informe d'un astéroïde égaré dans son orbite et sans éclat.

Quelle méprise! Et comment l'avouer au public à qui il s'était empressé de faire la confidence d'une aubaine merveilleuse?

Il crut se tirer d'embarras en faisant le silence sur sa malencontreuse notice. Mais il comptait sans les intrépides reconstructeurs du passé, qui la retrouvèrent dans le « Magasin encyclopédique de 1813 ». Sainte-Beuve paraît être le premier qui s'en servit; et il le fit sans vérifier les origines, ne voyant que par les yeux de Barbier en qui il eut une entière confiance; confiance trop aveugle, on doit l'avouer, car il eut entre les mains la fameuse préface, qui aurait bien dû le mettre sur le *qui vive* : Mais quoi! il était si peu préoccupé de l'enseignement de la lecture. Il avait, d'ailleurs, tant de documents à coordonner dans son histoire de P. R. qu'il n'aurait pu la finir s'il avait dû les examiner tous à fond.

Plus lourde paraît la responsabilité qui pèse sur les pédagogues et les inventeurs de méthodes, qui intervinrent après dans la question; car ils ne pouvaient (les premiers au moins) en ignorer l'historique; et, si cet historique présentait quelques obscurités, que même un auteur recommandable (V. Cousin) avait révélées, ils auraient dû chercher à les éclaircir; ce qui, d'une part, leur aurait

Digitized by Google

marqué la valeur du passage de Lancelot (Document n° 2) et d'autre part, les aurait mis face à face, directement et sans l'intermédiaire de Barbier, avec Thomas Guyot ; et comme cela m'est arrivé à moi-même, ils se seraient aperçus bien vite de la méprise du bibliographe.

Je n'insisterai pas sur ce point, n'étant pas un juge, et ne voulant pas être un accusateur. J'ai à faire besogne plus utile. Après avoir prouvé, par la production d'un document irréfutable (chapitre VI de la grammaire raisonnée) et de la lettre de Jacqueline Pascal, restituée, que la méthode de Pascal fut essentiellement épellative et restatelle tant que les Petites-Ecoles de P. R. furent sous la direction des maîtres qui les fondèrent, j'ai essayé d'expliquer comment les pédagogues modernes ont pu croire le contraire, trompés par l'erreur de Barbier. Mais à l'appui de cette explication je n'ai donné qu'une présomption hypothétique : le silence où ce bibliographe a enfoui sa notice sur Guyot ; et l'on peut objecter que ce silence a pu être déterminé par un motif autre que j'ai supposé : l'incapacité, tardivement reconnue, de cet auteur.

Or, tant pour lever cette objection, que dans un autre but, plus important encore, je tiens à fournir des preuves directes de cette incapacité.

Je veux, en effet, établir que non-seulement Guyot ne fut pas sérieusement le collaborateur des maîtres de Port-Royal, parce qu'il n'était pas à la hauteur de ces fonctions, mais encore que, en raison de cette indignité, son opinion personnelle en matière d'enseignement en général et de la lecture en particulier, ne mérite aucune autorité. Ce sera l'objet de la note ci-après.

Digitized by Google

IV.

EXAMEN DE QUELQUES-UNES DES ŒUVRES DE THOMAS GUYOT.

Ici se placerait, si l'espace ne faisait défaut, l'examen détaillé auquel je me suis livré sur quelques-unes des traductions *commises* par Thomas Guyot (les Eglogues et les Géorgiques de Virgile). « *Commises* » serait en effet le mot convenable pour qualifier la profanation littéraire dont Guyot s'est rendu coupable.

C'est avec regret que je dois me borner à porter ici un jugement sommaire sur cette œuvre pitoyable que désavouerait l'élève le plus inexpérimenté de nos classes de quatrième.

Les fautes les plus graves y abondent ; depuis les additions oiseuses et souvent fausses jusqu'aux solécismes ; depuis les expressions impropres, basses et vulgaires, jusqu'aux contre-sens et quelquefois même les non-sens.

On se demande comment cet homme a pu pénétrer dans les rangs du corps universitaire. La seule réponse qu'on puisse faire à cette question, c'est que probablement, la protection des grands personnages auxquels il avait soin de dédier ses élucubrations (les Rohan, les Montausier et autres) était plus forte en ce temps-là que les scrupules des examinateurs.

V.

CONCLUSIONS.

En est-ce assez pour apprécier la valeur littéraire et pédagogique de Thomas Guyot ? Comprend-on maintenant pourquoi l'abbé Gouget retrancha Guyot du nombre des collaborateurs sérieux des maîtres de Port-Royal ? pourquoi Adrien Baillet ne dît pas un mot de ce pauvre ma-

Digitized by Google

gister de village, dans la « Liste des auteurs déguisés »? pourquoi Barbier, se ravisant, ensevelit dans l'oubli sa bévue bibliographique, et omit le nom de Guyot dans sa deuxième édition du « Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes »?

Ce qu'on ne comprendra guère, c'est que les Rohan, les Montausier, aient agréé ou même souffert, l'encens brûlé par un pareil thuriféraire.

On comprendra, moins encore, malgré que j'en aie dit, que ce même thuriféraire ait été encensé, à son tour, par le plus illustre critique des temps modernes, et soit devenu par suite, l'arbitre de l'une des branches de la pédagogie.

Mais ce que l'on ne comprendrait pas du tout, c'est que le grotesque quiproquo, dans lequel se résume cette bizarre et triste affaire, continuât un instant de plus, à déparer l'austère figure de notre enseignement.

Ce ne serait pas seulement maintenir un outrage infligé à l'esthétique (mal qui guérit tôt ou tard, et ne laisse que de ces regrets auxquels nous a habitués la marche chancelante de l'esprit humain); ce serait encore attenter au plus sacré des intérêts : à l'éducation de l'enfance; et cela est assez grave pour causer des remords.

N'oublions pas, en effet, que sur les cinq millions d'enfants de 6 à 12 ans, qui sont en ce moment dans nos écoles, deux millions luttent depuis trois ou quatre ans contre les difficultés de la lecture. Si au lieu de les conduire par la commode mais stérile routine qui caractérise les méthodes actuelles, on les avait menés par la non moins commode mais autrement féconde méthode, fondée sur l'analyse et le raisonnement qu'on nomme l'épellation Pascalienne, ils marcheraient aujourd'hui d'un pas ferme dans l'étude de la grammaire et de l'orthographe; et, dans deux ou trois années, on les trouverait pour la plupart, présents aux examens pour le certificat d'aptitude supérieure.

Digitized by Google

Vous voulez (on ne saurait le redire trop) le relèvement intellectuel et moral de la France, le développement de sa grandeur industrielle et commerciale ; le tout, par le haussement de l'instruction dans les classes ouvrières. Cette immense et noble entreprise, qui exigera tant de travaux, de sacrifices pécuniaires, de soins dévoués, d'action énergique et persistante exige en outre impérieusement cette condition : l'enseignement sûr et rapide de la lecture.

Le laps de temps que l'enfant passe à l'école primaire (sept années) est insuffisant de beaucoup. On ne peut l'augmenter, ni en devançant l'âge de l'entrée (la nature s'y refuse) ni en retardant la sortie (les principes de l'économie politique le défendent).

Il n'y a donc d'autre ressource que d'économiser sur la partie de ce temps consacrée actuellement à l'enseignement de la lecture. Et, par bonheur, on peut y économiser beaucoup.

N'est-il pas vrai, dès lors, que ce qui devrait, le plus et avant tout, nous préoccuper et nous occuper, c'est la recherche d'une méthode d'enseignement qui permette de réaliser cette économie indispensable ?

Qu'on se hâte de construire des bâtiments d'école, c'est bien : c'est, de l'œuvre immense, une partie immense elle-même, qui exigera beaucoup d'études préliminaires et beaucoup de temps, pour l'exécution.

Mais, parallèlement et avec une non moins grande activité, il faudrait :

1° Parmi les méthodes connues, choisir la meilleure ; puis, en attendant qu'on en invente d'autres plus parfaites l'introduire dans le cours pédagogique des écoles normales, pour que les instituteurs nouveaux, sortant de ces établissements, soient en état de l'appliquer ;

2° La signaler aux instituteurs et institutrices actuellement en fonctions, et leur conseiller de la mettre en pratique, sans cependant les y contraindre, afin de pas troubler la marche de l'enseignement.

Digitized by Google

Ce serait, je ne l'ignore pas, déroger aux errements actuels, établis sur le principe d'une sorte de laissez-faire et laissez-passer dont on ne comprend guère la raison d'être. On compte par centaines et peut-être par milliers, les méthodes de lecture appliquées dans les écoles communales ou privées, avec l'approbation, ou formelle, ou tacite de l'autorité supérieure.

En sorte que, cette base de la pyramide, qu'il est si nécessaire de construire d'abord solidement, ensuite, le plus promptement possible, est laissée à l'initiative, plus ou moins diligente, plus ou moins éclairée, plus ou moins consciencieuse des instituteurs et institutrices au nombre de 90.000.

Et par un respect, outré ce me semble, pour ce même principe, on garde le silence, dans le cours pédagogique des écoles normales, sur ce qui concerne les méthodes d'enseignement de la lecture.

Je dis : *Outré* au moins par comparaison avec ce qui se passe dans l'enseignement secondaire, où tout est savamment systématisé, minutieusement réglementé.

Que dirait un inspecteur d'académie, en examinant le service d'un lycée ou d'un collège, s'il voyait entre les mains des élèves un *Euclyde* au lieu d'un *Bourdon* ou d'un *Serret ;* un *Despautère* au lieu d'un *Lhomond,* d'un *Burnouf;* s'il constatait que les élèves de philosophie passent le meilleur de leur temps à disserter en *latin de cuisine,* comme dans l'ancienne scolastique ; qu'en seconde, on explique le *De viris*, et, en sixième, les *Annales de Tacite;* que l'enseignement de la géométrie précède celui des premières notions d'arithmétique ; etc... ?

La liberté d'action dont jouissent les instituteurs primaires, amène des inconvénients analogues à ceux que produiraient les anomalies que je viens d'indiquer hypothétiquement. Je n'en dirai que cette preuve, aussi désolante qu'incontestable, que les neuf dixièmes des enfants quittent l'école primaire, à peu près illettrés.

Digitized by Google

Et pourquoi cette inégalité de régime entre deux branches d'enseignement, poussant d'un même tronc? Pourquoi, dans l'une, ces soins si minutieux, si compassés; et dans l'autre le laissez-faire absolu? Serait-ce parce que cette dernière est plus tendre, plus délicate, et aussi essentielle que l'autre pour le développement de l'arbre même? Un humaniste avorté peut faire un bon artisan, un employé utile dans le commerce, l'industrie, les administrations publiques ou particulières. Mais, que devient l'adulte illettré? Il croupit toute sa vie dans les rangs infimes de la société; tandis qu'il y aurait peut-être en lui l'étoffe d'un habile chef d'atelier ou d'usine, le germe d'une intelligence féconde, qui se serait fait jour dans l'une des carrières les plus utiles pour le pays.

Ah! craignez qu'une différence aussi choquante, surtout dans une nation plus avide encore d'égalité que de liberté, ne soit taxée de dédain pour les classes vouées au travail manuel.

Pour moi, je repousse comme erronée une telle interprétation. J'aime mieux croire que, surmenés par ce mouvement subit d'émancipation des classes ouvrières, vous pensez faire œuvre plus utile, en commençant par la création des bâtiments scolaires et en reléguant au second rang des travaux successifs, l'organisation de l'enseignement.

Mais, c'est là une grave erreur. C'est, à frais énormes et longtemps improductifs, couvrir de bâtiments d'exploitation un immense domaine et y installer une armée de travailleurs, ayant il est vrai, des aptitudes générales, mais ne connaissant rien ou à peu près, des méthodes de culture, seules capables de donner d'abondantes récoltes; c'est perdre temps, travail et semences; pendant que nos voisins de race et de langue celtiques continuent leur œuvre et, chaque jour, gagnent du terrain.

Il semble, en vérité, que nous ayons ici pour but un de ces progrès qui sont plutôt l'œuvre du temps que de l'ini-

Digitized by Google

tiative et de l'activité humaines; de ces progrès qu'il est indifférent de réaliser sur l'heure ou dans un avenir éloigné.

Plus ardue est notre tâche; il ne suffit pas d'atteindre le but; il faut y arriver premier, et profiter de la vitesse acquise pour dépasser le plus possible les concurrents, que nous trouverons toujours, ou sur nos talons ou devant nous.

Dans l'espèce, nous avons un grand avantage. Sachons en profiter : notre langue, quoi qu'en disent les adeptes du grotesque magister Thomas Guyot, est relativement simple et régulière. Qu'on la compare aux langues d'origine celtique (anglais, allemand, et leurs dérivés) et l'on verra que, de trois enfants égaux en aptitudes, l'un Français, l'autre Allemand, et le troisième Anglais, ils sauront lire dans leur langue maternelle, le premier, la moitié plus vite que le second, et celui-ci une fois plus vite que le troisième.

Je vous en conjure donc, ô puissants,

Di quibus officium est puerorum fata tueri !

ne subordonnez pas le principal à l'accessoire. Ici le principal, c'est la méthode d'enseignement et la formation du personnel qui doit la pratiquer; les constructions scolaires sont dans l'accessoire.

Songez que, ces constructions, tant de hâte que vous y mettiez, vous prendront dix ou quinze ans; et que, le recrutement du personnel nouveau, et l'épuration de l'ancien exigeront au moins un laps égal de temps; soit trente années; période bien courte dans la vie d'un peuple, considéré isolément, mais bien longue si vous la considérez dans l'ensemble des nations, et eu égard aux luttes que le progrès leur impose.

Or, chaque année, nos écoles primaires actuelles versent dans la société un million d'adultes, soit 900.000 non-valeurs (du moins *non-valeurs* pour le progrès).

Digitized by Google

— Mais, dira-t-on peut-être : N'y a-t-il pas là quelque peu de fantaisie d'un Cassandre ?

— Je réponds par un fait d'histoire contemporaine, d'autant plus authentique qu'il s'est accompli sous nos yeux :

On attribue à Leibnitz ce mot, imité d'Archimède : « Qu'on me donne l'enfant, et je changerai la face du monde. »

Si vitale que l'idée dut paraître aux esprits clairvoyants, elle resta longtemps lettre-morte, et l'est encore aujourd'hui pour nous, grâce aux congrégations enseignantes, aux mains desquelles les gouvernements, ou par indifférence ou par calcul, laissèrent passer l'héritage de la scolastique.

Plus avisés, nos voisins septentrionaux la déterrèrent comme en tapinois, et l'ont appliquée sans bruit, et, avec tant d'ardeur, que la Prusse, aujourd'hui, n'a guère que des porteurs de bésicles, mais, possède l'hégémonie allemande, et tend, à tire d'ailes, à devenir l'arbitre de l'Europe.

Certes, une telle situation ne saurait être l'effet d'une cause unique. Elle est la résultante de forces diverses et complexes. — Mais, qu'on analyse à fond le phénomène, et, parmi les causes primordiales, on y apercevra, doué d'une énergie virtuelle prédominante, le principe de Leibnitz.

Je conclus :

Il y a urgence extrême d'introniser dans nos écoles primaires un enseignement de la lecture sûr et rapide.

La méthode nécessaire à cet effet, existe ou du moins a existé et le principe en est resté intact, se présentant à nous avec les garanties de l'homme de génie qui l'a établi, et des célèbres instituteurs de Port-Royal, qui l'ont consacré, par une expérience de plusieurs années.

Il ne faudra que peu d'efforts pour rendre à l'idée Pascalienne le corps tangible, et la forme pratique qu'elle a

Digitized by Google

dû posséder avant la dispersion des solitaires de Port-Royal. — C'est une œuvre de restitution qui aurait dû tenter une main plus expérimentée et plus alerte que la mienne. Mais, en attendant mieux, et vu l'urgence, j'entreprendrai ce travail éminemment utile; et je le pousserai avec toute l'activité que me permettront mon grand âge, et mes forces épuisées.

Persuadé qu'enfin la vérité s'est fait jour sur cette importante question pédagogique, j'ajouterai, avec le profond respect que je professe pour l'illustre et vaillante Université française :

> Non satis est hæc esse suis ingressa potenter
> Vera viis. Debent studio ingenti illa movere
> Queis Patria est curæ, prorsusque eadem properare,
> Ne maneat gens discendi ultimo in ordine França.

Et aux personnes qui verraient là quelque exagération, je dirai : la statistique de l'instruction primaire en Europe ne place après la France que l'Italie et l'Espagne.

J'ignore s'il a été fait une statistique semblable pour les langues vivantes ; mais tout le monde sait qu'en France, la connaissance des langues vivantes étrangères est à peu près nulle.

Le Gouvernement, il est vrai, se préoccupe de cette déplorable situation et s'efforce de l'améliorer. Y réussira-t-il, dans les errements actuels de l'enseignement? Oui, peut-être, en ce qui concerne les enfants des classes aisées, qui sont encore au lycée à 17 ou 18 ans ; mais assurément non, en ce qui concerne les enfants des familles ouvrières, à moins qu'on ne rende beaucoup plus rapide l'enseignement de la lecture.

Or, c'est surtout pour les classes ouvrières, que la connaissance des langues vivantes est indispensable, et le devient chaque jour de plus en plus.

E. Cousté.

Digitized by Google

NOTES D'UN VOYAGE

DANS LA PARTIE SUD-OUEST DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

(TAUVES, SAINT-GENÈS-CHAMPESPE, LE VALBELEIX)

(Suite.)

Autour de Picherande le phénomène erratique glaciaire se manifeste très-visible et très-développé. Au nord du village, venant presque toucher les maisons, commence une large traînée de plusieurs milliers de blocs, qui atteint à une distance de plus d'un kilomètre sur deux à trois cents mètres de largeur. Ces blocs sont tous constitués par du basalte et ils ont conservé sans exception leurs arêtes vives et nettes, ce qui démontre qu'ils ne viennent pas d'une grande distance. Le sol sur lequel ils reposent est basaltique aussi, mais d'une variété différente de cette roche. C'est là un débris bien caractérisé de moraine dont les parties les plus ténues ont été entraînées par des lavages subséquents, qui n'ont pu enlever les blocs volumineux et lourds. Ce point remarquable n'avait pas encore été signalé !

Mais si de là nous nous dirigeons vers Saint-Genès-Champespe, nous trouvons de nouvelles traces, et des traces d'un autre ordre, qu'ont laissé les antiques glaciers qui ont couvert la contrée. Nous voulons parler des roches moutonnées.

Le trajet de sept kilomètres entre Picherande et Saint-Genès se fait à travers une plaine légèrement ondulée,

Digitized by Google

nue, sans arbres, au milieu de pâturages à perte de vue. Partout des blocs épars bien qu'assez clair-semés ; partout des formes mollement arrondies. Le sol est constitué par du gneiss. Les blocs sont à peu près exclusivement formés de basalte, avec les angles émoussés et arrondis.

Mais c'est aux environs immédiats du village de Saint-Genès que l'aspect du pays devient saisissant. Ce ne sont de tous côtés, émergeant çà et là du gazon, que des roches arrondies, moutonnées. Toutes les saillies du sol sont formées de rocs pelés, mamelonnés, où vous ne trouveriez pas un angle saillant, pas une anfractuosité. Leur surface est si lisse qu'à peine quelques rares et maigres touffes de serpolet ont pu s'y implanter. Le monticule même au sommet duquel est perchée la pittoresque église de Saint-Genès est un remarquable exemple de ces roches moutonnées. Puis toujours, ici et là, des blocs erratiques.

Nous avons déjà vu autour de Saint-Donat des apparences arrondies dans les roches, assez sensibles bien que moins prononcées, et des blocs détachés, d'aspect erratique. Mais avec un peu d'examen on s'aperçoit de suite qu'on est là en présence d'un phénomène d'ordre différent. Le sol à Saint-Donat est constitué par du granite. Personne n'ignore que les formes arrondies que présente fréquemment cette roche sont dues à une décomposition produite sous l'influence des agents atmosphériques, et que c'est aussi la même cause qui a produit les amoncellements de blocs détachés qui sont une des caractéristiques des vrais granites. Ce qui prouve qu'on n'a point affaire en cet endroit à de vrais blocs erratiques, c'est qu'ils reposent tous sur les sommets ou tout au plus la pente des monticules, des saillies du sol, tandis que les erratiques sont dispersés également partout, aussi bien dans les concavités du sol qu'à la surface des convexités.

Certes je trouvais à Saint-Genès-Champespe l'éclatante confirmation de l'existence des anciens glaciers venus du Mont-Dore. Mais j'allais à chaque pas en découvrir encore

Digitized by Google

de nouvelles preuves. Il est une promenade charmante qu'on peut faire de ce village et qui ne demande pas trois heures, sans y mettre de précipitation et en se permettant de nombreux repos. C'est une excursion aux deux lacs de *Las Pialades* et de *La Crégut*. Qui est-ce qui connaît le lac de Las Pialades ? Qui est-ce qui en parle ? Hé bien ! c'est certainement un des sites les plus originaux et les plus charmants qu'on puisse voir. Le trajet pour s'y rendre est intéressant et pittoresque. Non qu'il y ait rien de grandiose. C'est un pittoresque modéré, mais point banal, et qui plaît. Quelques prairies ; ici des bois de hêtres, là des bois de sapins ; et partout, toujours des roches moutonnées, des buttes, des monticules arrondis. On sent qu'une puissante, une immense polissoire a passé par là. Et puis voici un beau bloc erratique ; en voilà un plus volumineux. Comme celui-ci est bien perché ! comme cet autre est bizarre de forme ! La route serpente, fait des détours au milieu de tout cela.

A mi-chemin on traverse un petit vallon marécageux, où le caractère du paysage glaciaire devient plus frappant que jamais. On se croirait dans une contrée toute septentrionale. Jugez de ma joie lorsque dans les tranchées de la route, j'aperçois partout le *drift glaciaire* bien caractérisé, avec ses blocs arrondis noyés dans les matériaux finement broyés ; le tout, blocs et sables fins en basalte ou même en trachyte, tandis que le sous-sol est un beau gneiss aux veines bien contournées et dessinant sur ses surfaces d'élégantes moirures.

Mais voici qu'à un détour du chemin j'aperçois, à deux cents pas à peine, la plus charmante pièce d'eau. Figurez-vous un joli petit lac, de forme ovale, bleu, limpide, dont la surface se ride légèrement sous l'impulsion de la brise, et se décore coquettement le long de ses rives d'élégants nénuphars blancs ou *nympheas*, à la corolle éclatante de blancheur et aux belles feuilles arrondies en ovale gracieux, nageant sur l'onde claire et profonde. C'est le lac

Digitized by Google

de *Las Pialades*. Malgré l'apparence toute aimable de ce petit lac, il ne faudrait pas s'y fier tout à fait. Ses bords sont quelque peu perfides, et sur plusieurs points il est dangereux d'en approcher. Le gazon cache en effet de dangereuses fondrières qui vous engloutiraient fort bien. Donc ne cherchez pas à faire connaissance de trop près avec ce gentil lac, ou plutôt ne l'abordez que du bon côté, car il n'est pas cependant si méchant que de ne vouloir pas qu'on l'approche du tout. En tous cas méfiez-vous de l'appât que vous tendent les nénuphars, leur cueillette pourrait n'être pas sans mésaventure, ni même sans péril.

Plusieurs des lacs d'Auvergne présentent de semblables fondrières sur leurs rives, parmi lesquels le plus connu à cet égard est le lac de Chambedaze, qui en est presque inabordable. Il existe un genre de mousses aquatiques connues sous le nom de *Sphagnum* ou Sphaigne. Ces sphaignes végètent sur l'eau où elles flottent, elles sont très-rameuses et très-touffues, et présentent cette propriété qu'elles s'allongent continuellement en haut, tandis que leur partie inférieure cesse de végéter. Il en résulte qu'elles constituent comme un radeau dont l'épaisseur s'accroît lentement, mais continuellement, et dont la portion inférieure plonge et s'enfonce de plus en plus, à mesure qu'elle est surchargée par l'accroissement de la portion supérieure. Parti de la rive cette sorte de radeau tend aussi à s'élargir peu à peu, et à gagner sur toute l'étendue de la pièce d'eau dont elle peut finir à la longue par occuper la surface entière, tandis que, d'autre part, l'épaisseur est devenue telle que la masse de sphaignes en est arrivée à toucher le fond. Le lac se trouve ainsi comblé par une masse végétale qui se tasse de plus en plus sous son propre poids et qui, se transformant sous l'action lente du temps et de l'humidité, finit par devenir tout simplement de la tourbe. Telle est l'origine de la plupart des tourbières. Or, au bord de certains lacs ou étangs, tandis

Digitized by Google

qu'on se croit encore sur le sol ferme, on est en réalité sur un simple radeau de sphaignes qui, s'il est parfois assez épais et suffisamment tassé pour supporter le poids du corps, est souvent aussi trop faible pour ne point céder sous une telle charge.

Le cratère du *puy de l'Enfer*, près de Saulzet-le-Froid, dans la chaîne des Monts-Dômes, avait autrefois son fond occupé par un lac circulaire, plus ou moins profond, analogue au *lac Pavin* ou au *Gour de Tazenat*. Ce lac a été comblé par l'envahissement des sphaignes, transformé par suite en une tourbière dont la surface est occupée actuellement par une prairie marécageuse appelée la *Narse d'Espinasse* (1). Sur deux ou trois points de cette prairie se trouvent encore des amas d'eau, non apparents à l'extérieur, masqués qu'ils sont par la végétation, et où il serait imprudent de s'aventurer.

Le petit bassin dont le fond est occupé par le lac de Las Pialades est bordé à l'ouest par une belle forêt de sapins, qui couvre une colline allongée dont elle dissimule la vraie nature ; mais partout ailleurs il est entouré de roches moutonnées très-caractérisées, et qui constituent une série de buttes arrondies et dénudées, entremêlées de quelques bouquets d'arbres d'une belle venue. Le glacier a inscrit nettement son passage dans ces lieux. Cet aspect particulier est si frappant qu'il a donné son nom et au lac et à deux hameaux voisins : *Las Pialades* en patois c'est-à-dire les pelées, les roches pelées.

Lorsque de la route vous considérez le paysage, vous voyez d'abord, au premier plan, le lac, puis des roches moutonnées, et encore des roches moutonnées, ensuite une vaste forêt insuffisante à dissimuler complètement les vagues mollement arrondies du sol, et par-dessus, au loin, sur le flanc du Mont-Dore, le vaste cirque d'origine de l'ancien glacier qui a modelé toute la surface aux environs.

(1) On sait que *Narse*, en Auvergne, signifie marécage.

Digitized by Google

La route qui longe un instant le bord du lac pénètre dans la forêt de sapins que nous venons de mentionner et qu'on désigne sous le nom de *forêt des Gardes*. Pendant une demi-heure, le trajet est délicieux, sous des arbres robustes et élancés, où parfois de superbes hêtres viennent se mêler aux conifères avec lesquels ils luttent d'élévation. Puis on débouche au bord d'un lac, moins gracieux que celui de Las Pialades, mais plus grand, et encore agréable d'aspect. C'est le lac de *La Crégut*. Il borde d'un côté la lisière occidentale de la forêt des Gardes qui coïncide avec la limite séparant les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. Ce lac renferme aussi des *nymphea* qu'il est cette fois possible de cueillir sans crainte, car il n'est point tourbeux, et ne présente aucun danger. Il offre cette particularité peu commune, d'avoir deux émissaires pour évacuer ses eaux, lesquelles s'échappent de chaque côté d'une petite colline qui s'élève sur son bord méridional. Aux environs le sol présente toujours l'aspect moutonné, ce qui démontre que le glacier descendu des flancs du Sancy atteignait à cette distance, et plus loin encore. Il y a environ vingt kilomètres en ligne droite du pied du puy de Sancy au lac de la Crégut.

En résumé, le phénomène des roches moutonnées et mamelonnées est développé d'une façon des plus remarquables autour de Saint-Genès-Champespe. Et on ne peut pas dire que comme à Saint-Donat, ces formes arrondies sont dues à la nature même de la roche, car nous sommes ici sur le gneiss, dont le caractère, on le sait, est, à l'inverse des granites, de présenter des masses anguleuses et aiguës. Partout la campagne y est parsemée de blocs erratiques provenant du Mont-Dore, formés presque uniquement de basalte, dispersés, de la façon la plus irrégulière, tantôt plus serrés, tantôt plus largement épars, reposant indifféremment sur des surfaces planes ou sur des pentes, dans les fonds comme sur les éminences.

Mais, en outre de ces blocs, le terrain erratique gla-

Digitized by Google

ciaire y est représenté par une épaisseur plus ou moins considérable de *drift*, qu'on retrouve partout où ne perce pas la roche nue, dans les espaces qui séparent les monticules moutonnés et même sur les pentes inférieures de ceux-ci. Sur plusieurs points ce drift est assez épais et constitue à lui seul des éminences arrondies, en forme de coupoles très-surbaissées. Il est constitué par un sable fin, âpre et grenu, provenant presque exclusivement de matériaux de nature volcanique, trachyte ou basalte, et renferme de nombreux blocs de basalte de faibles dimensions, à angles émoussés et d'autres beaucoup plus rares de gneiss, ces derniers à arêtes un peu plus vives, ce qui devait être puisqu'ils ont été transportés du voisinage seulement.

Je n'ai point reconnu à Saint-Genès, comme je l'ai fait à Picherande ou aux environs du cimetière des Enragés, des moraines un peu nettement dessinées, les alluvions glaciaires étant éparpillées ou étalées à peu près sur la surface entière.

M. Henri Lecoq est le premier qui ait signalé ce terrain erratique, si développé à l'ouest et au sud-ouest du Mont-Dore (1). Seulement il s'est mépris sur son origine, et a imaginé pour expliquer son existence une théorie qui ne peut soutenir l'examen. Il déclare péremptoirement (2), sans donner aucune raison, qu'il n'y a en Auvergne aucune trace réelle d'anciens glaciers. Puis il attribue le phénomène des roches moutonnées à d'immenses débâcles produites sur les flancs du Mont-Dore par la fonte de quantités de neige énormes dont les eaux de fusion, dans leur impétuosité, auraient détaché des flancs de ces massifs montagneux d'innombrables blocs de basalte, les aurait lancés comme des *boulets* à des distances de plus de vingt kilomètres parfois. Ce serait, d'après lui, le *choc* de

(1) Henri Lecoq, *Les époques géologiques de l'Auvergne.* Vol. V, p. 335 *et seq.*

(2) *Loco citato.*

Digitized by Google

cette artillerie d'un nouveau genre qui aurait *usé* (1) les roches et leur aurait donné leurs formes arrondies actuelles. Sans nous arrêter au plus ou moins de vraisemblance de ces fontes si subites de neige, nous nous bornerons à faire remarquer que, quelque impétueuse que puisse être une débâcle, elle pourra bien transporter et rouler des blocs énormes, colossaux même, mais qu'admettre que cette débâcle puisse lancer à de telles distances de véritables projectiles de pierre, à la façon d'une pièce d'artillerie, cela dépasse les bornes du vraisemblable. Un torrent entraîne et ne projette pas. M. Lecoq décrit les monticules de roches moutonnées comme n'ayant qu'un seul côté arrondie et poli, celui tourné vers le Mont-Dore, le côté opposé étant demeuré abrupt et anguleux ; le premier ayant seul subi les chocs répétés des projectiles partis de ce massif montagneux, tandis que le second se trouvait préservé par sa direction même. Cette observation est loin d'être exacte, car les roches sont moutonnées sous tous les aspects possibles. Au lac de Las Pialades les surfaces arrondies regardent précisément à l'opposite du Mont-Dore. Ce qui a évidemment trompé ce savant naturaliste c'est la butte de l'église de Saint-Genès-Champespe qui en effet est arrondie du côté du Mont-Dore et abrupte et anguleuse sur la face opposée. Il indique l'aspect de ce monticule comme le trait de lumière d'où est jaillie sa théorie *névéenne* (2). Malheureusement il ne s'était pas aperçu que la face de l'éminence du côté du village n'était devenu abrupte que sous la main de l'homme qui l'avait sapée à cet aspect afin de dégager la rue. M. Lecoq avoue du reste que la direction qu'il indique pour le côté arrondi des roches n'est pas absolument constante. Au fond on ne peut distinguer aucune direction spéciale dans les cas où le

(1) Nous soulignons intentionnellement les mots *choc* et *usé* dont se sert M. Lecoq et faisons remarquer qu'un choc brise mais n'use pas.

(2) *Loco citato.*

Digitized by Google

moutonnement ne s'est pas produit sur toute la circonférence des monticules rocheux.

Ce savant géologue a bien reconnu et assez bien tracé les moraines des glaciers et les amas de drift glaciaires (1); mais, entraîné évidemment par un système préconçu, il en a méconnu la véritable nature, et a hasardé une hypothèse insoutenable.

Pour nous, le résumé de nos observations nous amène aux conclusions suivantes. Il y a eu anciennement, à une époque qui se rapproche singulièrement de l'époque géologique actuelle, postérieurement à l'apparition des basaltes en Auvergne, une période où le climat était un peu plus froid que maintenant, et où le Mont-Dore se trouvait par suite dépasser la limite des neiges perpétuelles (2). Ces neiges ont donné naissance à plusieurs grands glaciers qui descendaient de ses flancs ouest et sud-ouest, c'est-à-dire précisément du côté d'où viennent les intempéries, et où la neige doit s'accumuler en plus grande abondance. Les trois grands cirques terminaux des vallées de Latour, de Chastreix et de Neuffont formaient les réservoirs qui les alimentaient. D'abord étroits, encaissés et assez inclinés, ces glaciers ne tardaient pas à atteindre le plateau élevé qui du pied des Monts-Dore s'étend jusque dans le Cantal et la Corrèze, en ne diminuant que lentement et graduellement d'altitude. Ils pouvaient s'y étaler à l'aise, et par suite de cette faible et lente décroissance dans l'altitude se prolonger à de très-grandes distances, vingt kilomètres et davantage, avant d'avoir atteint un point où l'ablation due à la fonte annuelle de la glace s'équilibrait avec l'accroissement annuel.

L'éparpillement sur beaucoup de points des blocs glaciaires et du drift est dû aux circonstances topographiques

(1) Nous examinerons ci-après s'il y a lieu de croire qu'alors le Mont-Dore était plus élevé qu'il n'est maintenant.

(2) *Voyez* la carte géologique du Puy-de-Dôme, à l'échelle de 1/40,000 par Henri Lecoq.

Digitized by Google

locales d'où il est résulté que les moraines se sont étalées et répandues sur toute la surface des glaciers. Ce phénomène est trop connu pour que nous insistions à son sujet. Nous nous bornerons à en signaler quelques exemples. Ainsi le glacier de l'Aar vers sa terminaison est complètement couvert de blocs et de sables glaciaires, de telle sorte qu'on peut faire un kilomètre ou deux sur la glace, sans se douter qu'on a quitté la terre ferme. Nous rappelons aussi qu'à la mer de glace du Montanvers, la partie qui provient de l'affluent de Talèfre, est entièrement recouverte par des moraines étalées. Si, dans de tels cas, le glacier vient à fondre, les alluvions glaciaires se trouveront déposées sur une large étendue qu'elles pourront recouvrir sans solutions de continuité. Les personnes qui ont parcouru la vallée de Chamonix se rappelleront que l'espace laissé à découvert par le retrait du glacier d'Argentières, depuis le village de ce nom jusqu'à sa terminaison actuelle, est entièrement couverte de ces alluvions. Ces dépôts étalés, abandonnés par les glaciers en retraite, ont fait croire à l'existence de moraines profondes, qui règneraient sous les glaciers, entre la glace et le sol qui les supportent. En réalité il n'y a point de moraine profonde.

Si on parcourt les parties du lit abandonnées par un glacier en voie de recul, on trouve que les matériaux épars y font l'exception et que partout la roche encaissante est à découvert. Les glaciers tendent à nettoyer leur lit en repoussant tous les matériaux qui pourraient s'y amasser, et cela évidemment par la même action qui détermine le polissage des roches (1).

Désormais j'étais fixé sur l'existence des anciens glaciers venus du Mont-Dore. Je ne parle toujours bien entendu que de ses flancs ouest et sud-ouest. Ils ont complè-

(1) C'est par inadvertance que dans notre premier article, à la page 53 du présent volume, nous avons parlé de moraine profonde, c'est moraine étalée que nous voulions dire.

Digitized by Google

tement disparu aujourd'hui, mais non comme nous venons de le voir sans laisser des traces nombreuses. L'ancien appareil glaciaire de nos petites Alpes auvergnates n'existe plus, car peut-on compter pour quelque chose, auprès de ces vastes amas de glace aujourd'hui disparus, le minuscule glacier qui occupe encore de nos jours le fond de la *Gorge d'Enfer*, dans la vallée des Bains du Mont-Dore. Si petit qu'il soit c'est pourtant bien un glacier.

Il y a 18 ans, le 15 du mois de septembre, je pénétrais dans la Gorge d'Enfer, et arrivé vers les escarpements qui la terminent, je vis que le torrent qui s'en échappe, sortait d'une voûte de neige transformée en glace de trois à quatre mètres d'élévation sur une largeur à peu près double. Je me trouvais là en présence de la partie terminale d'un mignon petit glacier, de quelque vingt mètres de largeur, débouchant d'un ravin étroit et escarpé, et dont la surface congelée disparaissait sous une épaisse accumulation de débris tombés des hauteurs voisines. Le fait n'attira pas autrement mon attention. Ce ne fut que plusieurs années après que je retournai en cet endroit. La voûte de frimas n'existait plus. Le *Glacier d'Enfer* avait subi le sort de ses congénères des Alpes, il avait reculé comme eux, mais il n'avait point disparu. Seulement la partie subsistante était cachée par les débris. Je pénétrai dans la ravine, et sans avoir besoin de monter bien haut je le retrouvai enseveli sous quarante centimètres de pierrailles. J'avoue que quand l'idée me fut venue de déblayer ces débris et que j'aperçus au-dessous la glace vive et blanche, je poussai un cri de triomphe. C'est que ce jour-là j'avais amené nombreuse compagnie. Je m'étais fait fort d'offrir des rafraîchissements à tout le monde. Jugez de mon désappointement. Au lieu de la voûte de glace annoncée : néant ! Point de neige, point de boissons glacées ! Et les murmures, et les plaisanteries ! En voilà encore un qui promet ce qu'il ne peut tenir ! Ah ! glacier béni ! comme je fus vengé ; et comme on se jeta sur mes sorbets !

Digitized by Google

Il va sans dire que le glacier d'Enfer n'a pas de névé permanent, ce qui lui est commun avec d'autres petits glaciers qui ont été signalés dans les Alpes et dans d'autres montagnes. Mais, il a des moraines et possède assez bien les caractères d'un glacier, sauf que de même que ses congénères sans névés, il n'avance pas mais recule toujours pendant l'été, et reforme seulement en hiver sa portion terminale.

Avant de quitter Saint-Genès-Champespe, je fis encore quelques excursions et visitai deux autres lacs, ceux de *La Landie* et de *L'Esclauze*.

E. VIMONT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 1886.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie, vice-président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle aux membres présents que la séance a lieu de jour parce qu'on n'a pu encore prendre les dispositions nécessaires pour la tenir le soir. Il est entendu qu'à la rentrée, à moins d'impossibilité, on reprendra les heures ordinaires.

Il sera envoyé pour la séance d'octobre des lettres de convocation qui annonceront le changement de local.

Le travail de M. Pommerol sur le Pèlerinage d'Orcival, ayant été omis à l'ordre du jour, est renvoyé, du consentement de l'auteur, à la séance suivante.

L'article de M. Maire sur l'Exposition des Beaux-Arts de Clermont, est renvoyé au Comité de publication qui devra l'examiner.

M. le Président rappelle la proposition faite par M. Vimont, et tendant à préparer une séance publique pour l'année 1886.

Il est décidé que M. le Trésorier fournira à la Société un état de la caisse, et que, si la situation de nos finances le permet, la Société d'émulation donnera en novembre une séance publique.

Le programme sera préparé par la Commission spéciale nommée à cet effet et soumis à l'approbation de la Société dans la séance ordinaire de novembre.

Il comprendra une allocution du Président, deux lectures et une partie musicale.

La Commission aura à étudier si la séance peut avoir lieu le soir, et quelles dépenses elle pourrait entraîner.

La séance est levée à trois heures et demie.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

—

Le temple de Mercure au Puy de Dôme. — A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 4 juin 1886), M. Ravaisson expose l'état d'abandon où se trouvent aujourd'hui les restes du monument romain élevé à Mercure au sommet du Puy de Dôme. M. Ravaisson a visité récemment ces ruines; non-seulement les fouilles commencées n'ont pas été continuées, mais encore les débris qui en proviennent sont abandonnés à la merci de tous et courent de grands risques de destruction. — M. de Rozière rappelle qu'une loi a été présentée aux Chambres pour assurer la conservation des monuments historiques. Il espère que cette loi sera votée prochainement. — M. Deloche appuyant les observations de M. Ravaisson, insiste sur la nécessité de ne pas se borner à conserver ce qui a été trouvé, et de continuer les fouilles. — L'Académie décide qu'il sera écrit en ce sens à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Peu de temps après, le 23 juin 1886, M. Bruyerre, inspecteur général adjoint des monuments historiques, faisait à la Société nationale des antiquaires de France, une communication sur les antiquités du Puy de Dôme.

Le temple de Mercure est un des plus anciens monuments de notre histoire nationale ; situé sur le sommet du Puy de Dôme, à 1,460 mètres au-dessus de la mer, il était dominé par un léger mamelon recouvert de maçonnerie, au-dessus duquel s'élevait la statue gigantesque de Mercure, le dieu gaulois par excellence.

Les inscriptions retrouvées datent ces constructions du premier siècle de notre ère.

M. Bruyerre développe savamment tous les détails des fouilles pratiquées depuis 1873.

Il soumet à la Compagnie nombre de plans, de dessins, de vues en perspective, exécutés avec le plus grand soin, qui montrent de la façon la plus frappante, l'imposante grandeur du site du Puy de Dôme.

Il entre ensuite dans des considérations historiques qu'il serait trop long de reproduire, et adjure la Société d'intervenir par tous les moyens en son pouvoir, afin d'empêcher la détérioration de ces ruines et de prendre les mesures nécessaires à leur entretien.

(*Revue archéologique* : juillet-août 1886.)

— Sous ce titre : *La Comtesse de Lavalette* (Emilie de Beauharnais), notre compatriote M. Henry d'Ideville vient de publier chez Cham-

Digitized by Google

pion une plaquette des plus intéressantes et des plus émouvantes. L'auteur a eu la bonne fortune, dans sa jeunesse, de connaître cette héroïne du temps de la Restauration ; il parle non-seulement d'elle, mais de ceux qui l'entourent, et cela de la façon la plus captivante.

Malgré l'intérêt qu'inspirent ces relations, ce qui y domine c'est l'épisode de l'évasion de M. de la Valette, que l'Alexandre Dumas le plus osé n'eût pas inventée. Tenir ces renseignements de telle source, c'est une bonne fortune pour ceux qu'intéresse l'histoire contemporaine.

— Avec le *Capitaine Merle*, de M. de Pontbriant, nous sommes en pleine guerre civile ; mais c'est surtout dans les guerres qui ont suivi la Saint-Barthélemy, que s'est distingué le capitaine Merle, un des chefs de bande les plus redoutés et les plus habiles qu'aient eu les protestants. M. de Pontbriant a réduit à sa juste valeur la réputation de férocité faite au capitaine Merle ; il a été certainement moins féroce que la plupart des capitaines de son temps, que le duc de Guise, le duc d'Anjou, Joyeuse ou Monluc. Il a mérité la confiance et l'estime qu'Henri de Navarre lui a toujours témoignées. M. de Pontbriant ne s'est pas borné à raconter les exploits du capitaine, il a encore suivi jusqu'au XVIIIe siècle l'histoire de sa descendance.

(*Revue historique* : septembre-octobre 1886.)

Un tableau de A. Mantegna a Aigueperse. — Nous détachons d'une étude sur Mantegna, publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, quelques paragraphes qui peuvent intéresser nos lecteurs.

Il s'agit d'un tableau représentant saint Sébastien et conservé dans l'église Notre-Dame d'Aigueperse.

Après avoir décrit le saint Sébastien que possède le musée de Vienne, M. Paul Mantz continue ainsi : « Mantegna s'est aussi inspiré de la légende de saint Sébastien dans un tableau qu'il ne nous a pas été possible de voir encore, bien qu'il soit en France. Nous sommes condamné à n'en parler que par ouï-dire, mais nous tenons à lui consacrer un mot pour éveiller le zèle des chercheurs. Ce tableau que les biographes de Mantegna n'ont point coutume de mentionner, est celui de l'église de Notre-Dame à Aigueperse (Puy-de-Dôme). On m'assure que l'œuvre est authentique. Il en est question d'une manière assez étrange ou du moins sans enthousiasme excessif dans un des pittoresques récits de voyage de M. Emile Montégut(1). « Une des chapelles, écrit le savant promeneur, contient un Mantegna représentant le martyre de saint Sébastien, œuvre remarquable du second ordre, détachée probablement de quelque musée Campana ou de

(1) E. Montaigut. — En Bourbonnais et en Forez.

Digitized by Google

» quelque grenier du Louvre et donnée par l'Etat. » Malgré son » mérite réel, cette toile avec sa composition quelque peu théâtrale » et ses représentations d'architecture italienne, fait médiocrement » plaisir à voir dans cette rustique Auvergne, où elle a l'air d'être » égarée comme le serait un académicien parmi les pâtres. » Il y aurait sans doute plus d'une observation à faire à propos de ce texte curieux, mais nous sommes provisoirement désarmé ; M. Montégut a vu le tableau que nous ignorons : il a le droit de parler ; nous avons le devoir de nous taire.

Il faut se borner à dire aujourd'hui que la collection Campana, où le maître padouan n'était pas fréquemment rencontré, et les légendaires greniers du Louvre ne sont pour rien dans l'aventure. La présence d'un Mantegna dans la modeste église d'Aigueperse est tout d'abord surprenante ; mais si l'on réfléchit un peu, cette singularité n'a rien d'invraisemblable. Je dirai pourquoi. Le dernier protecteur d'Andrea, François de Gonzague, avait une sœur. Elle s'appelait Claire. En 1481, elle épousa Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, qui ayant suivi Charles VIII dans son expédition italienne, mourut à Pouzzoles en 1496. On a plusieurs lettres de Gilbert de Bourbon à son beau-frère Gonzague ; la politique ne les avait point séparés et l'on ne doit pas être surpris que des œuvres d'art aient pu arriver de Mantoue dans les terres du Bourbonnais, du Forez et de l'Auvergne. Gilbert et sa femme avaient très-probablement une résidence à Aigueperse, car c'est de cette ville que leur fille Anne ou Agnès, encore très-jeune, écrit le 4 mai 1502 à son oncle le marquis de Mantoue, pour le prier de lui trouver « ung beau mary, bien riche et bien saige (1). » Dans ces conditions l'envoi d'une peinture venant du pays des Gonzague pour décorer une église de l'Auvergne serait la chose la plus naturelle du monde. Pourquoi n'y aurait-il pas un Mantegna à Aigueperse ? Quant à ce martyre de saint Sébastien, il devra faire l'objet d'un supplément d'information. — P. Mantz.

(*Gazette des Beaux-Arts*, 1er septembre 1886.)

Archives. — Les archives départementales du Puy-de-Dôme ont reçu dernièrement un certain nombre de registres du XVIIIe siècle provenant de la mairie de Chamalières.

Ce sont des registres d'audience de l'ancien bailliage des terres de Montroignon et Chamalières appartenant au duc de Bouillon. Lors de la suppression des justices féodales, la commune qui avait réuni ces documents avait négligé de les transmettre au chef-lieu de district.

(1) A. Baschet. — Quelques lettres missives extraites des archives de la maison de Gonzague.

Digitized by Google

Voici le titre exact du premier en date de ces registres :

« Bailliage des terres de Montroignon et de Chamalières, appartenant au duc de Bouillon. Premier cahier, du jeudi 3 janvier 1709 » au 30 septembre 1710. Deuxième cahier, comprenant : ventes d'offices de notaires, ventes de biens, etc., du 16 juin 1717 au 8 avril » 1724. Troisième cahier : du 21 novembre 1716 au 23 août 1723. »

Nous relevons également dans le rapport présenté par l'archiviste du département au Conseil général (session d'août 1886) l'indication d'un assez grand nombre de documents considérés jusque-là comme perdus. Retrouvés cet été, dans les anciens chefs-lieux de district, où la Révolution les avait réunis, ils viendront reprendre leur place, laissée vide aux archives du département. Ce sont, à *Besse :* les archives des *Prêtres communalistes de Besse*, et quelques documents provenant de la *Châtellenie de Besse*.

Un autre document précieux est conservé à la mairie de cette ville. C'est un registre in-folio, de 183 feuillets de parchemin, avec une reliure aux armes de Catherine de Médicis. Il provient, dit-on, du château de Saint-Saturnin et aurait été remis à la commune par M. le juge de paix de Saint-Amant-Tallende.

Transcrivons le titre que porte ce volume :

« C'est la copie du terrier de la seigneurie de Besse appartenant à » la Royne de France, mère du Roy, contesse d'Auvergne et dame » dudict Besse laquelle a esté faicte par Anthoine Godivel, notaire » royal, sur la note originalle dernièrement reccue par feu Anthoine » Godivel, suivant la commission de Sa Majesté et l'advis de messieurs de son Conseil comme appert par le resultat d'iceluy en datte » du 11e jour de may 1580. »

Billom. — L'archiviste pensait retrouver à la mairie de Billom les restes au moins de deux fonds d'archives qui avaient dû être très-importants et dont la place est restée vide ou à peu près au dépôt de la Préfecture. Nous voulons parler des archives du chapitre de *Saint-Cerneuf* et de celles des *Jésuites de Billom*. Le département ne possédait rien de ce dernier établissement et quatre petites liasses seulement du chapitre de Saint-Cerneuf.

Des personnes qui avaient dû être dans les meilleures conditions pour bien voir, assuraient avoir constaté la présence dans un grenier de l'Hôtel-de-Ville de Billom des anciennes archives des Jésuites. Les documents en question ont été retrouvés. Ce ne sont pas les archives mais la bibliothèque de l'ancien collège de Billom. Malheureusement la plupart de ces ouvrages sont dans un fâcheux état.

Quant aux archives nous savons aujourd'hui qu'il était inutile de les rechercher à Billom d'où on les avait enlevées en 1762. Le document qui suit l'établit d'une façon péremptoire :

Digitized by Google

« Procès-verbal des titres et papiers qui appartiennent à la maison » du collège de Billom, actuellement occupée par les prêtres reli- » gieux des soi-disant Jésuites. Extrait des registres de la sénéchaus- » sée et siège Présidial de la ville de Clermont-Ferrand et ancien » Bailliage d'Auvergne. »

Ce procès-verbal fut dressé par le lieutenant du Présidial, en exécution de l'arrêt du 23 avril 1762 ; il contient la liste des religieux et une notice sur chacun d'eux ; puis un état des titres et papiers.

Les religieux représentent un inventaire des papiers qu'ils ont envoyés à M. le Chancelier.

« Le surplus des papiers, ajoute le procès-verbal, est renfermé dans » 6 sacs et 11 petites boîtes, avec ordre de les transporter au greffe » civil de la sénéchaussée de Clermont. »

Relevons dans ce procès-verbal les titres des documents les plus intéressants :

« ... Plus un petit registre in-12, couvert de parchemin, contenant » les sépultures des religieux de cette maison commençant par ces » mots : *Obiit illustrissimus Guillelmus Duprat, fundator hujus collegii* » *die* 23 *octobris* 1560 ; et finissant par l'acte mortuaire du père Girard » Xavier Laville du 23 sept. 1761. »

« ... Plus un livre in-4° contenant les professions des quatre vœux » faits dans cette maison depuis le 16 juillet 1617 jusqu'au 15 août 1761 » sous ce titre : *Nomina eorum qui emittunt vota coadjutorum spiri-* » *tualium* et finissant par la profession du père Gabriel-Joseph de » Bladis en qualité de coadjuteur. »

On mentionne encore dans ce rapport : deux registres des vœux, le registre de l'apothicairerie, et le registre de la congrégation des écoliers.

On trouve également à Billom quelques documents de moindre importance provenant du chapitre de Saint-Cerneuf (XVI-XVIIIe siècles).

Maringues. — M. Marquis, ancien archiviste du Puy-de-Dôme, ayant visité en 1843 les documents conservés à la mairie de cette ville, en avait fait un classement sommaire ; on retrouve quelques notes de sa main, quoique rien ne subsiste de l'ordre qu'il avait établi.

Parmi les documents intéressants retrouvés à Maringues, nous signalerons les suivants :

« Liève de cens et rentes appartenant à la luminerie de Maringues, » 1450.

» S'ensuyt les noms et surnoms de ceulx qui sont trespassez en la » ville de Maringues, durant le temps de la mortalité qui naguières » a eu cours en ladite ville par lequel deccez vacquent les maisons et » villages des dessoubz nommés et sont toutes extinctes...

Digitized by Google

Explicit

» ... Nous frère Anthoine Guérin, prieur du prieuré de Maringues, » et Durand Senquayre, Jean Baruyn et Pierre Brugière, prestres » vicaires dudit Maringues, certifions que les chouses dessusdites et » ecriptes sont vrayes, tesmoign noz seings manuelz, le 29e jour du » mois de mars, l'an 1484. »

Montaigut. — Les titres conservés à la mairie de Montaigut, contrairement à la loi du v brumaire an V qui en ordonnait le transfert aux archives du département, sont encore assez nombreux, quelques dommages qu'ils aient soufferts pendant ces 80 ans.

Ce sont les fonds des :

Communalistes d'Ayat (XVII-XVIIIe siècles) ;

Communalistes de Saint-Illide de Montaigut ; 5 registres et 25 liasses, du XVe au XVIIIe siècles ;

Abbaye de Bellaigue (ordre de Cîteaux) ; de nombreux plans ;

Abbaye de Menat ;

Capucins de Montaigut ;

Religieuses de Saint-Julien-la-Geneste ;

Prieuré de la Roche-Saint-Priest, dépendant de l'abbaye de l'Esclache.

Tauves. — A Tauves, le rapport de l'archiviste signale une pièce intéressante concernant les foires et marchés de Tauves.

Elle a été reproduite dans un des derniers Bulletins de l'Académie de Clermont.

BIBLIOGRAPHIE.

—

Nouveaux Proverbes de châteaux et de salons,

Par Mme la marquise du Maisniel de Villemont. Paris, Martin-Boursin.

Les Contes merveilleux,

Par la même. Troisième édition. Même éditeur.

I.

LES NOUVEAUX PROVERBES DE CHATEAUX ET DE SALONS.

Il y a donc encore en France des châteaux et des salons ? Sans doute, puisqu'une grande dame, une véritable marquise, écrit pour eux des proverbes dramatiques. Et quels proverbes ! elle sait bien ce qu'ils doivent être et elle les dessine à merveille. Combien d'auteurs s'y sont essayés sans succès ! Ce genre de littérature, avec son

Digitized by Google

apparente bonhomie, n'est pas facile. Un auteur anglais (1) dit « qu'il y faut beaucoup d'esprit, de laisser-aller, » de grâce, de sens, de finesse et d'expérience. » Il est certain que la maxime qui s'en dégage doit se tenir avec soin entre la distinction et la vulgarité ; le style prétentieux et maniéré nuirait à la sagesse de la moralité. Il faut que, sans cesser d'être noble, il ne sorte pas du domaine de la conversation familière; mais il a besoin d'un peu d'originalité et de piquant pour frapper l'attention et produire son effet. Son but, on le sait, est d'instruire et d'amuser.

En réalité, il est peu de notre époque et il faut donner des éloges à ceux qui cherchent à le réhabiliter ; car l'élégance de la pensée, le charme de la causerie littéraire, le goût des amusements de bonne compagnie, les leçons de morale n'ont plus de prix aujourd'hui que pour quelques natures d'élite.

Ah! madame la marquise, que vous êtes loin de ce douzième siècle, tant décrié pourtant, où les belles rêveries, les poèmes amoureux de la belle Étiennette de Gévaudan, si célèbre sous le nom de comtesse de Baux, attiraient autour d'elle et de sa cour d'amour peuplée de jolies femmes, tant de chevaliers, les électrisaient et les poussaient à des prodiges de courage et d'humanité!

Vos proverbes sont charmants comme votre esprit; puissent-ils rendre à notre pays l'amour des lettres qui a fait sa gloire si longtemps! Puissent vos proverbes ramener dans les châteaux et les salons où ils iront, le goût de ces réunions où se donnaient rendez-vous autrefois tous ceux qui recherchaient les jouissances intellectuelles !

En attendant, entrons, si vous le voulez bien, avec votre livre, dans un château de votre choix. Il vous faut de bons acteurs pour vos personnages ; les y trouverez-vous? Prenons votre proverbe intitulé : « Une demande en séparation, ou qui sème des chardons récolte des épines. » Les circonstances lui donnent de l'à-propos.

L'une des règles du proverbe dramatique est celle-ci : « Il faut » que la sentence convienne dans la bouche de celui qui la débite; il » faut qu'elle soit conforme à son caractère. » Vous, madame la marquise, vous donnez une nouvelle force à la règle ; le nom de vos personnages indique immédiatement leur caractère : la belle-mère s'appelle Mme de Harpigel ; les deux avocats en scène sont l'un Me Desbons, c'est un brave homme; l'autre, Me Bavardin, c'est l'homme de la profession. Il y a un Méphistophélès dans votre proverbe, il se nomme du Guêpier. Il est clair qu'il faut s'en défier. Quant aux

(1) Cambden (Guillaume), né à Londres en 1551. — Recueil de lettres sur l'histoire civile et littéraire. Londres, 1584 ; l'ouvrage le plus remarquable, quoiqu'entaché de paradoxes, de Cambden, est son histoire de la fameuse reine Elisabeth.

Digitized by Google

deux innocents de la bande, ils portent deux jolis noms de jeunesse, Edmée et Lucien.

Vos types ne sont pas nouveaux, c'est vrai. Nous connaissons depuis longtemps la belle-mère; elle est légendaire au théâtre et dans les romans. — Les avocats ont leurs galeries de magnifiques et d'illustres, et on trouve partout des Guêpiers. Mais le proverbe n'exige pas de création nouvelle; il ne doit avoir qu'une prétention, c'est de mettre au service d'une vérité reconnue tout ce qui peut, en amusant, lui donner du relief. Je trouve même impertinent et sot le monsieur qui reprochait à l'auteur d'un recueil de proverbes d'avoir oublié d'en faire connaître l'origine et la cause. L'origine c'est l'observation, la cause les travers de l'humanité.

Qui sème des chardons recueille des épines! Est-ce vrai, madame de Harpigel? La moralité du proverbe, c'est votre punition méritée.

Mme du Maisniel a su mener avec rondeur ce petit acte d'intérieur. Le style est vif, alerte, plein de verve et de mots spirituels. Quoi de plus charmant que la scène de l'auberge? et cet enlèvement conjugal, qu'on me passe le mot, comme il est enlevé! quelle jolie pastorale! quelle fraîcheur d'idées et de sentiment! quelle anthithèse entre les deux ménages Harpigel et des Aulnays!

Tout cela est de la grande école. Il y a 14 proverbes dans ce volume si attrayant; tous valent celui de la Séparation.

Mme du Maisniel ne se trompe que sur un point. Elle les dédie aux châteaux; ils sont faits pour tout le monde, et c'est leur grand mérite. Il faut les rendre populaire, si c'est possible.

Heureuse Auvergne, toujours fertile en esprits de haut rang! *tellus clara viris!* Elle est aussi la patrie d'Angélique et d'Agnès Arnaud, et Gilberte Pascal, en écrivant la vie de son frère, a prouvé qu'elle était digne de la parenté.

La marquise du Maisniel continue la série de nos illustrations littéraires.

II.

Elle a publié aussi un volume de contes merveilleux. Son livre est à sa 3e édition. On le comprend aisément quand on l'a parcouru. Il y a là une douzaine d'aventures ou d'histoires plus charmantes les unes que les autres. Pauvre Perrot d'Armancourt! Son « petit Poucet » était pour les enfants; les contes de la marquise sont pour ceux qui ne le sont plus. Tous ses héros sont des princes ou des princesses. Il le faut bien pour des divinités terrestres! La plus adorable de toutes les princesses, c'est la petite Chérisette.

Jamais une femme spirituelle et bien élevée n'a tiré de son

Digitized by Google

imagination une œuvre plus séduisante. Dans ce petit cadre merveilleux de 59 pages, Mme du Maisniel trouve le moyen de mettre en présence dans les évènements les plus dramatiques les deux principes du bien et du mal. Le mal est d'abord plus fort et plus puissant mais les excès le conduisent à sa perte ou plutôt il se convertit et c'est le bien qui a la victoire. Ces deux rôles sont confiés à deux fées. L'une est toute laide, l'autre toute belle: La laide s'appelle la fée Rabâche, la belle, Primevère. La première habite en Afrique, dans une île enchantée, au milieu d'un grand lac tout rempli de serpents, de crocodiles, d'hippopotames; l'autre s'est fait un éden dans la région des nuages, au sommet d'un glacier inaccessible.

Chérisette est la fille du roi Bénin; elle épouse le fils d'une reine; il s'appelle Florestan. Ces deux enfants se sont mariés par amour; mais le jour même de leurs noces, un affreux malheur les sépare. Florestan et Chérisette viennent de s'isoler, après la bénédiction nuptiale, dit la marquise du Maisniel, dans un petit boudoir tout capitonné de dentelles et de satin rose. Chérisette est émué, un peu embarrassée; pour se donner contenance, elle se met à respirer un splendide bouquet, d'un parfum enivrant. Florestan se jette sur ce bouquet qui a senti la respiration de sa bien-aimée. Horreur! ces fleurs étaient empoisonnées. Le malheureux entre en fureur; sa raison s'égare; il insulte sa femme; il s'arme d'un poignard et court sur elle. Elle n'est sauvée que par une intervention inespérée. Florestan est tout à fait fou. Chérisette est désespérée, mais elle ne veut pas quitter son mari et résiste à son père le roi Bénin qui veut l'emmener.

A quoi faut-il attribuer cet horrible évènement? à une vengeance de femme, à la fée Rabâche. Elle aussi était amoureuse du beau Florestan et voulait l'épouser. Le bouquet a été composé par elle, avec des fleurs qui ne croissent que dans son île et auxquelles personne ne peut toucher. Florestan ne pourra guérir qu'avec elles.

Alors commence une série d'aventures plus merveilleuses et plus terribles les unes que les autres. Chérisette et la mère de Florestan se mettent sous la protection de Primevère, la fée bienfaisante. Le malheur, c'est qu'il est presque impossible d'arriver jusqu'à elle. Plus c'est difficile, plus Chérisette veut y parvenir, rien ne l'arrête; son courage est à la hauteur de tous les obstacles. Elle parvient à savoir que la fée Primevère a un grand aigle noir qui traîne son char aérien et qu'elle gâte au point d'avoir pour sa nourriture des troupeaux de chèvres et de moutons où il a le droit de choisir à son gré. L'aigle descend; il n'y a qu'un jeune agneau, bien gras, bien préparé pour le seigneur qui doit le croquer. Chérisette s'attache fortement à l'agneau pris dans les serres de l'oiseau de Jupiter qui

Digitized by Google

l'emporte avec sa proie, et c'est ainsi qu'elle arrive à l'habitation de Primevère. La fée lui fait bon accueil, s'intéresse à elle, mais est forcée de reconnaître la supériorité de sa sœur sur elle. Pourtant elle lui donne ses instructions et commande à son aigle d'emporter Chérisette dans une ville inconnue. Là, Chérisette se fait bouquetière. Une des recommandations de Primevère, c'est de chercher un mari pour Rabâche à qui il en faut un absolument. Chérisette fait tant et si bien, que bientôt elle a découvert trois candidats : un décavé qui épousera Rabâche, quelle qu'elle soit, si elle lui donne une grande fortune; un savant à qui il faut de l'argent pour aboutir à ses découvertes; enfin, un noble jeune homme qui épuise son temps et ses forces à soutenir sa famille tombée sans sa faute dans l'indigence. Il y aura bien du malheur si aucun d'eux n'épouse Rabâche. Il reste une dernière difficulté à surmonter, c'est d'aller au lac où se trouve l'île de la fée; il faut traverser le désert où il y a des anthropophages et le lac rempli de serpents, de crocodiles et d'hippopotames.

Chérisette échappe à tous ces dangers; et c'est au moment où elle était perchée sur un palmier, que la fée Rabâche, traînée dans une barque par deux hippopotames, l'aperçoit. Chérisette se fait aussi aimable, aussi gracieuse que possible; elle l'appelle la fée Mousseline. Rabâche en est flattée; elle admet Chérisette à son service comme dame d'atours.

Chérisette est si changée par la fatigue et le chagrin, que la fée ne la reconnaît pas. Elle ne perd pas son temps pour parler de mariage et de son trio de candidats. La fée s'enflamme à ces récits; elle veut voir ces amoureux. Le plus heureux des hasards fait qu'ils se sont réunis tous les trois dans la même ville. Le gentilhomme ruiné est le plus séduisant; la fée le préfère tout d'abord. Le savant est un bavard, et celui qui nourrit à force de travail ses parents, est presque dédaigné. C'est pourtant celui dont Chérisette fait le plus grand éloge.

Vous voyez d'ici le dénouement. Le protégé de Chérisette épouse Rabâche; mais ce n'est plus cette fée déplaisante et ridicule; lorsque Chérisette enlève à la mariée le voile qui la couvre, on voit une belle et charmante femme aux genoux de laquelle se précipite l'époux émerveillé. La fée Primevère, qui a tout mené, apparaît alors chez sa sœur. Chérisette obtient de la fée Mousseline la réparation de tout le mal fait par la fée Rabâche; elle revient triomphante dans sa famille qui l'attendait avec tant d'anxiété. Florestan est subitement guéri et il rend à sa Chérisette toute la tendresse qu'elle méritait.

Voilà le conte de Chérisette. Ne remplit-il pas admirablement toutes les conditions de ce genre de littérature? Il y a du mouve-

Digitized by Google

ment, un intérêt soutenu, du naturel, une élégante simplicité, le *vis comica*, le drame, par-dessus tout quelque chose de bon, de sain, d'élevé et un merveilleux facilement accepté. Le nombre d'épisodes ne nuit pas à l'unité et n'allonge pas trop l'action.

Chez Mme la marquise du Maisniel, qu'elle écrive un proverbe ou un conte, on remarque toujours sa volonté de ne mettre en scène que des personnages de votre connaissance et qu'on revoit avec plaisir. Le nouveau, c'est sa manière de les faire agir et de les faire parler. Ils ont tant d'esprit, de grâce et de charmes qu'on se plait à les suivre et à les écouter.

Donc, que les amateurs des bonnes choses et de la belle littérature achètent ces deux volumes. Après les avoir lus, ils les mettront, j'en suis certain, parmi les meilleurs de leur bibliothèque.

H. Burin des Roziers.

OUVRAGES NOUVEAUX.

L'établissement central d'Auvergne (Brioude) et la thermothérapie. Grand in-16, 71 p. *Clermont-Ferrand, Thibaud.*

Joal. — De l'orchite et de l'ovarite amygdaliennes, par le Dr Joal (du Mont-Dore). In-8°, 44 p. *Paris, Davy.*

Magitot (E). — Contribution à l'histoire archéologique de l'Auvergne. La cité souterraine de Combeperet (Puy-de-Dôme); par le Dr E. Magitot, vice-président de la Société d'anthropologie de Paris. In-8°, 10 p. *Paris, Chaix.*

Fournial (Louis). — Contribution à l'étude de l'albuminurie du travail par L. Fournial, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Clermont-Ferrand. In-8°, 59 p. *Paris, H. Jouve.*

Martel (E.-A.). — Auvergne et Cévennes. Gorges de la Sioule. Canton d'Ardes. In-8°, 27 p. *Paris, G. Chamerot.*

Bassin (R.). — Un grain de sable à l'édifice. Vercingétorix (vers). In-8°, 15 p. *Clermont-Ferrand, Petit.*

Charmes (X.). — Le comité des travaux historiques et scientifiques (histoire et documents). 3 vol. Tomes I et II. In-4°. *Paris, imprim. nationale.* — (Collection des Documents inédits.)

Gasquet (A.). — Jean VIII et la fin de l'empire carolingien. In-8°. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis.*

Jaubert (L.). — Du parasitisme microbien latent, par Léon Jaubert, ancien interne des hôpitaux de Clermont-Ferrand, docteur en médecine. In-4°, 241 p. *Lons-le-Saulnier, Mayet et Cie.*

Vignancour (J.-M.). — Notice sur l'établissement de la sénéchaussée

Digitized by Google

et du siège présidial de Clermont, par J.-M. Vignancour, docteur en droit, avocat. In-8°, 28 p. *Clermont-Ferrand, imp. Bellet fils.*

A. Marmontel. — La première année de musique. Solfèges et chants. *Paris, Colin.* In-8°.

E. de Lavarenne. — Etude sur les eaux de Châtel-Guyon, leur emploi en dehors de la source. *Paris, Chaix.* In-18 jésus, 106 pages.

A. Tardieu. — Clef de Saint Hubert à Aurières (Puy-de-Dôme); par A. Tardieu. In-8°, 3 pages. *Tours, Bousrez.* (Extrait du Bulletin monumental, nos 7-8, 1882.)

— L'Auvergne (Puy-de-Dôme). Guide complet illustré. *Le Puy, Marchessou fils.* In-16, 333 pages.

Louis Gondelon. — Biographie des personnages historiques ou dignes de mémoire de la ville de Riom. *Riom, Jouvet.* In-8°, 54 p.

Bizeul et Jourand. — Vercingétorix, drame en trois actes et en vers, par les PP. Bizeul et Jourand, professeurs à l'école Saint-Jean, à Versailles; musique de M. Paul Deschamps. *Versailles, L. Bernard.*

Fuzet (L.). — Le Lingot mystérieux, chronique d'Auvergne, par Louis Fuzet. Grand in-12, 192 p. *Limoges, E. Ardant et* Cie.

Ideville (H. d'). — Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève (1816-1833); par Henry d'Ideville. In-8°, 22 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley, gouverneur.* — (Extrait de la *Revue historique.*)

Guigue (C. et Georges). — Bibliothèque historique du Lyonnais. Mémoires, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, etc. t. I, in-8°, VII-72 p. *Trévoux, Jeannin.*

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

G. Rouchon.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

PREMIÈRE PARTIE

Histoire de la Baronnie.

CHAPITRE Ier.

Sommaire. — Création de la baronnie. — Ce qu'était une baronnie au xe siècle. — Cause de la fondation de la baronnie. Pourquoi la terre de La Tour fut-elle choisie par le fondateur? — Récit du Père de Blainville. — La terre de La Tour venait de la maison d'Auvergne. L'opinion de Justel sur cette question doit être, à notre avis, acceptée sans la moindre hésitation. — Erreur de M. de Chabrol sur l'étendue de la baronnie. — Le titre était spécialement attaché à la terre qui avait donné son nom à la nouvelle seigneurie; mais il ne paraît pas douteux que la qualification de baronnie comprenait aussi toutes les terres qui en faisaient partie. — Fut-elle régulièrement constituée? Pouvoir d'un seigneur féodal au xe siècle. — Trois éléments concoururent à son organisation et à son développement : Terres patrimoniales ; Acquisitions des seigneurs de La Tour ; Apports matrimoniaux de leurs femmes. Analyse des documents qui l'établissent. — Ses accroissements se firent au xive et surtout au xve siècles. — Etat de la baronnie au xvie siècle, lorsqu'elle fut apportée par Catherine de Médicis dans la maison royale de France. Elle était alors en pleine prospérité.

En écrivant la monographie d'une seigneurie féodale enfouie depuis des siècles sous la poussière des âges, nous ne nous sommes pas fait illusion sur le nombre de nos lecteurs ni sur le succès de notre œuvre. Un homme d'un esprit charmant (1) et qui n'aurait eu que

(1) M. Renan, de l'Institut.

Digitized by Google

des admirateurs si la gloire littéraire eût pu suffire à son ambition a prévenu les monographes du sort qui leur est réservé :

« Des monographies, a-t-il dit, sur tous les points de » la science, telle devrait être l'œuvre du XIXe siècle, » œuvre pénible, humble, laborieuse, exigeant le dévoue- » ment le plus désintéressé, mais solide et durable. Les » vrais méritants sont ceux qui se dévouent au métier de » manœuvres et se condamnent à ne voir que le sillon » qu'ils creusent. En apparence ils perdent leur temps » et leur peine ; il n'y a pas pour eux de public ; ils sont » lus de trois ou quatre personnes, quelquefois de celui-là » seul qui reprendra le même travail. Eh bien ! les » monographies sont encore ce qui reste le plus. »

Nous voilà donc bien avertis. N'importe ! *Laboremus !* Qui sait si un jour un petit grain de philosophie ne sortira pas de nos recherches ? *Etiam capillus unus habet umbram suam.*

D'ailleurs nous ne nous adressons qu'à nos compatriotes. Plusieurs d'entre eux, trop occupés sans doute du temps présent, ignorent peut-être encore ou savent mal l'histoire de leur province, et cependant c'est un devoir pour nous de la connaître.

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis, sed peregrinus erit.

Enfin, à notre grande joie, il s'est formé depuis quelques années dans notre chère Auvergne un groupe d'hommes amoureux de l'étude, curieux de savoir et d'apprendre, qui ont bien voulu nous admettre parmi eux. Notre bonne volonté leur est acquise.

Mais on laisse à chacun la liberté de ses préférences. Nous, nous avons le goût de l'antithèse. On se plaint beaucoup du présent et on n'a pas tout à fait tort ; mais, que valait le passé ? Nous sommes, dit-on, en état de convulsions et de crises aiguës prolongées.

Digitized by Google

Soit! mais nos pères n'ont-ils pas aussi traversé de rudes épreuves? Cette comparaison mérite, il nous semble, quelque attention.

Prenons donc résolûment le chemin qui mène au but de nos investigations : vérifier et, s'il se peut, découvrir.

Allons fouiller au Korsabad de notre pays, peut-être y trouverons-nous des ruines aussi intéressantes pour lui que celles de Ninive pour le monde savant.

Mais il faut marcher vite pour nous faire suivre. Tâchons d'éviter l'ennui par la rapidité du style et du récit. L'ennui est un dangereux ennemi pour les petits écrits.

I. — CRÉATION DE LA BARONNIE

Nous n'avons pas, heureusement, à rechercher la date de l'origine de la baronnie. Les preuves les plus décisives nous apprennent qu'elle fut fondée dans le courant du xe siècle, et que le seigneur qui prit le premier le nom de la terre de La Tour était fils d'un comte d'Auvergne et petit-fils de ducs de la première Aquitaine (1).

Nous pouvons donc tenir pour certain que la création de la baronnie remonte aux temps de la féodalité primitive. Mais ce qu'on ignore encore, c'est la cause de son établissement. Pourquoi la terre de La Tour devint-elle le siège de la baronnie? Ces deux questions ont échappé à l'attention des généalogistes de la maison d'Auvergne. Essayons de réparer cette lacune.

D'après l'opinion la plus accréditée, l'invasion du comté d'Auvergne par le comte de Guyenne et de Poitiers, Guillaume III, surnommé Tête-d'Étoupe, eut lieu vers le milieu du xe siècle. Quelle était alors la famille de Bernard II, le comte dépossédé? et d'où venait la terre de La

(1) Ces preuves sont rapportées par Justel et Baluze dans leurs histoires généalogiques de la maison d'Auvergne.

Digitized by Google

Tour? Était-elle un apanage, un apport matrimonial ou un démembrement du comté? A coup sûr on peut dire aujourd'hui qu'elle appartenait depuis longtemps à la maison d'Auvergne. Sur ce point il faut, il nous semble, se ranger sans hésiter au sentiment de Justel. Etait-elle, comme il l'a cru, un apanage? Nous ne le pensons pas. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans notre avant-propos. Les apanages n'étaient pas encore en usage dans le monde féodal; mais en admettant, ainsi que le prétend Justel, que Bernard II l'eût reçue à ce titre de ses deux frères, les comtes d'Auvergne Alfred II et Guillaume II, il faut bien reconnaître qu'il se trompait en disant que *peut-être* elle avait été donnée comme apanage au fondateur de la baronnie. Voici pourquoi :

Au XVIIIe siècle, après Justel et Baluze, un érudit au moins très-sincère, le P. de Blainville, reçut en communication les cartulaires de Sauxillanges et de Brioude et les archives des chanoines de Clermont. Il y constata que le premier seigneur de La Tour, Geraud Ier, fut marié en 965, à l'âge de vingt ans, à Gausberge, fille unique de Bérillon, vicomte de Vienne en Dauphiné, et que son fils aîné, Bernard III, naquit en 987 (1). Or, en 950, lorsque le comte de Poitiers s'empara du titre de comte d'Auvergne et d'une partie du comté, Geraud n'avait alors d'après cette constatation que cinq ans. Est-il raisonnable de penser qu'on eut l'idée de constituer un apanage à cet enfant? Et pourquoi le lui aurait-on constitué? Etait-il donc un puîné de Bernard II? Baluze a vainement cherché le fils aîné du comte dépossédé. Jusqu'à preuve contraire, Geraud doit donc être considéré comme l'aîné de la famille.

Le récit du P. de Blainville renferme, selon nous, la véritable explication des faits qui firent ériger en baronnie la terre de La Tour. L'usurpation de Guillaume (Tête-

(1) Archives nationales, carton Bouillon, papiers des princes. R. 71.

Digitized by Google

d'Étoupe) ne dura que quarante ans. Mais l'usurpateur dut être d'autant plus hostile aux enfants du vaincu que la noblesse d'Auvergne ne voulut pas reconnaître ce nouveau maître. La famille de Bernard fut néanmoins obligée de s'éloigner du chef-lieu du comté. Elle se réfugia dans les montagnes occidentales de la basse Auvergne. Guillaume n'osa pas l'y poursuivre. Les enfants s'établirent dans le château-fort de La Tour et n'y furent pas inquiétés. Après la mort de Bernard, Geraud ne pouvant plus se qualifier comte d'Auvergne se fit baron de La Tour. Peut-être prit-il cette qualification à son mariage et ce titre en valait bien un autre. C'était, en effet, une grande et forte seigneurie que celle de La Tour. Baluze (1) dit « qu'il était de tradition, en Auvergne, qu'elle était la » plus ancienne et la première baronnie de la province »; et en 1617 l'intendant Mesgrigny écrivait à Richelieu « qu'elle était d'aussi grande considération que le comté » d'Auvergne, tant à cause de son ancienneté que de » la quantité de ses villes, de ses vassaux et de ses » revenus » (2).

Qu'était-ce donc qu'une baronnie au xe siècle? D'après Chéruel, « dans les premiers temps féodaux le mot de baronnie indiquait un fief de haute importance (3). »

On ne donnait cette qualification qu'à une grande propriété territoriale, munie de châteaux forts, et assez puissante pour se défendre. Le seigneur de la baronnie devait être investi d'une plénitude d'indépendance et de souveraineté; les barons du xe siècle ne tenaient à la Couronne que par un lien de vassalité souvent méconnu. Propriété et souveraineté résumaient alors les pouvoirs d'un baron féodal.

Geraud ne choisit donc la terre de La Tour pour

(1) Biblioth. nat., mss. Trésor de Baluze, armoire 6, paquet 5, n° 2, p. 315.

(2) Biblioth. nat., mss. fr. 16,678.

(3) Chéruel, Dict. des institutions de la France. V. baron. t. I, p. 67.

Digitized by Google

en faire une baronnie que parce qu'elle était vaste, bien fortifiée, d'un accès difficile, éloignée des lieux envahis et lui semblait être un asile sûr; il la choisit aussi comme centre de son administration entre les possessions qui lui restaient en Limagne et celles de la Haute-Auvergne qui avaient conservé à sa Maison toute leur fidélité. Il se composa ainsi un nouvel état féodal et rattacha tous ces domaines à sa baronnie : ils en furent les membres, comme on disait alors. Geraud s'établit donc à La Tour, et ses descendants, pendant plus de deux siècles, y maintinrent leur résidence. Nous aurons, dans le cours de notre monographie, l'occasion de justifier cette opinion.

Mais avant d'aller plus loin, essayons de détruire l'assertion d'un jurisconsulte, publiciste distingué; elle nous semble erronée.

Dans le tome IV de son commentaire sur la Coutume d'Auvergne, Chabrol (1) reproche à des magistrats envoyés en Auvergne au XVIIe siècle, comme commissaires royaux pour l'évaluation de ce que valait à cette époque la baronnie, de lui avoir mal à propos attribué des terres trop éloignées d'elle pour en faire partie. Comment a-t-il pu commettre une pareille hérésie, lui si bien instruit des antiquités féodales? il savait bien que des baronnies comme celle de La Tour ne se composaient pas d'une seule terre, et que si le titre était spécialement attaché au chef-lieu, les grands établissements féodaux avaient leurs annexes, quels que fussent la provenance et l'éloignement de ces dépendances.

Ni les historiens comme Baluze, ni les jurisconsultes comme Loyseau et Denisart, ni les magistrats comme Servin et d'Aguesseau ne s'y trompèrent, et vraiment ils ne le pouvaient guère devant les énonciations si précises et si souvent répétées, insérées dans les actes de la Maison de La Tour qui leur étaient soumis. Il faut donc

(1) V. La Tour-d'Auvergne.

Digitized by Google

attribuer à la baronnie de La Tour toutes les terres qui lui furent annexées. Mais avant d'arriver à l'étude de sa consistance et de sa composition, disons un mot sur la régularité de sa formation. On pourra s'étonner de nous entendre parler d'une organisation régulière au xe siècle. N'est-ce pas commettre un anachronisme? non; nous ne voulons que savoir si Geraud resta dans les limites de son droit et des usages du temps en créant sa baronnie. Loyseau (1) aussi se posa un jour cette interrogation : « Eh ! oui, certes, répondit-il en maugréant, les grands » seigneurs au moyen-âge pouvaient, à leur gré, fonder » une baronnie de même qu'ils pouvaient se proclamer » hauts justiciers dans leurs terres; c'était notoire et d'un » usage commun. » Comment aurait-il pu en être autrement? Législation, justice, finances, guerre, administration, tout ne dépendait-il pas de leur volonté? « Sous » la féodalité primitive, a dit M. Beugnot (2), il n'y avait » qu'une seule loi, la loi féodale, absolue, immuable, » faite pour et par le seigneur. »

Le xe siècle fut un des temps les plus calamiteux de notre histoire nationale. Plus d'autorité publique, plus de garanties, plus de recours, plus de pouvoir central; partout le despotisme et la force matérielle, par conséquent une effroyable anarchie. La féodalité n'avait pas encore sa hiérarchie. Les souverainetés locales se partageaient l'autorité et le territoire, et trop souvent ajoutaient les maux de la guerre civile aux cruelles dévastations des Normands.

En 987, quelques seigneurs se réunirent à Senlis pour se donner un chef, mais ils n'étaient pas nombreux. Ils accordèrent à Hugues Capet le titre de roi. Par malheur il restait encore un Carlovingien, le second fils de Louis d'outre-mer, Charles, duc de Lorraine. Hugues Capet

(1) Loyseau. Seigneuries.
(2) Assises de Jérusalem, introduction.

Digitized by Google

marcha contre lui et le fit prisonnier. La mort le débarrassa bientôt de ce rival. Mais le nouveau monarque eut bien autrement à lutter contre les grands seigneurs jaloux de conserver leur souveraineté. On se rappelle l'insolente réponse que lui fit un seigneur aquitain, Adelbert, comte de Périgord (1). Le temps n'était pas encore venu de reconstituer une monarchie féodale. En organisant sa baronnie, Geraud de La Tour agit donc sans commettre d'usurpation. Sa création fut plus régulière que ne le fut l'établissement de la royauté capétienne.

Recherchons maintenant la composition et la consistance de la baronnie.

II. — COMPOSITION DE LA BARONNIE.

Selon nous, trois éléments contribuèrent à la former : les terres d'origine patrimoniales, — les acquisitions faites par les seigneurs de La Tour, — les apports matrimoniaux de leurs femmes.

§ 1er. — *Terres patrimoniales.*

Si nous avons eu raison de croire que la baronnie ne fut qu'un démembrement du comté, nous allons trouver autour de son chef-lieu plusieurs terres d'origine patrimoniale. Si au contraire ce ne fut qu'un apanage, la terre de La Tour seule, avec quelques dépendances rapprochées, le constituera. Eh bien! dans les premiers actes émanés de Geraud, vers la fin du xe siècle et avant qu'il se fît moine à Sauxillanges, nous voyons figurer les noms de plusieurs localités fort éloignées de La Tour,

(1) Qui t'a fait comte de Périgord ? dit Capet à Adelbert. — Et toi, qui t'a fait roi ? répondit l'Aquitain.

Digitized by Google

éparpillées en Limagne et qui avaient toujours dépendu du comté, comme celles de Tallende et de Plauzat par exemple (1). Comment aurait-il pu disposer de ces terres s'il ne les eût pas recueillies dans la succession paternelle ? Elles étaient donc d'origine patrimoniale et lui étaient arrivées par voie d'hérédité.

Il est difficile de dire quelle fut la composition primitive de la baronnie en dehors de la terre de La Tour. Les documents qui peuvent la faire connaître sont rares aujourd'hui ; il faut les réunir en les prenant çà et là avec le plus grand soin. Les fondations pieuses aux églises et aux monastères renferment de précieuses indications. On y voit que la baronnie possédait alors des biens dans plusieurs parties de la Basse-Auvergne : elle en avait en Limagne, elle en avait aussi en montagne. Nous avons déjà cité dans la plaine et près de Clermont, Tallende et Plauzat. Nous constatons en montagne que les châtellenies de Singles, de Messeix et la grande terre de Besse (2) appartenaient aux seigneurs de La Tour. puisqu'ils en disposaient. Et d'où les tenaient-ils donc ?

Ces donations, il est vrai, n'avaient pas une grande importance; mais elles étaient nombreuses et prouvaient la richesse des donateurs. D'ailleurs, en les faisant, ainsi que le remarque de Blainville *(loco citato),* les seigneurs de La Tour disaient que ce n'était là qu'une faible partie des *héritages de leurs pères*. Sans doute elles ne constituaient pas de grandes diminutions des terres dont la partie donnée était détachée ; les unes ne portaient en effet que sur des *manses* (3) dans un village, les autres

(1) Communes de l'arrondissement de Clermont.

(2) Singles, commune de l'arrondissement d'Issoire ainsi que Besse aujourd'hui chef-lieu de canton. — Messeix, commune de l'arrondissement de Clermont.

(3) Un *manse* était une habitation rurale à laquelle étaient attachées quelques parcelles de terres. — Exemple : La donation de Gerand Ier à Sauxillanges, d'un *manse* au village de Noailhac, paroisse de St-Gal. — Baluze, t. II, p. 476.

Digitized by Google

sur des moitiés d'église (1). Quelquefois même elles n'étaient qu'un hommage honorifique.

Mais quels que fussent leur objet et leur nature, comme elles avaient toujours une assiette immobilière, elles mentionnaient forcément la terre qui leur était affectée. Sous ce rapport elles nous servent à établir la consistance de la baronnie.

Elles devinrent moins fréquentes à partir du XIe siècle. Le mouvement qui entraîna la noblesse aux Croisades en fut-il la cause ? On sait que beaucoup de seigneurs s'appauvrirent pour y aller. Faut-il l'attribuer à l'apaisement de l'exaltation religieuse de l'an mil ? Ce qui est certain c'est que ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'on trouve la preuve décisive du fait que nous recherchons.

En attendant, constatons qu'aux XIe et XIIe siècles, les barons de La Tour furent en position de prendre une part active aux grands événements historiques contemporains. Il était tout naturel de croire que leur rang, leur fortune, leur piété les avaient conduits en Terre Sainte. Il ne paraissait pas davantage téméraire de penser qu'au milieu des dissensions survenues en Auvergne entre les évêques et les comtes, ils avaient entouré Louis VI dans ses deux expéditions de Pont-du-Château et de Montferrand; mais la vérité de cette supposition nous est attestée par le témoignage le plus autorisé. Lequel ? Celui de Philippe-Auguste lui-même.

Il accorda effectivement aux barons de La Tour l'insigne honneur de porter de France dans leurs armes et les éleva au rang des sires des fleurs de lys, voulant ainsi, dit le roi, récompenser leur Maison des services rendus

(1) Cette expression moitié d'église *(medietas ecclesiæ)*, signifiait la moitié des produits du culte et non la moitié du temple catholique. Le principe féodal était que le seigneur, haut justicier, était propriétaire de tout ce qui se trouvait sur ses terres. Le vieux Mazuer nous l'apprend dans sa pratique. Tout ce que rapportaient les églises de ses terres était donc à lui.

Digitized by Google

à ses prédécesseurs et à lui, notamment en Terre Sainte (1).

Le nouveau sire de La Tour, pénétré de reconnaissance, s'empressa de faire à son bienfaiteur hommage (purement honorifique, il est vrai), de ses trois belles terres de Limagne, Orcet, Coudes et Montpeyroux (2). Voilà donc autres trois terres patrimoniales, et provenant évidemment du comté, qu'il faut attribuer à la baronnie (3).

Quatorze ans plus tard, en 1226, un autre hommage également honorifique, du baron de La Tour à l'évêque de Clermont, nous apprend les noms des quatre terres de Bulhon en Limagne, de Savennes, de Pradelles et de Foët en montagne (4). Leur origine n'est également pas douteuse, elles viennent du comté.

En 1229, le seigneur de La Tour autorise, par son assistance, ses vassaux Guillaume et Pierre du Maisnils, à faire à l'abbaye de St-André-les-Clermont, le don de leur terre de La Roche, située en la paroisse de Saint-Pardoux. Cette terre touchait à celle de La Tour et avait aussi une origine patrimoniale.

Enfin en 1241, le même seigneur donne au curé de la Rodde un tènement appelé la *Barodesche* et situé près de l'église. Cette donation nous apprend que la terre de La Rodde appartenait à la baronnie et avait la même provenance.

Mais toutes ces révélations partielles de la consistance et de la composition de la grande seigneurie reçoivent plus de lumière encore d'un partage de 1276, fait entre le titulaire de la baronnie et le frère de son père. L'oncle était chanoine de la cathédrale de Clermont; il avait été le

(1) Justel, p. 132.

(2) Orcet, commune de l'arrondissement de Clermont. — Coudes et Montpeyroux sont de celui d'Issoire.

(3) L'hommage de ces trois terres est de 1202.

(4) Bulhon, commune de l'arrondissement de Thiers. — Savennes, Pradelles et Foët de l'arrondissement de Clermont.

Digitized by Google

tuteur de son neveu et avait administré ses biens, il les connaissait donc à merveille. Son neveu venait de faire un très-riche mariage en Auvergne.

Le chanoine, ce cadet d'église, comme dit Baluze (1), n'était pas précisément détaché des biens de ce monde.

On pourrait, sans être trop rigoureux, lui faire un plus grave reproche. Il avait déjà partagé avec son frère la succession paternelle non sans quelques difficultés. Il revint sur ce règlement et se fit donner par son neveu onze belles terres avec leurs châteaux, toute leur étendue et tous leurs droits. Il fit plus : au mépris des règles féodales qui défendaient le partage entre cohéritiers de la terre chef-lieu de la baronnie (2), le chanoine fit comprendre dans son lot des paroisses et des sections de paroisses faisant partie de la terre elle-même de La Tour. Chose curieuse, l'acte de partage indique une ligne séparative entre les deux parts ! Nous la donnons en note comme un spécimen de délimitation, sans toutefois le recommander aux experts d'aujourd'hui (3).

Voici la composition des deux lots : Celui du chanoine comprend neuf terres en Limagne et deux en monta-

(1) T. I, p. 296.

(2) Etablissements de saint Louis, édition Viollet, t. II, p. 36 : « Baronie ne se départ mie. »

(3) Ligne séparative des deux lots du partage de 1276.

Pour les terres de Limagne la ligne part de la maison de la Védrine, située dans les montagnes du Mont-Dore, près de Laqueuille, se dirige vers le Chambon, touche aux limites de Besse, va à l'eau de Besse (la Couze) qui descend et tombe dans l'Allier, sous Issoire, de l'Allier va au pont de Cournon, de ce pont à Riom, sous Tournoël, de Riom à Durtol, et de Durtol revient à la Védrine.

Pour les terres de montagne, elle part de la voie publique qui mène à Bort. On la suit jusqu'à l'église de Bagnols, puis elle se dirige vers le village de Fougeolles, monte entièrement aux Chaux, va au pont de Chalmerou, suit la Dordogne jusqu'au Port-Dieu, de là elle va à la maison de Bonnetègue, de cette maison au château d'Ussel, d'Ussel elle suit l'eau d'Ussel jusqu'à la Dordogne, et de la Dordogne elle revient en suivant cette rivière jusqu'à Bort.

Quelle merveilleuse précision ! et comme il serait facile sur une carte et sur le terrain de retrouver aujourd'hui les bornes permettant à la justice de réprimer des usurpations de terrain entre propriétaires voisins !

Digitized by Google

gne. — En Limagne, ce sont celles de St-Saturnin, Saint-Amant-la-Chère (aujourd'hui St-Amant-Tallende), Saint-Sandoux, la Varenne, Coudes, Orcet, Montpeyroux, Randoa ou Randoë et le lieu de Chausser ou Chauser. — En montagne, ce sont celles de La Rodde et de Tinières (1).

Enfin il prend, dans la terre de La Tour, les deux paroisses entières de Saint-Donat et de Bagnols; dans celle de Chastreix, les villages de Bonnetègue, Baffaud, le Sard, la Bro, Orbevialle et Anse-Soubre (Anse-d'en-Haut); dans celle de Saint-Pardoux, le village de Férérolles.

Ce lot est parfaitement détaillé; il n'en est pas de même de celui du jeune baron de La Tour. L'acte se borne à dire qu'il garde tout le surplus de la baronnie. En quoi consistait donc ce surplus? Certainement il devait être très-considérable, puisque, pour sa part, un puîné recevait un si grand nombre de terres importantes. Nous verrons bientôt dans un autre acte sa composition.

Mais, avant d'aller plus loin, faisons quelques remarques sur ce partage; et d'abord il en résulte que toutes les terres dont nous venons de parler avaient une origine patrimoniale; en second lieu, si le lot du chanoine eût été distrait sans retour de la baronnie, elle en aurait subi une diminution considérable. Heureusement qu'une loi féodale ramenait au chef de la maison seigneuriale tous les biens des puînés engagés dans les ordres ou décédés sans postérité. Cette loi fut constamment et fidèlement observée dans la maison de La Tour. Après la mort du chanoine, elle rentra dans tous les domaines tombés dans sa part héréditaire.

(1) Saint-Saturnin, Saint-Amant, Saint-Sandoux, la Varenne et Orcet sont de l'arrondissement de Clermont; Coudes, Montpeyroux, la Rodde et les paroisses de la terre de La Tour dans celui d'Issoire; Tinières dans celui de Mauriac (Cantal). Nous ignorons où étaient Randoë et Chauser.

Digitized by Google

§ 2. — *Acquisitions. — Apports matrimoniaux.*

Les terres patrimoniales étaient donc très nombreuses dans la Basse-Auvergne, et quant à celles de la Haute-Auvergne, nous ne connaissons encore que celle de Tinières; mais nous allons bientôt constater le nombre et l'importance des autres. La plupart d'entr'elles avaient la même origine; elles venaient aussi du comté. Le comté avait une vaste étendue. Il comprenait les deux départements actuels du Puy-de-Dôme et du Cantal, une partie de l'arrondissement de Brioude, quelques localités de celui du Puy (Haute-Loire), Saint-Pourçain, Ébreuil et Cusset dans le département de l'Allier, et quelques points dans celui de la Creuse. D'après le partage de 1276, il semblerait même qu'il renfermait aussi quelques parties de la Corrèze.

A ces vastes possessions vinrent s'ajouter les acquisitions faites par les sires de La Tour. Plusieurs furent de minime importance; celles-là n'eurent lieu que pour faire disparaître des enclaves ou compléter des droits utiles à certains fiefs, il serait superflu de s'en occuper; mais il faut mentionner deux autres acquisitions d'une valeur véritable.

En 1233, la maison de La Tour échangea avec celle d'Apchon la terre de Ravel, de laquelle dépendait le petit château de Charluz. En 1252, elle acheta du seigneur de Rochefort celle de Murat-le-Quaire qui comprenait la petite forteresse de la Roche-Vendeix (1).

Ces terres complétaient, au sud et au nord, le chef-lieu de la baronnie. La résidence seigneuriale se trouvait ainsi défendue à ces deux extrémités par de véritables forteresses. Adossés à l'est aux pics élevés du Mont-Dore, et

(1) Ravel, dans la commune de Picherande, canton de Latour; Charluz, dans celle de Saint-Genès-Champespe, même canton, arrondissement d'Issoire; Murat-sur-Queyres, aujourd'hui Murat-le-Quaire, dans le canton de Rochefort-Montagne; la Roche-Vendeix dans la commune de la Bourboule, arrondissement de Clermont.

Digitized by Google

par conséquent invulnérables à cet aspect, protégés à l'ouest par une ligne de châteaux forts, placés à la tête de fiefs riches et bien peuplés, les seigneur de La Tour faisaient cesser leurs inquiétudes au nord et au midi par cette double acquisition. Ne faut-il pas trouver dans cet achat la preuve que les seigneurs de La Tour habitaient depuis la fondation de la baronnie à La Tour ? Mais ils ne devaient point tarder à transférer leur résidence en Limagne, à St-Saturnin.

A la fin du XIIIe siècle, en 1276, la baronnie reçut un accroissement bien plus considérable que toutes ces acquisitions, par le mariage du seigneur de La Tour (1) avec la fille aînée du baron d'Olliergues qui ne laissait que deux filles.

La baronnie d'Olliergues était l'une des plus grandes seigneuries de l'Auvergne. Elle s'étendait dans la partie orientale de notre province. Son chef-lieu fut apporté à la maison de La Tour. Cet apport fut assez puissant pour servir de base à la fondation d'une nouvelle branche de la famille, celle de La Tour d'Olliergues. Cette branche était destinée à durer plus que la branche aînée, et à être non moins illustre qu'elle, puisqu'un jour elle devait donner naissance au célèbre maréchal de Turenne.

L'alliance avec la maison d'Olliergues commença la série des accroissements de la baronnie par les apports matrimoniaux. A la fin du XIVe siècle, en 1389, un autre mariage dépassa en puissance et en étendue la première augmentation de la seigneurie.

La fille unique du baron de Montgascon rendit son mari maître d'un riche héritage. Sa dot se composait de terres magnifiques presque toutes situées en Limagne. Il suffit de citer celles de Maringues, Joze, Bulhon en partie, Ennezat et Gerzat (2). En outre, des biens d'une plus

(1) Bertrand III, marié à Béatrix d'Olliergues.

(2) Maringues, Joze, Bulhon, sont dans l'arrondissement de Thiers; Ennezat dans celui de Riom, et Gerzat dans celui de Clermont.

Digitized by Google

haute importance arrivèrent à la dame de La Tour. Héritière universelle de Jeanne de Boulogne, seconde femme du fameux duc de Berry, oncle de Charles VI, elle apporta à la branche aînée de la maison de La Tour le comté d'Auvergne, l'enrichit du comté de Boulogne en Picardie(1), de plusieurs terres situées dans cette province et dans le midi de la France. Le comté de Boulogne, il est vrai, ne fut alors que l'apport d'un droit, puisque le duc de Bourgogne, pour des motifs que nous exposerons plus tard, Philippe-le-Bon, père du Téméraire, s'en empara par la force des armes. Il n'en fut pas moins un titre précieux pour les seigneurs de La Tour, puisqu'à partir de cette époque ils prirent le titre de comtes de Boulogne de préférence à leurs autres qualifications.

Dix-sept ans après, au commencement du xve siècle, une autre fille unique, celle du seigneur du Peschin, chambellan du duc de Berry, apporta encore en dot à la maison de La Tour de grandes et belles terres, notamment celles d'Artonne, de Montcel et d'Aubiat en Limagne, celle de Leuroux ou Louroux en Bourbonnais et celle de Beuge ou de Bouge en Berry.

Enfin, en 1445, une autre alliance entre le titulaire de la baronnie et Louise de la Trémouille, fille de Georges, grand chambellan de France (2), vint consolider la succession de la duchesse de Berry à l'occasion de laquelle s'étaient élevées d'assez graves difficultés. Ce mariage agrandit la baronnie de trois autres terres situées en Limousin, celles de Boussac, Corrèze et Donzenac (3).

(1) Le comté de Boulogne-sur-Mer forme aujourd'hui un arrondissement du Pas-de-Calais.

(2) Bertrand VII de La Tour.

(3) Corrèze est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tulle. Donzenac un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brives. Nous n'avons pas pu découvrir la situation de Boussac en Limousin. Ce Boussac ne peut être, du moins d'après les indications du contrat de mariage, la localité donnant son nom à un arrondissement de la Creuse.

Digitized by Google

En vérité, lorsqu'on relève tous les accroissements venus à la baronnie par des apports matrimoniaux, on se rappelle le *tu, felix Austria, nube,* adressé à l'Autriche également agrandie par des mariages.

Ces immenses possessions en Auvergne, dans le Limousin, le Bourbonnais, le Berry, la Picardie et le midi de la France, donnèrent, on le comprend, une grande situation à la famille de La Tour dans les plus hautes sphères sociales.

Sa faveur fut au comble sous Charles VII. Les historiens de ce règne rapportent les témoignages les plus flatteurs pour cette illustre maison. Le fils de Bertrand VI, Bertrand VII, tenait à la cour de France le premier rang; il fallait lui donner les moyens d'en soutenir l'éclat.

Dans ce but, en 1445, Bertrand VI donne à son fils aîné, Bertrand VII, « la baronnie, terre et seigneurie » de La Tour et ses dépendances, desquelles sont les » chastel, lieu et terre de La Tour, la tour et terre de » La Rodde, le chastel, lieu et terre de Tinières, le » chastel, lieu et terre de Saignes, la tour et terre de » Rignac avec la terre de la Ganne laquelle est assise » près du lieu de Rignac, le chastel et la terre de Clavier, » le chastel et la terre de St-Cristofle *(sic)*, avec la terre » d'Escourailles, la ville et terre de Besse avec toutes ses » appartenances, le chastel et la terre de Ravel, le » chastel et la terre de Saint-Saturnin, ensemble le chastel » de Fayet et la terre de la Varenne, la ville, châtellenie » et mandement de St-Amant-la-Choyre, le chastel, » maison et terre de Sainct-Sandoulx, et la tour, ville » et terre de Montpeyroux, avec tous leurs droits, » appartenances et dépendances, excepté qu'icelui Mons. » le comte en a retenu et réservé l'usufruit durant sa » vie et au cas que ledit Mons Bertrand fils irait de vie » à trépas sans enfants mâles procréés de son corps ou ses » enfants mâles sans hoires mâles, survivant Mons » Godefroy, fils de mon dit seigneur le comte, a été

Digitized by Google

» convenu qu'audit cas les terres et seigneuries dessus
» dites et généralement toute la baronnie de La Tour,
» soient et appartiennent en plein droit de seigneurie et
» de possession audit Mons. Godefroy, son fils. Fait au
» château de Montgascon, le 11 avril 1445 (1). »

Nous avons tenu à faire connaître dans son entier cet acte de 1445. D'abord il nous indique les noms de plusieurs terres de la Haute-Auvergne, dont nous ignorions encore la situation; ensuite il précise la composition et l'étendue des terres données. En troisième lieu il prouve ce que les seigneurs de La Tour entendaient par le mot baronnie de La Tour. Enfin il doit servir à nous faire comprendre les substitutions déraisonnables dont nous aurons bientôt à parler.

Cette libéralité excita sans doute la jalousie des autres enfants du donateur, car quelques années plus tard, en 1459, Bertrand VI faisait le partage de tous ses biens entre ses deux fils Bertrand l'aîné et Godefroy le puîné. Il en donnait ainsi le motif déterminant :

« Pour le grand désir qu'il a que ses deux fils vivent
» en l'amour, paix et tranquillité que bons frères doibvent
» vivre et sans débat, haine ou inquiétation l'ung contre
» l'autre. »

Ce règlement de famille mérite aussi d'être rapporté. L'attribution des lots montre de quelle immense fortune le chef de la branche aînée de la Maison de La Tour pouvait alors disposer.

Le lot de Godefroy, selon l'usage de la famille, est seul précisé avec soin. En voici la composition : Le père lui donne « Montgascon, terre, chastel et baronnie, la ville
» de Maringues avec ses lieux, places et châteaux, les
» forteresses de Joze et Bulhon, le châtel et la châtelle-
» nie d'Ennezac (aujourd'hui Ennezat), la terre, châtel-
» lenie et mandement de Gerzac (aujourd'hui Gerzat),

(1) Les terres de Saignes, Rignac, la Ganne, Clavier ou Clavières, Saint-Christophe, Scorailles, sont situées dans l'arrondissement de Mauriac (Cantal).

Digitized by Google

» avec les membres, droits, appartenances, dépendances, » juridictions, justices, ressorts, cens, rentes, revenus, » moulins, fours, garennes, pêcheries (1), péages, pon- » tonages, tailles, charrois, manœuvres et autres devoirs » à icelles terres et à chacune d'elles. » Tous ces domaines viennent de Montgascon, dont Godefroy devient baron. Il reçoit en second lieu les « maisons, leydes (2), » rentes et autres héritages (nous copions le partage), » que le donateur possède en la ville de Clermont. On » lui donne ensuite St-Bonnet-le-Chastel, Novacelles, » Issandolanges, Roche-Savine et Boutonnargues, plus » tous les droits, actions réelles ou personnelles sur les » terres du Livradois et de Baffie revendiquées déjà » contre un seigneur d'Allègre qui les détenait alors (3) ». Toutes ces dernières terres provenaient de la baronnie d'Olliergues; elles faisaient donc partie de la baronnie de La Tour depuis la fin du XIIIe siècle.

La part du fils aîné, Bertrand VII, était bien autrement considérable. Le père confirmait la donation entre-vifs de 1445 et il y ajoutait : 1° « Les comtés de Boulogne et » d'Auvergne; 2° les terres de Brioux, Chauvelou et » Ressons-sur-Mas, en Picardie, avec tous leurs droits, » dont l'énumération atteste qu'ils étaient plus étendus » que ceux des terres d'Auvergne; 3° les châteaux, ter- » res et seigneuries de Saint-Supplice et de Galhargues » en Languedoc (4). Le donataire prenait l'engagement

(1) Péage, impôt perçu au profit du seigneur sur les chemins et les rivières. Pontonage, impôt perçu aussi à son profit pour la réparation des ponts.

(2) Leydes, leides ou leudes, ces trois mots exprimaient un impôt qu'on prélevait dans les foires et les marchés, au profit du seigneur, sur toutes les denrées et marchandises mises en vente, spécialement sur les grains et les viandes de boucherie.

(3) Saint-Bonnet-le-Chastel, Novacelles, Issandolanges, Roche-Savine et Boutonnargues étaient situés dans ce qui fait aujourd'hui l'arrondissement d'Ambert. Il en était de même du Livradois et de la terre de Baffie.

(4) Nous trouvons bien dans le Gard et dans l'Hérault deux localités de ce nom, mais laquelle faut-il choisir? Nous croyons que c'est celle de l'Hérault. Quant à Saint-Supplice, nous pensons qu'elle se trouvait dans le Tarn, près de Mazamet.

Digitized by Google

» de payer toutes les dettes que laisserait son père à son » décès ; il s'obligeait aussi à garantir son frère Godefroy de toutes recherches relatives à l'assiette de la dot » de sa sœur, la comtesse de Montpensier, sur les terres » tombées dans le lot de ce dernier et à fournir sur ses » propriétés une nouvelle garantie. Mais en retour le père » lui donnait *toutes les autres terres, seigneuries*, meubles et immeubles, droits, raisons et actions qui lui » appartiendraient à sa mort. »

Bertrand VII accepta avec reconnaissance, car il se fit mettre immédiatement en possession du chef-lieu du comté d'Auvergne à Vic-le-Comte.

Enfin, il fut assez heureux, en 1447, pour obtenir de Louis XI, à qui il fit hommage du comté de Boulogne, l'échange de ce comté dont il garda le nom, contre celui de Lauraguais qui entra ainsi à cette date dans la maison de La Tour. Nous aurons ultérieurement à parler de cette principauté du Lauraguais. Voilà donc quelles étaient, à l'aide de ces trois éléments réunis les terres patrimoniales, les acquisitions et les apports matrimoniaux, la consistance et la composition de la baronnie à la fin du xve siècle. L'intendant Mesgrigny avait grandement raison de dire qu'elle était d'aussi grande considération que le comté d'Auvergne.

Toutes ces terres étaient défendues par des châteaux ou des tours. Les villes étaient nombreuses ; quelques-unes, comme celle de Besse, avaient des fortifications redoutables. Mesgrigny disait de Besse que *ses murailles étaient aussi bâties que n'importe celles de villes de France.* D'autres étaient dotées de chartes et de franchises municipales offrant un centre favorable à une certaine activité commerciale. On y trouvait, comme à La Tour, des marchés et des foires si renommés, qu'ils attiraient jusqu'aux habitants des provinces voisines. Chaque fief avait ses vassaux et ses sous-vassaux. A La Tour, à Tinières, on en comptait un grand nombre. Les bourgeois des bourgs et

Digitized by Google

des villes étaient actifs, laborieux, économes, éclairés, influents. Les populations rurales, relativement heureuses et moins chargées qu'ailleurs, étaient vigoureuses et fournissaient aux sires de La Tour sans résistance des hommes et des revenus.

Quels étaient ces revenus? Ah! il faut le reconnaître, la comptabilité seigneuriale laissa toujours beaucoup à désirer. Nous verrons qu'au XVIIe siècle, il fut presque impossible à des hommes instruits et expérimentés de se servir utilement des anciens livres d'administration de la baronnie.

Au XVIe siècle où nous sommes arrivés, nous n'avons pas un document précis qui puisse servir de base à l'évaluation des produits, mais une simple appréciation fort importante à la vérité.

En 1533, le dernier représentant de la branche aînée de la maison de La Tour était Catherine de Médicis. Elle se maria le 28 octobre de cette année au duc d'Orléans, second fils de François Ier, et qui monta sur le trône de France sous le nom de Henri II. L'oncle de la mariée et qui avait été son tuteur, le pape Clément VII (1), portait à 600,000 écus d'or la fortune de sa nièce. Il devait bien la connaître (2). Pourtant Catherine n'avait alors qu'une partie de la baronnie, ainsi que l'établit un partage fait en 1518 (3) entre le duc d'Urbin, père de Catherine, qui avait épousé Madeleine de La Tour, et le duc d'Albanie, mari d'Anne de La Tour, la sœur aîné de Madeleine. Elles étaient filles de Jean III de La Tour qui ne laissa pas d'autres héritiers.

Il ne nous semble pas téméraire de conclure de ce qui

(1) Jules de Médicis.

(2) L'écu d'or valait au moins six livres et la livre était de 20 sols. Leblanc, *Histoire des monnaies de France*, et M. Clément, de l'Institut, dans la note qui précède ses Etudes sur Jacques Cœur.

(3) Rapporté en entier par Justel. Preuves.

Digitized by Google

précède que les revenus de la baronnie étaient considérables.

Elle avait donc eu 600 ans de prospérité, la fondation de Geraud, et cette prospérité progressive avait conduit la famille seigneuriale du château de La Tour à celui du Louvre. En 1536, après la mort du duc d'Albanie qui rendit à sa nièce tout ce qui lui provenait de sa femme, Catherine réunit dans sa main tous les biens encore existants de sa maison. Qu'en fit-elle ?

Les choses de ce monde ne sont pas éternelles : *Mortalia facta peribunt*, disait notre vieil Horace (1); mais s'il avait fallu plusieurs siècles à la baronnie pour arriver à son apogée, elle ne s'y maintint pas longtemps. Elle ne put pas s'accoutumer à l'air malsain de la Cour. Sa décadence fut rapide. On la mit en pièces, on en fit un moyen de règne. Celle qui devait la défendre la livra. Hélas ! la baronnie périt promptement. Elle n'avait plus que des lambeaux au 4 août 1789. Demandons compte à Catherine de Médicis des fautes qui précipitèrent le déclin de cet État si longtemps florissant.

H. Burin des Roziers.

---

(1) Ars poetica, v. 68.

Digitized by Google

L'ÉCOLE CENTRALE

DU

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

(1796-1804)

III.

L'ouverture de l'Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme eut lieu le 10 brumaire an V (31 octobre 1796), de la façon la plus solennelle, dans l'une des salles du collège. La municipalité avait, de concert avec l'Administration départementale, organisé cette « fête de la renaissance des lettres et des arts », et « les citoyens, les mères de famille et les jeunes élèves » avaient été invités à venir « embellir par leur présence cette intéressante cérémonie ». On prononça de longs discours sur « la lumière » qu'allait répandre la nouvelle école; on exprima l'espoir que « grâce à des professeurs éclairés et amis du gouvernement républicain », les enfants trouveraient là « une véritable école de mœurs, de patriotisme et de philosophie »; on salua l'ère nouvelle de progrès et de science qui s'ouvrait pour le pays.

Aux termes de l'article 3, titre II de la loi du 3 brumaire, l'enseignement dans chaque école centrale se divisait en trois parties ou sections. Dans la première section étaient admis les élèves à partir de l'âge de douze ans; il fallait avoir quatorze ans accomplis pour entrer dans

Digitized by Google

la seconde section, seize ans au moins pour entrer dans la troisième. La durée normale des cours était donc de six années.

La rétribution était de 24 francs par an, payable par trimestre. L'Administration départementale pouvait dispenser du paiement de la rétribution le quart des élèves inscrits pour chaque cours, lorsque les parents n'étaient pas en état d'acquitter cette rétribution. Au surplus, un règlement, rédigé par les membres du jury d'instruction et approuvé par les administrateurs du département, le 24 vendémiaire an V (15 octobre 1796), nous initie aux matières de l'enseignement et au service d'ordre intérieur.

Les cours de dessin, d'histoire naturelle et de langues anciennes, figurant dans la première section, avaient lieu de 8 heures à midi, et de 2 heures à 4 heures, tous les jours, excepté le décadi (dixième et dernier jour de la décade, remplaçant le dimanche).

On enseignait, dans la deuxième section, les mathématiques élémentaires, la chimie et la physique; les classes s'ouvraient de 8 heures à 10 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir.

Enfin, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation formaient l'objet de l'enseignement dans la troisième section, et les cours se faisaient de 10 heures à midi, et de 3 heures à 5 heures du soir.

Les leçons étaient publiques, mais nul autre qu'un élève inscrit comme tel sur le registre des professeurs ne pouvait demander la parole au maître pour lui adresser des questions, ou lui présenter des observations.

Chaque professeur devait faire tenir par l'un de ses élèves une feuille journalière portant : 1° les noms des élèves présents; 2° les noms des absents; 3° le sujet de la leçon; 4° les noms de ceux ayant le mieux répondu aux interrogations.

Cette feuille était visée par le professeur, à l'issue de

Digitized by Google

chaque classe, et par lui remise, à l'expiration de la décade, à l'un des membres du jury central.

Pour maintenir l'ordre et comme moyens de répression, les professeurs avaient les avertissements, les réprimandes, la censure simple, la censure avec inscription au registre, l'exclusion provisoire de la classe, l'exclusion définitive demandée au jury d'instruction, qui devait faire un rapport à l'Administration départementale, juge en dernier ressort.

Nous complétons ces détails sur l'organisation intérieure de l'Ecole, en disant quelques mots de la bibliothèque qui était affectée au service des professeurs et des élèves.

Cette bibliothèque se composait de tous les livres et manuscrits provenant des couvents, des prêtres réfractaires et des émigrés. D'après un compte-rendu fait par les membres du Directoire du district à l'Administration centrale, le 15 juin 1792 (1), les archives des différentes maisons religieuses et des chapitres avaient été portées au district et placées dans les armoires mêmes où elles se trouvaient. Quant aux livres appartenant à ces mêmes communautés, ils furent transportés dans le bâtiment de la bibliothèque de la Cathédrale (2), et ce transport se fit dans de fort mauvaises conditions, que Gault de Saint-Germain a signalées dans une de ses *Lettres sur l'Auvergne* (3).

Il est certain qu'en ces temps troublés il était difficile de procéder avec toute la régularité et la méthode désirables; les circonstances étaient pressantes; on devait faire vite; on n'agissait pas avec tout le calme, avec toute la mesure qu'exigeaient la vérification et le classement de tant de richesses. D'ailleurs, les administrateurs du district reconnaissent et déclarent eux-mêmes, dans leur

(1) Arch. dép. District de Clermont. Vol. 8, p. 96.
(2) Transformé plus tard en Tribunal de commerce.
(3) *Lettres sur l'Auvergne*, p. 182. Manuscrit de la bibliothèque de Clermont.

Digitized by Google

rapport de brumaire an III, la précipitation, disons le mot, le désordre qui présida aux transferts des différentes bibliothèques. « Tous ces livres, lisons-nous dans le rapport en question, furent remis sans aucun inventaire au bibliothécaire nommé en 1793. Ce bibliothécaire était le citoyen Barbat du Clozel. On ne surveilla en aucune manière les opérations ; on ne pressa par aucun stimulant la confection de l'inventaire. Il n'a été rien fait. On en usa de même lorsque le cioyen Ribeyroux fut nommé par Couthon. Le citoyen Ribeyroux eut pour adjoint le citoyen Roussel. Ils composèrent une bibliothèque pour le ci-devant collège (1) de tout ce qui leur parut de meilleur, mais l'on ne s'est point mis en peine d'exécuter la loi du 8 pluviôse pour une confection d'inventaire, et les livres étaient disséminés dans une multitude d'endroits, lorsqu'après toutes sortes de peines et de soins la nouvelle administration est parvenue à faire faire l'inventaire.... Il faut avouer que cette partie n'a été aucunement surveillée. Tout a été remis au libre arbitre et à la libre disposition des préposés qu'on a laissés maîtres du dépôt le plus précieux (2). »

Lors de l'établissement de l'Ecole centrale, en l'an IV, le sieur Savy fut désigné pour remplir les fonctions de bibliothécaire, au traitement de 2,000 francs. Il fut remplacé, le 25 frimaire an VII, par le sieur Banier. A ce moment la majeure partie des livres se trouvait dans les salles de l'Ecole, et une portion était restée dans l'ancienne bibliothèque du chapitre de la Cathédrale. Ces deux dépôts subsistèrent jusqu'en l'an VIII, époque à laquelle on centralisa tous les livres dans les bâtiments de l'ancien hôpital des Charitains. Un arrêté des membres du département, daté du cinquième jour complémentaire de l'an III (21 septembre 1795), avait désigné ces locaux

(1) Créé par Couthon en 1793.

(2) Arch. dép. Domaines. District de Clermont. Liasse 55.

Digitized by Google

pour cet usage. Ils ne furent cependant appropriés à leur nouvelle destination qu'en l'an XI (1802) (1).

Le 14 brumaire an VIII (5 novembre 1799), le jury central d'instruction avait arrêté un règlement pour la nouvelle bibliothèque, qui fut dénommée : *Bibliothèque du département du Puy-de-Dôme*. L'Ecole centrale n'avait plus de bibliothèque particulière; par suite, nous n'avons plus à nous occuper d'un établissement dont l'histoire devient désormais distincte de celle de notre Ecole.

IV.

Placer le dessin dans la première partie de l'enseignement, non pas, en réalité, pour enseigner un art aux enfants, mais bien plutôt pour les familiariser avec les choses qui les entourent, en leur apprenant à les reproduire sur le papier, faire une large place à l'étude des objets sensibles, pour arriver à avoir des idées justes et précises, c'était sage et rationnel. Les législateurs de l'an IV comprirent cette vérité et l'appliquèrent avec un tact remarquable. Ils firent aussi, dans leurs programmes, la part plus large aux sciences mathématiques, physiques et naturelles, non pas que dans les anciens collèges on négligeât absolument cette partie des connaissances humaines : les jésuites de Clermont avaient un cours de mathématiques très en renom, les oratoriens de Riom et d'Effiat donnaient un enseignement scientifique assez complet, révélé par les exercices littéraires que nous possédons encore. Mais, il faut le reconnaître, dans les vieux établissements d'instruction, il n'y avait pas égalité entre les deux enseignements littéraire et scientifique; le latin, en particulier, primait et régnait en maître; les sciences étaient considérées plutôt comme accessoire.

Dans les écoles centrales, au contraire, les études scien-

(1) Arch. dép. Instruc. pub. Bibl. Liasse 61.

Digitized by Google

tifiques eurent presque la place d'honneur. En effet, pendant deux années complètes, les élèves, dans la deuxième section, étudiaient exclusivement les sciences. On peut croire qu'ils oubliaient facilement, dans ce laps de temps, le peu de grec et de latin qu'ils avaient appris de douze à quatorze ans, de telle sorte que leur bagage de latinistes était assez mince lorsque, à seize ans, ils abordaient la rhétorique, l'histoire et la législation. En tout cas, il est une justice à rendre aux hommes de la Révolution, c'est qu'ils ont pressenti l'esprit scientifique qui allait souffler sur le prochain siècle, et ils ont préparé les voies à cet esprit pour assurer son triomphe.

Ce qu'on pourrait reprocher aux créateurs des écoles centrales, c'est le défaut de connexité entre les divers cours professés dans une même école. Ainsi, les écoliers d'une section étaient libres de suivre tel ou tel cours de leur section. Ils se faisaient inscrire, par exemple, au cours de dessin, et ils négligeaient le cours de grammaire. C'était là un abus que les législateurs avaient certainement prévu, mais qu'ils avaient accepté, sans doute, par un respect exagéré du libre arbitre humain.

Aussi, qu'arrivait-il? Certains cours comptaient beaucoup d'auditeurs et d'autres point du tout. A la distribution des prix, le 10 fructidor an VI, un an après la création de notre Ecole centrale, il n'y eut des récompenses que pour le dessin, les langues anciennes et les mathématiques, « les autres cours n'ayant pas été suivis (1). »

Ce qui manquait aussi, c'était une règle commune, un programme obligatoire, une direction unique donnée à l'enseignement. Chaque maître traitait sa partie suivant sa fantaisie, se contentant ici d'exposer les premiers éléments, et là faisant de la haute science. Il en résultait un désordre fort préjudiciable aux études et qui diminuait singulièrement les chances de succès.

(1) Arch. du Puy-de-Dôme. Fonds Ecole centrale. Proc.-verb. du 10 fruct. an VI.

Digitized by Google

Le nouvel enseignement souleva de prime abord de grandes défiances. Ses innovations et ses réformes n'étaient pas au goût de tout le monde; elles troublaient des habitudes invétérées, elles rompaient avec les vieilles traditions scolaires : un très-petit nombre de familles se décidèrent, au début, à envoyer leurs enfants dans ces maisons d'instruction. Un rapport, en date du 3 frimaire an VI, adressé par le jury central aux administrateurs du Puy-de-Dôme, est à cet égard des plus probants. A la question posée : *Les citoyens ont-ils senti l'importance des sacrifices que l'éducation commande à un peuple républicain?* les rédacteurs du rapport répondent : « Plusieurs citoyens » par insouciance ont privé leurs enfants d'instruction; » d'autres, par haine des institutions républicaines, n'ont » voulu confier les leurs qu'à des prêtres ou à des moines; » un très-petit nombre seulement a envoyé les siens à » l'Ecole centrale (1). »

Nous voyons, dans le même document, que le cours de mathématiques fut tout d'abord le plus fréquenté : « Le » professeur a eu environ 40 élèves, dont quelques-uns » ont fait des progrès considérables. » Quoi qu'il en soit, les membres du jury sont persuadés que « l'on finira par » vaincre les répugnances et les préjugés de ceux qui » calomnient les écoles centrales, parce qu'elles ne res- » semblent pas aux anciens collèges. »

V.

Les anciens collèges, soumis au système des jésuites, avaient des élèves internes à côté des élèves externes, car les révérends pères établirent des pensionnats dans presque toutes leurs maisons d'éducation, au commencement du XVIIIe siècle. Auparavant, il n'y avait que l'ex-

(1) Arch. départ. Fonds Ecole centrale. *Réponse à la Circulaire minist., sous orme de questionnaire, du 20 fructidor an VI.*

Digitized by Google

ternat pour les écoliers, ou, du moins, l'internat était tout à fait exceptionnel. Les jeunes gens du dehors, qui venaient faire leurs études à la ville, se plaçaient dans des familles où ils retrouvaient souvent les bons soins et la surveillance du foyer paternel. Des abus firent cependant condamner cet usage, et décidèrent les jésuites à créer des pensionnats. L'internat passait ainsi pour un progrès, et cette opinion, aujourd'hui fortement discutée, était jadis tellement répandue que le gouvernement, en fondant les écoles centrales, engagea vivement les administrations départementales à organiser en même temps des pensionnats, considérés alors comme principal élément de succès.

En conséquence, le 19 brumaire an VI, à l'ouverture des classes, les membres de l'Administration centrale du Puy-de-Dôme lancèrent ce prospectus dans le public :

AVIS AUX CITOYENS.

—

INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

PENSIONNAT A CLERMONT-FERRAND.

—

Vous êtes avertis que le gouvernement vient de permettre qu'il soit établi un pensionnat dans les bâtiments du ci-devant collège de Clermont, siège de l'Ecole centrale. Tous les genres d'instruction convenables à la jeunesse, même ceux d'agrément, s'y trouveront réunis. Les professeurs de l'Ecole nationale sont chargés des leçons de chaque science, et c'est sous leur surveillance que le pensionnat est établi.

La pension alimentaire est de 400 francs, payable d'avance par trimestre; on y ajoutera 24 francs pour le feu, la lumière et soins de propreté.

Les citoyens sont également prévenus que le cours des études est ouvert.

Digitized by Google

Fait à Clermont, en Administration centrale du département du Puy-de-Dôme, le 19 brumaire an VI de la République française, une et indivisible.

BAUDET, *président;* CHOLLET, DESRIBES, VIMAL-LAJARRIGE, FOURNIER, *administrateurs;* LABARTE, *secrétaire général.*

Cette annonce était quelque peu prématurée. Les administrateurs l'avaient faite sans avoir encore trouvé personne qui voulût se charger du pensionnat.

Leur arrêté nommant le sieur Lansac, instituteur à Billom, comme directeur, ne fut, en effet, signé que le 16 nivôse suivant, et encore signèrent-ils cet arrêté sans avoir l'adhésion formelle du titulaire. Or, le sieur Lansac refusa de venir prendre la direction du pensionnat, et celui-ci ne fut pas ouvert.

Il faut bien dire aussi que telle que l'offrait l'Administration, l'entreprise présentait fort peu d'avantages. Le directeur devait installer le pensionnat à ses frais, risques et périls, sans aucun traitement assuré, et sous la dépendance immédiate des professeurs. Ces conditions n'encourageaient que médiocrement ceux qui auraient été tentés d'entrer dans les vues du gouvernement. Cependant les administrateurs et les membres du jury d'instruction essayèrent de nouveau, à l'ouverture des cours, en l'an VII, de constituer le pensionnat. L'un des professeurs, François Chirac, tout en faisant une classe de grammaire générale à l'Ecole centrale, dirigeait, de concert avec un nommé Rocques (1), un institut particulier dans les bâtiments de l'ancien couvent des dames de Sainte-Claire. Cet institut était florissant et comptait pas mal de pensionnaires (2). Les administrateurs proposèrent à Chirac d'a-

(1) Rocques est l'auteur d'une grammaire publiée en l'an VII, sous le titre : *Traité sur les principes de l'orthographe.*

(2) Il y avait en outre à ce moment, à Clermont, un autre pensionnat pour les jeunes gens. Installé dans l'ancienne abbaye des Bénédictins de Saint-Alyre, il avait pour

Digitized by Google

bandonner son école libre pour prendre la direction du pensionnat de l'Ecole centrale. Mais le professeur qui avait un établissement prospère, se souciait peu de se lancer dans une entreprise tout à fait aléatoire; il tergiversait, lorsque tout à coup il fut nettement mis en demeure d'opter entre son institution et sa chaire de professeur. Heureusement pour lui, Chirac était protégé en haut lieu; il sauva tout à la fois sa chaire et son institut; il fut maintenu dans l'une et ne fut pas évincé de l'autre.

Ne voulant pas rester sous le coup de cet échec, l'Administration départementale détermina un autre professeur, Rabany-Beauregard, à tenter l'aventure. Le 14 frimaire an VII (4 décembre 1798), un arrêté nomma ce dernier directeur du pensionnat, et un avis, en date du 17 frimaire, prévint les pères de famille que les jeunes gens de tout âge étaient admis, au prix de 36 francs par mois, plus un droit d'entrée de 18 francs pour l'année. Les élèves devaient fournir leur lit, une demi-douzaine de serviettes, un couvert, un gobelet, un peignoir, etc. Les maîtres d'escrime, de danse, de musique vocale et instrumentale, étaient aux frais du directeur.

Cette troisième tentative ne fut pas plus heureuse que les deux autres. En floréal an VII (avril-mai 1799), l'établissement ne comptait que *deux* pensionnaires, et le ministre, devant ce maigre résultat, invitait Rabany à abandonner immédiatement la direction illusoire de ce prétendu pensionnat. Le professeur demanda 1,500 francs au département pour l'indemniser des dépenses qu'il avait faites (lettre du 24 fructidor an VII). Nous ne savons s'il les obtint, mais ce que nous pouvons dire d'une façon certaine c'est que cette fois on renonça définitivement à avoir à l'Ecole centrale des élèves pensionnaires.

directeur M. l'abbé Rouzet. D'autre part, le 4 brumaire an VIII (4 novembre 1799) MM. Gayte et Mourier demandèrent à l'Administration municipale d'ouvrir « une école d'instruction pour la jeunesse dans la maison des ci-devant Ursulines » (actuellement maison du Bon-Pasteur).

Digitized by Google

VI

Les premiers temps de notre Ecole furent donc difficiles et les professeurs en faisaient l'aveu douloureux dans un avis portant leurs signatures, placardé à l'ouverture des cours, au mois d'octobre 1798, et commençant ainsi : « Une année s'est écoulée depuis que l'Ecole centrale de » ce département a été ouverte. Les professeurs ont eu » le chagrin d'être trop peu employés... »

La situation s'améliora en l'an VII (1799). On put faire une distribution de prix à toutes les sections. Elle eut lieu au temple décadaire (la Cathédrale) le 10 fructidor, selon le procès-verbal que nous publions ci-après :

« Aujourd'hui 10 fructidor an VII (1), a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme. A 3 heures, le cortège est sorti de l'Ecole centrale et s'est rendu, après avoir parcouru les principales rues de Clermont, au temple décadaire, orné et préparé pour cette cérémonie. Formaient le cortège : 1° les vétérans de la garde nationale et les vétérans nationaux ; 2° les professeurs de l'Ecole centrale accompagnés de leurs élèves ; 3° un groupe de tambours ; 4° un groupe de musiciens ; 5° six citoyens portant une pyramide aux couleurs nationales, ornée de fleurs et surmontée d'un drapeau tricolore. Autour de cette pyramide étaient arrangés les livres qui devaient être distribués, et les couronnes de lauriers pour les accessits ; 6° les membres du jury d'instruction ; 6° l'Administration centrale ; 8° l'Administration municipale ; 9° le Tribunal de commerce ; 10° les juges de paix et leurs assesseurs ; 11° le directeur du jury et le commissaire du Directoire exécutif près le Tribunal correctionnel ; 12° les membres des commissions des hospices ; 13° les

(1) 27 août 1799.

Digitized by Google

employés et les fonctionnaires publics; 14° un second détachement de vétérans nationaux.

» Parvenus à la salle où un concours considérable de citoyens et de citoyennes se trouvait déjà réuni, le cortège s'est placé dans l'enceinte et autour d'un amphithéâtre destiné aux autorités civiles, judiciaires et militaires, et aux membres du jury d'instruction.

» L'orchestre a exécuté l'hymne de la patrie.

» Le citoyen Laville, au nom de ses collègues, a rendu compte des travaux de l'Ecole. Ensuite, ont été prononcés des discours : 1° par le président de l'Administration centrale; 2° par le commissaire du Directoire exécutif; 3° par un des membres du jury central.

» Le dernier discours a été suivi de la lecture des notes relatives au progrès et à l'application de chaque élève; après quoi ont été joués différents airs patriotiques par l'orchestre.

» Ensuite, le président de l'Administration centrale, et successivement des membres de ladite Administration, des membres de l'Administration municipale et du jury central, et de plus, un des professeurs, un des vieillards réunis pour la fête, le commandant de la force armée et le commissaire des guerres, ont procédé à la distribution des prix.

DESSIN

Première section.

1er prix : Guillaume Besse, de Clermont, a reçu le *Discours sur la peinture*, 2 vol. in-8°, et le *Voyage de Volney*, 2 vol. in-8°.

2e prix : Casimir Dufresnoy, de Clermont, les *Règles du dessin*, par Buchotte, un vol. in-8°, et l'*Art de voir dans les Beaux-Arts*, 1 vol. in-8°.

Accessit : Gilbert Morand, de Clermont.

Digitized by Google

Jean Laurent, élève de l'Ecole centrale, hors concours. A déjà obtenu les prix l'année dernière.

Deuxième section.

1er prix : François Neuville, de Pontaumur. A reçu la *Science des ombres*, 1 vol. in-8°; *de la Peinture*, par Diderot, 1 vol. in-8°.

2e prix : Jean Bathias, de Pionsat : le *Dictionnaire de l'Ingénieur*, 1 vol. in-8°.

Accessit : Antoine Durand, de Clermont.

Troisième section.

1er prix : Jean-Baptiste Larbaud, de Clermont. A reçu une *Académie*, de Vonlow, et une *Tête de femme*, de Bouchardon.

2e prix : Joseph Monestier, de Clermont, a été couronné et a reçu une *Tête d'homme* et une *Tête de femme*.

Accessit : Jacques Biett, de Clermont.

Quatrième section.

1er prix : Joseph Dardouillet, de Clermont, a été couronné et a reçu une *Tête d'homme* et une *Tête de femme*.

2e prix : Antoine Loth, de Clermont : *deux Têtes d'enfant*.

1er *accessit :* Antoine Le Féron, de Compiègne.

2e accessit : Guillaume Beaumarchais, de Clermont.

HISTOIRE NATURELLE.

1er prix : Pierre Bayard, de Courpière, et François Gaillard, de Rouvray (Côte-d'Or), ayant également mérité le premier prix, ont tiré au sort. Celui qu'il a favorisé a été couronné et a reçu les *Principes de botanique*, 1 vol.

Digitized by Google

in-8°; *Philosophia botanica*, 1 vol. in-8°; le *Tableau élémentaire*, 1 vol. in-8°; l'autre a été également couronné et a reçu les *Entretiens de Dubroca*, 5 vol. in-12, grav.

1er accessit : Le second prix étant de droit décerné à celui que le sort n'a pas favorisé pour obtenir le premier, il résulte que sans cette concurrence le second prix aurait été décerné au citoyen Christophe Montel, de Clermont, auquel le jury a décerné le premier accessit; en conséquence, il a été couronné.

2e accessit : Joseph Montel cadet, de Clermont, a été couronné.

3e accessit : Charles-Antoine Cohadon, de la Fosse, près le Mont-d'Or, a été couronné.

LANGUES ANCIENNES.

Première section.

1er prix : Jean Chassaing, de Clermont, a été couronné et a reçu l'*Histoire de la vie de Cicéron*, 4 vol. in-8°.

2e prix : Pierre Chirac, de Mareuge-Lembron, a été couronné et a reçu les *Synonymes de Gérard*, 2 vol. in-12, et les *Pensées de Cicéron*, 1 vol. in-12.

Accessit : François Chandeson aîné, de Clermont, a été couronné.

Deuxième section.

1er prix : Joseph Monestier, de Clermont, a été couronné et a reçu les *Vies de Plutarque*, 3 vol. in-8°.

2e prix : Hippolyte Paillard, de Clermont, a été couronné et a reçu le *Lycée de la jeunesse*, 3 vol. in-12, et les *Considérations sur les mœurs*, 1 vol. in-12.

1er accessit : Guillaume Monate, de Pont-sur-Allier, a été couronné.

2e accessit : Guillaume Rongier, du département du Cantal, a été couronné.

Digitized by Google

Deuxième section.

MATHÉMATIQUES

Première section.

1er prix : Emile Monestier, de Clermont, et Benoît Crosnier, de Riom, ayant également mérité le 1er prix ont tiré au sort. (Le nom du gagnant n'est pas indiqué dans le palmarès.)

2e prix : Celui que le sort n'a pas favorisé a eu le 2e prix.

Deuxième section.

1er prix : Les citoyens Du Chambon et Delaire ayant également mérité le 1er prix, ont tiré au sort; celui qu'il a favorisé a été couronné, et a reçu la *Géométrie de Lacroix,* 1 vol. in-8°, et l'*Algèbre de Clairant,* 2 vol. in-8°.

2e prix : Celui que le sort n'a pas favorisé a reçu les *Tables de Callet,* 1 vol. in-4°.

CHIMIE ET PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE.

1er prix : Pierre Bayard, de Courpière, a été couronné et a reçu la *Chimie de Lavoisier,* 3 vol. in-8°.

2e prix : François Gaillard, de Rouvray (Côte-d'Or), a été couronné et a reçu la *Chimie de Lagrange*, 2 vol. in-8°.

Accessit : Le citoyen Blancheton, de Clermont, a été couronné.

Troisième section.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

1er prix : Cosme Nicolas, de Clermont, a été couronné et a reçu la *Rhétorique de Blair,* 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

2e *prix :* Pierre Casse, d'Aurillac, a été couronné et a reçu les *Œuvres de Gesner*, 3 vol. in-12.

1er *accessit :* Jean-Alexandre Fargeix, du Bourg-Lastic, a été couronné.

2e *accessit :* Joseph Nicolas, de Clermont, a été couronné.

BELLES-LETTRES.

1er *prix :* Bonaventure Bonne, de Clermont.

2e *prix :* Jean-Emmanuel Genilière, de Clermont (1). »

On remarque qu'il n'est fait aucune mention, dans cette distribution de prix, du cours de législation. Ce cours, confié à Gaultier de Biauzat, n'avait pas encore été inauguré, faute d'élèves. Il n'avait pas eu de titulaire pendant toute l'année 1798, Biauzat ayant été nommé membre du Tribunal de Cassation. Ce fut seulement le 21 nivôse an VII (10 janvier 1799) que Jeudy-Dumonteix fut pourvu de la chaire de législation; mais ce maître resta quelque temps professeur *in partibus*, car de toute l'année pas un élève ne se fit inscrire, ce qui suggéra au jury d'instruction, fort économe des deniers départementaux, l'idée de ne point porter sur les états de paiement ce professeur inoccupé. Jeudy s'empressa de protester, comme on pouvait s'y attendre, et il porta sa protestation devant les membres de l'Administration centrale : « Citoyens administrateurs, écrivait Jeudy-Dumonteix, le 18 vendémiaire an VIII (10 octobre 1799), le professeur de législation soussigné a été nommé à cette place par arrêté du 21 nivôse an VII. En acceptant sa nomination, il avait annoncé au jury d'instruction qu'il était prêt à répondre à ses vues et à entrer en exercice, aussitôt que le local destiné à ce sujet serait disposé et qu'il aurait un nombre quelconque d'élèves ins-

(1) Archives du Puy-de-Dôme. — Fonds Ecole centrale.

Digitized by Google

crits pour les cours. L'année entière s'est écoulée sans qu'aucun élève se soit présenté, et cette circonstance a aussi servi de cause pour différer ou renvoyer la confection des réparations nécessaires, soit au logement des professeurs, soit à la classe, et cependant, dans cet intervalle, l'exposant s'est encore présenté à diverses reprises pour entrer en exercice. Dans cet état de choses, où le défaut d'activité ne peut lui être imputé, son traitement ne doit pas moins avoir couru à compter de sa nomination. Cependant il n'a pas été compris dans l'état arrêté par l'Administration pour le payement des honoraires des professeurs de l'Ecole centrale de l'an VII. Il vous demande de réparer cet oubli et un rappel du jour de sa nomination, par trimestre, comme les autres.

» JEUDY-DUMONTEIX. »

Les administrateurs firent droit à cette requête et le professeur de législation toucha son traitement comme ses collègues.

VII

Après avoir montré un grand zèle, après avoir déployé une louable activité pour l'organisation de l'Ecole centrale, les administrateurs du département semblent, il faut bien le dire, s'être désintéressés peu à peu de cette institution. Ont-ils été pris de découragement, parce que le succès ne répondait pas immédiatement à leurs efforts? ou bien la pénurie des finances les obligeait-elle à une extrême parcimonie, qui allait jusqu'à compromettre l'existence même de l'Ecole? Nous ne savons, mais la correspondance administrative nous révèle les incroyables difficultés contre lesquelles jury central et professeurs unissaient leurs efforts, sans toujours réussir à les vaincre. Voici quelques lettres qui nous édifient complètement à cet égard :

Digitized by Google

« Clermont-Ferrand, 23 brumaire an VIII.

Le jury central d'instruction publique du Puy-de-Dôme aux administrateurs du même département.

» Citoyens,

» C'est avec la plus véritable peine que nous vous apprenons que nous étant transportés hier à l'Ecole centrale pour y visiter les cours qui sont ouverts, nous avons constaté que ceux des mathématiques et de dessin sont fermés. Nous avons imaginé, avec raison, que la cause de cette clôture venait, quant aux mathématiques, de ce que le professeur sollicite, environ depuis dix-huit mois, des fenêtres et une porte dont la non-existence rend sa classe inhabitable, et quant au dessin, de l'impossibilité où est le professeur de fournir les dessins nécessaires, vu la quantité d'élèves dont ce cours surabonde. Il résulte donc de tout ceci que les élèves sont renvoyés et que l'instruction devient absolument nulle. Nous ne nous appesantissons pas sur les résultats funestes de cette inactivité, et nous ne pouvons nous dissimuler que si les professeurs tiennent dans cette circonstance une pareille conduite, on doit l'attribuer autant à l'impossibilité où ils sont de donner l'instruction dans l'état actuel des locaux, qu'au dégoût qu'a dû naturellement leur inspirer le peu d'égard qu'on a eu pour faire cesser leurs justes réclamations.

» Salut et fraternité.

» MONESTIER, — MABRU. »

Trois jours après, le professeur de mathématiques, Roquecave, écrivait ce qui suit au président de l'Administration centrale :

« Citoyen,

» Vous ignorez, sans doute, qu'après avoir annoncé au public l'ouverture de l'Ecole centrale, il ne se trouve

Digitized by Google

aucun professeur dans le cas d'ouvrir son cours, faute de moyens. Les élèves se présentent et l'on ne sait même quelle époque leur fixer. Depuis un an, je réclame une salle où je puisse donner mes cours à l'abri des injures de l'air : toujours inutilement. Si vous êtes dans l'impossibilité de souscrire à ma demande, veuillez au moins me le notifier officiellement, pour me mettre en mesure de me justifier de l'inaction forcée à laquelle vous me réduisez.

» Salut et fraternité.

» ROQUECAVE, professeur.

» Le 26 brumaire an VIII. »

Et cette vigoureuse objurgation du jury d'instruction dans une lettre du 23 ventôse an VIII adressée à l'Administration départementale, n'est-elle pas la preuve indéniable de l'apathie dans laquelle tombaient peu à peu les autorités locales à l'endroit de l'instruction publique?

« Ne jugeriez-vous pas convenable, citoyens administrateurs, d'écrire au ministre? Ne serait-il pas aussi du devoir du jury dont les fonctions sont uniquement relatives à cet objet, de ne pas laisser ignorer l'état de dénûment dans lequel se trouve, dans notre école, l'enseignement de la chimie? Il faut avouer que depuis trop longtemps les théories sur l'instruction n'ont été que magnifiques, mais n'ont pas répondu à tout ce qu'elles promettaient. Le défaut s'en fait sentir journellement, et si le gouvernement qui s'occupe à rectifier et régulariser toutes les institutions, ne porte à celle-là une prompte amélioration, les conséquences en seront funestes. On ne peut tranquillement laisser s'achever d'anéantir le zèle pour l'instruction; cependant, journellement il diminue. Le dégoût, dans toutes les chaires, s'empare et des professeurs et des élèves. Le public auquel il est nécessaire d'inspirer du respect et de la considération pour les institutions nationales, particulièrement celle-ci, source de

Digitized by Google

toutes les autres, finira par la mépriser et s'y croire fondé (1). »

Il est à croire qu'admonestés de cette façon, les administrateurs rentrèrent en eux-mêmes et reconnurent qu'il y avait beaucoup de leur faute dans l'abaissement trop manifeste des études. Ils rédigèrent un nouveau règlement pour l'Ecole, le 14 brumaire an VIII (5 novembre 1799), et un succès des plus honorables répondit bientôt à leurs efforts. L'année scolaire 1799-1800 peut, en effet, compter comme l'époque la plus florissante de la courte existence de notre Ecole centrale. Nous possédons les listes des élèves qui suivaient alors les cours et nous voyons 36 inscrits pour le dessin, 24 pour l'histoire naturelle et la botanique, 14 pour les langues anciennes. Dans la seconde section, les mathématiques ont 38 élèves, la chimie et la physique 54. Dans la troisième section, 16 jeunes gens suivent la classe de grammaire générale, 31 celle d'histoire, 17 le cours de législation. Il nous manque la liste des élèves du cours de belles-lettres (2).

Le Directoire qui avait été institué en brumaire an IV (novembre 1795), fut remplacé quatre ans après, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), par le Consulat. Le nouveau gouvernement envoya dans toutes les divisions militaires des conseillers d'Etat, avec mission de rendre compte de la situation de la France. Les finances, l'armée, l'administration, l'enseignement, le commerce, l'industrie, etc., devaient être l'objet de l'examen et de la critique des commissaires-enquêteurs. La plupart des rapports rédigés à cette occasion ont été conservés (3). Ils présentent un certain intérêt, parce qu'ils nous font assez exactement connaître l'état du pays dans les der-

(1) Archives du Puy-de-Dôme. — Fonds, Ecole centrale, liasse 2.

(2) *Ibid.*

(3) Voir la publication qui en a été faite par M. F. Rocquain. Paris, Didier, 1874.

Digitized by Google

nières années du Directoire. Nous y voyons, en particulier, que les Ecoles centrales, languissantes au début, avaient fini par prendre quelque force avec le temps. Néanmoins, dans beaucoup d'entre elles, il n'y avait d'élèves que pour les leçons de sciences et pour les cours de dessin : les classes de grammaire, d'histoire, de littérature et de législation étaient relativement peu fréquentées.

Faut-il s'en étonner et en faire exclusivement le reproche aux méthodes d'enseignement de cette époque? Nous ne le pensons pas. Les hommes qui dans ce temps réorganisèrent l'instruction publique, étaient des hommes de valeur, et s'ils ne réussirent pas dans leurs tentatives pour créer de toutes pièces un nouvel enseignement, la faute en est moins à eux qu'aux évènements extraordinaires qui marquèrent en Europe la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe. « Dans ces années de périls et » de combats, ainsi que le disait Daunou, les Français ne » pouvaient guère étudier qu'un seul art, celui de vaincre. » Cette parole est vraie. L'attention des esprits n'était pas alors tournée du côté de la pédagogie. Le canon qui tonnait aux frontières appelait les jeunes gens ailleurs qu'aux écoles. A Fleurus, à Mondovi, à Bergen et à Zurich, il y avait à cueillir des lauriers plus glorieux que les lauriers scolaires.

VIII

Un petit opuscule d'une vingtaine de pages, imprimé à Riom chez Landriot et Dousset, et publié par le professeur De Pons, jette un jour assez curieux sur une certaine partie de l'enseignement à l'Ecole centrale de Clermont. M. De Pons faisait le cours des langues anciennes. Il paraît qu'en l'an IX ce cours donna de fort médiocres résultats; si bien que le professeur se crut obligé de se disculper publiquement, en donnant un aperçu de ce qu'il

Digitized by Google

apprenait à ses élèves. On reconnaît là combien était défectueux le système de laisser chaque maître libre des matières de son enseignement. Le défaut de programme unique, imposé à tout le corps enseignant, apparaît ici avec tous ses inconvénients.

Comment un jury pouvait-il faire subir des examens sérieux, quand aucun cadre n'était tracé d'avance et que devant lui s'ouvrait un champ immense, sans aucun point de repère? Les interrogations se faisaient au hasard, et les élèves restaient le plus souvent muets, en objectant que leurs maîtres ne leur avaient point enseigné ce qu'on leur demandait. Alors les professeurs intervenaient et désignaient les questions qui devaient être posées aux élèves. C'est ce que nous démontre d'une façon péremptoire l'avant-propos que nous reproduisons ici :

Extrait du cours de langues anciennes de l'an IX.

AVANT-PROPOS.

« Lorsqu'un professeur (aux Ecoles centrales) a rempli sa tâche, pendant la durée de son cours, avec une constante application, quelle récompense plus flatteuse, plus naturelle, doit-il se promettre que celle de voir ses travaux mis à prix dans le plus beau jour de l'année pour les écoles, celui de l'examen qui atteste les efforts du professeur et les progrès des élèves?

» Si le professeur est trompé dans son attente par le mode et l'issue de l'examen, quelle est alors sa ressource pour rétablir toute espèce d'équilibre entre lui et ses collègues, et pour obtenir cette mention honorable à laquelle a droit d'aspirer l'ardente émulation d'un homme de lettres?

» La ressource est toute simple et je m'en saisis, moi qui me trouve être le professeur en question : c'est de

Digitized by Google

présenter au public les questions auxquelles mes élèves auraient répondu si on m'avait permis de les interroger; c'est aussi de présenter sommairement les solutions de ces mêmes questions.

» Le peu que j'offre en ce moment au public, ne m'acquitte pas envers lui de ce que je lui dois, par suite des devoirs de ma place; mais j'aurais déjà répondu à son attente par des entreprises plus considérables (entièrement terminées), si je n'étais arrêté, malgré moi, par la difficulté de fournir aux frais connus de l'impression. Je m'engage néanmoins à présenter tous les ans au public un résumé des travaux de ma classe : et je ne désespère pas de prouver que les méthodes d'enseignement tendent à leur perfection dans les Ecoles centrales.

» DE PONS,

» *Professeur de langues anciennes* »

Le maître donne ensuite un aperçu des matières par lui traitées à son cours :

« On a dicté, dans le cours de rhétorique de l'an IX, une grammaire plus raisonnée, plus approfondie que celle des basses classes et donné la poétique de l'ode à laquelle quarante-deux odes d'Horace servent de preuves et de fondement. La suite de ce cours aura lieu en l'an X. Voici les questions à faire aux élèves et dont la solution est contenue dans leurs cahiers. »

Suivent dix-huit demandes avec leurs réponses. Les demandes sont dans le genre de celles-ci : Combien d'espèces de mots avons-nous? — En quoi diffère l'adjectif de l'épithète? etc., etc.

RHÉTORIQUE ET POÉSIE.

Quel est le rapport de la syntaxe à la rhétorique? — Qu'est-ce que le style? etc., etc.

Le médecin Bertrand, qui avait remplacé M. Deserres dans la chaire de chimie, prononça le discours à la dis-

Digitized by Google

tribution des prix, le 10 fructidor an X (28 août 1802) (1). Comme signe de prospérité de l'établissement, le professeur annonce la création prochaine d'un cabinet de minéralogie où seront classés « tous les produits de notre » département, déjà recueillis par les soins de l'infati- » gable professeur d'histoire naturelle (l'abbé Lacoste). »

Cete même année, le citoyen De Pons fut chargé du discours de rentrée, et M. Labarthe, secrétaire général de la préfecture, préfet par intérim, écrivait, le 4 frimaire an X, au professeur : « Le discours que vous avez » prononcé à l'Ecole centrale a produit un grand effet. Si » les Ecoles centrales produisaient souvent des œuvres » marquées, comme la vôtre, de l'empreinte du zèle et » du talent, bientôt les pensionnats s'élèveraient dans le » sein ou sous la protection de ces mêmes écoles, et les » professeurs, entourés de leurs jeunes élèves, se ver- » raient toujours investis de l'estime et de la confiance » des pères de famille. Je vous prie de me confier votre » manuscrit. Je désire le rendre public par la voie de » l'impression. »

L'idée d'un pensionnat hantait toujours, comme on le voit, l'imagination des administrateurs du département. Mais cette idée était moins réalisable que jamais, car l'existence même de l'Ecole était menacée. Le gouvernement préparait une réorganisation de l'instruction publique (loi du 11 floréal an XI, 1er mai 1803), et par l'effet de cette réorganisation, qui créait les lycées, les centres d'enseignement établis par la loi de brumaire an IV allaient forcément disparaître dans un avenir prochain. Le Conseil municipal de la ville de Clermont, qui se rendait un compte exact de la situation, sollicita du ministre, au cas où les autres cours de l'Ecole seraient sup-

(1) M. Michel Bertrand, né à Saint-Sauves, en 1774, inspecteur des eaux du Mont-Dore, mort à Clermont, le 27 octobre 1857. (Voir sa biographie par M. le docteur Imbert-Gourbeyre, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1860.)

Digitized by Google

primés, le maintien des deux chaires de chimie et d'histoire naturelle, offrant de subvenir aux frais nécessaires (1). Le ministre ne satisfit point à cette demande. Un arrêté portant suppression des Ecoles centrales du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et de la Haute-Loire fut signé à Saint-Cloud, le 30 fructidor an XII (17 septembre 1804), par le premier Consul (2). Le 1er frimaire suivant (22 novembre 1804), l'Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme fut fermée. Elle avait duré huit ans, son inauguration ayant eu lieu le 31 octobre 1796 (3).

ELIE JALOUSTRE.

---

(1) Délibération du 28 messidor an XII, ou 17 juillet 1804.

(2) Voir le texte publié par M. Henry Mosnier dans l'*Histoire de l'Ecole centrale de la Haute-Loire*. Paris, Charavay, 1882.

(3) La ville de Clermont resta toute une année, après la suppression de l'Ecole centrale, sans établissement d'instruction un peu marquant. Des difficultés s'étaient élevées pour l'installation d'un lycée, et la municipalité voyant avec peine le vieux collège clos et désert, provoqua des souscriptions pour l'organisation d'une Ecole secondaire. Cette Ecole fut inaugurée le 11 frimaire an XIV (2 décembre 1805). Elle avait pour directeur M. l'abbé Couvert, ancien sous-principal du collège de Clermont en 1788, et pour professeurs MM. Jallot, Brun, Morin, Eymard, Durel, Parrique, Chassaing, presque tous ecclésiastiques, ayant fait partie du personnel enseignant de ce même collège, avant la Révolution. Enfin, cette Ecole secondaire, qui avait un pensionnat, fit place au lycée impérial, ouvert le 3 février 1808.

Digitized by Google

UN FÉDÉRÉ DU DIX AOUT

—

BARBAT DU CLOZEL D'ARNERY

Parmi les journées les plus célèbres de la Révolution française, aucune n'a eu plus de retentissement et n'a produit de résultats plus importants et plus décisifs que la journée du 10 août 1792.

On en connaît les péripéties et les conséquences. L'invasion et le saccage des Tuileries, le massacre des gardes suisses, le départ de la famille royale obligée de se réfugier à l'Assemblée nationale, et, finalement, l'intronisation à l'Hôtel-de-Ville d'une commune insurrectionnelle terroriste et l'anéantissement de la royauté.

Quelles furent les causes de ces événements qui devaient influer si profondément sur la marche de la Révolution? Par quelles menées, par quelles intrigues préliminaires une telle perturbation put-elle être obtenue? De ces menées, de ces intrigues incessamment continuées ou renouvelées, surtout depuis le 20 juin, nous n'avons pas à présenter ici l'exposé complet. Nous n'avons pas à faire en ce moment le récit de toutes les trames ourdies pour arriver à déconsidérer la royauté, à la rendre impopulaire et pour habituer les esprits à l'idée de la suppression du roi ou tout au moins de sa déchéance. Nous n'avons pas non plus à raconter les mesures plus ou moins régulières

Digitized by Google

prises par la Cour pour résister au mouvement. Nous ne rechercherons pas si Louis XVI pouvait ou devait agir autrement qu'il ne l'a fait et s'il est exempt de tout reproche. Nous ne retracerons pas les divers incidents du siège organisé, au mépris de la Constitution, contre l'autorité royale, non plus que les moyens dont il était fait usage, les pamphlets injurieux répandus dans le public, les affiches placardées, les pétitions, les adresses, les motions que les députés devaient subir presque à chaque séance. Nous ne dirons pas combien peu il était tenu compte de la situation spéciale du monarque ainsi que des concessions faites par lui, comment tout lui était imputé à crime, comment étaient exploités contre lui les moindres faits, ceux même sur lesquels le gouvernement ne pouvait avoir aucune influence.

Vers le milieu du mois de juillet, les choses en étaient arrivées à ce point qu'il était évident pour tous que la déchéance n'était plus qu'une question de jours. Plusieurs faits d'ordre différent vinrent à ce moment aggraver la position du roi et seconder les projets de ses ennemis : *La proclamation de la patrie en danger* (22 juillet), en rendant palpables les sacrifices nécessités par l'invasion étrangère ; *la déclaration du duc de Brunswick*, en exaspérant tous les citoyens par ses menaces extravagantes et par ses sous-entendus qui semblaient avouer la complicité de la cour ; enfin, *le décret sur la permanence des sections*, en unissant et en concentrant sous la main des Jacobins une force considérable, jusque-là disséminée et peu redoutable.

Tout le monde a lu la déclaration de Brunswick, ce manifeste insensé qu'un député de la Droite, Mathieu Dumas, a appelé avec raison : « L'acte le plus impoli-
» tique que l'orgueil et l'ignorance aient jamais dicté, vé-
» ritable fratricide des princes français émigrés envers
» Louis XVI et sa famille. » La déclaration fut connue à Paris le 28 juillet 1792. C'est trois jours auparavant, le 25

Digitized by Google

juillet, que fut rendu le décret autorisant la permanence des sections (1).

Dans la pensée des Jacobins, cette permanence devait les rendre maîtres absolus de la plupart des sections. Le calcul était juste. C'était là un résultat fatal, inévitable. Une assemblée de citoyens, réunie sans discontinuité, arrive en effet, au bout de peu de temps, à ne plus compter qu'un petit nombre d'assistants, parce que ceux qui ont une famille, des affaires, un état, ne peuvent s'astreindre à un assujettissement sans trêve, et, soit par devoir ou nécessité, soit par lassitude, désertent les salles de réunions ou n'y paraissent que rarement. D'où la conséquence que le petit nombre, le groupe d'assistants fidèles, est presque toujours composé de désœuvrés, de gens sans attaches, sans profession régulière, et par cela même turbulents et peu soucieux de la tranquillité et de l'ordre publics. Ainsi réduites en nombre et dominées par les exaltés, les assemblées de sections se voyaient condamnées à être le théâtre de délibérations interminables pendant lesquelles on leur faisait adopter les motions les plus violentes, les plus inconstitutionnelles, qu'elles présentaient ensuite comme étant le vœu général de la section.

(1) La loi d'organisation municipale avait divisé Paris en 48 quartiers ou sections, dans chacun desquels, les citoyens *actifs* (c'est-à-dire payant une contribution équivalente à trois journées de travail) se réunissaient en assemblées primaires pour élire les électeurs du second degré. L'élection faite et leur mission ainsi terminée, les citoyens des sections ne pouvaient pas légalement rester assemblés ni s'assembler de nouveau sans convocation spéciale de la municipalité. Mais, par une dérogation singulière, il était dit que, lorsque huit des quarante-huit sections demandaient la convocation, la municipalité était obligée d'y procéder. Profitant de cette clause, les sections se réunissaient souvent et avaient perdu leur rôle exclusif d'assemblées électives pour devenir de vraies Chambres délibérantes. Toutefois, la demande d'autorisation préalable faisait obstacle à une entente commune de toutes les sections.

Le décret du 4 juillet 1792, relatif à la déclaration de la patrie en danger, spécifiait qu'aussitôt la déclaration publiée, les Conseils généraux des départements, des districts et des communes resteraient en surveillance *permanente*. Mais les assemblées primaires et sections n'étant pas des corps constitués, le droit de mise en permanence ne leur était pas applicable.

Digitized by Google

C'était bien ce que voulait le parti avancé. Déjà, le 17 juillet, il avait obtenu un arrêté municipal qui établissait à l'Hôtel-de-Ville un *Bureau central de correspondance* où les quarante-huit sections de Paris étaient représentées chacune par un commissaire. Complété par le décret autorisant la permanence, cet arrêté devenait comme l'acte d'investiture d'un nouveau corps municipal. C'était un pouvoir intrus, illégal ; mais comme il semblait émaner directement du peuple, avec lequel il était en contact de tous les instants, comme il avait les apparences d'un pouvoir plébiscitaire, il devait faire illusion aux gens simples et ignorants des intrigues politiques et les entraîner à sa suite.

La permanence était donc une arme terrible, une arme révolutionnaire (1), à l'aide de laquelle les Jacobins allaient peser sur l'opinion publique et neutraliser les pouvoirs légaux des administrateurs du département et de la commune de Paris, favorables pour la plupart au maintien de la Constitution et de la Royauté.

Dès le 28 mai, l'Assemblée nationale avait été sollicitée de décréter cette permanence. Diverses adresses lui avaient été présentées dans le même but durant les mois de juin et de juillet. Elle avait toujours résisté, comprenant sans doute toute la gravité d'une pareille mesure.

Le 25 juillet, un nouveau pétitionnaire, se disant porteur du vœu d'environ dix mille habitants du département du Puy-de-Dôme, parut à la barre et demanda formellement le rassemblement et la permanence des sections dans tous les départements.

Transformée en motion par le représentant Thuriot, qui, le 2 juillet précédent, avait déjà patronné mais inutile-

(1) C'était l'avis du Girondin Salles qui, à la séance du 6 janvier 1793, appuyant une motion de Richaud, député de Seine-et-Oise, disait : *La permanence des sections étant un instrument révolutionnaire, on ne peut le prolonger sans exposer la sûreté publique.* — Un peu plus tard, par une lettre du 21 juin 1793, Marat demanda aussi la suppression de la permanence des sections, mais pour d'autres motifs.

Digitized by Google

ment une adresse analogue, la demande fut accueillie, cette fois, sans discussion, par l'Assemblée nationale et convertie en décret (1).

Le porteur de la pétition du Puy-de-Dôme n'était pas, comme on pourrait le supposer, un de ces démagogues vulgaires, sans expérience ni instruction, incapables de discerner le mal du bien. C'était un gentilhomme d'un âge mûr, avocat au Parlement et père de famille. Il s'appelait Du Clozel d'Arnery et mérite d'être signalé parmi les nombreux comparses dont le nom a figuré dans le grand drame révolutionnaire.

I

Gaspard-Claude Barbat du Clozel, écuyer, sieur d'Arnery, né à Riom, le 14 novembre 1733 (2), appartenait à une famille de robe. Son père, Jacques Barbat du Clozel, seigneur de Bladre, remplissait les fonctions de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Riom. Catherine Chabrol, sa mère, était la sœur consanguine du savant commentateur de la *Coutume d'Auvergne*, Guillaume-Michel Chabrol.

Contrairement aux intentions de sa famille, qui aurait voulu le retenir à Riom, Gaspard-Claude Barbat, son

(1) Quoique le vote de la permanence des sections dût influer profondément sur la marche des événements, son importance ne semble pas avoir été saisie immédiatement par les contemporains. « La mention, dit à ce propos M. Mortimer-Ternaux, la mention » de cette décision qui devait avoir une influence si grande et si funeste sur le sort de la » France, occupe six lignes dans le *Journal des Débats et Décrets*, séance du » 25 juillet, n° 303, p. 362. Elle n'en occupe que deux dans le *Moniteur*. » (*Histoire de la Terreur*, tome II. — Voir aussi : *Pollio et Marcel*, le *Bataillon du 10 août*, chapitre VII.)

(2) Et non pas 1743, comme le dit Quérard dans la *France littéraire*. — Le nom de Duclozel est orthographié de plusieurs manières dans les divers documents manuscrits et imprimés que nous avons consultés : du Clauzel, du Closel, Duclozel, du Clozel. Cette dernière orthographe doit être la véritable. Elle est conforme à la signature mise au bas d'une lettre que nous reproduisons plus loin.

Digitized by Google

éducation terminée, se fit admettre au barreau de Clermont. C'est le 20 décembre 1759 qu'il fut inscrit au tableau des avocats de cette ville. Réussit-il dans sa profession? Eut-il une inportante clientèle? Se fit-il remarquer par ses consultations et ses plaidoiries? Cela est douteux. Toutefois, il est difficile de rien préciser à cet égard, les documents certains faisant défaut.

En 1787 et 1788, nous le trouvons établi à Paris (1). Il y était venu, selon toute vraisemblance, pour tâcher d'obtenir un emploi, pour se créer une position quelconque. Marié en 1763 (2), il avait alors quatre enfants et peu de bien. Et il était urgent de s'occuper du sort à venir de cette famille.

C'est à cette époque qu'il fit paraître une série de brochures sur diverses questions dont l'opinion publique se préoccupait.

Un vent de réformes soufflait alors sur la France. Sous l'inspiration de Rousseau, des encyclopédistes et des économistes, les problèmes les plus délicats de la législation et de la politique étaient agités et soumis à l'examen. Chaque partie de l'organisation sociale, politique, financière, administrative, était scrutée par des yeux atten-

(1) Voici une lettre qu'il adressait à cette époque à M. de Bonal, évêque de Clermont : « Monseigneur, je me fais un plaisir et un devoir de vous offrir cet ouvrage » (*sans autre désignation*). Je m'estimerai heureux s'il peut être honoré de votre » suffrage. — Vous en auriez déjà reçu un plus considérable et plus essentiel qui a » pour titre: *Véritable destination des religieux et de leurs revenus*; mais l'im- » pression en est plus coûteuse, et des malheurs que je ne vous ai point dissimulés » en retardent la publicité. — Je suis avec respect, etc.. du Clozel d'Arnery. — Ce » 15 décembre 1787, rue Saint-André-des-Arts, hôtel de Bourgogne.

» *P. S.* — Vous avez eu, il y a deux ans, la bonté de donner la tonsure à mon » fils qui est au séminaire de Saint-Louis. J'espère qu'il fera ses efforts pour mériter » vos bontés. — Vous m'obligeriez de me faire passer par quelque commodité votre » mandement sur les religieux. » (*Archives départementales du Puy-de-Dôme. — Fonds de la Commission intermédiaire.*)

(2) Il avait épousé, le 30 janvier 1763, Marie-Jeanne Amblard, fille d'Etienne Amblard, avocat au Parlement. Il en eut quatre enfants, deux filles et deux fils, dont nous reparlerons.

Digitized by Google

tifs, disséquée par des mains plus ou moins habiles. Beaucoup, après avoir lu Rousseau, Montesquieu, Mably, etc., s'improvisaient publicistes et mettaient brutalement à découvert tel ou tel défaut, telle ou telle plaie ou difformité du corps social, affirmant la sûreté de leur diagnostic, offrant leurs remèdes, proposant des traitements, des solutions plus ou moins empiriques. C'était par centaines que naissaient les brochures.

Piqué lui aussi de la tarentule réformatrice, Barbat du Clozel se mit à écrire sur les sujets les plus divers (1).

Voici la liste des publications dont nous avons retrouvé les titres :

Nouvelles lettres provinciales sur l'importance des opinions religieuses. 1787, in-8°.

Sur les Corvées. 1787 (?).

Moyen de constater l'état civil des protestants. Droits et devoirs des curés à leur égard. Genève, M'anyet et Compagnie ; 15 décembre 1787, 20 pages in-8°.

Vues sur l'intolérance et le rapport essentiel qu'ont toutes les sectes ou religions avec les religions chrétienne et naturelle. Bruxelles, 1788, 61 pages in-8°.

Le bon citoyen ou lettre à M. le comte de Pr... sur l'impôt territorial. Amsterdam et Paris, 1788, in-8°.

Véritable destination des religieux et de leurs revenus. 1788.

Abus et dangers de la contrainte par corps. Paris, l'auteur; Royez, 1788, 86 pages in-8°.

Projet d'édit pour la restauration de la chose publique, le convocation des Etats-Généraux, etc., *ouvrage précédé de lettres adressées à LL. MM., et suivi de l'es-*

(1) Dix ans auparavant, en 1777, Du Clozel d'Arnery avait publié, sous le titre de *Loisirs de Libanius*, un poème philosophique imité, disait-il, de Properce, de Juvénal et de Perse. Ce poème de 250 vers, par lequel l'auteur prétendait avoir exprimé *les doutes d'un philosophe*, est absolument ennuyeux et insignifiant, et on y chercherait vainement une idée neuve ou seulement un vers à citer.

Digitized by Google

quisse d'un code uniforme pour tout le royaume, par l'auteur d'un ouvrage sur les Corvées. Paris, 1788, in-8°, chez Royez.

Lettre à mes concitoyens. 1789.

Ces brochures, généralement sans originalité, à en juger par celles dont nous avons pu avoir connaissance, ne valurent pas grand renom à leur auteur. De nos jours (1), on l'a qualifié de jurisconsulte, à propos de ses pages sur *les abus et les dangers de la contrainte par corps.* C'est là une exagération. Un jurisconsulte, vraiment digne de ce nom, est un homme d'une grande rectitude d'esprit, sage, expérimenté, versé dans la connaissance de toutes les particularités du droit, habile à les interpréter dans les cas les plus difficiles, un homme, enfin, dont l'opinion fait autorité et peut servir de guide aux magistrats et aux législateurs. Barbat du Clozel avait sans doute un certain fonds de culture littéraire et d'instruction juridique. Il pouvait citer, suivant le cas, les Pères de l'Église, les poètes latins ou les écrits des légistes. Avec l'aide des commentateurs et des recueils de jurisprudence, il était capable d'écrire une dissertation, une amplification sur un sujet donné. Mais il y a loin de là à un traité *ex professo*, fruit de longues méditations. Il était d'ailleurs homme de premier mouvement, peu réfléchi et partant peu propre à creuser une question, à en déduire les conséquences. Il l'a bien prouvé plus tard; et son expérience, s'il en avait, ne lui a pas été de grande utilité.

Si les brochures que nous venons d'indiquer ne peuvent pas servir à éclairer beaucoup les questions dont elles traitent, elles peuvent cependant indiquer la disposition d'esprit de leur auteur à ce moment de son existence et faire connaître son opinion sur diverses matières.

(1) *Études sur l'histoire du droit en Auvergne,* par Bayle-Mouillard. Riom, 1842, in-8°. — *Histoire des Institutions de l'Auvergne*, par Rivière. Paris, Marescq, 1874, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Au point de vue religieux, Barbat du Clozel semble animé des sentiments d'un catholique intelligent. Il se déclare l'ennemi de la superstition, de l'intolérance et du fanatisme. Toutefois sa religion n'est pas exclusive; et quoiqu'il s'occupe, à ce moment même, de faire admettre une de ses filles comme religieuse au couvent de Montmartre, quoiqu'il destine un de ses fils à l'état ecclésiastique, il professe pour son compte une orthodoxie assez accommodante, à en juger par la préférence qu'il donne à la religion naturelle et par l'éloge qu'il en fait.

« La religion naturelle, dit-il, est la loi éternelle qui, » de tout temps, a prescrit à l'homme des devoirs im- » muables qu'il doit pratiquer envers Dieu, envers ses » semblables, envers lui-même. C'est la seule qu'ont » connue les hommes depuis la création du monde jus- » qu'à l'époque de la loi donnée sur le mont Sinaï. C'est » celle dont l'observation exacte a rendu Abraham si » agréable à Dieu qu'il l'a jugé digne d'être père d'une » nombreuse postérité. Cette religion est l'expression de » la sagesse même qui, selon l'Ecclésiaste, est avant » tous les temps et survivra à tous les siècles. Ses pré- » ceptes, dit Cicéron, sont si immuables que ni le Sénat, » ni le peuple romain, ni Dieu lui-même, ne peuvent y » déroger.

» Aucune nation ne les a méconnus, et, dans toutes » les parties du monde, ils sont la base des codes mo- » raux, civils et religieux de tous les législateurs.

» Dieu lui-même a gravé dans nos cœurs cette loi si » sainte, et nul homme ne peut, sans remords, trans- » gresser ses justes commandements. Enfin, l'Être-Su- » prême a voulu que la sanction de cette première loi fût » si universellement notoire, que non-seulement la » croyance unanime de tous les peuples nous annonce » un Dieu vengeur et rémunérateur, mais que, dans cette » vie même, la vertu trouve une récompense certaine, » le vice une punition inévitable.

Digitized by Google

» Telle est la religion naturelle qui a été perfectionnée, » sanctifiée par la révélation, et qui sans doute était im- » parfaite, puisqu'elle donnait plutôt les préceptes que les » grâces nécessaires pour les accomplir. Mais cette reli- » gion, néanmoins, a toujours été et sera perpétuellement » la souche incorruptible de toutes les religions.

» Cette première loi, la loi de la nature,
» Que, même en ses erreurs, respecte l'imposture,
» Pure, sainte, immuable et la même en tous lieux,
» Régit également et la terre et les cieux.
» Du Souverain des temps elle est l'image auguste
» Et se peint sur le front de l'homme intègre et juste.
» Chaque jour combattus par des vains préjugés,
» Ses éternels décrets ne sont jamais changés.
» Ils sont de tous les temps comme l'Être-Suprême
» Qui dans nos cœurs ingrats, les a gravés lui-même (1). »

L'esprit de tolérance qui anime Du Clozel l'amène à s'occuper des non-catholiques qui, comme on sait, avaient sous l'ancien régime une situation sacrifiée. Il fait des vœux pour que le roi publie promptement l'édit qu'on a annoncé accordant aux protestants une existence légale. Il s'inquiète de leur état civil. Il voudrait que les curés fussent tenus de recevoir, rédiger et garder les actes relatifs à la naissance, au mariage et à la mort de tous les citoyens catholiques ou non-catholiques. *Le curé*, dit-il, *est autant et plus le ministre de l'État que celui de l'Église*. Dans l'adoption de cette mesure, qui aura pour effet de placer tous les Français sous une même loi, il voit encore un autre avantage. Grâce à elle, au moyen de la légère rétribution qui sera exigée pour chaque acte, on pourra améliorer la situation pécuniaire des curés *qui seuls portent le poids du jour, qui, seuls avec les évêques, sont les successeurs des apôtres, les coopérateurs*

(1) *Vues sur l'intolérance*, etc. — Dans une note placée au bas de la page 22 de sa brochure, Du Clozel dit que *ces vers sont extraits d'un poème qu'il espère donner au public*. — Nous ignorons si ce poème a vu le jour.

Digitized by Google

de l'œuvre publique, les ministres essentiels de l'Église; et il oppose la situation de ces prêtres modestes à celle de cette foule « d'abbés qui le disputent aux financiers par » leur faste, aux petites maîtresses par leur élégance, aux » sybarites par leur mollesse, aux moines par leur inuti- » lité, et qui vivent néanmoins dans l'opulence. »

En politique, on peut constater que Du Clozel est un fidèle sujet du roi. Mais ce qu'il apprécie par-dessus tout, ce sont les essais de réforme tentés par Louis XVI sous l'inspiration de Turgot ; et il laisse percer ses préférences lorsqu'il parle du prince qui, *dans l'aurore de son règne, n'a fait briller l'éclat de sa puissance que pour donner à la nation des jours plus sereins*, du monarque qui *voudrait pouvoir abolir dans ses Etats jusqu'au moindre signe de servitude.*

Ce qui domine dans les idées politiques de Barbat du Clozel, c'est la préoccupation de l'arbitraire. Pour mettre un frein au pouvoir, jusque-là sans contrôle, du Gouvernement, il voudrait une régénération de la Constitution. Il voudrait que des lois positives et invariables fussent édictées, réglant le mode de formation des Etats généraux et des Etats provinciaux, et donnant à ces assemblées le droit de se réunir périodiquement et sans convocation à des époques déterminées. Comme garantie contre les tendances despotiques et arbitraires des ministres à venir, il propose deux mesures principales, dont il s'exagère l'efficacité. C'est d'abord la permanence de l'*Assemblée nationale*, ainsi qu'il la qualifie, permanence réalisée par la création d'un *Tribunal intermédiaire* « qui, en l'absence » des Etats généraux, sera, dit-il, le véritable Sénat de » la nation et dès lors formera une digue, perpétuellement » existante, perpétuellement renaissante, contre les abus » ou les attentats de l'autorité ministérielle. » Il demande en second lieu que désormais soldats et officiers de toutes armes soient astreints à faire *le serment de ne jamais*

Digitized by Google

prêter main-forte au Gouvernement ni pour empêcher les Assemblées nationales, ni pour lever des subsides sans leur consentement; comme si un serment quelconque avait pu préserver une Constitution et la faire vivre.

Du Clozel s'occupe aussi de la question financière. Sur ce point, ses vues sont à la fois simples et essentielles. Nous ne connaissons pas sa brochure sur les contributions publiques; mais, à en juger par ses discours à l'Assemblée de la noblesse en 1789, il était hostile au maintien des privilèges et partisan résolu de l'assujettissement de tous les citoyens à l'impôt, à la condition toutefois que cet impôt, ramené à une contribution unique, fût préalablement consenti par la nation ou ses représentants aux Etats généraux.

En matière judiciaire, Barbat du Clozel est également avec les novateurs. Il signale plusieurs des vices de l'organisation actuelle : les longueurs et les complications coûteuses de la procédure, les juges amovibles au gré des seigneurs, le nombre infini des praticiens, hommes de loi de bas étage, *qui ne peuvent exister qu'en provoquant des désastres*, etc. Comme remède, comme correctif à toutes ces plaies, il demande « un code uniforme et perma-
» nent dont les statuts simples, clairs et précis seraient
» substitués à cette bizarre multiplicité de lois, de cou-
» tumes et de jurisprudence, si souvent contraires les
» unes aux autres. »

Plus spécialement, il essaie de démontrer que la contrainte par corps est nuisible au repos des familles, qu'elle contribue à détruire les fortunes privées et qu'elle est par conséquent contraire à la prospérité publique; et il supplie Louis XVI d'appliquer à la France cette loi de Léopold d'Autriche, qui défendait à tous ses sujets de s'obliger par corps les uns envers les autres par aucuns contrats ou conventions, à peine de nullité.

Digitized by Google

Cependant les Etats généraux étaient convoqués. Du Clozel, qui fondait sur leur réunion les plus grandes espérances pour la France et pour lui-même, se hâta de revenir en Auvergne. Le 17 mars 1789, il assistait à l'ouverture de l'Assemblée des trois Etats de la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand (1), et, pendant toute la session, il fut des plus assidus aux Assemblées particulières de la noblesse.

Dans ces Assemblées, Du Clozel ne se borna pas à remplir simplement les fonctions d'électeur. Alors que son tempérament ardent ne l'y eût pas poussé, ses études et ses publications devaient tout naturellement l'amener à se mêler à la discussion du cahier de son ordre. Il y prit une part importante en effet et fit tous ses efforts pour convertir à ses idées les gentilshommes de la Sénéchaussée. Il est à remarquer cependant que, soit qu'il subît l'influence du milieu un peu arriéré dans lequel il se trouvait, soit que, de peur d'effaroucher, il mît une sourdine à l'expression de ses opinions, il est à remarquer qu'il ne se montra novateur qu'avec beaucoup de ménagements et de précautions.

Il condensa ses propositions dans un discours fort étudié (2). Après avoir rappelé l'opinion formulée par lui dans une brochure antérieure, au sujet principalement de la périodicité des Assemblées nationales et provinciales, il adjura les membres de la réunion de renoncer à toute espèce de prérogative en matière d'impôt. La noblesse, leur dit-il en substance, la noblesse doit renoncer à ses

(1) Deux membres de la famille Du Clozel figurèrent à la même époque à l'assemblée de la Sénéchaussée d'Auvergne, dont les séances s'ouvrirent à Riom le 14 mars 1789. C'étaient : François Barbat du Clozel du Cayre et Jacques-Antoine Barbat du Clozel.

(*Le nom de famille est reproduit ici tel qu'il est dans le procès-verbal imprimé de l'assemblée de la noblesse.*

(2) Ce discours a été imprimé sous le titre suivant : *Discours prononcé par M. du Clozel d'Arnéri à l'assemblée de la noblesse de la Sénéchaussée de Clermont.* 16 pages in-4°.

Digitized by Google

prérogatives ; mais il faut que les impôts actuels soient déclarés inconstitutionnels et qu'il n'y ait désormais qu'un seul impôt. Et, à l'appui de sa proposition, il essaie de démontrer que les privilèges ont fait leur temps, qu'ils sont une source d'abus, qu'ils sont injustes, contraires aux intérêts de ceux-là même qui en jouissent et que l'abandon volontaire que la noblesse en ferait ramènerait à cet ordre l'influence qu'il avait jadis dans le Gouvernement.

Membre de la noblesse de robe, fils de conseiller et aspirant peut-être à devenir conseiller à son tour, Du Clozel a en horreur ceux qui ont osé faire servir l'autorité royale à l'abaissement et à la destruction des Parlements, à la suppression des Cours supérieures, à la persécution et à l'exil des magistrats (1). C'est pour lutter contre le despotisme des ministres qu'il recommande aux gentilshommes la renonciation aux privilèges. Par cette mesure, on se rendra favorables les membres du Tiers-Etat, on s'assurera de leur appui et on pourra, grâce à cette union d'intérêts, résister à ce qu'il appelle *les attentats de l'autorité ministérielle*. Sinon, si la noblesse ne se décide pas à accomplir, pour sa part, un sacrifice auquel le clergé a partout consenti, le Tiers-Etat lui sera certainement hostile. Il n'y aura dès lors dans la prochaine Assemblée des Etats généraux que *contrariété, division et anarchie ;* l'arbitraire continuera à régner et cette Assemblée nationale sera illusoire comme tant d'autres. « Je suis donc d'avis, » dit-il en terminant, que l'ordre dépose absolument » tous ses droits, toutes ses prétentions dans le sein du » peuple en se réunissant avec lui par l'abandon de tout » privilège et le vote d'un seul impôt, je veux dire d'une » subvention unique, réelle et territoriale. »

(1) Cette antipathie resta toujours vivace chez lui. « Vous vous rappelez, disait-il en » 1791, vous vous rappelez ces jours désastreux où des ministres impies voulurent dis» soudre la magistrature entière parce qu'elle refusait de se rendre plus longtemps » complice de leurs déprédations.... » (*Éloge funèbre de Honoré Riquetti-Mirabeau, etc.* Clermont. Limet et Poncillon. 32 pages in-4°.)

Digitized by Google

Les propositions de Barbat du Clozel ne furent pas toutes adoptées et ne pouvaient pas l'être. L'esprit d'abnégation et de renoncement *absolu* n'existe pas plus chez les corps que chez les individus. Cependant, son intervention ne fut pas sans effet. On en trouve la trace manifeste dans quelques-unes des décisions consignées dans le cahier que la noblesse de Clermont remit au comte de Montboissier, son député élu.

Ainsi le cahier contient un vœu tendant à ce que les ministres soient rendus responsables de tous leurs actes, et que les Etats-Généraux puissent au besoin les faire traduire devant la cour des pairs. Un autre vœu est aussi formulé en faveur de la périodicité des Etats-Généraux. Mais, contrairement aux désirs de Du Clozel, la noblesse de Clermont se prononça formellement contre l'institution d'un tribunal ou Commission intermédiaire, de crainte que les membres de cette commission ne s'entendissent avec les ministres, pour retarder la réunion des Etats et ne vinssent à acquérir *une prépondérance aristocratique funeste au trône et à la nation.* Elle se montra favorable au projet de la codification des lois civiles et criminelles et à l'unification de l'impôt. Mais elle ne put se décider *à déposer dans le sein du peuple*, comme l'y conviait Du Clozel, tous ses privilèges et prérogatives. Au contraire, elle demanda le maintien de ces prérogatives en matière de grades militaires, de chasse, de bourses dans certaines maisons d'éducation, etc. Et, si elle consentit à ce que les impôts *fussent supportés également par tous les ordres et tous leurs individus*, ce ne fut pas sans spécifier une réserve, une exception en faveur du gentilhomme-cultivateur faisant valoir à sa main. Ce gentilhomme devait pouvoir conserver, *franche de tout impôt*, une étendue de terrain d'un revenu équivalent à cinquante septiers de froment.

Digitized by Google

II

Au contact des événements, les aspirations libérales de Barbat du Clozel se dégagèrent rapidement des principes d'ancien régime qui les enveloppaient encore comme d'une gangue, et se montrèrent bientôt pures de tout mélange, se perfectionnant et s'affinant sans cesse au souffle du vent révolutionnaire. De telle sorte que, dans le courant de l'année 1790, le gentilhomme loyaliste avait déjà chez lui fait place au fervent patriote.

On eut bientôt la preuve de cette transformation. Sous l'influence d'un ancien membre de l'assemblée des électeurs de Paris, de Bancal des Issarts, une Société des amis de la Constitution s'était fondée à Clermont au mois de mars 1790. Barbat du Clozel ne figure pas parmi les membres fondateurs. Mais il est à croire qu'il ne tarda pas à donner son adhésion à la nouvelle Société. Que se passa-t-il alors? Du Clozel y fut-il mal reçu? Ses projets de réforme ne furent-ils pas suffisamment appréciés? Ne put-il pas obtenir la prépotence qu'il ambitionnait? Se heurta-t-il à des opinions trop en contradiction avec les siennes? Ou, encore, prit-il parti dans la querelle survenue au mois d'août entre le député Biauzat et M. de Chazot, colonel de la garde nationale, querelle qui avait séparé en deux camps les patriotes de Clermont? Nous ne savons. Mais, vers la fin de l'année, dans les derniers jours du mois de novembre, de concert avec quelques autres mécontents, d'Albiat, le curé Monestier, etc., il établit à Clermont une seconde Société populaire. Pour se différencier de la première Société installée par Bancal et autres dans l'ancien couvent des Jacobins, le nouveau club prit le titre de *Société des amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, séante aux Carmes.*

Sans s'inquiéter des suites de la scission qu'ils venaient de produire, les fondateurs du club des Carmes voulurent

Digitized by Google

sans tarder donner leur mesure (1). Dès les premières séances, ils se posèrent comme les défenseurs par excellence de la Constitution, comme les vrais soutiens de la liberté. Ils se constituèrent les surveillants attentifs des nobles, des prêtres et de tous les ennemis supposés de la Révolution. Cet office de guetteur, de sentinelle vigilante montant la garde autour des conquêtes faites sur l'ancien régime, Barbat du Clozel le remplit avec une prévoyante perspicacité, avec une ardeur toute juvénile. C'est lui qui, dans la nouvelle Société, fut le principal motionnaire, l'attacheur de grelots, l'entraîneur émérite.

Le 16 décembre 1790, sur le bruit de la découverte d'une conspiration à Lyon, il présenta contre les émigrés une proposition dans laquelle il signalait, en termes des plus virulents, les dangers que l'émigration faisait courir à la France. « La patrie, disait-il entre autres, est me-
» nacée de guerres intestines, d'invasions étrangères. Et
» tandis que tous les citoyens auraient dû se réunir pour
» la défendre, cette même patrie a nourri jusqu'à ce jour
» dans son sein un très-grand nombre de traitres qui se
» sont concertés, coalisés, expatriés, les uns pour allu-
» mer le feu de la discorde et secouer sur toutes les par-
» ties de cet empire ses torches incendiaires, les autres
» pour rallier contre nous les puissances voisines et por-
» ter sur nos frontières la dévastation du fer ennemi.

» Peu leur importe que nos habitations soient brûlées,
» que nos terres soient ravagées, que des torrents de sang
» submergent cet empire! L'insensible, l'audacieux pa-
» tricien ne compte point les victimes qui seront immo-
» lées, les larmes qui couleront, les calamités qui acca-
» bleront la France entière. Il n'a qu'un seul but. Ce but
» est de ressusciter le régime aristocratique, ce but est
» de faire revivre ces jours d'aveuglement, ces siècles de

(1) C'est à tort que, dans son étude sur *Dulaure*, M. Boudet représente la Société des Carmes comme plus modérée que celle des Jacobins.

Digitized by Google

» tyrannie et de servitude où nos rois abandonnaient les » rênes de l'empire, livraient les richesses de l'Etat aux » protégés de leurs subalternes, aux intrigues des cour- » tisans, aux manœuvres des commis (1). »

Et, après avoir fait connaître le mal, il indiquait le remède. Ce remède, on devait le trouver dans un décret qui défendrait à tous les citoyens de sortir du royaume pendant l'année 1791, sans un passeport délivré par la municipalité du chef-lieu de la résidence et qui enjoindrait à tous les expatriés de rentrer en France dans la quinzaine après la promulgation de la loi, et cela, sous peine d'être *exhérédés de la jouissance de tous leurs biens.*

La motion eut un très-grand succès. La Société en vota l'impression et l'envoi tant aux départements et aux municipalités qu'aux sociétés patriotiques, et décida en outre qu'elle serait convertie immédiatement en une adresse à l'Assemblée nationale. Dans cette pièce, la Société des Carmes, après avoir signalé la recrudescence des émigrations et les dangers qui en résultaient, demandait l'organisation d'une Haute-Cour nationale et la prompte exécution du récent décret qui attribuait des armes à toutes les municipalités.

Présentée à l'Assemblée par le député Gaultier de Biauzat le 28 décembre 1790, cette adresse obtint les applaudissements de la majorité qui en ordonna l'impression (2). C'était un véritable succès.

(1) *Motion faite à la Société des amis de la Constitution séante aux Carmes de Clermont-Ferrand, par M. Barbat du Clozel, membre de cette Société, sur la nécessité de faire rentrer dans le royaume les transfuges et d'empêcher de nouvelles émigrations.* Du 16 décembre 1790. — Clermont-Ferrand, de l'imprimerie patriotique de Denis Limet, membre de cette Société; 8 pages in-4°.

(2) Heureux et fiers des félicitations que la vigilance de Barbat du Clozel venait de leur valoir de la part des représentants de la nation, les patriotes des Carmes voulurent faire connaître dans tout le département le brevet de patriotisme qui leur était ainsi donné de si haut. Le 2 janvier 1791, ils expédièrent à tous les corps administratifs du Puy-de-Dôme des exemplaires de leur adresse, en les accompagnant d'une

Digitized by Google

Encouragé par cette approbation éclatante donnée à son premier cri d'alarme, Du Clozel se tint plus que jamais aux aguets, écoutant, recueillant et rapprochant les bruits publics, et en tirant des déductions parfois justifiées.

Quelque temps après sa première motion, *frappé du concert des émigrants, de la simultanéité de leur départ, de l'uniformité de leur point de réunion*, frappé aussi de leurs rentrées, de leurs allées et venues, et de la concordance des époques auxquelles les villes de Lyon, d'Aix, d'Antibes et de Perpignan étaient menacées d'une insurrection, il communiqua ses alarmes à ses confrères des Carmes, leur disant qu'*il était convaincu qu'il y avait une conspiration générale de tous les mauvais citoyens du royaume, et que des émissaires secrets entretenaient entre eux une correspondance criminelle.*

Sur sa proposition, la Société prit un arrêté par lequel « elle suppliait l'Assemblée nationale de rendre un décret » qui ordonnât une information et les recherches les plus » sévères contre tous ceux qui s'étaient rendus si juste- » ment suspects par ces départs et ces retours précipités. »

Le 28 janvier, nouvelle motion. Cette fois, Du Clozel précise davantage. Il énonce des faits certains. Il fait voir que les Français expatriés se rassemblent tous dans la Flandre autrichienne, et que là, réunis aux troupes de l'empereur Léopold, ils préparent l'invasion de la France. Il adjure ses concitoyens de ne pas se laisser aller à une fausse sécurité. Certes, il n'y a pas lieu de s'effrayer, mais il faut prendre des précautions. L'Assemblée nationale a décidé la levée de cent mille auxiliaires pour compléter les troupes de ligne. Cela ne suffit pas. Il faut imiter les sections de Paris qui ont décidé de fournir douze mille volontaires. Il faut que chaque département suive

circulaire spéciale. « Notre adresse, disaient-ils, a obtenu l'approbation du Sénat natio- » nal. Nous serons flattés qu'elle obtienne la vôtre, et qu'elle vous soit une preuve » du patriotisme pur et zélé qui nous attache inviolablement à la Nation, à la Loi et » au Roi... »

Digitized by Google

cet exemple. Si les patriotes venaient à s'abandonner eux-mêmes, et si le despotisme venait à renaître, « cette révo-» lution, qui, dit-il, doit être à jamais mémorable, se ter-» minerait comme toutes nos autres guerres ou dissensions » civiles; c'est-à-dire que les grands et les parlements » livreraient la nation au roi, et que celui-ci partage-» rait avec eux la dépouille du peuple; c'est-à-dire que » nous verrions renaître l'émission des lettres de cachet, » la vénalité des charges, la distribution arbitraire des » dignités et des pensions, la perception financière (?) » des impôts, le régime infâme de la gabelle, les abus » révoltants des privilèges, de la dîme, de la chasse, des » péages, des moulins et des fours banaux. » Il termine en disant qu'il n'y a qu'un moyen de prévenir les dangers dont il a démontré l'existence, *c'est l'appareil d'une force imposante;* et il demande que le département soit invité à organiser une légion de volontaires qui serait pourvue de bagages, armes et munitions, de façon à être prête à partir au premier signal.

Accueillie par des applaudissements unanimes, cette motion véhémente fut adoptée par la Société des Carmes, qui en ordonna l'impression (1). Six commissaires furent en même temps adjoints à Barbat du Clozel pour la présenter, au nom de la Société, aux membres du Directoire du département.

Moins ardent que les Amis de la Constitution, et retenu par la responsabilité qui pesait sur lui, le Directoire du département ne voulut pas se prêter à la réalisation immédiate d'un projet pour lequel il n'avait reçu aucun ordre, aucune instruction de la part de l'administration supérieure.

(1) Voici le texte de l'imprimé : *Motion faite le 28 janvier par M. Barbat du Clozel à la Société, etc., sur les précautions qu'on doit prendre pour prévenir les dangers des conspirations et de la guerre dont la nation est menacée*, suivie de l'extrait d'une délibération de la Société du 6 février. Clermont, Delcros. 14 pages in-4°.

Digitized by Google

Quinze jours après, le 21 février, Barbat du Clozel, infatigable, tente une nouvelle démarche, et vient, au nom de la Société, haranguer encore les membres du Directoire. Il réclame avec les plus vives instances une proclamation invitant tous les citoyens du département de 18 à 40 ans à faire inscrire leurs noms et domicile, à l'effet de permettre la formation d'une légion de quatre mille volontaires (1). Mais les autorités ne semblaient pas disposées à prendre d'elles-mêmes une décision aussi importante, aussi nouvelle. La seconde tentative de Du Clozel n'eut pas plus de succès que la première, et il fallut plusieurs manifestations des sociétés populaires pour que les patriotes obtinssent satisfaction.

Nous avons raconté ailleurs (2) les divers incidents qui précédèrent la formation du premier bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme. Il est inutile d'y revenir. Qu'il nous suffise de rappeler que, parmi les rares communes rurales qui firent preuve d'enthousiasme, une de celles qui fournit le plus d'enrôlements fut la commune de Chadeleuf, près Issoire, où Barbat du Clozel résidait une partie de l'année. C'est évidemment à son influence directe et personnelle qu'il faut attribuer cette manifestation insolite de patriotisme rural.

Depuis son retour en 1789, Barbat du Clozel était resté en Auvergne. Il faisait, nous l'avons dit, de fréquents séjours à Chadeleuf où il possédait une propriété. Mais le lieu de sa résidence habituelle était la ville de Clermont. Il s'y était installé à demeure.

Comme sa fortune était médiocre et que d'autre part la politique ne nourrit gère, il avait cherché à se créer des

(1) Le discours de Barbat du Clozel a été imprimé. On le trouvera reproduit à l'appendice du volume : *Les Bataillons des Volontaires du Puy-de-Dôme* (1791-1793), par Fr. Mège. Paris, Claudin. 1880. In-8°.

(2) *Les Bataillons de Volontaires.*

Digitized by Google

ressources supplémentaires. Il avait donc repris sa profession d'avocat. Mais elle ne devait pas être bien lucrative. Ses allures de politicien exagéré n'étaient pas pour lui amener beaucoup de clientèle. Aussi, ayant peu à plaider, travaillait-il souvent à des besognes secondaires, à des mémoires explicatifs sur des questions soulevées par l'interprétation des lois nouvelles, à des pétitions en vue d'obtenir de l'Assemblée nationale des modifications aux circonscriptions des communes et des paroisses. Il essaya aussi d'ouvrir un cours de droit. La commune lui concéda, à cet effet, la salle d'audience de l'ancienne officialité (1). L'essai réussit-il? Nous l'ignorons; mais très-certainement, si ce cours de droit eut une durée quelconque, cette durée ne fut pas longue. Barbat du Clozel était d'un tempérament trop ardent, trop inquiet, trop agité, pour se vouer longtemps à une occupation paisible et uniforme. Il se laissa accaparer de plus en plus par la politique. Il en fit comme le but de son existence. Était-ce par ambition? Espérait-il arriver à une situation élevée dans l'administration, ou bien même à un siège dans la représentation nationale? Peut-être; mais on ne peut l'affirmer.

Pour le moment, il ne rêvait que motions et s'entraînait lui-même en cherchant à entraîner les autres. On le voit toujours au premier rang, toujours à l'affût de redressements à solliciter, de réformes à opérer.

Au mois d'avril 1791, une cérémonie funèbre est organisée, par la Société des Carmes, en l'honneur de Mira-

(1) *Extrait du registre des délibérations de la commune de Clermont-Ferrand.* Séance du 10 mars 1791, présidée par M. Sablon, maire. « ..... Il a été » fait lecture du prospectus d'un cours de droit public que se propose d'enseigner » M. Du Clozel; et sur la demande par lui faite que la municipalité voulût bien lui » procurer un local propre à tenir ses séances, le Conseil général de la commune a » désigné la salle d'audience de la ci-devant officialité comme propre à cet objet, et a » autorisé la municipalité à faire toutes les démarches convenables pour l'obtenir. — » Le Conseil général de la commune a chargé MM. Chappel et Trébuchet de se trans» porter chez M. Barbat du Clozel, à l'effet de lui témoigner la satisfaction du Conseil » général de la commune. » (*Registre des délibérations*, vol. 17.)

Digitized by Google

beau qui vient de mourir. Barbat du Clozel se charge de prononcer l'éloge de l'illustre orateur.

De passage à Paris au mois de juillet suivant, il prend la parole au club des Jacobins, et s'associe aux protestations soulevées par la répression de la manifestation du Champ-de-Mars.

En février 1792, il se mit encore plus en évidence. Une loi relative au remboursement des dîmes inféodées, c'est-à-dire des dîmes tenues en fief par des laïques, avait été édictée par l'Assemblée le 18 janvier 1791. Cette loi était appliquée dans le département du Puy-de-Dôme d'après des évaluations émanées d'experts souvent peu soucieux des intérêts du Trésor. Avisé de ces abus, dont il vérifia d'abord l'existence, Barbat du Clozel résolut d'en provoquer la cessation. Dans un mémoire écrit en style énergique, il entreprit de signaler les sommes exorbitantes allouées aux ci-devant propriétaires de ces dîmes inféodées, affirmant que dans le seul district de Clermont, où l'évaluation atteignait le chiffre de trois millions, il y avait exagération d'au moins un million. Puis, après avoir dévoilé la confusion établie par des experts trop complaisants entre les *dîmes inféodées* et les *novales* (1), sortes de dîmes ecclésiastiques supprimées sans indemnité, il demandait à l'Assemblée nationale de suspendre le remboursement des liquidations déjà décrétées et de voter une loi donnant les moyens de prévenir la fraude et de faire restituer les sommes indûment payées.

Ce mémoire, rédigé en forme de pétition, Barbat du Clozel le soumit à la Société populaire et aux membres de la Commune ; et, après avoir obtenu plus de quatre cents signatures, il se décida à le porter lui-même aux représentants du peuple. Ce voyage lui vaudrait d'ailleurs une

(1) Les *novales* étaient des dîmes frappant des terres défrichées nouvellement mises en culture. Ces dîmes appartenaient toujours au curé de la paroisse, quelque droit qu'eût un seigneur laïque ou ecclésiastique sur le lieu où les terres étaient situées.

Digitized by Google

grande notoriété et lui permettrait de se retremper à la source même du vrai patriotisme, au club des Jacobins.

Il arriva à Paris dans les premiers jours de février 1792. Ce ne fut qu'à la séance du 12 qu'il put être admis à la barre. Grâce à son compatriote Couthon, qui se fit son introducteur et son répondant, il fut accueilli très-favorablement (1). La pétition, dont on ordonna le renvoi au Comité féodal, eut les honneurs d'une mention spéciale au procès-verbal. Quant au discours du pétitionnaire, il fut couvert d'applaudissements et reçut du président Condorcet une réponse des plus flatteuses (2).

FRANCISQUE MÈGE.

(A suivre.)

---

(1) « J'ai vu jeudi soir M. Barbat. Il m'a dit être chargé de présenter à l'Assemblée » nationale deux pétitions importantes.... » (Lettre de Couthon du 4 février 1792.) — « M. Barbat fut admis dimanche à la barre, il lut la pétition dont il avait été » chargé, il y joignit un discours qui fut vivement applaudi. J'ai fait tout ce qui a été » en moi pour lui rendre sa mission flatteuse et agréable sous tous les rapports. Je » souhaite y avoir réussi.... » (Lettre du 4 février.) (*Correspondance inédite de Georges Couthon*, publiée par Francisque Mège. Paris, Aubry, 1872, in-8o.)

(2) Voici cette réponse : « Les citoyens de Clermont ont fait éclater, dans des cir» constances difficiles et périlleuses, un courage que la France n'oubliera point. Au» jourd'hui, ils montrent que leur zèle pour les intérêts du Trésor national égale celui » qu'ils ont montré pour la liberté, parce qu'ils savent que le sort de cette liberté est » attaché au rétablissement de l'ordre dans les finances. — Nous voyons avec plaisir » qu'ils aient choisi pour organe un citoyen qui a soutenu la cause de l'égalité dans » un temps où elle exigeait de lui des sacrifices et où il fallait la défendre non en » unissant sa voix à celle de la nation, mais en combatttant seul pour elle au milieu » de ses ennemis. » (*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale.*)

Rendant compte de la démarche de Du Clozel à la barre de l'Assemblée, Rabusson-Lamothe, dans une lettre à la municipalité de Clermont, disait : « Son discours m'a » paru bon et son débit animé, et sa voix très-étendue n'en laissait pas perdre un » mot... » (*Lettres sur l'Assemblée législative*, etc.. publiées par F. Mège, Paris, Aubry, 1870.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 5 novembre 1886.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. des Essarts, président.

Le procès-verbal de la séance du mois d'octobre est adopté sans observation.

M. Franck Chauvassaignes est présenté par MM. des Essarts et Vimont.

M. Abonnel demande la parole et exprime le vœu que la Société d'Émulation provoque, auprès de M. le Ministre, la mise en classement, parmi les monuments historiques, de la maison dite de Delille à Chanonat.

M. des Essarts expose à ce propos le rôle que Delille a joué dans le développement de la littérature française à la fin du siècle dernier.

M. Vimont rappelle que Chanonat avait déjà conservé la mémoire de Delille par une inscription gravée sur le rebord circulaire de la fontaine qui se trouve sur la place.

M. le Président communique ensuite à l'Assemblée une lettre du Ministre de l'Instruction publique, par laquelle il invite la Société à émettre son avis sur l'opportunité de changer la date de la réunion des Sociétés savantes. Après une courte discussion, il est décidé que M. le Président répondra à M. le Ministre et l'informera que la Société exprime le désir que l'ancienne date soit maintenue, vu que le changement proposé présente plus d'inconvénients que d'avantages.

En l'absence de M. Rouchon, secrétaire général, M. Maire dépose sur le bureau le travail de M. Burin des Roziers, et vu la difficulté de lire ce manuscrit, il se contente de donner lecture du sommaire. Ce travail est accepté par la Société et renvoyé au Comité de publication.

M. Vimont fait une intéressante conférence sur les Amazones d'Auvergne, et termine par la lecture de deux documents concernant le bataillon des femmes sous la Révolution.

Le même membre entre dans quelques explications sur un article que M. P. Mantz a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, numéro de novembre 1886, intitulé : *Une tournée en Auvergne*. Cet article est

Digitized by Google

orné d'une belle héliogravure représentant un Saint-Sébastien par Mantegna, tableau qui se trouve dans l'église d'Aigueperse.

La même église possède encore un tableau de B. Grilandajo, dit Ghirlandajo.

M. David propose à l'assemblée de voter des remercîments à M. Vimont pour ses deux intéressantes communications.

La séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

La famille Ardier. — Il vient de paraître à Blois une brochure dont voici le titre : *M. de Vineuil, Louis Ardier. Son rôle pendant la Fronde, sa vie et ses écrits, par R. Porcher, docteur en théologie, chanoine honoraire, etc.*; Blois, 1886, 52 pages in-18.

Le personnage dont il s'agit est un des fils de ce Paul Ardier, d'Issoire, que la *Revue d'Auvergne* a fait connaître à ses lecteurs dans un de ses derniers numéros (année 1885, page 348).

Louis Ardier de Vineuil fut l'ami et le collaborateur du moraliste La Rochefoucauld et se mêla fort avant aux intrigues et aux aventures de la Fronde. La notice de M. l'abbé Porcher donne à cet égard des détails pleins d'intérêt, empruntés aux Mémoires du temps.

Dans l'article ci-dessus rappelé de la *Revue d'Auvergne*, il était dit quelques mots de la descendance de Paul Ardier. La biographie de M. l'abbé Porcher et les renseignements qu'il y a joints permettent de reconstituer cette filiation d'une manière sinon définitive, au moins plus complète.

Jusqu'à preuves contraires, il semble donc établi que Paul Ardier, secrétaire d'Etat du roi Louis XIII, aurait eu de son mariage avec Suzanne Phelipeaux, quatre fils et cinq filles : 1° Paul Ardier, président de la Cour des Comptes, marié à Louise Olier, de la famille du vénérable fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice ; — 2° Henri Ardier, qui fut abbé de Saint-André-lès-Clermont ; — 3° Raymond Ardier, seigneur de Vaugelay (petit fief situé près de Blois), conseiller au Parlement de Toulouse ; — 4° Louis Ardier, seigneur de Vineuil, dont il vient d'être parlé ; — 5° Claude ou Anne Ardier, mariée à Gaspard de Fieubet, trésorier de l'Epargne ; — 6° Suzanne Ardier, mariée à Jean Diel, seigneur des Hameaux, qui fut, paraît-il, ambassadeur à Venise ; — 7° Isabelle ou Elisabeth Ardier, mariée à Claude Gobelin, qui fut aussi ambassadeur ; — 8° Marguerite Ardier, épouse de Jacques Legendre, contrôleur général des gabelles ; — et 9° Jacquette Ardier, épouse de M. de Chalandrat, seigneur de Saint-Yvoine.

Digitized by Google

D'après M. Porcher, Paul Ardier, né à Issoire en 1563, serait mort à son château de Beauregard, près Blois, le 25 septembre 1638.

M. Porcher prépare, dit-on, une biographie détaillée de Paul Ardier. Aussitôt que cette biographie aura paru, la *Revue d'Auvergne* s'empressera d'en rendre compte.

— Notre confère M. Bergson, professeur de philosophie au Lycée de Clermont, a publié, dans la *Revue Philosophique* de novembre, un intéressant article sous ce titre : *De la simulation inconsciente dans l'état d'hypnotisme.*

— La Revue a rendu compte précédemment d'un travail de M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres, sur le séjour du pape Pie VII à Savone. M. Chotard vient d'ajouter à cette étude un chapitre nouveau tiré des Mémoires de M. de Lebzeltern. Voici le titre exact de cette curieuse brochure : *Mission de M. de Lebzeltern près du pape Pie VII à Savone.* Clermont-Ferrand, Mont-Louis.

— A. Gasquet. — *Jean VIII et la fin de l'Empire Carolingien.* Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis. — C'est un tirage à part du travail que M. Gasquet a publié dans le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont* (avril-juillet 1886). L'auteur étudie les différentes sources historiques de cette époque et la créance qu'on peut leur accorder.

— Notre savant compatriote, M. Henri Doniol, correspondant de l'Institut, ancien président de l'Académie de Clermont, vient de faire paraître à l'Imprimerie Nationale, le second volume de son important ouvrage : *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique. Correspondance diplomatique et documents.*

Parmi les chapitres qui, dans ce volume, nous ont paru les plus neufs et les plus intéressants, nous citerons : ceux où il est question des visées qu'on avait inspirées au comte de Broglie au sujet de la création dans la nouvelle République Américaine, d'un *Stathoudérat* dont il serait le titulaire ; — ceux relatifs au séjour et aux démarches de Franklin à Paris ; — et celui intitulé : *Le Marquis de Lafayette part pour l'Amérique.*

Nous emprunterons à ce dernier chapitre quelques détails concernant notre illustre compatriote.

Le 7 décembre 1776, après bien des pourparlers, Lafayette conclut secrètement, avec Silas Deane, un des envoyés américains, un traité dans lequel, entr'autres dispositions, on lui conférait, comme au baron de Kalb, le grade de major-général. Voici les considérations très-flatteuses dont l'envoyé américain fit suivre le traité, pour justifier l'octroi d'un grade supérieur à un officier aussi jeune que Lafayette : « Le désir que manifeste le

Digitized by Google

» marquis de Lafayette de prendre du service dans l'armée des » États-Unis de l'Amérique du Nord, et l'intérêt qu'il prend à la » justice de leur cause, le portent à souhaiter de se distinguer dans » cette guerre et de s'y rendre aussi utile que possible; mais ne » pensant pas pouvoir obtenir de sa famille la permission d'aller » servir au-delà des mers, dans un pays étranger, à moins que ce » ne soit comme officier général, j'ai cru ne pas mieux agir pour » mon pays et pour ceux de qui je tiens mon mandat, qu'en lui » garantissant, au nom du très-honorable Congrès, le grade de » major-général. Je prie les États de le lui conférer, de dresser et lui » délivrer la commission nécessaire pour porter ce titre et prendre » rang, à compter de ce jour, avec les officiers généraux du même » ordre. Sa naissance élevée, ses alliances, les grandes dignités dont » est revêtue sa famille à cette Cour-ci, sa fortune considérable, sa » valeur personnelle, sa réputation, sa nature généreuse et surtout » l'attachement qu'il porte à la liberté de nos provinces, justifieraient » à eux seuls l'assurance que je lui donne, au nom des Etats-Unis, » du grade de major-général. — En foi de quoi j'ai signé le présent » acte, ce 7 décembre 1776. — Silas Deane. »

On sait que la France, étant à ce moment en paix avec ses voisins d'outre-Manche, le gouvernement de Louis XVI s'opposait rigoureusement à toute expédition de secours en armes ou en hommes, à ceux qu'on appelait les *insurgents* des colonies anglaises d'Amérique. Lafayette, qui brûlait du désir de se signaler au service d'une cause qu'il considérait comme juste entre toutes, Lafayette dut tenir secrètes ses démarches et ses entrevues. Après s'être entendu avec quelques autres jeunes gentilshommes, il se cacha pendant quelque temps, puis il quitta Paris le 16 mars 1777, sans même faire ses adieux à sa femme (Mlle de Noailles), pour laquelle cependant il avait la plus vive affection. Il s'embarqua le 25 mars à Pauillac, près Bordeaux, sur un petit vaisseau appelé *La Victoire*. Des nouvelles inquiétantes et des incidents imprévus l'obligèrent bientôt à faire relâche dans la baie de Los Passajes, près de Saint-Sébastien. De là il revint à Bordeaux, d'où il fit de nouvelles tentatives pour obtenir de sa famille et du gouvernement, une approbation formelle de son départ. N'ayant rien reçu que des menaces de lettres de cachet, il alla rejoindre ses compagnons de *La Victoire*, et le 20 avril il mettait définitivement le cap sur les Etats-Unis.

Avec Lafayette partaient d'autres gentilshommes français, et entre autres un compatriote de l'Auvergne, Louis-Ange de la Colombe.

L'ouvrage de M. Doniol est semé de nombreux documents inédits qui révèlent des particularités tout à fait inconnues et éclairent bien des points restés jusque-là assez obscurs.

Digitized by Google

— Le nouvel ouvrage de M. Louis Fouquet, intitulé : *Romans d'Auvergne* (Paris, A. Fayard, 1886, in-12), est une étude minutieuse des coutumes et particulièrement de l'esprit des villageois auvergnats.

L'auteur nous les représente sans essayer d'atténuer la rudesse des caractères, émanant de la rigueur du climat.

Ces travailleurs, vêtus de bure, le visage souvent fouetté par les neiges qui coiffent le sommet de leurs montagnes, ignorent la douceur de l'existence embellie par la cordialité.

Les hommes songent à l'accroissement des terres ; les femmes, surchargées de besogne, oublient leurs fatigues de ménagères dans les mesquineries des commérages et des racontars ; c'est ce que dépeint M. Fouquet dans le *Trou de la haie* et dans la *Dot de Cendrillon*.

Peut-être aurions-nous désiré que ces réalités brutales fussent voilées parfois et qu'une figure moins rébarbative, comme on en rencontre souvent au hameau, jette une éclaircie sur le noir des passions humaines ; mais dans le *Trou de la haie* rien ne tamise la lumière crue du paysage ; aussi préférons-nous de beaucoup la *Dot de Cendrillon* dont l'héroïne rappelle vaguement celle de Perrault.

Les filles de vingt-cinq mille francs, fort bien dessinées, mettent en valeur l'orpheline recueillie par cupidité, les bénéfices de son travail ayant été scrupuleusement vérifiés ; et si l'avarice de l'oncle Mathurin efface par instants la dignité du vieillard, l'affectueux intérêt qu'il témoigne à la déshéritée, le réhabilite aux yeux du lecteur. La scène de l'agonie est émouvante ; les ombres de la mort planent sur le front de l'avare, et, à cette heure lugubre et fatale, il ne songe qu'au trésor si péniblement amassé. L'impression est poignante, mais elle est bientôt adoucie.

Marguerite qui s'est constituée la gardienne du malade apprend à ce moment, de la bouche même de Gilbert, qu'elle est aimée... aimée sans dot... bien aimée... Et le bonheur qui rayonne dans ce coin de chaumière, va se refléter sur le visage du moribond ; son idée fixe l'abandonne, il les unit d'un regard, et regrette moins son or qu'il lègue à ces heureux.

Le lecteur aimerait, je crois, fermer son livre sur ces lignes, les pages qui suivent deviennent le vrai, et le vrai est-il toujours beau ?

— La Revue a reproduit quelques fragments d'un article de M. P. Mantz, où il était question du Saint-Sébastien de Mantegna, que possède l'église d'Aigueperse. Dans le numéro de novembre, la *Gazette des Beaux-Arts* reproduit le tableau en question, et M. Mantz, dans une étude nouvelle publiée sous ce titre : *Une tournée en Auvergne*, complète les renseignements qu'il avait donnés sur cette œuvre.

Digitized by Google

Il parle également du tableau de Benedetto Ghirlandajo, qui se trouve dans la même église d'Aigueperse. C'est une Nativité. L'attribution est mise hors de doute par l'inscription qu'on lit dans un coin du tableau :

Je Benedict a Guirlandajo florentin
Ay fait de ma main ce tableau l'an
Mil cccc..... a. b. n. la maison
de Monseigneur le Conn. Mont
pensier dauphin d'Auvergne.

« Ce Connétable, dit M. P. Mantz, ne peut être que Jean II de Bourbon, fils de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne. C'est un personnage de marque et qui fut étroitement mêlé aux faits historiques du temps. Il est le frère aîné de Pierre II, que nous avons nommé ; de Charles, archevêque de Lyon et cardinal, et de Louis, évêque de Liège, celui-là même qui, ainsi qu'on l'apprend par un fougueux tableau d'Eugène Delacroix, fut cruellement assassiné par le Sanglier des Ardennes.

» Jean II avait aussi des sœurs qui n'avaient point fait des mariages vulgaires : ses beaux-frères s'appelaient le prince d'Orange, le duc de Savoie, Charles le Téméraire. Sa belle-sœur, Anne de Beaujeu, est la fille de Louis XI, régente pendant la minorité du petit Charles VIII.

» Ce sont sans doute ces grandes parentés qui ont fait croire à Vasari que Benedetto Ghirlandajo a pu travailler pour un roi. »

L'étude dont nous avons rendu compte à nos lecteurs a eu quelque retentissement dans la presse artistique. La *Chronique des Arts et de la Curiosité*, dans son numéro du 27 novembre, annonce qu'elle a reçu à ce sujet plusieurs communications intéressantes. Elle reproduit une lettre de M. Roger Ville qui a découvert un Saint-Sébastien identique à celui d'Aigueperse. C'est à Sainte-Croix, près de Givors, dans la chapelle de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix, que M. R. Ville a fait cette découverte. Ce tableau est-il une réplique ? est-ce une copie ? La question se pose et sera peut-être résolue.

Notons en attendant que, d'après une tradition qui nous semblait jusqu'ici sans fondement, le Saint-Sébastien d'Aigueperse proviendrait de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie. C'est là un fait qui pourra donner quelque lumière, puisque nous retrouvons, dans une autre Chartreuse, un tableau semblable à celui d'Aigueperse.

La *Revue bourbonnaise* de novembre reproduit sous ce titre : *Ghirlandajo à la Cour de Moulins*, une partie de l'article de M. P. Mantz, et rappelle que la cathédrale de Moulins possède un tryptique remarquable de B. Ghirlandajo.

Digitized by Google

M. E. Montégut, dans son voyage en Bourbonnais, suppose également que ce fut ce même artiste qui fit les cartons des vitraux de la cathédrale de Moulins. M. Grassoreille, dans l'article mentionné ci-dessus, déclare que cette hypothèse ne repose sur rien.

NÉCROLOGIE

M. Daniel. — Le 1er septembre dernier ont eu lieu les obsèques d'un des hommes les plus justement considérés de la ville de Riom, M. Daniel, conseiller honoraire de la Cour d'appel et chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Riom le 12 décembre 1796, Pierre-Charles Daniel, obéissant aux traditions de sa famille, avait embrassé la carrière judiciaire. Avocat en 1821, il fut successivement substitut du procureur général en 1830, conseiller à la Cour en 1836 et conseiller honoraire lors de sa retraite au mois de décembre 1866.

« L'un des rares survivants de la fin du siècle dernier, M. Daniel » avait conservé intacte la mémoire des hommes et des choses qui » marquèrent la succession des événements dont il lui avait été donné » d'être l'intelligent et impartial témoin. Il savait tout ce qui se rat- » tachait à notre ancienne province. Plus d'un fait inédit, plus d'une » particularité intéressante concernant telle ou telle famille, parfois » oublieuse de son propre passé, étaient restés présents dans son » fidèle mais bienveillant souvenir (1). »

Cette mémoire scrupuleusement fidèle de M. Daniel donnait à ses conversations rétrospectives un charme inappréciable. Il est regrettable, pour l'histoire locale, que les souvenirs et les anecdotes qui rendaient si attrayantes les causeries de ce témoin des temps passés, n'aient pas été recueillis et conservés.

M. Daniel n'a publié qu'un seul livre : *L'Auvergne en* 1789, *la Basse-Auvergne, les Cahiers, Pièces et Documents.* Riom, Leboyer, 1868. 1 vol. in-8° de 332 pages. Cet ouvrage, dont la lecture est un préliminaire indispensable à quiconque veut étudier l'histoire de la période révolutionnaire dans notre pays, est l'œuvre d'un esprit sagace, libéral et sincèrement patriote.

M. Daniel est mort à Riom, le 30 août 1886.

Le docteur Aguilhon. — Le docteur Aguilhon, médecin en chef de l'hospice de Riom, est mort aux Roches-Galoubies, commune de Chamalières, le 10 octobre 1886.

(1) Discours prononcé par M. le premier président Allary aux obsèques de M. Daniel.

Digitized by Google

Né à Clermont le 27 septembre 1814, Jean-Joseph-Hippolyte Aguilhon appartenait à une famille de négociants. Après avoir fait ses études médicales à Paris, il se fixa à Riom vers 1841. Il y fut promptement apprécié, et se créa en peu de temps une situation aussi honorable que brillante. Il devint médecin du parquet, médecin du bureau de bienfaisance, médecin des épidémies, membre du Conseil d'hygiène, inspecteur des Eaux thermales de Châtelguyon, etc., et il montra dans ces multiples fonctions un savoir et un dévouement auxquels tout le monde a rendu justice.

C'était un travailleur infatigable. Les exigences de sa vaste clientèle ne l'ont pas empêché d'écrire de nombreux mémoires sur des sujets d'hygiène et de médecine.

Voici les titres de ses principales publications :

Notes sur l'action thérapeutique des Eaux minérales de Châtelguyon. Riom, 1843. 14 pages in-8°.

Quelques pages sur la Filature mécanique de chanvre de St-Martin-lès-Riom. Riom, 1844. 32 pages in-8°.

État actuel de la science sur les inhalations d'éther employées pour engourdir la sensibilité. Riom, Leboyer, 1847.

Observations sur la préparation et les effets du chloroforme (en collaboration avec M. Jules Barse, chimiste à Riom). Paris, Malteste, 1848.

Recherches sur les causes de la dépopulation de Piorry, commune de Jozerand (Puy-de-Dôme). Clermont, 1848. 23 pages in-8°.

Exposé succinct des circonstances médico-légales d'une affaire d'empoisonnement par l'arsenic, jugée en août 1850 par la Cour d'assises de Riom, avec des réflexions par M. Aguilhon. Paris, 1850. 24 p. in-8°.

Mémoire sur un cas d'empoisonnement par l'arsenic et sur des recherches faites à l'aide de l'appareil de Marsh (en collaboration avec Jules Barse).

Considérations sur la nature du choléra observé en 1849 dans l'arrondissement de Riom, suivies d'une relation d'épidémie dyssentérique qui a régné dans la commune de Teilhède. Clermont, Thibaud, 1850.

Notice sur l'épidémie de choléra-morbus qui a ravagé le département du Puy-de-Dôme en 1849 (en collaboration avec le docteur Nivet). Paris, 1851. In-8°.

Rapport sur le travail de la Commission créée par le roi de Sardaigne pour étudier le goître et le crétinisme, suivi de considérations propres à éclairer la même question dans le département du Puy-de-Dôme. Clermont, 1851. 64 pages in-8°.

Recherches sur les causes d'insalubrité de la commune de St-Ours

Digitized by Google

(Puy-de-Dôme), notamment sur celles des fièvres épidémiques observées dans le village de ce nom. Paris, 1856. In-8°.

Réflexions pratiques sur l'insuffisance et la réorganisation des secours médicaux et pharmaceutiques dans le département du Puy-de-Dôme. Riom, Leboyer, 1863.

Rapport sur les vœux à émettre (par la Société locale des médecins du département), *à l'occasion du projet de loi relatif à l'organisation de la médecine*, lu en séance générale à Clermont, le 16 février 1865, au nom d'une Commission composée de MM. Nivet, Babu, médecins à Clermont, et Aguilhon, médecin à Riom, rapporteur. Riom, Leboyer, 1865.

On doit aussi à M. Aguilhon divers rapports imprimés résumant le travail du Conseil d'hygiène en 1874 et 1875, et d'autres présentés sur divers sujets au Conseil municipal de Riom en 1878 et 1879.

Admis comme membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, le 2 décembre 1847, il avait été élu membre titulaire le 7 juin 1849. Le mauvais état de sa santé l'avait obligé à donner sa démission au mois de décembre 1885.

F. Mouly. — Mouly, qui vient de disparaître d'une manière si tragique, méritait mieux que son triste sort.

Né en 1846, à Clermont, il avait su, par un travail opiniâtre, une persévérance sans relâche, acquérir une réelle valeur artistique; c'était un chercheur consciencieux dont toutes les œuvres allaient en s'améliorant. Vers 1866, il occupait à Moulins une honorable position comme sculpteur et comme professeur de dessin.

Ambitieux, sentant en lui l'étoffe d'un artiste, Mouly quitta tout pour se rendre à Paris. Là, au milieu de privations de toutes sortes, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts et acquit tout ce qu'exige le difficile talent de sculpteur. Il ne put concourir pour le prix de Rome ayant dépassé la limite d'âge, mais il se fit remarquer dans différentes expositions de salons. Si ses œuvres ne lui valurent pas d'éclatants succès, elles furent appréciées d'une manière délicate. C'est que le talent de Mouly était sincère, vrai, ses œuvres étaient achevées avec soin, et s'il manquait de cette puissance, de ce cachet particulier qu'imprime seul le génie, on y reconnaissait un travail juste et une grande connaissance des attitudes du corps humain et de son anatomie.

Le *Faune dansant*, dont le bronze est au Jardin-Lecoq est selon nous une de ses meilleures productions et justifie les espérances qu'on pouvait fonder dans son talent.

Nous avons pu également admirer quelques bustes que cet artiste avait envoyés à l'Exposition des beaux-arts au mois de juin dernier.

Digitized by Google

L'un d'eux surtout dénotait d'une puissance de modèle extraordinaire : c'était une terre cuite travaillée vigoureusement, aux traits énergiques et accentués. Dans ce buste de M. Richard, du Cantal, Mouly donnait une impression nouvelle de sa manière de faire.

Ses œuvres sont assez nombreuses ; nous en énumérerons quelques-unes :

1° *La Légende du grand étang* représente une jeune fille au corps courbée, qui tend la main vers une libellule posée sur un nénuphar au bord de l'eau ;

2° *Jeune faune dansant.* Excellente étude de nu, pleine de vigueur et de précision. Ce jeune adolescent, la tête rejetée gracieusement en arrière, le thyrse en main, lève un pied agile au milieu d'un mouvement joyeux exprimé par un large sourire. Le bronze de cette pièce se trouve, comme nous l'avons dit, au Jardin-Lecoq ;

3° Quelques bustes parmi lesquels celui de M. Richard du Cantal ;

4° Des œuvres ébauchées, restées inachevées : un projet de monument à Gambetta et le groupe de Cedar et d'Alda ;

5° Enfin le *Vercingétorix*, sur lequel il fondait tant d'espoir.

Cette œuvre qu'il chérissait tout particulièrement, qui devait lui apporter l'aisance et le renom, est cause, hélas, de sa mort.

Rebuté par le Comité du monument à Vercingétorix qui, sans concours, a choisi le Vercingétorix de Bartholdi, découragé par le peu de succès qu'il obtint au dernier salon, le désespoir s'empara de lui..... Pauvre artiste qui méritait un sort plus heureux, une renommée plus grande, pauvre homme qui laisse dans une position voisine de la misère une femme et cinq enfants.

Et cependant cette statue de Vercingétorix a du bon. Quoique moins pondérée, moins classique que celle de Millet, elle a quelque chose de moins heurtée que celle de Bartholdi. Il y manque un peu de chaleur, de conviction personnelle, la figure est un peu froide quoique régulière, le mouvement n'est pas assez accentué et la pose surtout laisse un peu à désirer, mais avec quelques modifications de peu d'importance, elle deviendrait belle, énergique et le souvenir du jeune héros arverne ne pouvait mieux être rendu que par ce monument.

Nous devons regretter la perte de Mouly qui pouvait encore produire de belles œuvres et dont le talent n'avait pas atteint son apogée.

A. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES NOUVEAUX.

A. Marmontel. — Art classique et moderne du piano, conseil d'un professeur sur l'enseignement technique et l'esthétique du piano. In-18 jésus, 202 pages. *Paris, Heugel.*

F. Ribeyre. — Auvergne, Châtelguyon illustré. Petit in-16, 244 p. avec gravures. *Paris, Dentu.*

F. Ribeyre et A. Barry. — Royat illustré, guide pittoresque et médical en Auvergne. Petit in-16, 365 pages avec gravures. *Paris, Dentu.*

P. Girod. — Manipulations de botanique. Guide pour les travaux d'histologie végétale. In-8° avec 20 planches. *Paris, J.-B. Baillière et fils.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr NIVET, *président d'honneur*.
1885. — M. le Dr POMMEROL.
1886. — M. Emmanuel DES ESSARTS.
1887. — M. le pasteur BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.

Conseil d'administration pour 1887.

Président : M. BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.
Vice-Présidents : MM. MÈGE, CHOTARD, LENOIR.
Secrétaire général : M. ROUCHON.
Secrétaire des séances : MM. MAIRE, JALOUSTRE.
Trésorier : M. MATHIEU.
Archiviste : M. GIROD.

Comité de publication pour 1887.

MM. CHOTARD, *président ;* MAIRE, *secrétaire*.
CHIBRÈT, DES ESSARTS, GASQUET, GIROD, POMMEROL, COLOMÈS.

Liste des membres.

MM. ABONNEL, architecte à Clermont, inspecteur du palais des Facultés.
ALANORE, pharmacien, à Clermont.
ANDRIEU, ancien député, à Paris.
ANIEL, agent d'affaires, à Clermont.
ARNAUD, architecte, à Clermont.
BALLIÈRE, architecte, à Clermont.
BARADUC (docteur), à Montaigut-en-Combrailles.
BARRIÈRE, député du Puy-de-Dôme.
BAUDONNAT, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
BAUDRY, négociant, à Clermont.
BÉAL, instituteur, à Gerzat.

Digitized by Google

MM. Beissac, notaire, à Rochefort.
Rellet, à Clermont.
Beraud, instituteur, à Malintrat.
Bergson, professeur au lycée de Clermont.
Bertrandon, notaire, aux Martres-de-Veyre.
Bideau, inspecteur de la marine.
Bidet, ancien notaire, à Montferrand.
Blatin (docteur A.), député.
Bleynie, pasteur de l'Eglise réformée, à Clermont.
Bonnaud, ancien député, maire de Saint-Pourçain.
Bonnet (Michel), avoué, à Clermont.
Bonnevie de Pognat (comte de), au château d'Aubiat.
Bonneville, notaire, à Clermont.
Bouchet, clerc de notaire, à Beaumont.
Boudet (Marcellin), président du tribunal civil de Saint-Flour.
Boyer (François), maire, à Volvic.
Boyer-Rochefort, maire, à Murols.
Brocard, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat.
Burin des Roziers (H.), ancien conseiller à la Cour d'appel de Riom.
Cavy (Adrien), propriétaire, à Clermont.
Chabory (Léon), conseiller général, au Mont-Dore.
Chabrol (Jean), pharmacien, à Clermont.
Chabrol (Ulysse), directeur du musée de Clermont.
Chambige (docteur), à Pont-du-Château.
Champomier, ancien juge de paix, à Billom.
Charles, employé à la Société générale, à Clermont.
Charmat, propriétaire, à Clermont.
Chassaigne, avocat, à Clermont.
Chassan, directeur de l'établissement thermal de Royat.
Chatenet, architecte, à Clermont.
Chaudessolles, avocat, à Clermont.
Chauvassaignes (F.), conseiller général.
Chibret, docteur en médecine, à Clermont.
Chotard, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont.
Clauzels, avocat, à Riom.
Colardeau, professeur au lycée de Clermont.
Colombier (M.), avocat, à Clermont.
Colombs, juge au tribunal civil de Clermont.
Combaud, attaché aux Archives départementales.
Côte-Blatin, conseiller général, à Clermont.
Coustè, ancien directeur de la manufacture de tabac.
Dalbine (Antoine), greffier de la justice de paix, à Clermont.

Digitized by Google

MM. Dalbine, architecte du département, à Clermont.
Damour (Albert), étudiant, à Clermont.
David, négociant, à Clermont.
Dauzat, ancien contrôleur des contributions directes.
Deschamps, docteur, à Paris.
Desmanèches, juge suppléant au tribunal civil de Clermont.
De Dienne (comte), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Doniol, directeur de l'Imprimerie Nationale.
De Douhet, avoué, à Clermont.
Des Essarts (Emmanuel), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Ducharne, président de la Ligue de l'enseignement, à Clermont.
Dulier, agent-voyer en chef du département.
Egal, propriétaire au café de Paris, à Clermont.
Esperet, professeur, à Brives.
Faucon, agréé, à Clermont.
Faucon (Maurice), ancien élève de l'Ecole de Rome.
Faucon (Félix), collectionneur, à Paris.
Fontaine, ancien avoué, à Clermont.
Fouilhoux, juge de paix, à Clermont.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Francon, greffier de la justice de paix, à Vic-le-Comte.
Gaillard, trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.
Gaillard (Gilbert), député.
Gasquet (A.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Gautier (Paul), préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gautier (Jacques), pharmacien, à Clermont.
Genebrier, notaire, à Echandelys.
Gibert, avocat, à Riom.
Girard-Col, professeur d'agriculture, à Clermont.
Giraud, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Girod (docteur), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gourbeyre (docteur), à Ambert.
Grange, antiquaire, à Clermont.
Hourné, commandant d'état-major, à Clermont.
Jaloustre (Cirgues), ancien chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Jaloustre (Charles), chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Jaloustre (Elie), percepteur, à Gerzat.
Jay (Philibert), conseiller d'arrondissement, à Sayat.

Digitized by Google

MM. Joal (docteur), à Clermont.
Julien, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Kuhn (Emile), brasseur, à Chamalières.
Labourier, avoué, à Clermont.
Lachenal, receveur particulier, à Brioude.
Lacoche, inspecteur des contributions directes, à Versailles.
Langlais, agréé, à Clermont.
Laville, député du Puy-de-Dôme, à Montargis.
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Lenoir (Victor), président du tribunal civil de Gannat.
Lesmaris (Louis), ancien notaire, à Clermont.
Longy (A.), avocat, à Issoire.
Maire (Albert), bibliothécaire des Facultés, à Clermont.
Maire (Auguste).
Mallay (Emile), architecte, à Clermont.
Marc (Gabriel), à Paris.
Marignier, ingénieur, à Joze.
Mathieu (J.-B.), ancien notaire, à Clermont.
Mège (Francisque), à Clermont.
Mège (Fernand), avocat, à Paris.
Michel, conseiller général, à Combronde.
Morel-Ladeuil, artiste sculpteur, à Londres.
Morin (docteur), à La Bourboule.
Mory (docteur), à Clermont.
De Nevrezé, avocat, à Paris.
Nivet (docteur), à Clermont.
Ossaye, ancien négociant, à Clermont.
Parcelier (Joseph), au château de Lafot (Creuse).
Parcelier (Georges), négociant, à Clermont.
Pardoux, président du groupe les Amis de la paix, à Clermont.
Passelaigue, pharmacien, à Paris.
Perrier, conservateur des hypothèques, à Clermont.
Pestel, ancien agent de change, à Clermont.
Pestel (Armand), propriétaire à Clermont.
Petit (docteur), à Clermont.
Pireyre (docteur), à Saint-Amant-Tallende.
Pironon-Conchon, banquier, à Clermont.
Plique (docteur), à Lezoux.
Pommerol (docteur), conseiller général, à Gerzat.
Ponsonnaille, receveur particulier, à Riom.
Poughon, instituteur, à Gerzat.
Pradier (Alfred), régisseur-comptable, à Royat.
Pradier (docteur), à Clermont.

Digitized by Google

MM. PRUNIÈRE (Elie), élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
RELLIER, avocat, à Clermont.
REYNARD (Joseph), agent-voyer, à Clermont.
RIANDEY, professeur au lycée de Clermont.
RIBOU-COLLAY, libraire-éditeur, à Clermont.
RIBEYRE (Félix), à Paris.
RICHARD, notaire, à Clermont.
Mme RICHENET-BAYARD, à Authezat.
MM. RONGIER, greffier en chef au tribunal de Clermont.
ROUCHON, archiviste du département, à Clermont.
ROUCHON (Louis), architecte, à Paris.
SAURET, ancien juge, à Issoire.
TEILHARD (Cirice), ingénieur civil, à Clermont.
TEILHARD (Em.), propriétaire, à Clermont.
TEISSET (Louis), négociant, à Clermont.
TORRILHON (Gabriel), à Chamalières.
TREILLE-BARGE, à Thiers.
TRÉVIS, entrepreneur, à Clermont.
VAZEILLES, avoué, à Clermont.
VENTRE, avoué, à Riom.
VERNIÈRE, avocat, à Brioude.
VIGNANCOURT, avocat, à Clermont.
VIMONT, bibliothécaire de la ville de Clermont.
VOLUISANT, maire, à Blanzat.
WELTER, procureur de la République, à Clermont.

Pour le Comité de publication :
Le Secrétaire,
G. ROUCHON.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont..... 156
Aguilhon (Dr)..... 482
Allais (G.)..... 239
Almanach de la *Gazette d'Auvergne*..... 256
Anciennes (les) écoles d'Auvergne..... 236
Anthropologie..... 344

Archéologie. — Objets découverts dans un ancien lit du Bédat, 1. — Le serre-malice, 67. — La Pierre branlante de Combronde, 135. — Le Mercure arverne, 144. — Statuette d'Hermès, 236. — Statuettes du Musée de Clermont, 238. — Monuments historiques, 318. — Le Temple de Mercure au Puy de Dôme, 393. — Le pèlerinage d'Orcival, 344.

Archives départementales..... 238, 395
Ardier (la famille)..... 477
Art (l') en Auvergne..... 158
Audebrand (Philibert)..... 142

Bardoux (A.)..... 67
Baronnie (la) de La Tour-d'Auvergne..... 74, 405

Beaux-Arts. — L'Art en Auvergne, 157. — Emmanuel Chabrier, 242. — Une visite à l'Exposition des beaux-arts de Clermont, 257. — Etienne Martellange, 317. — Un tableau de Mantegna à Aigueperse, 394, 480. — B. Ghirlandajo, 481.

Bergson. — Pascal et Mlle de Roannez..... 64
Bibliographie..... 70, 142, 143, 240, 253, 322, 398

Digitized by Google

Biographie. — De la Faye de l'Hospital, 68. — Tournaire, 150. — Costes, 151. — Courbebaisse, 151. — Vimal-Dessaigne, 151. — Chirol de la Brousse, 245. — G. Charmes, 248. — De Vergèses, 247. — Daniel, 482. — Dr Aguilhon, 482. — Mouly, 484.

Bosvieux (A.) 139
Bouquet de la Grye 66
Bourget (Paul) 142, 236, 245
Bravard (A.) 198
Burin des Roziers. — La baronnie de La Tour-d'Auvergne 74, 405
Id. — Bibliographie 398

Ceyrat 59
Chabrier (Emmanuel) 243
Charmes (Gabriel) 248
Chassaing (Augustin) 322
Chevalier (le) de Pontgibaud, comte de Moré 313
Chibret (Dr) 238
Chirol de la Brousse 245
Chotard 64, 478
Chuquet (A.) 149
Clergé (le) français réfugié en Angleterre 152
Club Alpin 156
Colardeau 68
Commentaire d'un passage de Grégoire de Tours 81
Conférences faites par les professeurs des Facultés de Clermont 68, 142
Costes 151
Cousté. — Restitution de la lettre de Jacqueline Pascal à son frère sur sa méthode de lecture 299, 364
Courbebaisse 151

Desaix 143
Deschamps (Dr) 142
Destrem (Jean) 58
Dienne (de). — Un épisode de l'histoire de l'agriculture au xviie siècle 176, 277
Doniol (H.) 66, 317, 478
Dummler 243

Digitized by Google

Episode (un) de l'histoire de l'agriculture au XVIIe siècle..... 176, 277
Essarts (Emmanuel des)..... 66, 142
Id. — Appel à la France..... 137
Ecole (l') centrale du département du Puy-de-Dôme..... 325, 427
Everat (Edouard)..... 249

Fage (Emile)..... 138
Favre (A.)..... 142
Faucon (Maurice)..... 141
Faye (de La) de l'Hospital..... 68
Fédéré (un) du 10 août..... 452
Fléchier..... 142
Fouquet (Louis)..... 480
Fournier..... 64
Fournier l'Américain..... 60
Fredet (Dr)..... 142

Gasquet..... 66, 142, 241, 478
Gasquet. — Commentaire d'un passage de Grégoire de Tours..... 81
Géographie. — Notes d'un voyage dans la partie sud-ouest du Puy-de-Dôme..... 47, 100, 380
Gerle (Dom)..... 241
Ghirlandajo (Ben)..... 481
Girod (Dr Paul). — Recherches sur la chlorophylle des animaux... 114, 312
Id. — Recherches sur les pigments animaux..... 218
Gomot..... 242
Grasset d'Orcet..... 142
Guillaume de Brioude..... 243

Histoire. — La baronnie de La Tour-d'Auvergne, 74, 405. — Les déportations du Consulat et de l'Empire, 58. — Un récit perdu de la première croisade, 145. — Romme le montagnard, 148. — Commentaire d'un passage de Grégoire de Tours, p. 81. — Pascal et Mlle de Roannez, 63. — Episode de l'histoire de l'agriculture au XVIIe siècle, 176, 277. — Le Clergé français réfugié en Angleterre, 152. — Un naturaliste issoirien, 198. — Les anciennes écoles d'Auvergne, 236. — La Sénéchaussée d'Auvergne et le Siège présidial de Riom, 242. — Les légistes auvergnats sous François Ier, 319. — Le chevalier de Pontgibaud, comte de Moré, 313. — L'origine des Torlonia, 239. Le marquis de La Fayette, 478. — Un fédéré au 10 août, Barbat du Clozel d'Arnery, 452. — L'Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme, 325, 427.

Digitized by Google

Ideville (Henri d')..... 393
Izarn..... 228

Jaloustre (E.)..... 236
JALOUSTRE (E.).—L'Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme. 325, 427

Lacombe (de)..... 142, 238
Lecuellé..... 68
Légistes auvergats sous François Ier..... 319
Leymerie..... 61
Librairie (la) des papes d'Avignon..... 141

LITTÉRATURE. — Notes d'un voyage dans le département du Puy-de-Dôme, 47, 100, 380. — Restitution de la lettre de Jacqueline Pascal à son frère sur sa méthode de lecture, 299, 364. — Pascal et Mlle de Roannez, 64.

Longy (Dr)..... 139
Luguet..... 68, 238

Maire (Albert)..... 317, 324
MAIRE. — Une visite à l'Exposition des beaux-arts de Clermont..... 257
Mantegna en Auvergne..... 394, 480
MARC (Gabriel). — L'Art en Auvergne..... 158
Marc de Vissac..... 70, 148
Martellange, architecte des Jésuites..... 317
MÈGE (F.). — Les déportations du Consulat et de l'Empire..... 58
ID. — Un naturaliste issoirien, A. Bravard..... 198
ID. — Un fédéré du 10 avril, Barbat du Clozel d'Arnery..... 452
Mercure (le) arverne..... 144
Merle (le capitaine)..... 394
Monument à Vercingétorix..... 137
Monuments historiques..... 319
Moreau (l'abbé Christian)..... 241
Mougeol..... 239

Nevrezé (de)..... 242
Nicolas (Dr)..... 142

Digitized by Google

Origine (l') des Torlonia..... 239
Objets découverts dans un ancien lit du Bédat..... 1

Pagis (l'abbé)..... 236
Pascal et Mlle de Roannez..... 64
Pèlerinage (le) d'Orcival..... 344
Pellet..... 142
Pierre (la) branlante de Combronde..... 135
Pierre de Besse, prédicateur du roi Louis XIII..... 138
Plasse (l'abbé)..... 162
Pommerol. — Objets déconverts dans un ancien lit du Bédat..... 1
Id. — Le pèlerinage d'Orcival..... 344

Ravaisson..... 236, 303
Recherches sur la chlorophylle des animaux..... 111, 312
Recherches sur les pigments animaux..... 218
Récit (un) perdu de la première croisade..... 145
Restitution de la lettre de Jacqueline Pascal à son frère sur sa méthode de lecture..... 364
Riant (Comte)..... 145
Richard. — Recherches physiologiques sur le cœur des gastéropodes pulmonés..... 32, 227
Romme le montagnard..... 148
Rougane de Chanteloup..... 145

Sciences. — Recherches physiologiques sur le cœur des gastéropodes pulmonés, 32, 227. — Recherches sur les pigments animaux, 218. — Recherches sur la chlorophylle des animaux, 111, 312.

Serre-malice..... 67
Silvy..... 236

Société d'Emulation. — Procès-verbaux des séances, 57, 130, 235, 311, 392, 476. — Compte de gestion du trésorier, 132. — Liste des membres, 487.

Spicilegium Brivatense..... 322

Tableau (un) de Mantegna à Aigueperse..... 394, 480
Temple (le) de Mercure au Puy de Dôme..... 393

Digitized by Google

Thomas (A.) 244
Tournaire 150
Trélat 142
Truchot 68

Vercingétorix 137
Vergèses (de) 247
VIMONT. — Notes d'un voyage dans la partie sud-ouest du département du Puy-de-Dôme 47, 100, 380
Vimal-Dessaigne 151
Visite (une) à l'Exposition des beaux-arts 257
Welter 145

Clermont-Ferrand, typographie MOTT-LOUIS, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 4045

Digitized by Google

Digitized by Google